This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RELIURES EN TOUS GENRES
BRISSE-LEQUEN
Rue des Cordeliers 17
AMIENS
DORURE SUR TRANCHE & SUR GOIX

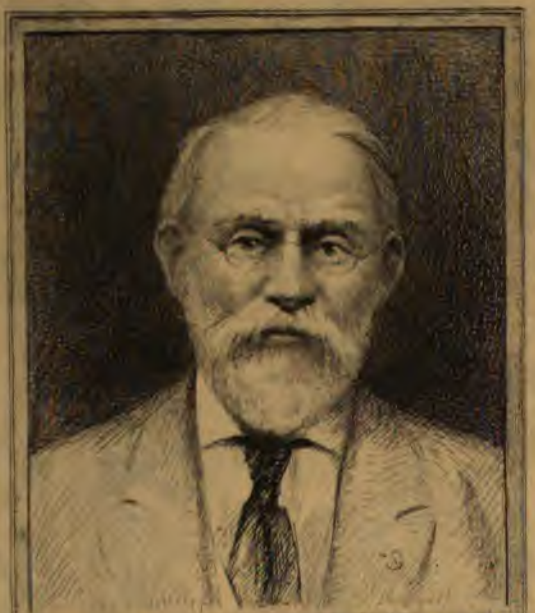

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Rue des Cordeliers 47
AMIENS

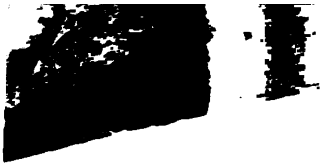

.P5

DC
611
.P581
58

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TROISIÈME SÉRIE

TOME IX

PARIS.
Librairie de A. CHOSSONNERY, 47, Quai des Augustins.

AMIENS,
Imprimerie A. DOUILLET et Cᵉ, rue du Logis-du-Roi, 18.

1887

Dunning
Nijhoff
3-15-27
13603

GIRART DE ROUSSILLON

CHANSON DE GESTE

Par M. le Chanoine A. CRAMPON, Président,

Lu dans la séance publique du 19 juillet 1885.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les épopées héroïques connues sous le nom de *Chansons de geste* sont la gloire la plus brillante de notre ancienne poésie. Longtemps oubliés dans les recoins les plus obscurs de nos bibliothèques, ces poèmes sans art, rédigés dans une langue embarrassée, encore à demi barbare, mais animés d'un enthousiasme sincère et d'un entrain tout chevaleresque, reparaissent aujourd'hui à la lumière avec leur beauté naïve et grandiose, fidèle reflet de leur époque. Des érudits les recherchent avec ardeur ; par la patiente comparaison des manuscrits, ils en reconstituent le véritable texte; puis ils les commentent et les traduisent en un langage intelligible à tous. Le joyau le plus précieux de ce riche trésor, tout le monde le connaît, c'est la *Chanson de Roland*, le héros de Roncevaux, dont les sublimes et patriotiques accents ont fait battre tant de cœurs. Mais on y trouve d'autres perles encore, et dans ce nombre je n'hésite pas à placer une chanson

de geste encore peu connue, mais qui bientôt le sera beaucoup, grâce à la traduction que M. Paul Meyer en a donnée l'an dernier (1). Elle a pour titre *Girart de Roussillon*. Permettez-moi, Messieurs, de vous en dire quelques mots. Il n'est personne, je pense, parmi ceux qui nous ont fait l'honneur de se rendre à notre invitation, qui se dise en lui-même qu'il n'a pas entendu venir ici pour une *chanson*. Les chansons de gestes sont tout autre chose que ce que ce mot exprime de nos jours ; ce sont de fort longs poèmes, aussi graves que ceux d'Homère et de Virgile, et consacrés comme eux à célébrer les exploits, les *gestes*, des héros. Nos pères leur donnaient ce nom, parce que des jongleurs les chantaient de ville en ville, de château en château, sur la vielle ou la rote. Celle qui va nous occuper a d'ailleurs, outre un grand mérite littéraire, celui de mettre sous nos yeux un tableau vivant des mœurs et des usages de la société en France au XII^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque de sa composition.

I

Le sujet de la chanson peut s'énoncer en deux mots : rivalité et luttes guerrières, avec des alternatives de succès et de revers, entre le comte Girart et le roi de France ; à la fin, réconciliation des deux rivaux.

(1) *Girart de Roussillon, chanson de geste*, traduite pour la première fois, par Paul Meyer. Paris 1884. — Dans ce travail, nous avons emprunté à M. Paul Meyer non seulement sa traduction, mais plusieurs des considérations disséminées dans sa savante préface.

Quel est ce comte Girart, appelé dans le poème seigneur de Roussillon ? L'histoire le connaît-elle ? Ou bien l'imagination du poète a-t-elle tout créé, le personnage lui-même avec ses faits et gestes ? — Nos vieilles chroniques font mention d'un comte Girart qui vivait dans le pays d'Avallon. Né sous le règne de Charlemagne, arrivé à l'âge d'homme sous Louis le Pieux, il se battit à Fontenai (841). Plus tard, il joua un rôle politique. Dans un diplôme de Lothaire, daté de 853, il figure comme gouverneur de la partie de la Bourgogne qui appartenait à ce prince, et dans laquelle était située la cité de Lyon. Lothaire mort, Girart eut la garde de son troisième fils, roi de Provence. Les mêmes sources nous apprennent encore que sa femme se nommait Berte, qu'ils avaient de grands biens, et que, entre autres fondations pieuses, ils bâtirent les monastères de Pothières et de Vézelai en Bourgogne. Voilà ce que l'histoire authentique nous apprend de la vie du comte Girart. Mais c'est uniquement pour mémoire que je le rappelle ; car le poète en tient si peu de compte, le héros légendaire qu'il nous présente s'éloigne si fort du type réel, que ce dernier est à peine reconnaissable. Même le château de Roussillon, situé, dans le poème, sur le mont Laçois, d'où il dominait la rive de la Seine, non loin de Pothières, n'a sans doute jamais existé. Quant au *roi Charles*, chronologiquement il ne saurait être que Charles le Chauve ; mais le poète le nomme si souvent Charles Martel, qu'on ne peut douter qu'une confusion se soit faite dans son esprit. Aucun de ceux qui sont familiers avec nos chansons de geste ne s'en étonnera :

elles se distinguent pour la plupart par un oubli complet de toutes les données de l'histoire. Dans celle qui nous occupe en particulier, le roi Charles n'est pas tel ou tel roi dont les annalistes ont raconté le règne : c'est un roi féodal quelconque, brave, fier, implacable à tout vassal indocile ; de même le comte Girart est un baron féodal, également brave, également fier, également implacable à tout ce qu'il croit être une injustice de la part de son suzerain. Ainsi roi et baron appartiennent aussi peu que possible à l'histoire ; ce sont des types formés par la légende populaire et par l'imagination d'un poète du XII^e^ siècle.

Le poème s'ouvre par une fort belle exposition. Charles, entouré de ses grands vassaux, ayant auprès de lui le pape, tient à Reims, le jour de la Pentecôte, sa cour plénière. Le pape se lève et conjure le roi et ses barons de courir au secours de l'empereur de Constantinople, que les païens (les Sarrasins) attaquent du côté de Tyr et de Nicée, tandis que, d'autre part, ils ont assailli Rome, le fief de Saint-Pierre. En récompense de ce service, l'empereur grec, à la demande de Drogon, père de Girart, s'est engagé à donner ses deux filles, l'une au roi Charles, l'autre au comte Girart. Le roi accepte. Suivi d'une nombreuse armée, il passe aussitôt en Italie. Les Sarrasins expulsés, une ambassade nombreuse est envoyée à Constantinople, et là, après diverses scènes bien faites pour donner une haute idée de la richesse de l'empereur bysantin, l'engagement des deux jeunes filles avec Charles et Girart est juré par les barons : Berte,

l'ainée, appartiendra au roi ; Elissent, la cadette, sera la femme du comte (1).

L'ambassade s'embarque pour ramener en France les deux fiancées. Instruit par des messagers, Charles va au devant d'elle et la rencontre dans un moutier de Bénévent. Mais, en face des jeunes filles, il prétend choisir, et son choix s'arrête justement, non sur l'aînée, mais sur la cadette, Elissent, destinée à Girart. Grand émoi dans toute l'assistance ; grande colère du comte. Charles demeurant inflexible, « le pape, clerc qui savait beaucoup, parla avec sagesse et à-propos. Il fit asseoir Girart auprès de lui, et le prenant par la main : « Sire, dit-il, consens à prendre Berte ; jamais je n'ai vu damoiselle parler si bien ni se comporter avec tant de simplicité. Elle a tant de sens et de beauté qu'il n'est si riche homme qui n'en fût honoré. Comte, va, prends-la pour femme ; fais cela pour moi. » — En même temps, devant tout le baronnage, « Berte se jeta aux pieds de Girart, et baisa le soulier dont il était chaussé. Le comte la releva et la prit entre ses bras, et alors s'éteignit la colère qu'il avait aú cœur. Là, le comte la prit à femme, et par la suite il en eut bon service et douce consolation (2). »

Tel est le prologue de notre chanson de geste.

Bientôt la guerre s'allume entre Charles et Girart.

Pour quel motif? Nulle part le poète ne l'explique bien clairement, ou plutôt il en donne plusieurs raisons qui ne s'accordent pas entre elles. Cela tient à

(1) *Girart de Roussillon*, p xxxviii.
(2) Laisses 28-33.

la manière dont ces poèmes, en général, ont pris naissance. Ce n'étaient, à l'origine, que des récits courts et simples, qu'un jongleur pouvait apprendre par cœur et chanter en une séance ou deux. Un autre poète reprenant ensuite cette œuvre primitive y ajoutait divers morceaux. Enfin le rédacteur définitif, un clerc, un trouvère plus lettré, réunissait tous ces fragments, en rajeunissait la langue et y introduisait de nouvelles données ; mais, trop peu soucieux des répétitions ou des incohérences, il oubliait de fondre ces éléments multiples et de les accorder entre eux. Ainsi l'action a beau durer des années et des années, les dames n'y vieillissent pas, et les chevaliers très peu ; quelques-uns portent le heaume depuis quatre-vingts ans et plus. Ces vastes épopées ressemblent, sous ce rapport, à nos immenses cathédrales, bâties par plusieurs générations, et où l'œil distingue avec curiosité les divers styles de chaque siècle.

Quoi qu'il en soit des motifs de la guerre, elle s'engage terrible, furieuse. L'imagination du poète met tout en branle, non-seulement les barons de France, mais encore ceux des contrées voisines. Le roi compte dans les rangs de son armée, en dehors de ses vassaux directs, des hommes de la Flandre, de l'Artois, de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou, de la Touraine, du pays de Cologne, des Allemands, des Bavarois, des Anglais. Notre Picardie y est noblement représentée par Galeran de Senlis ; Aimeri et Andefroi de Noyon ; Helluin (*Herluinus*) de Boulogne, à qui appartenaient Wissant, le Ponthieu et le Vi-

meu (1) ; David, son fils, comte de Valençon (2) ; un autre comte de Ponthieu, nommé Eliazar ; Enguerrant, qui tenait Abbeville ; enfin les Pohérens ou Pohiers, les gens de Poix. Non moins nombreux sont les vassaux qui combattent pour le comte Girart : car la Bourgogne, dit le poète, « est grande et large... Du Rhin à Bayonne tout le pays est à lui ; il s'étend jusqu'à Barcelone, et l'Aragon lui paie tribut. »

Rappeler tous les incidents de cette longue lutte serait inutile ; mais on y distingue facilement trois parties, comme trois actes d'une grande tragédie, dont chacun formerait un récit épique à peu près complet. Indiquons-les pour nous orienter.

Premier acte. Charles s'empare par trahison du château de Roussillon, bientôt repris par Girart. Une bataille homérique se livre à Vaubeton, à laquelle met fin un orage accompagné de signes merveilleux. Les deux armées se séparent, et la paix est conclue, à la condition que le duc Thierri d'Ascane, beau-frère du roi et ennemi personnel de Girart, sera exilé pendant cinq ans.

Deuxième acte. A son retour d'exil, Thierri est assassiné par des cousins de Girart. Charles rend le comte responsable de ce meurtre, et la guerre recommence. Girart battu, abandonné de presque tous les siens, est réduit à se cacher. Pendant 22 ans, il exerce le mé-

(1) Voy. Louandre, *Histoire d'Abbeville et du Ponthieu*, I, 93. 102.

(2) *Valençon*, village faisant partie de la commune de Preures, arr. de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

tier de charbonnier, faisant pénitence de ses fautes, et notamment de celles que l'orgueil lui a fait commettre. De son côté, la comtesse travaille comme couturière. Enfin, grâce à l'entremise de la reine Elissent, belle-sœur de Girart, la réconciliation a lieu, le jour de Pâques, entre ce dernier et le roi Charles.

Troisième acte. Mais le roi n'a pardonné qu'à contre cœur. Il permet aux enfants de Thierri de combattre le comte Girart, et bientôt lui-même prend part ouvertement à la guerre, Mal lui en prend, car il est battu à son tour, Girart aurait pu le retenir prisonnier; mais il se montre généreux et le laisse partir. Ainsi humilié par son vassal, Charles consentira-t-il à se réconcilier avec lui ? Le pape l'y décide, et Girart consacre le reste de sa vie à des fondations de monastères et à d'autres bonnes œuvres.

Vous connaissez, Messieurs, le sujet du poème, les principaux acteurs qui y jouent un rôle, le caractère général de sa composition. Je ne dois pas vous arrêter plus longtemps au seuil de l'édifice. Si vous le voulez bien, nous y entrerons ensemble pour en étudier les détails et en admirer les beautés.

II

L'auteur est un véritable écrivain ; il sait en quelques vers tracer des tableaux d'une réalité saisissante. Surtout ses descriptions de batailles sont pleines de vie et de mouvement. Avec quelle gravité solennelle il prélude à celle de Vaubeton ! « Vastes sont les plaines

de Vaubeton (1) ; elles s'étendent au loin, sans mauvais passages, marais, bois ni herbage ; seule la rivière d'Arsen (2) sépare les combattants... Là, vous eussiez vu flotter au vent tant de gonfanons, tant d'enseignes variées, que l'espace qu'ils occupent a plus de sept lieues. Vous eussiez dit, en les voyant en plaine, que jamais en ce monde il n'y eut tant d'hommes assemblés. Ce fut un lundi, à l'aube du jour, au temps où les roses se couvrent de feuilles et de fleurs, que se livra la bataille forte et amère. Charles fait sonner à la fois trente cors d'ivoire.... A l'abaisser des lances, il n'y eut pas un mot prononcé, mais onques depuis ne se vit tel deuil (3). » Puis viennent les défis mutuels des guerriers, les chevaux piaffants et nommés par leurs noms, le bruit des lances qui se brisent « semblable à une tempête, » le choc des épées « d'où jaillit un feu sans fumée, » les « beaux coups » portés et rendus, les écus transpercés, les blancs hauberts déchirés, les cervelles répandues, cent combats singuliers, souvent semblables à des tournois, où les adversaires s'estiment et se tuent sans se haïr, combats vivement racontés, celui-ci, par exemple : « Voici par la mêlée Tibert de Vaubeton ; c'était un excellent chevalier apparenté à Charles. Il provoque à la bataille le comte Fouque, et celui-ci, quand il l'entend, se présente aussitôt. Ils se frappent si violemment, qu'ils se trouent

(1) Localité inconnue, dans le voisinage de Vézelai.

(2) *Arsen*, ou *Arsis*, probablement la *Cure*, qui se jette dans l'Yonne, près d'Auxerre.

(3) Laisses 141 suiv.

boucliers et hauberts. Ils se renversent l'un l'autre sur la place; mais Fouque se releva, et Tibert non (1) » La lutte terminée, l'auteur décrit avec une puissante concision le retour des guerriers : « Girart est revenu du combat ; avec lui, mille chevaliers de ses privés. Ils ont perdu leurs lances; leurs épées sont ébréchées; ils les portent nues, ensanglantées : elles ne rentreront au fourreau qu'après avoir été lavées, fourbies avec un linge et essuyées (2). »

Ne croyez pas que ce narrateur intrépide manque de sentiment. A chaque instant, il laisse échapper des mots ou des réflexions qui dénotent une âme tendre, ouverte à la pitié : « Les guerriers se précipitent les uns sur les autres et se massacrent. Ah ! Dieu, ils sont destinés à rester sur le terrain ! De terres étrangères ils sont venus mourir (3). » — Vous auriez vu là tant de damoiseaux désarçonnés ! Il y en avait un millier d'abattus dans un vallon : belle jeunesse dont la perte répandit au loin le deuil. Dieu ! que cette bataille fit pleurer de damoiselles et de jeunes dames veuves ! »

— Là meurent par l'épée tant de vaillants combattants, tant de nobles guerriers ! Là tombèrent tant d'hommes dont pas un ne se releva, ni jamais ne se relèvera jusqu'au jour du jugement, pour lequel je me

(1) M. Paul Mayer indique, comme preuve du talent de composer et de narrer, qu'il reconnaît à l'auteur, toute la troisième partie du poème, et en particulier le récit du meurtre du jeune fils de Girart (Laisse 619-721). Ajoutez la mort du traître Richier (Laisse 90), la bataille sous Roussillon (Laisse 484 suiv.).

(2) Laisse 197.

(3) Laisse 165.

prépare (1). » Et après avoir raconté la blessure mortelle du marquis Fouchier : « Ce fut un deuil et une perte que la mort du preux marquis. Meilleur vassal ni plus fécond en ressources ne resta sur le champ de bataille. Ah ! comte Girart, puissant baron, quel ami tu perds ! »

Notre auteur a le don poétique. Il trouve des expressions d'une singulière élégance. Charles, dans un combat, se jette au milieu de la mêlée, et de sa vaillante épée abat à droite et à gauche maints guerriers. « Ainsi, ajoute le poète, ainsi ce jour-là chassait le roi Charles dans la forêt de ses ennemis. » — Veut-il dire que la reine Elissent parvient, à force de présents habilement distribués, à rallier à Girart les barons de la cour de son époux, qu'en cela consiste sa force, il s'exprime ainsi : « Là où la reine sait un vaillant damoiseau, elle envoie ses dons en argent, en or vermeil. Donner, ce sont là ses tours et ses créneaux (2). » — Dans un autre passage, les lances droites des guerriers chevauchant en bataille se présentent à son esprit sous l'image d'un bois de frêne. Au lieu d'exprimer cette idée par voie de comparaison, bien plus poétiquement il dira : « Boson, Fouque, Seguin conduisent leurs enseignes à travers le bois de frêne. Le bois dont je vous parle est un bois où les frênes ont pour fleurs des pointes d'acier, des gonfanons teints en pourpre, dont tant de nobles vassaux reçurent le coup fatal (3). »

(1) Laisse 164.
(2) Laisse 560.
(3) Laisse 155. Comp. Paul Meyer, *Op. cit.* LI.

Moins la poésie romane, dit un fin critique, cherche à imiter la grecque qu'elle ignore absolument, plus elle lui ressemble. C'est que toutes deux jaillissent de la même source, de l'âme humaine dans sa générosité native, encore ignorante des règles et des procédés littéraires. Que de rapprochements de détail il nous serait facile, si le temps nous le permettait, d'indiquer entre l'Iliade et notre chanson de geste (1) ! Dans la tragédie grecque, le chœur, témoin et juge de ce qui se passe, traduit ses impressions tantôt par des paroles d'approbation ou de blâme, tantôt par des cris de joie ou de douleur, d'espérance ou d'effroi. Ainsi fait notre poète. Lorsque éclate la querelle entre le roi et le comte, il exprime ainsi son inquiétude : « C'est le commencement d'une conduite folle et téméraire, dont on n'est pas près de voir la fin. » Quoiqu'il se montre, en général, moins favorable à Charles qu'à Girart, il ne laisse pas de blâmer aussi ce dernier lorsqu'il refuse de céder à propos : « Celui qui montre trop d'orgueil, je ne l'estime pas un gant : c'est pour le comte Girart que je vous dis cela ; car il a tort envers Charles, c'est chose jugée (2). »

Enfin notre auteur est fort habile dans l'art de tracer des caractères (3). Ses deux principaux héros, il

(1) Comparez la scène où, du haut de la tour qui domine la porte Scée, Hélène nomme à Priam les principaux chefs de l'armée grecque (*Iliad.* III, 121-243), avec celle où le vieil empereur de Constantinople, en se rendant au-devant de l'ambassade, s'enquiert du roi Charles et du comte Girart.

(2) Laisse 512.

(3) *Op. cit.* L.

est vrai, le comte et le roi, se ressemblent trop, peut-être, nous en avons fait plus haut la remarque. Mais autour d'eux, que de types variés il a su créer, types vivants, personnels, qui semblent copiés d'après nature, et qu'il excelle à opposer les uns aux autres dans des scènes vraiment dramatiques !

Fouque, cousin de Girart, est l'homme sage et mesuré qui aime la paix et ne se résigne à la guerre qu'à la dernière extrémité, « Pour moi, dit-il au comte, jamais je ne serai d'avis que tu combattes le roi Charles, car tu es son homme lige (1). » Mais, la guerre déclarée, même contre son avis, il se donne tout entier à son seigneur et est prêt pour lui à tous les dévouements. « Ah ! Fouque, sire cousin, lui dit Girart, à la fin d'un combat où il avait eu le dessous, vous m'avez rendu de grands services et je vous ai peu récompensé. Si en ce jour vous m'abandonnez, je suis perdu. » Et le fidèle vassal de répondre : « Si vous m'aviez cru, les choses se seraient passées autrement : vous et le roi vous seriez amis. Mais maintenant ce n'est pas pour vous que je suis ici, mais pour moi, qui me tiendrais pour honni, si dans la bataille je ne montrais ce que je sais faire. » Sa réputation de sagesse est si bien établie, que le roi Charles, l'apercevant dans les rangs de ses adversaires, revêtu d'une belle armure et monté sur son cheval Bayart, ne peut lui refuser son admiration : « Le roi s'arrêta quand il vit Fouque. Il s'appuya sur un comte d'Auvergne et dit aux Français : Seigneurs, voyez le meilleur chevalier qui ait jamais

(1) Laisse 814.

existé. On l'appelle Fouque, le cousin de Girart. Ecoutez quelles sont ses qualites : attribuez-lui toutes celles du monde, en ôtant les mauvaises, car il n'en existe aucune de telle en lui. Il est preux et courtois ; il connaît la chasse au bois et au marais ; il sait les échecs, les tables et les dés. Jamais sa bourse n'a été fermée à personne .. Il est plein de piété envers Dieu... Il déteste la guerre et aime la paix ; mais quand il a le heaume lacé et l'écu au col, l'épée au côté, il est fier, superbe et sans merci. Sachez que cette guerre l'afflige très fort, qu'il a eu pour cela avec Girart maintes querelles. Cependant il est toujours venu à son secours. Et ce n'est pas de moi qu'il sera blâmé : quiconque abandonne son ami est méprisé en toute bonne cour.»

Boson, autre parent de Girart, représente le type opposé, celui du chevalier batailleur par tempérament. Quelle fête pour lui qu'un combat! « Sur toutes choses, un tel jeu le ravit. » Ardent, impétueux, il est incapable de mettre un frein à son désir de vengeance ; il ne recule devant aucune cruauté. Son acharnement contre ses ennemis est, comme son courage, sans limites. Il serait humilié de mourir ailleurs qu'en champ de bataille. C'est lui qui, voyant Girart se lamenter sur la perte de ses proches et de ses amis, s'écrie : « Par Dieu ! je ne veux pas pleurer. Nous avons tous été élevés et dressés pour une telle fin ! Pas un de nous n'a eu pour père un chevalier qui soit mort en maison ni en chambre, mais en grande bataille, par l'acier froid, et je ne veux pas porter le reproche d'avoir fini autrement (1). »

(1) Laisse 402.

Berte, la femme de Girart, est peut-être, dit M. Paul Meyer (1), le type de femme le plus accompli que la poésie du moyen âge ait produit. Les héroïnes de nos épopées chevaleresques montrent parfois des qualités trop exclusivement viriles; Berte, au contraire, a pleinement les qualités d'une femme et d'une épouse. Chez elle, rien d'éclatant, rien d'héroïque. Elle n'a qu'un rôle effacé tant que Girart est en état de tenir la campagne contre le roi. Mais quand arrive la période de revers, quand le comte fugitif est obligé de se cacher sous un nom d'emprunt et de se livrer à un vil métier pour gagner sa vie, c'est Berte qui le soutient et le console, c'est elle qui lui inspire la résignation nécessaire pour supporter la vie de misère où il est réduit.

Toute cette partie du poème est d'une beauté simple et touchante ; elle repose doucement l'esprit du tumulte des batailles, de toutes les scènes de violence qui précèdent. Quelques citations, Messieurs, vous en donneront une idée.

Girart vaincu a quitté Dijon, son dernier asile. Au moment où les gens de Charles envahissent la ville, un damoiseau tout dévoué au comte « demanda la comtesse et se mit à sa recherche. Il la trouva en oraison dans un moutier, priant Dieu le tout-puissant de protéger Girart et les siens. Le bon damoiseau la prend par le bras : Comtesse, sortez d'ici et bien vite. Ce château est rendu, le roi le prend. Vos partisans

(1) Paul Meyer, *Op. cit.* L.

ont été vaincus en bataille. Girart a pu s'échapper, je ne sais comment ; hier, il s'est enfui à Besançon. — Quand la dame l'entend, elle tombe évanouie sur le marbre noir. » Cependant les guerriers ennemis se répandent partout. « Elle appelle un chevalier : Selle ton cheval, et sortons de la ville ; pourvu que je puisse avoir Girart, je ne demande rien plus. — A la nuit, elle entra dans Besançon. Dans une chambre voûtée de l'abbé Hugues, là elle trouva couché Girart de Roussillon. Elle lui baisa la bouche et la face en pleurant, et lui demanda s'il était sans blessure (1), » etc.

Poursuivis jusque dans Besançon par les gens de Charles, les deux fugitifs passent en Allemagne, où ils errent sans asile. Girart tombe malade ; « il n'a point de serviteur, sinon sa femme, qui le sert avec douceur. » Un paysan le recueillit « tout froid et inerte, et lui fit faire près de son feu un lit, puis lui donna chair sauvage et poisson de lac, et le garda jusqu'à ce qu'il l'eût guéri. — Alors Girart se regarda, étendu qu'il était : il n'avait que les os, la peau et les nerfs : O Dieu, dit-il, tu te montres si dur envers moi ! Les œuvres que j'ai faites, tu me les fais payer bien sévèrement. Bernart, Fouchier, Seguin et Boson, que je suis malheureux de vous avoir survécu ! — Et sa bonne femme lui essuie la tête : Cher sire, laisse en repos la terre que tu perds ; car si tu prends en gré le mal, tu en mériteras une meilleure. — Puis elle lui récite trois versets des psaumes de David et lui parle de Job, qui fut serviteur de Dieu (2). »

(1) Laisse 496 sv.
(2) Laisse 529 sv.

C'est sur ces entrefaites que Girart, pour expier ses fautes, embrassa le métier de charbonnier. Un jour, « étant entré dans un bois épais, il entendit un bruit d'hommes qui taillaient du bois. Il suivit tant la voix, par les fourrés, qu'il trouva à un feu deux charbonniers. L'un d'eux lui dit tout d'abord : Ami, dites, d'où êtes-vous ? Faites-vous pénitence ? Portez ce charbon, devenez portefaix, et vous aurez votre juste part de gain. — Sire, volontiers, répondit Girart (1). »

Berte, de son côté, se livre aussi à d'humbles travaux. Le tableau que le poète met sous nos yeux est charmant : « Là fut couturière la princesse, et jamais vous ne vîtes femme si active de ses doigts. Il n'y a si riche dame qui ne la demande, ou ne lui apporte de l'ouvrage. Et les damoiseaux et la gent légère parlent à ses oreilles par derrière : Regardez la beauté de la charbonnière ; n'était le charbon de ce vilain (son mari) qui la rend noire, il n'y aurait si gentille dame en toute Bavière. Hé, dame sage et gentille et bonne ouvrière, pourquoi as-tu pris pour mari un faiseur de charbon ? — Elle répond en femme bien apprise, et qui savait parler sagement et dissimuler : Sire, merci pour Dieu et pour St-Pierre. Il m'a trouvée orpheline, petite bergère, et m'a prise pour femme (Dieu l'en récompense !) et puis m'a fait apprendre l'état de couturière. Je ne sais où l'on chercherait un meilleur homme que lui. — Ainsi il n'y a si félon, de mauvaise engeance, qu'avec ses douces paroles elle n'arrive à conquérir (2). »

(1) Laisse 591.
(2) Laisse 638.

Ici le poète place un court épisode, mais admirablement conçu pour mettre en relief la vertu de Berte ; il est difficile de le lire sans attendrissement. Deux seigneurs du voisinage organisent une quintaine, sorte de tournoi où les chevaliers luttent de force et d'adresse. Comme à l'ordinaire, une grande foule accourt à ce spectacle. « Girart l'alla voir avec tout le monde ; mais, de peur d'être reconnu, il se tenait à l'écart, assis près de sa femme, qui le tient cher. La dame vit les vassaux joûter, et il lui souvint de la vie de Girart, qui avait coutume, lui aussi, de prendre part aux joûtes. A ce souvenir des beaux jours d'autrefois, elle eut telle douleur, que pour un peu le cœur lui eût fendu. Les larmes lui coulent des yeux et tombent sur la barbe de Girart. Le comte se releva et dit sa pensée ; Dame, je sais maintenant qu'en ton cœur tu as du regret d'être avec moi. Va en France, dame, dès maintenant ; je te jurerai sur les saints que jamais tu ne me verras, ni toi ni tes parents. — J'entends-là, dit la dame, une parole d'enfant. Sire, pourquoi parlez-vous si méchamment ? Ne plaise à Dieu le tout-puissant que je vous abandonne en mon vivant ! Certes, je sauterais plutôt en feu ardent. — Et le comte la baisa sur le champ (1). »

J'ai dit plus haut comment, sur le conseil de Berte, le comte Girart retourna déguisé à la cour un jour de vendredi saint, et comment la reine Elissent le réconcilia avec le roi Charles, « qui lui rendit sa terre par un rameau, » un des modes d'investiture alors en usage.

(1) Laisse 884.

III

Après vous avoir exposé, Messieurs, trop longuement peut-être, le caractère littéraire de notre chanson, il me resterait à vous montrer tout ce qu'elle renferme de renseignements curieux sur les mœurs et les usages de la société française, non à l'époque où l'action est supposée se passer, mais à celle où le poème reçut sa forme définitive. Peu de chroniques, peu d'œuvres d'imagination du même temps nous fourniraient, sous ce rapport, une aussi riche moisson. Pour ne pas payer d'ingratitude votre bienveillante attention, je me bornerai à quelques traits relatifs à la royauté, à la noblesse et au clergé (1).

Charles est qualifié tantôt roi, tantôt empereur ; cette dernière qualification est un souvenir de l'époque carlovingienne. La *Chanson* l'appelle rarement roi de France, mais bien roi de St-Denys, de St-Remi ou de Reims, du Mont-Laon, c'est-à-dire des villes où il faisait sa résidence. En y ajoutant Beauvais, Compiègne, Chartres, Orléans et Paris, on aura à peu près l'étendue du domaine royal. Le roi est entouré comme d'une auréole de majesté, qu'il doit, moins à sa puissance effective, qu'à son titre. « De la mer jusqu'ici, dit le poète, il n'y a si riche baron qui ne tremble lorsque le roi s'irrite (2). » Cette majesté se manifeste au dehors ; on disait proverbialement d'un seigneur de belle et

(1) Comp. Paul Meyer, *Op. cit.* LXII — LXXXIX.
(2) Laisse 1.

fière apparence « qu'il avait la prestance d'un empereur (1). »

Le roi est donc au-dessus de tous les barons ; lors même qu'il y a guerre entre lui et des vassaux dégagés de l'obligation féodale, il n'est pas avec ses adversaires sur le pied de l'égalité : il conserve le prestige religieux attaché à celui qui a été oint et sacré. Dans son dernier combat contre Girart, Charles, renversé de cheval, allait être tué, sans être reconnu ; mais Fouque, le cousin et l'allié de Girart, survient ; il met pied à terre, fait monter le roi sur son propre cheval et protège sa fuite. En agissant ainsi, Fouque ne fait que remplir un devoir féodal ; c'est une des applications du mot célèbre attribué à Louis VI : « On ne prend pas le roi aux échecs. » Toutefois le pouvoir royal est loin d'être absolu, comme il le deviendra peu à peu dans les derniers temps de la monarchie ; il est limité par le droit. Le roi ne peut, de son autorité propre, punir un de ses hommes, si coupable soit-il, sans l'avoir sommé de se justifier devant sa cour, et dans ce cas, ce n'est pas lui qui juge; il n'agit même pas comme président du plaid : la sentence est remise au jugement des barons royaux désignés comme arbitres (2).

Notre poème nous offre une peinture intéressante de la vie des seigneurs. « Le lendemain, au point du jour, le comte se leva ; ses damoiseaux l'aidèrent à se

(1) Laisse 275.

(2) Laisses 178, 230, 248.

vêtir, puis il alla ouïr la messe au moutier (1). » — Lui arrive-t-il quelque important message, qui appelle une résolution à prendre, il convoque ses meilleurs conseillers, soit dans une salle du château, soit en plein air, « sous le sapin ou le tilleul, » qui d'ordinaire ombrageait la cour principale. Ces derniers prennent place autour de lui, assis, non pas toujours sur des sièges, mais sur le gazon ou « sur la jonchée (botte de joncs). » Chacun exprime son avis avec une grande franchise. — Après le conseil, le repas. Des serviteurs « apportent l'eau et placent les mets sur les tables ; on se lave les mains et on va manger. » Le repas fini, « Girart et les siens allèrent sur l'esplanade pour se divertir. Qui savait chanson ou fable se mit à la dire, tandis que les chevaliers s'asseyaient et écoutaient. Girart et les siens s'amusèrent jusqu'à ce que la fraîcheur de la nuit se fit sentir. Le comte demanda le vin — de nos jours, ce serait le thé — et alla dormir. »

Voulez-vous savoir comment s'habillaient, dans les grandes circonstances, les riches damoiseaux du XII^e^ siècle ? Le poète nous fait assister à la toilette de Pierre de Mont-Rabei, jeune chevalier chargé par le roi Charles de porter un message au comte Girart. On a soin de nous dire qu'il s'habilla « à la mode de France, » laquelle avait déjà de la renommée (2) : « Voici Pierre de retour à son hôtel. Pendant cette nuit, on l'a fait reposer, on l'a rasé, tondu et bien

(1) Laisse 268.
(2) Laisses 136-9.

baigné. Avant le lever du jour, il était bien vêtu et chaussé. Il était habillé à la mode de France, de telle manière que, quand je vous l'aurai dit et conté, vous penserez que ce n'était pas un pauvre homme. Il mit des braies et une chemise de toile : jamais vous ne vîtes si fine étoffe ; et ses bas étaient du même fil. Il mit des chausses (chaussons) de paile africain (de soie), des souliers vermeils (rouges), ornés par devant d'une fleur (1) ; il chaussa des houseaux (bottes) de cuir de Cordoue et des éperons d'argent doré. Je ne crains pas de me tromper en disant qu'en la cour de Girart, où ces éperons iront, on ne verra personne mieux équipé. » Le vêtement du bas du corps est complet ; voici celui du haut. « Pierre vêtit un pelisson (pelisse) d'hermine toute neuve; il agrafa un manteau de zibeline doublé de paile teint en pourpre (de soie rouge), avec un anneau et un bouton d'or fin. Ainsi vêtu, il alla de bon matin prier au moutier, il entendit la messe que dit l'abbé, » et partit pour Roussillon.

Ces fiers barons n'étaient donc pas toujours couverts de fer. Il semble même qu'il leur suffise de dépouiller un instant leur armure pour se trouver humains, bienveillants, ouverts à tous les sentiments nobles et délicats. Mais aussi, lorsqu'ils l'ont revêtue, que leur bon destrier les emporte sur le champ de bataille, n'attendez plus d'eux ni pardon ni pitié. Trop souvent, après la victoire, on massacre les prisonniers (2) ;

(1) Ce genre de décoration s'obtenait par l'applique d'une broderie ou de cuir découpé.

(2) Laisse 89.

après la prise ou la capitulation d'une ville, on mutile les soudoyers de la garnison, afin de les mettre hors de service (1) ; il arrive même qu'on tue les paysans de son adversaire, au même titre qu'on détruit ses moissons, qu'on coupe ses vignes ou ses arbres fruitiers (2). Sur beaucoup de points, les idées germaniques tiennent encore en échec les idées chrétiennes. Mais ils ont un vif sentiment de l'honneur et du devoir féodal, et s'ils ne refusent pas toujours d'entrer par la trahison dans un château autrement impénétrable, ils ont horreur du félon qui leur en ouvre les portes. Témoin ce duc Milon à qui un portier infidèle avait donné entrée dans le château de Roussillon. Une fois maître de la place, « Milon prend le portier à part sous un sapin : Tous tes parents furent traîtres, dit-il, et il lui tranche la tête en disant : Corrigez-vous de ce vilain défaut (3) ! »

Quelques traits sont aussi à recueillir, dans notre *Chanson*, sur l'état du clergé. A l'exception d'un parent de Charles, assez peu recommandable d'ailleurs (4), nous ne voyons aucun clerc ou moine prendre une part active à la guerre. Mais des religieux accompagnaient les armées pour assister les mourants et faire le service des morts (5). Ils remplissent aussi l'office de médecins (6). Dans une circonstance diffi-

(1) Laisses 602, 607.
(2) Laisses 121, 127, 182.
(3) Laisse 417.
(4) Laisses 398, sv.
(5) Laisses 344, 360.
(6) Laisses 75, 187.

cile, c'est un moine que Girart envoie à Charles pour lui proposer un arrangement : il n'aurait garde de charger de son message un chevalier, craignant pour celui-ci la colère du roi (1).

Maintes fois évêques et abbés font entendre des exhortations à la paix. Le pape, dont nous avons raconté le rôle pacifique dans le prologue du poème, intervient encore à la fin, et c'est lui qui opère une réconciliation définitive entre le roi Charles et le comte Girart. La religion seule avait assez d'empire pour plier à la loi morale ces rudes natures. Nous en trouvons une preuve saisissante dans un passage du poème que je voudrais vous rapporter encore : ce sera ma dernière citation.

La scène se passe dans la forêt d'Ardenne, au temps où commencent les malheurs de Girart. Le comte, dépouillé de tout, même de son armure et de son cheval de bataille, que des voleurs lui ont dérobés pendant la nuit, se plaint amèrement de son sort, auquel il n'est pas résigné. Berte, son bon génie, l'accompagne. Quelqu'un lui conseille de s'adresser à un ermite qui habite la forêt, « si vieux, si blanchi, qu'il en est tout courbé... Vers midi, ils arrivèrent à l'ermitage ; là, ils trouvèrent le saint homme qui souffre pour Dieu. Il ne portait point de vêtements tissés, mais une peau de chèvre, avec des haillons de laine, sur l'échine ; il était prosterné à terre, les genoux et les coudes nus, et priait. Le saint homme, lorsqu'il eut fait sa prière, se tourna vers Girart de Roussillon et s'avança appuyé

(1) Laisse 458.

sur un bâton : D'où êtes-vous, ami, de quel pays ? » — Girart raconte ses démêlés avec Charles ; il expose son dénuement à l'heure présente et finit par ces mots : « Donnez-moi un conseil. — L'ermite répond : Vous l'aurez bon ; mais d'abord, cette nuit, prenez logement ici. — Les voilà logés et installés jusqu'au lendemain. »

« Quand la nuit fut passée, au lever du jour, le vieillard chenu lui dit de bonnes paroles pour son salut, s'il veut les suivre ». Mais avant de le recevoir à pénitence, il l'interroge ainsi : « Ami, avez-vous droite croyance ? — Sire, je mets mon espérance en Dieu. — Renoncez-vous envers tous à la vengeance ? — Sire, oui, hormis le roi de France. — Ne lui avez-vous jamais fait de mal ? — Sire, oui, par sottise et par jeunesse. — Donc repentez-vous de bon cœur. — Sire, jamais je ne prendrai pénitence jusqu'à ce que je lui aie fait voir la mort de près. Si jamais je puis porter écu et lance, je trouverai moyen de prendre vengeance de lui. — Grand péché, dit l'ermite, s'est emparé de toi. Brave homme, comment penses-tu arriver jamais à te venger ? Quand tu étais homme puissant, Charles t'a vaincu, c'est toi-même qui le dis. — Sire, dit Girart, je ne veux vous rien cacher. Si je puis recouvrer des armes et un cheval, j'essaierai de revenir en France, chevauchant nuit et jour. Lorsque Charles ira chasser dans les grands parcs, je sais bien les endroits où il tire à l'arc, là je pense me venger de sa personne détestée. — Quand l'ermite l'ouït, il s'irrita : Brave homme, dit l'ermite, comment n'es-tu pas épouvanté ? Tu as employé à mal faire toute la fleur

de ta jeunesse, et maintenant tu veux encore tuer ton seigneur direct ! Mais alors tu ne trouveras plus clerc, ni saint homme, ni évêque, ni pape, ni docteur qui consente jamais à te donner pénitence. Va, Dieu te soit en aide ! car tu as perdu ce monde et l'autre. — A ces mots, la dame ne peut s'empêcher de pleurer : Girart, pourquoi faites-vous si grande folie? Renoncez à toute rancune envers tout homme, et particulièrement envers Charles, votre roi empereur. » — Les larmes de Berte ont achevé de briser le cœur du comte : « Dame, dit-il, je le fais pour l'amour de Dieu (1). »

Messieurs, j'ai entendu dire que, la pièce finie, si elle a plu, toute l'assistance demande à en saluer l'auteur. Ai-je réussi à vous faire goûter ma *Chanson de geste* ? Je l'ignore. Mais ne me demandez pas le nom du poète à qui nous en devons la rédaction définitive : on ne l'a pas encore retrouvé. Toute la sagacité de M. Paul Meyer n'aboutit, à cet égard, qu'à de vagues conjectures : l'auteur devait avoir visité Constantinople, et cela dans les dernières années du vieil empereur Alexis II (mort en 1180) ; il devait être, non un simple jongleur; mais un clerc, et ce clerc, à en juger par la langue qu'il parle, doit avoir vécu aux environs de Poitiers. Mais ce nom inconnu, si quelque érudit, si quelqu'un d'entre vous, Messieurs, le découvre un jour, nous l'inscrirons, car il en est digne, parmi les plus illustres de notre ancienne littérature.

(1) Laisses 513, sv.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1884-1885,

Par M. J. GARNIER, Secrétaire perpétuel,

Lu dans la séance publique du 19 Juillet 1885.

La lecture de notre président ne serait guère de nature à m'encourager beaucoup, si vous ne m'aviez accoutumé à votre bienveillante indulgence. Il y a loin en effet de l'étude littéraire que vous venez d'entendre au rapport un peu aride que je vais avoir l'honneur de vous présenter. Aussi ai-je voulu, à défaut d'autres qualités, éviter la longueur et me rendre aussi concis que possible; et cependant, pour ne blesser aucun de mes collègues, ce dont j'aurais grand regret, il me faut dire au moins un mot de toutes les communications qui nous ont été faites ; il me faut vous montrer que nos séances ont été constamment remplies, et que chacun a voulu participer à l'œuvre en apportant sa note au recueil de documents que nous réunissons pour l'histoire de la Picardie.

J'attache d'autant plus de prix à vous prouver que nous avons continué les traditions de nos prédécesseurs et que nous sommes dignes d'eux, que l'an prochain notre compagnie, fondée en 1836, comptera 50 ans d'existence et que nous avons décidé de célébrer, au mois de juin 1886, le cinquantenaire de l'année mémorable où les hommes les plus distingués et les plus instruits de la province se groupèrent dans la pensée commune de travailler à son histoire et à la conservation de ses monuments.

Notre programme est des plus simples et ne sortira point du but de nos études. Tandis que, dans une exposition rétrospective d'objets d'archéologie et d'art depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, on fera voir toutes les manifestations de l'industrie picarde, on discutera, dans un congrès historique, un certain nombre de questions relatives à notre histoire locale. La publicité devant être prochainement donnée à ce programme, je vous en indique seulement les grandes divisions.

J'arrive donc à mon sujet qui est le rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1884-1885, et d'abord je parlerai des membres non-résidants qui nous ont communiqué leurs recherches.

— M. Lion nous a adressé une liste des rois, des princes et des gentilshommes qui ont pris part au tournoi de Compiègne en 1238 à l'occasion du mariage de Robert, comte d'Artois, avec Mahaut, fille de Henri II, duc de Brabant et de Lorraine.

M. Lion est aussi l'auteur d'une histoire d'Hesdin-

fort, c'est-à-dire du nouvel Hesdin, construit en 1554 à quelque distance de l'ancienne ville qu'avait détruite Charles-Quint.

M. L'abbé Letemple nous a rendu compte de ce travail plein de faits et de détails depuis la fondation de la ville jusqu'à la paix d'Utrecht qui rattacha invariablement à la France l'Artois et la Flandre, et fit définitivement d'Hesdin une ville française.

— M. de Lhomel a copié pour nous une déclaration en bref des fiefs tenus et mouvants de l'abbaye de Saint Josse-sur-Mer, document intéressant à cause des noms des propriétaires de ces fiefs en 1587.

Nous lui devons encore une liste des mayeurs et des échevins de Montreuil-sur-Mer de 1547 à 1715 qu'il nous a promis de continuer. Nous l'en avons remercié, car ces listes sont utiles et auraient besoin d'être publiées partout. N'est-il pas juste en effet de conserver dans chaque ville les noms des hommes honorables qui ont été choisis par leurs concitoyens pour les administrer ?

— M. Alcius Ledieu, le dévoué conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, nous a donné, sous le titre d'Abbeville en liesse, un recueil de fêtes emprunté aux archives de cette ville, dans lequel il fait connaître les usages des habitants dans ces solennités ; ce sont copies de pièces authentiques auxquelles il ne manque ni la date, ni l'occasion des réjouissances, ni le prix des denrées qu'on y consomma.

La réception du cardinal d'York à Abbeville en 1527 lui a fourni la matière d'un autre article. Wolsey

envoyé par Henri VIII roi d'Angleterre, pour ratifier le traité qu'il avait conclu avec François I^er^, avait déployé à son passage à Abbeville la magnificence d'un roi. Aussi les Abbevillois lui firent-ils une réception véritablement royale qui coûta plus de 300 livres (8,000 fr. environ de notre monnaie). Les registres aux délibérations de l'échevinage font connaître les ordres donnés aux habitants de joncher d'herbes leurs rues et de tendre leurs maisons de tapisseries, tandis que la ville faisait élever des hourts décorés de tableaux et de devises dont nous lisons le texte et l'explication qui était indispensable, car ces devises, en latin et en français, et ces tableaux étaient des symboles se rapportant à la paix que l'on allait conclure avec Charles-Quint et que le peuple n'aurait guère compris.

— M. Alfred Danicourt dont la collection d'antiques renferme tant d'objets remarquables, nous a fourni pour nos mémoires une notice sur un groupe de bronze trouvé à Marché-Allouarde, près de Roye, en 1863, et qui offre autant d'intérêt sous le rapport du sujet que de l'art. Il nous a également donné la planche qui se joint à la notice,

Ce groupe, haut d'un peu plus de dix-huit centimètres, représente Hermès jeune et nu, portant Dionysos enfant. L'œuvre est un travail grec traité avec un soin extrême et une rare perfection ; malheureusement il y manque la jambe droite, cassée au-dessous du genou. Un archéologue des plus distingués, M. le baron de Witt, ne met pas en doute que

l'auteur n'ait eu sous les yeux la statue de Praxitèle trouvée en 1877 à Olympie, représentant le même sujet, et qu'il ne s'en soit inspiré dans la belle œuvre qu'il a produite.

— La discussion ouverte il y a plusieurs années au sein de la société sur les camps romains, discussion qui a pris des développements considérables et qui a eu son écho dans les réunions des sociétés savantes à la Sorbonne, a été l'occasion pour M. Lefèvre-Marchand, ancien maire de Chaulnes, d'un travail sur le cantonnement qu'occupa dans le Belgium le questeur Marcus Crassus au retour de la 2e expédition de César dans les Iles Britanniques (l'an 54 avant J.-C.). Jusqu'ici l'emplacement qui réunissait le plus de probabilité en sa faveur était un camp situé non loin de Roye, et connu sous le nom de *Vieux Catil.* M. Lefèvre propose un emplacement nouveau qui serait la ville de Chaulnes elle-même, bâtie sur un ancien refuge gaulois, dont certains lieux dits, certaines découvertes prouveraient l'occupation par les armées romaines. L'un des passages les plus saillants du mémoire est celui où sont discutées les anciennes limites du pays des Bellovaques. L'auteur les croit bien plus étendues que celles du diocèse actuel de Beauvais, et il appuie son opinion sur de remarquables arguments. Nul doute que la question qui a déjà été traitée au congrès scientifique tenu à Amiens en juin 1867, ne soit reprise au congrès du cinquantenaire qui s'ouvrira l'an prochain. Nous y donnons donc rendez-vous à M. Lefèvre.

Notre collègue nous a aussi donné la copie d'un certain nombre de faits concernant la Picardie, mais le temps nous a manqué pour connaître ce qui était inédit, et l'auteur a négligé de faciliter notre tâche en n'indiquant point les sources où il a puisé.

— M. le comte de Marsy nous a donné aussi la copie d'un certain nombre d'éphémérides picardes qui pourront surtout servir à la biographie de l'Oise. On sera heureux de les trouver, mais je ne saurais les analyser ici.

— Un de nos jeunes collègues, M. Robert Guerlin, qui sait chercher et qui trouve, nous a indiqué un écusson en pierre écartelé de Pélevé et de Fay, et surmonté d'une crosse d'abbesse. M. Dubois avait déjà vu cette pierre à Boves, et M. Janvier nous a rappelé que la sœur de l'évêque Nicolas de Pélevé était abbesse du Paraclet. Nul doute alors que ces armoiries ne proviennent de l'abbaye du Paraclet; aussi, comme la pierre était bien conservée, nous l'avons acquise pour le Musée.

— S'il convient de recueillir les monuments historiques et artistiques du pays, il est mieux encore, quand c'est possible, de les conserver à la place qu'ils occupent dans les monuments qu'ils décorent, c'est pourquoi nous avons accueilli dans notre Bulletin la description que nous avait adressée M. le comte Hervé de Rougé du baldaquin de l'église de Guyencourt, canton de Boves, dont les peintures paraissent l'œuvre d'un artiste italien. M. le doyen de Sains a complété cette notice en ajoutant que l'autel placé au-dessous du

baldaquin était celui de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle qui occupait une nef latérale dans l'église des Prémontrés d'Amiens ; que la menuiserie, véritablement une œuvre d'art, était digne du frère Claude, et que les sculptures rappelaient la main de Cressent.

— Puisque nous venons de nommer deux artistes picards, rappelons les renseignements sur un troisième Josse Liefering que nous a fait connaître M. Duhamel. Ce Josse aurait habité Marseille de 1493 à 1503 et aurait exécuté dans cette ville des tableaux d'une certaine importance. Il serait donc curieux de chercher à le mieux connaître.

Je regrette de ne trouver point de transition et d'être obligé de passer brusquement d'un sujet à un autre.

— M. Pinsard, est toujours l'actif chercheur que vous connaissez.

Après avoir noté les remblais succesifs qu'il a reconnus dans la reconstruction du pont de la rue Tappeplomb, il y signale des pilotis analogues à ceux de la rue des Paniers et dont il fait les supports d'habitations palustres.

Quelle est l'origine des remblais au nombre de neuf qu'il a constatés dans le terrain sur lequel s'élève, rue des Trois-Cailloux, la maison contigue à la Halle au blé, il ne la saurait assigner.

Mais il est plus positif pour les 2 blocs de grés qu'il a observés rue des Majots ; il y voit la représentation d'un corps humain coupé entre le cou et la naissance des jambes. Ce n'est point un jeu de la nature, une

forme accidentelle ; dans ces troncs la poitrine et le dos sont nettement accusés ; on ne saurait, dit-il, nier le travail de l'homme.

Il n'a point seulement inscrit sur son répertoire le cercueil de pierre de la rue Chanzy, il l'a dessiné et mesuré ; et, comme d'autres sarcophages ont été trouvés déjà dans ce quartier des casernes, il affirme que sur ce terrain, formant une pente vers la Selle, était l'emplacement d'un cimetière dans les conditions généralement adoptées.

Les renseignements qu'il a recueillis sur deux amphores de plus d'un mètre de haut exhumées à Domqueur, sont complétés par M. Darsy qui les a vues, et a regretté, à cause des prétentions exagérées du propriétaire, de n'en pouvoir faire l'acquisition pour nous.

M. Pinsard qui a dessiné un grand nombre de carreaux en terre cuite de diverses époques, nous en a présenté portant 3 lapins ayant une seule oreille, et qui, par le fait de l'assemblage, rentrent en possession de la seconde, laquelle se trouve très régulièrement placée.

Mais sa communication la plus importante est un rapport ou plutôt un travail définitif sur les fouilles faites à Saleux. C'est au lieu dit la fosse aux Ladres qu'était le cimetière Gallo-romain où l'on a recueilli les objets qu'il a décrits et reproduits sur 130 planches représentant des silex taillés, des cercueils de pierre et de plomb, des vases de terre et de verre, des garnitures de coffres en bronze, des colliers en jais et en perles de pâte coloriée, des épingles, des broches en

bronze, des monnaies enfin dont la plus ancienne est de Trajan et la plus moderne de Magnence, ce qui ferait croire que les sépultures ont eu lieu de l'an 98 à l'an 310 environ. Le nombre, la variété des formes et la belle conservation font de cette réunion d'objets antiques appartenant à M. Oscar Cosserat, l'une des collections particulières les plus riches et les plus curieuses de notre province.

Notre collègue a visité le cimetière de Vrély près Rosières où l'on a trouvé des tombeaux de pierre et des vases, mais qui n'a point été et sera bientôt sérieusement exploré.

Il a enfin appelé l'attention sur le cimetière de Vers, non plus à cause des sépultures appartenant à diverses époques qu'il y avait observées, mais à cause des bastions qui en garnissent les quatre angles et en font un lieu fortifié et destiné probablement à protéger la rivière de Selle.

— A cette occasion M. Duhamel a cité l'église de Croutoy, canton d'Attichy (Oise), qui est entourée de gros murs flanqués de tours et de guérites; les guerres du xv^e^ siècle avaient-elles provoqué ces défenses, comme celles du xvi^e^ auraient fait élever les fortifications de Vers.

Citons de M. Duhamel une observation curieuse. En décrivant la collégiale de Nesle il a fait remarquer la différence de hauteur des piliers et la progression constante qui fait de cette différence une raison calculée ; il a recherché si ce fait existait dans d'autres églises romanes du xi^e^ siècle, et il l'a retrouvé dans

l'église d'Acy en Multien près Senlis. Ce mode de construction mérite d'être signalé et nous le recommandons à l'attention des archéologues.

Là ne se bornent point les travaux de notre collègue, nous lui devons un rapport sur les fouilles faites à Marchélepot, lesquelles ont fourni une récolte abondante de vases en terre noire et en terre rouge, de fioles et de gobelets en verre, d'armes en grand nombre, couteaux, scramasaxes, fers de lances et de javelots, haches de différentes formes et grandeurs, des boucles, des agrafes, des colliers et des bijoux offrant des types particuliers d'une variété et d'un caractère artistique vraiment remarquables. Malheureusement peu de ces objets resteront chez nous, l'entrepreneur des fouilles, M. Le Lorrain, dont l'habileté dans ce genre d'exploration ne saurait être contestée, mais qui agit surtout au point de vue commercial, en a enrichi les cabinets de ses clients, ce dont nous ne saurions le blâmer.

— M. l'abbé Fricot, curé d'Ablincourt, l'un de nos collégues, s'est chargé de l'examen des cercueils de pierre auxquels M. Le Lorrain n'attache point d'intérêt; il les a décrits et mesurés avec le plus grand soin. Il s'est occupé également de recueillir et d'étudier les ossements au point de vue anthropologique. Ces deux rapports sommaires qui se complètent, feront, quand ils seront terminés, connaître aussi exactement que possible ce que contenait le champ des Lusiers de Marchélepot dont l'exploration a duré 8 mois et dans lequel plus de six cents sépultures ont été fouillées.

— La Société, vous le voyez, ne perd point de vue ces explorations archéologique ; elle les suit attentivement, regrettant bien de fois de ne pouvoir acquérir certaines pièces qui eussent enrichi le musée. L'administration municipale a bien voulu, et nous la remercions de sa confiance, mettre une somme à notre disposition pour ces achats. Mais les occasions ne sont point fréquentes, surtout pour nous qui voulons choisir. Nous avons fait cependant cette année quelques bonnes emplètes et vous pouvez être assurés qu'il ne tient point à nous d'être plus souvent acheteurs et que nous ne négligeons rien pour l'accroissement d'une collection que nous avons créée et à laquelle nous continuons d'attacher le plus grand intérêt.

— M. Durand a pris pour sujet de son discours de réception un épisode de l'histoire industrielle d'Amiens au siècle dernier que je vais essayer d'analyser. On sait que le règlement de Colbert de 1666 prescrivait formellement que les pièces de sayeterie « seraient faites par les mains du maître, de l'ouvrier ou de l'apprenti, en la maison du maître, non en d'autres, ni ailleurs ; qu'aucun maître ne pourrait aller travailler dans les faubourgs ni hors des murs et remparts de la ville d'Amiens » . Il en résultait que parmi les 40,000 ouvriers qui travaillaient alors à la fabrique d'Amiens, un grand nombre qui habitaient les faubourgs et les villages voisins, perdaient un temps considérable pour venir à leurs ateliers, étaient obligés de prendre une partie de leurs repas dans les cabarets où ils contractaient les plus déplorables habitudes, et désertaient en

même temps les travaux des champs. M. l'Intendant d'Invau, pour remédier à cet état de choses, avait fait autoriser, par un arrêt du conseil d'Etat, les fabricants à monter des ateliers en dehors des murs et les ouvriers à travailler chez eux pour des maîtres de la ville. Mais la mesure, loin d'être accueillie favorablement, souleva la manufacture tout entière. Les règlements étaient formels, disait on, ils avaient leur raison d'être, ils tenaient les fabricants et les ouvriers sous les yeux des inspecteurs et des gardes jurés ; le travail au dehors faciliterait les fraudes de toute espèce et serait la ruine de la manufacture. Aussi, fabricants, maires, échevins envoyèrent-ils mémoire sur mémoire à l'intendant qui resta sourd à toutes les réclamations, si bien que les esprits finirent par s'échauffer ; ils étaient d'ailleurs excités par un intrigant comme il s'en trouve toujours dans les temps troublés. Le nommé Cucu, qui s'était fait nommer syndic par les récalcitrants, avait obtenu du parlement qui n'était pas fâché d'être désagréable à l'administration, un arrêt du 11 janvier 1764 qui les maintenait dans leur règlement et destituait les gardes jurés. Ceux-ci furent bientôt remplacés par des hommes violents, dévoués au syndic, qui, forts de l'appui du bailliage et du parlement, parcoururent les campagnes, brisant les métiers, saisissant les pièces fabriquées et faisant subir aux fabricants toutes les vexations; aussi ne se passait-il plus de semaine qu'il n'y eût quelque émeute. Enfin, après dix ans de désordres qui mirent l'industrie amiénoise à deux doigts de sa perte, le calme commença à renaître. Pendant ce temps l'inspecteur des ma-

nufactures de la Genière, qui avait été loin de seconder l'intendant d'Invau, fut remplacé par Imbert de Saint-Pol, inspecteur à Grandvillers, qui avait relevé l'industrie de ce pays, mais qui se présentait avec des idées de réforme que la fabrique n'admettait point. Enfin l'intendant d'Invau et l'inspecteur Imbert disparurent à leur tour et furent remplacés l'un par Dupleix et l'autre par Rolland de la Platière qui apportèrent dans leurs fonctions la prudence et l'esprit de conciliation qui seules pouvaient calmer l'agitation des esprits et rétablir l'ordre.

— Un autre épisode de l'histoire de la sayeterie en Picardie nous a été présenté par M. de Calonne. La sollicitude de Colbert pour l'industrie s'affirma, on le sait, de mille manières et notamment chez nous par la création de l'importante manufacture de drap façon de Hollande que le ministre de Louis XIV fit installer à Abbeville en 1663 par Josse Van Robais.

M. de Calonne a retrouvé aux archives départementales un très curieux dossier concernant une grève qui éclata au mois d'avril 1716 dans l'établissement des Van-Robais.

Surrexcités par les rivaux jaloux d'un établissement très prospère, les ouvriers quittent leurs métiers sous prétexte que plusieurs de leurs camarades ont été congédiés à tort, ils se réunissent par bandes menaçant ceux qui hésitent à les suivre dans leur rébellion ; ils compromettent même la sécurité de Van-Robais à tel point que celui-ci écrit à l'intendant : « Je ne puis résister aux chagrins et aux soucis qui

m'accablent ; on me conseille de fermer les portes, je n'ose le faire par crainte d'un plus grand mal. »

Le conseil supérieur du commerce que présidait le duc de Noailles, envoya des commissaires spéciaux à Abbeville, avec mission de procéder à une enquête. Ces commissaires recueillirent les griefs des ouvriers, et les explications des patrons; mais commissaires, intendant, subdélégués prêchèrent inutilement une entente qui devenait chaque jour plus difficile. Au 26 juillet, après 3 mois de chômage, la grève se continue plus menaçante, cependant on a arrêté les principaux meneurs, ceux qui excitaient à la révolte promettant un écu par jour à chacun des ouvriers, et leur faisaient signer l'engagement de ne point céder; l'instruction révéla même l'ingérence de plusieurs notables qui ne rougissaient point de propager et d'encourager la sédition. Aussi les grévistes poussèrent-ils l'audace jusqu'à déléguer plusieurs des leurs auprès de MM. du grand conseil, auprès du régent lui-même afin de protester contre l'arrêt du roi qui rendait pleinement justice à la sollicitude des Van-Robais pour leurs ouvriers. Mais ni le grand conseil ni le régent ne cédèrent et force fut aux rebelles de se soumettre, quand ils entendirent le duc d'Orléans déclarer que les Van-Robais seraient soutenus dans leur attitude énergique et que « bien loin de mettre en liberté ceux qui étaient déjà sous les verrous, il serait bon que l'intendant en fît encore arrêter quelques uns, à commencer par les délégués venus en députation à Paris. »

Le 31 août 160 tisseurs avaient en fin repris leur travail et l'intendant écrivait en cour, peu de jours après, « que tous se montraient d'une exactitude et d'une sagesse qu'il n'avait pas expérimentées jusqu'à-lors. »

— M. Darsy a recherché quand et comment les exemptions de l'aide de *l'ost*, c'est-à-dire de l'armée du roi, furent appliquées dans le bailliage d'Amiens. Le principal, le plus noble devoir que le régime féodal imposait au vassal était, dit-il, le service militaire; mais plus tard, le service personnel fut remplacé par une taxe pécuniaire qu'on appelait *l'aide de l'ost*.

Ce fut d'abord au profit des ecclésiastiques, en raison du caractère sacré dont ils étaient revêtus, que cette exemption, cette taxe pécuniaire fut accordée; bientôt les villes l'obtinrent aussi au moyen d'un abonnement, et puis la chose se généralisa par l'exemple, alors que l'armée régulière fut substituée aux agglomérations incohérentes des temps féodaux. Après avoir cité plusieurs chartes de dispense au profit des uns et des autres, M. Darsy rappelle des lettres du roi Jean de l'année 1351 qui dispensent les habitants d'Amiens de la levée du ban moyennant une imposition sur le vin et d'autres denrées, et des lettres du roi Charles VI de l'année 1395 portant remise aux habitants d'Ergnies des aides ordonnés pour la guerre.

Enfin il donne « *in extenso* » le texte d'une charte datée du 31 mai 1334 qu'il a découverte aux archives du département et par laquelle le préchantre de l'église d'Amiens sollicite la remise de la somme de 100 livres

parisis qui avait été imposée à l'évêque pour son exemption du service de l'armée royale dans la guerre contre le comte de Bretagne. Il s'appuie principalement sur ce fait que le vassal révolté et ses complices sont sur le point de venir se jeter aux pieds du roi pour avoir leur pardon. L'aide de l'ost n'avait plus en effet de raison d'être dans cette occurence.

— Il me reste un pénible devoir à remplir celui de rappeler les noms de ceux de nos collègues que la mort a frappés.

Notre Société a été cette année encore douloureusement éprouvée ; nous avons perdu M. le chevalier de Sailly, colonel d'artillerie, qui s'intéressait vivement à nos travaux ; M. le docteur Colson, qui s'était fait un nom comme numismate ; M. Lucas, secrétaire de la mairie de Ham, dont M. Dodeuil a dit les services rendus à l'histoire de Ham par le classement de ses archives ; M. Charles Gomart qui fut l'un de nos lauréats et dont M. l'abbé Danicourt, dans la notice qu'il lui a consacrée, a énuméré les nombreux écrits que devront nécessairement consulter tous ceux qui s'occuperont des histoires de Ham et de St-Quentin.

Nos regrets se sont ravivés par la mort imprévue de M. Victor de Beauvillé dont le nom sera inscrit parmi ceux de nos bienfaiteurs. M. Josse a rappelé ses remarquables travaux historiques, sa belle histoire de Montdidier, son recueil de documents relatifs à l'histoire de la Picardie composé de quatre volumes in-4° et qui ne contient cependant qu'une partie des pièces du riche cabinet de titres rares et précieux qu'il avait formé.

Enfin, plus près de nous, la mort a frappé M. Mennechet. M. Mennechet a peu écrit, mais avec quelle habileté il savait soutenir et animer une discussion, avec quelle sûreté il éclairait les parties obscures par des aperçus nouveaux. Il prenait plaisir à nos travaux, et quand la maladie le tint si longtemps éloigné de nous, il ne se désintéressait point à ce qui se passait dans nos séances. Il a voulu, en mourant, nous placer parmi ses légataires. Nous avons été sensibles à ce souvenir, mais pour tous ceux qui l'ont connu, l'oubli n'était pas possible, car il avait su se concilier toutes les sympathies, et toutes les amitiés.

Nous avons essayé de réparer ces pertes regrettables et avons inscrit sur la liste de nos membres non résidants M. le docteur Dodeuil de Ham, M. Armand de Vimes, M. l'abbé Miannay, M. l'abbé Cacheleux, qui tous s'intéressent à l'archéologie et à l'histoire de notre province.

Parmi les résidants nous avons appelé M. Georges Durand, le jeune archiviste du département, qui s'est empressé, comme je l'ai dit, de s'associer à nos travaux, et M. Robert de Guyencourt sur la collaboration duquel nous pouvons compter.

Je termine enfin ce rapport dans lequel je crois avoir constaté le zèle de mes collègues à l'accomplissement de la tâche commune, le soin avec lequel ils veillent à conserver à la Société la réputation d'activité dont elle a toujours joui, j'espère donc que vous voudrez

bien reconnaître qu'elle a le droit qu'elle croit avoir acquis, de célébrer en 1886 le cinquantenaire de sa fondation.

SOUVENIRS DU TEMPS PASSÉ

MŒURS VILLAGEOISES

Par M. le baron A. de CALONNE, membre titulaire résidant.

Par une sorte de fiction convenue, la littérature et les arts se plaisent à faire de la vie champêtre, au XVIII[e] siècle, un tableau peut-être trop enchanteur.

Entre les riantes peintures de Watteau, les tapisseries des Wernier, des Boucher et les sombres descriptions de La Bruyère, quel contraste !

La vérité est que, à certains moments, les souffrances du peuple des campagnes ont été très grandes ; que les besoins du pauvre se sont de temps à autre révélés bien impérieux. Même alors — ceci est incontestable — les heures de plaisir et de récréation sonnaient pour lui.

Victimes des calamités qui furent de tout temps le partage de l'humanité, le paysan se vit parfois accablé

(1) Cf. pour plus amples développements, LA VIE AGRICOLE SOUS L'ANCIEN REGIME DANS LE NORD DE LA FRANCE. — 2[me] *édition*. — *Paris*. — *Guillaumin*.

sous le poids de l'infortune ; mais, outre qu'il rencontrait alors des personnes charitables pour consoler son âme dans la douleur et pour soulager son corps dans la pauvreté, le naturel simple et gai reprenait vite le dessus. Si la disette, si les conséquences lamentables de la guerre l'abattaient momentanément, elles ne tarissaient jamais les ressources de son courage.

A la moindre lueur de prospérité, il reprenait l'espérance ; il vivait sans souci au milieu de ses instruments de travail, de ses bestiaux et de ses champs ; l'épargne, — fondement de la vie économique du ménage, — était sa vertu favorite ; elle éclatait partout : dans la simplicité de l'habitation ; dans la modestie des vêtements : dans la frugalité de ses repas ; *l'ignoti nulla cupido* le rendait heureux et les fêtes, les plaisirs dont nous allons essayer de reproduire un lointain écho suffisaient à son bonheur.

On a dit : Contentement passe richesse, écrit quelque part M. Babeau, on peut dire aussi : Contentement se passe de richesse. Il semble qu'à mesure que l'aisance se répand dans les campagnes, elle fait reculer devant elle les vieilles coutumes joyeuses.

La fête au village a souvent inspiré le pinceau et le burin des maîtres. Les deux Van Ostade et Brauwer et Corneille Béga et d'autres encore ont rendu les *bambochades* ; Téniers excelle entre tous. Tandis que Van Ostade donne au paysan une attitude sérieuse, méditative, presque taciturne, Téniers prête à ses personnages ce sourire goguenard, cet air jovial qui charment.

Ici on joue aux dés et là au tric-trac : l'hôtesse assiste à la partie et lance le gros mot pour rire pendant que l'aubergiste note, à la craie, sur une planche, chacun des pots de bière qu'il remonte de la cave.

Ailleurs le paysan devise au fond des tavernes ou sur le pas de sa porte ; ailleurs, il danse en plein air ; toujours Téniers rend à merveille l'expression du visage, l'attitude enjouée, les postures plus ou moins comiques. Le paysan de Téniers a des allures à part ; il a une façon à lui d'allumer sa pipe ; il a une façon à lui de tenir les cartes ; il a une façon à lui de verser la bière et de la boire ; il a une façon à lui de danser en cadence.

La danse, voilà le grand bonheur de la jeunesse. Tout est prétexte à la danse.

Danser au son de la pochette, de la musette ou du tambourin, tantôt à l'ombre des grands ormes de l'avenue du château, tantôt sur la verte pelouse de la place publique, a toujours été la récréation favorite. Le marquis de Mirabeau nous montre de tous côtés « le peuple agissant pendant le jour, puis dansant au clair de la lune. » On danse à la fin des chaudes journées de la fenaison comme à la fin des belles journées de la vendange. Il semble que l'exercice volontaire repose du travail obligé. Des vieillards, en nous racontant les bals de leur enfance, riaient aux larmes au souvenir des salutations, des pirouettes, des pas plus ou moins savants, plus ou moins gracieux de la *matelote*, du *ballet*, de la *bourrée*, de la *course* surtout qui terminait la soirée, farandole

échevelée, dans laquelle plusieurs centaines de personnes se donnaient la main et couraient éperdûment, chantant, frappant la terre du pied, sans pitié pour les malheureux qui se laissent cheoir.

Malheureusement, la fête tourne parfois au tragique et de regrettables scènes de pugilat assombrissent les plaisirs innocents :

Quand du Dieu des festins les utiles présents
Vous sont offerts en abondance
Et que tous les plaisirs viennent flatter vos sens,
Pourquoi n'en pas user avec prudence ?
Quelle fureur ! Je vois de criminels couteaux
Se tirer avec violence !
Toujours l'homme insensé changera-t-il en maux
Les biens qu'en sa faveur répand la providence.

II

Les jeux d'adresse, les exercices dans lesquels triomphent la force et l'agilité ne sont pas moins en honneur : jeu de billon, jeu de cholle ou de crosse, jeu de paume, jeu de javelots, tir à l'arc, tir à l'arbalète. On joue aux barres, au Colin Maillard et aux quatre coins.

Les archers, les arbalétriers, les paumiers forment autant de corporations obéissant à des règlements souvent fort anciens et qui s'efforcent de maintenir dans les assauts qui se donnent à l'occasion des fêtes patronales, les traditions de succès parfois légendaires à vingt lieues à la ronde. Les assauts réunirent

jusqu'à cent compagnies ; celles du Santerre jouissent d'une réputation justement méritée. Les seigneurs ne dédaignent pas de descendre dans l'arêne et de disputer *l'éteuf d'argent* décerné au plus habile.

III

La célébration des noces donne lieu à des fêtes dont le cérémonial antique varie peu.

Au jour fixé, les invités se rendent, vers neuf heures du matin, chez l'épousée qu'ils trouvent vêtue de noir. (La jupe rouge et le tablier bleu sont aussi de mode pour la circonstance.)

Le parrain ou son plus proche parent lui offre le bras et, tenant l'un des coins du mouchoir blanc qu'elle porte à la main, il la conduit à l'église, suivi des gens de la noce que précède le ménétrier.

Salves de mousqueterie à l'arrivée, salves de mousqueterie à la sortie de l'église ; présentation de bouquets par la jeunesse,

Le retour au domicile s'effectue dans le même ordre, avec la différence que c'est le parrain de l'époux qui a le privilège d'accompagner la mariée.

Aux jours des noces, chacun dénoue les cordons de sa bourse. On est rasé de frais, on s'est fait beau, on s'abandonne au bonheur de vivre. A demain les affaires sérieuses ! Et on rit,.. et les violons grincent, les cornemuses soufflent, les lazzis éclatent, on danse, on boit, on mange.

Le repas se prolonge des heures. « Il faut être

témoin, dit un chroniqueur du dernier siècle, de la voracité des gens de la campagne pour croire à la quantité de viande que mangent aux noces des hommes qui s'en excusent disant :

Nous n'en mangeons que là !

C'est une profusion de mets qui apparaissent, disparaissent et sont aussitôt remplacés. Le dessert en tartes et gâteaux est servi avec la même profusion.

Le nouveau couple ouvre le bal après que les jeunes filles ont décoré la boutonnière de leurs cavaliers d'énormes cocardes de rubans, et les danses, un instant interrompues par le chant des épithalames, se continuent jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain et le troisième jour, la fête se continue; puis le débordement de joie prend fin. Adieu plaisirs !

Voilà qu'apparaît, dans son apreté farouche, la vie de privations et de labeur qui sera plus souvent celle de l'épousée. Jusque là, l'illusion était permise. Sans doute il fallait rudement peiner; mais un rayon d'espoir et de jeunesse était sur toute chose : « l'épine blanche fleurissait, le rossignol chantait, le soleil était d'argent..... »

Maintenant tout va-t-il s'assombrir ? Plus de bals, plus d'assemblées, plus de ces beaux rires sans motif qui réjouissaient la veillée !

Le moment est venu de se prendre corps à corps avec la vie. Il faut gagner le pain quotidien.

Je ne sais rien de navrant, écrit Gabriel Vicaire, comme les chansons de noces qui naguère accueillaient la jeune épouse à son entrée dans la vie sérieuse.

Les cloches ont beau sonner joyeusement, les crincrins ont beau faire tapage ; au milieu de la joie bruyante, entendez les commères de l'endroit, oiseaux de mauvaise augure, qui entonnent une prophétique complainte :

Vous v' s'êt' enchargé d'un mari
C'est un' grand' charg' qu'v' s'avez pris !

Elles énumèrent complaisamment les futurs exigences du tyran domestique :

I v'dra trouver son pot bouilli,
I v'dra trouver sa soup' trempée,
I faudra aller à la cave
Que ça soit de jour, que ça soit de nuit.
Et vous fil'rez vot' quenouillette
Jusqu'à onz' heures, jusqu'à minuit.

De tout temps notre littérature gauloise s'est égayée aux dépens du lien conjugal, principalement au village.

Nos poètes populaires ont dépassé dans l'amertume satirique les moralistes les plus attristés comme les plus facétieux :

Tout autour de la cuisine
On voit le baton rouler
Et l'on voit la jeun' femme
Qui pleur' dessous la ch'minée.
Sa voisine lui vient dire :
Qu'avez-vous donc à pleurer ?
— Je peux bien pleurer, dit-elle,
Le beau temps que j'ai passé.

Quand j'étais fill' chez mon père,
J'avais de la blanch' monnaie,
Et des louis d'or à changer.
A présent dans mon ménage,
Je n'ai pas un sou marqué.

Et le chœur des vieilles commères vient à la rescousse ?

La pauvre fille pleure.
All' en a ben raison.
Son mari la caresse
A grands coups de bâton.

Le plus souvent le mari apparaît comme une sorte de tyran domestique, mais parfois les rôles changent et la femme donne de sérieux sujets de plainte.

All' m'envoie aux vignes
Sans boire ni manger.
Quand je reviens des vignes
Après soleil couché.

Moi je reste à la porte
Je n'oserais entrer.
« — Entreras-tu gross' bête,
Entreras-tu souper ?

Allons, tiens, soupe, soupe,
Moi, j'ai très bien soupé.
J'ai mangé un' bonn' poule
Un chapon bien lardé.

Les os sont sur la table
Si tu veux les ronger.

Je me mets sur mon lit,
Je me mets à pleurer.

All' me dit pleure, pleure
Tu pleur'ras ben d'aut' fois.....

IV

Les cérémonies symboliques offertes aux âmes naïves ne manquent pas.

A Noël, représentation, facile à la campagne, de la crèche avec ses accessoires antiques et, dans certaines paroisses, défilé des bergers qui se rendent à la messe de minuit, revêtus de grands manteaux, portant un agneau qu'ils font bénir, et exécutant les plus jolis airs du répertoire.

A l'Épiphanie, repas des rois.

A Pâques, offrande d'une grande hostie que les habitants fixent à l'endroit le plus apparent de leur demeure, en souvenir de la croix qui fut tracée de la main des anges sur les maisons des hébreux.

Le jour de Noël, le premier dimanche de carême, le premier mai, la Saint-Jean et la Saint-Pierre donnent lieu à des réjouissances particulières.

A Noël, les ménagères font grande quantité de tartes, de gâteaux, de *cuignoles*, sorte de patisserie de circonstance. Les parents, les amis échangent des friandises ; les enfants vont en recevoir de porte en porte. On disait alors *aller à cuignoles*, comme on dit encore *aller à flans*.

Noël est le jour gai par excellence ; d'un bout à l'autre du monde chrétien retentit le vieil *auguinel, l'an gai, l'an neuf* et le Noël, Noël, ce cri devenu synonyme de joie qui accueille tous les événements heureux.

Des Noëls retraçant la naissance du Sauveur, l'adoration des bergers, l'adoration des mages, circulent dans les chaumières. Les *Noëls*, dit quelque part Chateaubriand, ont un tour plein de grâce dans la bouche de la paysanne. Lorsque le bruit du fuseau accompagne ses chants ; quand les enfants appuyés sur ses genoux écoutent avec une grande attention l'histoire de l'enfant Jésus.

« On chercherait en vain des airs plus doux et une religion plus convenable à une mère. »

Le jour des *Brandons* ou du *Béhourdis*, — premier dimanche de carême, — la jeunesse en délire parcourt en chantant les rues du village, les prairies. les bois et les champs. Armés de bouhours, — torches de filasse enduites de résine —, les enfants se réunissent aux principaux carrefours et allument de grands feux de paille et d'herbes sèches qui flambent et pétillent jusqu'à la nuit close.

Ainsi que le *Béhourdis*, les fêtes de Mai sont un lointain écho des coutumes païennes. Avec quelle impatience on attend au village le retour du joli mois qui convie la jeunesse aux rondes joyeuses, aux chansons traditionnelles ! A l'approche du premier mai, que d'impatience et souvent au lendemain que de déceptions ! La plantation du *mai*, c'est tout un événement...

La branche enrubannée à laquelle se balancent les plus fraîches fleurs printanières, en dit long dans son symbolisme. On voit à bien des portes le lilas parfumé, emblème de jeunesse et d'innocence. Il en est où s'étalent le fagot d'épines, emblème des caractères difficiles, et la branche de charme, compliment public des plus flatteurs qui signifie : *tu me charmes !*

Il en est enfin où les rires moqueurs saluent la ronce : *je te renonce !*

L'usage des feux de la Saint-Jean — 24 juin — et des feux de la Saint-Pierre — 27 juin — paraît être aussi ancien que la civilisation. Toutes les nations ont fêté, avec le solstice de juin, l'astre qui va mûrir les céréales et colorer les fruits.

De grand matin et pendant tout le jour, les enfants quêtent de porte en porte, criant à tue-tête :

Saint Jean est queu (tombé) dans l'iau
Saint Pierre l'a rassaquié (retiré).
Un tiot peu d'bos pour l'récaufer
Y tranne (tremble).

Chacun vide le trop plein de son grenier : meubles brisés et grabats hors de service. Menuisiers, charrons, tonneliers livrent les déchets de leurs ateliers. Fermiers et cultivateurs offrent les naftas — tiges de colza — et les callots — plantes d'œillette,

Le soir venu, la population entière travaille à dresser le bûcher sur lequel il est d'usage de fixer un mannequin représentant un homme, le jour de la Saint-Jean, et une femme, le jour de la Saint-Pierre.

Le mannequin prend souvent un caractère épigrammatique : les lazzis et les hurras désignent alors à n'en pas douter, celui ou celle que l'on veut couvrir de ridicule.

Après que le curé est venu solennellement allumer le feu au chant des cantiques, les rondes commencent autour du brasier pour se prolonger bien tard. Soudain la danse est interrompue par des détonations de pétards ; chacun de s'enfuir en jetant des cris de joie ou de frayeur, et, bientôt reformée, la ronde tournoie de nouveau au bruit des artifices, chantant avec un merveilleux entrain les plus jolis airs du répertoire :

Entrez, monsieur l'avocat.
Dodinette, dodinon.
Mon père avait un petit bois.
Les jeunes garçons d'à présent.
Sur le pont d'Avignon.
Giroflé, girofla.
Savez-vous planter des choux.

Pieusement ramassés, les charbons doivent conserver la vigueur aux jeunes et rendre aux vieillards les forces perdues. Plusieurs ont cueilli dès l'aurore les *herbes de la Saint-Jean*, surtout le mélitot odorant qui, porté à la ceinture, les préservera de tout maléfice ou qui, placé dans les granges, en éloignera infailliblement les risques d'incendie, les rats et les souris. D'autres ont récolté le plantin dont la vertu magique garantira de la peste, de la foudre et du charbon.

En Picardie, on jetait dans le bûcher des os d'ani-

maux. La fumée nauséabonde qui s'en échappait devait éloigner le dragon malfaisant dont l'approche aurait pu corrompre les fontaines et engendrer la mortalité des bestiaux. C'est pour cela qu'on désignait les feux de la Saint-Jean sous le nom de *feux d'os*.

VI

Les fêtes patronales de chacune des corporations se célèbrent avec toute la solennité possible, à commencer par le grand Saint-Eloi des laboureurs et le grand Saint-Vincent des vignerons.

Viennent ensuite la Sainte-Catherine, puis la Saint-Nicolas, puis le *reinage*, fête des jeunes filles les plus vertueuses chargées du soin des autels, puis la fête du prince de la jeunesse élu par les camarades pour présider aux plaisirs de l'année.

HISTOIRE

DES

COMMUNES RURALES DU CANTON DE DOULLENS

Par l'abbé Théodose LEFEVRE,

Membre titulaire non résidant.

INTRODUCTION

Nosce patriam.

Nous inspirant de la noble devise de la Société des Antiquaires de Picardie, nous nous sommes efforcé de connaître et d'étudier le pays que nous habitons depuis longtemps. Pour cela nous n'avons pas craint de recueillir, pendant plusieurs années, les matériaux qui devaient servir à en composer l'Histoire ; et de ramasser avec un soin jaloux jusqu'aux moindres fragments qui pourraient nous aider à la reconstituer.

Tel est le but que nous nous sommes proposé en écrivant l'histoire des communes rurales du canton de Doullens. Telle est la méthode que nous avons employée.

Persuadé que la véritable Histoire Locale se trouve tout entière dans les archives générales et particu-

lières d'une contrée, nous n'avons pas hésité à interroger ces vénérables témoins d'un autre âge et à leur demander ce qu'ils pensaient des hommes comme des choses de ces temps qui ne sont déjà plus.

Pour faire cette vaste enquête du passé, nous avons visité successivement les dépôts publics des grandes villes, comme les collections plus modestes des communes rurales et des particuliers.

Partout nous avons glané çà et là quelques épis. Les réunir en gerbes a été tout notre labeur, et c'est ce modeste travail que la Société a bien voulu couronner.

Cette récompense suprême, bien loin de nous inviter au repos, a été l'occasion pour nous de nouveaux travaux.

Par un bonheur inespéré nous avons pu, à Arras, à Paris, et à Dijon, faire des découvertes fort importantes qui nous ont permis de remanier profondément notre travail et de le compléter sur certains points.

Chacune des monographies que nous donnons ici est complète, bien qu'elles n'aient pas reçu toutes les mêmes développements.

Avant d'aborder l'histoire de la Commune ou du Hameau, nous avons toujours soin de la faire précéder de nombreuses notes topographiques que nous avons empruntées, en très grand nombre, au savant ouvrage de M. Garnier. Nous racontons ensuite les différents faits historiques qui sont parvenus à notre connaissance, nous les discutons au besoin à l'aide d'une saine critique ; puis nous parlons d'une ma-

nière rapide des temps modernes, et nous terminons chaque monographie par la liste des Maires et des Curés.

C'est sous le bénéfice de ces différentes observations que nous commençons l'Histoire des communes rurales du canton de Doullens.

Authieulle.

Authieulle (*Alteiola, Altiola, Autiola, Autioele*), Dioc. d'Amiens, Doyenné, Elect. Prév. de Doullens. En 1885, 290 h. 458 hect. percept. de Lucheux. B. P. de Doullens. Station de Chemin de fer. A 3 k. du canton et à 30 k. d'Amiens. Sur la rive droite de l'Authie. (M. Garnier. *Dict. topogr. verbo Authieulle*).

L'existence d'Authieulle, au milieu du XII^e^ siècle, est constatée par des documents divers que nous nous faisons un devoir de signaler.

C'est vers ce temps là qu'il faut faire remonter la cession de l'autel de ce village à l'Abbaye de S. Josse-sur-Mer par le Chapitre de S. Nicolas d'Amiens. A défaut d'une date certaine dans le cartulaire de S. Josse, les initiales de l'Evêque d'Amiens qui y sont rapportées nous révèlent assez que cet accord a été fait sous l'épiscopat de Thierry ou sous celui de Thibaud, qui appartiennent tous les deux, comme l'on sait, à l'époque indiquée. Par cet acte capitulaire le Chapitre de S.-Nicolas cédait à l'Abbaye de S. Josse l'autel d'Authieulle avec toutes ses dépendances, moyennant un cens annuel de 20 sols. Malgré cette vente le Chapitre conserva toujours jusqu'à sa suppression le droit de nomination à la cure du lieu (1).

Des documents contemporains nous parlent encore de la donation des différentes parties de la dîme, faite

(1) Archives du Pas-de-Calais. Cartulaire de S. Josse-sur-Mer. Charte LXIX.

vers cette époque, au Prieuré de S. Sauveur de Doullens (1). Ainsi, en 1198, c'est Jean Mauclerc, fils de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, qui abandonne à cette église le quart de la dîme qu'il percevait sur le territoire d'*Alta Sylva*. D'après l'inventaire des archives de Corbie, *Alta Sylva* indiquerait Authieulle, ce qu'il nous est difficile d'admettre puisque nous le voyons toujours désigné dans les Chartes du XIII^e^ siècle sous le nom *d'Altiola*. Ne vaudrait-il pas mieux voir dans l'*Alta Sylva* de l'Inventaire, un de ces nombreux fiefs qui existaient au XII^e^ et au XIII^e^ siècles et dont le nom a changé depuis. Peut-être, serait-il plus exact de dire que ce fief, d'abord distinct de celui d'Authieulle, a été dans la suite confondu avec ce dernier? Il nous suffira de rappeler, pour être complet, que cette donation fut ratifiée, en 1202, par Hugues Campdavène, seigneur de Beauval, moyennant une redevance de 20 sols (2).

L'Inventaire nous révèle encore l'abandon du sixième de la dîme fait par Aubin et Michel, vavasseurs d'Authieulle, en 1206 (3).

Cette même année, 1206, nous voyons Jean, seigneur d'Authieulle, renoncer, en faveur de S. Sauveur de Doullens, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir

(1) Le Prieuré a été dans la suite désigné sous le nom de S. Sulpice, nom qu'il a toujours gardé depuis. C'est à partir du XIII^e^ siècle que l'on rencontre cette dernière appellation. Le prieuré dépendait de l'Abbaye d'Anchin, près Douai, il fut cédé dans la suite à l'Abbaye de Corbie.

(2) Archives de la Somme. Inventaire de Corbie. Armoire 8. Analyse des pièces de la liasse 104, aujourd'hui disparues.

(3) Ib. Même liasse.

sur deux parts de la dîme du territoire de Sery. Les religieux d'Anchin à qui appartenait cette église, lui payèrent par reconnaissance 65 livres parisis, lui firent également remise d'une redevance en grains qu'il leur devait, mais exigèrent la garantie de son fils Robert, d'Aelis, sa femme, et de Guillaume, comte de Ponthieu, son suzerain. Ce Jean d'Authieulle est-il le même personnage que Jean de la Rosière, homme lige du Comte de Ponthieu, dont il est fait mention plusieurs fois dans l'Histoire de Doullens? M. Delgove le pense, nous osons le contester, ou du moins l'affirmer d'une manière moins catégorique qu'il ne l'a fait. Deux chartes de 1236, dont nous allons parler plus loin, permettent cette distinction. Elle explique également d'une manière plus satisfaisante l'intervention d'un membre de cette famille, Guy de la Rosière, en 1215, à l'occasion de Sery. Si Guy de la Rosière était l'héritier direct de Jean d'Authieulle et membre de sa famille, on pourrait s'étonner à bon droit de ne pas le voir figurer dans l'acte de 1206, pour lequel les moines d'Anchin semblent avoir multiplié toutes les précautions.

La difficulté disparait, au contraire, en admettant l'existence de plusieurs familles seigneuriales sur le territoire d'Authieulle, et la chose est si commune au moyen-âge qu'il suffit d'avoir un simple indice pour pouvoir le supposer facilement (1).

Jean d'Authieulle nous est signalé, en 1223, par le

(1) M. Delgove. *Histoire de Doullens* p. 264 et 238, pièces justif. n° 3. — Voir nos pièces justificatives n° 1.

père Daire, comme ayant confirmé la vente de la dîme de Héraut Gièvre, faite par Philippe d'Englebertine à la Communauté des curés d'Amiens (1).

Ce même Jean d'Authieulle nous est encore connu, en 1236, par la donation qu'il fait au Prieuré de S. Sulpice de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le petit moulin, sis à Doullens, près de la Maison du Roi. Il agissait ainsi, comme il le dit dans l'acte, pour assurer des prières à sa femme déjà défunte, et fonder pour lui même un service anniversaire dans la chapelle des Religieux. Cette famille seigneuriale semble s'éteindre avec lui (2).

La division du territoire d'Authieulle en plusieurs seigneuries, comme nous avons tout lieu de le supposer, nous amène à parler d'une autre famille non moins considérable par les grands biens qu'elle y possédait. Nous voulons parler de la famille de la Rosière, dans laquelle la Pairie de Doullens semble avoir été héréditaire et qui était en faveur auprès des Comtes de Ponthieu. Jean de la Rosière figure dans plusieurs chartes du XII[e] siècle, mais aucune ne concerne notre sujet. Guy de la Rosière intervient, en 1215, dans un accord avec le Prieur de S. Sulpice pour la terre de Sery (3). Un autre membre de cette famille, Jean de la Rosière, nous est signalé, en 1236, pour ses grandes

(1) Daire, *Doyenné de Doullens* p. 99.

(2) Voir nos pièces justificatives. N° 2.

(3) Archives de la ville de Doullens, liasse de pièces diverses, origin. en parchemin. Il est parlé du Bois *Sery* et du pré *Sery* dans la section I du cadastre de la ville de Doullens.

libéralités envers la Charité de S. Nicolas, les trois curés de la ville et le Chapelain de l'Hôtellerie de Doullens. Par le même acte il donnait à l'église d'Authieulle 4 journaux de terre situés près de S. Vast, et ayant fait jadis partie du domaine d'Hamond-le-Prévôt. Cette dernière donation était faite surtout pour augmenter le cantuaire de cette église, c'est-à-dire pour accroître les revenus du prêtre chargé de la desservir, et non pas pour élever le traitement du Chantre, comme l'ont dit à tort le p. Daire et M. Delgove après lui. Le mot *Cantuarium*, a un tout autre sens au moyen âge (1).

Un de leurs descendants, Hugues de la Rosière, seigneur d'Authieulle, réduit à la plus grande détresse, vendait au Chapitre d'Amiens, en 1262, toute la dîme qu'il percevait sur Authieulle, Freschevillers et autres lieux circonvoisins. Hugues figure encore, en 1265, pour approuver la vente faite par son oncle Guillaume de « douze saul de terre vilaine a Damp Jehan le por- « tier de Ciercamp ». Dans un acte de 1269, relatif à une vente faite, à Ransart, à Pierre d'Amiens, nous le voyons prendre le titre de pair de Doullens. Enfin il est obligé, en 1280, de reconnaître que l'Echevi-

(1) M. Delgove. *Hist. de Doullens.* Pièces justif. p. 478. Tout nous fait supposer qu'il existait un petit hôpital ou Hôtellerie à Doullens avant la création de celui de l'Echevinage, en 1272. Un mémoire de 1715 fait allusion au ténement de l'Hôtellerie, tenu en fief de la seigneurie de Bretel, en 1271, par Ansel de Lehencourt, prévôt de l'Église d'Amiens. Il en est parlé également dans un document de 1275 et dans les différents cueilloirs de S. Ladre conservés aux archives de l'Hospice de Doullens. Cf. Arch. Hospice. B. 15 et B. 38 — Cartul. de Doullens f° 4c.

nage de cette ville a sur tout son fief d'Authieulle le droit de haute, moyenne et basse justice et qu'il ne peut revendiquer en sa faveur que les droits des propriétaires fonciers. Philippe III ratifia cette sentence la même année. Il n'est plus fait mention de cette famille, à partir de cette époque, dans les actes et dans les transactions (1).

Il ne nous a pas été possible de suivre d'une manière complète, à travers les âges, les différents seigneurs d'Authieulle, faute de documents précis à ce sujet.

Un aveu servi au Roi, en 1372, par Mahieu de Mailly nous apprend que sa seigneurie d'Authieulle consistait en « la quarte partie d'une parrie, à 50 sols de relief, « d'ayde et de chambellage ; qu'il y avait un manoir « enclos de fossez, une basse cour, un aunoy de 2 jour- « naux et un quartier de pré ; un molin à draps, un « molin à blé avec pescherie en la rivière, un four « et 25 journ. de bos. *Item*, 25 journ. de tere ahanable « en riez. » Les redevances en nature et en argent pouvaient valoir 12 livres, 10 capons, 2 oisons et 7 setiers de grains. Quelques arrière-fiefs en dépendaient (2).

Le P. Daire cite Gilles de Mailly, en 1407, comme seigneur d'Authieulle.

Une procuration conservée aux archives de Doullens

(1) Arch. de la Somme. Cart. du Chapitre, 3e volume. Chartes 338 et 339 — Arch. Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. 6e liasse.— Cartulaire de Doullens. fos 52 et 58.

(2) Arch. nationales. Sect. administ. P. 137. XLVIII.

fait mention de Jehan le Prévôt, écuyer, en 1434. Dans un acte du 6 oct. 1438, Jean I de Grouches s'intitule seigneur de Grouches et d'Authieulle, comme il est rapporté dans la généalogie de cette Maison publiée par Clabaut. Son fils Jeannet de Grouches, prend le même titre dans une transaction du 2 mars 1462. La terre d'Authieulle devient ensuite l'héritage de Marie de Grouches, sa fille, épouse de Mgr du Mesnil qui figure comme seigneur lors de la rédaction de la coutume du Bailliage d'Amiens (1).

Cette seigneurie passe successivement à Damoiselle Louise de la Pierre, épouse de Thierry de Tournes, seigneur de Noyelles-sous-Bellone, puis à Ponthus de Tournes qui la vend par acte passé à Arras, le 21 nov. 1571, moyennant 3,000 liv. à Julien Gargan, écuyer, Prévôt de Doullens (2).

Julien Gargan nous est plus connu. Nous le voyons, en 1576, faire partie de la députation envoyée au roi Henri III, pour le prier de ne pas mettre « la ville et Chasteau de Doullens ès-mains du prince de Condé ». Le *Cartulaire de Doullens* nous parle encore des débats très vifs qui éclatèrent entre lui et l'Echevinage, à l'occasion de leurs droits respectifs sur le moulin d'Authieulle. J. Gargan ayant appelé d'une sentence rendue par le Bailli d'Amiens, en 1577, vit le Parle-

(1) Arch. de Doullens. Carton de pièces diverses. — Généalogie de la maison de Grouches, par Clabaut, Paris. 1778. — Bouthors. Coutumes locales. Tome 2.

(2) Généalogie historique de la Maison de Gargan. Metz. 1881. p. 35. Gargan porte d'argent à deux bandes de gueules.

ment confirmer l'arrêt du premier juge et le condamner à une amende de 75 liv. (18 fév. 1581). Par son testament du 13 août 1587, il donne la seigneurie d'Authieulle à Jacques, son troisième fils, qui lui succéda également dans la charge de Prévôt de Doullens (1588-1603).

Jacques de Gargan, surpris par les Espagnols dans les bois d'Authieulle où il s'était retiré, fut obligé pour payer sa rançon d'aliéner les terres de Courcelles et de Ligny qui appartenaient à sa première femme, Marie de la Personne de Verloing. Devenu veuf, il épouse à Amiens, le 23 déc. 1601, Marguerite LeFevre fille de Maxime, écuyer, seigneur de Milly-les-Doullens, et de Marie d'Osterel. Mieux avisé que son père il préféra traiter à l'amiable avec la ville de Doullens la question des pâturages qui était débattue entre eux (1623). Il mourut à Authieulle en 1635 (1).

A sa mort la plus grande partie de la seigneurie (17/18e) est dévolue à Antoine, l'un de ses enfants, qui la transmet à son fils aîné Jérôme. Charles de Gargan, pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques en Flandre et en Artois, en devient ensuite propriétaire par

(1) M. Delgove. *Histoire de Doullens*. p. 115 — *Cartulaire de Doullens*. 1 vol. f° *C. III.* — Généalogie des Gargan p. 98. L'ancienne Maison de Gargan, qui de Picardie passa en Artois, est actuellement fixée à Luxembourg, dans le grand duché de ce nom. Elle a pour chef M. Marie-François-Théodore, baron de Gargan, décoré de la croix de la Légion d'Honneur, en 1872, en récompense des services qu'il a rendus à la métallurgie et de son dévouement à la cause de la France en faisant des efforts pour distraire de l'annexion une partie de l'arrondissement de Thionville. M. de Gargan s'est fixé à Luxembourg pour ne pas devenir Prussien.

le décès de son frère Jérôme. Vendue par décret, vers l'an 1677, elle est rachetée par Jean de Bery, seigneur d'Hamencourt, veuf de Catherine de Gargan. Jean de Bery mourut le 2 mars 1678 et fut inhumé dans l'église d'Authieulle. Dans son acte de décès il est qualifié de sieur d'Hamencourt, d'Authieulle, de Freschevillers et autres lieux (1).

La terre d'Authieulle passe successivement après lui à Pierre de Lagrené, seigneur de Valencourt, puis à son fils Melchior (12 mai 1690) qui l'abandonne, par acte du 30 déc. 1745, à Anne de Lagrené, veuve d'Antoine Petit. Anne la donne, par acte du 14 juin 1746, à son fils Antoine Petit, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, conseiller au Bailliage d'Amiens.

L'autre 18e de la terre d'Authieulle réservé d'abord en faveur de Damoiselle Antoinette de Gargan, épouse de Me Louis Guilbert, prévôt royal à Doullens, (23 mai 1641) passe en différentes mains, jusqu'à ce qu'enfin il soit racheté par Antoine Petit, dont nous avons parlé plus haut. La seigneurie ainsi reconstituée est dévolue ensuite à Pierre-Nicolas Petit (Pethyst) officier au régiment de La Fère artillerie, qui est reçu en relief, foi et hommage, le 18 janvier 1777 (2).

Les principaux fiefs relevant de la seigneurie d'Authieulle étaient: le fief Reniamont appartenant, en 1585, à Jean du Fresne; le fief de la Fontaine, propriété des

(1) Domaine d'Amiens, Mss. composé vers 1775 sur les titres originaux déposés à la Trésorerie d'Amiens. Bibliothèque de M. le Baron de Calonne. — Actes de S. Martin de Doullens conservés au greffe du tribunal civil.

(2) Domaine d'Amiens. *Loco citato.*

Gargan, en 1573; le fief de l'Epine, consistant en 121 journaux; les fiefs d'Haudrimont et de Corniamont avec ceux de Cujamont et de Cujaval qui leur furent réunis en 1531 ; le fief de S. Hubert ou de Huleux; le fief Mahieu de Rigauville ; le fief d'Authieulle et de Haute visée l'Epine pour ne citer que les principaux.

La Coutume locale, rédigée en 1507, porte 17 articles. Elle reconnait le droit d'aînesse, le droit de don fixé à 4 gerbes d'avoine pour *chascune carrue ahanant tere villaine*, le droit de blanque beste au seigneur, ainsi qu'un setier de vin pour le relief d'héritage (1).

Le château d'Authieulle a disparu depuis longtemps. On ignore d'une manière bien certaine en quel endroit il se trouvait. Les mêmes difficultés existent pour fixer l'emplacement primitif de l'église du lieu. D'après une tradition locale, le village était anciennement plus rapproché d'Orville, l'église se trouvait être sur cette partie du territoire désignée de nos jours sous le nom du marais. Ces renseignements que nous tenons du vénérable curé d'Authieulle, M. Vasseur, méritent de fixer quelque peu notre attention. Il n'est pas invraisemblable qu'Authieulle ait été ruiné par la guerre et on le comprendra facilement, si l'on songe que ce village s'est trouvé sans cesse sur le passage des différents corps d'armée qui se disputaient la possession de Doullens. Sans avoir de renseignements bien précis à ce sujet, nous pouvons cependant citer: l'armée anglaise dans sa marche sur Azincourt ; les *Écorcheurs* pendant leur séjour à Orville, en 1437 ; les armées de

(1) Bouthors. Coutumes locales. Tome 2. Authieulle.

la Ligue et de l'Espagne dans le cours du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle ; enfin les coureurs de Malborough, au XVIII^e^ siècle, comme ayant pu ravager plus ou moins ce petit pays.

L'église d'Authieulle ne présente aucun intérêt au point de vue de l'art.

Elle est dédiée à S. Vast, apôtre de l'Artois; son culte donne lieu à un pélerinage assez fréquenté.

En 1730, le revenu de la cure s'élevait à 381 liv. 10 sols. La cure possédait 8 journaux de terre qui furent vendus à la barre du district, le 9 mai 1791, pour 3,610 livres. Le Chapitre de S. Nicolas d'Amiens avait le droit de présentation à la cure, comme nous l'avons vu plus haut.

Nous terminons notre travail par la liste des Maires et des Curés que nous avons composée à l'aide de notes prises par nous au greffe du Tribunal civil de Doullens et que nous avons pu compléter grâce à l'obligeance de M. Clément, ancien instituteur à Authieulle.

Maires : MM. Dailly 1803-15. — Bienaimé 1816-21. Mallet de Coupigny 1821-30. — Laurent 1830-42. — Defosse 1842-65. — Rembaut 1865-75. — Dequen 1875 en exercice.

Curés : Leteculier 1507. — Masse, 1550. — Pauchet 1618. — Labre 1626. — Ledieu 1626-29. — Tourbier 1629. — Sarrazin 1662. — Blondel 1668-82 — de Templeuve 1683-89. — Roussel 1681-1718. — Pierrin 1719-48. — Domart 1748-66. — Bourgeois 1766-69. — Roger 1769-74. — Vasseur 1775-88. — Trogneux 1789-93. Après le concordat, MM. Maille, — Trogneux, — Vasseur, en exercice depuis 1831.

Bagneux.

Bagneux (*Balneolum*, *Baigneus*) Dioc. d'Amiens, Doyenné. Élect. et Prévôté de Doullens. Annexe de Gézaincourt. 110 hab. Près de là se trouve la fontaine du pied de bœuf.

Ce village doit être bien ancien, s'il faut en croire Dom Grenier. Dans son introduction à l'Histoire de la Picardie (chap. 50) cet auteur le fait remonter jusqu'aux Romains et lui attribue une antiquité qu'il n'a peut être jamais eue. Bagneux aurait été le siège d'une station thermale, et la proximité d'une voie romaine lui aurait valu une certaine célébrité. Nous ne suivrons pas sur ce terrain le docte Bénédictin, encore moins M. Labourt qui s'est efforcé, per fas et nefas, à faire passer une voie romaine en cet endroit. Pour nous, il nous suffira de rapporter cette opinion qui nous paraît bien hazardée, et nous suspendrons volontiers tout jugement jusqu'à ce que des faits palpables et certains soient venus jeter quelque lumière sur toutes ces obscurités.

Egalement faut-il, avec le même D. Grenier, voir dans notre Bagneux, le *Bagusta* du diplôme de Clotaire III, en faveur de Corbie?

Nous ne saurions l'affirmer, car il est très difficile d'admettre une similitude de nom entre ces deux endroits désignés dans les titres d'une manière si différente. Bagneux est toujours appelé dans les Chartes des XII^e^ et XIII^e^ siècles *Balneolum*, *Balniacum* : ce qui

implique une différence assez notable pour qu'il nous soit permis de le contester. D'ailleurs, le lieu nommé Bagusta a pu fort bien disparaître comme plus d'un endroit qui figure dans les anciennes chartes, et que nous ne pouvons pas déterminer d'une manière certaine, faute de documents précis. En outre, ne serait-il pas téméraire de se prononcer d'une manière affirmative, lorsque l'on songe que cette forêt de la Vicogne, au sein de laquelle se trouvait Bagusta, avait une étendue très considérable et qu'elle comprenait la plus grande partie du pays que nous décrivons et des lieux circonvoisins. (1)

Ce n'est qu'au commencement du XII[e] siècle que l'existence de Bagneux nous est révélée d'une manière précise par des documents incontestables et certains. D'après le Cartulaire de Molesmes, la terre de Bagneux, ses dépendances, ainsi qu'une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, auraient été données, en 1103, à cette abbaye par Foulques de Doullens et Helvide sa femme. S. Geoffroy, évêque d'Amiens, approuva la donation, en 1106, et le souverain pontife, Eugène III, la confirma de nouveau, en 1145, au dire de D. Grenier. Pierre, le premier prieur connu, figure comme témoin dans une Charte concernant le prieuré d'Authie (2).

(1) Voir pour l'étendue de cette forêt le procès-verbal de la délimitation du comté d'Amiens, au XII[e] siècle. Histoire des Comtes d'Amiens de Du Cange, p. 356. Note de l'éditeur.

(2) Bibliothèque nationale. Fonds D. Grenier. Dict. topographique *verbo* Bagneux. Mss. 193,

Modeste à son origine comme la plupart des établissements religieux, le prieuré de Bagneux devait prendre dans la suite des âges une plus grande extension, grâce aux pieuses libéralités que nous allons énumérer. Le premier bienfaiteur que nous aimons à signaler est Robert Frétel de Visme qui, pour obtenir le droit de sépulture dans l'église de Bagneux, fait donation à son lit de mort (1134) de la dîme d'Humbercourt.

Pour rendre plus irrévocable cet acte de suprême et dernière volonté, il le fit approuver par Agnès de Toutencourt, sa femme; par Barthélemy, son frère, et les autres témoins appelés à ce sujet. Il avait su, cependant, sauvegarder les droits de son fils Robert, en lui réservant sur cette dîme la rente viagère de 2 muids de grains. (1)

Imitant sa conduite, Adélaïde, femme de Gautier Castelar, devait bientôt après (1167) donner la part de dîme qu'elle possédait à Bagneux. Cette Adélaïde est probablement la femme du Gautier Castelar, qui figure dans une Bulle d'Alexandre III parmi les témoins d'une donation faite en faveur de la maladrerie de Doullens (2).

A la fin du XII^e^ siècle, à l'aide d'un document très important, il nous est possible d'indiquer quelles étaient alors les principales possessions du prieuré. Une Bulle d'Alexandre III que nous avons retrouvée dans le fonds de Molesmes, aux archives de la

(1) Bibl. nat. Fonds D. Grenier. Dict. top. *verbo* Bagneux.
(2) Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie. Tome XIII, p. 29.

Côte-d'Or, signale comme lui appartenant, l'église de Gézaincourt avec deux parts dans les grosses et dans les menues dîmes. Elle nous apprend encore que le prieuré possédait la moitié du Candas avec deux parts de la dîme ; un sixième de la dîme des grains, du lin et du chanvre, sur le territoire de Valenavis (Walnast) ; trois parts sur les grains, le lin et le chanvre à Fieffes ; à Pernois, le huitième du champart ; à Rulmont, le sixième de la dîme et à Hoce (?) la presque totalité du territoire. Elle fait mention également de l'autel des Autheux avec toute la dîme, excepté un neuvième réservé au curé de l'endroit. Elle parle enfin des droits de dîme qu'il avait à Honsoy (?), Wilencourt, Longueville, Hungermes et Outrebois. (1)

Au commencement du XIII^e^ siècle, le prieuré reçoit une donation par trop importante pour que nous puissions la passer sous silence et ne pas la faire con-

(1) Arch. Côte d'Or. Fonds Molesmes. H. 236. Original en parchemin, le sceau a disparu.

« Eclesiam de Visainecurt, duas partes quinque partium decime « segetis et totidem tocius minute decime. Medietatem ville de Can- « das et duas partes decime. Item sextam partem de omni segete et « sextam lini et canapis de Vallenavis; tres partes decime segetis « de Fieffes et terciam partem lini et canapis ; apud Pernois me- « dietatem quarte partis terragii et ortorum... Item apud Rulse- « mont sextam partem decime. Duas partes decime apud Hoco et « octo partes ville. Ecclesiam de Altaribus et totam decimam preter « nonam partem que est sacerdotis, et duas partes minutarum de- « cimarum; in tribus festis, duas partes oblationum in prefata ec- « clesia de Altaribus. Apud Honsoy tres partes decime segetis; « apud Wilencurt sex partes decime segetis; apud Longamvillam « tres partes decime segetis ; apud Hungermes quidquid juris ha- « betis in altare ; apud Otrebais. tres partes decime segetis. »

naître en son entier. C'est Théobald du Candas, chevalier, qui abandonne en 1217, toute sa terre de Longueville, consistant en 111 journaux de terre, à l'abbaye de Molesmes et au prieuré de Bagneux. Théobald, en homme prudent, a su tout prévoir pour l'avenir; il se réserve pour lui une rente viagère de huit muids de grains ; il constitue un douaire de quatre muids et demi en faveur de sa femme, en cas de survivance ; il va même jusqu'à pourvoir à la subsistance d'un fils qui pourrait lui naître, en lui attribuant dans cette hypothèse une rente de cinq muids de grains. Non content de faire cette riche offrande en considération de J. prieur de Bagneux, son parent, il céda encore au prieuré toute la dîme et tout le terrage de son fief de Rochmont. Guy, Ibert, et Robert, ses frères, approuvèrent la donation. (1)

Signalons aussi, en 1223, la donation faite par le seigaeur de Beauval de 10 setiers de blé à prendre sur le moulin de Bretel, à la condition que les hommes de fief de Bretel et de Longueville seront soumis à la banalité.

(1) La terre de Longueville était située dans cette vaste plaine qui s'étend entre le Candas, Fienvillers, Autheux et Longuevillette. Le souvenir s'en est conservé au Candas par le nom d'une rue; aux Autheux, par celui d'un chemin ; à Fienvillers, surtout par cette désignation de Longueville donnée à une section du territoire. La croix de pierre qui se trouve à l'extrémité du territoire de Doullens, sur l'ancien chemin d'Abbeville, et que nous voyons indiquée dans la charte de Commune de 1202, comme limite de la banlieue, porte également ce nom dans ce document. Une cense, dite de Longueville, existait encore au xv^e^ siècle. — D. Grenier. *Loco citato.*

Le Cartulaire de Molesmes, à propos d'un différend survenu, en 1227, entre le prieur de Bagneux et Robert Frétel, seigneur de Gézaincourt, nous révèle l'existence de quelques propriétés que les chartes antérieures ne nous avaient pas manifestées. Elles provenaient des libéralités d'un religieux nommé Robert et de quelques autres personnes de l'endroit.

Ce différend qui avait été si pacifiquement terminé, grâce à la bienveillante intervention de son frère Hugues Frétel et de Philippe, prieur de Lucheux, n'était que le prélude d'une lutte plus violente encore qui allait éclater entre les deux rivaux. Il s'agissait de savoir à qui appartiendrait le droit de justice sur les terres du prieuré ; et tout le monde sait qu'au moyen-âge, ces sortes de questions passionnaient les esprits, donnaient lieu aux luttes les plus vives, et se terminaient bien souvent par des procès fort longs et fort dispendieux. Robert Frétel, fils ou petit-fils du bienfaiteur du Prieuré, laissant de côté toutes les lenteurs de la procédure, croyant surtout qu'il lui serait plus facile de revendiquer ses droits à la pointe de l'épée, avait jugé plus convenable et plus sûr de s'emparer du prieuré, d'en saccager les terres et de frapper les moines qui s'opposaient à son criminel attentat.

Les démêlés durèrent assez longtemps, jusqu'à ce qu'enfin, frappé de l'excommunication, le coupable rentra en lui même et rendit au prieuré tout ce qu'il détenait injustement. La crainte des peines temporelles et spirituelles annexées à l'excommunication, la crainte surtout de devenir inhabile à posséder ses

fiefs, selon la jurisprudence du moyen-âge, le déterminèrent à solliciter la levée de cette sentence et à s'en remettre au jugement du roi pour déterminer à qui appartenait la justice du larron. (1).

A partir de cette époque les documents deviennent de plus en plus rares, il nous suffira de rappeler que le prieuré avait sa coutume locale, en 1507, et qu'il paya, en 1522, 40 sols pour les décimes levés par le roi.

Un bail de 1550, que nous analysons rapidement nous apprend assez que la Commande y existait déjà. « Le prendeur était obligé de faire chanter et célébrer « en l'église d'icelle prieuré le saint service divin, « à savoir, 5 messes à basse-voix pour chascune « sepmaine de l'an avec vespres et autres services que « l'on a accoutumé chanter et célébrer... fournir le « luminaire convenable et nécessaire et pourvoir à « d'autres charges qui y sont énumérées (2). »

En 1728, les charges du prieuré s'élevaient à 1458

(1) D. Grenier. *Loco citato.*

(2) Bouthors. Coutumes locales, *verbo* Bagneux. — M. de Beauvillé. Documents inédits sur la Picardie. Tome 3 p. 357. — Minutes de Segain, not. à Doullens, conservées chez Me Macqueron. La maison, la cense, le jardin, l'enclos, les terres labourables loués 78 liv., 12 set. de blé et 12 set. d'avoine ; — 15 j. vers Beauval, 4 set. blé et 4 set. avoine ; — terre de la mare à Bagneux, 48 j. loués 12 set. blé et 22 set. avoine avec un renvoi de 24 set. blé et 24 set. avoine au curé de Gézaincourt ; — 45 j. sur Longuevillette affermés 24 liv. La dîme de Longuevillette, 8 l. tourn. et une livre de cire. — La dîme sur Monstrelet, 32 liv. tourn. — La dîme des Autheux, 36 liv. tourn. — La dîme d'Outrebois, 20 liv. tourn. — La dîme de Longueville, 8 liv.

liv. 11 sols et les revenus à 3,619 liv. 18 sols, (1) Les biens du prieuré furent vendus à la barre du district en plusieurs vacations. Le 7 juillet 1791, on adjugea moyennant 82,800 liv. la ferme, les bâtiments et un enclos de 6 j.; 237 j. sur Bagneux ; 42 j. sur Beauval et 3 j. de hayures en deux buissons. Le 5 avril précédent on avait vendu également 24 j. sur le territoire du Candas pour 7,300 liv. Enfin, le 21 juillet 1791, nous voyons adjuger pour 26,100 liv. 54 j. sur Longuevillette.

L'église dédiée à Notre-Dame a disparu depuis longtemps, il ne reste plus que des ruines et des souvenirs.

Voici les noms de quelques-uns des prieurs : Pierre, XII^e^ siècle. — Pierre, 1134. — Jehan de Richebourg, 1507. — Frère Claude de Vichy, 1550. — D. Besse, 1728. — Juge. — Fabre, 1786.

Beauquesne

Beauquesne (*Bellaquercus, Biauquesne, Belcaisne*). Doyen. Élect. de Doullens. Prévôté royale. En 1885, percept. poste. 2,286 hab., 2,004 hect. — à 9 k. de Doullens et 25 k. d'Amiens. Beauquesne est situé au milieu d'une vaste plaine et traversé par la route de Doullens à Moreuil. La culture du lin est la principale richesse du pays (M. Garnier. Dict. topog.)

(1) M. Darsy. Bénéfices de l'église d'Amiens. Tome I. Doyenné de Doullens.

Les armoiries de Beauquesne, d'après D. Grenier, étaient : partie au 1er d'azur à une moitié senestre de fleur de lys d'or, coupée de chef en pointe ; et au 2e d'or, au chêne renflé et arraché de sinople.

§ 1. *Château et Seigneurie.*

Les anciens titres de Corbie, consultés sous Philippe-Auguste pour fixer les limites du comté d'Amiens, nous apprennent que *Beauquesne* était au VIIe siècle, la propriété du comte Galland. A la mort de Galland, ce fief ayant été donné par Clotaire III et par Se Bathilde, sa mère, au monastère de Corbie, tout nous fait supposer que Beauquesne fit alors partie des vastes propriétés que l'abbaye possédait dans la contrée. (1)

Nous ignorons ce que devint Beauquesne entre les mains de ses nouveaux maîtres, et par quelle suite de circonstances nous le retrouvons, au XIIe siècle, en la possession de Raoul II, comte de Vermandois et d'Amiens.

D'après D. Grenier, cette seigneurie aurait appartenu, dès la plus haute antiquité, aux Comtes de Flandre, plus connus dans l'Histoire sous le nom de Forestiers. Beauquesne, situé alors au milieu de la vaste forêt de la Vicogne, aurait été le lieu de résidence d'un de leurs Gruyers, officier, comme l'on sait, chargé de l'administration de leurs domaines et de la perception des impôts. Nous nous contentons de

(1) Du Cange. Histoire des Comtes d'Amiens. Amiens. 1840. Note de l'éditeur, p. 356.

rapporter cette opinion du docte Bénédictin sans vouloir nous prononcer sur un sujet aussi aride et aussi ardu, et nous le ferons d'autant plus volontiers qu'il ne cite aucune preuve à l'appui.

Ne serait-il pas plus vraisemblable de dire que Beauquesne a commencé à appartenir aux Comtes de Flandre, lorsque ces derniers s'unirent par des alliances avec les possesseurs du Comté d'Amiens ? Jacques de Guise semble autoriser cette opinion, lorsqu'il nous dit que dans le partage des domaines de Raoul II, comte de Vermandois, sa fille, Elizabeth, mariée au comte de Flandre, Philippe d'Alsace, obtint pour sa part : « Mondidier, Roye, la Comté d'Amyens, « *Biauquesne*, là ou le dict Conte fict faire le chas- « teau ». Ce Raoul, que nous venons de citer, était fils de Hugues de France, surnommé le Grand, et d'Adèle, comtesse de Vermandois et de Valois. Héritier par sa mère des anciens comtes d'Amiens, il revendiqua, à main armée, les droits qu'il pouvait avoir sur ce Comté et l'enleva même à Robert de Boves qui s'en était emparé. La chronique du Chanoine de Laon qui nous a fait connaître ces détails, nous apprend encore qu'il dépouilla tous ses voisins de leurs biens. Est-ce à titre de conquête qu'il a possédé Beauquesne ? Est-ce, au contraire, comme Comte d'Amiens ? Nous l'ignorons, et nous laissons volontiers la question indécise rien ne nous autorisant à émettre une opinion à ce sujet. Il nous suffira de rappeler qu'il a possédé cette terre pendant un certain temps et qu'elle passa ensuite à sa fille Elizabeth, issue de son mariage avec Alix, fille de Guillaume II, duc de Guyenne, et belle-

sœur du roi de France, Louis VII, par sa femme Eléonore (1),

Elizabeth fit entrer ensuite cette seigneurie dans le domaine des Comtes de Flandre par son alliance avec Philippe, fils aîné de Thierry d'Alsace, comte de Flandre et de Sibille d'Anjou. Ce mariage eut lieu, d'après Gilles de Roye et Meyer, en l'année 1156. C'est à ce Philippe d'Alsace qu'il faut attribuer la construction du château; c'est à lui probablement que Beauquesne est redevable de toute son importance, et cette importance il la doit à ce château féodal, autour duquel seront venues successivement se grouper les habitations plus modeste des colons et des serfs employés à la culture de la contrée.

Philippe d'Alsace donne ensuite cette Châtellenie (1180) à sa nièce Isabelle de Hainaut, qu'il venait de marier avec le roi de France, Philippe-Auguste. La bonne entente qui existait alors entre les deux Philippe ne devait pas être de longue durée. La succession d'Elisabeth de Vermandois morte sans postérité, en 1182, en fit bientôt deux rivaux et alluma entre eux une guerre qui désola l'Amiénois.

Beauquesne, à la paix, fût rendu au Comte de Flandre qui devait en conserver la jouissance pendant sa vie (2).

(1) D. Grenier. Dict. topog. *verbo* Beauquesne. — Jacques de Guise. Chronique de Hainaut, 3e vol. chap. 71. — Du Cange. Hist. des Comtes d'Amiens. Liv. 4. chap. 5 p. 305.— Meyer. Rerum Flandricarum Annalium liber VII. p. 49.

(2) Du Cange. Hist. des comtes d'Amiens. Liv. 5. chapitre 2, 3.— Chronique de Jehan d'Avesne. — D. Grenier.

Pour désintéresser dans la suite le comte de Saint-Pol qui élevait des prétentions sur cette terre et la réunir d'une manière définitive à la couronne, Philippe-Auguste céda à Hugues IV Campdavène (1194) Pont-Sainte-Maxence, Verneuil et Ponponne qu'il devait tenir de lui en fief et en hommage. Hugues IV parait avoir représenté les droits de Hugues II Campdavène, marié à Marguerite de Clermont, comtesse d'Amiens, qu'il avait épousée à la suite de la mort violente de Charles de Danemarck, son premier mari. (1).

A partir du XIII^e^ siècle, le château releva « *nuement* » du Roi, et fut toujours administré par un capitaine qui commandait la place en son nom. D'après une ordonnance du 25 mai 1413, le capitaine recevait 75 liv. tourn. par an. La seigneurie consistait au XIII^e^ siècle, dans le château avec ses dépendances, ainsi qu'en 220 jour. de terre labourable, 17 jour. de riez, 115 jour. de bois, un droit de champart et 43 chapons de censives. Le cens et la banalité rapportaient 94 liv., et le champart 22 muids de blé et 42 d'avoine.

Parlons maintenant des événements qui concernent d'une manière spéciale la place de guerre de Beauquesne.

D'après D. Grenier, et D. Vaissette, dans son histoire du Languedoc, le château de Beauquesne aurait servi de prison au comte de Foix révolté contre Philippe-le-Hardi. Bien que certains auteurs l'aient

(1) André Du Chesne. Maison de Châtillon. — Du Cange.

contesté, le sentiment des deux savants Bénédictins doit prévaloir parce qu'ils s'appuient surtout sur le témoignage de Guillaume de Nangis, contemporain des événements (1).

Mentionnons également les travaux considérables qui furent exécutés au château, en 1333; travaux qui nous sont connus par les comptes de Mathieu Leclerc, conservés aujourd'hui dans le cabinet de M. De Beauvillé. Rien dans la pièce ne nous apprend ce qui motiva cette réparation.

Lors de l'entrevue à Amiens des ducs de Bedford, de Bretagne et de Bourgogne pour conclure ensemble une alliance et traiter du mariage d'une princesse de Bourgogne avec le duc de Bedfort (1423), Philippe-le-Bon demanda pour lui la possession des villes d'Amiens, Abbeville, Montreuil, Doullens et Beauquesne, dans le cas où l'on donnerait au roi de France les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier (2).

Quelques années après (1425) Beauquesne est visité par la troupe de Sauvage de Fermanville qui espérait surprendre le duc de Bedford, allant d'Amiens à Doullens, et « petitement accompagné. »

L'armée du duc de Bourgogne s'y réunit aussi, en 1429, « pour y passer à monstre » et prêter serment

(1) D. Grenier et D. Vaissette *loco citato.* — Guillaume de Nangis, édit. de la Soc. de l'Histoire de France. Tome I p. 248, « Rex statim, consilio suorum, ipsum vinculis ligatum ad Bellumquercum misit et ibi fecit in prisione per anni spatium custodire. »

(2) Monstrelet ad annum 1423.

de fidélité à Messire Jacques de Brimeux à ce commis par Philippe-le-Bon.

Beauquesne et les environs sont également ravagés, en **1433** et en **1435**, par les coureurs de l'armée de Charles VII qui y « prinrent foison de prisonniers, « s'y repeurent et refreschirent avant de retourner à « leurs quartiers » (1).

Le traité d'Arras fait ensuite passer le château de Beauquesne entre les mains du duc de Bourgogne, mais il est racheté par Louis XI, en vertu d'une clause qui y était stipulée. Le traité de Conflans le rend de nouveau au duc de Bourgogne; aussi voyons-nous les commissaires du roi le remettre, le 1er décembre **1465**, aux députés de Monseigneur de Charolais (2).

Sous François I, les armées des comtes de Suffolk et de Bures ravagent et incendient Beauquesne, vers la Toussaint **1522**, comme nous l'apprennent les Mémoires de Du Bellay et une ordonnance de **1526** que nous rapporterons en son lieu. Tout fait supposer que la bourgade souffrit plus que le château, car quelques années après nous voyons l'Echevinage d'Amiens décider que l'on enverra toutes les semaines, comme secours à la garnison, 10 dizaines de pains. (3)

Beauquesne commençait à se relever de ses ruines, lorsque la guerre qui existait toujours entre Henri II et Charles-Quint, attira sur ce malheureux pays de nou-

(1) Monstrelet, à ces dates.

(2) M. Delgove. Hist. de Doullens, p. 83

(3) Du Bellay. Mémoires. Liv. II.—M. Delgove. Hist. de Doullens, p. 101.

velles calamités. Au dire du P. Daire, le bourg fut incendié, en 1553, par les troupes du duc de Savoie qui ravageaient la Picardie (1).

Sous la Ligue, le château est pris et repris plusieurs fois par les deux partis qui s'en disputent la possession. Ainsi les troupes du roi de Navarre s'en emparent, le 15 avril 1590, mais elles sont bientôt mises en fuite par Belleforière qui parvient à s'y maintenir quelque temps au nom de la Ligue. L'Echevinage d'Amiens l'aida de ses subsides pour cette expédition.

Le château tombe ensuite entre les mains du seigneur de Raincheval (1593) malgré les tentatives du duc d'Aumale pour l'en empêcher. Bientôt repris, au nom de la Ligue, par le comte Charles de Mansfeld (fin avril 1593), il est démantelé par lui à l'instigation de l'Echevinage d'Amiens (2).

Bien que démantelé, le château servit de refuge à Henri IV en 1597, lorsqu'il se disposait à surprendre Arras avec le corps de troupes qu'il commandait. Il a été depuis ruiné de fond en comble, il n'en reste plus que le souvenir.

Pour être complet, ajoutons que Beauquesne fut encore pillé par les Croates en 1635, et que le 11 septembre de cette même année un incendie détruisit 90 maisons.

(1) Daire. Doyenné de Doullens.

(2) La Ligue par M. Dubois, Amiens. 1859. p. 61, 81. — Journal de Jehan Patte dans le tome XIX[e] des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 252. — M. Dèlgove, Histoire de Doullens, p. 122.

La seigneurie de Beauquesne fut aliénée le 18 août 1574, en faveur de Charles de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, pour 5,300 écus au soleil (1).

§. 2. *Prévôté royale.*

La Prévôté de Beauquesne doit son origine à l'établissement du bailliage d'Amiens et n'a été créée que peu d'années après. Le Prévôt, comme l'on sait, placé sous la juridiction du Bailli, avait la mission de rendre la justice au nom du roi, et de percevoir les revenus qui lui appartenaient. La Prévôté de Beauquesne avait dans son ressort une vaste étendue de pays. Elle comprenait dans l'Amiénois : les châtellenies de Vignacourt, de Domart et d'Authie ; dans le comté de St-Pol : celles d'Orville, de St-Pol et de Pas ; dans l'Artois : celles de Bucquoy, d'Avesne-le-Comte, d'Houdain, d'Aubigny, de Pernes, de Lillers, de St-Venant, de Béthune, de Lens et d'Arras, la principauté d'Epinoy, le pays de Lalleu et de Riquebourg-St-Vast ; dans la Flandre et le Cambrésis : La châtellenie d'Oisy, le temporel de S. Amé de Douai, de St. Pierre de Lille et

(1) Voici la liste de quelques-uns des châtelains de Beauquesne : 1281. Gilles de Nedonchelles. — 1253. Gilles de Mailly. — 1262. Gilles II, son fils. — 1364. Hues de Mechin. — 1372. Jehan Blondel, — xv^e^ siècle. David de Brimeux. — 1485. Robert le Josne, pour le duc de Bourgogne. — 1458. Guillaume, son fils, — 1472. Charles de Contay. — 1531. Adrien de Pisseleu. — Philippe de Pas. — 1590. Belleforière. — 1598. Mansfeld. — 1636. Louis de Gourlay. — 1686. Duc de Longueville. — Henri d'Acary de Beaucorroi, mort âgé de 120 ans, en 1778.

de l'abbaye de Marchiennes. Lille, Douai et Orchies en relevaient anciennement.

Une ordonnance de Charles VII rendue à la requête du duc de Bourgogne nous apprend que le siège de la Prévôté fut transféré à Arras pendant quelques années. Cette ordonnance rappelle que « depuis XII ans « en cha, le siège d'icelle avait éte tenu à Arras, pour « relever le peuple des paines et dangiers que encou- « rir leur convenoit par les robeurs, pilleurs et autres « inconvéniens, qui, a occasion de guerres et divi- « sions du Royalme, advenoient souventeffois, et « sourviennent encoires es chemins et passages, me- « nans audit siège royal, lequel alors on tenoit en la « ville de Beauquesne, qui est ville campestre, sur les « fins et mettes d'icelle prévosté foraine. » Rétablie à Beauquesne, en 1448, par le duc de Bourgogne, elle est de nouveau transférée à Arras, la même année, par Philippe-le-Bon. Les audiences de la Prévôté se tenaient encore à Arras en 1454. Après l'incendie du château, les audiences eurent lieu à Amiens, depuis 1553 jusqu'en 1695. Une borne placée, à Amiens, dans la rue S. Leu, indiquait la limite de son ressort qui s'étendait jusqu'au pont de Bruges. Cette Prévôté fut supprimée par un édit du mois de septembre 1748. Au moment de sa suppression la Prévôté se composait d'un prévôt, d'un procureur, d'un substitut et d'un greffier (1).

(1) Bouthors. Coutumes locales. Tome II. Notice sur la Prévôté de Beauquesne.— Chartes publiées dans le tome IV des Mémoires inédits de l'Académie d'Arras, p. 381.

§ 3. *Commune et institutions communales.*

Nous ignorons à quelle époque Beauquesne a commencé à jouir des libertés communales et par qui ces sortes de privilèges lui ont été octroyées. Tout nous fait supposer que la Commune remonte à la première moitié du XIII[e] siècle ; car, dès l'an 1248, son existence nous est révélée par le droit d'aide de 150 livres payé par elle à Girard de Compiègne, pour la croisade de S. Louis. (1) Nous connaissons également son budget de 1260, par l'examen qu'en firent les commissaires nommés par S. Louis pour vérifier les comptes des communes de Picardie. « Le vile de Biaukaisne devoit VIII[xx] liv. et LXVI liv. de Par. »

Liste de quelques-uns des prévôts : Johannes Magnus. (Olim. 2 p. 389). — 1295, Jean de Bennes. — 1315, Thomas, — 1328, Jean Lejay. — 1350, Guffroy de Villers (Cart. de Doullens). — 1370, Pierre Dureuil, destitué pour ses méfaits. (Mandements de Charles V). — 1376, Renaud de Quevauvillers (Daire). — 1421, Pierre de Fénin, auteur des Mémoires qui portent son nom (préface de Mlle Dupont). — 1425, Pierre Billen. — 1430, Renaud de Guines. — 1455, Martin-le-Josne, tué à Arras (Duclercq III, chap. 19). — 1456, N. Pissy (Daire). — 1460, Mahieu Desmarets (Duclercq IV chapitre 40).— 1461, Pierre Martin, assassiné à Arras (Duclercq, ibid.). — 1484, Gérard Asset (Nécrologe de Saint-Vast d'Arras). — 1499, Guy Bué. — 1507, Jean Fournel. — 1523, Antoine Picquet. — 1532, Mathieu Lallemand. — 1536, Jean Auxousteaux. — 1543, Adrien Gauin. — 1549, Jehan Leroy.— 1564, Adrien Picquet. — 1572, Antoine Fournier. — 1575, Michel du Fresne, — 1594, Louis du Fresne, père de Du Cange.— 1598, André Vannier.—1629, Adrien du Fresne. — 1666, Louis du Fresne. (Pagès. Tome v, p. 899).

(1) D. Grenier, *loco citato*, d'après un rôle de la Cour des Comptes.

Elle avait une créance sur la comtesse de Flandre s'élevant à IIII^{xx} liv. de tornais, à payer au dimenche devant le feste Saint-Michiel le premiere à venir (1). »

A défaut d'une charte écrite qui n'existe plus, nous pouvons cependant avoir une certaine idée de ce qu'elle devait être, en nous inspirant de la coutume locale de 1507, dans ses principales dispositions.

Par l'article premier : « au renouvellement de leur « loi qui se fait chascun an, les habitants de Beau- « quesne peuvent eslire sept eschevins d'entre eulx, « le jour S. Simon et S. Jude, lesquelz ont le gouver- « nement du fait politique, ensemble de la justice et « seigneurie avec le prévost. » — L'article 2 porte que : « les dits prévosts et échevins ont en la dite « ville et eschevinage haulte justice, moienne et basse, « Les appels de la sentence du prévost et des esche- « vins ressortissent de plein droit au Parlement de « Paris ». — L'article 15 constate qu'il y a un « franc « marchez » toutes les semaines de l'an. — Par l'article 19 les habitants sont exempts du droit de travers jusqu'à Amiens, Arras, Corbie et Abbeville, parceque leur ville est « *nuement au Roy.* »

L'article 21 permet d'emporter, « le jour du sacre- « ment de l'autel, deux charges de bois verd fœuillu « pour parer les rues par lesquelles len la proces- « sion. » Cet article est postérieur à la charte de Commune, car dès le commencement du XIII^{e} siècle la

(1) Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie. Tome XV. p. 611. Voir à l'appendice la description du sceau de l'Echevinage de Beauquesne.

fête du Saint-Sacrement n'était pas encore instituée (1).

Beauquesne devait avoir au XIII^e^ siècle une certaine importance commerciale, si nous en jugeons par un arrêt du Parlement qui maintient les habitants dans le droit de se servir de leurs propres poids, pour peser la laine, dans la halle du Roi.

Un autre arrêt, que nous trouvons également dans les Olim, nous fait connaître que les bourgeois étaient exempts du droit de torage, lorsqu'ils étaient détenus dans les prisons du Roi à Beauquesne, droit qui était fixé à 12 deniers pour les étrangers (2).

Beauquesne avait aussi sa compagnie d'arbalétriers, en 1404, comme on peut le voir par la liste des différentes sociétés qui prirent part, à Amiens, à un concours organisé par l'Echevinage de cette ville.

François I (1526), pour reconnaître « les bons ser-« vices qu'ilz lui ont faitz durant la guerre qui avait « eu en son pays de Picardie, durant laquelle la plus « grande partie de leurs maisons ait esté bruslées, et « affin qu'ilz ayent myeulx de quoy les reddifier » accorde à la requête des habitants l'établissement de deux foires annuelles : la première, le jour de S. Georges, et la seconde, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ainsi qu'un marché le mardi de chaque semaine au lieu du lundi (3).

(1) Bouthors. Coutume de Beauquesne. Tome 2, des Coutumes du bailliage d'Amiens.

(2) Olim, édit. Beugnot. Tome I, p. 475. IV et V.

(3) Registre aux comptes de la ville d'Amiens. 1404. — Archives nationales. Sect. hist. Trésor des Chartes. Reg. 243, pièce 198.

Les biens communaux consistaient, en 1686, en trois journaux de prés et en 90 jour. de terre chargés d'un champart rapportant 8 gerbes du 100.

§ 4. *Eglise et Etablissements religieux.*

S'il faut en croire Ferry de Locre et Turpin, l'autel de Beauquesne avec deux parts de la dîme auraient appartenu, au XII[e] siècle, à la Collégiale de S. Sauveur de S. Pol. Ces deux auteurs citent à l'appui de leur assertion une bulle du pape Alexandre III, en faveur de cette église ; ils nous apprennent également qu'elle en était redevable à la libéralité des comtes de S. Pol qui l'avaient richement dotée. Malgré la valeur de ces témoignages, cette opinion nous parait fort contestable pour les motifs que nous allons énumérer. Est-il vrai que la collégiale de S. Pol ait possédé l'autel de Beauquesne à la fin du XII[e] siècle ? Il nous est permis d'en douter lorsque nous lisons les lettres de Théobald, évêque d'Amiens (1202), en faveur du prieuré de S. Sulpice occupé alors par les moines d'Anchin. Or, ces lettres, que nous publions ici, établissent d'une manière incontestable que cette église possédait alors l'autel de Beauquesne avec deux parts de la dîme et des oblations ; et de plus, que cette possession remontait à une époque déjà éloignée, ce qui nons autorise à rejeter, ou, du moins, à contester la première partie de cette opinion.

Egalement l'assertion de F. de Locre et de Turpin est-elle plus admissible, lorsqu'ils prétendent que cette

donation doit-être attribuée aux comtes de S. Pol, qui en auraient disposé comme d'un bien leur appartenant? Nous ne le pensons pas davantage. Comment expliquer alors la possession d'une partie de la dîme, en 1207, par Hugues Tacon, comme nous le révèle l'hypothèque prise sur elle par les moines d'Anchin.

Pourquoi, également, dans le débat survenu entre le Chapitre d'Amiens et l'abbaye d'Anchin au sujet du dîmage de Beauquesne, les deux partis reconnaissent-ils que les deux parts de dîme en litige provenaient de Jean d'Amiens et d'Agnès, sa femme ? Pourquoi, enfin, lorsque le comté de S. Pol passe par un mariage dans la famille des Châtillon, Guy de Châtillon reconnaît-il d'une manière formelle que la dîme de Beauquesne appartient aux religieux d'Anchin, et qu'il est manifeste pour lui, après l'inspection des titres, qu'il n'y a aucun droit ? Nous avons cherché en vain une solution à cette difficulté dans un échange qui serait intervenu entre l'abbaye d'Anchin et la collégiale de S. Pol ; mais nos recherches ont été infructueuses sur ce point par suite de l'absence de documents. Peut-être, serait-il plus exact de dire que les comtes de S. Pol ont eu quelques droits sur l'autel et sur les dîmes de Beauquesne, en leur qualité de suzerains des châtelains d'Orville, et que ces droits ils les avaient abandonnés à la Collégiale qu'ils avaient fondée (1).

(1) Ferry de Locre. Chronique belge. p. 331. — Turpin. Annales historiques p. 79. Il cite une Bulle d'Alexandre III (1175) et la reproduit. — Voir nos pièces justificatives N° 3. — Archives de la

Quoiqu'il en soit, Théobald, évêque d'Amiens, confirme à l'Eglise S. Sauveur de Doullens (S. Sulpice), en 1202, la possession de l'autel de Beauquesne, ainsi que celle de deux parts de la dîme et des oblations. Quelques années après. nous voyons Hugues Tacon, chevalier, clerc d'Aubigny et d'Orville, emprunter aux religieux d'Anchin 700 liv. par., sur la dîme qu'il y percevait (1).

En 1239, le dîmage de Beauquesne donne encore lieu à un différend entre l'Eglise d'Anchin et le Chapitre d'Amiens. De part et d'autre on prétendait l'avoir acheté à Jean d'Amiens et à Agnès, sa femme. Un compromis entre les parties vint terminer le débat. La dîme devait rester à l'Abbaye d'Anchin, qui s'engageait à payer 25 muids de blé et 25 muids d'avoine, comme compensation, au Chapitre d'Amiens. Une partie était payable à Pucenviller (Puchevillers) et l'autre à Flaisserolle. L'abbaye était autorisée également à avoir une grange pour y mettre à l'abri les récoltes de la dîme, ainsi qu'un manoir pour y résider (2).

Signalons encore comme se rattachant à l'Histoire religieuse du pays, la dotation d'une chapelle en

Somme. Corbie. Arm. 3. liasse 106, n° 1. — d° n° 3. original en parchemin, sans date, mais du XIII° siècle. Guy s'exprime ainsi : « comperimus evidenter dictam decimam de Bellequercus, cum managio sito in ipsa villa, jure pertinere ad ipsos monachos prioratus S. Sulpicii de Dullendio, et nos in eisdem nihil juris habere. »

(1) Arch. Somme. Corbie. Arm. 3. liasse 106 n° 1.

(2) d° liasse 106 n° 2.

l'honneur de S. Nicolas, faite, en 1342, par Vitasse-Piécos et Marguerite de Boulenois, sa femme, dotation qui fut approuvée par Jean de Cherchemont, évêque d'Amiens, et par l'échevinage de Beauquesne. Le Chapelain devait acquitter 4 messes par semaine (1).

Il y avait également une chapelle dédiée à S. Louis dans le château.

Cette chapelle de fondation royale avait été, de plus, « aumosnée » d'une rente de 14 liv., vers 1350, par le Chapelain Jehan de Mailly. Le titulaire acquittait 3 messes par semaine.

En 1730, les revenus de la cure s'élevaient à 355 liv., ceux de la Chapelle S. Louis à 27 liv., et ceux de la Chapelle S. Nicolas à 64 liv. Le Roi présentait à la Chapelle S. Louis; l'Evêque d'Amiens, à celle de S. Nicolas ; et l'abbé de Corbie, comme Prieur de S. Sulpice, à la cure du lieu. Le titulaire de l'Eglise est S. Jean-Baptiste.

L'église de Beauquesne a été construite à deux époques différentes. La nef est du XII^e^ siècle, les autres parties de l'édifice appartiennent au XIII^e^. Le porche a pour tout ornement quatre colonnes avec chapiteaux sur chacune de ses parois latérales, ainsi que des voussures ayant de simples tores. Au-dessus du portail se trouve une fenêtre à lancette géminée garnie encore de ses meneaux. La tour, en pierre, qui sert de clocher est fort remarquable, elle est carrée depuis la base jusqu'à

(1) Darsy. Bénéfices de l'Eglise d'Amiens. Tome I. Beauquesne. — Les biens de la Chapelle de Saint-Nicolas furent vendus le 30 juillet 1791 pour 31,900 liv. ils s'élevaient alors à 16 j. 25 verges.

la naissance du campanile en bois qui s'élève,svelte et gracieux, jusqu'à une grande hauteur. Les différents étages de la tour, au nombre de quatre, sont ornés de lancettes géminées avec baies aveugles aux trois premiers, et avec baies ouvertes garnies d'abat-sons au quatrième. Le chœur et l'abside sont également du XIIIe siècle, mais les fenêtres sont depuis longtemps privées de ces meneaux en pierre qui donnent tant d'élégance aux édifices de cette époque. A l'intérieur nous avons remarqué une cuve baptismale monocylindrique du XIIe siècle, ainsi qu'une croix de la même époque qui pourrait bien avoir appartenu à l'ancien arc triomphal.

Beauquesne avait aussi une Maladrerie dont les biens furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Doullens, en vertu des Lettres patentes de Louis XIV, en date du 13 juillet 1695. Les titres étaient déjà perdus à cette époque. Les différentes dépositions recueillies alors permettent de supposer que cette Maladrerie était dotée de 30 à 35 journaux de terre qui pour la plupart avaient déjà disparu. (1).

Nous donnons en terminant la liste des Maires et des curés :

Maires : MM. Trongneux, 1803-07. — Bouthors, 1808-21. — Gobet, 1821-24. — Bouthors, 1824-31.— Gobet, 1831-35. — Bouthors, 1835-38. — Allart, 1838-43. — Renard, 1843-48. — Allart, 1848-54. — Lelong, 1855-67. — Lagrange, 1867-70. — Briaux,

(1) Arch. Hospice de Doullens. B. 4.

1870-73, — Renard, 1874-75, — Briaux, 1876-78. — Sévin, 1878-81. — Lagrange, 1881, en exercice.

Curés : Ingelran, 1207. — Andreole, 1507. — Pierre de Guisne, 1567. — Caperon, 1657. — Brisse, 1692. — de Cailly, 1695. — Violette, 1728-60. — François, 1761-75. — Barbier, 1776-88. — Dambreville, 1788-92.

Après le concordat, MM. Barbier, Vicart jusqu'en 1839. — Lattier, 1839-67. — Prache, 1867, en exercice.

Beaurepaire

Beaurepaire (*Bellorediţus*) 35 hab. annexe de Doullens, sur la hauteur traversée par la route du Havre à Lille.

Beaurepaire nous est connu par les propriétés qu'y possédait, dès le XIII^e^ siècle, le prieuré de S. Sulpice-les-Doullens. Les religieux d'Anchin qui l'occupaient, avaient acheté, en 1208, de Beaudouin de Luchuel, 13 j. de terre, près de leur maison de Beaurepaire, pour la somme de 13 liv. parisis. Cette partie du territoire s'appelait alors Ligny. Guy de Luchuel, seigneur dominant, approuva cette vente qui fut ratifiée également par Marguerite, épouse de Beaudouin.

Les archives du prieuré nous révèlent encore le nom d'Alond de Luchuel, qui abondonne en faveur des religieux un droit de dîme qu'il percevait sur 40 jour., au lieu dit Bloiacum. (1).

(1) Voir nos pièces justificatives. N° 4 et N° 5.

Beaurepaire nous est signalé, en 1708, comme ayant été ravagé et incendié par l'armée de Malborough. (1).

Au moment de la Révolution le domaine de Corbie se composait de 200 j. à la sole et de 74 j. de bois. La dîme était affermée 2,350 liv.

Beauval.

Beauval (*Bellavallis, Pulchravallis, Biauval*). Doyen. Elect. Prévôté de Doullens. En 1885 : Perception, Bur. de poste, Télégr. Bureau de bienfaisance. 2,256 hect. 2,274 hab. Dist. du canton 6 k.; du départ. 24 k. Beauval est bâti sur les deux versants d'une colline et dans le vallon qui se trouve au pied. Il est traversé dans toute sa longueur par la route de Paris à Dunkerque. L'industrie du pays consiste dans le tissage de la toile. (M. Garnier, Dict. topogr.).

I. Château & Seigneurie.

La terre de Beauval paraît avoir appartenu, dès la fin du XI^e^ siècle, à l'antique famille des seigneurs de Doullens.

Cette famille, dont il nous a été impossible de suivre à travers les âges la généalogie, devait avoir à cette époque une importance considérable, si l'on en juge par la grandeur de ses richesses et par les titres hono-

(1) Arch. Somme. Corbie. Arm. 3. Liasse 98, n° 12 et 13.

rifiques qui lui sont attribués. Elle possédait alors une grande partie de la forêt de la Vicogne, et sa suzeraineté s'étendait sur la presque totalité du pays occupé actuellement par les territoires de Beauval, Doullens, Terramesnil, Valvion, Val-de-Maison, Valheureux, Longuevillette et Neuvillette, pour ne citer que les endroits principaux mentionnés dans les Chartes que nous avons parcourues. Les Vicomtes de Doullens étaient hommes-liges des comtes de Ponthieu. Les désignations de *vir illustris*, *vir egregius*, que nous avons rencontrées dans les documents de l'époque nous portent à penser que cette Maison devait être l'une des plus considérables de la contrée. Tout nous fait supposer que la terre de Beauval leur appartenait vers ce temps-là; car nous verrons un de leurs héritiers (1160) invoquer cette qualité pour ratifier les donations antérieures faites par eux à l'abbaye de S. Jean d'Amiens.

§ I. *Famille des vicomtes de Doullens.*

Hibert I. — Hibert de Dorlens ne nous est connu incidemment que par les donations de son fils Robert. Il est appelé *vir illustris* dans une Charte de Thierry, évêque d'Amiens, en faveur de l'Abbaye de S. Jean.

Il eut pour fils Robert, dont nous allons parler.

Robert. — Robert vivait dans la première moitié du XII^e^ siècle, comme le font supposer les pieuses libéralités accordées par lui aux différents monastères de la contrée. C'est, du moins, ce que l'on peut conjectu-

rer par les signatures des témoins cités dans les chartes sans date que nous possédons.

Les lettres de Thierry, évêque d'Amiens, nous apprennent que Robert avait donné à l'abbaye d'Anchin la dîme de toute cette partie de la forêt de la Vicogne située près de Beauval, et nommée *les Croisettes*. La lecture attentive de ce document nous porte à supposer que la donation était antérieure à l'épiscopat de Thierry, car l'évêque d'Amiens se borne à constater la nouvelle investiture octroyée par son fils Hibert ; et, à propos d'une autre donation faite par ce dernier, il se plait à signaler son intervention personnelle ; ce qui semblerait indiquer que la première de ces libéralités avait précédé son épiscopat. En admettant cette opinion, la donation aurait été faite avant l'année 1144, époque à laquelle apparaît Thierry sur le siège d'Amiens (1).

Vers le même temps, Robert, avec son fils Hibert, concourait à l'établissement des religieux de S. Jean d'Amiens au Valvion, en leur abandonnant le tiers du domaine qu'ils y possédèrent depuis. Cette donation approuvée par Guy, comte de Ponthieu, est nécessairement antérieure à l'année 1147, date de sa mort arrivée à Ephèse, comme l'on sait (2).

Les lettres de Thierry et de Richard, évêques d'Amiens, nous parlent d'un domaine considérable (5 charrues) qu'il aurait donné à l'abbaye du Gard, conjointement avec Girard, vidame de Picquigny.

Cette terre, dont il est ici parlé, était située dans la

(1) Voir nos pièces justificatives. N° 6.

(2) Voir nos pièces justif. N° 7.

forêt de la Vicogne, près du Valheureux. Le cartulaire du Gard nous parle aussi de plusieurs libéralités faites par Robert sur le territoire d'Yseux (1).

Nous le voyons enfin approuver la donation de l'autel de Neuvillette, faite par Odard de Castelar, à la Maladrerie de Doullens (2).

D'après les chartes sa femme s'appelait Avicie et ses enfants Hibert, Robert, Ingelran, Guarin, Guillaume, Mathilde et Agnès. Il était mort avant l'année 1160, comme on peut le conjecturer des différentes chartes émanées de son fils (3).

HIBERT II, dit le jeune. — Hibert nous est connu

(1) Voir nos pièces justif. N° 8.

(2) Bulle d'Alexandre III publiée par nous, dans le tome XIII du Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie.

(3) Robert, ou plutôt, l'un de ses fils, pourrait bien être le seigneur de Beauval dont il est parlé dans la chronique de Jean de la Chapelle comme ayant pris part au sac de Saint-Riquier, en 1131. Les pieuses libéralités faites par lui et par ses enfants seraient donc un monument de leur repentir et de leur expiation. Nous ne savons pourquoi le P. Daire, M. Dusevel, et après eux bien des auteurs, se plaisent à signaler Hugues Campdavène comme seigneur de Beauval à cette époque, lorsque rien ne les autorise à émettre une semblable opinion. Si les Campdavène n'étaient pas encore seigneurs de Beauval, comme nous espérons le prouver bientôt, nous ne nous expliquons pas les reproches qu'aurait pu adresser à Hugues, le curé de l'endroit, encore moins l'assassinat de ce prêtre, au pied de l'autel, par le trop irascible seigneur. Les données historiques fournies par Ferry de Locres (chap. 18) ne permettent guère de lire Beauval comme le veulent à tort les auteurs précités. Cf. Chronique de J. de la Chapelle, dans le tome 1852-57 des Mémoires de la Soc. d'Emulation d'Abbeville.—F. de Locres. Hist. chronogr. des comtes de St-Pol, chap. 18. — Daire, Hist. du Doyenné de Doullens, p. 115. Dusevel. Descript. hist. et pitt du départ. de la Somme, p. 118 du tome 1er.

également par ses pieuses libéralités. Il nous suffira de rappeler qu'il renouvela, à la prière des religieux de S. Jean d'Amiens, la donation faite par son père et par lui et dont nous avons parlé précédemment. Une charte de Thierry, évêque d'Amiens (1156), nous apprend encore qu'Ibert de Dorlens, fils de Robert, donna en aumône à l'église de Balance (*Valoires*) la terre et le bois de Roches, qui dépendaient de son fief, en présence de Jean, comte de Ponthieu, et de Ida, sa mère (1).

A l'occasion d'une nouvelle investiture de la dime de Croisette, près Beauval, octroyée par lui aux moines d'Anchin, nous le voyons ajouter le domaine d'une charrue à la dotation primitive et être qualifié dans cet acte de *vir illustris* (2).

Hibert avait épousé Béatrice, fille de Girard de Picquigny, il en eut une fille nommée Mathilde qui épousa Guy Campdavène, de la famille des comtes de S. Pol.

§ 2. *Famille Campdavène.*

Guy et Mathilde. — Guy était fils du fameux Hugues Campdavène, fondateur de l'abbaye de Cercamp, et de Béatrix. Nous ignorons à quelle époque fut célébré son mariage avec Mathilde de Doullens, mais nous n'hésitons pas à le mettre à une date postérieure à celle qu'a indiquée M. Delgove, dans son Histoire de Doullens.

(1) Darsy. Bénéf. de l'Eglise d'Amiens. Tome II, p. 221. Note 2.
(2) Voir nos pièces justif.. N° 6.

Il n'est guère possible d'admettre que cette alliance ait été contractée vers l'année 1145 ; car on ne s'expliquerait pas l'existence de Mathilde en 1221, comme le révèle une charte du Cartulaire de S. Jean qu'il faut nécessairement lui attribuer. Elle s'intitule dans cet acte : Dame de Beauval, fille d'Hibert le jeune de Doullens et épouse de Guy Campdavène ; ce qui ne saurait convenir qu'à cette Mathilde dont nous parlons en ce moment. Nous préférons nous rapprocher de la date de 1160, époque à laquelle ce mariage existait très certainement, comme l'attestent assez les chartes octroyées par les deux époux (1).

Egalement, c'est par cette alliance que la terre de Beauval est entrée dans la maison des Campdavène comme nous allons nous efforcer de le prouver par la pièce suivante que nous analysons. Dans cette charte de 1160, Guy et Mathilde, son épouse, commencent par constater que l'abbaye du Gard possédait depuis longtemps un domaine de cinq charrues sur le territoire de la Vicogne, au lieu dit *Valsecte;* et qu'ils en avaient joui jusqu'alors en vertu de la donation de Girard de Picquigny, de Robert, fils d'Hibert et d'Hibert le jeune, fils de Robert. Ils ajoutent, de plus, qu'ils confirment la donation précédente en leur qualité d'héritiers des donateurs précédés ; ce qui nous amène naturellement à conclure que l'apport en mariage de Mathilde aura

(1) Bibliothèque d'Amiens. Cartulaire de Saint-Jean. Charte 872.— André Duchesne. Hist. de la maison de Châtillon. — F. de Locres. Hist. chronogr. des Comtes de Saint-Pol, chap. 18. — Delgove. Hist. de Doullens, p. 99.

été la terre de Beauval que sa famille possédait depuis longtemps.

Guy et Mathilde, par cet acte et par un autre postérieur de deux ans, augmentèrent encore l'importance de la donation de leurs ancêtres, en y ajoutant un nouveau domaine de quatre charrues situé sur les territoires du Candas, de Fieffes et de Beauval (1).

Cette même année, 1160, les deux époux se montraient plus généreux encore à l'égard des religieux de S. Jean d'Amiens en leur faisant, dans l'immense forêt de la Vicogne, une concession importante de terrain s'élevant à cinq charrues. Ils leur accordèrent, en outre, un espace suffisant pour y construire une ferme environnée de fossés, dans le genre de celle d'Ollincourt. De plus, le bois nécessaire pour leur chauffage et pour les constructions, la libre pâture, ainsi que la permission d'extraire de la marne pour l'amélioration des terres, et de la pierre à bâtir pour leurs diverses constructions. Différentes dispositions réglaient également l'exercice du droit de terrage et prévoyaient les cas de force majeure qui pourraient le modifier. Cette ferme paraît être celle de Val-de-Maison (2).

Guy et Mathilde apparaissent de nouveau, en 1163, pour confirmer aux religieux de S. Jean les v

(1) M. Delgove. Histoire du Gard, dans le tome XXII de moires de la Soc. des Antiq, de Picardie, p. 141. Cet auteur doi Charte en entier. — Arch. de la Somme. Carton du Gard. 1 850, original en parchemin sans les sceaux.

(2) Pièces justif. N° 9.

propriétés qu'ils possédaient au Valvion et au Val de Maison. Ce domaine provenant des défrichements successifs de la forêt de la Vicogne, était alors de onze charrues (1).

Du Cange, dans son Histoire des Comtes d'Amiens, cite Guy Campdavène, seigneur de Beauval, comme ayant été l'un des commissaires nommés par le roi Philippe-Auguste, en 1186, pour fixer les limites du comté d'Amiens. Il dut cette marque de confiance, de la part du Roi, à son expérience des affaires et à sa loyauté (2).

Guy et Mathilde interviennent encore, en 1202, pour confirmer la donation faite par leur fils à S. Sauveur de Doullens (3).

Mathilde vivait encore en 1221. Leurs enfants, d'après les chartes, paraissent avoir été: Hugues, Guy, Marguerite, Flandrine, Marie, religieuse de Bertaucourt et non de S. Michel, comme l'a avancé à tort M. Delgove, et Béatrix.

Hugues Campdavène. — Hugues parait avoir été seigneur de Beauval, dès l'année 1202. La lecture attentive des lettres de confirmation octroyées, à cette date, aux religieux de S. Sauveur de Doullens par

(1) Cartulaire St-Jean, f° 89.

(2) Du Cange, Histoire des Comtes d'Amiens.

(3) Pièces justif. N° 10. Nous pensons que cet Hugues, désigné ici à la fois comme époux de Mathilde et père de Hugues, n'est qu'un seul et même personnage avec ce Guy Campdavène dont nous venons de parler, par la raison bien simple que Mathilde, fille d'Hibert de Doullens, prend encore le titre d'épouse de Guy Campdavène en 1221. Donc Hugues ne pouvait être alors son second mari.

Guillaume de Ponthieu, permettent de le supposer. L'acte relate, en effet, l'abandon fait par Hugues du tiers de la dîme sur les territoires de Belvisoule et de Beauval, où il percevait, comme seigneur, un droit de terrage : ce qui implique nécessairement la suzeraineté. Nous pensons, cependant, qu'il partageait la seigneurie avec son père et sa mère encore vivants ; et que Mathilde, qui paraît avoir survécu à son mari, la conserva toute sa vie. C'est ce que nous explique, d'ailleurs, ce titre de Dame de Beauval, qu'elle porte encore en 1221 (1). Voici quelques-uns des faits qui le concernent personnellement.

En 1213, Hugues fonde une chapelle dans la maladrerie de Beauval, avec le consentement de Mabille, sa femme, et de ses enfants (2).

Il approuve également, en 1218, la vente de la dîme de Morchump, faite à l'Abbaye de Bertaucourt, par Robert de S. Acheul, son homme-lige. L'année suivante, il donne la moitié de la dîme de S. Acheul aux religieuses de Bertaucourt, avec cette clause qu'elles ne pourront en jouir qu'à partir du décès de sa sœur Marie Campdavène, alors professe dans ce monastère. La donation est approuvée par Mabille, sa femme, Baudouin, son fils, et Guy, son frère (3).

Cette générosité n'était que le prélude de bien d'au-

(1) Voir nos pièces justif. N° 10 et Cartul. St-Jean, charte 372. Ego Mathildis, Guidonis Candaveni uxor, Yberti de Durlens filia et Domina de Belval. 1221,

(2) Arch. Somme. Evêché 26e

(3) Arch. Somme. Fonds Bertaucourt. Cartons 1 et 2.

tres libéralités que Hugues fit encore cette même année. Notre preux Chevalier allait partir pour la Terre-Sainte ; il avait besoin d'implorer les bénédictions du Ciel, pour un voyage aussi lointain; il désirait mettre ordre, à la fois, aux affaires du temps et à celles de l'éternité ; voilà pourquoi nous aurons à enregistrer bien des actes inspirés par ces deux sentiments. Il venait de se montrer généreux envers l'Abbaye de Bertaucourt; il allait l'être également envers le Prieuré de S. Sulpice que ses ancêtres avaient autrefois richement doté. Il leur abandonna, en cette circonstance, la part qui lui revenait sur le moulin de Barthélemy, le molinier (1).

L'Abbaye de Cercamp ne devait pas être non plus oubliée ; car il lui cède tous ses droits sur le moulin de Griencourt, et le cens qu'il perçoit à Doullens, sur une maison près de l'Authie (2).

S. Michel aura, également, une part dans les pieuses libéralités de Hugues Campdavène : aussi accorde-t-il, cette année même, le franc moudre à son moulin de Rouval, au Chapelain et à la Communauté (3).

Hugues vient de s'occuper des choses du Ciel, il va maintenant songer aux choses de la terre, en octroyant une Charte de Commune aux habitants de Beauval, qui la paieront à prix d'argent. Tous les ans, à la S. Remi, 60 liv. prélevées sur la taille rappelle-

(1) Arch. Somme. Corbie. Arm. 3, liasse 101.
(2) Archives du Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasse 5e.
(3) M. Delgove. Histoire de Doullens. Pièces justif. N° 7.

ront à leurs enfants ce grand acte de l'émancipation de leurs pères (1).

A son retour de la Terre-Sainte, Hugues continue encore ses pieuses libéralités. En 1223, il donne au Prieuré de Bagneux 10 setiers de blé, à prendre sur son moulin de Bretel, à la condition que les habitants de Bagneux et de Longueville seront soumis à la banalité (2).

Il était mort avant l'année 1237, comme nous le révèle une charte de son fils dont nous allons bientôt parler.

D'après les chartes il eut trois fils : Baudouin, Anselme, et Raoul, seigneur de Bretel. Il semble également avoir été marié deux fois, à moins que Millesende et Mabille ne désignent qu'une seule et même personne.

Baudouin. — Baudouin que nous avons vu figurer bien des fois dans les chartes de l'époque, nous apparait, en 1237, comme seigneur de Beauval, à la suite du décès de son père arrivé vers ce temps-là. C'est pour honorer sa mémoire, et pour le repos de son âme, qu'il cède, à cette date, à la Commune de Doullens, le droit de fouage qu'il y percevait tous les ans, depuis la fête de S. André jusqu'à la Purification (3).

Au mois d'avril 1239, Baudouin nous est encore connu par la vente qu'il fait à Hugues, comte de

(1) Cartulaire de Doullens, f° 72 et 78.
(2) Voir notre notice sur Bagneux, supra.
(3) Cartulaire de Doullens, f° 15 v°

S. Pol, de toutes les terres, de tous les fiefs et de tous les hommages qu'il pouvait avoir à Encre (Albert), moyennant la somme de 1,500 livres, en présence de Gillon de Mailly (1). Obligé de faire de l'argent pour payer tous les frais de la succession de son père, nous le voyons, l'année suivante, abandonner aux moines d'Anchin tous ses droits de terrage sur le Rosel, pour 70 livres parisis (2). Une semblable nécessité le porta, sans doute, dans la suite (1243), à vendre à Robert, comte d'Artois, pour VIIIˣˣ liv. de Paris, l'hommage que Gillon de Mailly tenait de lui (3). Baudouin nous est signalé encore, en 1243, par quelques rentes données aux religieux de S. Sulpice; il nous apparaît enfin pour la dernière fois, en 1247, pour leur per-

(1) M. de Beauvillé. Documents inédits sur la Picardie. Tome II, p. 84.

(2) Arch. de la Somme. Fonds Corbie. Arm. 8, liasse 116. « Hanc venditionem... coactus eram facere pro hereditatis mee residuo. » Original en parchemin avec le sceau. *S. Balduini Campdavoine.* Chevalier avec armes des Campdavène. Contre sceau : *Contra S. Balduini.*

(3) Archives du Nord. B. 1693. I Cartulaire d'Artois, XLIX. « Je « Baudains, chi, sires de Biauval fait savoir... j'ai vendu à haut si- « gnor Robert, conte d'Artois, lomage Monsegneur Gillon de Mailli « que il tient de moi VIIIˣˣ lib. de Paris, en tel point que il le te- « noit de moi : c'est a entendre Maiserolles, le maison et le ville et « toutes les apartenanches, et lomage Monsignor Enjerrand de « Candas, signor de Frehems, et Monsignor Guion de Maiserolles, « et lomage Robert de Henreumaisnil, et lomage Alelme de Mons, « lomage Jehan d'Orion, et lomage Ingerran de Biauvoir, et lomage « Rogers de Anechies et lomage Lois de S. Lot, sil Monsi- « gneur Richart des Courtieux et toscos homages doit Messire « Gillon tenir du conte d'Artois. » 1243.

mettre de bâtir à Beauval une grange destinée à y déposer leurs récoltes (1).

Les différentes chartes que nous avons parcourues ne nous parlent que de sa femme Mathilde sans nous faire connaître le nom de ses enfants. Il eut cependant, au moins, une fille qu'il avait dotée, en mort gage, de 100 livrées de terre, faisant partie du domaine du Roi. Les Olim nous apprennent cette particularité, à l'occasion d'un arrêt qui maintint la saisie faite par ordre du Roi sur cette terre, pour n'avoir pas fourni en temps utile un répondant (1259) (2). Etienne et Robert dont nous allons parler, pourraient bien également avoir été ses enfants.

Étienne. — Etienne ne nous est connu que par les procès qu'il eut à soutenir contre ses voisins. Les Olim mentionnent une enquête faite, vers 1258, à l'occasion des plaintes d'Etienne, seigneur de Beauval, contre Gillon de Mailly. Etienne prétendait avoir été dépossédé injustement par ce dernier d'un droit de terrage qui lui appartenait sur le territoire de Beauval. Gillon le niait et soutenait, au contraire, que cette terre avait été saisie à bon droit par le Bailli du Roi pour payer les dettes de son père. L'enquête ne lui fut pas favorable, car il fut bel et bien renvoyé de sa plainte n'ayant rien su prouver. « *Nihil probat et nihil habeat* (3). »

Etienne soutint également un procès contre l'Echevinage de Doullens, à l'occasion des fourches patibu-

(1) Voir pièces justif. N° 11.
(2) Olim. Tome I, arrêts p, 449. VIII.
(3) Olim. Tome I. p. 58. XVII.

laires qu'il avait fait dresser. Mais, « plait pendant, cil Estienne alast de vie à mort » ce qui arrêta pour un temps la procédure commencée (1). Il eut pour successeur dans la seigneurie de Beauval son frère Robert, dont nous allons parler. Cette transmission de la terre de Beauval des mains d'Etienne en celles de Robert, son frère, nous fait supposer qu'ils étaient tous les deux fils de Beaudoin. On ne se l'expliquerait guère dans l'hypothèse du mariage d'Etienne avec la fille de Beaudoin. A défaut d'héritier direct la succession serait passée à la branche cadette des seigneurs de Beauval, représentée alors par les Campdavène de Bretel.

Robert. — Robert, « hoir au devant dis Estienne» continua le procès commencé par son frère contre l'Echevinage de Doullens. « Il requit, à ce sujet, à la cour le Roy, à Paris, à estre ressaisis des devant dictes fourches, come cil qui estoit ou lieu du devant dict Estienne. » Un accord entre les partis ratifié par le roi S. Louis vint terminer ce différend qui durait depuis si longtemps. Par cet acte: « cil de Doulens ne puent « drechier fourches entre Doullens et Biauval, ne je « Robers, sires de Biauval, ne my homes, ne povons « drechier fourches entre Beauval et Doullens ».

Egalement, le seigneur de Biauval reconnait que « cil de Doulens ont toute justice, toute amende qui « escherront en son manoir qui siet à Doulens, hors- « mis le seigneur de Biauval, sa feme, ses hoirs et

(1) Cartulaire de Doullens, f° 11 et suiv.

« toute sa mesnie » (1259). Sa femme s'appelait Agnès, d'après cette pièce (1).

Robert nous est encore connu par l'approbation qu'il donne, au mois de février 1279, de la vente faite par Marie Lostegier, femme de Robert de Lucheu, bourreau de Beauval, de deux parts de la dîme du fief Gilles Lostegier, à Martin de Thalemair et à Guillaume de Morteins, chapelains perpétuels de Notre-Dame d'Amiens. L'achat de cette dîme était pour assurer la célébration de la fête du Saint-Sacrement dans la cathédrale d'Amiens (2). Il approuve également, en 1285, la vente faite par Toule de S. Martin de son domaine de Ransart à l'abbaye de Cercamp (3).

La lutte assoupie un instant entre Robert et l'Echevinage allait se rallumer plus vive à l'occasion de la fameuse tour de Beauval, qui troublait sans cesse le repos des bourgeois de Doullens. Il fallait bien les supporter, bon gré, malgré, ces redoutables seigneurs de Beauval qui avaient si longtemps commandé dans la cité au nom des Comtes de Ponthieu, et dont les droits avaient été réservés dans la Charte de 1202 ; mais l'Echevinage les surveillait sans cesse d'un œil jaloux et ne leur permettait que d'user de ceux qu'il ne pouvait leur contester. Or, il arriva que Robert voulut refaire à neuf cette tour qui inspirait tant

(1) Cartulaire de Doullens, f^os 11 et suiv.

(2) Archives de la Somme. Université des Chapelains. Armoire 1. Liasse 32, N° 1, original en parchemin « pro faciendo festo de Institucione sacramenti altaris in dicta Ecclesia B. M. »

(3) Arch. Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasse 1re.

d'effroi; il voulut même l'élever plus haut qu'elle n'était auparavant ; mais il avait compté, en pareille circonstance, sans la vigilance du Maïeur et des Echevins qui ne craignirent pas de soutenir leurs droits en Parlement, et d'apporter leur Charte de commune pour les revendiquer pièce en main.

Les juges donnèrent gain de cause à l'Echevinage par un arrêt du mois de juillet 1286, et défense fut faite à Robert de pousser les travaux plus avant. On lui permit, cependant, de les continuer jusqu'à la plateforme et de monter les murs dans les parties inférieures jusqu'à la hauteur des plus élevés. Il pouvait également y ménager des souterrains voutés, des meurtrières, la munir de tournelles à son sommet et non pas de travaux de défense plus compliqués (1).

De son mariage avec Agnès il eut plusieurs enfants qui sont : 1, Robert ; 2, Jean, seigneur de Beauval en partie ; 3, Jeanne ; 4, Aelis. Il mourut vers 1306.

Robert II. — Robert nous est connu par le procès qu'il eut à soutenir contre sa mère et contre ses sœurs dont il avait violé les droits. Un arrêt du Parlement (1312) l'obligea à payer à sa mère les revenus de 240 livrées de terre qu'il percevait indûment depuis six ans, et à ses sœurs une somme de 1500 liv. que leur père leur avait attribuée d'une manière spéciale pour les doter (2). Robert eut pour successeur un fils nommé Robert comme lui.

(1) Cartulaire de Doullens, f° 14.

(2) Olim. Tome III. 2e partie. Enquêtes et procès, p. 728. XVII.

Robert III. — Robert et Mahaud de Filieves, sa femme, approuvent la fondation, en 1341, d'une « Cha- « pellerie qui doit estre seans et desservie en la Mai- « son de l'Ostellerie de Byauval ». Robert est obligé, en 1349, de reconnaître les anciens droits de la Commune de Doullens, et de s'en tenir purement et simplement à l'accord de 1266, consenti par son *tayon* Robert (1).

C'est probablement lui qui vendit à l'Echevinage la tour et le fief qu'il possédait à Doullens, et qui avaient été jusqu'ici la cause de bien des luttes et de bien des procès.

Par lettres données à Hesdin (déc. 1363), le roi Jean « ayant oye la suplicacion de ses bien amez de Doul- « lens, contenan que comme leur Beffroy, soit de grande « anchienneté et moult empiré, et il aient nagair « acheté de notre amé le seigneur de Beauval.... un « manoir et tour que il avoit en la dicte ville, que on « appele le tour de Beauval... leur accorde de faire « Beffroy de le dicte tour pour celli quil ont à pré- « sent, mettre cloche, faire prison, et tout ce qui, au « Beffroy de la dicte ville peut et doit appartenir, sil « leur plait, et Beffroy en veulent faire (2). »

Ce fut lui également qui vendit, selon toutes les probabilités, sa terre de Beauval à Bureau de la Rivière, Chambellan de Charles V. (3)

(1) Arch. Somme. Evêché 68, Orig parchemin. — Cart. de Doullens, f° 11.

(2) Cartulaire de Doullens, f°s 14 et 15.

(3) P. Anselme. Histoire des grands officiers de la Couronne. Tome VI, p. 897.

§ 3. *Famille de la Rivière et Châtillon.*

La terre de Beauval qui avait été achetée par Bureau de la Rivière, passe ensuite par un mariage dans la famille de Châtillon.

Jacques de Chatillon. — Jacques, fils de Hugues de Châtillon, grand Maître des arbalétriers de France, devient seigneur de Beauval, en **1392**, par son alliance avec Jeanne de la Rivière, fille de Bureau de la Rivière et de Marguerite d'Auneau. Froissart nous apprend qu'il « tenait de son père grands héritages et « beaux et qu'il était encore taillé d'en plus tenir ». Jacques fut tué à Azincourt. De son mariage naquirent : **1**, Jacques, grand panetier ; **2**, *Valerand* ; **3**, Louis; **4**, Isabeau ; **5**, Marguerite ; **6**, Agnès ; **7**, Marie, **8**, Jacqueline ; **9**, Jeanne (1).

Valérand de Chatillon. — Valérand est apanagé de la terre de Beauval à sa majorité. Il épousa Jeanne de Saveuse, fille de Bon et de Catherine de Boubers. Monstrelet nous apprend qu'il fut fait prisonnier par les Français au siège de Compiègne, en **1430**. Il mourut le **13** oct. **1473**. De son mariage il eut deux filles : **1**, Marguerite, dame de Dampierre et **2**, Barbe, dame de Beauval (2).

(1) Froissart, liv. IV. chap. 90. Edit. Buchon. — P. Anselme. d° Tome VI, p. 112.

(2) Une plaque conservée dans l'église de Rollencourt (Pas-de-Calais) porte encore cette inscription : « Cy gist noble homme « Waleran de Chastillon, seigneur de Dampierre, de Sompuis, de « Rollaincourt et de..... qui trespassa le XIII[e] jour doctobre, l'an « M.CCCCLXXIII. »

La succession de Valérand fut pour sa fille Barbe l'occasion de bien des ennuis. Valérand et Jeanne avaient engagé, le 3 mai 1466, leur terre de Beauval, entre les mains de Ch. d'Artois et d'Hélène de Melun, sa femme, pour assurer le payement d'une rente de 320 livres, remboursable en 6 ans, qu'ils leur devaient.

Ch. d'Artois et sa femme jouirent de cette terre jusqu'en 1470, époque à laquelle elle fut rendue à ses anciens propriétaires, à la suite d'une confiscation prononcée par le comte de Charolais. Les héritiers de Jeanne de Melun intentèrent dans la suite un procès à Barbe de Châtillon, et obtinrent gain de cause en Parlement. Un arrêt du 23 déc. 1493, l'obligea à servir la rente et à payer, comme arrérages, la somme de 3,520 liv., hypothéquée sur tous ses biens (1).

Barbe de Chatillon. — Barbe apporte à Jean de Soissons, seigneur de Moreuil, prince de Poix, etc., la terre de Beauval (1479). Elle figure comme Dame de Beauval, en 1507, lors de la rédaction de la Coutume locale. Ils n'eurent de leur alliance qu'une fille, Jossine de Soissons, qui épousa Jean de Créquy et fit passer par ce mariage la terre de Beauval dans cette illustre maison.

§ 4. — *Famille Créquy-Soissons.*

Un partage fait de leur vivant, par Jehan de Créquy et Jossine de Soissons (1545), pour « oster à leurs en-

(1) André Duchesne. Histoire de la maison de Châtillon. Liv. VII. Chap. 14.

« faits matière à procez » attribuait, après leur décès, la terre de Beauval à Charles de Créquy, leur fils, qui ne put en jouir à cause de sa mort prématurée (1). Après Jossine de Soissons la plus grande partie de la terre (les 4 quints) passent successivement entre les mains de l'évêque de Térouanne, François de Créquy, et de son neveu, le cardinal de Créquy, évêque d'Amiens. Le cardinal, par son testament (1574), la laisse à sa nièce, Madeleine de Blanchefort, fille de Gilbert et de Marie de Créquy. Nous la retrouvons ensuite en la possession du Maréchal de Créquy. A sa mort, une partie de la seigneurie (la moitié des 4 quints) devient le partage de sa veuve Catherine de Rougé (1689) qui la transmet elle même à ses petits neveux, Louis de Rougé, marquis du Plessis, et Innocente de Rougé. Cette partie de la seigneurie est enfin vendue, le 17 avril 1747, à messire J.-B.-Joseph Bouquel de Sarton par messire Guegan de Coetenfan.

L'autre moitié des quatre quints, à la mort du maréchal de Créquy, est attribuée pour 4/5e à François-Joseph, marquis de Créquy, et pour 1/5e à Charles-Nicolas de Créquy-Blanchefort. Elle est également adjugée, le 22 janvier 1752, à messire J.-B. Bouquel, par sentences aux requêtes du Parlement, après avoir appartenu aux familles de Créquy, de la Trémouille et de Villeroy.

Le quint de la terre de Beauval qui appartenait, en 1530, à Philippe d'Osterel, passe successivement à Philippe son fils, et à Jacques, son petit-fils. Ce dernier le transmet à Robert, seigneur de Diéval, son neveu, vers

(1) Archives du Château de Moreuil. Maison de Créquy. Tiroir F. Original.

1658. Robert le laisse ensuite à sa mère Catherine d'Osterel, veuve de Ch. de Créquy, vicomte de Langle qui le transmet à Antoine-Léonor de Créquy. Léonor le vend, le 28 mars 1714, à l'Hôpital général d'Amiens et il est acheté, le 28 oct. 1752, par messire J.-B. Bouquel de Sarton (1).

§ 5. — *Famille Bouquel.*

Messire J.-B.-Joseph Bouquel de Sarton est reçu le 6 juin 1766, aux relief, foi et hommage, pour la totalité de la seigneurie de Beauval. Il la laissa après lui à son fils, Eugène-François-Félix. Elle passe ensuite à son petit-fils Jean-Guillain-Marie, en 1785.

Dans le partage qui eut lieu, en 1689, entre les différents héritiers du maréchal de Créquy, la terre de Beauval fut estimée valoir 66,660 livres. Elle était chargée d'une rente de 70 livres envers le chapitre N.-D. d'Amiens. Cette seigneurie, d'après le même document, consistait « en un ancien château ruiné, en « granges, cour, jardin, près, bois, droit de Champart, « censives en argent, chapons, reliefs, moulin, terres « labourables, etc. » Le château, situé sur la colline près de l'église, a disparu complétement depuis. Nous ignorons si Henri IV y séjourna lorsqu'il vint établir son camp à Beauval, le 11 oct. 1597 (2).

(1) Domaine d'Amiens, en 1782, terres, seigneuries, fiefs mouvants du Roi. Mss. conservé dans la bibliothèque de M. le baron de Calonne.

(2) Archives du Château de Moreuil. Maison de Créquy. Tiroir F. Sentence d'estimation de partage. Original.

II. — Commune.

C'est en 1219, à la veille de partir pour la croisade, que Hugues Campdavène octroye une Charte de Commune aux habitants de Beauval. Nous en avons trouvé le texte complet aux folios 72 et 73 du Cartulaire de Doullens; mais, comme ce document a déjà été publié par M. Bouthors, dans son savant ouvrage sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens, nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur curieux.

Voici les principales dispositions de cette *Loi* qui a servi de modèle à celles de Bretel et de Gézaincourt, comme nous le ferons voir en son lieu. Art. 1. 10 jurés sont chargés d'administrer les biens de la communauté et de rendre la justice. — Art. 2. La justice doit être rendue selon les dispositifs de la *Loi*. Si une difficulté surgit à l'occasion d'un cas particulier non prévu dans la charte, les jurés doivent consulter les Francs-Hommes et la résoudre en présence du seigneur. — Art. 5. A la fête de Pâques, les 10 jurés, réunis en assemblée, choisissent parmi les Francs-Hommes quatre d'entre eux destinés à les remplacer. Les quatre Francs-Hommes ainsi désignés en élisent six autres à leur tour, pour compléter le nombre des dix jurés. La Commune a son sceau particulier. — Art. 6. Elle a le droit de faire garder ses moissons. Les amendes prononcées de ce chef sont destinées à payer le gardien; et le surplus, s'il y a lieu, doit-être employé à l'entretien des chemins et à l'ornementation de l'église. — Art. 19. La redevance annuelle due au seigneur est

fixée à 60 liv., payables à la S. Remi. — Art. 20. Les jurés ont tout droit pour l'établissement de la taille et pour en régler la perception.

Citons encore comme se rattachant à l'histoire de la commune de Beauval le procès qu'eut à soutenir, en 1313, l'Echevinage contre Jehan de Beauval, à l'occasion du four banal qu'il y possédait. Ce Jehan de Beauval était le frère de Robert II, dont nous avons parlé plus haut.

A l'Assise tenue à Doullens par devant le bailli d'Amiens, Jehan avait soutenu : 1° « Qu'il était en saisine de lever et avoir farine de toutes les personnes « qui fournient au fours de Biauval pour faire ses « fournages et de chascune personne selonc sa porcion. « 2° *Item* de prendre et emporter de tous les habitanz « de la dicte ville, quand il fournient à ses fours, la « farine qui demoure sus les couches ou len a mis le « pain, et descourre lesdiz couches quand li pains est « mis ou four. 3° *Item* prendre et recevoir lescousseure « des corbeilles quant la paste est ostée. 4° *Item* prendre la farine qui demeure sus le maisse quant les « personnes qui fournient...ont leurs pains faiz et elles « ont osté les moncieaux de farine. 5° *Item* de recevoir de chascun ménage un pain a Noel pour raison « dudit fournaige. » Les habitants de Beauval représentés par leur Echevinage prétendaient, au contraire, être en saisine : 1° « De fournier aus dis fours, en paiant « de 31 pains un pain en paste tant seulement, et « sanz autre redevance paier. 2° *Item*, fournier offrendes, falves, tourtiaux à leurs fournées et des qui-

« gnez a Noel, senz nient paier de fournage parmi « un pain que li cuisant aux dis fours paient au Noel « de tel pain comme cil est de leur fournée. 3. *Item*, « que quant cil qui ont tenus les diz fours, de par Je- « han ou de ses devanciers, ont eu aucunes fois métier « dun pou de farine, ils ont prié et requis aucunes « dicelles personnes qui fournioient que len leur donat « de la farine, et moult de foiz leur refusoit et ils en « souffroient, et quant on leur donnoit ils disaient « grand Mercye et Dex le vous mire. » Jehan obtint gain de cause pour les quatre premiers articles à la réserve toutefois des *quignez à Noel qui purent être fournés sans nient paier*. Le Parlement maintint en appel la sentence des premiers juges, il accorda, cependant, aux habitants de Beauval le bénéfice de l'article premier qu'ils avaient vainement revendiqué jusque-là (1).

III. Église et Établissements religieux.

§ 1. — *Eglise et fondations qui s'y rattachent.*

Les décimateurs de Beauval étaient anciennement l'abbé de Corbie, en sa qualité de Prieur de S. Sulpice, le curé du lieu, et le Chapitre de S. Nicolas d'Amiens. Les Chanoines de cette collégiale avaient également le droit de présentation à la cure dont les revenus, en 1730, s'élevaient à 469 liv. 10 sols.

(1) Olim. Enquêtes et procès. Tome III, 2e partie p. 898. IX.

L'église de Beauval a été construite dans le cours du XII^e^ siècle ; elle est relativement bien conservée. La nef appartient à la première moitié de ce siècle ; d'énormes colonnes monocylindriques supportent les cintres qui séparent la nef des bas côtés. Le chœur est postérieur de quelques années, comme l'indiquent assez les fenêtres qui nous rappellent le style de transition. Elles sont géminées, et divisées par un meneau au fût cylindique, qui se termine par un petit chapiteau. C'est sur ce petit chapiteau que prend naissance l'arc ogival, qui est lui-même peu aigu.

Deux piscines pratiquées dans l'épaisseur du mur, de chaque côté du sanctuaire, appartiennent à la même époque. Elles sont géminées. Le petit pilier qui supporte l'intérieur de la piscine porte un chapiteau, orné de feuilles de hêtre. Dans la sacristie, on conserve encore un encensoir du XVI^e^ siècle, ainsi qu'un fauteuil sculpté du XVII^e^. Des vitraux remarquables ornaient autrefois cette église, ils ont disparu depuis. Le clocher est en majeure partie du XIV^e^. Il est carré depuis la base jusqu'à la galerie ajourée. Une pyramide en pierre, svelte et gracieuse, de la fin du XV^e^ siècle, domine le tout et produit un très bon effet. Cette tour fut réparée, en 1662, par les soins de Philippe Séré, seigneur de la Forêt, comme l'indique une inscription.

Ce Philippe Séré, dont nous venons de parler, fit également plusieurs fondations pieuses qui méritent d'être signalées. Par son testament du 7 mai 1685, Philippe Séré, ancien secrétaire du surintendant Fouquet, laissait à ses neveux et nièces le fief de Milly,

situé à Beauval, à la charge de donner à perpétuité une somme annuelle de 365 liv., à un Chapelain qui dirait tous les jours une messe basse pour le repos de son âme et celle de ses parents défunts. De plus, ce Chapelain devait tenir *l'école* toute l'année « pour enseigner la jeunesse à lire, à écrire, et à chanter le plain chant. » Il y avait également obligation pour lui de conduire tous les jours ses écoliers, deux à deux, à l'église, pour y chanter le salut, dans la chapelle de la vierge. Il devait en outre faire le catéchisme deux fois la semaine, soit à l'église soit à l'école. Le testament met encore à la charge de la succession le soin de bâtir une école belle et spacieuse, à l'endroit où se trouvait l'ancienne, et « d'y mettre des bancs à l'en- « tour à doubles rangs, attendu que les escoliers étu- « dient mieux lorsqu'ils sont assis. » Philippe Séré appréciait d'autant plus le bienfait de l'instruction qu'il devait toute sa fortune au bienveillant patronage d'un protecteur généreux. Fouquet l'avait remarqué dans un de ses voyages en Flandre; et, charmé de l'esprit naturel qu'il avait rencontré dans le jeune pâtre de Beauval, il l'avait fait instruire et se l'était attaché ensuite en qualité de secrétaire particulier.

Séré ne fut pas un ingrat, il demeura fidèle à son protecteur dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et il alla même jusqu'à prêter des sommes considérables à la femme du surintendant disgracié. (Le testament parle d'une somme de 5,000 liv., prêtée à cette dernière pendant le procès.)

Les heritiers étaient encore obligés de payer, à la

fabrique de Beauval une rente de 61 liv. pour assurer la fondation des vêpres et des saluts du S. Sacrement tous les dimanches de l'année ; ainsi que celle de 30 liv. pour entretenir, jour et nuit, une lampe devant l'autel où était la Sainte Réserve (1).

§ 2. — *Hôpital.*

L'existence d'un hôpital nous est signalée en 1341 par la fondation suivante faite par Jehan de Louches, bailli de Beauval. 60 journaux de terre furent alors donnés par lui pour « la fondacion et ordonnance d'une « Chapellerie, laquelle devait estre seans et desservie « en la Maison de l'Ostellerie de Beauval, pour célébrer « en la dicte Chapellerie une messe chascun jour de « la sepmaine ». Les biens de l'Hôpital réunis par Louis XIV, en 1697, à l'Hospice de Domart, ont été restitués au bureau de bienfaisance de Beauval, en vertu d'une ordonnance royale du 13 septembre 1844. D'après les anciens baux, l'Hôpital possédait environ 41 hectares de terre. La fondation de Jehan de Louches figure dans le Pouillé de 1730, elle rapportait 70

(1) Testament de Ph. Seré déposé, le 5 mai 1688, chez Magdeleine, notaire à Amiens, par son neveu Jean Séré, curé de Monstrelet. La fabrique de Beauval en possède une copie collationnée sur l'original par Me Brajeux, notaire à Amiens.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la famille Saint, originaire de Beauval, pour en perpétuer le souvenir, élève, à grands frais, une magnifique église ogivale sous l'habile direction de M. Deleforterie, architecte à Amiens.

liv. au prêtre chargé de l'acquitter. Elle est désignée alors sous le nom de Chapelle de S. Marguerite. (1).

§ 3. — *Maladrerie.*

Signalons aussi à Beauval l'existence d'une Maladrerie qui paraît avoir été dotée par les Campdavène. Une bulle d'Urbain III la plaçait sous la protection du S. Siège. Nous n'avons pu en retrouver le texte ni à Beauval, ni à Amiens, bien qu'elle figure sur l'ancien inventaire de l'Evêché. Qu'il nous suffise de rappeler que Hugues Campdavène y fonda une chapelle, en 1213, et qu'il lui assigna pour revenus les droits de terrage qu'il percevait sur les sarts du Caisnoy, de Burnellifagus et de Sery. Deux setiers de blé ou d'avoine selon la récolte que produirait la terre de Ponciel, furent ajoutés par Pierre Waigne pour compléter cette fondation. D'après les anciens baux, cette Léproserie possédait 71 hectares de terre. Réunis sous Louis XIV à l'Hospice de Domart, les biens de cette Maladrerie ont été également restitués à la commune de Beauval, en 1844. Ils constituent avec les biens de l'ancien Hôpital un bureau de bienfaisance qui possède actuellement 92 hectares de terre et environ 3,500 francs de rente.

Des sœurs de charité sont chargées de la visite des pauvres et donnent l'instruction aux jeunes filles du pays. (2).

(1) Arch. de la Somme. Evêché 68. Original.
(2) Archives de la Somme. Évêché 29e, Original.

Nous terminons notre travail sur Beauval par la liste des maires et des curés.

Maires : MM. Jourdain, 1803-13.—Gambart, 1813-34.— Bretel, 1835-37.— Grévin, 1837-40.— Quatre-livres, 1840-45.— Devillers, 1845-48. — Saint, 1848-70. — Hordequint, 1870-72. — Carpentier, 1872, en exercice.

Curés : Lambert, 1219. — Colin de Pernois, 1507. Esterand, 1601-22. — Pauchet, 1622-30. — Desquirot, 1630. — Gaudran, 1657-87. — Chantin, 1687-1705. — Boulogne, 1705-46. — Devillers, 1746-65. — Bloquet, 1767 jusqu'à la révolution. — Lattier, jusqu'en 1839. — Poyelle. 1840-41. — Morel, 1841-48. — Picard, 1848-59.— Prévost, 1860-85.— Ducrocq, 1885, en exercice.

Bouquemaison.

Bouquemaison (*Buconmaisons*, — *Bogemaisons*, — *Begomaisons*, — *Buchemaisun*, — *Bokemaison*, — *Bouquemaisons*). Doyenné, Election, Prévôté de Doullens. Archid. et Evêché d'Amiens. 715 hect. 950 hab. à 7 k. du canton et à 37 k. du département. Stat. de chemin de fer, traversé par la route de Paris à Dunkerque.

C'est à l'aide de nos vieilles archives qu'il nous est possible de retracer l'histoire de ce village dans les temps les plus éloignés de nous.

Le cartulaire de Cercamp nous a conservé à ce su-

jet quelques chartes précieuses que nous sommes bien aise d'analyser en ce moment. Grâce à lui, nous pouvons connaître l'origine des biens qu'y possedait cette célèbre abbaye, et savoir par quelle suite de circonstances elle devint propriétaire des différents fiefs qui constituaient la seigneurie de Bouquemaison.

Les lettres de Thierry, évêque d'Amiens, signalent parmi les principales possessions de Cercamp, en 1158, le domaine de Bouquemaison avec une partie de la dîme, sans en indiquer la nature, ni l'origine,

Nous avons tout lieu de croire, cependant, que cette terre faisait partie de la dotation primitive de l'Abbaye; car l'évêque d'Amiens rappelle dans l'acte qu'elle la possédait plus de 21 ans auparavant, sous son prédécesseur Garin; ce qui nous reporte nécessairement à son berceau.

Ce domaine provenait probablement des libéralités de Hugues Campdavène, dont l'un des fils, Guy, nous est signalé dans la suite comme propriétaire d'une partie du territoire de Bouquemaison. Egalement par le fait que cette terre est indiquée dans les Bulles d'Anastase IV et d'Alexandre III, nous pouvons conjecturer de son importance, bien qu'elle ait reçu dans la suite des accroisements considérables, comme nous aurons occasion de le faire voir en son lieu (1).

Vers les mêmes temps (1155) l'abbaye d'Arouaise possédait de grands biens à Bouquemaison. Nous ne savons comment expliquer le silence de Dom Gosse à

(1) Archives du Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasses 2e et 8e.

ce sujet. Peut être l'historien de cette antique maison religieuse l'ignorait-il ? Peut-être n'a-t-il pas cru utile d'en parler, les terres ayant été aliénées depuis longtemps ? Le cartulaire de Cercamp nous a heureusement conservé quelques notes à ce sujet qui vont nous permettre de signaler leurs différentes possessions (1).

Leur plus insigne bienfaiteur fut Arnoul Chernet qui leur donna à cultiver (1155) un domaine d'une charrue situé à Bouquemaison, voisin de celui que l'Abbaye de Cercamp possédait à Canteleu.

Oger, fils d'Arnoul, imitant sa générosité, y ajouta cette partie du territoire qui s'étendait depuis la terre donnée précédemment par son père jusqu'à celui du *Soich*. De plus, il leur abandonna pour le cultiver le pays compris entre Mallera et la terre de Cercamp, ainsi que les champs qui touchaient au bois appelé *Catena Wandon*. S'inspirant de ce bon exemple, Oger Chorms et Pierre, avec l'approbation d'Oger leur seigneur, firent également abandon de leurs différentes possessions. Ils se réservèrent toutefois, comme le bienfaiteur que nous venons de signaler, le droit de terrage qui leur appartenait.

Le bois appelé *Catena Wandon* devint aussi la propriété de l'abbaye, grâce aux libéralités de généreux bienfaiteurs qui nous sont connus. C'étaient : Oger, qui accepta en échange une rente de 4 setiers d'avoine, Pierre et Oger Chorms, Inatius, Girard, Annetta et Helbertus. Guy du Candas et Guy Campdavène ap-

(1) Arch. Pas-de-Calais. Cartulaire de Cercamp. XIII^e siècle. Muniments de Cantalupo.

prouvèrent ces différents actes comme suzerains.

La même année, d'après les lettres de Thierry, évêque d'Amiens, l'abbaye d'Arouaise reçut encore des libéralités de Robert du Soich, frère de Rembaud, une terre pouvant contenir la semence d'un muid de grains, située à Bouquemaison, dans la vallée *Vautelin*. Ces lettres épiscopales nous parlent également d'une terre située à Vaquerie, donnée par Arnoul Chernet, avec l'approbation d'Ada, sa femme, d'Oger et de Robert ses fils et d'Ibert des Autheux, leur suzerain (1).

Quelques années après (1196) Robert, abbé d'Arouaise, pour subvenir aux besoins pressants de sa communauté qui était fort obérée, fut obligé de vendre à l'abbaye de Cercamp les différentes possessions que nous venons d'énumérer. Pierre, évêque d'Arras, ratifia cette vente, en 1197, et l'année suivante, le grand pape Innocent III la confirma de nouveau par une Bulle qui plaçait l'Abbaye de Cercamp sous la protection du Saint-Siège (2).

Au milieu du xiiᵉ siècle, d'autres communautés religieuses se partageaient, avec celle de Cercamp, la possession du territoire de Bouquemaison. Les Bénédictines de Doullens y avaient le dîmage sur un tiers du territoire et sur le sixième d'un autre tiers : droit qu'elles cédèrent aux Cisterciens, en 1159, moyennant un cens annuel de 60 sols. Thierry, évêque

(1) Cartulaire de Cercamp. Fᵒˢ 26 et 52.

(2) Archives du Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasses 5ᵉ et 6ᵉ. Originaux. Voir nos pièces justificatives, Nᵒˢ 12 et 13.

d'Amiens, approuva cette vente faite par l'abbesse Ada et la prieure Agathe, au nom de la communauté.

Le but poursuivi par les moines de Cercamp, comme nous avons pu le remarquer différentes fois, était de devenir les seuls propriétaires du territoire de Bouquemaison ; aussi, ne serons-nous pas surpris de les voir acheter aux religieux d'Anchin, en 1185, leur droit de dîme, moyennant une redevance de 2 muids et demi de blé et de 2 muids et demi d'avoine, mesure de Doullens, payable à leur prieuré de St-Sulpice-les-Doullens. L'église d'Anchin s'y réservait le patronage, droit qu'elle a toujours conservé depuis.

Nous avons encore à enregistrer plusieurs donations qui appartiennent à la fin du XII^e^ siècle. D'abord celle du fief *Girard* par Guy Campdavène, à l'occasion de son mariage avec Mathilde de Doullens (1171). Ensuite celle de Baudouin de Belfort, chevalier. Cette dernière consistait dans la propriété du quart du fief de Bouquemaison, et dans l'abandon de tous les droits féodaux qu'il pouvait avoir sur les hommes de fief et sur les hommes cottiers. A la donation précédente, Baudouin ajouta encore celle du fief de *Riquier Elpin*, avec une redevance de 2 muids d'avoine que ce dernier lui devait en échange d'un prêt de 35 livres qu'il lui avait fait. L'Abbaye, pour reconnaître le bienfait de Baudouin, promit de servir, tous les ans, à lui et à sa postérité, une rente de 2 muids de blé et de 2 muids d'avoine, payable à la ferme de Canteleu. Baudouin, Guy, son fils, et Almaricus, son frère, en donnèrent l'investiture sur l'autel de Cercamp, en pré-

sence de Pierre, évêque d'Arras, et avec le consentement d'Agnès, femme de Baudouin. Cette rente fut cédée par Agnès, devenue veuve, au prieuré de St-Sulpice qui en reçut l'investiture par le rameau et le gazon. L'acte fait mention d'Almaricus, son fils, et nous apprend qu'elle était la parente de Hugues Campdavène (1205).

Oger Kremet, que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, dans le cours de ce récit, comme l'un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Arouaise, n'éprouvait pas, parait-il, les mêmes sympathies à l'égard des moines de Cercamp.

Longtemps un désaccord avait existé entre eux comme nous l'apprennent les lettres de Théobald, évêque d'Amiens, destinées à terminer le différend (1189).

Oger, pour réparer les dommages qu'il avait pu causer, faisait présent à l'Abbaye d'une chape de la valeur de 6 sols, lui abandonnait les différentes dîmes sur Bouquemaison, renonçait au droit de prélever un muid de blé et un muid d'avoine, et cédait une terre qui pouvait contenir la semence de 16 setiers. Les moines, de leur côté, reconnurent que les droits d'Oger sur le terrage étaient bien fondés. L'accord fut approuvé par toute la famille d'Oger, à savoir : par Cécile, sa femme, Nicolas et Raoul, ses fils, et Mathilde, sa fille.

L'abbaye de Cercamp obtenait la même année de Hearedus, fils d'Herbert de Bouquemaison, la concession de plusieurs terres qu'elle tenait de lui en fief. Il reçut des religieux en reconnaissance de ce bienfait,

45 marcs d'argent, et 2 tuniques pour chacun de ses fils, Robert, Etienne et Almaricus.

Le XIII[e] siècle nous a laissé peu de documents sur l'administration du temporel de cette abbaye à Bouquemaison. Nous ne devons cependant pas passer sous silence l'acte qui intervient en 1227, pour régler le différend survenu entre l'abbé Robert et Eugechina de Bokemaison, veuve de Gilbert, au sujet de 11 journaux de terre et du droit sur la 12[e] gerbe par tout le territoire du pays. L'affaire déférée à l'arbitrage d'Oger, doyen de St-Pol, de Jean, curé de Constanviller et d'Ingelran, curé de Beauquesne, fut résolue en faveur de l'abbaye de Cercamp qui voulut bien accorder 20 livres, à titre d'aumône, à Eugechina. L'évêque d'Amiens, Godefroy, reçut entre ses mains l'acte de renonciation de cette dernière, approuvé par Simon et Baudouin, ses fils, par Agnès et Marguerite ses filles, et en donna l'investiture accoutumée.

Nous ne citons que pour mémoire la donation faite par Walon de Bouquemaison (1249) ratifiée par Jean, son fils. Elle consistait en 2 j. 1/4 de terre.

L'accord intervenu, en 1260, entre Jean, seigneur de Bouquemaison et l'abbaye de Cercamp a une importance beaucoup plus considérable ; aussi, ne s'étonnera-t-on pas que nous nous y arrêtions quelque peu. Il nous fait connaître la nature de leurs domaines respectifs et les droits qui y étaient afférents. Les Moines de Cercamp avaient alors la moitié du terrage sur 200 journaux ; ils recevaient l'hommage de deux hommes liges et percevaient 38 sols parisis

de cens sur divers jardins. Ils possédaient encore 36 journ. exempts du champart et diverses autres pièces de terre appelées : le champ *Grebet*, la *Ronde-Épine* et l'*Enarguène*. Ces terres étaient contigües à celles du seigneur de Bouquemaison. De son côté, Jean avait la moitié du terrage sur 700 journ. dépendant de leur domaine de Canteleu. Les deux parties firent échange de leurs droits féodaux, à l'exception de la dîme qui revint tout entière à l'abbaye. Aelis, épouse de Jean, Raoul, son père, et Guy du Candas, seigneur dominant, intervinrent à différents titres dans l'acte précité. (1),

Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur les différents personnages que les Chartes nous ont révélés, il nous est bien difficile de démêler, au milieu de toutes ces obscurités, quels ont pu être les anciens seigneurs de Bouquemaison. Nous l'avons tenté pour Jean, seigneur de Bouquemaison, en 1260, et voici la filiation que nous proposons à ce sujet. Jean descendrait d'Arnoul Chernet par Oger et Raoul. Les Chartes donnent pour fils au bienfaiteur d'Arouaise, Oger et Robert. Oger, dans un acte de 1189, nous est signalé comme ayant deux fils : Nicolas et Raoul.

Enfin une pièce de 1260, émanée de Jean, fait figurer parmi les témoins Raoul, son père, qui pourrait bien être le second fils d'Oger Kremet ou Chernet.

Il nous est plus difficile de préciser quels ont été les possesseurs des autres fiefs, et qu'elle en était la nature dans ces temps si reculés. Nous inclinons volon-

(1) Cartul. Cercamp. F^os 43, 44, 46 et suiv.

tiers à penser que la terre était alors divisée en quatre fiefs principaux, et cette division nous paraît d'autant plus vraisemblable que l'un d'eux en possédait la quatrième partie. Les autres possesseurs nous paraissent avoir été Guy Campdavène, Beaudouin de Belfort et Hereadus de Bouquemaison.

Guy Campdavène possédait le fief Gérard ; il intervient également dans une donation de 1155, ce qui justifie dans une certaine mesure notre assertion. Baudouin de Belfort, chevalier, époux d'Agnès, la parente des Campdavène, avait le quart de tout le fief de Bouquemaison et des droits sur le fief Elpin. Ils eurent de leur union plusieurs enfants, entre autres : Alelme et Guy. Le droit de terrage perçu par Hereadus, fils d'Herbert de Bouquemaison, le désigne assez comme seigneur foncier et rend plausible notre opinion. Il eut pour femme Marie et ses enfants s'appelèrent : Robert, Etienne, Almaricus. Nous ignorons la nature de sa seigneurie.

Nous ne savons à quelle famille des anciens seigneurs appartenait Roger de Boquemesons qui vivait en 1312. C'est par un arrêt du Parlement que nous apprenons, à la fois, et son nom et la nature de sa seigneurie. Roger revendiquait pour lui, en sa qualité de seigneur foncier, toute la justice et toutes les amendes ; ce que lui contestait l'Echevinage de Doullens. Le bailli d'Amiens ayant donné gain de cause à Roger, l'Echevinage appela de cette sentence au Parlement. Après une enquête minutieuse, la Cour suprême maintint la ville dans la connaissance des cas de forfaiture, d'épave, de vol, et d'effusion du sang, avec le bénéfice des

amendes qui pour ce seraient infligées. Elle reconnut cependant que Roger en avait la seigneurie foncière, qu'il avait le droit d'y tenir ses plaids et d'y rendre la justice; d'y percevoir des amendes de 60 sols, et que de lui relevaient des fiefs nobles et roturiers. Quelques années après (1364) Colart de Bouquemaison déclarait s'en tenir purement et simplement à cet arrêt par devant le Bailli d'Amiens, Jehan Barreau (1).

Nous avons tout lieu de supposer que Colart eut une fille qui devint l'héritière de sa seigneurie. C'est ce que l'on est en droit de conclure d'un aveu servi au Roi, le 29 janvier 1377, par « Jehan de Raulville, dit Allemand, comme Baux et mari de Jehanne de Bouquemaison, demiselle dudit lieu ». Dans un autre aveu que nous avons trouvé dans le même recueil, Alemans de Rauvile avoue tenir « du Roy à cause de se feme « son hostel et ville de Bouquemaison contenant VI « jour., un four banier et IIII hostes. *Item* a en la dicte « ville IIJ. de prés et XXVJ. de terre. *Item* a en la dicte « ville XLVI manoirs, XII^XX et IX quart. de terre co- « tière a terage, et LII garbes de don, et sur les ma- « noirs a par an XXIII liv. IX sols. 10 den. poitevines, « XCVI capons et demi et le tierch d'un capon, XVIII « bois. de blé et IX quart. d'avoine, mesure de Doulens, « et une poule ; a justice foncière avec forages, estal- « lages et autres explois. » 17 arrière fiefs en dépendaient (2).

Jeanne devenue veuve vivait encore, en 1398, com-

(1) Cartulaire de Doullens. F^os 44, 45.

(2) Archives nationales. Sect. administ. P. 197. XLII, LXIII, LXX.

me il appert par l'incident suivant que nous racontons tout en abrégeant le récit contenu dans le cartulaire de Doullens. Le jour de la fête (1395), son fils Tristram, écuyer, accompagné de quelques jeunes gens « armés « de haubergons, ars, flesches, planchons et aultres « armeures défendues par le Maire et les Eschevins « de Doullens, s'estait permis, par manière de puis- « sance et de grandeur, de faire deffense aux Ménes- « trex quilz pippassent et cornissent aux comandemens « de leur sergens; » il avait même ajouté des paroles vilaines pour le Maieur et menacé de « lui courir du corps s'il estait la. » L'Echevinage ne pouvait laisser impunie une pareille offense; il ne pouvait pas davantage abandonner ses droits ; « car il estait en saisine de faire garder une feste que on y a accoustumé de « faire chascun an le jour S. Pierre, en saisine de « faire corner, pipper et danser en la dicte feste ; et « ceste saisine il l'avoit de tel temps qu'il n'estait mé- « moire du contraire. » L'affaire menaçait de prendre des proportions considérables, car l'Echevinage était dans l'habitude d'épuiser toutes les juridictions pour obtenir le maintien de ses droits. Heureusement pour ces jeunes gens que le Roi leur accorda des lettres de rémission et qu'il les renvoya sans amende de sa Cour du Parlement. Ils durent néanmoins faire amende honorable à l'Echevinage, et le Doyen de Doullens, Jehan d'Occoch, fut chargé par les parties de fixer la somme d'argent qu'ils devraient payer comme indemnité (1).

(1) Cartulaire de Doullens. F° 85 et 86.

A partir de cette époque les documents historiques qui concernent Bouquemaison deviennent de plus en plus rares, et c'est à peine si nous avons pu en recueillir quelques uns.

Signalons au XIV^e^ siècle, un dénombrement fourni au Roi par les dames de S. Michel de Doullens et constatant qu'elles y percevaient 9 setiers de grains.

Nous avons tout lieu de penser que Bouquemaison fut ravagé par l'armée anglaise, dans sa marche sur Azincourt, bien que Monstrelet n'en fasse pas mention dans ses Mémoires. L'itinéraire suivi par le roi Henri V ne laisse aucnn doute à ce sujet. Il n'est pas possible de se rendre de Lucheux à Bonnière, en évitant Doullens, sans passer par là.

Pour compléter notre récit sur l'administration temporelle de l'Abbaye de Cercamp en ce pays, nous ajouterons que c'est vers la fin du XV^e^ siècle qu'elle devint seule propriétaire de la seigneurie par suite de l'acquisition des différents fiefs qui la composaient. Ainsi, elle acheta en 1490, de Philippe d'Humières, la seigneurie qu'il y possédait à la condition de lui payer une somme de « *vingt et un cent de francs* » monnaie courante, « de faire chanter dans l'église un obit sollempnel le 18 « août, pour l'âme de Madame Blanche de Flavy, en « son vivant dame d'Humières et femme du dit Chevalier » ainsi qu'un obit après sa mort. Cette terre relevait du Roi, à cause de son château de Doullens et produisait un revenu de 56 liv. 4 s. 7 d.

Vers les mêmes temps (1517), comme nous l'apprenons par une quittance des nouveaux acquets, elle fit

encore l'acquisition du fief *Erpin*, tenu de la seigneurie du Souich, et du fief de *Ruelle*. Le fief de Ruelle rapportait un revenu de 10 liv. 18 sols ; celui d'Erpin, plus considérable, produisait 13 liv. de revenu, plus 18 setiers de blé et 28 set. d'avoine; mais il devait payer 15 set. de blé et 15 set. d'avoine à la seigneurie de Bouquemaison (1).

D'après les coutumes locales rédigées en 1507, l'abbé de Cercamp avait la justice vicomtière sur toute la terre de Bouquemaison.

Là se bornent nos notes puisées çà et là dans les archives si riches de l'Abbaye de Cercamp. Pour être complet ajoutons que ce malheureux pays fut traversé par les troupes de Marlborough pendant la funeste campagne de 1708, et qu'il fut entièrement dévasté (2). Signalons également les fouilles faites à la fin du siècle dernier pour y découvrir des gisements de houille, fouilles qui n'ont donné aucun résultat.

L'Eglise de Bouquemaison appartient à deux époques très distinctes.

Le chœur a été construit au XVI^e^ siècle. La nef appartient au XVII^e^. La voute du chœur est en pierre, elle est surbaissée et divisée par de nombreux meneaux à nervures prismatiques. La nef refaite vers 1614, ne présente aucun intérêt. Dans l'intérieur de l'église,

(1) Arch. Pas de Calais. Fonds Cercamp. Liasse 6e;

(2) Note sur une feuille de garde d'un registre de la Mairie de Doullens (année 1684). — Les biens de l'Abbaye de Cercamp s'élèvant à 650 journ. furent vendus en plusieurs vacations à la barre du district de Doullens.

nous avons remarqué deux tableaux : l'un, représentant Notre-Seigneur apparaissant à Ste Madeleine sous la forme d'un jardinier ; l'autre, Ste Geneviève gardant les troupeaux. Ce dernier est bien supérieur au premier. Cette église est sous le vocable de S. Pierre.

Nous terminons ce travail par la liste des Maires et des Curés.

Maires : MM. Sallon, 1803. — Tempez, 1804-30. — Lavallard, 1830-36. — Bloquet, 1836-44. — Dusevel, 1844-48. — Tempez, 1848-83. — Carpentier, 1883. En exercice.

Curés : Berrogny, 1507. — Flammeng, 1557. — Rigaut, 1681. —Ducloy, 1688.— David, 1690.— Cressen, 1714-71.— Artus, 1772.— Letaille, 1780.— Renard, 1781-91. — Saligot, intrus. — Après le concordat, MM. Renard jusqu'en 1816.— Morel, 1816-29.— Dufour, 1830-33.—Gontier, 1831-35.—Debains, 1835-48. — Brandicourt, 1848-79. — Ternisien, 1879.

Bout-des-Prés.

Petit hameau situé sur la rive gauche de la Grouches et traversé par la route d'Avesne-le-Comte. Une section de ce hameau composée de 50 h. fait partie de la banlieue de Doullens.

L'autre de 112 hab. est réunie à la commune de Grouches-Luchuel.

Bretel.

Bretel (*Brayetel*) 88 hab. Hameau dépendant de Gézaincourt et de Doullens. Au confluent de l'Authie et de la rivière de Gézaincourt.

L'existence de Bretel nous est révélée pour la première fois, en 1103, par le Cartulaire de Molesmes. Le sixième de la dîme est alors donné au Prieuré de Bagneux par Foulques de Doullens. Parmi les témoins figure Gautier de Bretel, dont nous ignorons la parenté (1).

A partir du XIII^e^ siècle, les seigneurs de Bretel commencent à nous être connus. Une charte de 1223, citée déjà par nous, nous apprend que le moulin de Bretel appartenait à Hugues Campdavène, seigneur de Beauval (2). La terre de Bretel était un fief noble qui relevait de la Châtellenie de Beauval, et qui fut possédé pendant longtemps par une branche cadette de cette illustre Maison.

Bretel eut une charte de Commune qui lui fut octroyée par son seigneur Raoul Campdavène, en janvier 1240. Nous avons été assez heureux pour la retrouver en parfait état de conservation dans les archives du château de Gézaincourt. Cette charte a été calquée sur celle de Beauval et la reproduit à quelques exceptions près.

Voici quelques unes de ces particularités. La Commune n'a que quatre jurés qui se renouvellent

(1) Voir notre notice sur Bagneux.
(2) Voir notre notice sur Beauval.

tous les ans de la même manière que pour Beauval. Ils doivent consulter les Francs hommes de Beauval pour les cas non prévus dans leur Loi. Ils sont exemptés de toute redevance seigneuriale et fixent la taille comme bon leur semble. Ils ont un sceau communal ce qui n'existe pas pour Gézaincourt (1).

Au mois d'août 1243, Raoul Campdavène ou de Beauval (il prend les deux noms dans les titres) se reconnait débiteur envers l'Echevinage de Doullens d'une somme de 4 liv. parisis, qui lui a été prêtée lorsqu'il se trouvait réduit à la plus grande détresse. Il s'engage à rembourser cette somme au prochain tournois et à ne pas faire défricher son bois du Deffois jusqu'à cette époque. Quelques mois après, par un autre acte approuvé par son frère Beaudouin, seigneur de Beauval, il s'engageait, en cas de vente, à donner la préférence à l'Echevinage de Doullens (2).

Pendant plus d'un siècle nous ignorons les noms des membres de la branche cadette des seigneurs de Beauval qui possédèrent ce petit pays.

Nous connaissons, en 1354, Jehan de Brayetel, par le procès qu'il eut à soutenir contre la Commune de

(1) Ce magnifique document a 0,68 c. de hauteur sur 0,51 c. de largeur. Il contient 41 lignes avec des initiales noires et rouges, le tout d'une écriture bien conservée. Le sceau porte : † S. RADU... DE BELLAVALLE, avec les 5 gerbes d'avoine des Campdavène. A la suite de la Charte de Commune le même seigneur approuve différentes coutumes qui n'existent pas dans l'acte de Beauval mais que nous retrouvons dans la Charte de Gézaincourt art. 19, 20, 21, 22, 23, 24,. Voir notre article sur Gézaincourt.

(2) Cartul. de Doullens. F^os 55 et 56.

Doullens. Oubliant les engagements de ses prédécesseurs, J. de Brayetel avait fait arrêter induement plusieurs personnes et s'était vu pour ce fait citer pardevant le Bailli d'Amiens. A l'audience il se montra de très facile composition, car nous le voyons « reconoitre « que les Borgois de Doullens peuent et porront aller « et venir prendre tous leurs esbatemens es dis bos, « cuellir des nois, des fleurs et de le verdure (1). »

Nous trouvons comme seigneurs de Bretel, en 1507, Pierre Lescuyer ; en 1700, le comte de Lannoy, ensuite M. de Popincourt. La coutume locale rédigée en 1507, se composait de 27 articles.

Brévillers.

Brévillers. (Doyen., Prévôté, Elect. de Doullens. Dioc. d'Arras). 110 hab., 183 hect., à 9 k. du canton et à 40 k. d'Amiens. (M. Garnier. Dict. top.).

Brévillers avec toute sa dîme dépendait en 1180, de l'Abbaye de Molesmes, comme nous l'apprend une Bulle d'Alexandre III.

La seigneurie qui relevait de la Châtellenie de Beauval a passé successivement entre les mains des familles de Grouches, de Rond, Hémart et de Banastre.

Thierry de Grouches qui vivait vers 1290, est désigné comme seigneur de Brévillers dans la généalogie de la maison de Grouches, publiée par Clabaut. Simon,

(1) Cartul. de Doullens,. F° 87.

Gérard et Robert I de Grouches portent également ce titre dans le même document. La terre de Brévillers passe ensuite dans la Maison des de Rond, probablement à la suite de l'alliance contractée, le 3 septembre 1489, entre Louis de Rond, écuyer, seigneur de Tanguerue (la généalogie met Tanqueux-en-Brie) et Jeanne de Grouches, fille de Hubert et de Jeanne de Wambourg. De leur mariage ils eurent un fils Jehan de Rond, seigneur de Brévillers, qui vivait encore en 1555 (1),

Nicolas de Rond, escuyer, seigneur de Tanguerue (paroisse de Chanvigny), Brévillers, Godefroy, nous est connu par le bail à ferme qu'il donne de la seigneurie de Brévillers (1586), « moyennant 233 escus « 1/3, 20 aulnes de fine toile baptiste, à la mesure « d'Arras, chascun an. En plus, pour le vin du mar- « ché 50 escus, et 2 douzaines de serviettes à damier « croizé, pour le vin de Demoiselle Anne de Cheuzy, sa « femme (2). »

Nicolas de Rond vendit le 20 juillet 1605, par acte passé pardevant Fuscien Pécoul et François Carpentier, notaires à Amiens, la terre de Brévillers à François Hémart, bourgeois d'Amiens, pour la somme de 6,000 liv. tournois, pour deniers principaux, 60 sols pour le denier à Dieu, 24 liv. pour le vin du marché, 100 liv. pour les épingles de Claude, son fils, et 90 liv. pour le vin du courtier.

(1) Généalogie de la Maison de Grouches, publiée par Clabaut. Paris. Lottin. 1778.

(2) Minutes de Guilbert, 1586, conservées dans l'étude de Me Macqueron, notaire à Doullens.

L'un de ses descendants, J.-B. Hémart, seigneur de Brévillers, Noroy, Boismedy, obtint de l'évêque d'Arras, Guy de Sève, la permission d'y faire bâtir l'église qui existe encore aujourd'hui. Sur les instances de Mademoiselle de Brévillers et pour satisfaire à la piété des habitants, l'évêque d'Arras rendit, le 18 oct. 1767, une ordonnance qui désunissait la chapelle de Brévillers de la paroisse de Lucheux et l'érigeait en église indépendante, sous le titre de l'Assomption. Pour reconnaître cependant cette ancienne dépendance, l'évêque ordonna qu'un des Marguillers de Brévillers serait tenu de se trouver, le 29 juin, à l'offertoire de la messe paroissiale de Lucheux et d'y présenter un cierge de cire blanche du poids de 2 livres.

Par contrat passé, à Amiens, le 27 avril 1787, par devant Baudeloque, Marie-Marguerite Hémart, Dame de Brévillers, donne par acte entre-vifs à son cousin, Messire Charles-Louis-André d'Aumale, chevalier, seigneur d'Yvrencheux, la terre et seigneurie de Brévillers, estimées 50,000 liv., à la charge d'acquitter tous les droits féodaux, de payer une rente de 20 liv. à la Fabrique de Brévillers et de lui en réserver l'usufruit jusqu'à son décès. Marie-Louise-Charlotte d'Aumale, par son alliance avec Antoine-Claude-François de Banastre, fait passer la terre de Brévillers dans cette Maison qui a encore des représentants aujourd'hui. Madame la vicomtesse de Valanglard, née de Banastre, est la propriétaire actuelle du château (1).

(1) Nous avons puisé la plupart de ces documents dans les papiers de famille qu'a bien voulu nous confier Madame la vicomtesse

L'église de Brévillers est une de ces modestes églises de campagne, telle qu'on les bâtissait au siècle dernier. Dans l'intérieur, on remarque un tableau en bois sculpté et peint, servant de rétable d'autel. Il représente, dans sa partie supérieure, la Ste Vierge, montant au Ciel, escortée par les anges ; dans sa partie inférieure, les apôtres remplis d'étonnement en s'apercevant qu'elle a quitté son tombeau. Ces différents personnages sont sculptés en demi-relief. L'exécution en est très médiocre. Deux petites statues en bois méritent de fixer l'attention : l'une représente S. Eloi ; l'autre, S. Nicolas. A la porte extérieure, on voit encore une petite statue de N.-D. de la Bonne Mort, devant laquelle viennent prier quelques pèlerins.

Nous terminons notre notice sur Brévillers par la liste des maires et des curés.

Maires . MM. Deslavier, 1803-14. — Douchet, 1815-25. — Roussel, 1825-52. — De Banastre, 1852-62. — Deslavier, 1862-69. — Cauet, 1869-1875. — Cailly, 1876. En exercice.

Curés : M. Lagache, 1787. Après le Concordat les curés du Souich et actuellement le curé de Lucheux.

de Valanglard avec une bienveillance que nous ne saurions trop remercier.

Les Hémart portaient d'azur à une fasce d'argent, chargée de 3 merlettes de sable et accompagnée de 3 abeilles d'or, une en chef et deux en pointe. Borel d'Hauterive. Armorial d'Artois et de Picardie. Généralité d'Amiens. — Bibliothèque d'Arras. P. Ignace. Dict. du Diocèse d'Arras. Tome III. Lucheux, *sub fine*.—Warmé. Histoire de Doullens. Art. Brévillers.

Freschevillers.

Freschevillers (*Frogeviller*), annexe de Doullens, sûr la rive gauche de l'Authie. 67 hab.

La vente faite au Chapitre d'Amiens, en 1262, de toute la dîme que percevait à Freschevillers Hugues de la Rosière, seigneur d'Authieulle, nous permet de supposer que cette terre relevait en partie de cette seigneurie. Cette vente nous explique également les démêlés qui eurent lieu dans la suite entre l'archidiacre d'Amiens, Guillaume de Mâcon, et l'échevinage de Doullens, au sujet des droits de justice que les deux parties revendiquaient. Un arrêt du Parlement (1325) vint terminer le différend en attribuant la haute et la moyenne justice à la ville de Doullens, et en accordant à l'archidiacre les privilèges des propriétaires fonciers.

Les archives de Cercamp nous révèlent, en 1265, l'existence d'une « Demiselle Aelis, dite de *Frugeviller*, « qui approuve une vente faite à Roiensart (Ransart) « par Grart de Rikemaisnil, son homme lige. » Nous ignorons si Aelis était la parente des seigneurs d'Authieulle, ou si elle appartenait à une famille noble possédant un fief à Freschevillers.

Au moment de la rédaction de la coutume locale la terre et la seigneurie de *Frucheviller* appartenaient aux Moines de S Josse-sur-Mer, qui déclarèrent « qu'elles estaient de leur fondacion et ancien admor- « tissement et qu'ils y avaient justice vicomtière et « audessoubz. »

Dès le XII[e] siècle leur présence nous est signalée à Freschevillers par une charte que nous avons citée déjà dans notre article sur Authieulle (1).

Gézaincourt.

Gézaincourt (*Gezanecurtis*, *Gisenicourt*). Dioc. Archid. d'Amiens. Elect. Prév. et Doyen. de Doullens. 666 hab., 691 hect. à 3 k. de Doullens et à 29 d'Amiens. Hospice. Station de chemin de fer. Dans la vallée de Gézaincourt. (M. Garnier. *Dict. topog*).

Ayant eu déjà occasion de parler de Gézaincourt dans notre notice sur le Prieuré de Bagneux, nous serons nécessairement très bref lorsqu'il s'agira de rapporter des faits qui se rattachent plutôt à l'histoire de ce dernier pays. Nous avons vu précédemment que le Prieuré de Bagneux y possédait une partie de la dîme, aussi n'y reviendrons-nous pas et n'en ferons-nous qu'une simple mention.

La seigneurie de Gézaincourt parait avoir appartenu, dans ces temps si reculés, à la famille Fretel qui possédait également celle de Visme en Vimeu. Nous ne savons pas par quelle suite de circonstances cette terre faisait partie de son domaine, ni à quelle époque elle est entrée dans cette Maison. Nous nous contenterons de rappeler que Roger, seigneur de Vis-

(1) Cartulaire de Doullens. f° 66. — Arch. Pas-de-Calais, Fonds Cercamp. 1re liasse. — M. Bouthors. Coutumes locales. Art. Freschevillers.

me, en 1084, eut deux fils : Barthélemy et Robert. Barthélemy est devenu la tige des seigneurs de Visme ; quant à Robert, tout fait supposer que son alliance avec Agnès de Toutencourt, l'aura fixé dans cette contrée.

Robert avait assurément de grands biens dans le pays que nous décrivons lorsqu'il fit son testament en faveur du Prieuré de Bagneux (1134). Le désir qu'il marque d'y être enterré nous fait même supposer que sa résidence n'en était pas éloignée. Robert, son fils, indiqué dans le testament, nous est tout à fait inconnu. Peut-être, est-il le seigneur de Gézaincourt que la charte de commune de 1240 nous signale comme ayant commis de grandes exactions envers ses sujets ; peut-être, est-il le Robert qui figure, comme témoin, dans une charte de 1202, en faveur de S. Sauveur de Doullens (1).

Ce n'est que bien longtemps après, en 1227, que nous rencontrons un autre Robert *Fretilz*, seigneur de Gézaincourt. Nous avons eu occasion, ailleurs, de parler de ses démêlés avec le Prieur de Bagneux, et de l'accord qui les termina. L'acte fait mention de Gérard, son oncle, et de Hugues, son frère, qui pourrait bien être cet Hugues Fretel, marié à Toule de S. Martin, comme nous le verrons dans notre notice sur Ransart. Ce Robert, dont il est ici question, doit être encore le seigneur de Gézaincourt qui encourut l'excommunication pour avoir ravagé le Prieuré de Bagneux, et qui fut relevé de ses censures au mois

(1) Voir notre notice sur Bagneux.

d'août 1240 ; car autrement il serait difficile d'expliquer les longs débats qui existèrent entre lui et les religieux (1).

Mieux inspiré envers *ses hommes* de Gézaincourt, Robert, avec l'assentiment d'Yda, sa femme, et de Marguerite, sa fille, leur donnait, en 1240, une *Loi* selon la teneur de celle de Beauval. Cette Loi qui nous a été conservée mérite de fixer notre attention. Elle est, sauf quelques exceptions, en tout semblable à celle de Beauval, comme on peut le voir dans le savant travail de M. Bouthors sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens. Nous signalerons les particularités suivantes qui sont propres à celle de Gézaincourt. Le nombre des jurés est fixé à 6 et leur élection doit se faire le mercredi de la Pentecôte. Les amendes infligées aux délinquants sont moins fortes que celles de la Loi de Beauval.

Gézaincourt n'a pas le droit d'avoir un sceau communal, faveur qui est accordée à Beauval et à Bretel.

Les articles 19 à 26 n'existent pas dans la charte de Beauval.

L'article 19 accorde 15 jours aux parents pour exercer le droit de retrait lignager, et plus longtemps encore s'ils sont absents du pays au moment de la mort. L'article 24 permet aux jurés de corriger certaines dispositions de leur loi que le temps aurait rendues abusives, ou que l'expérience aurait fait reconnaître

(1) D. Grenier. Dict. topographique. *Verbo* Bagneux.

inutiles. Ces différentes dispositions nous les avons retrouvées en forme d'appendice dans la charte de Bretel. L'article 30 fixe le droit d'aide féodal envers le seigneur à 12 deniers. Cette disposition n'existe pas dans les chartes de Beauval et de Bretel (1).

Nous ignorons quel peut être ce Robert *Frestaus* qui « feit fortereche à Gisencourt, dedans le banlieue de Dorlens » et qui excita contre lui les animosités de l'Echevinage, en violant les privilèges octroyés jadis à la Commune par les Comtes de Ponthieu. C'est incidemment, à propos d'une consultation demandée à Abbeville et à Saint-Quentin par l'Echevinage de Doullens, que nous avons appris ces détails très incomplets.

Le livre rouge d'Abbeville n'indique pas la date de la consultation, mais l'allusion qui y est faite à la bataille de Flandre, et aux services rendus alors au comte de Ponthieu par le sire de Gézaincourt, nous permet d'assigner pour la construction de cette forteresse une époque postérieure à l'année 1214. Tout le monde sait quelle part glorieuse prit Guillame de Ponthieu à la célèbre bataille de Bouvines (2).

(1) Bouthors. Coutumes locales. Tome II. Prévoté de Doullens, p. 121 et 169.

(2) Coutumes locales du Bailliage d'Amiens par M. Bouthors. T. II. p. 178, note 18. « Conseil pris à S. Quentin et à Abbeville (sans « date). Il avint à Doullens que messire Robert Frestaus feist forte- « reche dedans la banlieue de Dorlens à Gisencourt. Le commune « le vault abattre. Mesire Robert apporta avant une charte ki dist « que li Maires et li esquevin de Dourlens tesmoingnent par leurs « lettres ke li quens de Pontieu avoit donné à son père par se vo-

Il n'est plus fait mention de la famille Fretel à partir de 1261, époque où nous voyons figurer comme seigneurs de Gézaincourt, Hugues de Conflans et Ida, sa femme, à l'occasion d'une vente faite à l'abbaye de Willencourt par Ingeran de St-Acheul, leur homme lige. Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, et Ida, sa femme, nous sont encore signalés, en 1277, par un arrêt du Parlement qui les maintient dans les droits de haute et de moyenne justice sur toute leur terre de Gézaincourt, et met à néant les prétentions de l'Echevinage de Doullens qui voulait le leur contester. L'arrêt établit que la terre de Gézaincourt n'est pas comprise dans la banlieue de Doullens (1).

Jean, chevalier, prend le titre de seigneur de Croisille et de *Gisencourt* (1289), pour approuver la vente d'une partie de la dîme de Longviller faite aux chapelains de St-Nicolas d'Amiens. En 1303, Isabiaus s'intitule dame de Croisille et de *Gisainecourt* dans les lettres données par elle à l'abbaye de Berteaucourt pour ratifier une vente faite en leur faveur à Longviller (2).

L'Echevinage, vaincu sur un point par la sentence du Parlement, trouva bientot l'occasion de soulever une

« lonte et par lassens de Dourlens, pour le serviche de le bataille « de Flandres, congié de faire mur de XII pies de haut et fosse de « XL pies de le. Et bien se renoukoit ». Extrait du Livre rouge « d'Abbeville, f° 43, par M. E. de Marsy.

(1) Darsy. Bénéfices de l'église d'Amiens. Tome II, p. 22.—Cartul. de Doullens, f° 65.

(2) Darsy. Bénéfices. Tome II, p. 266. — Arch. de la Somme, 2e carton Berteaucourt. Original.

nouvelle querelle au seigneur de Gézaincourt, en lui contestant le droit de justice sur le territoire d'Huleux. Le Parlement intervint de nouveau, maintint à Jean de Clary, comme représentant les droits de Hugues de Conflans, la possession de la haute et moyenne justice et décida que le territoire d'Huleux y était soumis (23 mars 1338) (1).

Son fils, Jehan de Clair, releva la seigneurie de *Gésainecourt*, en mars 1372, comme l'atteste l'aveu suivant servi au Roi, à cause de son *Chastel* de Doullens. « Il avoue tenir du Roy noblement et en partie « par foi et homage, Prime. Le manoir de Gésaine- « court tout si cõme il est et sestent, tant en maison, « en pré, en yau, et en gardin, auquel lieu a XVII « journ. de terre ou environ. *Iten*, toute la ville de « Gésainecourt et teroir dicelle, si cõme il se com- « prent et sestent : en hostises, en cens, en yaus, en « rentes, en loy et en esquevinage. *Iten*, ay appen- « dant a men dit manoir de Gésainecourt DXXI jour. « XXIII verg. de terre ahanable ou environ, IIII^xx VII j. « XXIII verg. de bos ou environ. *Iten*, vallent les « chens en argent par an XI^liv XII^s X^d... ; en cappons « VIII^xx V cappons au Noel et IIII poules ou environ. « En rentes d'avaine, chascun an, au terme St-Remi « et Pasques, VII muis, X set. d'avaine et V bois- « seaus de blé, à la mesure de Doullens. *Iten*, en oi- « sons, chascun an, au terme de le St-Jehan IIII^xx II « oysons. *Iten*, ay et prent le rente es terrage sur « IX^xx IV jour. de terre ahanable appartenans à plu-

(1) Cartul. de Doullens, f° 65.

« sieurs de mes homes et seans au terroir de Gésaine-
« court, et une garbe de don de chascun journal,
« toutevoie que elles portent et de tel ablay que il y
« croit. *Iten*, me doibvent my homes a cens de le
« dicte ville pour leur manoir et terre quils tiennent
« de my IIII^{xx} corvées de bras ou environ à paier en
« mai chascun an.... *Iten*, ay un four... auquel doi-
« vent fournier tous li homes de le dicte ville quy y
« demeurent quy vallent XXVI s. par an. *Iten*, ay le
« tonlieu et l'yssue en la dicte ville et terroir dicelle
« de toutes bestes et marchandises quy y sont ven-
« dues et accatées. *Iten*, ay droit de justice H. M. et
« B. seul et pour le tout, réservé le cas de ressort et
« souveraineté du Roy notre sire, *Iten*, ay et prent et
« me sont deu, à cause de mon dit tenement et parrie
« X liv. par. chascun an, au terme de Candelier, sur
« le visconté de Doullens appartenant au Roy notre
« sire (1). » Cet aveu que nous donnons en grande partie nous fait connaître quelle était l'importance de la seigneurie de Gézaincourt, au XIV^{e} siècle, et la nature de ses revenus.

Les notes de Du Cange nous signalent ensuite comme seigneur de Gézaincourt, Lancelot de Clary, qui pourrait bien être ce Lancelot de Clary, tué à Azincourt, au dire de Monstrelet. Les mêmes notes nous apprennent que son fils Guillaume, seigneur de Gézaincourt et d'Esquincourt, fait prisonnier par les Anglais à Azincourt, fut obligé, pour payer sa rançon fixée à

(1) Archives nationales. Sect. administrative. P.137. LIX. Dénombrement du bailliage d'Amiens..

23,000 écus d'or, de vendre cette terre qu'il avait héritée de son père (1).

La terre de Gézaincourt fut alors achetée le 27 juin 1424, par Jehanne de la Rivière, Dame de Dampierre, Rollencourt et Beauval, qui la transmit à sa fille, Marie de Châtillon, épouse de Jehan d'Isque. Jehan d'Isque la vendit bientôt après vers 1463, au fameux sire d'Humbercourt, Guy de Brîmeux, moyennant 4,200 fr., monnaie d'Artois (2). Adrien de Brimeux, son fils, lui succède comme seigneur de Gézaincourt et figure en cette qualité, en 1507, lors de la rédaction de la coutume locale. Nous la retrouvons ensuite entre les mains d'Eustache de Brimeux, son frère, et de Charles de Brimeux, son neveu, qui obtient, en 1556, de l'Empereur Charles V, des lettres de sauvegarde pour ses terres de Gézaincourt et d'Huleux (3). Charles, mort sans alliance, la transmet à son frère puiné, Georges. Marie de Brimeux, fille de Georges la fait passer ensuite dans la famille de Croy, par son mariage avec Charles de Croy, duc d'Arcos. Marie s'intitule Dame de Gézaincourt dans un dénombrement de la seigneurie, en 1600.

C'est elle qui donna ordre, en mars 1605, à son cousin, Charles de Rambures, « de luy bastir à *Gé-*
« *zincourt* une maison pour sa retraite, avec fossez,
« accomodée de jardins même d'agréments. » Un mois

(1) Du Cange. Mss. D. p. 116, cité par D. Grenier, Dict. topographique, *verbo* Gézaincourt.

(2) D. Grenier, *loco citato*.— Archives du château de Gézaincourt. Procuration de Marie de Châtillon. Original.

(3) Arch. du château. Pièces diverses.

après, la même Marie de Brimeux, par acte passé par devant « les mayeurs et les eschevins de la haulte « justice du pays de Liège, donnait à Ch. de Rambures, gouverneur de Doullens, la terre de Gézaincourt avec ses appartenances et dépendances, sans « s'y réserver aultre chose que la demeure et la libre « jouissance annuelle de ladicte terre sa vie durante, « avec la faculté de pouvoir charger icelle terre de « son vivant jusqu'à 1,000 écus d'or (9 avril 1605). »

Le 9 mai de la même année, le roi Henri IV, désirant « favorablement grattifier le sire de Rambures, « lui fait don et remise des droits seigneuriaux quil « luy peult debvoir à cause du don a luy fait par feue « Madame la duchesse d'Arcos, de la terre de Gézincourt, mouvant de sa dite Majesté, à cause de son « chasteau de Doullens. » Cette pièce conservée dans les archives du château est signée : Henri et contresignée : Ruzé (3).

(3) Arch. du château. Pièces diverses.—Charles, marquis de Rambures, dit le *Brave Rambures*, commandait de très bonne heure une compagnie de Chevau-légers. Blessé à Ivry (1590) et à Amiens (1597) il y avait donné des marques d'une si grande valeur qu'il mérita le surnom de Brave qui lui est toujours resté depuis. Pourvu, le 11 avril 1612, du régiment vacant par la mort du marquis de Balagny, son beau-frère, il le commanda avec distinction et succès jusqu'en 1627, époque où il se démit de cette charge en faveur de son fils. Il mourut à Paris, le 18 janvier 1638, après avoir été créé successivement par le Roi chevalier de ses ordres et pourvu du brévet de maréchal de camp. A la mort de Louis-Alexandre, marquis de Rambures, dernier de son nom, ses biens et ses titres entrèrent dans la famille de la Roche-Fontenille qui a relevé le nom et les armes par suite de la convention du contrat de mariage de Charlotte de Rambures avec François, marquis de Fontenilles.

A la mort de Ch. de Rambures, la terre de Gézaincourt est attribuée à son troisième fils, Charles, qui lui succéda dans la seigneurie. Marie-Renée, sa fille, ayant eu en partage cette terre, l'apporta en mariage à Just-Joseph-François de Cadart, de Tournon d'Ancezène, duc de Caderousse. La duchesse de Caderousse garda la terre jusqu'en 1698, époque à laquelle elle la vendit moyennant 35,500 liv. à Jacques, baron de Fouquesolles, écuyer.

J. de Fouquesolles, seigneur de Monstrelet, eut quatre enfants de son mariage contracté, en 1695, avec Marie-Louise Godart de Sourdy, et entre autres, Louis né en 1701. Du mariage de Louis de Fouquesolles et de Marie-Louise Damerval, son épouse, naquirent deux filles, dont l'une Marie-Louise-Claudine fut mariée, le 16 décembre 1748, à Pierre-Louis Blin, chevalier, seigneur de Bourdon, vicomte de Domart et de Bretèl. Ils eurent un fils Louis-Marie-César Blin, qui épousa le 10 juin 1781, Marie-Catherine-Elisabeth Pingré, dame de Bonneville. De ce mariage est issu Alexandre Blin de Bourdon qui épousa, en 1806, Charlotte-Ursule Lefort du Quesnel. Il fut maire d'Amiens en 1816 et se signala alors par sa grande charité au moment de la famine.

Ils eurent quatre enfants, dont l'aînée fut mariée, en 1829, à M. Bon-Albert-Benoit-Louis Lallart de Lebucquière, décédé en 1883. De ce mariage sont issus quatre enfants dont le troisième M. Bon-Jules-Ethelbert Lallart de Lebucquière, marié à Lille, le 10 septembre 1861, à Marie-Eugénie-Marcelle de Leuc-

quesaing, décédée sans lui laisser de postérité. M. Ethelbert de Lebucquière est propriétaire actuellement du domaine de Gézaincourt. (1)

Le château de Gézaincourt a été reconstruit en 1846. Dans les dépendances de ce château se trouve une charmante chapelle ogivale, bâtie dans ces derniers temps, d'après les plans de M. Lassus, et qui mérite d'être visitée. Elle sert à la fois de chapelle funéraire et de chapelle castrale. Dans la pensée des pieux fondateurs, elle est destinée à remplacer la chapelle dotée en 1220, par Robert Freteaus et Marguerite sa mère : dotation qui assurait à son titulaire les revenus de la dîme d'Ingreumesnil, ceux de 20 journaux à Longvillers, de 18 journaux à Mézicourt ainsi que la jouissance d'un muid de grains. (2).

L'église paroissiale dédiée à S. Martin ne présente rien de remarquable.

Elle a été reconstruite en grande partie, en 1819. Gézaincourt possède un hospice, dirigé par les sœurs de S. Vincent-de-Paul, qu'il doit à la libéralité de M. Roussel, receveur de l'enregistrement à Hornoy, et décédé en 1856. Nous terminons par la listes des maires et des curés.

(1) Nous devons la plupart de ces renseignements à l'obligeance bien connue de M. Ethelbert de Lebucquière que nous sommes heureux de remercier en ce moment. — Du mariage de Pierre-Louis Blin, seigneur de Bourdon et de M.-Claudine de Fouquesolles est issue Marie-Louise-Françoise, demoiselle de Gézaincourt, née le 8 mars 1756, morte en odeur de sainteté à Namur, en 1834, après avoir été supérieure générale des Sœurs de N.-D.

(2) Bibliothèque nationale. Fonds Dom Grenier, 97. Documents provenant de l'évêché d'Amiens.

Maires : MM. Laurent, 1803-18. — Carpentier, 1818-28. — Sueur, 1828-30. — Lallart de Lebucquière, 1830. — Tempez, 1830-31. — Lagrange, 1831-34. — Jovelet, 1835-46. — Nortier, 1846-49. — Lallart de Lebucquière, 1849-83. — Ethelbert Lallart de Lebucquière, 1883. En exercice.

Curés : Bellet, 1507.— Jehan Lefèvre, 1550.— Merlin, 1601-29. (Actes manquent jusqu'en 1682.) Bailly, 1682-93. — Louette, 1705-51. — Levêque, 1751-88. — Bullant, 1789-93. — Brisse intrus.— MM. Moutanglot avant 1830.— François, 1830-32.— Machouard, 1832-45.— Lesueur, 1845-56. — Bellettre, 1856-71.—Bray, 1871-79. — Flament, 1879-82. — Battrel, 1882. En exercice.

Gros Tison (le)

Le Gros Tison. Ferme dépendant de Lucheux.

L'abbaye de Furnes en avait la propriété, en 1160. Nous nous réservons d'en parler plus longuement à notre article sur le prieuré de Lucheux.

Cette terre appartenait au XVII[e] siècle à la famille Le Gillon.

Grouches.

Grouches (*Groches*). Diocèse de Boulogne, élect. et prévôté de Doullens. 1885. 763 hab. 900 hect.; à 4 kil. du canton et 34 du départ, sur la rive droite de la Grouches.

Le village de Grouches ne nous est guère connu que par la noble et antique famille de ce nom qui apparaît dans l'histoire à l'époque des croisades pour s'éteindre dans ces derniers temps. C'est à l'aide de la généalogie publiée par Clabaut, au siècle dernier, que nous allons nous efforcer de faire connaître les seigneurs de Grouches, et que nous grouperons sur chacun de ces personnages les faits particuliers glanés par nous ça et là. (1)

I. Le premier seigneur connu est Enguerand de Grouches, écuyer, qui participe à un emprunt fait à des marchands génois, devant Césarée, en 1251, sous la garantie de Marie, comtesse de Ponthieu.

II. Thierry, seigneur de Grouches, Luchuel et Brévillers (1290). De son alliance avec Marie de Camberon.

III. Simon, qui prend part à la défense de Tournay contre les Anglais, en 1339.

IV. De lui : Gérard, seigneur de Gr., Luchuel et Brévillers, marié à Jeanne de Bayencourt. De ce mariage :

V. Robert I allié à Marie de Framezelles. Dont

VI. Jean I, chev., seigneur de Gr., Authieulle, Lisbourg et Gribeauval. Porte enseigne de la compagnie

(1) Généalogie historique de la Maison de Grouches-Chépy, dressée par Clabaut. Paris. Lottin. 1778. Les armes : d'or à 3 fasces de gueules. Support : deux sauvages au naturel, feuillés de sinople, tenant chacun une massue baissée. Couronne ducale surmontée d'un casque grillé avec ses lambrequins d'or et de gueules, et son cimier représentant un demi-corps de femme échevelée, au naturel.

des gendarmes de Jean-Sans-Peur, en 1415, il l'accompagna dans ses guerres et se signala à Azincourt. En 1418, il se rend maître de la ville et du château de Creil et en devient capitaine. Fait prisonnier à l'attaque du fort de S. Vincent de Laon, il ne retrouva sa liberté qu'à la paix ; « en haine que la commune avait contre lui à cause de la guerre qu'il leur avait fait depuis longtemps, » nous dit Monstrelet. Il fut marié vers 1430, à Jeanne, dame de Gribeauval, Lisbourg et Luat, héritière de sa Maison par suite de la mort de ses trois frères à Azincourt. De leur mariage :

VII. Hubert, chev., conseiller, maître d'hôtel du duc d'Orléans. Louis XI, pour le punir de s'être attaché au service du duc de Bourgogne, fait saisir quelques-unes de ses terres et en donne la jouissance au connétable Louis de Luxembourg. A la suite d'une trève, il en obtient la main-levée, en 1476, et depuis il reste toujours fidèle à Louis XI. Marié, vers 1460, à Jeanne de Wambourg, dame châtelaine d'Arras et de Beaurain. De cette alliance

VIII. Jacques, chev. mort avant 1522 et enterré au Luat. Marié, le 30 janvier 1488, à Jeanne de Rubempré, dame de Louvencourt, Vauchelles, etc. De ce mariage

IX. François, chev. seigneur de Gr. et de Louvencourt, mort vers 1558. Dont

X. Henri, allié à Claude de Girard, le 10 mai 1557. De cette union,

XI. Robert II, chev. seigneur de Gr. et de Louvencourt, etc. Robert sert d'abord la Ligue et obtient du

duc de Mayenne, le 7 mars 1589, des lettres de provision de la charge de bailli du Vermandois. Il quitte ensuite le parti de l'Union pour se ranger sous les étendarts de son roi légitime et devient son chambellan, par lettres du 4 avril 1594.

Le 10 juin suivant, il est nommé gouverneur de Pont-Remy, et, la même année, capitaine d'une compagnie des ordonnances du Roi. Henri IV, pour le récompenser de ses services, lui fait don de la terre de Lignères, près Montdidier, et de celle de Questres, en Boulonnais, par lettres du 31 oct. 1595. Blessé grièvement au siège de Doullens (juillet 1595), il est fait prisonnier par les Espagnols et ne retrouve sa liberté, en mars 1596, qu'après avoir payé une forte rançon. Par reconnaissance pour les bons soins que lui avaient donnés les sœurs grises de Doullens, lors de sa blessure, il leur abandonne, en toute propriété, 3 journaux de terre à prendre dans une pièce de 60 j., située sur le territoire de Grouches et faisant partie du fief Bruquentin (1602) (1). Dans un certificat délivré le 25 sept. 1597, Henri IV se plait à constater les services qu'il lui a rendus « tant en servant sous sa « cornette, qu'à la défense de Doullens, où il avait été « grièvement blessé d'un coup de mousquet, fait pri- « sonnier, ayant payé 10,000 escus de rançon, et fait « d'autres grands frais pour sa délivrance ». Il mourut vers 1627, et fut enterré chez les capucins d'Abbeville. Par contrat du 17 février 1586, il avait épousé

(1) Palma Cayet. Chronique novenaire, tome v, p. 527, et Archives de la Somme. Registre aux Insinuations. B. 387, f° 66.

Anne de la Rivière, dame de Chepy, Huppy, Villers-Campsart, S. Maxent, et héritière de sa Maison.

XII. Jean II de Grouches. — Jean vend, le 19 janvier 1626, sa terre de Louvencourt à Charles Le Caron, médecin ordinaire du Roi; et celle de Forceville, le 8 juin 1629, à Nicolas Lerminier, bourgeois d'Abbeville.

Sa fille, Marie-Gabrielle, reçoit la terre de Grouches en dot, le 13 juillet 1651, lors de son mariage avec Absalon d'Aspremont. Elle la cède ensuite à son frère Augustin, par transaction du 30 août 1674.

XIII. Augustin de Grouches. — Par lettres données à Versailles (mai 1684), le Roi érige la terre de Huppy en marquisat sous le nom de Gribeauval.

XIV. Nicolas-Antoine, fils du précédent, obtient du Roi le droit de commuer le titre de marquis de Gribeauval en celui de marquis de Chepy (sept. 1748). Il était maréchal de camp et grand'croix de S. Louis.

XV. Jacques-Etienne, son fils, mort en 1750. Dont:

XVI. Antoine-Jean-Etienne, et XVII. Pierre de Grouches-Marigny, mort sans alliance, en 1852.

Sur le territoire de Grouches, se trouvait un autre fief appartenant, en 1378, à Robert du Pré, dit le Borgne, seigneur du Soich et de Grouches, en partie. Il consistait alors, d'après un aveu de cette époque, « en un manoir séant à Grouches et contenant III « journaux, en un pré de 2 journ., en plusieurs cens « sur divers manoirs, en la VI^e^ gerbe sur 60 journ., et « en un cens de XXVIII cappons à Noel » (1).

(1) Arch. nationales. Sect. administ. P. 187. LXXVII.

L'Eglise de Grouches est dédiée à S. Martin. Ruinée par l'ennemi, vers 1686, elle fut alors rebâtie par les habitants qui sollicitèrent, du seigneur de Lucheux, l'autorisation de prendre 30 pieds d'arbres dans la forêt. Le chœur a été refait en 1742 (1).

Signalons à l'intérieur de cette église un bon tableau sur toile, représentant la Ste Vierge recevant le corps de son divin Fils. Les différents personnages sont pleins d'expression.

Maires : MM. Bulan, 1803-06. — Sourdiaux, 1806. — Malherbe, 1810-16. — Turban, 1817-31. — Holleville, 1831. — Sourdiaux, 1843. — Malherbe, 1843-48. — Bulan, 1848-71. — Lieppe, 1871-76. — Petit, 1876-77. — Barbier, 1878. En exercice.

Curés : Guillaume de Vismes, 1582. — de Bonnières, 1688. — Friville, 1691-1712. — Cappe, 1738. — Leclercq, 1738-78. — Battonier, 1778-92. Après le Concordat, MM. Marchand, Devillers, Lematte, Viart, depuis 1826.

Hamencourt.

Hamencourt, an. de Doullens, sur la rive gauche de l'Authie, en amont de cette ville, 18 hab.

L'existence d'Hamencourt nous est révélée, au XII[e] siècle, par la bulle d'Alexandre III, en faveur de

(1) Archives du château de Lucheux. Liasse Grouches. Requête des habitants, 1686.

la Maladrerie de Doullens. Agnès d'Hamencourt donne un champ inculte, situé à Ansilva, et Jean d'Hamencourt figure comme témoin pour une autre donation. Nous ignorons si ces deux personnages en avaient la seigneurie et si Ansilva était un fief secondaire qui en dépendait (1).

Mᵉ Ansel de Lehencourt, Prévôt de l'Eglise d'Amiens, était propriétaire de ce fief, en 1271, et le tenait de Robert de Beauval (2).

Au XIVᵉ siècle, la terre d'Hamencourt appartenait à Raoul-le-Jumel, époux de *Demiselle Bétoine d'Araines*, comme nous l'apprend un accord conclu avec l'Echevinage de Doullens. Cet accord avec la Commune signé par B. d'Araines, Liénor le Jumel, sa fille, et par Robinet de Crésecques, son gendre, vint terminer un différend qui existait depuis longtemps. La mort de Raoul et le mariage de sa fille avaient amené cet heureux résultat (22 juin 1396).

« Finablement, y est-il dit, les dictes parties accor-
« dèrent entre elles ce qui s'ensuit : Les maire et
« eschevins quicttent audit chevalier, les amendes
« par luy encourues pour avoir défendu que nul
« n'allast parmi les quemins et voiries qui vont de
« Doullens à S. Joce et à Frogeviller.... De son côté
« le dict chevalier et sa femme déclarent que les

(1) Bulle d'Alexandre III, publiée par nous dans le tome XI du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

(2) Arch. hospit. de Doullens. B. 15. Mémoire de M. Boulanger de Rivery, seigneur d'Hamencourt, contre les religieuses de l'Hospice.

« maire et eschevins demeureront tous entiers en « leurs droitz, franchises, libertez, possessions et sai- « sines come ils estoient et pooient estre par avant les « dicts exploits (1).

Robinet de Creséques, dont nous venons de parler, était fils de Robert, seigneur dudit lieu, de Long et de Longpré. Il mourut vers 1410. De son mariage avec Liénor, il eut deux fils : 1° Guillaume, dit le Bon, seigneur de Long, Longpré, Graincourt et Hardinval ; 2° Jean, auteur de la branche de Marieux (2).

La seigneurie passe ensuite à la famille de Framencourt (1507), puis à celle des Lucas qui la possédait à la fin du XVI^e^ siècle. Charlotte Lucas, par son mariage avec Antoine de Béry, la fit entrer dans cette Maison, vers 1613. Elle appartint ensuite à leur fils, Jean de Béry, marié à Catherine de Gargan. Nous la retrouvons enfin, en 1715, entre les mains de M. Boulanger de Rivery, conseiller au bailliage d'Amiens.

Signalons comme se rattachant à l'Histoire de ce petit pays, le séjour qu'y fit Charles-le-Téméraire, le 27 juillet 1475, et le pillage de la cense d'Hamencourt, par l'armée de Marlborough, en juillet 1708 (3).

Dans la propriété d'Hamencourt se trouve une statue de S. Julien, au pied de laquelle jaillit une fon-

(1) Cartul. de Doullens. F° 68, verso.

(2) Histoire de Long et Longpré, par l'abbé Delgove, dans le tome XVII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

(3) Généalogie de la maison de Gargan. Metz. 1881. p. 101. — Daire, Doyenné de Doullens, p. 68. — Lucas porte d'azur à trois griffons d'or.

taine qui porte son nom. On y vient en pèlerinage le premier dimanche de mai.

Hardinval.

Hardinval (*Hardinivallis. Hardaingval*), annexe de Hem. Ce hameau est traversé par la route du Hâvre à Lille. 100 hab.

Les lettres de S. Geoffroy, évêque d'Amiens, comme les différentes Bulles des papes nous permettent de constater que l'Abbaye de Berteaucourt y exerçait le droit de dîme, au XII^e^ siècle. Deux religieuses de ce monastère, Suzanne et sa sœur, donnèrent 40 journ. de terre qu'elles y possédaient ainsi que le sixième de la dîme vers le même temps (1).

La terre d'Hardinval appartenait, au XIII^e^ siècle, à la noble famille des seigneurs d'Amiens. Pierre d'Amiens, sire de Canaples (1273), avait « en le ville « et en tout le terroir d'Hardainval toute haulte jus- « tice et basse, toute segneurie, toutes les amendes « qui puent esqueir. De plus, toutes les rentes fors « chou sans plus que Miquieux d'Hardainval y a. « Egalement, toutes les ventes, tous les reliefs, toutes « les issues et toutes les entrees. » Cette terre relevait alors féodalement de Dreux d'Amiens, seigneur de

(1) Arch. départ. Somme. Fonds Berteaucourt.— 3^e^ carton. Lettre de S. Geoffroy. 1108, (original). Bulle d'Alexandre III. — Cartulaire de Berteaucourt, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Garnier, folio 408.

Vignacourt et d'Enguerand de Mézerolles, sire de Courcelle-sur-Authie, qui intervinrent à cette même date, pour en donner saisine à la Commune de Doullens, et approuver la vente faite à son profit par Pierre d'Amiens (1).

L'Echevinage ne devait pas garder longtemps cette acquisition; car nous le voyons quelques années après vendre à Jehan l'Hostellier de Naours, le domaine d'Hardinval comme nous le dirons en son lieu, à notre article sur Hem (2).

Liénor-le-Jumel, « *Demisel de Marieu et d'Hamencourt,* » en avait la seigneurie, en 1377. Nous ignorons si son fief, tenu noblement du Roi, était le même que celui désigné dans la suite sous le nom de Rigauville, et qui appartenait, en 1745, à Nicolas de Saisseval.

M. Louis Brisse, sieur du Neufmoulin, Conseiller, Procureur du Roi à l'élection et Grenier à sel de Doullens, par son testament du 5 août 1722, laisse à l'hospice de cette ville la ferme et les terres qu'il y possédait. Cette ferme comprenait alors 32 j. à la sole et 2 j. de pré (3).

Hautevisée-le-Beau.

Annexe de Doullens à 3 k. nord de la ville. 155 hab. sur la route de Dunkerque.

(1) Cartulaire de Doullens. F° 61.
(2) M. Delgove. Histoire de Doullens, p 382.
(3) Hospice de Doullens. B. 132.

La plus grande partie du territoire de Hautevisée appartenait anciennement aux Religieuses de S. Michel et à celles de S. François. Le domaine de S. Michel rapportait, en 1791, 3000 liv.. Celui de S. François, moins considérable, produisait à la même époque 56 liv.. Hautevisée fut ravagé et brûlé par l'armée de Marlborough, en 1708. Une petite chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, attire un nombre assez considérable de Pèlerins, le 8 septembre.

Hautevisée l'Epine.

Annexe d'Authieulle. 9 hab.

« Julien Gargan, escuier, sieur d'Authieulle et Pré-
« vost de Doullens, loue la maison et cense vulgaire-
« ment nomez Hautevisée, assize lez ladicte ville d'Au-
« thieule; avec ung pré et le nombre de 40 jour. à la
« sole, moyennant la somme de 10 escus sol, 50 sep-
« tiers de blé et 25 septiers d'avoine. (Minutes de Daiz
« conservées chez Me Macqueron, notaire à Doullens).
« 28 déc. 1584. » Ce fief était tenu noblement du Roi.

Hem.

Hem (*Hamus, Ham*) Elect. et Prévôté de Doullens. Dioc. d'Amiens, Archid. de Ponthieu, Doyen de Labroye. 419 hab. 1025 hect. à 4 k. du canton et 34 k. d'Amiens. Sur la rive gauche de l'Authie, en aval de

Doullens, et traversé par la route du Hâvre à Lille. (M. Garnier, Dict. top.).

L'autel Ste Marie de Hem appartenait à l'abbaye de Berteaucourt dès les premières années de sa fondation. C'est ce qu'attestent les leftres de S. Geoffroy et de Garin, évêques d'Amiens, ainsi que la Bulle de Pascal II (1109). Cet autel, avec l'âtre qui en dépendait, leur avait été donné par Bernard Lupel qui nous est peu connu. Nous savons seulement qu'il fut un des grands bienfaiteurs de ce monastère avec Adéline, son épouse, et qu'il prit part à la première croisade (1).

Au XIIe siècle, nous voyons l'abbesse Flandrine acheter le sixième de la dîme, au prix de 7 liv. à Nicolas de Salice (2).

Au XIIIe siècle, l'Histoire de ce petit pays nous est mieux connue, grâce aux documents de l'époque que nous avons pu recueillir à Amiens et à Doullens.

L'abbaye de Berteaucourt pour augmenter l'importance de son domaine de Hem, achetait encore, en 1235, à Guy, Prévôt de Hem, le sixième de la dîme du fief de Douriécourt ou d'Auricourt, au prix de 25 liv. parisis. Guy le tenait de Théobald d'Amiens, chevalier, dont la famille possédait de grands biens dans toute cette contrée. L'acte fut ratifié par Héloide, sa mère, Marie, sa femme, Mathilde et Berthe, ses sœurs. Guy,

(1) Arch. Somme. Fonds Berteaucourt. 3e carton. Lettre de S. Geoffroy, (original) « *altare de Ste Marie de Ham et medietatem decime case de Hardenval.* » — Cartulaire de Berteaucourt. Chartes 101 et 102.

(2) Cartul. de Berteaucourt, Charte 101.

son fils, reçut un denier selon l'usage de l'époque (1).

Cette terre d'Auricourt allait être bientôt après aliénée avec celles de Hem et d'Hardinval au profit de l'Echevinage de Doullens. En 1273, Pierre d'Amiens, chevalier, sire de Canaples et fils de Thibaut d'Amiens, dont nous venons de parler, vendit « au Maieur et « Esquevins de Doullens et a toute le Comungne de « celle meesme ville, deux cens et dix journées, que « bos, que terre, que il avoit assise en divers pièches « esteroirs de Hardainval, de Hem et de Douriecourt « sans riens nulle retenir devers lui. Et cing muid « de blé que il prendoit, chascun an, héritaullement au « molin de Hem, et de tel blé que chil molins weaigne « à le mesure du moulin de Hem . . . . . De plus, « tous les cens et toutes les corvées tout closement que « il y avoit, en demeures, en cappons, en poules, en « blé et en toutes coses quelles quelles soient. » De la seigneurie de Pierre d'Amiens relevaient encore les terres de Jehan le Prévôt de Hem, où il avait la moitié des rentes, et celle de Putain essart, où il avait toute la seigneurie et toute la justice.

En vertu de cette vente, les droits de Pierre d'Amiens passaient à l'Echevinage de Doullens, et cette terre il devait la posséder en « main morte, sans « homage, sans service et sans autres redevanches ». Druon d'Amiens, sire de Vinacourt et Enguerand de Mézerolles, seigneur de Courchelles, approuvèrent cette vente comme suzerains. Elle fut amortie, la même

(1) Archives de la Somme. Fonds Berteaucourt. 4e carton. Copie et cartul. de Berteaucourt. Fo 176, 180, chartes 42 et 43.

année, par Philippe-le-Hardi et devait être tenue du Roi par trois hommages et demi (1).

Quelques années après (1278) l'Echevinage, pour s'assurer le libre exercice de la justice sur le territoire de Hem et d'Auricourt, achetait à Jehan Bridous, chevalier, « toutes les seigneuries et toutes les justices « qu'il y pooit avoir sans rien nulle retenir; assavoir « en terres, en bos, en rentes, en terages, en corvées, « en reliefs, en chens, en deniers, en cappons, en « hostes, et en tout ce qu'il pooit avoir par quelconque « manière que ce fut. » Par le même acte J. Bridoux « leur livrait, héritaulement, à toujours cent sols de « paris qu'il prenoit chascun an au travers de Doullens, « à l'ascencion notre segneur, pour trente et quatre de « lib̄s de paris que li maire et li Comunitez de Doul- « lens li renderont chascun an à ses hoirs, à Doullens « au jour de la Purificacion notre Dame. » Le tout était tenu du Roi par un fief et par un hommage. Au mois de mars 1299, Philippe-le-Bel ayant permis à Guillaume Bridous de Huyermont, fils de Jean, d'aliéner cette rente au profit des gens de main morte, la vendit, du consentement d'Ysabelle, sa femme, aux religieux de S. Martin d'Amiens, moyennant 184 liv. de deniers principaux. (2),

(1) Cartulaire de Doullens. F^os 61, 62, 63, 64 et 65. Il est parlé plusieurs fois de ce fief dans le cartulaire de Berteaucourt. Charte 101. « *Bernardus Lupellus dedit altare de Dunrehercort* » — Charte 8e Lettre de Garin. . . . « *altare de Dumrehercurt* » — Dans un dénombrement de 1706 conservé aux archives de la fabrique de Berteaucourt il est indiqué comme contenant 100 j. à la sole et tenant au Camp Pillart, section M. du cadastre de Doullens.

(2) Cartulaire de Doullens. F^o 24 et 25. — M. Darsy. Bénéfices de l'Eglise d'Amiens. Tome I. p. 7 et tome II. p. 382.

L'Echevinage ne devait pas garder longtemps le domaine de Pierre d'Amiens, car, en 1278, il revendait cette terre à Jehan l'Hostellier de Naours, pour 2.000 liv. de paris, à la réserve de la justice et des hommages dus au Roi. (1).

L'administration de ces différents biens allait devenir pour la ville la source de bien des embarras et de bien des ennuis. Ainsi, c'est *Jehan de Pinkeigny*, sire de Saintuin (S. Ouen), qui oublie de payer le muid de blé dont le moulin de Hem est grevé, et qui se voit condamné, pour ce chef, à 60 liv, d'arrérages, par le Bailli d'Amiens. (1336). Ce J. de Picquigny avait épousé Marie, fille de Gilles d'Amiens, seigneur de Canaples et d'Outrebois et petite fille de Pierre d'Amiens dont nous avons parlé plus haut. (2).

Pour éviter de nouvelles contestations, et pour augmenter les droits d'honneur et de juridiction qu'elle avait sur le territoir de Hem, la ville de Doullens achetait encore, en 1346, à Jehan de Beauvoir, chanoine d'Orléans, tous les droits qu'il pouvait y posséder, moyennant 360 liv.parisis. Ces droits consistaient en diverses censives et dans une rente d'un muid de blé que l'Echevinage devait lui payer. (3).

La Commune de Doullens ne reculait jamais devant un procès pour maintenir l'intégrité de ses droits, aussi ne serons-nous pas surpris de la voir citer de-

(1) M. Delgove. Histoire de Doullens., p. 358.

(2) Archives de la ville de Doullens. Carton de pièces diverses. Original.

(3) Archives de la ville de Doullens. Carton de pièces diverses.

vant le Bailli d'Amiens, l'abbaye de Berteaucourt qui lui contestait le droit de haute justice sur le territoir de Hem. Jehan de la Tuile, alors bailli d'Amiens, donna gain de cause à l'Echevinage, par sa sentence du « dearain jour de juing 1376. » (1).

Quelques années après (1398) la ville de Doullens augmentait le petit bois qu'elle possédait déjà à Hem, à la suite d'un accord avec les héritiers de Jean d'Orville, ancien Maieur. Aélis, sa femme, et son neveu, Alphonse de Barastre, renoncèrent à la succession, en faveur de la Commune, à la condition de faire acquitter les legs pieux du testateur, qui consistaient dans la célébration de 3 messes par semaine dans l'église S. Pierre. Ce nouveau bois comprenait 44 journaux. (2).

Signalons également le passage à travers ce petit village, au mois de juin 1537, du Dauphin accompagné du Grand Maître de Montmorency. Ils y passèrent la nuit et le lendemain se dirigèrent vers Auxy-le-Château. (3).

Rappelons encore la donation faite par Henri IV, (1604), de 102 journaux de prairies, au Gouverneur de Doullens, Ch. de Rambures, pour assurer l'approvisionnement de fourrage de la place. Ces prés restés longtemps indivis ont été partagés, en 1808, par le Préfet de la Somme, entre les communes de Doullens, de Hem et d'Occoches (4).

(1) Cartulaire de Doullens. F° 59.
(2) Arch. de la ville de Doullens. Liasse. D. D.
(3) Du Bellay. Mémoires. Liv. VIII.
(4) M. Delgove. H. de Doullens, p. 160.

Un bail de 1550 consenti par l'abbaye de Berteaucourt en faveur de Louis Baquelet, nous permet de constater quelle était la nature des revenus qu'y percevait ce monastère. Les dîmes sur les territoires de Hem, Hardinval et Réquemenil furent louées avec la cense et 36 journaux moyennant « ung mui de blé, un « mui d'avène, ung septier de pois, avecq 54 liv. « tournois, une livre de cire pour la trésorerie, et un « rasel de blé à payer au Seigneur d'Occoches (1). »

Outre les fiefs déjà énumérés par nous, nous devons signaler encore pour être complet les suivants : 1° Le franc fief de Hem tenu noblement du Roi par 60 sols de relief, 20 sols de chambellage et service de plaid. Pierre Dragon le possédait en 1679. Louis de Saisseval en avait la seigneurie en 1745.

2° Un fief tenu du Roi consistant en un champart de 8 gerbes et ayant appartenu successivement à Jean de Canteleux (1549) ; à Marie, sa fille, épouse de M. d'Inval (1572) ; à Antoine, Jean et Péronne d'Inval. Ce dernier le vend à Louis Guilbert, prévôt de Doullens, moyennant 1050 liv., en 1665. Il passe ensuite entre les mains de Louis Cardon (1688), de Louis-François de Ponthieu et de son fils Pierre-François de Ponthieu (1759).

3° Un fief tenu du Roi consistant en un quart de Champart seigneurial sur plusieurs pièces de terre et ayant appartenu à Martin d'Osterel ; à Marie, sa fille, épouse de Maxime Lefevre ; à François Lefevre

(1) Minutes de Segain conservées dans l'Etude de Me Macqueron à Doullens.

(1574). Vendu à Jean de Vitry, par Péronne d'Inval, il est donné par François de Vitry aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, le 23 janvier 1698, et possédé ensuite par cette communauté. (1).

L'Eglise de Hem a été reconstruite, dans ces derniers temps, sous l'habile direction de M. Massenot, dans le style original primitif. Elle est fort bien ornée à l'intérieur, grâce au zèle et au bon goût de M. Demarsy, curé de Hem. Elle a pour vocable la Nativité de la Ste Vierge.

Liste des Maires et des Curés.

Maires : MM. Bouchez, 1803-16. — Brasseur, 1816-30. — Lecorreur, 1830-48. — de Guillebon, 1848. En exercice.

Curés : MM. Monart, 1507. — Lenglé, 1575. — de Ponthieu, 1580. — Gérin, 1600. — Lavoisier, 1637-86. — Dorlé, 1686. — Brasseur, 1732-63. — Martin, 1763-65. — Montaigu, 1765.

Ce dernier devint Maire pendant la Révolution, puis vicaire de l'Evêque constitutionnel Desbois. Nous le retrouvons ensuite simple cultivateur à Hem et exerçant les fonctions curiales en concurrence d'un prêtre fidèle, N. Douchet, ancien chanoine de S. Nicolas d'Amiens (2). L'abbé Douchet commença à dire la messe dans sa maison natale le 3e jour complémentaire de l'an III. (sept. 1795). Après le concordat : MM. Traullé, 1825-53 ; — Demarsy, 1853, en exercice.

(1) Arch. de Doullens. — Domaine d'Amiens. Mss. (1782). Bibliothèque de M. de Calonne.

(2) Archives de Hem. Registre aux délibérations.

Huleux.

Huleux, annexe de Beauval, sur la route de Doullens à Moreuil. 9 hab.

Huleux dépendait autrefois de la seigneurie de Gézaincourt. Les seigneurs y avaient toute la justice, comme nous l'apprenons par un arrêt du Parlement rendu en faveur de Jean de Clary, en 1338.

Jean de Clair, dans l'aveu précieux que nous avons cité longuement dans notre article sur Gézaincourt, nous fait connaître que « ce fief de Huleu, quy de son « dict fief de Gesaincourt estoit tenu, fut ratrait par « Monsegneur son père a se table de Gesaincourt, ou- « quel a trois manoirs, deus cens journeulx de terre « ou environ, quarante-trois sous des cens en argent, « quatre cappons, et deux poules ou environ. Il ajoute: « *Iten*, ay à cause d'ycelluy fief le tonnelieu et fouage « sur une maison seant à Doullens.. *Iten*, fust ratrait « par le dit sieur mon pere, cõme dict est, un fief « seant au terroir de Hueleu, qui jadis fut Vincent « de Beauquesne, qui contient ving huit journeulx de « terre ou environ, et à cause de son fief et ratraict « ay et prend le terrage en quatre cens journeulx de « terre ou environ, amasie a ceste Maison de Huleu. « *Iten*. ay en lieux et terres estant à Heuleu et terroir « d'icelle, vente, relief, amende, et toute justice et si- « gnorie haulte, moienne et basse.... (1) »

(1) Cartulaire de Doullens, f° 65.—Archives nationales. Sect. adm. P. 137. LIX.

Près de la cense de Huleux, les troupes françaises qui marchaient au secours de Doullens furent entièrement défaites par l'armée du comte de Fuentès, en juillet 1595. L'amiral de Villars, Saisseval et un grand nombre de gentilshommes y furent tués (1).

Humbercourt.

Humbercourt (*Imbercourt*). Elect. Bail. et Prévôté de Péronne. Dioc. d'Arras et doyen. d'Aubigny. 508 hab. 671 hect. à 11 kil. de Doullens et à 41 k. d'Amiens, sur la Grouche naissante. (M. Garnier, *Dict. topog.*)

Le prieuré de Bagneux possédait, en 1134, la dîme d'Humbercourt, en vertu de la donation qui lui en avait été faite par Robert de Vismes, seigneur de Gézaincourt et d'Humbercourt. Cette seigneurie, la famille Fretel de Vismes semble l'avoir toujours conservée jusqu'au XIV^e^ siècle, époque où un mariage la fait passer dans la Maison des Seigneurs d'Humières. D'après le P. Anselme, Jean d'Humières en devint propriétaire par son alliance avec la fille et unique héritière de Robert Fretel, seigneur d'Humbercourt, de Frohem et de Meslers (*le Meillard*). A la mort de Jean d'Humières une alliance la fit passer à l'illustre famille des Brimeux (2).

(1) Cayet. Chronique novenaire 1595. — La Picardie, revue historique. Tome I. Lettre de Fuentès au conseil des Pays-Bas, p. 67.— Delgove. Hist. de Doullens, siège de 1595. — Pagès. Mémoires. Tome IV. p. 110.

(2) P. Anselme. Grands officiers de la Couronne. Tome VIII, p. 275.

Jean de Brimeux. — Les héraldistes ne s'accordent pas sur le nom qu'il faut donner à l'époux de Jeanne d'Humières, dame d'Humbercourt et héritière de sa Maison. Lamorlière, dans ses Maisons illustres de Picardie, l'appelle Guillaume, et Dom Lepez, dans ses familles de Flandre et d'Artois, le nomme Jean. Nous embrassons de préférence le sentiment du docte bénédictin parce qu'une pièce d'archive semble trancher, en sa faveur, le différend. Un aveu servi au Roi par Mahaud, comtesse de S. Pol (1374), pour sa terre de Lucheux, énumère parmi les fiefs qui relèvent de cette Châtellenie « celuy que tient en ycelle ville de Hum-« bercourt, Jehan de Brimeu, à cause de Demiselle « Jehane de Humbercourt, sa feme » ce qui nous porte à conclure que son nom véritable était Jean (1).

Cet aveu nous fait connaître la nature de la seigneurie d'Humbercourt qui relevait de Lucheux. « Le sire « de Humbercourt tenait par un hommage de LX sols « de relief et autant d'aide le Chastel d'Humbercourt, « VIXX et XIV vergues de près, LII journeux de terre « ahanaulez, XXXIII j. de bos a coppe, LXVII tant mai-« sons et masures, amasez come non amasez, III cor-« vées de bras et de quevaulx de tous ceux qui ont « quevaux. »

Jehan de Brimeux tenait également, à cause de « Demiselle Jehane de Humbercourt, sa femme, un « manoir séant en la dicte de ville, CCCXVII j. de terre

(1) Lamorlière. Opus citatum, p. 286. — D. Lepez. Mss. 319. Bibliothèque d'Arras. — Arch. nat. Sect. adm. P. 48, cote 677. Aveu de Mahaud.

« ahanaulez, xxx j. de bos, III masures, qui doibvent « VIII cappons, IIII pains, IIII sextiers d'avoine, et « IIII sols, chacun an. » Il avait encore un homme lige « et XI francs hommes qui tenaient terre ahaunaule à « VII sols, VI d. de relief et telle justice qui a son fief « appartient. »

Jeanne, d'après le P. Anselme, vendit, en 1350, les terres de Frohem et du Meillard à Aubert de la Lague. De leur mariage ils eurent entre autres enfants David qui suit.

DAVID. — Les mêmes difficultés que nous venons de rencontrer pour le père se présentent également pour le fils. Pierre de Fenin et Lamorlière appellent le bailli d'Amiens, Denis de Brimeux, tandis que Monstrelet et D. Lepez lui donnent, au contraire, le nom de David. Nous nous prononçons cette fois encore en faveur de ces derniers parce que des documents originaux de l'époque viennent confirmer leur assertion.

Nommé bailli d'Amiens, en 1415, David de Brimeux fut confirmé dans cette charge l'année suivante par le Duc de Bourgogne ; il l'accompagna même à Valenciennes pour y assister à une entrevue avec le Dauphin. Il est cité, en 1417, parmi les principaux chefs de l'armée Bourguignonne, lors de la revue passée par le Duc entre Meulan et Pontoise. David de Brimeux, seigneur d'Humbercourt, est envoyé, cette même année, par Jean-sans-Peur en ambassade auprès des bonnes villes de Picardie, pour négocier avec elles un traité d'alliance, « afin de l'aider à mettre le Roi nostre sire « en sa franchise et seigneurie. » Nous le voyons en-

suite (1419) assister au siège de Roye. Pendant ce dernier siège, il fut envoyé par Jean de Luxembourg auprès des villes d'Amiens et de Corbie pour solliciter des secours en vivres et en argent. Il s'acquitta avec honneur de sa mission et revint au camp devant cette ville avec des arbalétriers et des habillements « fort largement. » Inféodé à la politique du Duc de Bourgogne, il figure parmi les conseillers de Philippe-le-Bon au fameux traité de Troyes. Nous le retrouvons l'année suivante, avec ses deux fils, à la bataille de Mons-en-Vimeu. Blessé grièvement au commencement de l'action et fait prisonnier par les Dauphinois, il est délivré à la fin du combat par suite d'un retour de la fortune en faveur des Bourguignons. La même année il prend part aux différentes opérations de guerre qui eurent lieu dans le Vimeu; entre autres, au siège du Quesnoy (1). Une pièce d'archive vient encore nous révéler son nom et lever tous nos doutes à son endroit.

Le roi d'Angleterre Henri VI, pour le récompenser de ses services, et par lettres données à Amiens, le 23 février 1423, accorde à David de Brimeux, chevalier, seigneur d'Humbercourt, les terre et seigneurie de Dencat-les-Abbeville (Drucat) avec ses appartenances et dépendances, à tenir noblement jusqu'à la somme de 300 liv. tournois par an. Cette terre avait été confisquée par les Anglais au sire de Rambures pour le punir de sa fidélité au roi légitime. Il meurt de la peste

(1) Monstrelet. Chronique, passim. — M. de Belleval. La journée de Mons-en-Vimeu. Paris. Durand. 1861.

en 1426 (1). De son mariage avec la fille du seigneur de Vienne, il eut deux fils : 1° Collinet fait chevalier à la journée de Mons-en-Vimeu, par le Duc de Bourgogne. 2° Jean qui suit. De sa seconde alliance (1446) avec Marie de Mailly, veuve de Colart de Mailly, il n'eut pas d'enfants. La généalogie des Sires de Mailly par le P. Simplicien lui donne, comme nous, le nom de David.

Jean. — Capitaine de S. Valery pour les Anglais (1434), il remplace l'année suivante Robert-le-Jeune comme bailli d'Amiens, et fait partie de la suite du duc de Bourgogne lors du traité d'Arras (1435).

Il reçut, à cette occasion, « la somme de CCXII liv. « de XL gros, pour, par le commandement de Mon- « seigneur et pour la seurte de la convention tenue à « Arras pour la paix de ce royaume, avoir tenu vingt « archiers qui y ont servi par LIII jours entiers » (2). De son mariage avec Marie de Mailly, fille de Colart et de Marie de Mailly, il n'eut qu'un fils, Guy, qui lui succéda en 1441.

Guy. — Guy est resté célèbre par sa fin tragique et par sa fidélité à la maison de Bourgogne. C'est à l'aide des différentes chroniques de l'époque que nous allons nous efforcer de raconter sa vie. Guy commence sa carrière militaire dans une expédition contre les Gantois révoltés. Il est même créé chevalier pendant cette cam-

(1) Registre VIIIxx du Trésor des Chartes. XII, pièce 547 citée par Mlle Dupont dans son édition de Pierre de Fenin.

(2) Monstrelet. Chronique. — Arch. du Nord. B. 1954. Reg. f° 215.

pagne à la suite de la prise d'Ouermaire où il s'était distingué (1452). L'année suivante nous le retrouvons à Lille parmi les principaux convives du fameux festin du Faisan. « Il voue, lui, Guyot, seigneur d'Hum-« bercourt, que se Mgr de Charolais va sur les Turcs « il ira en son service et le servira ung an a ses dé-« pens (1). »

Attaché, d'une manière spéciale, à la personne du comte de Charolais, il entre avec lui à Paris (1461) en qualité de capitaine de ses archers.

Duclercq décrit avec complaisance « le paltot d'or-« fèvrerie qu'il portait en cette circonstance, ses « quatre chevaux couverts de drap d'or et d'argent, « avec grande foison de campaines d'argent » (2). Charles-le-Téméraire l'avait en grande estime, au dire de Lamarche; « il le faisait lire souvent de hautes « histoires de Romme, car moult bien lisoit (3). »

Il était également « grand parlier » c'est ce qui nous explique les difficiles missions dans lesquelles nous allons le voir employer. Nommé avoué de Liège par Charles-le-Téméraire (1466) en vertu de la paix d'Oley, il est bientôt obligé de se retirer à la suite d'une insurrection des Liégeois.

Le tableau peu flatteur que fait de lui un auteur contemporain pourrait nous faire supposer qu'il était

(1) Olivier de la Marche. Louvain. 1643. Liv. 1. Chap. XXV, p. 359. — Mathieu de Coussy, éd. Buchon. Tome II. Chap. LXXXVIII, p. 150.

(2) J. Duclercq. Chronique, édit. Buchon. Tome III. Liv. IV. Chap. XXXIII, p. 149.

(3) Olivier de la Marche, édit. 1648. Liv. 1er. Chap. XXVIII, p. 408.

pour quelque chose dans le mécontentement des bourgeois révoltés. Obligé de s'enfuir et de rejoindre le duc de Bourgogne, il assiste avec lui au siège de la ville, et parvient même à le faire entrer dans la place, grâce aux intelligences qu'il s'y était ménagées. Il avait su, d'ailleurs, se concilier la bienveillance des assiégés en faisant renvoyer sains et saufs 300 otages Liégeois que le Duc voulait faire décapiter (1).

Fait prisonnier l'année suivante dans la ville de Tongres par les Liégeois, il est menacé de mort; mais il parvient à se racheter en donnant une grosse somme d'argent à celui qui l'avait arrêté (2).

C'est à Péronne, où il venait de se rendre pour y avoir une entrevue avec Louis XI, que Charles apprit cette insurrection des Liégeois et le grand danger qu'avaient couru l'évêque de Liège et le sire d'Humbercourt. Plein de colère à cette nouvelle et résolu de tirer un châtiment exemplaire de cette ville toujours rebelle, il partit en grande hâte de Péronne et contraignit Louis XI, instigateur secret de la révolte, à l'accompagner. Le sire d'Humbercourt commit en cette circonstance des exactions qu'il s'efforça de ré-

(1) Collection de Chroniques publiées par le Gouvernement Belge. Chronique de Jean de Los, p. 42. — Henri de Mérica. Historia de Cladibus Leodiensium, p. 169. « Homo iste, sævitiæ plenus, « compassionis inops, in virga ferrea regere cœpit, non parcens « divitibus, non egenis, judicans in rigore incolas terræ. » Ce portrait diffère sensiblement de celui qu'a tracé Commines. Liv. II. Chap. II. — Commines. Liv. II. Chap. III.

(2) Commines Liv. II. Chap. VII.—O. de la Marche. Liv. II. Chap. II, p. 507, 508. — Chroniques Belges. J. de Los p. 59. — Henri de Merica. De Cladibus Leod. p. 174.

parer l'année suivante en donnant à l'église S. Lambert de Liège la somme de 30 marcs d'argent.

Nous le retrouvons ensuite (1472) aux conférences de Laon et de Guise, en qualité d'ambassadeur du duc de Bourgogne (1). L'année suivante, pour le récompenser de ses nombreux services, Charles-le-Téméraire le créa chevalier de la Toison d'or, dans le Chapitre tenu à Valenciennes (2).

En 1475, Guy de Brimeux obéissant à d'anciens ressentiments, livre à Louis XI le connétable de S. Pol, à qui il avait juré une haine mortelle pour un affront reçu par lui jadis à l'entrevue de Roye (3). Cette même année il est nommé conservateur de la Trève marchande signée entre Louis XI et Charles-le-Téméraire pour les pays de Namur et de Liège (4).

Après la mort de Charles-le-Téméraire il est en grande faveur auprès de Marie de Bourgogne, sa fille, qui l'emploie dans les négociations les plus importantes.

Accusé de s'être laissé corrompre par l'or de Louis XI, il est arrêté au milieu d'une sédition à Gand, et décapité dans cette ville, le 3 avril 1476, malgré les démarches les plus pressantes de la princesse Marie pour le délivrer (5).

(1) Addition à l'histoire de Louis XI, dans le tome IV des Mém. de Commines, éd. Godfroy 1706.

(2) O. de la Marche. Liv. II. Chap. V.

(3) Commines. Liv. III. Chap. II, et Liv. IV. Chap. XII.

(4) O. de la Marche. Liv. II. Chap. VII. — Commines. Tome III, p. 185.

(5) Commines. Liv. V. Chap. XVI et XVII. — La Marche. Liv. II. Chap. IX.

Marie de Bourgogne le fit enterrer dans la cathédrale d'Arras et lui fit ériger un magnifique tombeau. Cette pierre tombale mutilée pendant la révolution a été retrouvée en 1849, elle est déposée maintenant au musée de cette ville (1).

De son mariage avec Antoinette de Rambures il eut cinq enfants. 1. Adrien et 2. Eustache qui suivront. 3. Jacqueline, 4. Lamberte mariée à Ferry de Croy. 5. Guye.

ADRIEN. — Adrien de Brimeux s'empare de Villefranche par un coup de main hardi (1515); il y surprend à l'improviste le condottière Prosper Colonna qui s'y était réfugié et le fait prisonnier. Il est tué à Marignan et meurt sans alliance. Il laisse par testament 100 liv. aux Minimes d'Amiens et 100 liv. aux Minimes d'Abbeville (2).

(1) Voir la description de ce monument dans le tome 1er du Bulletin des Antiquités du Pas-de-Calais, p. 34 et 330, où se trouve une lithographie. Guy de Brimeux, en costume de Chevalier, y est représenté en demi ronde bosse. Près de lui repose sa compagne, A. de Rambures. On y lit l'inscription suivante : « Cy gist noble et « puissāt seigñ. Guy de Brimeu, en son vivāt chlr, conte de Me- « ghem, sr de Humbercourt, conseiller et chābellan de trs hault et « trs redoubté prince, Charles, duc de Bourgogne et de Brabant, « son lieutēn genl es pais de Liège et de Loz et d'oultre la rivière de « Meuse, et gouvrnr de la ville et cōte de Namur, lequel trpassa lā « mil IIIIc LXXVI, le IIIe jor d'apvril. Pryes Die...

« Pres dud, coote et seigneur Guy de Brimeu, gist noble et puis- « sant Dame Anthoine de Rambures, son espeuse, cootesse et dame « d'Esperlecques, laquelle trespassa en l'an de grace mil... Pries « Dieu pour leurs ames. »

(2) Mémoires de Du Bellay. édit. 1588. p. 26 et 28.— M. Darsy, Bénéfices de l'Eglise d'Amiens. T. 1. p. 118.

Eustache. — Eustache épouse Marie de Hillery, fille de François et de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Maximilien. Dont : 1. Charles et 2. Georges.

Charles. — Charles, chevalier de la Toison d'or, meurt sans alliance.

Georges. — Georges laisse une fille Marie.

Marie. — Marie épouse en secondes noces Charles de Croy, duc d'Arcos.

Elle donne cette terre, vers 1605, à son cousin Charles de Rambures, gouverneur de Doullens. La famille de Rambures garde ce domaine jusqu'en 1705, époque où elle le vend à Seveaux d'Abbeville, pour 45,000 liv.

Cette vente donna lieu à un procès de la part de Maximilien-François de Wignacourt, lieutenant-colonel au régiment d'Isseghem, qui invoqua en sa faveur le droit de retrait lignager. Il obtint gain de cause, en 1716, et vint habiter le pays. Il y mourut en 1719.

Charles-François, son fils, lui succéda comme seigneur d'Humbercourt.

De son mariage avec Françoise le Gillon, dame du Gros Tison, il eut : 1. Louis-Charles, décédé le 17 juillet 1741, âgé de 7 ans. 2. Marguerite, décédée le 11 mars 1744, à l'âge de 18 ans. 3. Adrienne, décédée le 20 sept. 1743, à l'âge de 9 mois. 4. Catherine, née en 1734. 5. Marie-Marguerite-Jeanne, mariée le 22 janv. 1755, à Messire Thomas Le Pourceau de Rolivand. 6. Marie-Françoise, mariée en 1767, à J.-B. de Lou-

vencourt, chev. seigneur de Bettencourt, Rivière, etc. par Mgr de la Motte, évêque d'Amiens. (1).

Le clocher de l'église d'Humbercourt mérite seul de fixer l'attention des visiteurs. La tour comme la flèche sont en pierre. Cette dernière est particulièrement remarquable par son aspect grâcieux. Dans le tympan de la porte principale pratiquée dans l'épaisseur du clocher, on remarque une niche ornée d'un cul de lampe xv^e^ siècle destinée à recevoir une statue qui n'existe plus. Au-dessus de l'arc en accolade de la porte se voient deux anges tenant chacun un écusson. Autour de l'un des écussons on remarque encore le collier de la Toison d'or, ainsi qu'une Aigle aux ailes éployées. Cet écusson en partie fruste devait reproduire les armes des Brimeux qui sont : d'argent à 3 aigles de gueules, becquées et membrées d'azur, posées 2 et 1. Sur l'autre écusson, une partie représente les armes des Brimeux ; l'autre, aujourd'hui fruste, devait reproduire celles des Rambures. Aux deux angles supérieurs de l'écusson, on remarque un G et un A. Dans le bas de l'écusson le *g* et l'*a* sont enlacés. Ces différents détails nous apprennent que cette tour monumentale a été construite du vivant de Guy de Brimeux et d'Antoinette de Rambures, sa femme ; et comme c'est en 1473 qu'il a été créé chevalier de la Toison d'or, nous avons par là, d'une manière approximative, l'époque de son élévation. L'église d'Humbercourt possédait 25 j. de terre qui furent vendus à la barre

(1) Greffe de Doullens. Actes d Humbercourt.

du District pendant la Révolution. Cette église est sous le vocable de l'Assomption.

L'ancien château d'Humbercourt a éprouvé toutes les vicissitudes de la guerre, il a été pris et repris plusieurs fois. Démantelé par Charles de Mansfeld, il est bientot réparé (1593). Le Maréchal de Biron, dans sa marche sur l'Artois, s'en empare, le 1er septembre 1596, pour l'abandonner ensuite lorsqu'il retourne en France, au mois d'octobre de la même année. Il est repris ensuite par le duc d'Arcos quelques jours après (1).

François de Wignacourt fit contruire, vers 1716, un nouveau château qui a également disparu. Le domaine d'Humbercourt appartient actuellement à M. Paul Frénoy, propriétaire à Amiens. Une chapelle castrale fondée par Jean de Brimeux rapportait au titulaire 200 liv., en 1737.

Maires : MM. Prince, 1805. — Prince E., 1827-49. — Lambert, 1849-78. — Douchet, 1878. En exercice.

Curés : Leclair, 1699, — Legrand, 1726. — G. Legrand, 1751-91. — Après le Concordat : MM. Dufour, 1828-31. — Frénoy, 1831-59. — Bouchez, 1859-61. — Tingry, 1861-65. — Delarue, 1865-70. — Petit, 1870-77. — Baut, 1877-81. — Verrée, 1881.

(1) Palma Cayet. Chronique novenaire. 1596.

Longuevillette.

Longuevillette. Dioc. d'Amiens. Elect. doyen. Prev. de Doullens. 203 hab. 206 hect. à 7 k. de Doullens et à 30 k. d'Amiens, annexé à Fienvillers pour le spirituel.

L'Abbaye du Gard possédait au commencement du XIII[e] siècle, la plus grande partie du territoire de Longueville, grâce aux pieuses libéralités de Robert des Auteux et de Gaudefroy de Doullens. Robert lui avait donné, en présence de Guillaume, comte de Ponthieu, et avec l'assentiment de Pavia, sa femme, 552 j. de terre sur le territoire de Longueville ; 32, sur celui de Burbures ; et 16 sur celui des Auteux, moyennant une redevance de 4 muids de grains, à la mesure de Doullens. Chaque journal devait contenir 100 verges et chaque verge avoir 22 pieds. Il accordait, de plus, par le même acte, le droit de prendre les pierres et le sable nécessaires pour les constructions, le droit de pâture et celui de prendre une voiture de verges pour l'usage des charrues. Cet acte fut passé à Doullens, au mois de décembre 1206 (1).

(1) Archives de la Somme. Cartul. du Gard. Tome 2 p. 439. Nous n'avons jamais rencontré le nom de Longuevillette dans les documents anciens mais toujours celui de Longueville : nous avons tout lieu de croire cependant que cette portion de pays indiqué dans les actes que nous analysons faisait partie du territoire actuel de cette commune. C'est sous cette dénomination de Longuevillette que figurent ces pièces d'Archives dans les Inventaires du Gard. Voir la note étendue de la page 77.

Imitant la conduite de Robert, Gaudefroy de *Dorlens* y ajouta, l'année suivante, 80 j. de terre sur le même territoire, à la charge d'une redevance annuelle d'un muid de grains (1).

Nous avons vu précédemment par quelle suite de circonstances une autre partie du territoire appartenait au Prieuré de Bagneux. Il nous suffira de rappeler ici que cette donation faite par Théobald du Candas, en 1217, consistait en 111 j. de terre sur le territoire de Longueville, avec un droit de terrage sur la partie du fief de Rochmont qui lui appartenait (2).

Les frères hospitaliers de Fieffes percevaient, également, à cette époque (1208), un droit de dîme sur Longueville et sur Rochmont.

Pour être complet disons encore que l'Echevinage de Doullens avait sur Longuevillette tout droit de justice comme faisant partie de sa banlieue. La croix de gré que l'on voit aujourd'hui sur l'ancien chemin d'Abbeville, servait déjà de limite territoriale, en 1202. Cette croix, dite de Longueville, dans la charte de commune de Doullens, ne porte en elle même aucun signe extérieur qui puisse permettre de fixer, d'une manière approximative, la date de son érection.

Les habitants de Longuevillette très éloignés de l'église de Bagneux obtinrent, le 5 septembre 1552, de Messire Denis Dubufreuil, curé de Gézaincourt et Bagneux, la permission d'y ériger une chapelle et d'y faire célébrer l'office divin le dimanche et les fêtes

(1) Arch. Somme, Cartul. du Gard. Tome 2, p. 259.
(2) Voir notre notice sur Bagneux.

commandées, « par tel homme d'église qu'ils voudraient, » à la condition de payer aux curés de Gézaincourt 12 deniers par chaque ménage et de lui réserver les nataux et les autres oblations (1). Cette chapelle, détruite bientôt après pendant les guerres qui désolèrent la contrée, fut relevée, en 1606, avec l'autorisation de l'Echevinage de Doullens (2). M. Maréchal, conseiller à la cour des Aides, par son testament du 18 octobre 1668, légua une somme de 1200 livres pour y assurer la célébration de l'office divin les dimanches et fêtes de l'année.

Précédemment (1578), Me N. Duweret, Doyen de chrétienté et curé de Notre-Dame de Doullens, avait donné par testament « à la Chapelle de N.-D. de la « Nativité de Longuevillette 3 jour. de terre, à la « charge par le curé de dire trois messes basses des « Trépassés le lendemain de l'Annonciation, l'As- « somption, et la Nativité de la Ste-Vierge, et de ré- « citer un *De Profundis* par chascun dimanche de « l'année (3). »

Maires : MM. Brisse, 1803-40. — Gricourt, 1841-63. — J. Gricourt, 1863, En exercice.

(1) Minutes de Seguin 1550-51 conservées dans l'étude de Me Macqueron, notaire à Doullens.

(2) Second Cartulaire de Doullens, f° 8.

(3) Arch. de la Somme. Evêché. 26. 2e. — Arch. de la Fabrique de Doullens. Testament de N. Duweret.

Lucheux.

Lucheux (*Lucheium*, *Luchodium*, *Lucetum*, *Luceu*. *Luxie)*. Dioc. d'Arras. Doyen. d'Aubigny. Elect. et Prév. de Péronne. Petit bureau des fermes. Chef-lieu de l'un des dix cantons du district de Doullens, en l'an VIII. 933 hab. 2,918 hect. à 7 k. de Doullens et à 37 k. d'Amiens. Sur la rive droite de la Grouches. Forêt. (M. Garnier. Dict. topog.)

§ 1. *Château et seigneurie.*

Le bourg de Lucheux paraît remonter à la plus haute antiquité. Nous n'hésitons pas à lui attribuer une origine Mérovingienne bien que certains auteurs se soient efforcés de lui trouver un passé plus reculé.

D'après la tradition locale, Lucheux aurait appartenu à cette époque au comte Robert, qui nous est connu par les actes du Martyre de S. Léger.

Ce leude Mérovingien, attaché au service d'Ebroïn, y possédait un vaste domaine, situé au milieu d'épaisses forêts ; et, delà, comme on peut le supposer, il exerçait son autorité sur toute la contrée. Le nom de Serchin, qui s'est conservé jusqu'à nos jours sur le territoire de Lucheux, nous rappelle cette villa de Sarcing où la femme du comte Robert fit déposer la dépouille mortelle de S. Léger, et vient justifier cette tradition. (1)

(1) Voir notre dissertation sur le Martyre et la sépulture de S. Léger, dans le tome XV des Mém. de l'Académie d'Arras. 2e série.

L'importance de cette bourgade, au milieu de ces temps si reculés, nous est encore révélée par la chronique normande, en 882. Au dire de Du Cange, le Lucetum dévasté alors par les Normands qui ravageaient l'Artois, ne serait rien moins que Lucheux. (1)

La Châtellenie de Lucheux appartenait, à la fin du XI^e^ siècle, aux puissants comtes de S. Pol comme l'attestent plusieurs documents. Ce sont eux qui firent construire, au XII^e^ et au XIII^e^ siècles, un château-fort dont les ruines imposantes révèlent l'antique splendeur.

Les souvenirs historiques qui se rattachent aux comtes de S. Pol, comme seigneurs de Lucheux, ayant trait, pour la plupart, aux différents établissements religieux de cette bourgade, nous avons cru devoir les réserver pour le paragraphe spécial où nous en parlerons dans la suite de ce récit. Nous pensons également utile de rappeler ici que la seigneurie de Lucheux ayant appartenu successivement à des familles princières comme domaine secondaire, il n'a pu entrer dans le plan de ce travail de citer les différentes alliances de ces seigneurs ni d'énumérer leurs principaux exploits. C'est sous le bénéfice de ces différentes observations que nous continuons notre narration commencée.

La terre de Lucheux passe ensuite de la Maison des Campdavène dans celle des Châtillon par le mariage d'Élisabeth avec Gauthier de Châtillon, en 1196 (2).

(1) Du Cange. Histoire des Comtes d'Amiens. p. 56.
(2) André Duchesne. Histoire de la Maison de Châtillon.

L'un de leurs descendants, Guy de Châtillon, obtint (1264) de l'Echevinage de Doullens la permission de fermer par une clôture le parc de Lucheux, à la condition d'exempter les habitants de cette ville de tout droit de travers (1).

Sous Louis X, le Hutin, Guy de Châtillon, fils du précédent, par une disposition bizarre du droit féodal, put réunir à son fief de Lucheux la ville et la Châtellenie de Doullens et ne tenir le tout du Roi que par un seul et même hommage sous le ressort du bailliage de Vermandois (1315). Cet état de choses dura jusqu'en 1366, époque où Charles V réunit de nouveau à la Couronne cette Châtellenie (2).

Quelques années auparavant (1359), au dire de Froissart, les Anglais « ardirent la ville de Lucheu, mais le chasteau n'eust garde. »

Mahaud de Châtillon, sœur et unique héritière de Guy, mort sans postérité, en 1360, fait entrer cette terre dans la famille de Luxembourg par suite de son alliance avec Guy de cette dernière Maison (1354) (3).

Un aveu servi au Roi, en 1374, par Mahaud, comtesse de S. Pol, pour sa terre de Lucheux, nous fait connaître quelle était à cette époque l'importance de

(1) Cartulaire de Doullens, f° 5 et 6. Le revenu que produisait ce droit féodal au seigneur de Lucheux devait être considérable puisque nous voyons Guy II de Châtillon assurer une rente de 90 liv. parisis à Pierre de la Brosse, chambellan de Philippe-le-Hardi, sur le péage de cette bourgade. Arch. nat. J. 726, n° 43 et 44.

(2) Cartulaire de Doullens, f° 9 et M. Delgove. Histoire de Doullens, p. 58.

(3) André Duchesne. Histoire de Châtillon. Liv. 6. Chap. 3.

cette châtellenie. « Elle tenait cette terre du roy, de « ses fiez et baillage de Vermandoiz, a homage de « bouche et de mains par le relief d'une blanque lan- « che de hoir a aultre. » « De son chastel et chastel- « lenie de Lucheu étaient appendanz.... Prime, le « chastel en tuef, en forteresche, édiffié de grosse tour « et de pluiseurs aultres autour d'iceluy, de gardin, de « vergiers et aultres contenanz environ seze journes. « *Iten.* Est appendanz audit chastel le forest et les « boscages qui contient trois mil et cent jour. de boiz, « en laquelle forest a garenne tres anchien qui a my « appartient. *Iten.* sont en ladicte ville ccc maisons et « masures que on dit de main ferme et coteriez, qui « me doibvent ccc cappons, au terme de Noel. *Iten.* « En aultres rentez d'argent tant à cause des ditez « maisons come pour pluiseurs terres aux campz xxii « liv. ix sols et x deniers. *Iten.* Sont en ladicte ville « quatre fours qui valent par an xx. liv. *Iten.* Y est « le travers... qui vaut environ xiv^{xx} liv. par an. « *Iten.* Sont appendanz à mon dict chastel lx jour. de « prez. *Iten.* Deus moulins a yaue aux quieux sont « baniers les mananz et habitanz des villes de Coule- « mont, Humbercourt et de Lucheu et valent par an... « xx muis de blé. *Iten.* Y est le parc enclos de murs « ouquel et pardedans iceluy ha un vivier et xxx j. de « prez et le remain est en boscage. *Iten.* Deux viviers « joingnans aux murs de me dicte ville de Lucheu l'un « d'iceulx, et l'autre au park qui y est appelez le vi- « vier de Thallessac, et li autrez le vivier de Chauwez qui contient x jour. et chi de Thallessac, xiii jour. li- « quel valent selon quil sont apoissonné... *Iten.* Sont

« pluiseurs terres oudit terroir qui me doibvent « terrage, du cent huit garbez, dont la valeur est à « dis muis de grain.. ... *Iten.* Appartient à my « sur mes bourgois et pluiseurs non bourgois un « gaart d'avaine qui vaut xxvi muis.... A elle appar- « tient toute la justice ... » Suivent des arrière-fiefs très nombreux (1).

Le plaisir de la chasse attirait souvent des visites princières au château de Lucheux, témoin celles de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois, au xiv^e^ siècle, et celles plus fréquentes de Philippe le Bon et de Louis XI, au xv^e^. Ce fut pendant son séjour à Lucheux, en 1464, que Louis XI signa le fameux édit des Postes.

Louis de Luxembourg qui avait reçu si magnifiquement Louis XI dans son château de Lucheux, devint peu après la victime de ses perfidies. Dénoncé à ce roi soupçonneux par le fameux Guy de Brimeux, sire d'Humbercourt (1475), il fut bientôt après condamné à mort et exécuté.

Louis XI ayant confisqué les terres du Connétable, donna celle de Lucheux à Guy Pot, bailli du Vermandois (1476). Ce ne fut qu'en 1484, que Charles VII rendit les biens confisqués au comte de Romont et à Marie de Luxembourg, sa femme. Cette dernière fit réparer le château. Veuve du comte de Romont, Marie prend pour époux François de Bourbon, qui la rend mère de quatre enfants.

(1) Arch. nat Sect. adm. Série P. 48, cote 877.

Vers cette époque (1522) les Anglais unis aux Impériaux font le siège du château, prennent cette forteresse qu'ils détruisent en partie et mettent le bourg à feu et à sang.

La terre de Lucheux passe ensuite à François de Bourbon, second fils de Marie de Luxembourg et après lui à Marie, sa fille, qu'il avait eue de son mariage avec Marie d'Estouteville. Marie d'Estouteville pendant la minorité de sa fille fit faire des réparations considérables au château. Marie de Bourbon-Vendôme, dont nous venons de parler, la transmet ensuite à la famille de Longueville, par son mariage avec Eléonor, duc de Longueville, en 1563.

Pendant la détention des princesses de Longueville à Amiens, l'Echevinage de cette ville fit percevoir les revenus de la terre de Lucheux pour assurer les gages de leurs gardiens. Vers le même temps (1595), au dire de Jehan Patte, le château fut pris par les Espagnols qui guerroyaient sur les frontières de la Picardie (1).

Pendant la campagne de 1708, le fameux Malborough s'empare du château et met tout à feu et à sang.

La terre de Lucheux est entrée ensuite dans la Maison de Luynes-Chevreuse par le mariage de Louise-Léontine de Bourbon, en 1715. Ce domaine appartient actuellement par indivis aux enfants mineurs du duc de Chaulnes, Emmanuel et Marie-Thérèse.

(1) Commines. Mémoires. Liv. IV. Chap. XII. — M. Dusevel. Description du château de Lucheux, dans les châteaux de la Picardie et de l'Artois. — Dubois. La Ligue à Amiens. — M. Garnier. Mss. de Jehan Patte dans le tome XIX des Mémoires de la Soc. Antiq. de Picardie, ad annum 1595.

Le château de Lucheux si bien décrit par M. Dusevel, était flanqué de quatre tours appelées : La tour Cornière, vers Lucheux ; la tour du Pavillon, près de la chapelle ; une troisième nommée du Colombier, enfin la quatrième bâtie en 1466, appelée la tour Neuve ou du Comte ; deux portes défendues par des tourelles y donnaient accès, l'une vers Lucheux, appelée la porte de Ville ; l'autre, vers la forêt, nommée la porte du Haut-Bois. L'intérieur était meublé avec toute la somptuosité des maisons princières de l'époque et orné de ces magnifiques tapisseries de Flandre et d'Arras, que des brodeurs venus de ces différents pays confectionnaient dans le château.

L'Aveu, que nous avons déjà cité si longuement, nous rappelle qu'au XIV^e^ siècle, il y avait « oudit chas-« tel une noble chapelle moult anchiènement fondée, « de la quelle ha sept chappelainz perpetueulz et un « vicaire. Le premier chappelain si prent v muis et « demi de blé sur lez molinz et VII liv. en argent sur « les rentes. Le II^e^ chappelain.... II muis de blé et « IX liv. sur le travers de Lucheu. Le III^e^ chappelain « I mui de blé et le remain de sa chapelle prent sur le « travers d'Ureville (Orville). Le IIII^e^ chappelain prent « sur le travers de Lucheu XXIV liv. Le V^e^ chappelain « prent sur les rentes XV liv. Le VI^e^ prend également « XV liv. ainsi que le VII^e^ et le vicaire de ladicte chapelle « prent sur les rentes IX liv. » De toutes ces magnificences il ne reste plus qu'une galerie du XIII^e^ siècle en ruine, quelques pans de muraille de la tour plombée et la chapelle convertie aujourd'hui en cellier. On remarque encore dans cette dernière des fenêtres à lancettes

géminées, ornées de quadrilobes, mais aujourd'hui fermées.

§ 2. *Commune et Echevinage.*

L'Aveu de Mahaud déjà cité par nous nous apprend qu' « en la ville de Lucheu ha Maieur et Eschevinz qui « sont chartrés et privilégués de ses prédécesseurz, a « cause des quieux privilégez ilz usent de juridicion en « leur loy et ont la cognoissance de pluiseurz des cosez « advenues en leur dicte loy. » D'après le même document ils sont chargés de distribuer une « almosne à « faire chascun an, a plusieurs povres revestir de draps, « pour laquellee st prins sur men travers XXVI liv. par. »

Nous ignorons à quelle époque une Charte de Commune a été octroyée à Lucheux et par qui cet acte a été accordé. Nous savons seulement qu'elle existait en 1277, par un document de cette époque où nous voyons le Maire et les Echevins de Lucheux se porter caution. M. Demay nous donne la description suivante du sceau qui se trouve au bas de cette pièce conservée aujourd'hui dans les archives du Nord. « Sceau rond de 60 mil. Un brochet.

† SIGILL... MAIORIS. ET. CABINOROM. DE. LUCEU.

Contre-sceau : Un oiseau chimérique.

† LI BOULE EST DE LUCEU (1).

Une porte voutée avec arceaux du XIII^e^ siècle et surmontée d'une construction en pierre qui rappelle les anciens beffrois, est le seul monument destiné à nous conserver ce souvenir du passé.

(1) Inventaire Demay. Sceaux de Flandre 4010.

§ 3. *Eglise et Prieuré.*

Les origines du Prieuré de Lucheux nous sont connues. Sur le point de partir pour la Croisade, Hugues, comte de S. Pol, le 17 juin 1095, ayant réuni dans l'Eglise S. Léger de Lucheux le peuple de l'endroit, en présence de Lambert, évêque d'Arras, et avec le consentement d'Hélisende, sa femme et de ses fils Ingelran et Hugues, remet solennellement entre les mains de S. Robert, abbé de Molesmes, les dîmes de Lucheux et de Sarcing qu'il tenait de ses ancêtres.

Par le même acte, il renonçait à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les prébendes des chanoines qui desservaient alors une petite collégiale dont nous parle Baldéric dans sa chronique, et que les guerres avaient tout à fait ruinée. Le pieux seigneur y ajoutait encore une brasserie, les services de trois *hôtes*, une maison contigue à l'église, siége dans la suite du Prieuré ; enfin des droits féodaux sur le Métayer, la maison qu'il occupait, et le domaine d'une charrue à cultiver. Cette partie du territoire de Lucheux a commencé dès lors à s'appeler la *Neuville*, nom qu'elle a toujours conservé depuis (1). La Charte que nous analysons signale ce dernier bien comme ayant appartenu à Hélisende, sans nous révéler s'il était destiné à constituer son douaire, ou si elle l'avait reçu comme patrimoine de ses ancêtres. Peut-être ne serait-il pas téméraire de supposer que c'était là un bien patrimonial ;

(1) Voir nos pièces justif. N° 14.

car, contrairement à l'usage, nous ne voyons pas de compensation lui être offerte et l'acte ne fait allusion de sa part à aucune renonciation.

Après avoir enregistré les donations des Comtes de S. Pol, nous allons maintenant indiquer celles non moins importantes de quelques uns de ses contemporains, probablement ses compagnons d'armes lorsqu'il entreprit d'aller la *voie de Dieu*. Marc, chevalier, avec l'agrément d'Iterius de Roceio, son seigneur, donne aux religieux de Molesmes l'église de Lucheux avec d'autres possessions qui ne sont pas ici indiquées. Imitant la conduite de son vassal, Iterius, avant de partir pour la croisade, leur fit don de deux enclos pris sur son fief et situés sur le même territoire, la moitié de ses terres labourables, les bois qu'ils pourraient défricher dans les prés de Brolio, et le droit d'usage dans ses bois, dans ses pâturages et dans ses étangs. Hugues, son frère, ajouta à la donation précédente le tiers de l'alleu commun, et après la mort d'Itérius arrivée en Terre-Sainte, l'autre tiers de ce même fief et tout le terrain nécessaire dans le fief de Crisenon pour l'établissement d'une église, d'un jardin, d'un verger et d'un cimetière. Parti pour les pays d'outre mer avec Norgand son frère, Hugues s'arrête à Châtillon, en Bourgogne, confirme à l'Abbaye de Molesmes la possession des biens qu'il avait donnés précédemment et reçoit en présent des religieux une mule de grand prix. Empêchés, nous ne savons pour quel motif, de continuer leur voyage, les deux frères reviennent dans leur pays. De retour à Crisenon, Hugues en fait son séjour de prédilection ; il va même jusqu'à remplacer

par une construction en pierre l'ancienne église qui était en bois. Hugues au milieu de ces jouissances matérielles, semblait oublier son vœu d'aller délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Averti, sans doute, par quelqu'un des religieux ou, du moins, excité par la voix de sa conscience, il part de nouveau, arrive en Bourgogne, va trouver Hubaud, évêque d'Auxerre, pour mettre sous sa sauvegarde les différentes donations qu'il avait faites à l'Abbaye. Le prieur Gautier voulut bien en cette circonstance se porter garant de sa parole. Une note, en marge du cartulaire, mais d'une écriture postérieure, nous apprend que ces choses se passaient en 1096.

L'Eglise en pierre bâtie sur le fief Crisenon est-elle la même que celle qui existe encore aujourd'hui ? Rien ne s'y oppose absolument. L'Eglise de Lucheux remonte, comme l'on sait, à cette haute antiquité, et les meilleurs Archéologues n'hésitent pas à lui attribuer cette même date que nous lui assignons. (1).

Au XII^e^ siècle, les possessions du Prieuré vont s'accroître considérablement. Les lettres d'Alvisius, évêque d'Arras, (1142) nous apprennent quels étaient les biens de l'Abbaye de Molesmes dans son diocèse et nous révèlent dans une certaine mesure les revenus du Prieuré. L'Abbaye y possédait l'autel de Lucheux avec ses dépendances de Sarcing et d'Humbercourt. Alvisius y ajouta l'Autel d'Yvergny pour pourvoir d'une manière spéciale à la subsistance des religieux qui

(1) Arch. Côte d'Or. I Cartul. de Molesmes. XII^e^ siècle. F° 16. Voir nos pièces justif. N° 15.

desservaient le prieuré. Les deux parts de la dîme d'Humbercourt restitués alors par Robert Fretel dûrent probablement faire retour au Prieuré de Bagneux, en vertu de la donation faite par son père quelques années auparavant (1).

Une Bulle d'Eugène III (1149) nous révèle l'existence des mêmes biens. Il y est parlé de l'Eglise de Lucheux, de l'Eglise de Sarcing avec les dîmes, de la Chapelle d'Humbercourt, et de l'Eglise de la Forêt S. Léger. (*Ecclesiam de Sylva S. Leodegarii*) (2).

La libéralité envers les églises est héréditaire dans la noble Maison des Comtes de S. Pol ; aussi, Anselme Campdavène va-t-il, à l'exemple de ses ancêtres, accorder aux Moines de S. Léger de Lucheux de nouveaux bienfaits (1151).Il se souvient de la fragilité humaine; il a peur de paraître devant le juge suprême les mains vides de bonnes œuvres, voila pourquoi il leur accorde l'exemption des droits de fournage et de cambage et la possession de quelques masures qui leur appartiendront à perpétuité. Les principales terres qui leur sont données sont celles des Monts, la culture de Neuville, la terre de l'Angle de Suzanne, la terre du Saule, le champ de l'Alleu, le champ Marbot et la terre de la *Vieille-Ville*. Les religieux percevront le droit de tonlieu sur leurs vassaux et ils auront le libre usage de la pêche, des pâturages et de la forêt La donation du do-

(1) Arch. Côte d'Or. 2e Cartul. de Molesmes. Fo 127 verso.
(2) d° d°

maine de la Neuville faite précédemment par Hugues et Hélisende est de nouveau confirmée (1).

Anselme Campdavène ne pouvait oublier davantage l'Eglise de Lucheux, en 1164, à l'occasion du grand deuil qu'il venait d'éprouver. Afin d'obtenir le suffrage des prières et des bonnes œuvres de la communauté pour le repos de l'âme de son épouse Eustache, il l'exempte de payer dans l'avenir les droits de terrage et de moûture qui pourraient lui être dus.

Sur son lit de mort, Anselme donnait encore au Prieuré deux parts de la dîme de Bucquoy, comme nous l'apprend son fils Hugues dans l'acte dont nous allons parler maintenant. Au dire de Turpin, cette donation serait de 1171. Durant les guerres qui eurent lieu vers cette époque entre le comte de S. Pol et le fils de l'Avoué de Béthune, cette dîme avait été saisie injustement par Hugues et donnée en récompense à ses soldats. Pendant plusieurs années, obéissant à de funestes conseils, il n'avait pas craint de retenir injustement le bien d'autrui. Cédant enfin aux justes observations de l'abbé de Cercamp, Artaud, il voulut, par cet acte de 1186, constater la légitime possession du Prieuré et réparer les dommages qu'il avait pu causer (2).

Le désir de grouper ensemble les différentes donations d'Anselme Campdavène nous a fait négliger

(1) Arch. Côte d'Or. Fonds Molesmes. H. 286. Voir nos pièces justif. N° 16.

(2) Arch. Côte-d'Or. Fonds Molesmes. 2e Cart. de Molesmes. F° 128 verso. — Turpin. Comitum Tervanensium seu Ternensium Annales historici. Duaci. 1781.

certains faits dont il nous faut parler maintenant.

Ainsi, nous trouvons, en 1160, un accord passé entre l'Abbaye de Furnes et le Prieuré de Lucheux pour régler leurs droits respectifs sur la ferme du Gros Tison. Cette Abbaye y avait fait construire une chapelle et une maison pour l'utilité de ceux qui la cultivaient; mais, comme la ferme se trouvait bâtie sur le territoire de la paroisse de Lucheux, l'intervention du Prieur devenait nécessaire pour déterminer quel serait dans la suite le droit paroissial de ce dernier.

L'Abbaye de Furnes, en signe de dépendance, s'engagea à payer tous les ans un marc de pur argent au Prieuré de Lucheux et elle obtint, à ce prix, la jouissance de la chapelle et de la maison, avec le droit de sépulture pour les religieux, le fermier et le domestique particulier de l'abbé. Ce droit de sépulture était refusé aux autres domestiques ainsi qu'aux habitants de Lucheux. Le voyageur malade reçu par charité pouvait faire une aumône aux religieux, mais le Prieur de Lucheux conservait ses droits sur les oblations et sur les funérailles en cas de décès (1).

La fondation d'Hugues de Talessac parait devoir remonter à cette époque si reculée, elle consistait dans l'entretien d'une lampe qui devait brûler, nuit et jour, dans l'église S. Léger de Lucheux. L'abandon du droit de moûture qu'il percevait sur les moulins de l'endroit, et celui d'une terre faisant partie du fief des

(1) Arch. Côte-d'Or. Fonds Moiesmes. H. 286. Liasse Lucheux. Copie.

Montagnes était destiné à en assurer la perpétuité (1).

A la fin du XII^e^ siècle (1179), voici, d'après une Bulle d'Alexandre III, quelles étaient les principales possessions des religieux. Le siège du Prieuré appelé alors le monastère de S. Léger, avec ses dépendances, trois parts dans les petites dîmes, et trois parts dans les droits perçus conjointement avec le curé dans les testaments. Toutes les offrandes des jours de Noel, de la Purification, de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de S. Léger, à la réserve de 3 deniers pour le curé ; le droit d'usage dans les bois et dans les prairies ; toute la dîme des grains sur Lucheux, à la réserve de 20 setiers accordés au curé ; la dîme sur le lin et le chanvre ; la dîme sur le fief de Buleviler à Humbercourt; 8 parts sur la dîme d'Humbercourt et 2 parts dans les menues dîmes ainsi que dans les offrandes des cinq grandes fêtes de l'année. La Bulle cite encore le marc d'argent dû par les religieux du Gros Tison, ainsi que des droits de dîme sur Hebuterne, Sibiville et Nœux.

Une autre Bulle donnée, l'année suivante, par le même pape énumère ces différents droits et fait de plus mention de l'autel d'Yvergny avec la moitié de la dîme et de l'autel de Serchin avec toute la dîme (2).

Les donations deviennent moins importantes, au XIII^e^ siècle ; quelques-unes méritent cependant d'être

(1) 2^e^ Cart. Molesmes. F^o^ 198 et orig. en parchemin dans la liasse Lucheux, sans les sceaux.

(2) Arch. Côte d'Or. Molesmes. Liasse Lucheux. Original.

signalées. Citons celles d'Aldelus et de Baudouin, son fils, de Nicolas Visars, de Baudouin Campdavène et de Guy de Châtillon (1).

Le XIII[e] siècle nous a laissé également plusieurs actes concernant l'administration temporelle de l'Eglise de Lucheux. Ainsi, le Prieur laisse prendre une hypothèque par Gilbert de la Montagne, sur la dîme du Souich pour garantir le payement d'une somme de 40 liv. qu'il avait dû lui emprunter (1200).

Moins obérés dans leurs finances, en 1216, les Moines de Lucheux achètent les différentes dîmes que possédaient au Souich Guillaume Carnage et Guy de Warluzel. Guillaume de S. Martin, seigneur du Souich, ratifia par sa présence la vente de son vassal et autorisa Guillaume à aliéner une propriété sur laquelle il pouvait revendiquer des droits (2).

Un différend survenu entre le Prieur et Jean, curé de l'Eglise baptismale d'Humbercourt, se termina par une sentence épiscopale. L'Evêque d'Arras intervint entre les parties et détermina, par l'accord de 1263, que le Prieur ne percevrait plus à l'avenir que la moitié de la dîme pour la laine, les agneaux et les divers produits des jardins, la moitié des pains et de l'argent aux quatre grandes fêtes de l'année, la moitié des

(1) Arch. Côte d'Or. Abandon de leurs droits sur la dîme d'Yvergny (1200). — Donation de 15 j. Nic. Visars (1220). — Abandon de 10 sols de cens par B. Campdavène (1239). — Droit d'usage dans les bois de Lucheux concédé au Prieur et à ses hommes de fief par Guy de Châtillon (1269).

(2) Arch. Côte d'Or.

cierges à la Purification, et qu'il n'aurait aucune part dans les offrandes quotidiennes (1).

Jaloux de maintenir ses droits et de les faire confirmer par les seigneurs qui auraient pu les contester, le Prieur obtint de Guy de Châtillon et de Mathilde, sa femme (1271), la reconnaissance de son droit de patronage sur la cure de Lucheux, et le maintien du droit paroissial en faveur du curé de l'endroit contre les prétentions des prêtres attachés à la chapelle du château (2).

Cette série d'actes du XIII^e^ siècle que nous venons d'analyser se termine par un curieux différend survenu entre l'Echevinage de Lucheux et le Prieur du lieu. Voici le fait: Baudouin de Mailly étant venu à décéder dans le château, sa dépouille mortelle fut recouverte d'un drap d'or pour honorer sa mémoire. Les amis de Baudouin, ignorant les usages de la localité, crurent, en pareille circonstance, faire une œuvre pie en abandonnant cette riche dépouille en faveur des pauvres de Lucheux. Lésé dans les droits que les seigneurs venaient de reconnaître tout récemment, le Prieur crut devoir s'y opposer et revendiquer en sa faveur la propriété des différentes oblations. L'affaire ayant pris un caractère litigieux fut déférée à la justice seigneuriale, et Mathilde, comtesse de S. Pol, rendit, en 1287, un arrêt qui reconnaissait le bien fondé de la plainte du Prieur et lui attribuait la chose contestée. Le Prieur ayant obtenu ce qu'il désirait, se montra généreux

(1) Arch. Côte d'Or. liasse Lucheux. Orig.
(2) — — —

envers les pauvres, en remettant, entre les mains de la noble Dame, le drap d'or pour leur être attribué (1).

Les Comtes de S. Pol toujours bienveillants pour les Religieux qui desservaient le Prieuré voulurent bien encore, en 1309, reconnaître le droit paroissial qu'ils avaient sur la Chapelle du Château, et leur attribuer 40 sols parisis sur le travers de Lucheux pour leur tenir lieu des oblations en argent.

Nous avons trouvé aussi dans cette liasse si complète de documents une pièce curieuse que nous ne pouvons nous empêcher d'analyser.

Hues le Vaasseur, homme de fief du Prieuré, était, paraît-il, obligé d'accompagner son seigneur lorsqu'il se rendait au Chapitre de Molesmes. Trouvant, sans doute, que le voyage était long et dispendieux, il avait voulu s'en affranchir et avait refusé de remplir cet acte de vassalité. Un procès s'en suivit, et l'affaire fut déférée, nous ne savons trop pourquoi, (la terre de Lucheux relevant du Bailliage de Vermandois) à Olivier de Laye, Bailli d'Amiens. Sur le dire des experts, Adam, chev., seigneur d'Houvin et frère Pierre de Rutel, prieur d'Authie, le Bailli, par arrêt rendu en 1345, décida que « Hues le Vaasseur est et sera et ses hoirs « tenu desormais en avant de aler avec le prieur de « Lucheu au capitte de Molesme, chascun an, une fois, « au frais et au coust dudit prieur; et se doit Hues mon- « ter sur un queval à sen coust de 60 sols et non de

(1) Liasse Lucheux.

« plus, et porter sus le mallette dudit Prieur et son abit « dedens tant solement (1). »

Vers les mêmes temps, Gautier Darsy, prieur de Lucheux (1365), renonçait en faveur de l'abbaye de Vezelay, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur la terre de Marigny, près de Troyes. Nous ignorons quels étaient ces droits et quelle en était l'origine; nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans les archives du Prieuré. (2)

L'aveu de la comtesse Mahaud nous apprend encore que le Prieur avait le droit de prélever 12 set. de blé pour les dîmes du « sart Galand et des gardinz appendanz oudit chasteau ; » c'était, sans doute, l'équivalent du muid de blé qu'il pouvait prendre sur la grange du château comme le reconnaît une sentence du Bailli du comte de S. Pol, en 1344 (3).

Après avoir été pendant de longues années administré par des religieux de Molesmes, le Prieuré de Lucheux passe ensuite en des mains étrangères par le fait de la Commande qui y fut établie. Nous ignorons quelle fut l'administration de ces prieurs commandataires et pendant combien de temps elle a duré. Le dernier de ces prieurs, M. Thomas Berthe, ayant résigné entre les mains de Ch. de la Rochefoucaud, abbé commandataire de Molesmes, le Prieuré simple et sans charge d'âmes de S. Léger de Lucheux, ce bénéfice fut uni et incorporé au séminaire et maison de la congrégation de la Mission, à Amiens. Étienne Mo-

(1, 2 et 3). Liasse Lucheux.

reau, évêque d'Arras, approuva cette union, à la charge par les prêtres de la Mission de recevoir dans leur séminaire les clercs du diocèse d'Arras que l'évêque pourrait y envoyer, d'acquitter les fondations, et de payer au prélat et à ses successeurs 12 liv. tournois comme droit de past. (Ordon. du 20 mai 1669). Par lettres patentes données à S. Germain-en-Laye au mois de mai 1679, Louis XIV rendit définitive cette union. Les revenus s'élevaient alors à 3,500 liv. et le Prieuré possédait environ 340 jour. de terre ou de bois. Les principales charges étaient : 300 l. au curé de Lucheux; 100 l. au curé d'Humbercourt; au curé du Souich 100 l. conjointement avec les jésuites d'Amiens; 60 l. au curé d'Yvergny; 20 l. au curé de Sibiville; 25 liv. au magister de Lucheux; au sous-prieur 250 l.; au vicaire de Brévillers, 150 l.; au garde de bois 75 l.; au bailli de Lucheux, au greffier et au procureur fiscal, chacun 15 l.; à la baronnie de Lucheux, 5 cartes 1/2 de blé, 2 cartes d'avoine, et 3 sols; au vicaire de Bucquoy 45 l.; pour le terrage de Nuncq 4 l. 5 s. 6 d.; don gratuit à Arras, 12 l.; entretien du chœur de Lucheux, d'Humbercourt, du Souich, d'Yvergny, de Sibiville, 100 l.; les décimes et autres impositions 30 l. 13 s. 10 d. (1)

L'église de Lucheux a été bâtie vers la fin du XIe siècle. Elle est romane et fort curieuse dans les parties anciennes qui nous ont été conservées. Les piliers de la nef sont monocylindriques et ornés de chapiteaux

(1) Arch. du grand séminaire d'Amiens. Registre des revenus de la maison de la congrégation de la Mission. p. 102, 104 et suivantes.

striés. La voûte de la nef a été refaite en bois au xv^e^ siècle. Celle du transsept, du chœur et de l'abside est en pierre, avec des arceaux en forme de tore, ornés de moulures et coupés en diagonale. Les chapiteaux du chœur et de l'abside sont historiés. On y remarque des aigles, des lions, des griffons, un personnage cueillant du raisin et un autre jouant de l'olipban. On y admire encore une croix en bois de belle dimension qui paraît remonter au xv^e^ siècle. Aux extrémités se trouvent des animaux ailés placés dans un quadrilobe ; au milieu un ange debout tient un lambel à la main. Ces animaux symboliques sont destinés, comme l'on sait, à nous rappeler les Evangélistes. Le christ qui s'y voit aujourd'hui est d'une époque postérieure. Les fenêtres du chœur et de l'abside à l'extérieur portent à leur partie supérieure un encadrement en plein cintre.

Les terres du Prieuré furent aliénées à la Révolution ; le bois qui lui appartenait fit partie de la dotation de la Légion d'honneur.

§ 4. *Maison des Hospitaliers de S. Jean.*

Les Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem avaient à Lucheux des biens considérables qui leur provenaient de la libéralité des seigneurs.

C'est, en 1190, que Hugues, comte de S. Pol, et Yolens, sa femme, leur donnent un manse sis à Lucheux, libre de toute charge, une charrue de terre avec le terrage, ainsi que l'exemption de toute rede-

vance pour la moûture ; à la charge par eux d'y élever une chapelle et d'y célébrer chaque jour la messe pour le repos de l'âme des donateurs et de leurs ancêtres. Il leur était, en outre, défendu d'acquérir, quoique ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'assentiment des seigneurs de Lucheux. En 1373, les revenus s'élevaient à 164 francs et 5 sols tournois. L'aveu de la comtesse Mahaud nous apprend également que les seigneurs de Lucheux avaient « la juridicion et le cognoissance de tous cas, sur une maison qui est aus « religieux de l'ospital de S. Jehan de Jérusalem et « es terres appendanz à icelle, seanz à Lucheu. » Cet établissement religieux dépendait de la Commanderie de Haute Avène et possédait environ 131 journaux. (1)

§ 5. *Hôtel-Dieu.*

L'aveu de 1370, nous révèle l'existence d'un Hôpital ou Maison-Dieu fondé par les seigneurs de Lucheux. « *Iten.* est dehu a le maison de l'ospital de- « denz Lucheu pour les povres, lequel hospitaux fut « fondez de mes prédécesseurs vint et six sextiers de « blé, chascun an, a prendre sur mes dis molins,..... « *Iten.* le maistre de l'ospital et Maison-Dieu de Lu- « cheu tient en homage sur men fief pluiseurs terres « ahaunaulez. *Iten.* a environ IX liv. de rentes sur

(1) Titres de la commanderie de Haute-Aveunes par M. le comte d'Héricourt, dans le tome X des Mém. de l'Académie d'Arras.

« pluiseurs tenemens. » Cet Hôpital fut longtemps desservi par une religieuse.

Les Carmes l'administrèrent, dès 1657, avec l'autorisation du duc de Longueville, seigneur de Lucheux. D'après un ancien règlement les revenus devaient se partager en trois parts. Un tiers était attribué aux Carmes; un autre tiers revenait aux pauvres et le troisième était réservé pour les réparations. L'Hôpital devait faire acquitter deux messes par semaine pour les fondateurs et bienfaiteurs. La chapelle fut reconstruite, vers 1660, et nécessita alors une dépense de 675 liv. Les revenus de l'Hôtel-Dieu étaient, en 1751, de 26 set. de blé à prendre sur les moulins de Lucheux, évalués 260 liv. 2°. 25 set. 1⌊2 pour le rendage de 60 j., 255 l. 3°. 4 set, 1⌊2 pour le rendage de 4 j. de terre à Mondicourt, 45 l. 4°. pour le rendage de 3 j.1⌊2 de pré, 26 j. de terre et 1⌊16° de champart à Oeuf en Ternois, 315 l. 5°. pour cens et rentes 9 l. L'Hôtel-Dieu a été occupé par les Carmes depuis 1697 jusqu'en 1757, époque où un arrêt du Conseil d'Etat leur enleva l'administration des biens. (1)

§ 6 *Maladrerie.*

Nous ignorons à quelle époque et par qui fut fondée la Maladrerie de Lucheux. Les seigneurs du pays en furent certainement les principaux bienfaiteurs; car

(1) Archives de Lucheux. Liasse de pièces diverses. — Arch. de la Fabrique. Etat des revenus de l'hôpital et comptes pour les années 1652-59.

d'après l'aveu de 1374, il est « dehu chascun an a le « Maladrerie, toutez foiz qu'il y a maladez, un milier « de fagoz. »

Attribuée à l'ordre du Mont Carmel et de S. Lazare par l'édit de 1672, elle forma avec celle de Doullens une Commanderie. Désunie par l'édit de 1693, elle ne fut pas réunie à l'Hôtel-Dieu de Doullens comme l'attestent les lettres patentes de Louis XIV, du mois de janvier 1696. L'Hospice de Doullens a joui dans la suite des biens de cette Maladrerie qui étaient considérables et qui se composaient d'environ 117 journaux sur Lucheux et 18 j. sur Luchuel. Une transaction approuvée par M. le Préfet de la Somme, le 9 mai 1857, est venue terminer le différend qui existait depuis longtemps entre le Bureau de bienfaisance de Lucheux et l'Hospice de Doullens, détenteur des biens de cette maladrerie (1). Une somme de 50,000 francs a été donnée alors au Bureau de bienfaisance de Lucheux.

§ 7. *Ecoles.*

Le père Ignace nous apprend qu'en 1731, une fille dévote était payée par les Carmes pour instruire les petites filles de Lucheux. Les anciens comptes du Prieuré font figurer parmi les dépenses les gages du magister fixés à 25 liv. Les comptes de la baronnie de

(1) Mémoire du Bureau de bienfaisance de Lucheux contre l'Hospice de Doullens. Amiens. Caron. 1850. — Arch. hospit. de Doullens. B. 73.

Lucheux, en 1740, indiquent également une somme de 60 liv. pour le maître et la maitresse d'école (1).

§ 8. *Couvent des Carmes.*

C'est en 1604 que les Carmes vinrent habiter une maison ruinée près de la chapelle de S. Léger qu'ils commencèrent à desservir. Pourvus, en 1657, d'une partie des revenus de l'Hôpital de Lucheux, ils s'y fixèrent definitivement, en 1697, pour éviter les dangers de toute sorte que leur faisaient éprouver les maraudages des voleurs et des soldats vagabonds. L'ancien couvent des Carmes sert actuellement d'habitation à M. Desprez, maire de Lucheux.

§ 9. *Chapelle S. Léger.*

Cette chapelle, située sur le versant d'une colline, à proximité de la route d'Avesne-le-Comte, et à 500 mètres des dernières maisons de Lucheux, est destinée à rappeler la fin tragique de l'illustre martyr S. Léger. C'est en cet endroit que la victime de la barbarie et de la cruauté d'Ebroïn fut décapitée ou du moins inhumée. Près de là se trouve l'antique *Sercin* ou *Sarcing* (*Serchin* moderne) dont nous parlent les biographes contemporains comme lieu de sa première sépulture, avant que sa dépouille mortelle ne fût transférée, deux ans et demi après, à Poitiers.

(1) P. Ignace. Bibliothèque d'Arras. Dict. du diocèse d'Arras, *verbo* Lucheux. Mss.

Près de là nous rencontrons encore cette partie du territoire connue aujourd'hui sous le nom de la *Vieille Ville* et que des documents du XII^e^ siècle mentionnent déja. Sercin, placé par Baldéric dans sa chronique de Cambrai sur les confins des évêchés de Cambrai et des Morins, répond bien au Serchin qui se trouve sur le territoire de Lucheux. Au moment où Baldéric écrivait, le diocèse d'Arras était sous la juridiction de l'évêque de Cambrai : rien d'étonnant qu'une paroisse du diocèse d'Arras soit désignée alors comme faisant partie de la circonscription spirituelle de Cambrai. De plus, Grouches, paroisse la plus voisine de Lucheux, de l'ancien diocèse de Boulogne, devait nécessairement alors faire partie de celui des Morins, puisque tout le monde sait que les évêchés de Boulogne et de S. Omer ont été créés, après la chute de Térouanne, pour remplacer cet antique siège épiscopal du Nord de la France (1).

§ 10. *Chapelle Ste-Marguerite.*

Un petit sanctuaire, sous le vocable de Ste-Marguerite, fut érigé par Mathilde, comtesse de S. Pol, en 1267. Une fondation de 25 liv. étaft destinée à rétribuer le chapelain chargé d'y dire la messe. Nous ignorons où elle était située (2).

(1) Voir notre dissertation sur le martyre et la sépulture de S Léger, dans le tome XV des Mémoires de l'Académie d'Arras.

(2) Voir nos pièces justificatives. N° 17.

§ 11. *Chapelle de N.-D. de Liesse.*

Cette chapelle fondée, en 1699, par Guillaume Le Prêtre, se trouvait sur le chemin d'Arras à Lucheux. Elle est indiquée sur la carte de Cassini (1).

Maires : MM. Pétigny de Rivery, 1804-30. — Lenté, 1830-37. — Cavrois, 1837-47. — Jacquiot, 1847-66. — Desprez, 1866. En exercice.

Curés : 1672, Levasseur. — 1742, Cochet. — 1762, Lefebvre. — 1790, Sibert. — 1791, Brisse. — Depuis 1802, MM. Postel. — Freville 1837-48. — Lematte 1848, en exercice.

Luchuel.

Luchuel (*Luceolus*), 331 hab. Section de Grouches-Luchuel.

Au XII^e^ siècle, l'abbaye d'Anchin possédait la plus grande partie du territoire de Luchuel et de Ligny, en vertu de la cession à elle faite, en 1165, par l'abbaye du Mont S. Eloy, moyennant une redevance annuelle de 7 muids de grains.

Le domaine de Luchuel comprenait alors des terres cultivées et non cultivées, des prairies, des moulins, des hôtes et des cens sur plusieurs maisons. Quelques

(1) Bibliothèque d'Arras. Dictionnaire du diocèse d'Arras, par le P. Ignace. Tome III. G. O. Mss.

années après, l'abbaye d'Anchin (1197) rachetait cette rente pour la somme de 300 liv. parisis (1).

Vers cette époque, les lettres de Thierry, évêque d'Amiens, nous révèlent l'existence d'un Nicolas de Luchuel qui approuve les différentes donations faites par Hibert de Doullens à l'abbaye d'Anchin. N. de Luchuel ne nous est pas autrement connu; mais tout fait supposer qu'il était de la même famille que Guy, Bauduin, et Alond dont nous allons parler.

Baudouin, en 1208, vend aux religieux de S. Sulpice 13 j. de terre situés à Ligny, près de leur maison de Beaurepaire. Guy de Luchuel approuve cette vente comme seigneur suzerain (2). En 1248, un autre membre de cette famille, Alondius, cédait aux mêmes religieux le droit de terrage qu'il percevait sur 40 j. de terre, au lieu appelé *Bloiacum* qui nous est tout à fait inconnu (3).

Quelques années auparavant (1222) l'évêque d'Amiens, Evrard, avait bien voulu, avec l'assentiment de son Chapitre, donner au prieur de S. Sulpice l'autel de Luchuel avec la dîme qu'il y percevait, à la charge de pourvoir au traitement du curé (4).

(1) Arch. Somme. Fonds Corbie, armoire 8, liasse 109.

(2) Arch. Somme. Fonds Corbie, armoire 8, liasse 105. Voir nos pièces justif. N° 4.

(3) Arch. Somme. Fonds Corbie, armoire 8, liasse 105. Voir nos pièces justif. N° 5.

(4) Arch. Somme. Fonds Corbie, armoire 3, liasse 109, N° 2.

E. Ecclesie Ambianensis humilis minister. Noveritis quod nos.... Priori et monachis de Durlendio in perpetuam concessimus elemosinam, salvo jure episcopali, altare de *Luceolo*, de assensu dilecto-

Les faits concernant l'histoire de ce petit pays deviennent de plus en plus rares à partir de cette époque. Pierre Roussel en avait la seigneurie, au XIVe siècle. Sa fille Marie, femme de Raoul le Prévot, fut obligée de reconnaître, en 1367, que l'Echevinage de Doullens avait la justice sur son fief et qu'elle n'y avait que les droits vicomtiers.

Le fief du Camp S. Martin créé par l'abbé d'Anchin en faveur de Jean Prévôt, dit le Bègue (1423), se trouvait compris dans le territoire de Luchuel. Au siècle dernier la seigneurie appartenait à la famille Adelbert (1). L'abbaye de S. Riquier y percevait une petite dîme. L'Eglise, dédiée à S. Brice, ne présente rien de remarquable.

Milly.

Milly, annexe de Doullens, sur la rive gauche de la Grouches. 175 hab.

La seigneurie de Milly consistait (1642), en une masure amasée de maison avec granges et étables ; six vingt-trois j. de terre tenus en fief du seigneur de Beauval; et en 53 j. de terre en roture relevant de divers seigneurs.

rum I., Decani et Capituli Amb., cum parte decimarum que ad nos pertinebat, reservata tamen presbiteri dicte ville portione competente. 1222. Mense sept. in crastino B. Firmini, martyris, in Capitulo generali. Orig. avec sceau pendant.

(1) Cartul. de Doullens, Fos 36 et 40.

La Bulle adresse à l'Église [illegible] [illegible] [illegible]

L'acte précité fait mention, également, de l'accord intervenu entre les frères de S. Ladre et Gautier, fils de Rohard et d'Herminie. Gautier leur céda toutes ses propriétés à l'exception de sa maison, sous la condition de payer à lui et à ses descendants une redevance annuelle de 5 muids de grains.

Rohard et Herminie avaient précédemment donné, de leur côté, une petite vallée, près de Ploi, avec un champ voisin de la Caisnoye, pour l'admission de leur frère Hugues qui était lépreux (1).

La terre de Neuvillette devait alors appartenir pour la plus grande partie à Rohard et à Herminie ; car, ils interviennent souvent pour confirmer les ventes et les donations. Leur fils et héritier, Gautier, ne nous est connu que par la Bulle ; nous sommes sans renseignements sur sa postérité.

Bien longtemps après (1232), nous voyons un Thomas de Neuvillette renoncer, en faveur des religieux de Cercamp, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur trois setiers de blé. Etait-ce un descendant de Gautier ? Nous l'ignorons (2).

Nous retrouvons, comme seigneurs de Neuvillette, Mahieu, en 1328, et Jehan, en 1434. Ils sont obligés

signalé comme vassal de Guy Campdavène, seigneur de Beauval et de Mathilde de Doullens, sa femme, dans une charte de 1171, en faveur de l'abbaye de Cercamp. Il est vraisemblable qu'il possédait le fief relevant de la châtellenie de Beauval. *Cf.* Bulle d'Alexandre III, et Arch. Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasse 6e.

(1) Bulle d'Alexandre III, publiée par nous dans le tome XIII des Bulletins de la Soc. des Antiq. de Picardie.

(2) Arch. Pas-de-Calais. Cartulaire Cercamp. Fo 56.

de reconnaître tous les deux que l'Echevinage de Doullens a sur le territoire de Neuvillette le droit de haute, moyenne et basse justice. Mieux avisé que ses prédécesseurs, Guillaume de Beauval, seigneur de Neuvillette en partie, demande à l'Echevinage la permission de construire un pont sur l'Authie, près de son manoir de Ricquemaisnil et grâce à cette déférence il l'obtient (1).

Des documents divers nous font connaître la nature des revenus que touchait, à Neuvillette, la Maladrerie de Doullens, pendant le cours du XVI^e^ siècle. Elle y percevait 92 setiers de blé, 39 setiers d'avoine et 69 écus en argent. Les charges consistaient dans un renvoi de 5 muids de grains et dans une somme de 20 liv. à payer au curé de Neuvillette pour l'acquit de services religieux (2).

La rente de grains n'ayant pas été payée exactement, vers la fin du XVI^e^ siècle, il s'ensuivit un procès entre la famille des donateurs et l'Echevinage de Doullens qui avait l'administration des biens. A l'occasion de ces débats le temporel fut saisi et mis en adjudication, en 1671. Louis d'Abancourt, lieutenant du Roi au gouvernement de S. Quentin, s'en rendit adjudicataire, moyennant la somme de 4,000 liv., à la charge de payer à Madame d'Estourmel, héritière des anciens seigneurs, 6,338 liv. 5 sols, 9 deniers pour l'arrérage. Louis d'Abancourt racheta dans la suite

(1) Cartulaire de Doullens, F^os^ 46, 70, 71.
(2) Arch. de Doullens, Liasse G. G.

cette redevance de grains pour la somme de 8,000 liv. (1).

Au XVI^e^ siècle, la seigneurie de Neuvillette appartenait en partie à la famille de Boffles, comme on peut le voir par le procès-verbal de la rédaction de la Coutume locale, en 1507. Au XVII^e^ siècle, le mariage de Barbe de Boffles avec Louis de la Houssoye la fait passer dans cette Maison. Cette terre fut achetée en 1760, par M. Goyer de Sennecourt, fermier général à Doullens, dans la famille duquel elle se trouve encore aujourd'hui.

Un autre fief était tenu noblement des seigneurs de Beauval, en 1507, par Marie Brunel, veuve de Messire Jacques Bredoul.

L'Eglise dédiée à S. Nicolas a été rebâtie dans ces dernières années.

On y remarque les anciens fonts baptismaux qui sont du XIII^e^ siècle.

Le Prieuré de S. Pierre d'Abbeville possédait 56 j. de terre sur le territoire de Neuvillette au moment de la Révolution.

(1) Arch. de l'Hospice de Doullens. G. 3, N° 3, N° 1. L'affiche de vente contient les renseignements suivants : adjudication du marché S. Ladre consistant en un manoir amasé de maison, granges, enclos, le tout de 18 j. et situé à Neuvillette. — Bois de 7 j à Neuvillette. — 100 sols de censives à Neuvillette. — 55 j. rentage de Canteleu. — 58 j. rentage de Canteleu. — 34 j. chemin d'Hesdin. — 42 j. chemin d'Hesdin. — 5 j. 1/2 d°. — 14 j. chemin de Neuvillette à Doullens. — 20 j. aux haies de Neuvillette. — 18 j. à Ransart. — 10 j. chemin d'Hesdin. — 24 j. et 30 j. Chemin de Neuvillette à Doullens. — Champart de 2 gerbes du 100 sur 180 j. à Canteleu.

Maires : MM. Goyer de Sennecourt, 1800-19 ; — Sourdiaux, 1819-27 ; — G. de Sennecourt, 1827-30 ; — Lefebvre, 1830-52 ; — Brasseur, 1852-57 ; — Goyer de Sennecourt, 1857-60 ; — Glachant, 1860-81 ; — Potra, 1882.

Curés : De St-Pol, 1436 ; — Traullé, 1586-1624 ; — Gosselin, 1629-71 ; — Dupuis, 1717-60 ; — Gaudefroy, 1760, mort en exil. Après le Concordat : MM. Vicart, Goyer, Bouly, Bouchez, 1838-78 ; — Turben, 1880-84 ; — Manier, 1884.

Ransart.

Ransart (*Roiensart*, *Roensart*), annexe de Doullens, 63 h. au nord de la ville.

Dès l'année 1138, l'autel de Ransart appartenait aux dames de S. Michel de Doullens, c'est ce qu'attestent les lettres de Garin, évêque d'Amiens. Alvisius, évêque d'Arras, n'a donc pu le leur donner, en 1142, comme l'ont cru à tort le père Daire et M. Delgove après lui. Il s'agit ici d'un autre Ransart, au diocèse d'Arras, qui fut concédé alors à Robert, abbé de Corbie (1). Cet autel fut encore confirmé à l'Abbaye de S. Michel par le pape Alexandre III, en 1173.

Une Bulle du même pape (1177) nous fait connaître

(1) Cameracum Christianum de M. Leglay. Abbaye d'Anchin p. 226. — Gallia Christiana. Tome x. Instrumenta. — Daire. Doyenné de Doullens, p. 132. — Delgove. Hist. de Doullens, p. 463.

quelles étaient les différentes propriétés que possédait en cet endroit la Maladrerie de Doullens. Gautier et Hugues de Ronnissart avaient donné aux frères de S. Ladre, le champ de la Sablonière et le tiers de la dîme qu'ils y percevaient.

Foulque Gomer, imitant leur exemple, leur avait concédé un champ près de l'Epine. Masse, que la Bulle appelle leur sœur, parce qu'elle avait été admise dans la section des femmes ou du moins affiliée à la fraternité, donna par reconnaissance un champ à Ransart (1). Viennent ensuite les libéralités de Girard, d'Oilard, de Jean, fils d'Hamon l'Anglais, et de Robert le Cochin. Ces deux dernières donations faisaient partie du fief de Bernard Corneul et du fief de Ransart (2). Ce document bien précieux, à tous égards, nous révèle l'existence de deux fiefs principaux à Ransart, celui de Bernard Corneul, et celui de Bernard de Ronnisart, puisque ces deux personnes perçoivent un droit de concession et que l'un d'eux est qualifié de *Dominus terrae*.

C'est sans doute par des alliances avec ces différentes familles que les Campdavène devinrent seigneurs de Ransart, comme on peut le conjecturer sans témérité.

(1) Une pièce curieuse conservée aux archives de Doullens nous fait supposer que la Maladrerie avait une section pour les femmes. L'Echevinage s'oppose, en 1387, à ce que Jeanne de la Rue « ait un « lieu dans la Maladrerie bien qu'elle l'ait impétré du roi nostre sire. » Liasse G. G.

(2) Bulle d'Alexandre III, dans le Tome XIII des Bulletins de la Soc. des Antiq. de Picardie.

Pierre d'Amiens, seigneur de Canaples et d'Outrebois, et Ymaine sa femme, y achetèrent de grands biens (1254), qu'ils revendirent bientôt après (1262) à l'Abbaye de Cercamp, pour *douze cents livres de Paris*. Ce domaine appartenait à Gontran de Ransart qui le tenait par deux hommages des seigneurs de Beauval.

Etienne de Beauval approuva la vente de son vassal et « li per de Doullens et li homme le Roy de Chastel-« lerie jugèrent pour droit ke le vente est bone et « loiaux », dans un acte fort curieux que nous publions dans nos pièces justificatives (1269) (1).

Quelques années après (1279), un échange de terre avait lieu à Ransart, entre l'Abbaye de Cercamp et Baudouin de S. Martin, chevalier, père de Toule de S. Martin, femme de Huel Frestiaus, chevalier. Cet échange de propriétés n'était que le prélude d'un acte plus important qui allait intervenir entre leurs successeurs comme nous allons le rapporter. Vers 1285, Toule de S. Martin était veuve, son père également était mort ; c'est ce qui la détermina à aliéner en faveur des Religieux, « à Royensart, cent journeus de « terre ahanable, peu plus, peu moins, et quarante « six journeus de bos..... et toute le quarte part du « terrage ..... Ki vaut bien trois muis de grains, a le « mesure de Dorlens.... moitié blé et moitié avaine, « et ung septier de blé de rente, quatre polles et trois

(1) Archives Pas de Calais. Fonds Cercamp. liasse 5e. Original, liasse 1re, liasse 6e. Voir nos pièces justif. Ne 18.

« sols de cens par an. Et avec chou toute le segneurie « et droicture. » Elle reçut « par les mains labe et le « Couvent mil livres de paris. » (1)

Les archives de Cercamp si riches en documents du XII[e] et du XIII[e] siècle nous révèlent encore d'autres acquisitions qui méritent d'être signalées.

En 1265, nous voyons Grart de Rikemaisnil et Demiselle Jakeline, sa femme, vendre à l'Abbaye tout le fief qu'ils tenaient par lige hommage d'Aelis, dite de Frugevillers, et qui consistait en « IIII[xx] jour. et IIII « et demi de terre araule, XXIX j. de tere araule, et « trois muis de grain, pour CCCC liv. de Paris. » (2). Les Maitres et les Frères de la Léproserie de Doullens (1270) vendirent également pour 43 liv., 13 j. de terre avec la faculté de racheter. (3).

Ces acquisitions successives avaient porté ombrage à l'Echevinage de Doullens qui voyait avec peine son influence diminuer dans un pays du ressort de sa banlieue. Jaloux de maintenir les droits que la Charte de 1202 lui conférait, l'Echevinage fit citer, en 1290, par devant le Bailli d'Amiens, l'abbé et le Couvent de Cercamp. L'Echevinage « s'estoit dolu que li abe et le « Convent avaient acquis tieres ou fief de Roiensart, « tant par acat que par don d'aumosne, lesqueles « tieres estoient de leur bourgoisie.... et ils reque- « raient que les dictes tieres mesissent hors de leur « main qui est morte main. » Guillaume de Hangest

(1) Archives Pas de Calais. Fonds Cercamp. Liasse 1[re].
(2) Archives Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasse 1[re].
(3) Cartul. Cercamp. f° 155.

écoutant favorablement leur requête fit défense aux religieux de « acater tere de Bourgoisie de Doullens « et décida que se par avanture, on leur laissait en « homosne tere de la bourgoisie de Doullens, ils se- « roient tenu de les mettre hors de leur main, à la « requeste des Maire et des Echevins. » (1).

Près d'un siècle après, une nouvelle rupture avait lieu entre l'Abbaye et l'Echevinage à l'occasion de l'exercice de la justice. Une sentence du bailli d'Amiens (1367) maintint la ville de Doullens dans le droit d'y exercer la haute, la moyenne et la basse justice, et n'accorda à l'Abbé que les droits des propriétaires fonciers (2).

Un des fermiers de l'abbaye de S. Michel, nommé Minot, fit construire une chapelle en 1625, et s'engagea à payer 100 liv. pour assurer la célébration d'une messe les dimanches et les jours de fête. Cette chapelle fut détruite en 1640, ce qui donna occasion à François Faure, évêque d'Amiens, de prononcer l'extinction de la cure malgré les réclamations du titulaire Jacques Levasseur. Une chapelle reconstruite quelques années après eut le même sort, en 1739, et entraîna la suppression définitive du titre curial (3).

Le domaine de Ransart appartenant à l'abbaye de Cercamp était affermé à diverses personnes pour 8,000 liv. environ, au moment de la Révolution.

(1) Cartul. de Doullens. F° 32.
(2) Cartul. de Doullens. F°s 28, 29, 30 et 31.
(3) Daire. Doyenné de Doullens.

Riquemaisnil.

Riquemaisnil (*Richomesnil*, *Ricumesnil*, *Dives Menilium*) sur la rive gauche de l'Authie, annexe de Hem. 6 hab.

La Bulle d'Alexandre III cite parmi les témoins qui approuvent les donations faites en faveur de la Maladrerie de Doullens, Girard de Richolmesnil (1177). Nous trouvons également (1202) un Roger de Ricumesnil parmi les témoins de la charte octroyée à S. Sauveur de Doullens par Guillaume, comte de Ponthieu.

Un de leurs descendants, Christophe de Rikemaisnil, chevalier, nous est encore connu par la vente qu'il fait à l'abbaye de Berteaucourt d'une partie de la dîme du lieu, en 1229. Citons, en outre, Grard de Rikemaisnil qui vend tout son fief de Ransart à l'abbaye de Cercamp (1265) comme nous l'avons vu précédemment. Ce même Grard est obligé de reconnaître, en 1285, que l'Echevinage de Doullens a sur son fief de Riquemaisnil toute la justice et qu'il ne peut revendiquer en sa faveur que la justice vicomtière.

Robert de Riquemaisnil nous est signalé comme seigneur, en 1337, à l'occasion d'un emprunt qu'il fait à l'Abbaye de Cercamp.

Guillaume de Beauval en était seigneur en 1456. C'est lui qui fit bâtir ce pont sur l'Authie, dont nous avons parlé.

Au xvi[e] siècle, la seigneurie passe entre les mains

de la famille Monchy-Hocquincourt. Louis de Monchy, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Laon (1578), prend ce titre pour donner à « bail sa terre et seigneurie de Riquemaisnil, moyennant six-vingt-treize escus, plus treize escus pour le vin du marché. »

En 1643, Charles de Monchy, maréchal de France, porte encore ce titre dans les actes publics où il figure.

Cette terre achetée par Pierre Dragon, procureur du Roi au bureau des finances d'Amiens, vers 1678, est transmise par lui à son fils Edmond, qui la fait passer ensuite à sa fille et unique héritière Marie, alliée à Nicolas-Louis de Saisseval (1).

La terre de Riquemaisnil vendue dans la suite à M. François de Domesmont appartient actuellement à M. de Guillebon, du chef de sa femme, née de Domesmont.

Terramesnil.

Terramesnil (*Terresminil, Tutereumaisnil*). Doy. Elec. et Prév. de Doullens. 266 hect. 547 hab., à 7 k. du canton et 27 k. d'Amiens. Traversé par la route de Doullens à Moreuil. (M. Garnier, Dict. top.).

La dîme de Terramesnil paraît avoir été donnée au Prieuré de S. Sulpice, avant 1202, comme on peut le voir par les lettres de Guillaume de Ponthieu que

(1) Cartulaire de Bertaucourt, f° 182. — Cartul. de Doullens, f° 86. Minutes de Daiz chez M° Macqueron à Doullens.

nous avons déjà citées. L'abbaye de S. Jean d'Amiens y avait un droit de pâturage et quelques terres qui lui provenaient des libéralités des seigneurs d'Orville, dont Terramesnil a été longtemps l'annexe.

M. de Robecq en avait la seigneurie au siècle dernier.

M. l'abbé Morin, dans ces dernières années, est parvenu, après bien des démarches couronnées de succès, à ériger dans cette commune une superbe église ogivale qui fait l'admiration des visiteurs.

Maires : MM. Renard, 1801-14. — Debry, 1816. — Bontemps, 1817. — Bouthors, 1830. — Meury 1835-48. — Bouthors, 1848-51. — Bulan, 1851-55. — Bontemps, 1855-65. — Renard, 1865-79. — Denoyelle, 1879.

Curés : MM. Boucher, 1821-55. — Morin, 1855-71. — Lavallard, 1871.

Valvion.

Valvion (*Vallis Guidonis*). 12 hab. annexe de Beauquesne.

La ferme de Valvion appartenait à l'abbaye de S. Jean d'Amiens. Les biens qu'y possédait le Monastère provenaient par tiers de Girard de Picquigny, d'Ibert de Doullens, de Goscelin et Robert d'Orville. Ces différentes donations remontent à la première moitié du XII^e^ siècle.

Primitivement, vers 1139, le domaine du Valvion

était spécialement affecté aux Religieuses de l'ordre de Prémontré placées sous la direction des chanoines réguliers de S. Jean d'Amiens. A partir du XIII[e] siècle la communauté de femmes cessa d'exister (1).

Vert-Galand.

Annexe de Beauval. 10 hab. Cette ferme ne figure pas sur la carte de Cassini.

Vicogne (la).

Annexe de Doullens. 27 hab. Sur la rive gauche de l'Authie, en amont de Doullens. Probablement l'un des derniers souvenirs de l'immense forêt de la Vicogne qui couvrait, avant le XII[e] siècle, la presque totalité des pays que nous avons décrits.

(1) Gallia Christiana. Tome x. Col. 1855. Voir pièces justif. N° 7.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Ego Willelmus, comes Monsterioli et Pontivi notum facio.. ... quod Johannes Dominus Altiole, in presencia mea et hominum meorum constitutus, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, duas partes decime quas habebat in toto territorio de Sery, Ecclesie S. Salvatoris, juxta Durlendium, in manum nostram resignavit, et eidem Ecclesie in perpetuam elemosinam dedit et totum jus quod in dicta decima se habere dicebat, guerpivit. Hoc Robertus, filius ejusdem Johannis, per manum advocati sui Ingeranni del Candas, et Adelidis, uxor ejus, benigne concesserunt et approbarunt. Et quia Adelidis in medietate hujus decime se dotalicium habere dicebat, assensu mariti sui, sufficientem et tantum valentem comutacionem pro hac decima in terragio ejusdem territorii de Sery se habere recognovit. In recompensacione tamen hujus beneficii pred. Johannes a pref. Ecclesia dimidium modii anone, quem ei debebat annuatim, relaxationem et sexaginta quinque lib. paris monete recepit..... Abandon de tous les droits féodaux.

Testes : Almoricus, tunc prior ejusdem Ecclesie. Lambertus de Henreumaisnil, Nicholaus de Fleschers, sac. et monachi, Nicholaus de Lens, diaconus, Walterus, tunc decanus Dullendii, Johes de Forceville, Johes de Constainvillers presbiter. Silvester, clericus meus. Robertus Freteaus, Robertus de Altaribus, Symon

de Donchierre, Ingelrannus del Candas, Symon de Buschoi, milites. Walo de Senarpont, tunc maior Dullendii, Michael de Buschoi, Robertus de Arras, conscabini et alii multi. Actum primo apud Durlendium in Eccles. B. Martini; postea recognitum in Eccles. B. Richarii ; ad ultimum fuit confirmatum in domo mea apud Durlendium. A. I. V. Millesimo Ducentesimo sexto, mense novembri (nov. 1206. Arch. Somme. Fonds Corbie, Armoire 3. Liasse 111. N° 2. Original.)

N° 2.

Ego Johannes de Antioele, miles, not. fac. quod dedi in elemosinam Ecclesie S. Sulpicii, extra Dorlens, pro Deo et pro anima mea, et anima uxoris mee defuncte... et specialiter pro anniversario meo, singulis annis, die obitus mei celebrando, talem partem quam habebam et quicquid habebam ad molendinellum quod est apud Dorlens, ante domum regis, in quo eciam molendinello dict. Ecclesia partem suam habet, hereditarie, libere et pacifice possidendum... actum A. D. I. 1236. mense decembri. (Arch. Somme. Fonds Corbie. Armoire 3. Liasse 101. Original).

N° 3.

Th., Dei gratia, Ambianensis episcopus.. Inde est quod quasdam possessiones quas nominatim exprimere curavimus: scilicet, Ecclesiam sancti Martini de Durlendo, cum omnibus appendiciis suis et ejusdem Ecclesie prebendas ; et totam decimam de Viconia que pertinet ad villam de Belval, ad curtem de Rosel, ad villam de Pucenviller et de Henrisart ; et eciam totam decimam in terris Viconie quas recuperavit Philippus comes Flandrie adversus dominum de Belval ; Altare eciam de Bellaquercu, de quo altari sciant omnes presentem paginam inspicientes quod,

omnium beneficiorum tam oblationum quam decimarum et omnium quod pertinent ad dictum altare, duas partes ecclesie S. Salvatoris juxta Durlendum cum predictis possessionibus confirmavimus.

Et ut fratres Aquicincti in eadem domo deo militantes liberius et tranquillius possideant dictas possessiones seu donationes, quia eas longo tempore possiderunt ipsis in perpetuum concedimus possidere, pred. possessionum *perturbatores a Dominici* corporis et sanguinis communione sequestrantes. Presentibus dilectis nostris Theobaldo, Ecclesie nostre preposito, Theobaldo Amb. Archid., Bodino, Theobaldo de Selincort, canonicis Amb., Waltero, decano de Durlendo, Laurentio, clerico nostro, Amolrico, pred. ecclesie priore. Datum per manum Manasseri, cancellarii nostri.

A. I. V. 1202. Arch. Somme. Fonds Corbie. Arm. 3, Liasse 98. N° 3. Original.)

N° 4.

Richardus, D. G. Ambian. episcopus... Notum vobis facimus quod Balduinus de Luceolo, in nostra presentia constitutus, recognovit se vendidisse Ecclesie B. Sulpicii, juxta Dorlendum, et fratribus ibidem Deo servientibus, tredecim jornalia terre in territorio de Legni, juxta Domum de Belloreditu sita, receptis a prefata Ecclesia tredecim lib. paris. Quia vero Margareta, uxor ejus, in terra illa dotalicium reclamabat, ipse coram nobis eidem sufficientem commutationem assignavit... quam eadem grata recepit concessione. Et quidquid in prefata terra vendita reclamabat in manum nostram resignavit, et cum marito ad opus Ecclesie cessit. Guidone de Luceolo, qui decem jornalia terre de terra illa ad suum feodum pertinere dicebat, hoc idem similiter concedente et quidquid reclamabat ibidem in manum nostram resignavit. Asse-

ruit etiam prefatus Balduinus, et hoc idem W., Decanus noster de Dorlendo, per suas litteras nobis testificatus est quod de assensu abbatis Acquicincti ista venditio processerat, hac adjecta conditione, quod si quis Ecclesiam Acquicincti vel fratres S. Sulpicii super hoc amodo inquietaret, supradicti fratres quidquid idem Balduinus de Abbate tenet in feodum, salva dotalicii commutatione, saisirent et tenerent. Venditionem etiam istam Margareta, soror prefati B. benigne concessit sicut pref. decanus in suis litteris intimavit.

Prefatam itaque terram supradicte Ecclesie, ad postulationem B. et uxoris sue, in perpetuam concessimus elemosinam, omnes illos excommunicantes qui eamdem Ecclesiam super hoc, de cetero, molestabunt injuste. Actum A. D. 1208. mens. decembri (Arch. Somme. Fonds Corbie. Armoire 3. Liasse 105. N° 1. Original).

N° 5.

Mag. I. de Wail. Domini Amb. Chanc. et offic... noveritis quod Alondius de Luchuel in presentia nostra constitutus quittavit, in puram et perpetuam elemosinam, Ecclesie S. Sulpicii, prope Dull., quidquid juris habebat seu reclamare poterat in terragio XL jornal. terre sue in territorio de Biaurepaire, in una pechia, prope Bloiacum, in predictis terris dicte Eclesie, promittens juramento prestito, quod contra hujusmodi quitacionem de cetero non veniret, nec dictam Ecclesiam, aut aliquem ex parte ipsius, super ea, per se vel per alium, nomine hereditatis vel aliquo alio nomine molestaret nec molestari procuraret... Actum A. D. 1248 avril. (Arch. Somme. Fonds Corbie. Armoire 3. Liasse 105. N° 2. Original).

N° 6.

.... Ego Theodericus ... Amb. eps... Auctoritate Patrum et more Ecclesiastico eruditi... notum facimus quod vir illustris Hibertus, Roberti, filii Hiberti viri egregii filius, pro animabus antecessorum suorum, patris et matris sui et fratrum suorum, elemosinam patris sui, videlicet decimam totius Viconie ad Belval pertinentem apud Croizetes recognoscens, in manum nostram reddidit et monasterio Aquicinctensi libere et quiete possidendam per manum nostram in elemosinam concessit et guerpivit. Addidit etiam prefatus Hibertus predicto monasterio Aquicinctensi unam carrucatam terre penitus liberam apud Belval tenendam, et insuper quicquid in agricultura monachi de Sancto Sulpicio poterunt laborare, salvo tamen suo terragio. Hanc quoque elemosinam Monasterio Aquicinc. per manum nostram factam, et apud Croizetes, in presentia multorum recognitam, pred. monasterio Aquic. in perpetuum possidendam per presens scriptum confirmamus...

Testes: Leonius S. Bertini, Hugo S. Donandi, Fulco de Hasnon, Vicarinus de Alci, Abbates; Petrus et Almoricus presbiteri de Durlens. De laicis: Hibertus de Altaribus, Aufredus dapifer, Vualterus de S Albino, Nicholaus de Lucuello, Hugo de Bonneriis. Ego Symon cancellar. relegi. Datum per manum Roberti Gigantis. Sans date (Thierry 1144-64).

Arch. Somme. Fonds Corbie. Armoire 3. Liasse 107. N° 1. Original.

N° 7.

Ego Ibertus de Durlens, puer cognominatus, elemosinam quam ego et pater meus Robertus, Ecclesie B. Joannis Ambianensis, in Viconia, juxta vallem Guidonis, assensu dominorum nostrorum

Widonis, Pontivensis comitis, patris Widonis pueri, et Girardi, vicedomini Pinchonii, soceris mei, et Beatricis, uxoris mee, et fratrum meorum Roberti et Ingeranni, et sororum mearum, Mathildis et Agnetis, fecimus.... ut rata permaneant sigilli impressione munio, scilicet tertiam partem terre quam possident fratres Vallis Guidonis in Viconia, et pascua, et nemus Viconie ad proprios usus. Alias vero partes dederunt prefatus Girardus, et Goscelinus de Horrivilla et Robertus, filius ejus. Sed ut assertio nostre elemosine magis corroboretur, nomina virorum qui eam viderunt facere subscribere fecimus: quorum primus est Girardus vicedominus ; alii, Robertus, Dominus Horriville et Walterus, ejus patruus ; et Ingerannus, frater Hugonis sacci ; *Alexander, Hugo, Wido, Girardus fratres de Templi manentes apud Seriel* ; Gentianus sacerdos ; Ingelrannus, sacerdos Bellevallis, Johannes de Hamencourt ; Symon de Buscoy ; Fulcherus de Durlens,.... Sans date. Approuvé par Guy, consul Pontivensis, 1144, Dum predictus Guido apud Alciacum obsidione deteniretur. Inter testes : Bartholomeus Fretel, Hybertus, filius Hyberti.

(Archives de la Somme. Regestrum Chartarum S. Johannis Amb. f° CCCLIX et Bibliothèque d'Amiens. Cartulaire de S. Jean f° 88).

N° 8.

Richardus eps Amb.... Robertus, filius Hiberti de Durlens, dedit Monasterio de Guardo, *duas carrucatas terre* in Viconia, apud *Vallem erroris*, omnino liberas, et usuaria per totam terram suam, pro anima sua et pro animabus antecessorum suorum, laudante filio suo et concedente Hiberto, et uxore sua Avicia. Testes sunt : Odo, prior de Circampo, et Bernardus, prior de Guardo, et Bernardus, prepositus de Alcoch, et Nicholaus, medicus de Luceio.... dedit idem Robertus, vicecomes, monasterio de Guardo

quidquid habebat in Genevreia. Testes sunt: Fr Hugo de Foliaco, Ebrardus de Permaco.... Sciendum est autem quod quidquid Monasterium de Guardo, tam ex dono et elemosina Girardi, vice domini Pinconiensis, quam Roberti, filii Hiberti, in territorio de Viconia possidebat, videlicet quinque carrucatas, Robertus, Guarinus, Wilelmus filii Roberti, vicecomitis de Durlendo, eidem monasterio de Guardo, post diutinam reclamationem suam per manum Theoderici episcopi, reddiderunt et libere et quiete possidendum concesserunt. 1206. mai.

(Arch. Somme. Carton du Gard. N° 310. Original).

N° 9.

Ego Guido Candavena, Dominus de Belval, dona que assenssu uxoris mee Agnetis, (1) et Ingelranni fratris Hiberti de Durlens, Ecclesie S. Johannis Ambianensis donavi... ut in perpetuum rata sint sigilli mei impressione confirmo. Hec sunt que Ecclesie S. Johannis concedo et in elemosinam dono. Quinque carrucatas terre in territorio Viconie et decimam in eadem terra, nihil retinens preter terragium. Terram uberem ad curtis constructionem, que sui magnitudinis amplitudine curti de Ollaincourt valeat equari. Curtem ab omni exactione, ut fratribus placuerit, fossa cingendam. Nemus ad comburendum et extricandum et ad omnes usus fratrum in Viconia manentium. Pascua ejusdem territorii libera. Concedo etiam in eodem territorio, quocumque loco fratres voluerint, terram aperire, marlam seu alios lapides extrahere, tam ad agriculture emendationem quam ad domorum suarum constructionem.... Acta sunt hec, anno Domini m° C° LX°, apud Durlens. His presentibus : Roberto, sacerdote de Bel-

(1) Il est probable qu'il y a là nne faute de copiste, car une charte de 1160 rapportée dans le Cartulaire du Gard lui donne le nom de Mathilde.

lavalle ; Galtero, sacerdote de Pulchraquercu ; Radulpho Candavena et pluribus aliis. Recognita sunt hec. Amb. in presentia Dn̄i Theodorici, episcopi ; Reineiri, Abbatis S. Fusciani ; Th. abbatis S. Martini.

Bibliothèque d'Amiens. Cartulaire S. Jean. Charte 868.

N° 10.

Ego Wilelmus, comes Pontivi, notum facio.... quod Hugo Candavena, assenssu et concessione Millesendis, uxoris sue, et Guidonis fratris sui, sororum suarum videlicet Margarite, Flandrine, Marie Beatricis, in presentia mea, dedit et in perpetuam elemosinam contulit Ecclesie S. Salvatoris, extra castrum Durlendi, terciam partem tocius decime in toto territorio de Belvisoule, et omnibus terris de Belval in quibus dominus ejusdem ville habet terragium tam in novalibus quam in terris, preter Viconiam, in qua Ecclesia totam habet decimam. Receptis de caritate ejusdem Ecclesie trecentis quinquaginta libris parisiacensis monete. Hanc donationem et elemosinam predicte Ecclesie benigne factam Hugo de Candavena et Mathildis, uxor ejus, mater Hugonis Candavene, et Vuido, filius eorum, coram Domino Theobaldo, venerabili episcopo Ambianensi et Henrico d'Araines, et Johanne de Warlaincourt, Roberto del Caisnoy, Symone de Buschoi et Rogero de Ricūmaisnil... concesserunt, laudaverunt, et approbarunt. Insuper cum pred. decima decimam de Tutereumainil et ubicumque Dominus de Belval decimam solet recipere et hactenus noscatur recepisse, totum sub titulo elemosine.... Ecclesie contulerunt et eidem concesserunt libere et quite possidendum. Hanc ergo decimam et totam elemosinam.... Hugo Candavena et Vuido, frater ejus, adversus omnes homines tenentur garandire. Ego siquidem Wilelmus, comes Pontivi, a prefatis fratibus Hugone et Widone, multis precibus pulsatus, et bono pacis providens, me su-

per hoc constitui guarandisorem. Quapropter hanc paginam tradidi sigilli mei imagine communitam sub testimonio Almorici prenominate Ecclesie tunc prioris.. Roberti Fretel, Johannis de Warlaincourt, Rogeri de Ricumaisnil, Symonis de Buscoy militum, et aliorum multorum. Actum A, I. V. M° CC° II°.

Archives de la Somme. Corbie. Arm. 3. Liasse 107. Original.

N° 11.

Ego Balduinus, Dominus de Bellavalle, miles, notum facio universis quod cum ego, animi levitate,minus sano usus consilio, aliquotiens impediveram viros religiosos, Priorem et Conventum S. Sulpicii, juxta Dullendium, quominus ipsi decimas suas de Bellavalle, in eadem villa possent recipere et hospitari. Tandem ego reversus ad cor, saniori fretus consilio, concessi in perpetuum religiosis dicti Monasterii jus recipiendi et hospitandi, ubicumque voluerint,fructus decimarum suarum in villa mea,promittens fide et juramento corporali prestitis et sub pena XL lib. Par.quod contra hujusmodi concessione non veniam nec dictis religiosis. . per me vel per alium molestari procurabo....

Act. A. D. M° CC° XL° septimo, mense februario

(Arch. Somme. Corbie. Arm. 3. Liasse 107. N° 3. Original).

N° 12.

Ego, Robertus, abbas Arroasie..... salutem in Domino.

Vestre universitati notum fieri volumus quod Ecclesie B. M. de Cercamp quidquid habebamus in territorio de Bogemaisons, comuni assenssu, sub vendicionis titulo, in perpetuam concessimus possessionem. Pecuniam inde susceptam in majorem et magis necessarium Ecclesie nostre querentes plectum. Sciendum eciam quod reddifum quem eidem Ecclesie super eidem terri-

torio annuatim debebamus, ipsa nobis Ecclesia remisit, salvo tamen redditu vel terragio participum. Hunc siquidem vendicionis contractum, assenssu et consilio Petri, epi Atreb., in cujus diecesi nostra consistit Ecclesia, neenon et ipsius Ecclesie Capituli, sed et multorum prudentium virorum celebravimus. S. Roberti, abbatis Arroasie ; S. Danihelis, abbatis de Clerfai ; S. Johannis, quondam abbatis.... Actum 1196. Mense julio. (Archives. Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasse 6e. Original.

N° 13

Innocentius eps, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et Conv. Caricampi salutem. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus gratum impartientes assenssum, possessiones vestras de Begomaisons, sicut eas juste ac sine controversia possidetis, vobis et per vos Monasterio vestro auctoritate apostolica confirmamus.... Datum, Rome, apud S. Petrum, XVI Kal. Maii, Pontificatus nostri anno primo.

Arch. Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. Liasse 5e. Original.

N° 14.

Quoniam-.. idcirco donum et investituram quam comes Hugo de S. Paulo, consilio fidelium suorum, laude quoque et voluntate uxoris sue Helisendis, filiorumque suorum Ingelranni et Hugonis, fecit Ecclesie Molismensi, de quibusdam rerum suarum redditibus quos apud villam Leuchodium, ab antecessoribus suis in Dominio suo possiderat, ad notitiam hujus donationis transmittendum in posteros, hortatu ejusdem Comitis memoria litterarum eternare statuimus.

Dedit itaque predictus Comes Molismensi Cenobio, in persona sua, per manum suam, filiorumque suorum Ingelranni et Hugonis, in presentia Dni Lamberti Atrebatensis episcopi, in cons-

pectu procerum suorum et totius Ecclesie Leuchodiensis, in cujus templo hoc factum est, presente Dño Roberto, Molismensi abbate, qui de manu ejusdem Comitis donum suscepit, decimas quas in Ecclesiis de *Léuchodio* et de *Sarcingo*, in dominio suo, ab antecessorum temporibus tenuerat, pariter quidquid potestatis et dominationis in prebendis canonicorum habuerat. Dedit etiam cambam unam et tres hospites, mansum quoque suum Ecclesie contiguum, ubi modo est habitatio Monachorum, sicut ipse tenebat. Mediatoremque suum et mansum in quo Mediator habitat, cum terra que ad unius carruce culturam pertinet, sicut tunc tenebat Helisendis, comitissa, uxor ejus. Et ne aliquando hujus tenor donationis in aliquo predictarum rerum forte per aliquem in reliquum cassaretur.... Dns Lambertus... statim in presentia Comitis et totius multitudinis semel et bis requisivit an aliquis in his quidquam calumniaretur..... Acta sunt hec et publice confirmata apud Leuchodium, in Ecclesia S. Leodegarii, presentibus Episcopo, et Comite et populi turba... A. D. Inc. millesimo, nonagesimo quinto. Presulatus Dñi Lamberti Atreb. episc, anno secundo. XV Kal. jul., die dominica, regnante Domino Jesu Christo.

Archives de la Côte-d'Or. Fonds Molesmes. 1er cartul. XIIe siècle, fo 50.

No 15.

Notum sit omnibus quod miles quidam nomine Marcus, concessione Hugonis Grossi a quo tenebat, dedit S. Marie Molismensi Ecclesiam de Lucheio et quidquid inde habemus, laudante Domno Iterio de Rocceio, de cujus casamento erat.

Qui etiam Iterius auxit donum de suo proprio, dans scilicet Monachis duos olcas alodii sui in eadem villa, quos proprios tenebat, ac de suo alodio quantum propria araret carruca et quan-

tum ipsi Monachi ad prata de Brolio suo extirpare possent, et totum usum in silvis, in pascuis, et in aquis ad nostros proprios usus.... Postea vero Domnus Hugo, frater ejus, qui de rebus suis, antequam Jerosolimam iret, ubi mortuus fuit, heredem constituerat, quidquid frater ejus Iterius Ecclesie Molismensi donaverat, gratanter concessit. Insuper et suam terciam partem de ipso eodem alodio supradicto ad augmentacionem donavit. Deinde quoque ipse idem Hugo, divina gratia inspirante, et eciam cujusdam fratris nostri Johannis monachi exhortacione, dedit Ecclesie Molismensi pro anime sue ac sui fratris Iterii salute, fratre suo Norgando laudante, de alodio Crisenon indeterminato quantum ad Ecclesie omnium que officinarum edificacionem, et ad ortum, et ad virgultum et cimeterium necesse erat. Huic vero donacioni adjecit et aliam predicti alodii suam terciam partem. Quam donacionem cum ambo Jerosolimam tenderent et Castellionem in Burgundia pervenissent, ibidem donum Hugo renovavit et Norgandus frater ejus laudavit, et ob hoc inde triginta solidos habuit Similiter Domno Hugoni quedam magni precii mula tunc fuit omnino dono concessa, que antea erat tantum sibi prestita.. Cum vero Jerosolimam pertingere non potuerint ad propria regredi festinaverunt. Regresso que Hugone, locum de Crisenon cepit magis ac magis diligere, Ecclesiam lapideam lignea prostrata construere, sua illic deferre, omnia in ejusdem loci augmento animum suum applicare. Sed cum de regressione sua valde dubitare videretur, rursum paravit omnia ut suum votum impleret. Cum autem de hac patria recedere debuit, Domini Hubaudi Antissiodorensis episcopi presenciam adiit ac donum quod S. Marie Molismensi fecerat, in custodia sua, ac defensione posuit, eciam Priorem istius loci Walterum nomine, in manibus reddidit rogans eum ut quandiu viveret Molismensi Ecclesie testis fidelis ubique fieret... Sans date. En

marge 1096 d'une écriture plus moderne. (Arch. Côte d'Or. 1er Cartul. de Molesmes, f° 46, XII° siècle).

N° 16.

Unde ego Anselmus Candavena ... laudo et concedo Ecclesie Molismensi et monachis S. Leodegarii de Luceio libere, in perpetuum possidendas mansuras quas tenent Fulcherus, Reinsindus et Almidius. Laudo et concedo quidquid in orto manachorum continetur. Conventum eciam et hospites manentes in eo et circa, liberos a furnagio et omni consuetudine concedo. Cambam eorum liberam et ortos quos mutuaverunt a Lamberto de Hesdineo. Novamvillam cum apendiciis suis que data est ab avo meo Hugone, comite, laudante uxore sua Helisende, libere possidenda concedo. Concedo eciam nominatim terram montium, Noveville culturam, terram Anguli Susanne, terram de salicio, et iterum terram de Campo Aloldi, campum Marboti, *terram veteris ville*, vallem... terram ruptorum et ceteras terras libere possidendas concedo. Theloneum insuper de hospitibus suis predictis Monachis concedo. Usuarium in pascuis, in acquis, in silvis, ad comburendum et ad edificandum sibi et hospitibus suis libere concedo. Testes : Guido, tunc temporis prior ; Adam, miles de S. Martino; Vuillelmus de Bullevillari... hanc donationem concessit et recognovit Dominus Anselmus, in plena Ecclesia, coram omni populo de Luceio, in octavis Epiphanie Domini Act. A. V. Inc. 1151. Original. Arch. Côte-d'Or, Fonds Molesmes. H. 286.

N° 17.

Nos Mathildis, Atrebatensis et S. Pauli comitissa, notum facimus... quod nos, de voluntate et consensu carissimi Dñi Guidonis de Castellione, comitis S. Pauli et Gaufridi, prioris Lucheti,

qui infra metas ejusdem ville jus patronatus obtinere dinoscitur, necnon voluntate et consensu Dni Johannis, curati ipsius parochie, unam capellam apud Luchetum, in villa, ob remedium anime mee et omnium fidelium defunctorum, in honorem S. Margarete, de novo edificavimus, dotantes ipsam ad perpetuum stabilitatis fundamentum, de XXV lib. par. percipiendis annuatim, a Capellano qui in Capella pro tempore desserviet, in Ecclesia de Liskes, ordin. Premonstrensis, diecesis Morinensis, in die Pasche, prout in litteris abbatis et Conventus dicte Ecclesie planarie est expressum. Capella autem per conventiones inter nos et Priorem et Curatum habitas, nullo tempore debet excedere longitudinem L pedum, nec latitudinem XXX, nisi de ipsorum, futuris temporibus, processerit voluntate. Capellanus, insuper, diebus dominicis, non celebrabit in ea donec in ecclesia parochiali ad processionem fuerit propulsatum. Aliis autem diebus, campana diei pulsante, videlicet inter auroram diei rutilantem et solem orientem, celebrare poterit et etiam tenebitur nisi legitimum habuerit impedimentum. Exceptis festivitatibus Omnium Sanctorum, Commemorationis Fidelium, Nativitatis et Resurrectionis Domini, Pentecostes et S. Leodegarii, in quibus, a nona, in vigiliis ipsorum usque post vesperas, in diebus Sollempnitatum earumdem, a celebratione missarum et horarum in eadem Capella cessabit. Et tunc, silicet in diebus sollempnitatum predictarum, in capella castri Lucheti tenebitur celebrare et horas canonicas decantare. Non erunt in ea campana, neque fontes, nec nisi unum solum altare in quo Capellanus celebrabit. Capellanus vero qui pro tempore fuerit, Priori juramentum prestare tenebitur quod juri parochiali in aliquo non detrahet et quod omnes oblationes, obventiones, sibi ratione Capelle venientes, salvis et retentis sibi XXV lib. par., ipsis Priori et Curato fideliter reservabit nichil sibi inde appropriando. Item quod nullum parochianum in Capella ad Ecclesiastica sacramenta

recipiet nisi de licentia ipsorum. Collationem vero predicte capelle in fundatione ipsius, nobis, et pro futuro tempore dominis de Lucheto in perpetuum retinuimus, salvis articulis superius annotatis. ... actum. A. I. D. M. CC. LX° septimo, mense aprili.

Arch. Côte d'Or. Liasse Molesmes ut supra. Original.

N° 18.

Sachent tout... Ke li Per de Doullens et li homme le Roy de Chastellerie de cele meisme ville ont jugie pour droit par le usage du pais Ke le vente ke Gontrans de Savie et Demiselle Ale, se femme, fissent à Monsegneur Pierron d'Amiens, chevalier, par lotroy de Ysabel, leur fille, ke ele fist par avoué come cele ki estoit dessous age, de le tere de Roensart et de toutes les appartenanches est boue et loiaus et ke il fust bien et loialment en la terre devant dicte. A ce jugement fut Messire Drien de Bras, chevalier, a cel jour bailli d'Amiens en qui presence cil jugemens fu fais ; et Messire Hues des Auteux, chevalier ; et Hues de le Rosière, pers de Doullens; et Messires Henri Kieres et Messires Wis de Candas, chev. ; et Engerand de Maiserolles, sires de Courcelles ; et Jehans Aubeluche, et Jehans de Henreumaisnil ; home le Roi et pluiseurs autres ki fissent le jugemens. En tesmoing dele quele chose le devant dit Bailli a pendu sen scel et Messires Hues des Auteux, chev., Hues de le Rosière et Robers de Biauval come per et Messires Henri Kières, et Messires Wis de Candas, chev., et Ingerand de Maiserolles comme home le Roi. 1269, le mardi après la feste de S. Nichola en iver. Original avec plusieurs sceaux pendants.

Archives du Pas-de-Calais. Fonds Cercamp. 1re liasse.

ERRATA.

Page 117, ligne 11, lire Hélène au lieu de Jeanne.

Page 131, ligne 15, lire : Faite par Guy Campdavène quelques années après son mariage avec Mathilde de Doullens.

Page 176, ligne 7, lire ogival au lieu d'original.

Page 186, note 1re, lignes 12 et 13, lire Conte et Contesse au lieu de coote et cootesse.

Page 204, ligne 16, lire 1374 au lieu de 1370.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Authieulle 62
Bagneux 73
Beauquesne 80
— § 1. Château et seigneurie. 81
— § 2. Prévôté royale 88
— § 3. Commune et institutions communales . . 90
— § 4. Eglise et établissements religieux 93
Beaurepaire 98
Beauval 99
— I. Château et seigneurie 99
— § 1. Famille des vicomtes de Doullens. . . . 100
— § 2. Famille Campdavène 103
— § 3. Famille de la Rivière et Châtillon 116
— § 4. Famille Créquy-Soissons 117
— § 5. Famille Bouquel 119
— II. Commune 120
— III. Eglise et établissements religieux 122
— § 1. Eglise et fondations qui s'y rattachent. . 122
— § 2. Hôpital 125
— § 3. Maladrerie. 126
Bouquemaison 127
Bout-des-Près 140
Bretel 141
Brevillers 143
Freschevillers 147
Gézaincourt 148
Gros-Tison 159
Grouches 159

Hamencourt 164
Hardinval 167
Hautevisée-le-Beau 168
Hautevisée-l'Epine 169
Heu 169
Huleux 177
Humbercourt 178
Longuevillette 190
Lucheux 193
— § 1. Château et seigneurie. 193
— § 2. Commune et échevinage. 200
— § 3. Eglise et prieuré 201
— § 4. Hospitaliers de S. Jean 213
— § 5. Hôtel-Dieu 214
— § 6. Maladrerie 215
— § 7. Ecoles 216
— § 8. Couvent des Carmes 217
— § 9. Chapelle S. Léger. 217
— § 10 Chapelle Ste Marguerite 218
— § 11. Chapelle de N.-D. de Liesse 219
Luchuel 219
Milly 221
Neuvillette 222
Ransart 226
Riquemaisnil. 231
Terramesnil 232
Valvion 233
Vert-Galand 234
Vicogne (La) 234
Pièces justificatives. 234

DEUX ANNÉES
D'INVASION ESPAGNOLE
EN PICARDIE
1635—1636

Par M. Alcius LEDIEU.

Je t'aimais glorieuse et t'adore insultée ;
Je me sens mieux ton fils en pleurant tes revers.

V. DE LAPRADE.

(Mémoire couronné par la Société en 1884.)

Aucun travail d'ensemble n'a encore été publié sur la guerre de Trente-Ans en Picardie; cependant ce sujet ne manque point d'intérêt, et les documents abondent.

Nous avons tenté cette entreprise — du moins en partie.

Les deux premières années de l'invasion de notre chère province par les bandes hispano-impériales sont assurément les plus douloureuses.

Les combats incessants, les rencontres successives entre les troupes ennemies et les troupes françaises eurent pour résultat la dévastation presque complète de notre région.

L'existence de nos malheureux ancêtres était toute d'alarmes, de souffrances et de privations.

A la guerre succédèrent les deux autres fléaux qui l'accompagnaient presque toujours autrefois, — la famine et la peste.

C'est le récit de ces deux funèbres années que nous nous sommes proposé de retracer.

Si les revers éprouvés par notre pays font saigner notre patriotisme, d'un autre côté ils servent à le raviver.

Notre travail est le fruit de plusieurs années de recherches laborieuses. Avant de le publier, nous l'avons revu avec le plus grand soin et nous avons fait droit aux conclusions de la Commission de la Société des Antiquaires de Picardie.

En jetant un coup d'œil sur l'Index bibliographique, il sera facile de se rendre compte des nombreux documents que nous avons compulsés. Outre les manuscrits qui nous ont servi, la plus grande partie des ouvrages imprimés consultés par nous font partie de collections qui ne sont entre les mains que de très peu de personnes; d'autres sont tellement rares —à témoin les treize premiers de notre Index— qu'ils offrent le même intérêt que certains manuscrits.

Puisse notre œuvre être accueillie comme un nouveau gage de l'affection que nous avons vouée à notre chère province !

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Manifeste contenant les justes causes que le roi a eues de déclarer la guerre au roi d'Espagne. 1635.

Déclaration des paysans de Picardie à monseigneur le mareschal de Chastillon. 1635.

Récit véritable de la grande défaite de trente-trois cornettes de Croates, taillés en pièces par l'armée du roi commandée par M. de Rambures, et la honteuse fuite du colonel Forcasse dans le comté d'Artois le jeudi quinzième novembre 1635.

Déclaration générale sur l'élection de monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi, en la charge de généralissime de l'armée de Sa Majesté dans la province de Picardie, contre les desseins ... du cardinal infant... 1636.

L'acheminement et résolution de la cavalerie et infanterie de la puissante armée du roi dans la province de Picardie. 1636.

Déclaration des villes de la province de Picardie, au roi, sur l'arrivée de la puissante armée de Sa Majesté, et de ce qui s'est nouvellement passé en icelle, contre les ennemis de l'État. 1636.

Harangue militaire d'un ancien capitaine à la revue et montre générale de l'armée du roi, dans la province de Picardie, faite près la ville de Pons Saincte Maixence, le lundi 15 septembre 1636.

Le tocsin et la trompette des paysans de Picardie, pour le service du roi, dans les furieuses poursuites contre les Espagnols, et prise de leur canon. 1636.

Les valeureuses actions guerrières de monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi, généralissime des armées de Sa Majesté, en la poursuite et retraite des troupes de l'armée impériale et espagnole dans la province de Picardie. 1636.

L'arrivée de l'armée du roi près la ville de Bapaume, au Païs-Bas, sous la conduite de monseigneur le duc d'Orléans, frère unique de Sa Majesté. 1636.

Lettre sur le désastre des habitants et garnison de la ville de Corbie, et des furieuses batteries faites contre icelle, par M. le marquis de la Force, suivant les commandements du roi. 1636.

Obsidio Corbeiensis, dicata regi ab Antonio de Ville, equite gallo... 1637.

Joannis Grangierii, professoris regii eloquentiæ, de deditione Corbiæ oratio habita in auditorio Cameracensi regio, die xv novemb. an. MDCXXXVI. Sans date.

Le Mercure français. 1635 et 1636. t. xx et xxi.

Charles Bernard. Histoire de Louis XIII. 1646.

Le P. Ignace. Histoire... des mayeurs d'Abbeville. 1657.

Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu, recueillis par Aubery. 1667.

(Jean le Clerc). Vie de Richelieu. 1695, T. II et III.

(Simon de Riencourt). Histoire de Louis XIII, dit le Juste. 1695.

Michel le Vassor. Histoire du règne de Louis XIII. 1712-1718. T. VIII et IX.

Vincent Voiture. Œuvres. 1729. T. Ier.

Le P. Daire. Histoire de la ville d'Amiens. 1757. T. Ier.

Le P. Griffet. Histoire de Louis XIII. 1758. T, II.

Dusevel. Histoire de la ville d'Amiens. 1832, T. II.

Bouthors. Cryptes de Picardie. 1838.

Sismondi. Histoire des Français. 1840. T. XXIII.

A. Bazin. Histoire de France sous Louis XIII. 1840. T. III.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux, pub. par Monmerqué. 1840. T. II.

Mémoires du duc de la Force. 1843. T. III.

F.-C. Louandre. Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu. 1845. T. II.

H. Martin. Histoire de France. 1849. T. XIII.

Mémoires de Mathieu Molé, pub. par Champollion-Figeac. 1855-1857. T. II et IV.

Manuscrits de Pagès, pub. par L. Douchet. 1857. T. II.

La Picardie. Années 1859, 1866 et 1871-1872.

V. de Beauvillé. Recueil de documents inédits concernant la Picardie. 1860 et 1881. T. Ier et IV.

E. Prarond. Histoire de cinq villes et de trois cents villages. 1861-1868. 6 vol.

Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis. 1862.

E. Delgove. Histoire de la ville de Doullens. 1865.

De Boyer de Sainte-Suzanne. Les intendants de la généralité d'Amiens. 1865.

L'abbé P. de Cagny. Histoire de l'arrondissement de Péronne. 1866. 2 vol.

Ch. Gomart. Essai historique de la ville de Ribemont. 1869.

A. Janvier. Récits picards. Procès célèbres. Exécutions capitales. 1869.

V. de Beauvillé. Histoire de la ville de Montdidier. 1875. T. Ier.

L'abbé J. Gosselin. Mailly et ses seigneurs. 1876.

F.-I. Darsy. Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie. 1877. T. Ier.

Tillette de Clermont-Tonnerre. Documents inédits sur Abbeville et le Ponthieu. 1880.

E. Coët. Histoire de la ville de Roye. 1880. T. 1er.

A. Janvier. Petite histoire de Picardie. 1880.

H. Josse. Histoire de la ville de Bray-sur-Somme. 1883.

Mémoires de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, pub. par Tamizey de Larroque. 1883. T. 1er.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique.—1° A.Thierry. Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État. 1856. — 2° Lettres... du cardinal de Richelieu, pub. par M. Avenel. 1863. T. v. — 3° Lettres de Jean Chapelain, pub. par M.Tamizey de Larroque. 1880. T. 1er.

Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle, de Michaud et Poujoulat. — IIe série : Mémoires de Fontenay-Mareuil, de Montglat, de Bassompierre, de Pontis, de l'abbé Arnauld, de Richelieu. 1837-38. T. v, VI, VIII et IX. — IIIe série : Mémoires du cardinal de Retz, de Montrésor, de la Rochefoucauld. 1836-39. T. 1er, III et v.

Etc., etc.

SOURCES MANUSCRITES.

Archives départementales de la Somme. B. 21, 22 et 23.

Registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens et d'Abbeville et Comptes des argentiers pour 1636.

Mss. de D. Grenier.

Mss. du bourgeois Scellier, de Montdidier.

Mss. divers de la bibliothèque de Roye.

Archives d'Abbeville et de Crécy.

Histoire généalogique et chronologique des comtes de Ponthieu, par Formentin. (Bibl. d'Abbeville).

Journal d'un bourgeois de Domart. (Bibl. d'Abbeville. N° 96 des Mss.).

Documents particuliers en la possession de l'auteur.

Etc., etc.

CHAPITRE Ier.

Causes de la guerre de Trente Ans. — Première campagne en Picardie. — Les ennemis ruinent Crécy et d'autres localités du Ponthieu. — Condamnation de cinq traîtres. — Le duc de Chaulnes tient la campagne. — Le maréchal de Châtillon est envoyé en Picardie. — Tentative pour attirer Jean de Werth au service de la France.

Dans le premier quart du xvii^e^ siècle, une guerre politique et religieuse, qui dura trente ans, — d'où son nom, — s'étendit à toute l'Europe. Les causes qui l'amenèrent sont multiples : l'antagonisme des catholiques et des protestants, mais surtout l'envahissement que prenait chaque jour la Maison d'Autriche. Ces causes ne cessèrent de s'accroître à partir des premiers troubles qui s'étaient produits à Cologne en 1583. Sans cesse en butte, depuis cette époque, aux persécutions des catholiques, les protestants engagèrent la lutte après la défénestration de Prague. (1618).

La guerre de Trente Ans, qui commença alors en Bohême, pour s'étendre ensuite à tout l'Empire, se divise en quatre périodes. A la *période palatine* (1618-1625), où les protestants sont vaincus, succède la *période danoise* (1625-1629), à la suite de laquelle les catholiques ont encore le dessus. C'est alors

que la France, inquiète des succès de la Maison d'Autriche, lui oppose un ennemi redoutable dans la personne de Gustave-Adolphe, roi de Suède, qui fond sur l'Allemagne et la déconcerte un instant par les victoires qu'il remporte à Leipzig, au Lech et à Lutzen ; mais il périt à cette dernière bataille et ses soldats se firent battre ensuite à Nordlingen, où Jean de Werth, dont il sera souvent question, s'acquit une grande réputation. A Nordlingen, la réformation était encore une fois vaincue : c'était la fin de la *période suédoise* (1630-1635).

La rivalité qui avait amené de nombreuses luttes entre François Ier et Charles-Quint semble s'être transmise aux successeurs de ces deux monarques. Richelieu, après son entrée au ministère, paraît avoir hérité de la haine qui les divisait. Déjà Henri IV avait conçu le projet d'attaquer la Maison d'Autriche : ce dessein devait être repris et mis à exécution par le ministre de son fils.

Mais, à son arrivée aux affaires, le cardinal de Richelieu avait deux autres buts à poursuivre à l'intérieur du royaume : l'anéantissement des protestants et l'abaissement des grands ; il sortit triomphant de ces deux luttes. C'est alors qu'il put tourner ses regards vers l'extérieur et préluda, par la guerre de la Valteline et par celle de la succession de Mantoue, à une autre lutte bien plus importante ; il résolut en effet de continuer seul la guerre de Trente Ans : c'était la *période française* qui allait commencer, et qui devait durer plus longtemps que chacune des trois

autres, mais il n'en devait pas voir la fin (1635-1648).

Le 8 février 1635, un traité était signé à Paris entre la France et la Hollande pour l'envahissement des Pays-Bas catholiques au printemps suivant. Le 11 juillet de la même année, un autre traité d'alliance était conclu à Rivoli entre le roi de France, les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue, pour envahir et ensuite partager le Milanais.

La situation devenait chaque jour plus tendue entre la France et l'Espagne.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris s'était retiré le 5 mai 1635 ; des bruits de guerre circulaient de toutes parts.

Dès le 10 mai, le duc de Chaulnes, gouverneur de la Picardie, faisait appel aux sujets de sa province, et les invitait à se tenir prêts à monter à cheval « avec armes et équipages » à la première sommation qui leur en serait faite par lui-même ou par ses lieutenants, le comte de Soyécourt et le marquis de Mailly. Le 20 juin, il faisait publier à son de trompe dans les rues d'Amiens : « Il est enjoint à tous gentilshommes résidant dans le bailliage d'Amiens de se tenir prest dans huit jours pour monter à cheval. »

La déclaration de guerre, enregistrée au Parlement le 18 juin, ne fut publiée à Amiens que le 5 juillet. Quatre jours plus tard, le duc de Chaulnes,qui prenait toutes les dispositions nécessaires, non seulement pour la défense de la Picardie, mais aussi pour faire irruption dans les pays ennemis, promulguait une nouvelle ordonnance enjoignant « à tous nobles, vas-

saulx et aultres, bourgeois et habitans, subjects au ban et arrière-ban », de se rendre à Amiens pour le 15 juillet « avec chevaux et équipaige. »

Le 11 juillet, le roi signait une ordonnance pour engager les habitants de la Picardie à faire « retirer leurs bledz et grains qui sont à la campagne et iceux faire transporter et conduire dans les villes fermées, permettant néantmoins à tous ceux à qui ilz appartiendront de s'en servir pour leur usage particulier et les vendre comme s'ilz estoient en leurs maisons. »

Par ordonnance royale du 30 août, les habitants de Corbie sont exemptés du ban et arrière-ban « en considération des incommoditez qu'ils reçoivent et des despences grandes et extraordinaires qu'ilz sont journellement contraints faire et supporter pour l'entretènement des gens de guerre. »

Le 10 septembre, le duc de Chaulnes signait au camp devant Albert une ordonnance enjoignant « aux habitants des villages du bailliage d'Amiens de quelque qualité et condition qu'ils soient de se rendre dans trois jours à Doullens avec armes et bagages. »

Le 17 du même mois, il renouvelait cette ordonnance au camp devant Corbie. (*Archives de la Somme* B, 21 et 22).

Le duc de Chaulnes avait quitté Amiens le 12 juillet pour se rendre à Doullens, où il avait fixé le rendez-vous de l'armée qu'il devait conduire ; il emmenait avec lui sa compagnie de cavalerie et trois pièces de canon que conduisaient les bourgeois privilégiés. Cette petite armée, lit-on dans Pagès, s'empara de

Pas, de Buquoy « et autres bicoques », puis du Cateau-Cambrésis et alla ensuite camper à Miraumont, où les soldats vexèrent les habitants des environs sans que leur chef les en empêchât ; « il est vray que M. le duc de Chaulnes disoit toujours qu'il n'avoit point d'ordre d'en faire davantage. Ce qui tourna depuis en proverbe dans ce pays icy. »

Pendant que le duc de Chaulnes prenait toutes les dispositions dont nous venons de parler, les ennemis ne perdaient point de temps. A peine la guerre était-elle déclarée, qu'ils envahissaient le comté de Ponthieu ; l'une des localités qui souffrit le plus dans ce comté fut le bourg de Crécy. On trouve à ce sujet dans le *Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie* par M. Darsy, t. I^er^, pp. 237 et suiv., les détails les plus intéressants et les plus circonstanciés L'auteur reproduit un acte de notoriété du 3 février 1636 d'une très grande importance pour le sujet que nous traitons ; nous ne pouvons moins faire que d'en donner une analyse.

Le fort d'Hesdin était alors occupé par les Espagnols commandés par le comte d'Hanapes. 400 hommes de cette garnison sortirent un jour pour aller butiner dans les environs, mais les habitants de Crécy les attendirent à leur retour au Boisle et au pont de la Broye. Les ennemis furent mis en déroute en cet endroit et durent abandonner le butin qu'ils avaient fait à Estrées et à Fontaine,et même laisser reprendre Philippe de Montault, depuis duc de Navailles, alors âgé de dix-neuf ans, et envoyé peut-être en mission en

Picardie par Richelieu. Les Espagnols perdirent un certain nombre des leurs sur le champ de bataille et beaucoup d'autres furent faits prisonniers.

Ce passage du document rapporté par M. Darsy s'accorde bien avec la relation que nous trouvons dans le *Mémorial d'un bourgeois de Domart*, qui se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville.

Quelques jours après cette affaire, les ennemis, ayant formé le dessein de surprendre Rue, brûlèrent Vironchaux en passant. D'après une note de D. Grenier citée par M. Prarond, les Espagnols, au nombre de 400, commandés par le comte de Frezin, s'avancèrent jusqu'à l'ermitage de St-Vulphy, près de Regnières-Écluse, mais ils furent découverts et durent rebrousser chemin. Les habitants de Crécy, qui veillaient toujours sur la marche des ennemis, les allèrent attendre à Dourier, à leur retour des environs de Rue, et les harcelèrent à nouveau.

Le 29 juillet, le maire et les échevins d'Abbeville écrivaient au duc de Chaulnes : « Nous avons creu qu'il estoit de nostre depvoir de vous donner advis que quatre ou cincq cens chevaux et deux ou trois mil hommes de pied des ennemis ayant passé la rivière au bourcg de Dourrier et entré dans le paiis y ont faict un tel désordre qu'ils ont bruslé dans le village de Vironchaux trente cincq maisons, le petit Mesouttre et Rets. Et qu'ils continuent de faire le feu estant encore allumé en divers endroits ; le paiis est tellement en alarmes que sy promptement il n'y est pourveu il s'en va perdu et la moisson abandonée ;

c'est pourquoy, Monseigneur, nous avons recours à vous affin qu'en y donant l'ordre requis telles incursions soient à l'advenir empeschées... »

Pour venger cet affront, le gouverneur d'Hesdin envoya le comte de Frezin devant Crécy avec l'ordre de sommer les habitants de se rendre à discrétion, « corps, biens, armes et les forts. » Cette sommation ayant été faite, le curé de Crécy et un nommé Pierre Hecquet, laboureur à Wadicourt, allèrent trouver les officiers espagnols et demandèrent un délai de vingt-quatre heures, ce qu'on leur refusa. Les deux députés retournèrent dans l'église et firent connaître aux leurs le résultat infructueux de la mission dont ils s'étaient chargés.

Les braves habitants de Crécy prirent une résolution extrême : puisqu'ils ne pouvaient espérer obtenir aucun quartier de la part des ennemis s'ils se rendaient sans combat, ils « prirent entre eux résolution de se défendre et battre jusqu'au dernier homme plustost que de se rendre. A l'instant se mirent en estat de combattre aux barrières où il y eust huict habitans tuez par la force des ennemis estant en grand nombre tant quavaliers que gens de piedz, tous armez au cler entrèrent et mirent le feu aux quatre coings et milieu dudict bourcq et d'ung mesme temps alèrent pour forcer et entrer dans l'esglise par la porte et vitres d'où ils furent courageusement soutenus et repousez par iceux habitans tirant furieusement sur l'ennemy et en tuez quantitez, entre lesquelz se trouva ung chef tué et son cheval aussy,

sy bien que se voiant ainsi repousez furent deppuis sept à huit heures du matin jusquez à quatre heures d'après midy, faisant brusler et consommer touttes les maisons bien bastie de machonnerie, couverte de thuilles, plains de tous biens, estante à l'entour du grand marché, mesme l'eschevinage et l'hostel de la ville, n'ayant délaissé que petittes maisons de peu de valleur estant en bas du bourcq, tellement que ledict sieur curé et icelluy estant lors au clocher ont veu brusler et ruiner totalement ledict bourcq de Cressy et mesme veu emesner grande quantité de bestiaux que les ennemis trouvèrent dans les maretz et jardinaiges. Par ce meus, les habitans ont tous quitté et habandonné ledict bourcq, pour n'y avoir plus aulcune demeure ny comoditez pour vivre, ny ayant à présent que pauvres gens se retirant dans la forest. »

Les Espagnols brûlèrent plus de quatre cents maisons à Crécy, aussi les habitants étaient-ils entièrement ruinés ; il ne leur restait plus que « la vie », leurs « biens tant meubles que grains que bestiaux », ayant « tous esté bruslez et le reste pris et enlevé. » On voit dans l'acte de notoriété reproduit par M. Darsy que plus de vingt années de paix seraient nécessaires pour rebâtir ce bourg tel qu'il était auparavant, aussi les habitants demandaient-ils qu'il fût fait « supplication au Roy de les exempter de tailles, fermes et touttes autres impositions, durant lesdictes vingt années. »

Antérieurement à cet acte, qui est daté du 3 février 1636, les habitants de Crécy avaient emprunté, le 12

novembre 1635, « la somme nécessaire au paiement des frais faits pour raison de la taille », car des poursuites avaient été exercées contre eux à propos des impositions. Le 15 décembre 1635, ils présentèrent au Conseil une requête à l'effet d'être déchargés de la taille et de toute autre imposition ; le Conseil, faisant droit à cette requête, ordonna un sursis de trois mois pour la perception de la taille. — Pendant six ans, ce malheureux bourg resta presque désert, et, en 1641, on promit une exemption d'impôt à tous ceux qui s'y établiraient.

Après la ruine de Crécy, vint celle de nombreuses localités du Ponthieu, dont on trouve une liste dans un arrêt du Conseil en date du 28 mai 1636. M. Darsy reproduit aussi cet arrêt, que l'on voit aux archives municipales de Crécy, CC, 1. On y trouve en effet qu'au mois d'août 1635, Nampont et Montigny, Vironchaux, Machy, Machiel, Rossignol, Petit-Chemin, Dominois, Ligescourt, Ponches, Dompierre, Verjolay, la ferme de Branlicourt, le Boisle, Boufflers, Villeroy, Vitz, Neuilly-le-Dien et Acquêt, Bernâtre et Saint-Lau, Hiermont, Conteville, Maison-Ponthieu, Gueschart, Noyelles-en-Chaussée, Brailly et Cornehotte, Fontaine-sur-Maye, Froyelles, Estrées, Domvast, Gapennes, Yvrench et Yvrencheux, Agenvillers, Millencourt, Neuilly, Canchy, La Motte, les fermes de Balance, Mesoutre, Estruval, Wacourt, Bezancourt, Bellinval, Moismont, Cumont, Lannoy, Hesmont, Quesnoy, Forest-l'Abbaye, Triquerie, Ouville, Saint-Nicolas, Beauvoir et un certain nombre de fermes et

de hameaux furent totalement pillés puis incendiés par les Espagnols. Tous les paysans qui essayaient de leur opposer de la résistance étaient mis à mort sans pitié ; ils enlevaient les plus riches, qui n'obtenaient leur liberté qu'au prix des plus fortes rançons ; les femmes et les filles subissaient les derniers outrages.

Après avoir été d'abord livrées aux dévastations de l'ennemi, ces nombreuses localités souffrirent presque autant des divers passages de l'armée française, qui fit « de sy grands desgastz et ruynes qu'il n'est resté choses quelconques. » Les habitants avaient été contraints d'abandonner leurs maisons avant d'avoir fait leur moisson ; malgré leur misère, ils n'en devaient pas moins payer la taille ; ceux d'entre eux qui ne pouvaient acquitter cet impôt, — et le nombre en était grand — se voyaient impitoyablement jeter en prison, aussi adressèrent-ils au roi une requête pour obtenir l'exemption de la taille.

Nous ne quitterons point l'ouvrage de M. Darsy sans parler de la sentence du 30 janvier 1636 dont il reproduit le dispositif.

Le comte de Frezin était conduit dans le Ponthieu par plusieurs traîtres de ce pays. Adrien de Lamiré, sieur de Vercourt, était accusé d'avoir accompagné le comte de Frezin jusqu'aux portes de Rue, de s'être trouvé au siège de Dompierre avec les troupes ennemies, d'avoir assisté avec elles au pillage puis à l'incendie de Vironchaux, de Crécy et autres localités, « d'avoir levé les contributions sur les villages du comte de Ponthieu et en avoir baillé les acquitz signez de luy et soustraitz et

débauché les subjectz du roy de l'obéissance qu'ils luy doibvent pour les porter au service du cardinal-infant. » Il était encore accusé « d'avoir abusé des deniers et des commissions du Roy, s'estre retiré avecq les ennemis de l'Estat, avoir participé à leurs conseils et favorisé les entreprises par eux faictes, erré et levé des gens pour eux, fait faire des basteaux, eschelles et pestartz pour surprendre les villes de Rue et Abbeville, estre entré à main armée dans le royaulme. »

Ce traître, ayant été pris, fut jeté en prison, mais il ne tarda pas à s'évader, grâce à la complicité d'un nommé de Lignières.

Le 30 janvier 1636, Laffemas, intendant de Picardie, prononçait contre le sieur de Lamiré, contumace, les peines les plus sévères; il était condamné, comme criminel de lèse-majesté, « à estre traisné sur une claie par l'exécuteur de la haulte justice, deppuis le chasteau de Ponthieu jusques au grand marché de ceste ville (d'Abbeville) et là escartelé et tiré vif à quatre chevaux, ses membres portez aux advenues des quatre principalles portes de ceste ville et sa teste attachée à ung poteau posé sur la porte de Marcadé tirant du costé de Nouvion, sy pris et appréhendé peut estre, sinon exécuté par figure et réputation, sa mémoire condamnée, sa principalle maison razée et desmolie et au lieu et place d'icelle une piramide (eslevée) sur laquelle sera posée une lame de cuivre contenant en substance la cause de sa condamnation, tous ses biens acquis et confisquez au roy, sur iceux préalablement pris la somme de 1,000 livres aplicables en œuvres pies. »

Une récompense fut promise à ceux qui pourraient se saisir de sa personne, tandis que les peines les plus sévères attendaient ceux qui l'auraient caché.

Le 20 février, Louis XIII écrivait au maïeur et aux échevins d'Abbeville, les priant de faire arrêter le « nommé Vercourt, fils bastard du S^r de Nouvion », en quelque lieu qu'ils pussent le rencontrer. André de Lamiré, écuyer, seigneur de Nouvion, père d'Adrien, fut transféré de la citadelle d'Amiens à la prison du château de Ponthieu à Abbeville, « pour luy estre son procez faict et parfaict. »

Par cette même sentence, Julien le Sueur, sieur de la Pâture, demeurant à Argoules, complice d'Adrien de Lamiré, fut également « condamné à estre rompu tout vif, son corps mis sur une roue plantée sur le grand chemin d'Abbeville à Rue, et sa teste sur la principale porte de ladicte ville de Rue, et avant l'exécution de mort, ordonné qu'il seroit applicqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir revellation de ses complices. »

D. Grenier rapporte que Julien le Sueur était coupable d'avoir conduit les ennemis à Rue pour s'emparer de cette ville. A leur approche, l'alarme fut donnée dans la place. Voyant qu'ils étaient découverts, les Espagnols se retirèrent, mais le Sueur fit semblant de s'être échappé de leurs mains et entra dans la ville ; il demanda à voir le gouverneur, le sieur de Caumesnil ; il voulut lui faire croire qu'ayant été pris par les ennemis, il avait réussi à s'évader pour venir lui révéler leurs desseins ; mais ce n'était qu'une ruse :

ce traître avait voulu se rendre compte de l'état de la place pour en informer les Espagnols. Le gouverneur de Rue ne s'y laissa point tromper ; il se saisit du sieur de la Pâture et l'envoya à l'intendant de Picardie, qui fit instruire son procès ; on sait le reste.

Précédemment, les nommés Lambert, Pierre Bidet et le fils de ce dernier avaient été condamnés, le 5 janvier, « à estre rompus tout vifz » comme complices d'Adrien de Lamiré.

Au mois de septembre 1635, huit à neuf mille Croates, commandés par Forgazi, logeaient à Pas en Artois, pendant que le comte de Frezin s'établissait à Auxi-le-Château avec ses Espagnols ; ils ne tardaient pas à rentrer en Picardie sans que le duc de Chaulnes pût s'y opposer ; ils s'abattaient sur Toutencourt puis sur Beauquesne qu'ils livraient aux flammes le 10 septembre, ainsi que d'autres villages ou fermes des environs ; ils continuaient d'appliquer leur système de dévastation en brûlant tout sur leur passage, et en commettant toutes sortes d'atrocités; c'est ce qui fit dire à Pagès avec infiniment de raison : « Toute la valeur de ces guerriers consistoit principalement à tuer hommes, femmes et enfants, brûler, violer, sans épargner les églises et les autres lieux consacrés à Dieu. »

Quelques jours plus tard, Richelieu écrivait au duc de Chaulnes pour lui marquer la confiance qu'il avait en lui, et il ajoutait : « Je désire... que vous ayez quelqu'occasion de prendre sur les ennemis quelque notable avantage. J'ay ouy dire qu'on en a perdu une belle

de desfaire des Croates, mais on ne vous en donne pas la faute. »

Cette faute, le cardinal la faisait retomber sur Jean de Rambures, quoiqu'il eût beaucoup d'affection pour ce dernier. Le 7 septembre, il lui écrivait qu'il venait d'être informé des travaux qu'il avait fait faire, en prévision de toute éventualité, autour de Doullens, dont il était gouverneur; il le conjurait de prendre les dispositions nécessaires pour s'opposer à l'entrée des Espagnols en Picardie. En même temps, le cardinal l'avertissait qu'un bruit venu du fond de cette province l'accusait d'avoir manqué une belle occasion de battre un détachement de Croates aux environs de Bapaume; que le duc de Chaulnes, prévoyant que les ennemis ne pouvaient s'échapper de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient, avait ordonné de livrer un combat, mais que Rambures, suivant une mauvaise inspiration, avait crié : *Halte !* et avait fait tourner ses troupes « à droite ou à gauche » ; Richelieu terminait ainsi sa lettre : « Je vous mande, comme vostre amy, toutes les particularités de ce qui se dit, afin que vous puissiés me donner un entier esclaircissement sur ce sujet. Je respondray tousjours bien volontiers de deux choses pour ce qui vous regarde, sçavoir est, du cœur et de l'affection ; mais de la teste, vostre camarade et moy avons résolu, avec vostre propre consentement, que vous aviés besoin de conseil. Sy vous cognoissés qu'elle vous ait mal servy en cette occasion, il en faut trouver quelque aultre pour réparer ce défault. Je le désire autant que vous, aymant Rambures comme moy-mesme,

désirant luy tesmoigner tousjours de plus en plus que je suis, etc. » (*M. Avenel*).

La ville de Chauny étant dépourvue de garnison, Richelieu y envoya le maréchal d'Estrées afin de tranquilliser les habitants qui savaient les ennemis dans leur voisinage.

Dans une lettre du 20 septembre au maréchal de Brézé, alors en Hollande, l'un de ses serviteurs lui écrivait : « Du costé de Dourlens, l'Espagnol y est, et mesme s'est advancé dans la France et venu jusqu'à une portée de canon d'Amiens, ayant bruslé quantité de villages. Cela a alarmé ung peu le bourgeois. M. le duc de Chosne s'est jetté dans la citadelle d'Amiens... »

Comme le fait remarquer avec raison M. Avenel, la situation était alors très critique ; on dissimulait tout ce qu'on pouvait, et les efforts de Richelieu tendaient constamment à tenir caché tout ce qui était défavorable, craignant que le roi ne le rendît responsable des mauvais succès ; aussi les détails les plus exacts se trouvent, non pas dans les bulletins officiels, mais dans les lettres particulières, — témoin celle que nous venons de citer.

Le duc de Chaulnes ne restait point inactif ; il cherchait sans cesse à grossir le nombre de ses troupes pour en garnir les places fortes de son gouvernement. Le 18 septembre, Richelieu lui écrivait pour le féliciter des mesures qu'il avait prises, et il l'informait qu'il lui enverrait le maréchal de Châtillon ; il ajoutait : « Je seray bien aise pour vostre intérest qu'il trouve toutes choses en sy bon ordre qu'on cognoisse par là

ce que vaut le maréchal de Chaunes. » Mais à lire la fin de cette lettre, où le cardinal se montre si flatteur pour le gouverneur de Picardie, on se tromperait fort si l'on pensait qu'il en fût ainsi au début. « Je vous fais cette dépesche, — commence Richelieu — pour vous avertir que tout Paris crie contre vous à merveille, et que le fondement de ces bruits vient de la Picardie, qui soustient que vous y laissez brusler plusieurs vilages par les Croates en petit nombre, bien que vous peussiez vous y opposer avec vostre cavalerie. On dit aussy que tous les habitans des frontières, dont la plupart sont soldats, ne désirent autre chose que de se réduire sous certains chefs pour estre en estat de se deffendre, et on vous attribue la faute de ne l'avoir pas faict jusqu'à présent... ».

Pendant que l'armée franco-batave prenait ses quartiers d'hiver en Hollande, le duc de Balançon et le comte de Bucquoy, à la tête de 3,000 chevaux et de 8,000 hommes de pied, faisaient continuellement des excursions en Picardie, ravageaient cette province, d'où ils emportaient de riches butins, et, finalement, brûlaient nombre de villages.

Le duc de Chaulnes était trop faible pour s'opposer aux ennemis; en outre, ses connaissances militaires étaient insuffisantes, car il n'avait dû son élévation qu'à la faveur de son frère, le duc de Luynes. Mais un guerrier plus habile aurait eu bien de la peine à lutter contre les ennemis : le duc de Chaulnes ne disposait que de 1,000 ou 1,200 cavaliers et de quelques régiments nouvellement levés.

Le cardinal, qui pourvoyait à tout, profita de la rentrée en France du maréchal de Châtillon, dont les capacités étaient bien connues, pour l'envoyer en Picardie commander les troupes de cette province conjointement avec le duc de Chaulnes. Il était temps de prendre cette mesure, car les troupes chargées de défendre la Picardie, étant mal payées, diminuaient de jour en jour.

Enfin, le 22 septembre, Châtillon arrivait dans cette province; le 5 octobre, il écrivait au prince d'Orange pour l'informer que le roi lui avait donné l'ordre, par Richelieu, d'aller rejoindre le duc de Chaulnes ; il lui faisait aussi connaître que le premier ministre lui avait promis de faire augmenter son armée de 2,000 Allemands et de deux régiments suisses de 3,000 hommes chacun, et qu'il pourrait disposer de 2,500 chevaux. Avec ces troupes, Châtillon comptait bien arrêter les ravages des ennemis ; il espérait même les faire reculer, et il engageait le prince d'Orange à occuper le cardinal-infant du côté de la Hollande pour qu'il ne pût se porter sur la Picardie avec le gros de son armée. Mais ces belles espérances ne devaient point tarder à faire place à la plus cruelle déception. Richelieu fut loin de tenir les promesses qu'il avait faites : au lieu d'augmenter les troupes de Châtillon, il obligea à envoyer en Lorraine quelques régiments de Picardie ! ..

Dans une lettre écrite le 15 octobre à Servien, secrétaire d'État, Châtillon lui apprenait que, le lendemain de son arrivée à Amiens, il était allé rejoindre le duc

de Chaulnes à Bettencourt-Saint-Ouen, où celui-ci avait donné rendez-vous aux troupes qu'il avait pu amasser, « sans dégarnir trop les places importantes de son gouvernement. »

Le 11 octobre, cette petite armée, composée de 1,400 cavaliers et de 3,000 hommes d'infanterie, quittait Bettencourt ; elle passa par Doullens pour aller camper en pays ennemi, à Outrebois, où elle arriva le 13 ou le 14 octobre.

Le comte de Frezin, qui avait établi les quartiers de ses Croates sur la rivière de Canche, recula en Artois, et fit camper ses soldats entre Hesdin et Auxi-le-Château. Il avait choisi ce poste dans le but de harceler les troupes françaises entre Montreuil et Abbeville, mais il n'avait en cet endroit qu'il fit fortifier, qu'une partie de son infanterie, formant 40 compagnies, représentant un peu plus de 3,000 hommes.

Le duc de Chaulnes était d'avis d'attaquer les ennemis et de les faire déloger, mais Châtillon et Vignoles furent d'un avis opposé ; ils représentèrent qu'il était impossible, avec 4,000 fantassins, d'en attaquer victorieusement 3,000 bien retranchés et soutenus en outre par leur cavalerie dans un pays où ceux-ci pouvaient de plus être secourus. Aussi, le 16 octobre, les soldats français quittaient Outrebois et se portaient entre Abbeville et Auxi-le-Château afin de protéger l'arrivée par Montreuil des pièces de canon venant des Pays-Bas, que l'armée française avait prises à la bataille d'Avein.

L'expédition des maréchaux de Chaulnes et de Châ-

tillon se borna à cette marche. Ils avaient pris quelques petits châteaux qu'ils firent raser et vécu en pays ennemi aussi longtemps qu'ils avaient pu le faire pour empêcher les troupes espagnoles de pouvoir y subsister. Cette diversion, comme le fait remarquer Richelieu, incommoda fort l'armée ennemie qui devait s'opposer à celle des Hollandais.

Le comte de Bucquoy avait reçu pour mission de faire face aux soldats des maréchaux de Châtillon et de Chaulnes ; on lui avait donné le commandement de troupes composées en grande partie de Croates dont la plus grande valeur consistait à incendier les villages et à en massacrer les habitants: de là les représailles dont nous parlerons.

A la fin du mois d'octobre, les maréchaux de Châtillon et de Chaulnes écrivaient au roi que leur infanterie diminuait « à vue d'œil », et qu'elle ne pouvait résister aux rigueurs du campement dans une saison aussi avancée. « Nous avons depuis quinze jours, disaient-ils, plus de huit cens malades dans les régimens français, et deux cens pour le moins dans cinq compagnies allemandes qui commencent de former le corps d'un régiment. Le peu qu'il y avoit de noblesse volontaire s'est retiré, et M. de Villequier s'en est retourné à Boulogne avec la cavalerie qu'il avoit amenée de son gouvernement. Réduits à trois mille hommes de pied, et à six ou sept cens chevaux tant bons que mauvais, nous ne pouvons plus tenir la campagne. Ce qui nous reste de troupes achèveroit de se ruiner et les ennemis s'apercevroient de notre faiblesse. »

Par cette même lettre des deux maréchaux, on voit que le roi, dans une dépêche du 18 octobre, les avait engagés, « pour la satisfaction du public, et même pour sa justice », à brûler en Artois deux fois plus de villages que les Espagnols n'en avaient brûlé en Picardie. Louis XIII leur avait donné l'ordre de faire publier dans les pays ennemis que c'était par représailles que l'on agissait ainsi, mais que ces incendies cesseraient quand les Hispano-Impériaux n'auraient plus recours à ce moyen honteux de faire la guerre.

Jean de Rambures, qui ne perdait jamais une occasion d'attaquer les ennemis, ayant été prévenu que le colonel Forgazi était logé à Frévent avec quelques Croates, s'y porta le 20 novembre et fit main basse sur tout ce qu'il rencontra. Le colonel « se sauva en chemise, tout son équipage fut pris,et sa g.... tuée comme elle montoit en carrosse. » (*Richelieu*).

On trouve dans les lettres du cardinal publiées par M. Avenel, deux mémoires assez curieux concernant Jean de Werth. Aucun historien jusqu'à ce jour ne s'était occupé de ces deux pièces, dont nous devons dire un mot.

Dans une lettre de Richelieu du 1er octobre 1635 adressée à Chavigny, le cardinal informait celui-ci qu'il y aurait peut-être possibilité d'attirer Jean de Werth au service de la France en lui offrant cinquante mille écus. Le 28 novembre, le cardinal de la Valette écrivait de Château-Salins à Chavigny que Jean de Werth avait l'intention de quitter le service de l'Empereur pour entrer à celui de Louis XIII s'il en était bien

accueilli. Il est permis de supposer que cette lettre contribua pour une large part à faire rédiger le premier mémoire relatif à la défection de Jean de Werth. D'après ce mémoire, en date de Saint-Germain en Laye du 16 décembre 1635, Jean de Werth, qui n'était alors que lieutenant du maréchal de camp, aurait demandé lui-même à entrer au service de la France, et se serait engagé à amener avec lui le plus de soldats qu'il lui aurait été possible de le faire. Suivant ce mémoire, les propositions les plus brillantes étaient faites à ce guerrier : les troupes qu'il devait amener auraient été entretenues pendant toute la durée de la guerre aux frais de l'État ; — il aurait été revêtu du titre de maréchal de camp et en aurait touché les émoluments, outre une pension annuelle de quatre mille reichsthalers (quinze mille francs pour cette époque) ; — une terre d'un revenu au moins égal lui aurait été donnée en France ; — on l'assurait qu'il lui serait tenu compte de ses actions d'éclat, et une infinité d'autres propositions avantageuses lui étaient faites, de même qu'à ses officiers.

Par le second mémoire, rédigé vers le 20 décembre, portant ratification des promesses faites quatre jours auparavant, le roi offrait cent mille reichsthalers à ce fameux partisan s'il parvenait à prendre Brissac et dix mille s'il prenait Saverne. Il y a tout lieu de supposer que la copie de ces deux mémoires fut envoyée par Richelieu à Jean de Werth, mais la cause de son refus d'entrer, au dernier moment, au service de Louis XIII, est jusqu'ici restée inconnue.

Les troupes françaises cantonnées en Hollande sous le commandement du maréchal de Brézé étaient dans la misère la plus profonde : les soldats, mourant de faim, demandaient l'aumône !... Il n'y avait cependant que quelques mois que les Hollandais et même les ennemis rendaient de cette armée le meilleur témoignage (mai 1635).

Deux lettres de Richelieu au roi, datées du 4 janvier 1636, font connaître l'état de désolation dans lequel se trouvait l'armée de Flandre, qui ne se composait plus alors que de 8,000 fantassins et de 350 chevaux. Dans la première lettre, le cardinal disait : « Le cœur me saigne d'avoir sceu par le s^r^ Boutard la misère avec laquelle l'armée de Flandre est toute périe. Il le contera à Sa Majesté, qui seule peut, par son authorité, y apporter ordre pour l'avenir, y ayant faict tout ce qui m'a esté possible sans effect. — Je proteste devant Dieu que je voudrois avoir donné de mon sang que cette pauvre armée n'eust point esté réduite à l'extrémité où elle est, ce qui est de plus grande conséquence qu'on ne sçauroit s'imaginer pour les affaires du roy, dont on mesprise la puissance par la misère avec laquelle on voit périr ses troupes. » — Et dans la seconde lettre, le cardinal disait. « ...La nécessité est si extresme dans les trouppes de Flandre, que les villes ont mandé à M^r^ le mareschal de Brézé que si on ne les faisoit payer de leurs monstres, ils (*sic*) seroient contraints de les mettre dehors, et la pluspart d'elles ont esté si bonnes qu'elles ont donné des chemises aux soldats, et mis dans les hospitaux les valets que les cavaliers

avoient esté contraints de chasser. Et sans le pain de munition qu'on a pris par emprunt du commissaire de Mr le prince d'Orange, tout eust été perdu.»

La situation faite au maréchal de Brézé, par suite du défaut de solde et de la misère de ses troupes, était tellement intolérable, qu'il demanda son rappel en France. Le 30 janvier, Richelieu lui écrivait que le roi le laissait libre de rentrer ou de rester en Hollande.

L'ennemi sut mettre à profit l'état d'impuissance dans lequel se trouvait l'armée de Brézé et celle du duc de Chaulnes pour ravager de nouveau la Picardie.

CHAPITRE II.

Exploits du duc de Chaulnes et de Jean de Rambures sur les frontières de l'Artois. — Prise d'Hébuterne. — Entrée des ennemis en Picardie. — Manifeste du cardinal-infant. — Siège et prise de la Capelle et du Catelet. — Les Hispano-Impériaux quittent le Vermandois et traversent la Somme à Cerisy-Gailly. — Retraite du comte de Soissons.

Au commencement de l'année 1636, le duc de Chaulnes se rendit à Péronne, d'où, à plusieurs reprises, il fit sortir des soldats de la garnison avec mission de faire des courses en pays ennemi. Un jour, ils rencontrèrent un certain nombre d'Espagnols logés à Bapaume ; ils les défirent presque entièrement et mirent le reste en fuite.

Les soldats français s'avancèrent jusqu'à Cambrai, incendiant les moulins, les fermes et les villages qu'ils rencontraient sur leur chemin, exécutant ainsi l'ordre qu'ils en avaient reçu du duc de Chaulnes ; mais le gouverneur de Bapaume écrivit à celui-ci pour se plaindre des nombreux incendies qu'il voyait tous les jours des remparts de cette ville ; il le suppliait de les faire cesser, lui promettant, de son côté, qu'il tiendrait la main à ce que ses troupes se gardassent bien d'employer désormais le même procédé en Picardie. Le duc de Chaulnes s'empressa de donner satisfaction au gouverneur de Bapaume, qui, lui, ne tint pas la promesse

qu'il avait faite, puisque, quelques jours plus tard, ses troupes incendiaient trois villages de Picardie ; les Français n'allaient point tarder à user de représailles.

Le duc de Chaulnes fit venir du Catelet la compagnie d'Aunac, les deux compagnies de fantassins avec les capitaines de Fouilloy et de Montmirail qui s'y trouvaient en garnison, et une compagnie de carabins d'Albert, commandée par le capitaine Pagès ; il réunit ces quatre compagnies avec celles de Lignières et de Conteville, qui se trouvaient à Péronne, et, à la tête de cette petite troupe, renforcée par la compagnie de ses gardes, il s'avança un jour sur Bapaume, où il se trouvait à deux heures du matin.

Arrivé devant cette ville, dont la garnison était composée de 400 Irlandais, il sépara ses soldats et leur fit attaquer simultanément les quatre faubourgs; trois d'entre eux furent pris presque aussitôt, tant l'alarme était grande dans la place. Le quatrième faubourg, celui qui était tourné vers la Picardie, opposa une plus grande résistance ; une forte barrière en défendait l'approche. La lutte fut acharnée en cet endroit ; malgré une pluie continuelle, que les soldats français avaient eu à supporter depuis la veille au soir, et malgré leur marche forcée, ils s'emparèrent du quatrième faubourg après avoir mis hors de combat un grand nombre d'ennemis. Le duc de Chaulnes fit ensuite incendier ce faubourg et deux moulins situés près de la ville, puis il retourna vers Péronne ; il n'avait perdu que six ou sept soldats, qui moururent plutôt de fatigue que des suites de ce combat.

Pendant que le duc de Chaulnes défendait les frontières de sa province du côté de Péronne, le gouverneur de Doullens ne déployait pas moins de zèle. Il apprit un jour par ses éclaireurs que cent cavaliers espagnols bien montés et bien armés, après avoir fait des courses aux environs de Doullens, venaient de se retirer à Auxi-le-Château. Il choisit alors les meilleurs hommes de sa garnison et partit avec eux pendant la nuit pour surprendre Auxi, qu'il attaqua par trois endroits. Cette attaque imprévue le rendit bientôt maître de la ville ; les ennemis se retirèrent alors dans l'hôtel-de-ville, que le comte de Frezin avait fait fortifier quelque temps auparavant ; des trente soldats qui s'y étaient réfugiés, dix furent tués et les autres cherchèrent leur salut en se précipitant au haut de l'escalier ; les soldats de Rambures pénétrèrent dans l'hôtel-de-ville, et y mirent le feu après avoir pillé les bagages des ennemis, puis ils rentrèrent à Doullens sans être inquiétés (24 janvier).

Quatre jours plus tard, Jean de Rambures apprit que deux compagnies d'infanterie espagnole s'étaient logées à Aubigny, à deux lieues d'Arras, et qu'elles voulaient prendre leur revanche. Rambures n'attendit point qu'elles vinssent le trouver ; le 28 janvier, il quittait Doullens avec 70 fantassins, deux compagnies de dragons, une compagnie de chevau-légers et un certain nombre de cavaliers ; cette petite troupe se présentait au point du jour devant le bourg d'Aubigny, qu'elle attaquait aussitôt. Les retranchements ne tardaient pas à être forcés et les soldats français entraient

dans le bourg. Une partie des Espagnols se réfugia dans l'église, qui fut pétardée ; 50 hommes furent faits prisonniers en cette rencontre, dit Formentin; tout le reste des ennemis perdit la vie dans l'action ou dans la fuite. Les chevau-légers de M. de Rambures s'avancèrent jusqu'aux portes d'Arras, mettant l'alarme partout; les paysans s'enfuirent de tous côtés, abandonnant leurs bestiaux, dont les nôtres se saisirent; pas un d'eux ne périt en cette occasion; ils rentrèrent à Doullens après vingt-et-une heures de route. Le sieur de Bertrancourt, capitaine, porta au roi les drapeaux pris aux Espagnols.

Les exploits du fils du *Brave Rambures* ne se bornèrent point à ces deux combats. Peu de temps après, il s'emparait d'Avesnes et battait 200 Espagnols ; au mois de mai suivant, il taillait en pièces la garnison de Saint-Pol. Comme on le voit, le succès couronnait toutes ses entreprises.

On trouve dans les manuscrits de Jean Pagès une relation assez détaillée de la prise d'Hébuterne par le capitaine Antoine Pagès, son grand-père, commandant de la ville d'Albert. Cet officier avait été chargé de faire une levée de 50 carabins qu'il prit parmi les gens les plus déterminés d'Albert et des environs, de sorte que, connaissant bien le pays, ils faisaient des courses continuelles, en ramenaient de riches butins et harcelaient sans cesse les soldats ennemis occupant les forts de Bienvillers-au-Bois, d'Hébuterne et de Foncquevillers. Le gouverneur de Doullens apprenait chaque jour que les Espagnols ravageaient Mailly et ses

environs ; voulant y mettre obstacle, il appela le capitaine Pagès, alors commandant la cavalerie à Péronne, et M. du Fay, commandant une compagnie de volontaires dans la tour de Contay. Dans un conseil tenu entre ces deux officiers et le gouverneur de Doullens, Pagès proposa à celui-ci d'attaquer le fort d'Hébuterne par le pétard, ce que l'on approuva ; — de l'église et du cimetière de ce village les ennemis avaient fait une forteresse.

Le 2 avril, le capitaine Pagès et le chevalier de Saint-Christophe, commandant le premier la cavalerie et le second l'infanterie, arrivaient vers le soir à la tête de 750 hommes et s'embusquaient dans le bois de Mailly. Quand la nuit fut venue, cette petite troupe se dirigea sur Hébuterne ; le fort était emporté par le pétard ; les 15 hommes composant la garde étaient passés au fil de l'épée ainsi qu'une trentaine de soldats ; quant à la garnison, formée de 400 hommes, elle était faite prisonnière et emmenée à Doullens avec 60 chevaux et un fort butin. Après cet exploit, Pagès ordonna d'incendier le fort d'Hébuterne qui lui avait si peu coûté à prendre.

L'année 1636 allait être fatale à la France et notamment à la Picardie. Pour faire tête aux ennemis, Richelieu avait été obligé de diviser ses forces ; il envoya le comte de Soissons en Champagne pendant que le duc de Weymar et le cardinal de la Valette étaient chargés de ravitailler quelques places en Alsace ; mais bientôt, reprenant l'offensive, ils s'emparaient des bords de la haute Sarre, mettaient le siège

devant Saverne et s'en emparaient le 14 juillet. D'un autre côté, le prince de Condé avait été envoyé en Franche-Comté avec les meilleurs régiments et les meilleurs officiers ; le cardinal lui avait donné pour lieutenant son cousin-germain, le marquis de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie.

Le 1er juin, l'armée de Condé mettait le siège devant Dôle ; mais la résistance qu'opposèrent les assiégés déconcerta les projets de Richelieu et réagit d'une manière bien fâcheuse sur les opérations militaires du Nord.

Les Hispano-Impériaux, profitant de ce que les troupes du roi de France étaient occupées dans l'Est, formèrent la résolution d'obliger la ville de Liège, qui se prétendait libre et neutre, à se départir de cette neutralité en faveur de l'Empereur. Piccolomini, général impérial, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Belgique, fut rejoint devant Liège par Jean de Werth, général du duc de Bavière et de la Ligue catholique, qui venait d'être détaché de l'armée de Galas, opérant sur le Rhin.

Les Hispano-Impériaux mirent le siège devant Liège ; les habitants et la garnison firent bonne contenance, et tout faisait prévoir que les ennemis allaient rencontrer devant cette ville une résistance qui les forcerait à employer une partie de l'année à ce siège ; mais les Liégeois demandèrent tout à coup à traiter, ce qui rendit libre l'armée ennemie ; elle ne devait pas tarder à faire usage de cette liberté.

On crut généralement que le siège de la ville de

Liège était une feinte destinée à masquer le projet qu'avaient les ennemis d'envahir la Picardie ; ce dessein avait aussi pour objet de laisser arriver à maturité les blés de cette province, et de donner le temps à l'armée du cardinal-infant d'être renforcée par les troupes impériales qui devaient la rejoindre.

Dès le mois de mai, on avait prévu en France une invasion possible, mais sans pouvoir conjecturer sur quel point elle pourrait se faire. Dans cette prévision, Richelieu fit garder les frontières du Nord.

Le 24 mai, le comte de Soissons envoyait un courrier de la Champagne, où il était, à l'effet d'avertir le cardinal qu'il se dirigeait sur Rocroy pour faire face aux ennemis, qui s'assemblaient de ce côté ; il le prévenait aussi que sa cavalerie était insuffisante et enfin il demandait du secours en cas d'invasion ; il lui fut répondu qu'on lui enverrait le duc de Chaulnes et le maréchal de Brézé.

Le 20 juin, des Noyers, secrétaire d'État, écrivait au duc de Chaulnes pour l'informer du dessein qu'avaient les ennemis d'envahir la Picardie en attaquant la Capelle au premier jour, et, qu'à cet effet, leur armée s'assemblait entre Mons et Valenciennes ; des Noyers engageait le gouverneur de Picardie à pourvoir activement et en toute diligence à la défense des places fortes de sa province, notamment à celles de la Capelle, de Corbie et du Catelet.

Les ennemis choisissaient bien leur moment pour envahir la France ; ils avaient la certitude de n'être point inquiétés du côté des Provinces-Unies par les

Hollandais, car ceux-ci, contents d'avoir heureusement achevé le siège du fort de Skenk, investi dès l'été précédent, ne parlèrent point de se mettre en campagne avant la fin du mois d'août. Bassompierre fait remarquer que les Hollandais voyaient avec une joie secrète les deux rois « embarqués par une forte guerre l'un contre l'autre et les laissèrent vider par ensemble. »

L'armée française envoyée en Hollande ne se composait plus, avec les recrues, que de 12,000 fantassins et de 4,000 cavaliers; mais, comme elle ne recevait point l'argent nécessaire pour payer ses dépenses aux Hollandais, ceux-ci ne voulaient pas la laisser partir.

L'armée de Condé était retenue en Franche-Comté, où Richelieu s'opiniâtrait à lui faire assiéger la ville de Dôle, qui pouvait être secourue par une puissante diversion et par une bonne armée. Le cardinal aurait fait preuve de plus d'habileté à ne pas engager cette entreprise qui se montrait d'autant plus difficile que les habitants étaient déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; au surplus, cette ville ne devait point être prise.

Aucune des places frontières, dit Montrésor, n'était en état de se défendre ; il n'y avait pas d'argent dans les coffres du roi ; les poudres et les autres munitions dont il était impossible de se passer faisaient défaut ; on manquait du plus essentiel.

En quittant Mons-en-Hainaut, le cardinal-infant publia un manifeste daté du 5 juillet qu'il fit répandre dans les villes de Picardie ; pour ne pas le reproduire en entier, nous en donnerons l'analyse suivante :

L'auteur disait que depuis quelques années Louis XIII avait, contre toutes les règles de la justice et du droit des gens, porté la guerre dans l'Empire et dans les pays héréditaires du roi d'Espagne ; — secouru d'hommes et d'argent les sujets rebelles de Ferdinand et de Philippe ; — aidé le roi de Suède à envahir l'Allemagne ; — acheté des Suédois plusieurs villes usurpées dans l'Alsace et occupé d'autres villes à force ouverte ; — qu'encore que l'Empereur et le roi d'Espagne eussent un droit légitime de déclarer la guerre à Louis XIII après tant d'hostilités commises de sa part, la considération du sang innocent qui se devait répandre dans une querelle dont la décision serait difficile et lente, les avait longtemps retenus; — que, nonobstant une si grande modération, le roi de France ayant depuis peu attaqué les Pays-Bas espagnols, le Milanais et le comté de Bourgogne, tous les bons catholiques devaient demeurer convaincus qu'une plus longue patience ne servirait qu'à rendre Louis et ses alliés plus audacieux et plus entreprenants ; — que leurs Majestés impériale et catholique avaient ainsi résolu d'envoyer leurs troupes en France, non pour usurper le bien d'autrui, mais afin de réduire leur ennemi commun à la nécessité de rappeler ses troupes de l'Italie et de l'Allemagne ; — de rendre des provinces et des villes injustement prises, et d'accepter les conditions de paix raisonnables qu'elles offraient ; — que, pour témoigner les égards qu'ils avaient aux instantes prières de la reine-mère du roi très chrétien, Ferdinand et Philippe promettaient de recevoir sous leur protection tous les Français et toutes les vil-

les qui voudraient ne point s'opposer, et contribuer même à l'exécution d'un si juste dessein ; — que l'Empereur et le roi d'Espagne s'engageaient à ne conclure aucun traité avec Louis, à moins qu'il ne satisfit aux demandes raisonnables de Marie de Médicis ; — que les princes et les grands seigneurs, dépouillés de leurs biens, n'y fussent entièrement rétablis, et que le traité conclu à Ratisbonne ne fût solennellement confirmé et exécuté ; — enfin que s'il plaisait à Dieu de bénir les intentions et les efforts de Ferdinand et de Philippe, ils n'en tireraient aucun autre avantage que la sûreté de la religion catholique et l'établissement d'une paix solide et durable dans l'Europe.

Ce manifeste, qui était la contre-partie de celui qu'avait publié Louis XIII, produisit l'effet qu'en attendait le cardinal-infant : les habitants de la Picardie, mécontents des impôts nouveaux dont ils venaient d'être chargés, étaient presque tout disposés à accepter la domination étrangère qui s'offrait sous des dehors aussi bienveillants, mais que les faits n'allaient pas tarder à démentir.

A Amiens, il circulait à chaque instant des bruits séditieux ; dès le 1er avril avait éclaté une émeute des sayetiers à propos de l'établissement d'un nouvel impôt ; pour s'en rendre maître, le duc de Chaulnes, assailli à coups de pierres par les séditieux, fut contraint de la charger à la tête de sa cavalerie.

Quelques mois plus tard, à l'approche des ennemis, le gouverneur diminua la garnison d'Amiens en enlevant des soldats de la citadelle, des armes et des mu-

nitions qu'il envoya à Chaulnes pour sauvegarder son château : nouveau mécontentement qui ne tarda pas à se manifester dans Amiens par des bruits séditieux ; les plus mutins « criaient que si on ne voulait pas avoir plus de soin de leur conservation, ils chercheraient quelqu'un qui les traitât mieux », car ils étaient réduits à la dernière misère et ne pouvaient craindre d'être plus malheureux sous un autre maître.

Ces bruits prenaient une telle consistance que Richelieu dut s'en préoccuper. Il fit écrire par des Noyers au maréchal de Chaulnes la lettre suivante, qui est assez dure : « Nous recevons tous les jours de nouveaux avis de la peste des corps, disait-il, mais encore plus de celle des esprits dans Amiens. En vérité, Monsieur, il y faudroit pourvoir autrement. Cela vous regarde si fort que vous ne devez rien négliger ni épargner afin de prévenir le mal. Je voudrois envoier pour trois mois cinq cens hommes dans la citadelle et y mettre toutes les autres choses nécessaires pour la défendre et contre l'ennemi et contre la canaille de la ville qui est mal affectionnée. Vous me permettrez, Monsieur, de vous dire que vous faites beaucoup d'autres dépenses qui ne sont pas si nécessaires. Trois jours de votre table éloigneroient mille petits inconvéniens qu'on plaint sans y remédier. »

Sur ces entrefaites, le cardinal-infant réunit toutes les forces dont il pouvait disposer et prit le commandement général d'une armée que quelques auteurs modernes évaluent à 40,000 hommes, mais que les au-

teurs du temps ne font monter qu'à 30,000, dont deux tiers en infanterie et le reste en cavalerie; cette armée disposait de 40 pièces de canon. — Le cardinal-infant avait sous ses ordres trois fameux capitaines, le prince Thomas de Savoie (1), Jean de Werth (2) et Piccolomini (3).

On apprend bientôt en France que l'armée espagnole se dirige sur la Picardie, puis on est prévenu

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, était le cinquième fils du duc Charles-Emmanuel de Savoie ; il avait voulu se fixer en France, mais, à la suite de dégoûts qu'il éprouva, il alla offrir ses services à Philippe III, roi d'Espagne ; il se réconcilia plus tard avec Louis XIII et devint grand-maître de France et généralissime des armées françaises en Italie. Il avait épousé Marie de Bourbon-Soissons, et fut l'aïeul du prince Eugène qui devait, comme lui, porter les armes contre la France. Le prince Thomas mourut à Turin le 22 janvier 1656.

(2) Jean de Werth, né dans le village de ce nom, au pays de Gueldres, en 1594, était d'origine obscure ; d'abord simple soldat, il devint ensuite chef de partisans, et sut rendre de grands services en qualité de commandant des troupes de l'Union catholique en Allemagne ; il fut fait prisonnier en 1638 et demeura quatre ans à Paris ; les Parisiens ne manquèrent point d'aller voir

> Le redoutable Jean de Vert
> Qui lors les avait pris sans vert.
>
> SCARRON. — *Gigantomachie.*

Nous trouvons le portrait suivant de Jean de Werth dans le *Mémorial* d'un bourgeois de Domart : « Ledit Jean de Vert est un gros homme de moienne grandeur, de bonne aparence et de bon jugement, avec le nez camus, âgé de 60 ans environ », — il n'en avait que 42. Il mourut en Bohême en 1652.

(3) Octave Piccolomini, né en 1599, mort à Vienne en 1656, fut un des officiers les plus distingués de la guerre de Trente Ans ; il commandait les Impériaux à la bataille de Nordlingen, et il contribua pour une large part à la défaite du duc de Weymar.

qu'elle doit attaquer la Capelle ; c'est ce que Richelieu avait prévu, comme on le voit par une lettre du 22 juin qu'il écrivait au roi et dans laquelle il lui faisait connaître que le duc de Chaulnes avait été chargé de rassembler ses troupes entre Guise et la Fère pour couvrir la Capelle.

Le 3 juillet, l'armée ennemie, qui avait passé la veille à Estrées, se présentait devant la Capelle, et commençait le siège de cette petite place, qui n'était composée que de quatre bastions et défendue par 400 hommes.

Le lendemain, Richelieu écrivait au duc de Chaulnes qu'il fallait mettre dans Guise des gens « qui aient cœur et tête » ; et, à ce sujet, il lui désignait le sieur de Guébriant; mais, pour que le gouverneur de cette place ne s'en formalisât point, le cardinal conseillait au maréchal de Chaulnes de laisser le commandement du château de Guise au gouverneur et de donner le commandement de la ville à Guébriant, et il ajoutait : « Il faut jeter avec lui force braves gens comme le sieur de Quincé, que j'envoie expressément pour y servir comme volontaire. » Dans cette lettre, le premier ministre annonçait aussi que le maréchal de Brézé, son beau-frère, devait partir le lendemain pour se joindre à l'armée de Picardie ; il lui faisait encore connaître que le comte de Soissons se tenait prêt à se rendre en Picardie lorsque le gouverneur de cette province le jugerait nécessaire, et qu'il lui en assignerait le lieu, qui pourrait être la Fère ; enfin Richelieu terminait sa lettre en promettant au duc de Chaulnes qu'il serait secouru en tant que possible.

Le 5 juillet, le cardinal écrivait à des Noyers pour l'engager à faire faire la levée de la noblesse de l'Ile-de-France et celle de la Picardie ; pour cette dernière province, il l'engageait à se servir de M. de Saisseval; enfin il ajoutait qu'il était très nécessaire « d'envoyer un ou deux ingénieurs dans Guise, et des outils pour travailler; de cette place deppend le salut de la Picardie. »

Aussitôt que Louis XIII eut connaissance du siège de la Capelle, il fit prendre des mesures pour secourir cette place; il s'empressa d'expédier un courrier en Hollande pour informer ses alliés que les ennemis étaient entrés en France, « et les convier de se servir de cette occasion pour mettre promptement en campagne, et faire une si puissante diversion dans la Flandre, qu'ils pussent emporter de grands avantages sur lesdits Espagnols, comme il leur étoit fort aisé s'ils vouloient agir de bon pied, particulièrement étant puissamment assistés d'argent par Sa Majesté comme ils étoient. » (*Mém. de Richelieu*).

L'armée française envoyée en Hollande pour opérer avec celle du prince d'Orange ne s'embarqua à Rotterdam pour être rapatriée que le 31 mai ; Richelieu se plaint dans ses *Mémoires* des mauvais traitements qu'elle eut à subir pendant la traversée; il se plaint aussi de ce qu'on lui fit payer « deux fois davantage que l'on n'avait accoutumé, et qu'il fallut trouver des marchands dans le pays qui répondissent du paiement, ce qu'il fut difficile de faire sans beaucoup de perte. »

Louis XIII laissa à ses alliés des Pays-Bas les régiments de Meulart et de Wurdenbourg ; il leur délivra en outre 1,500,000 livres pour l'entretien d'une armée de 12,000 hommes destinée à opérer sur les frontières de la Belgique et de la Hollande dans un délai de deux mois, — ce qui n'eut point lieu.

Le 4 juillet, le roi fit donner l'ordre au maréchal de Brézé de rallier les troupes revenues de Hollande, d'en prendre le commandement et de les conduire en Picardie pour se joindre au duc de Chaulnes ; ces troupes se composaient de 8,000 fantassins et de 2,600 cavaliers.

Deux jours avant l'investissement de la Capelle, le gouverneur de cette place, le baron du Bec-Crespin, disait que si les ennemis se présentaient pour en faire le siège, il tiendrait au moins pendant six semaines, quelques efforts qu'ils fissent. Malgré cette assurance, la Capelle fut battue si rudement par les ennemis que le gouverneur capitula le 10 juillet, après sept jours de siège. Si l'on en croit Richelieu, les fossés de cette place étaient encore pleins d'eau, les officiers et les habitants ne demandaient qu'à faire leur devoir, mais le gouverneur eut recours à la force pour leur faire signer la capitulation, les menaçant de les livrer sans quartier aux ennemis s'ils ne la signaient point.

En cette circonstance, le cardinal nous paraît sinon manquer d'impartialité du moins faire preuve d'une grande sévérité à l'égard du gouverneur de la Capelle. Voici ce qui s'était passé, ainsi que le rapporte un historien écrivant dix ans plus tard.

Le baron du Bec, après avoir fait incendier le bourg, se retira dans le château avec la garnison, mais l'église, restée debout, servit d'abri aux ennemis, qui se retranchèrent aussi derrière les ruines formées par l'incendie. Une ancienne brèche faite aux fortifications du château avait été depuis mal réparée ; les ennemis, s'en étant aperçus, dirigèrent leurs efforts de ce côté. Quelques habitants quittèrent la place et poussèrent la lâcheté et la trahison jusqu'à indiquer au prince Thomas la tour où se trouvaient les poudres ; il la fit alors attaquer et elle ne tarda point à être abattue. Les deux pointes des bastions ayant ensuite été prises, les assiégés se retranchèrent dans les gorges et se défendirent courageusement, mais les habitants, craignant d'être massacrés si leur ville était emportée d'assaut, supplièrent le gouverneur de se rendre ; celui-ci ne voulut point les écouter; quelques bourgeois et même des soldats essayèrent de provoquer une émeute qui fut aussitôt réprimée, mais le lendemain 8 juillet le baron du Bec, s'attendant à un assaut général, ne crut pas pouvoir s'opposer plus longtemps à des forces si imposantes, étant donnée surtout la peur qui s'était emparée de la garnison ; il fit sortir un tambour chargé de demander à parlementer et la capitulation ne tarda pas à être signée ; — les principaux articles étaient ceux-ci : Le gouverneur sortirait avec son train et ses meubles ; — il emporterait quatre canons et deux barils de poudre ; — ses soldats emporteraient leurs armes et leurs bagages ; — les habitants pourraient rentrer dans la ville en toute sûreté et prêteraient dans ce cas serment de fidélité au roi d'Espagne,

mais un délai de deux mois serait accordé à ceux qui voudraient se retirer. — Quant aux soldats composant la garnison, ils se retirèrent à Saint-Quentin.

La capitulation était honorable ; le reproche sérieux que l'on fut en droit de faire au gouverneur de la Capelle c'était de s'être rendu sans en avoir donné avis au comte de Soissons, et sans lui avoir fait demander s'il pouvait le secourir.

L'abbé Antoine Arnauld raconte dans ses *Mémoires* que lorsque le cousin-germain de son père, Isaac Arnauld, mestre-de-camp des carabins de France, fut envoyé en Picardie pour reconnaître l'état des places qui pouvaient être attaquées, le gouverneur de la Capelle, « homme d'esprit et de qualité, mais qui n'avait jamais vu de guerre », le reçut agréablement; il « lui fit faire le tour de la place en dedans et en dehors, lui en fit remarquer le fort et le faible, discourant avec tant de lumière et de bon sens de ce que pouvoient entreprendre les ennemis s'ils l'assiégoient, et de ce qu'il leur opposeroit pour sa défense, que César lui-même, à ce que disoit M. Arnauld, n'auroit pas pu en parler plus pertinemment. Cependant, cet homme, si habile et si brave dans son cabinet, perdit l'esprit et le cœur à la vue des ennemis. »

Le lendemain, Richelieu informait le roi de la reddition de la Capelle et l'engageait à ne point s'en affliger outre mesure, mais à mettre sa confiance « en la bonté divine. » Dans une seconde lettre, écrite le même jour à son maître, le premier ministre lui faisait observer que la prise de la Capelle changeait les dispo-

sitions qui avaient été prises ; il lui proposait de faire envoyer le comte d'Alais à Abbeville et M. de Vignoles à Péronne.

Dès le 12 juillet, le roi faisait placer Montbazon à Soissons, le vicomte de Brigueil et son fils à Compiègne, le marquis de la Force à Laon, de Belzunce à Reims et de Venves à Noyon, « pour, par leur exemple, exciter tout le monde à faire son devoir si on était attaqué. » En même temps, le comte de Soissons recevait l'ordre de quitter la Champagne pour aller prendre le commandement des troupes de la Picardie; les maréchaux de Brézé et de Chaulnes, qui devaient servir sous le commandement du comte en qualité de lieutenants-généraux, reçurent également l'invitation de se joindre à l'armée de ce dernier.

Précédemment, par une commission datée du 6 juillet, le comte de Guébriant avait été envoyé à Guise avec 6,000 hommes, formés des seize compagnies des gardes du régiment de Champagne et des régiments de Saint-Luc, de Vervins et de Langeron.

Les moyens de défense de Guise se trouvaient dans le plus pitoyable état: ses murailles étaient ouvertes en plusieurs endroits, les citernes rompues et les canons démontés; le gouverneur, M. de l'Eschelle, était malade et n'avait qu'une très petite garnison, aussi les habitants de Guise se préparaient à s'enfuir de leur ville. Le comte de Guébriant, dit son biographe, commence par les rassurer, les anime par des exhortations véhémentes et les accompagne de protestations si vives de mourir pour leur défense, qu'il leur inspire une réso-

lution toute lacédémonienne, de faire de la poitrine partie de la muraille. Après avoir ainsi fortifié le dedans, il emploie ses soins aux réparations du dehors, ordonne de grands retranchements, et, sans qu'il en coûte rien au roi, met Guise en état d'attendre sans crainte l'attaque des ennemis.

Guébriant fit davantage encore ; en arrivant dans Guise, il se mit à travailler aux fortifications avec ses soldats. Entraînés par son exemple, les habitants se mirent également à l'œuvre, de sorte qu'en quelques jours la place fut en état de pouvoir résister aux ennemis, d'autant plus que le gouverneur pouvait en outre compter sur la bravoure de la garnison et sur la bonne volonté des habitants.

Il paraît que ce qui redoubla l'ardeur de Guébriant fut une lettre de cachet par laquelle le roi, craignant de perdre un aussi vaillant officier et d'aussi bonnes troupes, l'aurait autorisé à brûler la ville s'il croyait ne pouvoir la défendre.

Le 13 juillet, les ennemis parurent aux environs de Guise pour reconnaître la place ; deux jours furent employés à cette reconnaissance. « Leurs corps avancés n'approchèrent que de loin, et, ayant été battus et repoussés dans leurs escarmouches, ils ne purent que faire un rapport avantageux de la brave résolution du comte de Guébriant. »

Le 16, l'armée ennemie s'approcha de Guise avec vingt-cinq pièces d'artillerie ; le prince Thomas envoya un trompette au comte de Guébriant pour le sommer de se rendre à composition. « Je ferai abattre trente

brasses de muraille si M. le prince Thomas croit abréger le dessein de son siège par un assaut », répondit le gouverneur de Guise. Cette bravade produisit sur les ennemis un effet auquel ne s'attendait peut-être pas Guébriant : les Espagnols délogèrent aussitôt pour aller camper entre Origny-Sainte-Benoîte et Ribemont ; cette dernière ville fut occupée militairement par un corps d'armée de deux à trois mille chevaux, commandé par le colonel Quélin, qui resta plusieurs jours à Ribemont ; il y serait arrivé le 14 juillet et en serait reparti le 18, si l'on en croit M. Gomart. (*Histoire de Ribemont*). — Quoi qu'il en soit, pendant leur séjour, dit le même auteur, François Blondel, maïeur de la ville, fit d'actives démarches auprès de Jean de Werth, et il obtint de ce général la liberté d'un grand nombre de prisonniers. A force d'instances, il eut la faveur de conserver les clefs de la ville, dans laquelle il donna secours et assistance à plus de 1,800 hommes, femmes et filles qui s'y étaient réfugiés. Après le départ de Jean de Werth, une maladie pestilentielle se répandit dans le pays, produite sans doute par le grand nombre de bestiaux tués et abandonnés sur le sol par l'ennemi.

En se retirant, les Espagnols ruinèrent les villages de Villers-le-Sec, de la Ferté-sur-Perron, de Chevresis-le-Meldeux et autres localités qui se trouvaient sur leur passage ; ils s'étaient emparé de Vervins le 7, parce que cette ville n'avait opposé aucune résistance ; le 9, ils avaient pris et brûlé le château de Surfontaine.

Le 21 juillet, le comte de Soissons recevait une lettre de Richelieu lui annonçant que le roi fortifierait son armée et que les fonds nécessaires allaient être envoyés pour payer la montre ; il lui faisait aussi connaître que la noblesse de Normandie, qui devait se mettre en marche le lendemain sous la conduite du duc de Longueville, beau-frère du comte, formerait un corps considérable ; il ajoutait qu'aussitôt après la prise de Dôle, vers la fin du mois, on enverrait 1,500 cavaliers à l'armée de Picardie ; enfin il terminait sa lettre au comte en l'engageant à laisser Guise suffisamment garnie de gens de guerre et à en faire autant pour Corbie et pour Doullens.

Le même jour, Richelieu écrivait dans des termes à peu près semblables à son beau-frère, le duc de Brézé ; il lui faisait remarquer que Corbie était la plus mauvaise place sur la Somme, et que les Espagnols pourraient se diriger vers cette ville s'ils parvenaient à prendre le Catelet.

Après avoir quitté les environs de Guise, les ennemis remontèrent vers le Nord et s'emparèrent en passant de Fonsommes et de Fervacques ; ils s'arrêtèrent ensuite au château de Bohain, défendu par quatre compagnies du régiment de Langeron ; le château ne tarda pas à être forcé et la garnison faite prisonnière.

Le comte de Soissons était campé à la Fère avec 10,000 fantassins et 3,000 cavaliers. Cette petite armée se composait des troupes ralliées en Champagne et en Picardie, mais tous les jours il lui arrivait de

nouvelles forces. Aussitôt qu'il fut prévenu que les Espagnols se dirigeaient sur Fonsommes, il tint conseil afin de prendre une décision sur les moyens à employer pour faire tête à l'ennemi et défendre le passage de la Somme. La majorité, croyant les Espagnols du côté de Ham, fut d'avis de se porter sur cette ville ; d'autres émirent l'idée de se mettre en marche dès le lendemain ; d'autres encore estimèrent qu'il était préférable d'attendre afin de connaître plus sûrement la marche qu'allaient prendre les ennemis. Le comte de Soissons prit alors la parole et déclara que son intention était de se porter sur Guise ; mais le maréchal de Brézé fit valoir les raisons qui devaient faire repousser ce projet : le pays où allait s'établir l'armée française venait d'être ruiné par les ennemis ; — il n'y avait plus assez de moulins pour moudre le blé nécessaire à la subsistance des habitants, et, à plus forte raison, pour celle de l'armée ; — en marchant vers Guise, c'était suivre l'ennemi au lieu de lui faire tête, et, s'il entrait dans le pays situé entre la Somme et l'Oise, la communication de l'armée française avec la France se trouverait coupée, de sorte que, pour ravitailler les troupes, il faudrait les faire passer dans la Champagne, laissant ainsi à la discrétion de l'ennemi tout le pays situé entre les deux rivières, car nombre de villes n'avaient qu'une garnison insuffisante ou en étaient dépourvues ; — enfin le maréchal de Brézé exposa qu'en prévision de la marche des ennemis sur le Catelet, il était de toute nécessité de garder la Somme et de couvrir la Picar-

die, mais s'ils retournaient vers la Capelle, les troupes françaises se posteraient de nouveau à la Fère, « et s'ils couloient plus à notre main droite, — ajoutait-il — qu'il falloit le long de la rivière d'Aisne, faire tête au poste de Rethel, et en un mot être toujours à leur tête dans des lieux avantageux, et jamais à leur queue ; et qu'il croyoit qu'avec des rivières devant nous, des pics, des pales, de la patience et des vivres, il se falloit opposer à eux tandis qu'ils étoient les plus forts, et que c'étoit dans notre pays. » (*Mém. de Richelieu*).

Malgré la sagesse et la valeur des raisons invoquées par le duc de Brézé, elles ne furent point agréées par le comte de Soissons, qui commanda immédiatement de se préparer pour partir à Guise ; Brézé dit alors « qu'il ne croyait pas que l'intention du roi fût que les opinions de ceux qui étaient au conseil de guerre fussent comptées pour rien. » Le comte répliqua assez sèchement, et, s'échauffant dans la discussion, Brézé se retira, « comme firent tous les autres après. »

L'un des confidents du comte de Soissons — Saint-Ibald, dont il sera question plus loin — représenta à son maître qu'il avait peut-être eu tort de froisser le duc de Brézé, ce qui pouvait occasionner les conséquences les plus fâcheuses ; Soissons reconnut son tort et autorisa Saint-Ibald à présenter ses excuses au duc de Brézé ; celui-ci répondit qu'elles étaient « superflues parce qu'il étoit serviteur de M. le Comte, mais qu'il le supplioit très humblement d'avoir agréable de lui faire savoir que s'il prétendoit faire les choses de son autorité privée, qu'en ce cas il trouvât bon qu'il en-

voyât au roi pour supplier Sa Majesté de lui permettre de servir près de sa personne, pendant que les ennemis seroient en présence, comme volontaire, d'autant qu'il ne vouloit pas avoir part dans l'événement des choses, n'en ayant point dans la résolution. » — A partir de ce jour, le comte de Soissons se montra moins autoritaire, « et pesa davantage les opinions des uns et des autres. »

Richelieu ne tarda sans doute point à être informé de ce conflit, si l'on en juge par une lettre qu'il adressa au comte de Soissons le 27 juillet, — lettre dont nous aurons l'occasion de parler.

Le 23 juillet, Chavigny écrivait au cardinal de la Valette que l'armée de Picardie comptait 18,000 fantassins et de 4 à 5 mille cavaliers ; qu'elle allait être renforcée à bref délai de 1,500 soldats de la noblesse de Normandie et de 1,000 ou 1,200 autres venant du Bourbonnais et d'ailleurs. Mais cette armée s'affaiblissait tous les jours, attendu qu'il était urgent de garnir les places fortes toujours en émoi; ainsi le comte de Soissons détacha le régiment de Lusignan qu'il envoya à Doullens ; le régiment de Calonge reçut l'ordre de se rendre à Calais, parce que le gouverneur craignait de se voir assiéger ; quelque temps après, Doullens recevait un nouveau renfort de troupes, et le total de sa garnison s'élevait à 1,500 hommes.

On apprit bientôt que les ennemis se disposaient à attaquer le Catelet, petite place pourvue de quatre bastions revêtus à fossé sec ; elle avait pour gouverneur le sieur de Saint-Léger; on avait à la cour et à l'armée

une fort mauvaise opinion de cet officier, bien que son neveu, le duc de Saint-Simon, eût affirmé que son oncle ne capitulerait point. Le roi et le comte de Soissons pensèrent chacun de leur côté à envoyer à Guise un officier consommé qui s'opposerait à toute capitulation dans le cas où le gouverneur voudrait rendre la place.

Soissons avait jeté les yeux sur Pontis, revenu de l'armée de Hollande depuis quelques mois; à cet effet, il fit chercher de tous côtés après ce brave officier. Voici ce qu'on trouve dans les *Mémoires* de Pontis sur ce point : « M. le maréchal de Brézé, qui savoit bien où j'étois, me ménagea avec beaucoup de bonté en cette occasion, et, jugeant bien que ce seroit m'exposer visiblement de m'envoyer dans une place qui ne pouvoit pas tenir contre une si puissante armée, il ne voulut jamais témoigner qu'il sût où j'étois. Aussi il est sans difficulté que j'y aurois péri, puisque n'étant pas d'humeur à me rendre sans me bien battre, j'aurois peut-être exposé la place à être emportée d'assaut. Après donc que l'on m'eût cherché sans me trouver, on y envoya un autre au lieu de moi. » Cette circonstance devait contribuer pour l'avenir à disculper le gouverneur du Catelet. Ce fut un autre officier, nommé Nargonne, capitaine du régiment de Champagne, « estimé homme de cœur », que Louis XIII envoya au Catelet afin d'encourager les assiégés à se défendre et de leur assurer que le roi ne tarderait pas à les secourir. « Le roi — raconte Puységur — envoya une dépêche à Nargonne d'aller trouver M. le Comte pour lui donner

escorte, et lui faciliter l'entrée du Castelet. Son ordre portait que, s'il voyait que le gouverneur se voulût rendre, sans y être forcé par les ennemis, il le fît arrêter, et le tuât, se servant des troupes qui étaient dans la place, qui n'étaient point de la morte paie, pour y tenir bon. Il fut assez heureux pour y entrer, et le lendemain assez infortuné pour servir d'otage, dans la capitulation qui fut faite du gouverneur avec les ennemis. La place étant rendue, il revint à l'armée, et fut mis entre les mains du chevalier du guet, qui le fit conduire en prison, où il demeura l'espace de quatre ou cinq ans. »

En arrivant au Catelet, les ennemis lancèrent une grande quantité de bombes dans la place; le feu prit à plusieurs maisons, ce qui effraya tellement la garnison que le gouverneur demanda à capituler; Nargonne lui-même, si l'on en croit Fontenay-Mareuil, serait sorti de la place pour proposer la reddition; aussi, lorsqu'il se rendit auprès de Richelieu, n'en fut-il point écouté; « il fut mis en prison, continue Fontenay-Mareuil, où il demeura fort longtemps, et peu s'en fallust qu'il n'eust la teste coupée. »

Dès que le comte de Soissons eut appris que les Espagnols assiégeaient le Catelet, il se porta sur Saint-Quentin pour défendre la Somme dans le cas où les ennemis voudraient la traverser s'ils venaient à s'emparer du Catelet. Cette rivière est très facile à défendre un peu au-dessous de sa source, car il y a sur les deux rives de si profonds et larges marais qu'il n'est possible de les traverser qu'à l'aide de chaussées éta-

blies de vieille date ; or, comme ces chaussées étaient fort étroites, il fallait peu de monde pour les défendre.

Quoiqu'il n'y eût aucune brèche de faite au Catelet, le gouverneur ne rendit pas moins cette place le 25 juillet, ce qui fit dire à des Noyers dans une de ses lettres : « Tout le monde trouve cette subite reddition fort étrange. Si les places tiennent si peu, il n'en faut plus avoir en France. On fera mieux d'en laisser l'usage aux Allemands ; ils se sont défendus deux mois dans Saverne, sans bastions ni remparts. »

Dans une lettre écrite au comte de Soissons le 27 juillet, Richelieu ne peut s'empêcher de laisser percer sa mauvaise humeur : « Ce n'est pas assez à mon avis de suivre les ennemis, — lui disait-il — mais il est du tout nécessaire de prévenir leurs desseins, quand on les peut prévoir ; car, si vous leur laissés investir une place avec leur cavalerie, il servira peu après d'y aller, n'estant pas en estat de donner bataille » ; le cardinal ajoutait qu'il était nécessaire de garnir suffisamment bien les places fortes pour retarder la marche des ennemis et ruiner leur armée. Il approuvait fort le projet dont lui avait fait part le comte de Soissons d'établir son camp « proche des ennemis quand ils seront attachez à quelques places, mais il faut donner moyen à la dicte place de tenir, les pourvoyant de sy bonne heure de gens de guerre qu'elles ne soient pas surprises. En ces occasions, les momens valent des années; je vous supplie de vous en souvenir. »

Dans cette lettre, le cardinal employa adroitement

toutes les formes pour ne pas froisser l'amour-propre du comte de Soissons ; il avait d'autres avertissements à lui donner, mais il crut prudent de ne point les formuler dans la lettre qu'il lui faisait parvenir. Ces avertissements, il les exprimait dans une instruction datée du même jour, remise à l'un des capitaines de ses gardes ; on voit par son contenu que Richelieu était déjà informé de la mésintelligence qui avait éclaté entre Soissons et Brézé ; « Houdinière dira franchement à M. le comte — écrivait le premier ministre — que le bruict est venu icy qu'il s'est mis en colère contre M. de Chaunes, et l'a traitté assez rudement... De plus, qu'on dict qu'il est un peu lent à se résoudre. De plus, qu'on dict aussy qu'il affecte de se conduire par ses propres sentimens, de peur qu'on pense que personne ayt pouvoir sur luy.... »

Les nombreux ennemis du cardinal ne manquèrent pas d'exploiter contre lui la reddition de la Capelle et celle du Catelet en répandant le bruit qu'il avait laissé sans défense et dans un mauvais état les places frontières de la Picardie. Ce fut sans doute pour étouffer ce bruit qu'il persuada au roi de faire faire le procès des deux gouverneurs. A cet effet, un assez long mémoire fut rédigé, qui concluait à leur mise en accusation.

Le 30 juillet, Richelieu écrivait aux ducs de Chaulnes et de Brézé pour les prévenir que le roi était bien étonné d'apprendre que le baron du Bec n'eût pu être arrêté avant sa fuite à l'étranger malgré l'ordre qu'ils en avaient reçu ; il s'étonnait également que Saint-Léger ne fût pas encore pris.

Voici à ce sujet ce que pensait un historien, qui n'est pas toujours impartial, — Michel le Vassor — mais qui pourrait bien ici avoir raison. Les gouverneurs « trouvèrent moyen de s'échapper, — dit-il — soit que ce fût un bon office de leurs amis, soit que le cardinal favorisât lui-même sous main leur évasion et voulût seulement les faire condamner par contumace, de peur qu'en les mettant dans la nécessité de parler à leurs juges et de se justifier, ils ne montrassent que la perte de leurs places lui devoit être uniquement imputée. Richelieu et ses créatures faisoient grand bruit à la cour. On tachoit de prévenir et d'irriter le roi contre la prétendue lâcheté de deux gentilshommes qui ne manquoient pas de courage. « N'épargnez ni gouverneurs, « ni lieutenans, ni capitaines, ni officiers, ni soldats », disoit de Noyers à Bellejamme et à Choisy, nommez commissaires pour l'instruction du procès. Le cardinal et ses gens étoient d'autant plus animez que les soldats des deux garnisons de la Capelle et du Catelet, mécontens de ce qu'ils n'avoient rien reçu de leur solde depuis longtemps, dirent sans façon, au rapport du savant Grotius, qu'ils ne vouloient pas donner leur vie pour soutenir une querelle où le roi n'avoit aucune part, et qu'il étoit seulement question de maintenir la fortune du premier ministre. »

Aussitôt que le comte de Soissons apprit la reddition du Catelet, il envoya le marquis de Fontenay avec 600 cavaliers pour défendre le passage de la Somme au-dessous de Ham; il le chargea également de se faire aider dans cette besogne par les paysans qui

avaient reçu l'ordre de s'y trouver ; enfin le comte de Soissons l'assura que, si toute l'armée ennemie essayait de passer la rivière, il se porterait à son secours avec toutes ses troupes dès qu'il en serait prévenu. Le comte envoya ensuite 400 mousquetaires à Corbie sous le commandement de la Neuville, et 600 soldats à Rue et à Montreuil ; enfin il pressa son beau-frère, le duc de Longueville, de lui amener au plus tôt la noblesse de Normandie.

Déjà, le 25 juillet, Louis XIII avait écrit au duc qu'il voulait se rendre en personne à son armée de Picardie et qu'il comptait sur sa noblesse de Normandie pour la renforcer. « J'ay faict donner un arrest en mon Conseil par lequel — ajoutait-il — j'ai confirmé la dicte noblesse de Normandie en son ancien privilège et liberté de vendre le vin et cidre de ses terres sans payer le droit de quatriesme » ; le roi disait au duc de Longueville en terminant que, quand il aurait réuni les troupes de Normandie, il le chargerait d'en prendre le commandement pour se rendre dans le Boulonnais.

Pendant que le comte de Soissons prenait ses dispositions pour défendre le passage de la Somme, Richelieu donnait l'ordre à M. de Vaubecourt, le 30 juillet, de faire porter des blés dans Verdun et d'organiser la défense de Clermont.

Le même jour, Soissons apprenait que les ennemis se dirigeaient sur Péronne ; aussitôt il se porta sur Frise, où il établit son camp afin de pouvoir les surveiller de près, car il craignait pour les villes de Doul-

lens, de Corbie ou de Bray : aussi, le même jour, il envoya 500 mousquetaires dans cette dernière ville, où se trouvait déjà le marquis de Fontenay envoyé quelques jours auparavant pour la garde de la Somme. Le duc de Brézé « l'alla visiter et le trouva difficile de soi, mais aisé à gagner à cause qu'il est fort commandé. » (*Richelieu*).

Durant leur séjour aux environs de Péronne, les Espagnols s'emparèrent de quelques châteaux, et, le 31 juillet, le prince Thomas de Savoie, qui avait trouvé la Somme trop bien gardée à Saint-Christ et à Brie, se dirigea sur Bray avec toute son armée ; il croyait surprendre le commandant de cette place et profiter de cette surprise pour traverser la Somme, mais le marquis de Fontenay, qui avait prévu ce dessein, s'était mis sur ses gardes.

Déjà le prince Thomas avait envoyé quelques petits corps en différents endroits pour trouver un passage sur la Somme, mais cette rivière était gardée partout.

La petite ville de Bray-sur-Somme avait été démantelée l'année précédente par l'intendant de Picardie, qui s'était conformé à un ordre émané du cardinal de Richelieu et du duc de Chaulnes, parce que cette place n'était plus en état de résister aux ennemis, mais pouvait au contraire devenir un poste dangereux entre leurs mains.

Le prince Thomas, jugeant que l'endroit le plus convenable pour opérer le passage était Bray-sur-Somme, fit alors établir ses troupes sur les hauteurs de Suzanne. Cette position était très favorable,

car elle lui permettait de bombarder la ville, qui se trouvait dans la vallée, au pied du plateau de Suzanne ; enfin il comptait envoyer dans Bray ses mousquetaires, qui, aidés par l'artillerie du plateau, repousseraient les Français postés sur la rive gauche de la Somme. Ce plan, quoique bien combiné, ne réussit point entièrement.

A huit heures du matin, les ennemis entraient dans Bray, bien que l'ordre eût été donné à des paysans de brûler la ville avant sa prise ; le duc de Brézé paya quelques soldats qui allèrent l'incendier, pour que les Espagnols ne pussent y tenir. Enfin le marquis de Fontenay plaça tous ses fantassins dans les maisons qui se trouvaient le plus près de la rivière, — maisons qu'il n'avait pas fait incendier.

De son côté, le comte de Soissons, apprenant ce qui se passait à Bray, envoya un certain nombre de soldats pour renforcer les troupes de Fontenay, pendant qu'il établissait son camp sur le plateau dominant Bray à gauche de la Somme. Des retranchements furent pratiqués dans ce camp et on éleva des forts « des deux costés de la chaussée et une ligne de communication à la vue des ennemis et nonobstant une batterie de douze canons que ces derniers mirent sur leurs montagnes, qui tira trois jours durant comme par salves, et (ce qui est estonnant) qui ne tua pas vingt soldats. » (*Fontenay-Mareuil*).

Parmi les officiers, il n'y eut de tué que le comte de Matha, capitaine dans le régiment des gardes ; le marquis de Menneville y fut blessé.

Un moulin à l'eau, situé sur la rive droite de la Somme, était occupé par trente mousquetaires du régiment de la Marine ; les ennemis tirèrent plus de cinq cents coups de canon sans pouvoir les en déloger. Ils descendirent en grand nombre de leur montagne pour établir leurs batteries à cent pas de ce moulin, mais, pendant leurs préparatifs, le chevalier de Montéclair sortit avec ses trente mousquetaires, fondit sur les ennemis qui prirent la fuite, « et tua presque tout ce qu'il y avait à la garde du canon, où à peine en resta-t-il suffisamment pour les retirer au milieu de la montagne. » (*Pagès*).

Le maréchal de Brézé s'était logé « en un poste fort avantageux, et qui étoit en cavalier sur la rivière en ce lieu, afin que s'ils gagnoient le passage, comme il étoit difficile de le défendre à la longue, ils pussent avec leur petit nombre recevoir les ennemis et les combattre s'ils venoient à eux. » (*Richelieu*).

Le lendemain 1^er^ août, les ennemis recommencèrent leur attaque contre le moulin qu'ils avaient essayé de prendre la veille, et, pendant cinq heures, le foudroyèrent du feu de douze canons. Montéclair n'abandonna ce moulin qu'après qu'il eut été presque rasé ; il rejoignit alors avec ses trente braves le gros de l'armée du comte de Soissons campée sur l'autre rive. Les ennemis avaient tiré dix-huit cents coups de canon sur cette cabane, ce qui fit dire à Pagès qu'ils consumèrent autant de munitions qu'il en eût fallu pour prendre une bonne ville.

Vers le soir, le duc de Brézé observait qu'au lieu de

redoubler leurs efforts, les ennemis, au contraire, semblaient se ralentir. Il conçut alors le secret pressentiment que la plus grande partie des leurs avait dû quitter Bray pour chercher un passage plus facile ; il fit part de ses craintes au comte de Soissons, qui expédia aussitôt dans Corbie un renfort de 500 mousquetaires en prévenant la Neuville, envoyé dans cette place quelques jours auparavant, de faire garder le passage de Daours et les petits passages qui se trouvaient entre ce village et Corbie. Il envoya également des éclaireurs pour battre la campagne, et 200 cavaliers commandés par Moulinet afin de connaître la marche des ennemis pour prévenir leurs desseins.

Le duc de Brézé avait effectivement prévu la nouvelle tentative qu'allaient entreprendre les ennemis pour essayer de trouver un autre passage. Voici ce qu'ils avaient résolu. Après avoir quitté Bray pendant la nuit, ils tentèrent le lendemain matin, 2 août, une attaque à Mont-Moulin, situé au N.-E. de Chipilly, en face de Méricourt-sur-Somme, « où on ne les attendoit point, n'y ayant ny pont ny chaussée » ; mais cette tentative avait surtout été provoquée parce que bon nombre de soldats ennemis, exaspérés d'être retenus aussi longtemps au passage de la rivière et ennuyés « de ne pouvoir courir à la proie espérée », avaient menacé leurs officiers de retourner sur leurs pas afin de se livrer au pillage qu'ils s'entendaient si bien à pratiquer.

Le duc de Brézé, en apprenant l'attaque de Mont-Moulin, se porta aussitôt en cet endroit avec 400 cava-

liers et les régiments de Vaubecourt et de Saintonge ; les Espagnols s'étaient déjà emparé d'un moulin qui leur était d'une grande utilité ; Brézé donna l'ordre de le reprendre et de le brûler, ce qui fut exécuté sans qu'il perdît un seul soldat. Une fausse attaque était tentée simultanément à Sailly-Lorette, mais ce passage fut vigoureusement défendu pendant toute la journée par le comte de Tonnerre.

Richelieu et Fontenay-Mareuil donnent dans leurs *Mémoires* les détails les plus circonstanciés sur le passage de la Somme par les Espagnols, mais Puységur, qui y joua un grand rôle, est bien plus explicite, aussi nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'analyser ce qu'il en dit.

Le comte de Soissons envoya chercher Puységur à la pointe du jour et lui donna l'ordre de conduire le régiment de Piémont à Cerisy-Gailly. En attendant les officiers, celui-ci fit quatre détachements de ce régiment.

L'armée ennemie, forte de 27,000 hommes de pied, s'était concentrée à Cerisy, où elle comptait traverser la Somme. Le régiment de Piémont avait reçu pour mission d'opposer le plus d'obstacles possibles à la construction du pont qu'établissaient les Espagnols.

Malgré la terrible fusillade des seize ou dix-huit mille mousquetaires ennemis qui tiraient sans cesse sur les troupes françaises, une partie du régiment de Piémont s'avança assez près du pont, s'abrita dans un fossé et fit un feu continuel contre ceux qui faisaient le pont ; lorsque l'un de ces braves tombait mort, il

était placé sur le bord du fossé par ses camarades, qui se servaient ainsi de son cadavre pour se couvrir.

Le régiment de Piément occupa ce poste d'honneur depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir. A plusieurs reprises, le comte de Soissons demanda de ses nouvelles. Quand il fit donner l'ordre à ce régiment de battre en retraite, il restait à peine cent hommes, et peu d'officiers avaient été épargnés.

A propos du régiment de Piémont, nous voudrions bien pouvoir passer sous silence un fait qui, s'il est vrai,— ce que nous ne croyons point — donnerait une triste opinion de l'un des officiers.

D'après un annaliste péronnais, Louis Quentin, les Espagnols auraient massacré à Laneuville deux cents hommes détachés du régiment de Piémont, trahis par un officier qui leur aurait fait distribuer des balles trop grosses pour leurs arquebuses.

Aucun autre chroniqueur du temps, ni Puységur, ni Fontenay-Mareuil, qui donnent sur cette affaire à laquelle ils ont assisté les détails les plus circonstanciés, n'a soufflé mot de cette soi-disant trahison.

Quelle confiance ajouter à un chroniqueur qui n'avait aucune idée de la stratégie ? En effet, M. H. Josse fait remarquer dans son excellente *Histoire de Bray* que Louis Quentin, racontant l'attaque infructueuse des Espagnols à Bray à la fin de juillet, puis le sac de cette ville le 4 août, Quentin, dit-il, « entremêle ces deux faits et les rend inintelligibles. Comment admettre, en effet, que les Espagnols aient pu, comme il l'affirme, ravager Laneuville, village situé sur la

rive gauche, en arrière de Bray, pour se venger de n'avoir pu prendre la ville ni traverser la rivière ? »

Le récit de Puységur, très mouvementé et très intéressant, ne retrace qu'une partie de l'action engagée pour la défense de la Somme. Mais nous devons donner quelques détails sur l'ensemble de cette action.

Pendant la nuit, le prince Thomas avait fait traverser la rivière par 1,000 ou 1,200 hommes qui s'étaient servis de bateaux ; dès qu'ils furent descendus sur la rive gauche, ils établirent un retranchement à l'aide de gabions qu'ils portaient avec eux afin de pouvoir mettre l'armée à couvert au fur et à mesure qu'elle passerait : c'était un coup habile qui devait réussir.

Des éclaireurs avertirent le comte de Soissons que les ennemis préparaient des ponts pour passer la Somme entre Chipilly et Sailly, avons-nous déjà vu ; aussitôt le comte envoya Brézé avec 400 cavaliers du régiment de Piémont pour charger les soldats qui avaient traversé la rivière pendant la nuit ; mais bientôt les cavaliers français trouvèrent un obstacle auquel ils ne s'attendaient pas : un large marais leur barrait le chemin ; leurs chevaux s'embourbaient, de sorte que ces malheureux soldats durent se borner à regarder de loin les ennemis traverser la rivière.

Cependant le maréchal de Brézé, apercevant un petit bois à quelque distance, s'y porta avec ses hommes afin de commencer l'attaque en attendant l'arrivée du comte de Soissons, mais ses troupes furent foudroyées par l'artillerie espagnole ; 300 soldats périrent, 27 officiers furent tués ou blessés ; on

eut à regretter la mort de Sabost, de Menneville, du lieutenant-colonel de Monsolens; — Grange, Puységur, Pradel, le frère de Monsolens et d'autres furent blessés.

Le comte de Soissons arriva pour constater la défaite de ce brave régiment; il amenait avec lui six pièces de campagne dont on avait voulu se servir à Bray, « mais, comme elles ne portoient pas assez loin pour arrriver jusqu'aux ennemis, on en fit de tels cris et tant de bruit que de honte on les retira, sans les oser plus montrer. »

L'armée ennemie était entièrement passée quand le comte de Soissons arriva avec toutes ses troupes ; il fit alors « venir les gardes françaises et suisses, Champagne, la Marine, Saintonge, Rochegiffard et toute la cavalerie, le reste étant aux postes que nous gardions, et tous les officiers de l'armée, à la réserve des sieurs de Charost et de Bellefons, qui étoient aux postes de Bray. »

Si, après avoir traversé la Somme, le prince Thomas avait attaqué l'armée française, il en aurait eu facilement raison, car, qu'auraient pu faire 12,000 hommes à peine contre 30,000 ? Mais, chose bien plus grave, et qui se produisit très souvent en France, à toutes les époques, la poudre allait manquer aux soldats du comte de Soissons !... Pour la ménager, on n'en donnait qu'à ceux qui étaient de garde !...

Fontenay-Mareuil, en rapportant ce fait, en accuse la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, qui avait fait accorder au partisan Sabatier le monopole de la vente

de la poudre, « comme il est assez ordinaire en France d'oster la liberté au public pour donner de l'avantage à quelque particulier qui a du crédit, dont tout le monde souffre beaucoup. » Pour réparer cette faute impardonnable, Sabatier fit acheter de la poudre en Hollande, au moment où les troupes en manquaient, de sorte que, si un retard s'était produit dans l'envoi, il y aurait eu manque absolu.

L'armée du comte de Soissons n'était point assez forte pour tenir tête à l'armée espagnole ; ce général réunit alors les principaux officiers en conseil de guerre afin de s'entendre sur le parti à prendre.

Les uns étaient d'avis de rester auprès de la Somme et de ne prendre de décision qu'après que l'on connaîtrait le dessein des Espagnols, ou bien « aller en quelque autre part qu'allassent les ennemis, pour s'opposer à eux, et périr plustost que de lascher le pied et les laisser passer, protestant qu'autrement ce seroit une honte dont on ne se laveroit jamais » ; d'autres étaient d'avis de s'enfermer dans Corbie afin de sauver cette place qui était faible, et d'empêcher ainsi la prise d'Amiens ; mais d'autres officiers firent observer avec beaucoup de raison que puisque l'on n'avait pas pu s'opposer au passage des ennemis, ce serait compromettre l'armée que de la faire rester aux environs de Bray ; — que les Espagnols en profiteraient pour continuer leur marche sur l'Ile-de-France, où ils s'empareraient des places situées sur leur passage, et qu'ils pourraient inquiéter Paris même et forcer le roi de quitter la capitale ; — qu'ils laisseraient des soldats

dans les villes conquises et qu'ils pourraient revenir l'année suivante, « et y establir le siège de la guerre, comme on sçavoit que c'estoit leur dessein » ; — qu'en défendant Corbie ce serait sauver cette place et Amiens, « mais qu'à l'esgard de l'Isle de France, de Paris et du roy, ce seroit quasy la mesme chose, puisque les ennemis estant au devant, on ne pourroit pas les secourir sans prendre un si grand tour qu'ils auroient du temps de reste pour faire tout ce qui leur plairoit ; et sy ce ne seroit peut-estre pas sans pouvoir à la fin assiéger Corbie, et avec plus d'avantage qu'alors, estant couverte des places qu'ils auroient prises. » L'avis de ces derniers officiers était assurément le plus sage, aussi fut-il adopté.

Comme le duc de Chaulnes s'était plaint de ce que la garnison d'Amiens était insuffisante, on lui envoya le régiment de Saintonge. Les régiments de Chambret et de Vernincourt et dix compagnies de Biron furent envoyés à Corbie, pendant que l'on plaçait à Péronne quatre compagnies d'Aubeterre, deux de Saucourt et deux du Vigan.

Le comte de Soissons attendit que la nuit fût venue pour battre en retraite sur Noyon ; il fit faire halte à ses troupes auprès de Nesle, à Rouy-le-Grand et Rouy-le-Petit (1). Puységur raconte assez longuement une

(1) Puységur, dans ses *Mémoires*, appelle ce village Drouy, et son dernier éditeur, M. Tamizey de Larroque, dit en note : « Chef-lieu de canton du département de l'Oise, arrondissement de Compiègne. Je ne retrouve aux environs de Noyon aucune localité du nom de Drouy » ; c'est Rouy qu'il faut lire. Puységur a estropié plusieurs

grande dispute qui éclata en cet endroit entre les capitaines des chevau-légers des anciennes compagnies d'ordonnance et Philippe de Beaufort-Canillac, commandant un régiment de cavalerie ; ce dernier voulut les commander pendant qu'ils étaient à Rouy ; les capitaines refusèrent d'obéir et mirent l'épée à la main, quoique à la tête des troupes, ce qui affecta profondément le comte de Soissons ; mais il n'y pouvait rien.

L'armé française, qui devait se rafraîchir à Nesle, n'y resta point longtemps ; voici pourquoi. Pontis ayant été avisé qu'un large marais se trouvait au-dessus de ce bourg en informa aussitôt le comte de Soissons, et lui fit observer que si les ennemis poursuivaient l'armée française elle pourrait bien subir un échec en traversant ce marais. Quoique les préparatifs du campement eussent été faits, le comte de Soissons, suivant l'avis de Pontis, leva aussitôt son camp pour l'établir au-dessus du marais, à Rouy. A peine y était-il installé qu'on vint lui dire « tout d'un coup que les ennemis s'étoient beaucoup avancés, que notre premier corps-de-garde avoit déjà été poussé, et que les Enfants-Perdus couroient risque d'être taillés en pièces. C'étoient environ 2,000 chevaux qui, s'étant détachés de leur armée, se hâtoient de venir donner en queue sur la nôtre. Alors chacun montant à cheval avec précipitation courut au lieu de l'attaque, mais on trouva que nos gens avoient déjà été rompus. Ainsi nous fûmes contraints de battre en retraite et de chercher la sûre-

noms, que M. de Larroque n'a pas souvent pu rétablir, comme nous l'avons plusieurs fois constaté.

té de notre armée dans la ville de Noyon. Tant d'heureux succès donnoient grand cœur aux ennemis, et causoient une étrange consternation parmi les nôtres, qui sembloient n'avoir plus de force que pour s'enfuir. » (*Mémoires de Pontis.*)

Pendant la retraite de l'armée, des soldats avaient pour mission de pénétrer dans les moulins qui se trouvaient sur la route, et de les incendier après en avoir enlevé les fers.

Les ennemis, s'étant aperçus de la fuite de l'armée française, avaient envoyé Jean de Werth avec 4,000 cavaliers pour l'inquiéter dans sa retraite. Le marquis de Fontenay, nous apprend Richelieu dans ses *Mémoires*, était demeuré près de Noyon avec les derniers escadrons de l'arrière-garde pendant que l'armée filait le long des murailles de la ville ; il était bientôt informé qu'un aide-de-camp, resté derrière pour empêcher les soldats de s'écarter, se trouvait attaqué dans Magny par quelques coureurs. Fontenay envoya aussitôt cent mousquetaires du régiment de Champagne pour lui porter secours. « M. de Beaufort, étant près d'entrer dans la ville, et voyant ces mousquetaires commandés, les suit ; et comme ledit sieur de Fontenay marcha, il trouva 600 chevaux de l'ennemi, et plus loin 2,000 ; ils chargèrent les premiers, et la plupart des chevau-légers ayant lâché le pied, M. de Beaufort donna avec les officiers et quelques volontaires, et lui le premier se mêla et tua un officier au milieu de tous ; ils firent plusieurs charges, jusques à ce qu'enfin Ozonville, arrivant avec son escadron, donna, et le sieur de Fontenay

aussi, et poussèrent les ennemis; il y en eut plus de quarante tués sur la place. » (*Richelieu.*)

Nous devons ajouter que le marquis de Fosseuse se distingua également en cette occasion ; quant au duc de Beaufort (1), il ne tarda pas à être récompensé du roi, qui « lui envoya la commission pour commander la cavalerie. Il fit mettre dans les lettres que, quoique à son âge il n'eût pu espérer ce commandement, néanmoins il lui en envoyoit la commission à cause des preuves qu'il avoit données de sa bonne conduite et de sa générosité dans le combat fait à la retraite de l'armée allant à Noyon. » (*Puységur.*) — Après cette affaire, Jean de Werth se retira avec ses troupes, « et despuis ne se monstra plus. »

Arrivé à Noyon, le comte de Soissons s'occupa des moyens de couvrir Paris ; pour ce qui était de Corbie, il jugea qu'il valait mieux risquer cette ville, et qu'au surplus, si elle se rendait, on pourrait bien la reprendre dans l'année même soit par force, soit en en faisant le blocus; quant à Amiens, la place était trop importante pour que les ennemis pussent la prendre. Le comte fit donc augmenter les garnisons de la Fère, de Guise et de Soissons; sur l'avis qui lui en fut donné par Fontenay-Mareuil, il envoya à Beauvais MM. de Boufflers, de Thoix et de Lignières avec leurs compagnies de cavalerie. Le roi envoya l'ordre au comte de Soissons de se retirer à Compiègne, dont la position stratégique était des plus favorables en ce qu'elle permet-

(1) François de Vendôme, duc de Beaufort. (1616-1669.)

tait surtout de secourir toutes les places des environs.

En quittant Noyon, le comte de Soissons fit garder tous les gués de l'Oise et enrôler les paysans qui voulurent prendre les armes pour défendre cette rivière ; il envoya le régiment de Bellefonds à Chauny, celui de la Rochegiffard à Ham et laissa le sien avec les soldats irlandais dans Noyon ; en arrivant à Compiègne, il fit abattre le faubourg qui se trouvait sur la rive droite de l'Oise.

Fontenay-Mareuil rapporte que « ce fust à Noyon où on commença à descouvrir les mauvaises intentions de M. le comte pour le service du roy » ; il ne voulait laisser dans cette ville que les Irlandais, dont le nombre était insuffisant pour former la garnison, et que l'on suspectait en outre d'être plutôt portés pour les Espagnols. Le maréchal de Brézé ne manqua pas de s'opposer à ce dessein, en représentant au comte que l'importance de Noyon exigeait une garnison nombreuse et fidèle ; après bien des discussions, le comte laissa son régiment avec les Irlandais ; mais le duc de Brézé, en arrivant à Compiègne, alla trouver le roi et refusa de servir sous le comte de Soissons. « M. le comte, ajoute Fontenay-Mareuil, y vouloit laisser les Irlandois tant parce qu'il auroit esté bien aise que les choses eussent mal esté partout où il n'estoit pas, que pour y faire périr M. de Vennes, que le roy y avoit envoyé pour y commander en l'absence de M. de Montbazon, qui en estoit gouverneur, et auquel il vouloit mal, parce qu'il avoit eu le gouvernement de Valence lorsqu'on l'osta à M. du Passage, qui s'estoit

montré estre de ses amis quand il sortist mescontent de la cour. »

Richelieu et ses créatures ne manquent point, dans leurs *Mémoires*, de faire retomber sur le comte de Soissons une grande part des responsabilités ; mais un littérateur, que l'on ne s'attendrait guère à rencontrer ici en qualité d'historien, fait, au contraire, l'éloge de Louis de Bourbon, il est vrai qu'il s'adressait à la sœur de ce dernier, à la duchesse de Longueville ; voici ce que Chapelain lui écrivait de Paris le 26 août, à propos des malheurs qui accablaient la France :

« ...Monseigneur le conte seul, au milieu du principal danger, sans hommes, sans munitions, pressé d'un nombre infini d'ennemis dans une province contraire à elle mesme, n'a point désespéré du salut commun, et par sa constance et sa conduitte a fait que nous sommes encore en estat de nous remettre, si nous ne voulons pas nous abandonner entièrement.

« Vous avés sceu, sans doute, Madame, le détail de ce que je vous marque icy en gros, et je n'ay garde de penser estre des premiers à vous annoncer la gloire de Monseigneur vostre frère. Aussi ne prétens-je que d'adjouster mon foible tesmoignage à la vérité que l'on vous a rapporté et vous asseurer, sur la foy de quarente personnes de qualité de mes amis et de la voix publique, que ce qu'il a si bien commencé continue tousjours et augmente mesme ; qu'il est toujours le père de son armée et les délices de la noblesse qui court à luy de toutes parts, qu'il est prince par l'authorité et particulier par la courtoisie, qu'il fait tout en-

semble le général, le mareschal de camp, le capitaine et le soldat, qu'il est à tout, qu'il veille à tout, enfin que par ses soins, sa bonté, sa libéralité, il est le lien de ses petites trouppes, lesquelles sans luy ne seroient plus, chacun ayant remarqué en cette occasion que ce n'est pas la considération du salut de la France qui les fait subsister, mais seulement l'extrême amour qu'il a sceu leur donner pour sa vertu.

« Et, certes, quelque grande victoire qu'il obtienne sur l'Espagnol, lorsque les forces qu'on luy prépare l'auront joint, je ne l'estimeray jamais plus dans sa prospérité que je fais dans cette rencontre malheureuse, où il a montré ce qu'il estoit et ce qu'en tout temps on en devoit attendre. M. de Trassy, qui l'a suivy en toute cette affaire, et qui ne fait que le quitter pour aller servir Monseigneur, vous informera particulièrement de toutes choses et vous obligera à l'escouter longtemps... »

Après qu'ils eurent traversé la Somme, rien ne s'opposait plus aux courses des ennemis, puisque le comte de Soissons avait battu en retraite pour couvrir Paris. C'est alors que les Espagnols se livrèrent avec frénésie aux plus horribles cruautés. Les paysans, qui souffraient le plus de ces affreux désordres, se réunissaient par petites troupes, s'armaient le moins mal qu'ils pouvaient, et, secondés par quelques soldats des villes voisines, tentaient de s'opposer aux pillages des Croates et des Polaques, qui étaient passés maîtres dans cette manière de faire la guerre. Ces braves paysans remportèrent bien plus d'un succès contre les

pillards, mais il n'y paraissait guère ; que pouvaient-ils en effet contre une armée si puissante ? Le seul résultat qu'ils en obtenaient était un redoublement de pillage et de dévastation...

CHAPITRE III.

Louis XIII demande des secours d'hommes et d'argent. — Jean de Werth prend Roye. — Piccolomini se présente devant Montdidier. — Prise de Corbie. — Consternation générale. — Défense des Montdidériens.

A la nouvelle de la perte de la Capelle et de celle du Catelet, le roi et son premier ministre éprouvèrent un instant de frayeur ; ils craignirent également pour le sort de plus fortes places ; voyant que l'armée du comte de Soissons n'augmentait que très lentement et qu'elle était insuffisante pour tenir la campagne, ils se rendirent à Paris, où Louis XIII assembla au Louvre les sept corps des métiers pour obtenir des secours. Ils « lui promirent au nom de la ville de faire un grand effort pour le secourir, dit Montglat ; ils y travaillèrent à l'heure même : tous les bourgeois se cotisèrent et toutes les portes cochères s'obligèrent de fournir un cavalier, et les petites un fantassin » ; cette levée fut appelée la *cavalerie des portes cochères*.

Quand l'on apprit dans la capitale que les Hispano-Impériaux avaient traversé la Somme, « tout y fuyoit, continue Montglat, et on ne voyoit que carrosses, coches et chevaux sur les chemins d'Orléans et de Chartres, qui sortoient de cette grande ville pour se mettre en sûreté, comme si déjà Paris eût été mis au pillage », et les bourgeois « ouvrirent leurs bourses et

donnèrent tout ce qu'on vouloit, tant ils avoient peur. »

Antoine Arnauld, connu plus tard sous le nom d'abbé Arnauld, alors âgé de vingt ans, entré en qualité de volontaire dans le corps des carabins de France, sous son cousin Isaac Arnauld, dit dans ses *Mémoires :* « On ne connut jamais si bien les ressources de la France et la force du génie de M. le cardinal de Richelieu qu'en cette occasion. Il parut toujours intrépide dans Paris, lorsqu'il sembloit avoir tout à craindre dans la consternation où étoit le peuple. On ne se croyoit pas en sûreté dans cette capitale du royaume ; on en fortifioit les avenues... »

Le 4 août, Louis XIII fit convoquer le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, les Trésoriers de France et les sept corps des marchands et artisans de Paris pour leur demander de l'aider dans la défense de l'État.

Lorsque tous les membres du Parlement furent arrivés au Louvre, vers deux heures de l'après-midi, le roi leur exposa la triste situation dans laquelle se trouvait son royaume ; il leur dit qu'il avait un pressant besoin et d'hommes et d'argent ; — que la ville de Paris lui donnait 2,000 soldats ; — que Messieurs du Conseil lui en donnaient autant ; — il ajouta qu'il espérait bien que le Parlement ne se montrerait pas moins généreux. En effet, le lendemain, cette assemblée accordait au roi un secours de 2,000 hommes.

Dans le cours de cette séance du 4 août, Mathieu Molé, procureur général, avait demandé à la Cour de

rendre un arrêt par lequel tout gentilhomme ou autre de quelque qualité ou condition qu'il fût, faisant profession des armes, fût tenu d'aller, dans la huitaine, servir le roi en son armée de Picardie. Le Parlement approuva cette proposition, et il y eut arrêt conforme.

Renaudot dit dans sa *Gazette* qu'en se rendant au Louvre le 5 août, tous les corps des métiers saluèrent le roi ; « ils se présentèrent à genoux aux pieds de Sa Majesté, qui leur fit à tous l'honneur de les saluer et leur témoigner combien elle avoit agréable leur bonne volonté, dont ils donnèrent toutes les preuves imaginables, plusieurs d'eux baisant la terre et embrassant les pieds de Sa Majesté. » On raconte que le syndic des savetiers fit preuve d'un tel zèle que le roi l'embrassa.

On trouve dans les *Mémoires* de Richelieu, comme aussi dans ceux de Montglat, tous les ordres extraordinaires, politiques et militaires donnés par le roi depuis le 4 août jusqu'au 12 dans le but de se procurer de l'argent et des hommes, et pour mettre la capitale en état de défense, ce qui fit croire que l'on redoutait un siège prochain ; aussi le peuple murmurait-il contre le cardinal qu'il accusait d'être l'auteur de tous ces maux.

Pendant que Louis XIII faisait prendre ces mesures, auxquelles nous ne nous arrêterons point plus longuement, pour rester dans notre sujet, les ennemis poursuivaient le cours de leurs conquêtes et surtout de leurs dévastations. Ils avaient à peine traversé la Somme qu'une partie de leur armée se dirigeait sur

Roye. Dès que la nouvelle en arriva dans cette ville, quelques seigneurs des environs se jetèrent dans la place, notamment les seigneurs de Tilloloy, de Bus, de Damery, d'Amy, etc. Le gouverneur, Albert Wois-lausky, prit ses dernières dispositions pour défendre vigoureusement la place, mais il eut à peine le temps de prendre toutes ses mesures de défense : le 6 août, l'ennemi se présentait devant Roye ; il commençait par brûler les faubourgs et par détruire le vignoble de la porte Saint-Pierre.

« Pendant deux jours, les Royens résistèrent aux efforts des assiégeants ; le 8, entre huit et neuf heures du matin, il y avait un enterrement; il fallait sortir pour conduire le convoi au cimetière. Charles de Broyes, écuyer, seigneur de Haut-Avesnes, alors lieutenant-général (civil et criminel), et Antoine Vasset, prévôt royal, livrent ce secret aux Espagnols; ceux-ci se précipitent sur le convoi, tuent le procureur Raye, qui accompagnait Claude Bucquet, curé de la paroisse de Saint-Pierre, pénètrent dans la ville, courent sur la place du marché en criant : *Ville gagnée !* et se répandent dans toutes les directions. Les ennemis se livrent au pillage ; les papiers de l'Échevinage, les registres du Bailliage, les minutes des notaires sont brûlés, jetés dans les rues ou emportés, et ils mettent les habitants à rançon. » (*É. Coët*)

Parmi les principaux assiégés qui furent tués, l'historien de Roye cite le curé de Carrépuits, le chirurgien Chocquet, le doyen rural de Nesle, le sergent royal, le contrôleur, etc.; le sieur de Bussy du Plessier

y perdit aussi la vie en défendant la tranchée ouverte par les assaillants devant la chapelle du cimetière.

Durant leur séjour à Roye, les ennemis ruinèrent les villages environnants ; ils prirent et brisèrent les cloches des églises de Beuvraignes, de Biarre, de Balâtre, d'Omancourt, d'Herly, de Rethonvillers, de Marché-Allouarde, de Gruny, de Champien, etc.; ils incendièrent Wailly, le Montel, Cressy-Omancourt, Verpillières, Damery, Billancourt, Solente, Saint-Mard, etc.

A la reddition de Roye, on ne manqua pas de crier encore à la trahison. Richelieu, vexé de la marche triomphante des ennemis, qui refoulaient l'armée française sur Paris, ne se fit pas faute de se plaindre des Royens. « Quelques troupes de cavalerie, dit-il, se présentèrent devant la ville de Roye sans dessein de l'attaquer, n'ayant aucune infanterie ; mais ceux qui étoient dans la ville leur ouvrirent les portes, par lâcheté, intelligence ou autrement, bien que la place eût pu aisément se défendre contre toute l'armée dix ou douze jours, s'il y eût eu des gens courageux. » — Il y a dans ce passage des *Mémoires* de Richelieu plus de passion que d'exactitude.

On trouve dans les Mss. du bourgeois Scellier, de Montdidier, et dans ceux du P. Daire, un récit aussi partial de la reddition de Roye ; Scellier surtout injurie les Royens et se complaît à donner l'explication du surnom d'*Espagnols* accordé aux habitants de Roye. Son récit, auquel nous ne nous arrêterons point, fait bien voir que l'esprit de rivalité qui existait entre les Royens et les Montdidériens ne désarma jamais.

Mais un historien plus sérieux, dom Grenier, s'est exprimé à ce sujet en des termes moins passionnés : « Les Espagnols, écrit-il, s'emparent de Roye, qui n'était pourvue *ni de garnison ni de munitions ;* cet état, joint à la mésintelligence qui existait entre le gouverneur et les habitants, mésintelligence que les ennemis y avaient pratiquée par promesses d'argent faites à des plus autorisés de la place, fut cause de cette reddition. »

M. Coët s'est attaché à démontrer que ses compatriotes ne devaient point être accusés de lâcheté, et il a eu raison de les réhabiliter. La capitulation de cette ville ne peut être attribuée qu'à la trahison des capitaines chargés de la défendre ; d'un autre côté, il leur était bien difficile de résister dans une place qui n'avait *ni garnison ni munitions* à opposer à une armée victorieuse devant laquelle s'ouvraient toutes les villes.

Le 30 septembre 1636, Louis XIII se trouvant à Roye signait des lettres de commission en faveur de Gilles Charmolue, écuyer, lieutenant-général de Noyon, par lesquelles ce dernier était nommé pour exercer la même charge à Roye et celle de prévôt en la prévôté royale de cette ville en remplacement de Charles de Broyes, lieutenant-général civil et criminel, et de Me Antoine de Vasset, prévôt, accusés d'avoir remis la ville aux ennemis de l'État *par haulte trahison et perfidie,* ayant ainsi mérité *d'être punis et châtiés suivant la rigueur des ordonnances.* Nous ignorons si l'on appliqua à ces deux officiers le châtiment qu'ils avaient encouru, mais, ce que nous savons, c'est que, « le lundi

27 octobre, un notaire de Roye fut condamné à être rompu vif pour avoir d'intelligence avec l'ennemi *favorisé la prise de la ville*. Cette sentence reçut son exécution le même jour, sur la place d'Amiens, à Roye ; le condamné avait sur le dos un écriteau portant ces mots : « Traître au rôi et à son pays. » Il avait été nommé maïeur de la ville par les Espagnols. » (*M. É. Coët.*)

De tout ce que nous venons de voir, il faut conclure que les Royens ne doivent pas être accusés de lâcheté ; la trahison seule ouvrit les portes de leur ville, qui n'était point au surplus en état d'opposer une longue résistance.

Les ennemis perdirent un temps précieux au pillage et à la dévastation de la Picardie ; cependant ils voulurent continuer leur marche sur Paris, et s'arrêtèrent à Montdidier.

En effet, le jour où Jean de Werth s'emparait de Roye, Piccolomini s'avança vers Montdidier ; il se saisit en passant de Moreuil et de son château : la garnison, qui n'avait point de vivres, se rendit à la première sommation. Les châteaux de Piennes, de Mortemer, de Maignelay, de Plainville, de Bouillancourt, comme ceux de plusieurs autres villages voisins, se rendirent également à Piccolomini ; il y plaça de fortes garnisons.

Deux trompettes envoyés par ce général arrivaient à Montdidier le même jour, c'est-à-dire le 8 août, entre sept et huit heures du soir ; ils sommèrent les habitants de rendre leur ville dans les vingt-quatre heu-

res s'ils ne voulaient point qu'elle fût livrée au pillage et à l'incendie. Les Montdidériens répondirent « qu'étant nés François, ils devoient au roi une fidélité tout entière ; qu'ils ne pouvoient se rendre sans violer le serment que les sujets doivent à leur prince souverain. » Dans leur réponse, ils demandaient aux ennemis un délai de huit jours afin de pouvoir en informer le roi ; mais ce délai n'avait été sollicité que pour gagner du temps, car les moyens de défense étaient insuffisants et la garnison peu nombreuse : elle se composait d'un régiment allemand commandé par le colonel de Rantzau.

Les habitants de Montdidier envoyèrent aussitôt deux copies de la sommation faite par les Espagnols, l'une au maréchal de Châtillon, qui se trouvait à Compiègne, et l'autre au comte de Soissons, à Noyon ; enfin, pendant la nuit, des exprès partaient pour Saint-Germain afin de prévenir le roi.

Le lendemain, les Montdidériens, qui s'attendaient bien à ce que le délai qu'ils avaient demandé ne leur fût point accordé, s'occupèrent des moyens de défendre leur ville. Des fossés furent creusés et de fortes barricades élevées aux endroits les plus faibles des fortifications ; trente hommes, envoyés dans chacun des cinq moulins de la vallée, formaient une avant-garde de cent cinquante hommes, chargée de défendre les approches de la place.

Après qu'elle eût traversé la Somme, la cavalerie ennemie pilla tout le pays compris entre cette rivière et l'Oise ; c'était surtout celle que commandait Jean de

Werth qui s'aventurait le plus loin. Montglat raconte que tous les gentilshommes qui avaient des propriétés au delà de l'Oise avaient obtenu des sauve-gardes et même des gardes des généraux espagnols pour préserver leurs maisons de pillage.

Un jour, le roi chassant à Compiègne, sur le bord de l'Oise, vit sur l'autre rive un homme avec une casaque de livrée. La curiosité lui fit demander qui il était ; « mais sur ce qu'on lui répondit que c'était un garde du cardinal-infant qui était là en garde dans quelque château, il se tut, et n'en parla pas davantage, honteux de voir devant ses yeux ses sujets être contraints de recourir à la protection de ses ennemis. »

Dans ses *Historiettes*, Tallemant des Réaux rapporte à peu près le même fait : « Le roi alla à Chantilly, et envoya le maréchal de Châtillon pour faire rompre les ponts de l'Oise. Montatère, gentilhomme d'auprès de Liancourt, rencontre le maréchal et lui dit :

— « Que ferons-nous donc, nous autres de delà la « rivière ? Il semble que vous nous abandonniez au « pillage.

— « Envoyez, dit le maréchal, demander des gardes « à M. de Piccolomini ; je vous donnerai des lettres, « il est de mes amis ; nous en usâmes ainsi en Flandre « après la bataille d'Avein. »

« M. de Liancourt et M. d'Humières ayant appris cela, se joignirent à Montatère. Le maréchal écrit. Piccolomini envoie trois gardes, et mande au maréchal que si c'eût été le maréchal de Brézé, il ne les auroit pas eus... M. de Saint-Simon, chevalier de l'ordre et capi-

taine de Chantilly, pour faire le bon valet, alla dire au roi qu'il y avoit un garde à Montatère, que c'étoit un lieu fort haut, que de là on pouvoit découvrir quand le roi ne seroit pas bien accompagné, et le venir enlever avec 500 chevaux, car il y avoit, disoit-il, des gués à la rivière. Voilà la frayeur qui saisit le roi ; il se met à pester contre Montatère, et dit qu'il vouloit que dans trois jours il eût la tête coupée, et que c'étoit lui qui avoit donné ce bel exemple aux autres. »

Le 5 août, Richelieu avait écrit au roi pour l'engager à faire garder le passage de l'Oise, et à faire rompre les ponts à Creil, à Beaumont et à l'Isle-Adam ; il l'avait engagé également à envoyer quelqu'un au duc d'Orléans pour qu'il levât deux ou trois régiments en Touraine.

Le surlendemain, le cardinal expédiait l'ordre au comte de Soissons d'employer quelques troupes de carabins et de chevau-légers pour détruire les moulins et les fours situés dans tout le pays compris entre la Somme et l'Oise ; il lui donnait en même temps l'ordre de se servir des paysans pour grossir ses troupes, en leur faisant donner du pain « et en promettant la solde à ceux qui sont vrayment soldats » ; enfin Richelieu informait le comte qu'il lui faisait expédier le jour même six pièces de canon avec de la poudre, des mèches et du plomb, et que 6,000 hommes devaient partir le lendemain pour Senlis, où se trouvait le maréchal de Châtillon.

Les ennemis, qui voulaient s'assurer un bon poste

sur la Somme, pensèrent à prendre Corbie. Pour reconnaître cette place, le prince Thomas employa un stratagème que nous connaissons par les *Mémoires* de Puységur.

Un capitaine du régiment de Piémont, blessé au passage de la Somme, n'avait pu être transporté par les soldats français. Le 6 août, Thomas de Savoie le fit placer dans un carrosse pour le faire conduire à Corbie. Deux ingénieurs, déguisés, l'un en cocher, l'autre en postillon, partirent de grand matin pour arriver avant l'ouverture des portes de la ville; ils eurent le loisir d'examiner la place par les dehors, et, dès que la porte fut ouverte, ils entrèrent, ayant bien soin d'examiner l'intérieur. Le lendemain 7 août, la place était investie.

Le même jour, des soldats ennemis brûlaient Longueau; le 8, ils incendiaient Saleux et Salouël, et tuaient cinq personnes à Saint-Jean et à Saint-Roch.

Les Amiénois montrèrent la plus grande inquiétude lorsqu'ils surent les ennemis si près d'eux. Dès le 6 août, l'échevinage s'assemblait à l'Hôtel de ville, où se trouvait le duc de Chaulnes ; ce dernier prit la parole pour faire connaître que les ennemis avaient traversé la Somme et qu'il avait fait venir le régiment de Saintonge en garnison à Amiens en prévision d'une entreprise possible sur cette ville. Le gouverneur fit observer que la défense des portes de Noyon et de Paris étant insuffisante, il avait donné l'ordre d'y établir des demi-lunes ; que déjà les habitants avaient commencé les travaux, mais qu'il était nécessaire d'y

employer le plus de personnes possible pour en hâter l'achèvement. Il fut alors décidé par l'échèvinage « que deux compagnies de bourgeois seront commandées pour chacun jour d'aller travailler aux fortifications et se garniront de piques, pelles ferrées et hostes, en sorte que contre un pique, il y ait deux pelles et quatre hostes;— que les gens d'église et femmes veufves y commettront chacun un homme ; — qu'il sera demandé aux paisans réfugiez en ceste ville d'y aller pareillement ; — et au regard de la subsistance des soldats, il a esté pareillement résolu qu'il sera levé sur les habitants cinq années de leur taxe ordinaire au bureau des pauvres. »

Dans une séance de l'échevinage tenue le 10 août, le corps municipal accepta l'offre que lui faisait l'abbé de Clairfay d'entretenir trois cavaliers à ses frais pour la défense d'Amiens et pour celle de la Picardie.

Le 13 août, le maire et les échevins, craignant pour leur ville, nommèrent trois députés, Charles le Caron, avocat, Jean de Ribeaucourt et Jean Leroux, qui furent chargés d'aller informer le roi du péril qui menaçait Amiens, et le supplier de leur envoyer du secours. Six jours après, ces trois députés venaient rendre compte de leur mission, qui avait été couronnée d'un plein succès.

Pendant que les ennemis assiégeaient Corbie, les Amiénois travaillaient activement aux fortifications de leur ville, ayant toujours leurs armes à leur portée. Ils avaient enrôlé un corps de cavalerie composé de 200 paysans, qui firent des prises importantes sur les enne-

mis et leur tuèrent beaucoup de monde. Ils firent aussi des prisonniers, « et même des femmes de soldats ennemis chargées d'allumettes et d'étoupes, dont se servaient ces incendiaires pour brûler les bourgs et les villages de notre pauvre Picardie. » (*Pagès*). — Mais cette petite troupe, qui rendit cependant de grands services, ne put empêcher les coureurs de Jean de Werth d'enlever les cloches de Boves et d'incendier Villers-Bretonneux le 13 août, ainsi que plusieurs autres villages, « dont la perte fut très considérable. »

En apprenant que Corbie allait être investi, Maximilien de Belleforière, comte de Soyécourt, plus connu sous le nom de Saucourt, lieutenant général du roi en Picardie, se jeta dans cette place pour la défendre conjointement avec le marquis de Mailly, qui en était gouverneur. Richelieu avait toujours eu la plus grande confiance dans la bravoure et dans la fidélité du premier. Le 28 mai 1635, il lui adressait ses félicitations sur le soin qu'il avait pris de faire armer les villages de Picardie ; dans la même lettre, il le félicitait également des réparations qu'il avait fait exécuter aux fortifications de Corbie, que Sublet des Noyers, sous-secrétaire d'État, n'allait point tarder à visiter, ainsi que quelques autres places de la frontière.

Quand, dans les premiers jours du mois d'août 1636, le cardinal apprit que les Espagnols allaient assiéger Corbie, il écrivit aussitôt au comte de Soyécourt pour lui faire part de la joie qu'il en éprouvait, car, au moins il était certain que cet officier n'imiterait point la lâcheté des gouverneurs de la Capelle et du Catelet. « Vous entendrez parler dans peu de jours de leur

chastiment, disait-il ; S. M. est très disposée à recongnoistre et récompenser ceux qui feront leur devoir en ces occurrences. » Mais, comme on ne tardera point à le voir, les compliments et les promesses de Richelieu furent faits en pure perte.

La garnison de Corbie se composait de 1600 hommes, mais, soit que le roi n'eût point confiance en Soyécourt, soit que des bruits de capitulation fussent arrivés jusqu'à lui, il manifesta l'intention d'envoyer quelqu'un dans la place assurer les assiégés qu'ils seraient secourus. Saint-Preuil, assez mal en cour alors, crut pouvoir se réhabiliter en s'offrant pour porter les ordres du roi à Corbie ; il fut accepté et partit aussitôt ; il traversa la Somme à la nage et entra dans la place, non sans avoir plusieurs fois risqué sa vie. Après qu'il eut fait connaître le but de sa mission, Soyécourt lui remit le commandement de la ville. « Saint-Preuil voulut la visiter pour juger si elle estoit tenable ; plusieurs de la garnison et des habitans voyant qu'il parloit de rompre la capitulation luy coururent sus, et l'eussent tué si ledit S^r de Soyécourt qui par bonheur se trouva assez proche de luy n'y fût accouru l'épée à la main. Saint-Preuil, ayant ainsy évité le danger, déclara tout haut que la place n'étoit pas tenable ; sur quoy, il fut résolu que la capitulation seroit effectuée. » (*Pagès*).

Pendant le siège de Corbie, les Espagnols faisaient venir d'Arras les canons, la poudre, les gabions, les munitions de guerre et de bouche dont ils avaient besoin ; ils dressèrent leurs batteries à une assez grande

distance des murs, qu'ils commencèrent à battre le 11 août, mais comme les assiégeants étaient assez éloignés de la contrescarpe, les murailles ne furent jamais endommagées, et il n'y eut pendant ce siège que deux soldats de tués et quatre ou cinq blessés parmi les assiégés.

Cette ville, bien approvisionnée et pourvue d'une forte garnison, pouvait soutenir un long siège. L'auteur du *Mercure* ne se gêna point pour avancer « que les ennemis corrompirent ceux qui avoient le commandement sur la garnison de la ville par promesses d'argent, et de récompenses à leur ordinaire, comme ils avoient fait les autres, de sorte que le gouverneur et les assiégés résistèrent fort peu de temps, et ce qu'ils en firent fut pour n'être point soupçonnés de trahison et d'infidélité, qui ne fut néanmoins que trop reconnue. » (*Pagès*)

Corbie se rendit le vendredi 15 août. Par la capitulation, il fut convenu que les troupes composant la garnison seraient menées à Amiens, ce qui fit bien voir que les Espagnols ne comptaient point mettre le siège devant cette ville.

Le 16 août, lit-on dans le *Mémorial d'un bourgeois de Domart*, « l'ennemy entra dans la ville de Corbie à dix heures du matin avec composition que les bourgeois sortiroient si bon leur sembloit avec leurs bagues sauves, ce qu'aucuns firent, et que les gens de guerre de la garnison sortiroient le mesme jour, ce qui fut fait: l'ennemi leur bailla sauf-conduit d'aller où bon leur sembloit ; ils s'en allèrent tous à

Amiens avec ledit sauf-conduit en bon ordre, et l'ennemi fut maistre absolu de la dite ville de Corbie. »

Le même annaliste rapporte que dès que les Espagnols entrèrent en possession de cette place, ils la firent « fortifier de terrasses, de sorte que les courtines des murailles estoient comblées de terrasses. » Ils firent travailler toutes sortes de personnes, et, en peu de jours, les travaux étaient achevés. Ils firent conduire en toute hâte, dans cette ville, par nombre de chars et de chariots, les cloches, le blé, l'avoine, les gerbées et le fourrage volés par eux dans les villages du Santerre, du Vermandois et des environs de Corbie.

Le lendemain de la capitulation de cette ville, le comte de Soyécourt arrivait à Amiens vers cinq heures du soir.

La consternation était si grande dans cette ville que bon nombre de bourgeois s'enfuirent à Rouen, à Dieppe ou ailleurs. L'effroi fut encore bien plus grand à Paris. La Cour entretenait ces alarmes afin d'obtenir promptement des secours, mais il est certain que si les Espagnols s'étaient portés sur la capitale après la prise de Corbie, comme le voulait Jean de Werth, ils y seraient aisément entrés, car la panique qui avait gagné tous les Parisiens eût paralysé leurs efforts, et les ennemis auraient pu s'emparer de Paris. Au lieu de prendre cette marche, ils se bornèrent à ravager la Picardie et donnèrent aux nôtres le temps de se remettre.

Le cardinal, craignant pour le roi s'il restait dans sa capitale, eut un instant la pensée de le conduire avec la Cour à Blois ou à Orléans.

Mais Louis XIII et son ministre profitèrent habilement des fautes de leurs ennemis. « Des négociations secrètes étaient d'ailleurs entamées avec Piccolomini, auquel le cardinal faisait les offres les plus brillantes pour le séduire et l'enlever à l'Espagne. Cette tentative devait engager le général autrichien à agir avec plus de lenteur et de circonspection. »

Dès le 8 août, Louis XIII avait écrit au prince de Condé, toujours retenu devant Dôle, d'en lever le siège, afin de venir renforcer l'armée de Picardie; le jour même de la capitulation de Corbie, Condé quittait Dôle.

Le 16 août, Richelieu écrivait au roi pour le prier d'envoyer deux ou trois braves officiers à Amiens et de faire brûler les blés qui se trouvaient à Abbeville ; cette dernière mission fut confiée au comte d'Alais, et Saint-Preuil reçut l'ordre de se jeter dans Amiens. Le même jour, Richelieu priait le roi de faire arrêter Soyécourt et Mailly ; ce dernier seul fut pris et enfermé à la citadelle d'Amiens. Pour favoriser l'évasion du premier, ses amis firent courir le bruit qu'il se rendait à Calais.

Le cardinal donna l'ordre au duc de Longueville de jeter dans Abbeville cinq ou six cents hommes avec de bons officiers; il fit aussi augmenter la garnison d'Amiens, où il aurait voulu placer les deux Brézé, qui se trouvaient à Compiègne ; il désirait également y jeter le duc de Chaulnes et Charost avec un bon régiment.

La nouvelle de la prise de Corbie ne fut connue à

Paris que le dimanche 17 août ; cette nouvelle produisit une impression profonde dans la capitale. La perte de Corbie « augmenta la peur des Parisiens, et par conséquent leur zèle pour la chose publique. C'est pourquoi ils contribuèrent encore de meilleur courage, et tout le jeune bourgeois, à toute force, vouloit aller à la guerre. » (*Montglat*).

Le 19 août, Louis XIII écrivait de Chantilly au maire et aux échevins d'Amiens pour les engager à résister aux ennemis, comme ils en avaient formé le dessein, dans le cas où leur ville serait attaquée. « Chers et bien amez, disait le roi, le bon ordre que nous établissons en nostre ville d'Amiens et les soins continuels que nous apportons pour la mestre en estat de se garentir, en cas que les ennemis la vinssent attaquer, vous font assez cognoistre combien nous chérissons votre conservation. Nous croyons aussi que vous y correspondrés, et c'est à quoy nous vous exhortons de toute nostre affection, persévérant en la résolution généreuse que vous avez prise de vous défendre avec la constance à laquelle vostre honneur, vostre conscience et vostre propre salut vous obligent, ce que si ceux de Corbie se fussent représenté comme ils debvoient, ils ne seroient pas tombés au malheur, en se rendant laschement, d'estre non-seulement le mespris et la proye, ainsy qu'ils sont à présent, de leurs ennemis, mais encores odieux et en horreur à tous les gens de bien. Nous nous assurons que vous et vos subjects profiterés de cet exemple, et que vous aymerez bien mieux conserver par vostre courage et fidélité vos biens, vostre honneur et vos vies que d'at-

tirer sur vous par aucune lascheté une infamie perpétuele et vostre propre ruine. »

Richelieu, si nous en croyons quelques historiens, éprouva un moment de découragement en présence de la consternation générale Il s'enferma dans son palais, qu'il fit défendre par une triple rangée de gardes, et manifesta l'intention d'abandonner les affaires; il s'apercevait que le roi était effrayé lui-même et qu'il semblait douter de la capacité de son premier ministre.

L'effroi avait gagné tous les cœurs ; la terreur était partout. L'épouvante ne fut pas plus grande à Rome, raconte le biographe de Guébriant, lorsque César passa le Rubicon et prit les villes de Rimini et de Corfinium. On faisait courir dans Paris les mêmes faux bruits de plusieurs autres places conquises.

Le P. Joseph et le nonce du pape, Mazarin, firent tous leurs efforts auprès de Richelieu pour qu'il gardât le soin des affaires. Voici comment s'y prit le P. Joseph; il alla trouver le surintendant Bullion pour le prier « de marcher par les rues de Paris, d'écouter tranquillement les injures de la canaille, de saluer tout le monde avec un air assuré, et de dire aux Parisiens que s'ils vouloient secourir promptement le roi d'hommes et d'argent, Sa Majesté chasseroit les Espagnols, entreroit dans les Pays-Bas et y mettroit tout à feu et à sang. Bullion ne balança point là-dessus. Sans envisager le danger auquel il s'expose, il monte à cheval, et marche par toute la ville, ayant seulement deux laquais à ses côtés. D'abord il n'entendit que des injures et des imprécations contre lui et contre le car-

dinal. On s'y étoit bien attendu. Mais les civilités que le surintendant rendoit à ceux-là mêmes qui l'appeloient en face voleur et bourreau calmèrent si bien les esprits et les rendirent si souples que les menaces et les malédictions retombèrent sur les Espagnols et sur les Allemands. Le cardinal en fait autant le lendemain. Il se promène partout en carrosse, sans gardes et sans estafiers, s'arrête dans toutes les places et dans les endroits où il voit accourir le peuple. Aucun n'eut l'audace de lui perdre le respect... « Hé bien ! » dit le P. Joseph, quand le cardinal fut de retour, « ne vous l'a-« vois-je pas bien dit que vous n'êtes qu'une poule « mouillée, qu'avec un peu de courage vous rassure-« riez le peuple de Paris, et que vous rétabliriez les « affaires ? Il n'y a pas de temps à perdre. Profitez « des offres que les Parisiens vous font. »

Tallemant des Réaux parle aussi de la promenade que Richelieu fit dans les rues de la capitale : « En ce temps-là, il alla par Paris sans gardes, mais il y avoit du fer à l'épreuve dans les mantelets et dans les cuirs du devant et du derrière de son carrosse, et toujours quelqu'un en la place des laquais. Il menoit toujours le maréchal de la Force (1) avec lui, parce que le peuple l'aimoit. »

Pendant que Louis XIII s'occupait de former une

(1) Le maréchal de la Force était ce jeune Caumont, cet enfant sauvé miraculeusement du massacre de la St-Barthélemy dont parle Voltaire dans sa *Henriade*, ch. II :

« De Caumont, jeune enfant, l'étonnante aventure,
Ira, de bouche en bouche, à la race future. »

puissante armée entre l'Oise et la Seine, les ennemis continuaient leurs ravages en Picardie, et le nom de Jean de Werth faisait trembler toutes les populations de l'Ile-de-France.

Dans la nuit du 18 au 19 août, des soldats de la garnison de Corbie s'avancèrent jusqu'à Amiens, incendiant Camon, le hameau de Creuse et son château, qui ne fut jamais relevé depuis ; ils se dirigèrent ensuite à Rivery, où bon nombre de paysans s'étaient réfugiés avec leurs bestiaux, croyant être plus en sûreté auprès d'Amiens. Les ennemis firent main basse sur les troupeaux qui s'y trouvaient et enlevèrent quatre cents vaches et deux mille cinq cents moutons, puis ils incendièrent le village ; l'église fut totalement consumée ; à la suite de cet exploit, ils livrèrent aux flammes le faubourg Saint-Pierre.

Le surlendemain, dans la nuit du 21 au 22, 1,200 Espagnols allaient faire des réquisitions à Saveuse, à Guignemicourt, à Fourdrinoy, à Riencourt, à Oissy, à Bouchon et dans plusieurs autres villages des alentours d'Amiens ; leur butin put être évalué à plus de cent mille écus.

Bientôt, Richelieu apprend qu'un désaccord s'est élevé entre du Buisson, gouverneur de Ham, et le capitaine de la Rochegiffard ; le 21 août, il écrit à Chavigny pour l'informer que le roi doit écrire à du Buisson qu'il sera secouru si les ennemis attaquent Ham ; il ajoute qu'il compte sur sa bravoure. Le cardinal informe enfin Chavigny que le roi doit écrire une seconde lettre aux officiers de la garnison dans laquelle il leur

dira avoir confiance en eux, qu'il est persuadé qu'ils ne capituleront point, mais que si l'un d'eux manquait à son devoir, les autres seraient autorisés à le tuer.

Le même jour, Richelieu écrivait à la Rochegiffard à propos de la mésintelligence qui existait entre lui et le gouverneur de Ham, et l'engageait à faire son devoir.

Les conquêtes des Espagnols, mais non leurs dévastations, cessèrent avec la prise de Corbie, néanmoins ils cernaient toujours Montdidier. On trouve dans les journaux du temps le récit des prouesses exécutées par la garnison de cette ville. Le lundi 18 août, le gouverneur, Jacques de Maurepas, aide-de-camp des armées du roi, fut informé que trente-cinq ou quarante Croates se trouvaient à Framicourt, et s'étaient emparés du moulin ; il sortit à la tête de vingt cavaliers et de trente mousquetaires ; un combat s'engagea ; seize ennemis furent tués et treize autres faits prisonniers et emmenés avec leurs chevaux et leurs bagages ; les autres s'enfuirent dans les marais.

Le surlendemain, Jacques de Maurepas apprit que des coureurs rôdaient aux environs de Montdidier, où ils s'étaient saisis des moulins pour moudre leurs grains ; le gouverneur envoya aussitôt son lieutenant, Florent de Braquemont, seigneur de Damery, qui partit à la tête de vingt-deux habitants ; il rencontra trente cavaliers ennemis à Roquencourt ; il les chargea si brusquement qu'il en tua quelques-uns et fit prisonniers le lieutenant et sept ou huit autres soldats qu'il emmena à Montdidier avec vingt chevaux, car

ceux qui les montaient les abandonnèrent pour prendre la fuite à pied dans les jardins du village. Les Espagnols, par représailles, mirent le feu à Damery, dont la seigneurie appartenait au lieutenant du gouverneur de Montdidier.

Le 24 août, cinquante cavaliers et cinquante fantassins ennemis sortirent de Roye avec des chariots et des charrettes pour enlever les grains et les meubles qui se trouvaient dans le château de Maignelay et aux environs. Florent de Braquemont fit une nouvelle sortie, tua dix Espagnols et en emmena douze comme prisonniers avec leurs chariots et une partie de leur équipage. Ils étaient à peine rentrés dans la ville qu'une nouvelle alarme faisait sonner le boute-selle ; ils sortirent de nouveau, accompagnés de troupes fraîches que commandait le gouverneur. Les ennemis, au bruit de la mousquetade qu'ils venaient d'entendre, étaient accourus jusque dans un des faubourgs de Montdidier pour prêter main-forte aux leurs ; mais les soldats que commandaient le gouverneur et son lieutenant se coulèrent le long des haies et des vignes pour surprendre les ennemis « auxquels ils tuèrent d'abord leur chef, qui estoit un cornette, dont la perte leur fut si sensible qu'au lieu de continuer leur dessein ils rebroussèrent tout court à Roye, fort tristes et désolés, envoyans ensuite un tambour pour redemander son corps, lequel a dit que les ennemis voudroient avoir racheté sa vie de 30 mil écus. »

Le 26 août, Florent de Braquemont faisait une nouvelle sortie, lorsqu'il rencontra, près de Bouillancourt,

un parti espagnol ; huit ennemis furent tués et douze faits prisonniers ; ils perdirent en outre sept chevaux et deux chariots.

Le lendemain, le lieutenant du gouverneur, que ces succès enhardissaient, sortit de Montdidier avec 20 cavaliers ; il était accompagné de Jean Bosquillon, sieur de Sainte-Hélène, qui commandait à 40 fantassins ; ils se mirent tous en embuscade dans le bois Colart, à Pérennes, et ils apprirent bientôt que 50 cavaliers ennemis et 100 fantassins conduisant des meubles et des vivres volés dans les châteaux voisins n'allaient point tarder à passer.

Le sieur de Braquemont envoya demander du renfort au gouverneur, qui fit partir aussitôt une partie des carabins du baron de Plancy ; mais, avant leur arrivée, le seigneur de Damery, voyant que les ennemis se dirigeaient sur le bois du Cardonnois, quitta le bois Colart, leur coupa le chemin et engagea une escarmouche. Les carabins de Plancy, entendant plus de trois cents coups de mousquet et de pistolet, se dirigèrent du côté d'où partaient ces coups ; ils se joignirent aux soldats du sieur de Braquemont et un combat sanglant s'engagea ; 43 ennemis restèrent sur le champ de bataille, 45 furent faits prisonniers, et les autres, presque tous blessés, s'enfuirent dans le bois, laissant sur la place vingt-huit chariots et la plupart de leurs chevaux.

Mais, pour se venger, les Espagnols allèrent mettre le feu au village du maïeur de Montdidier ; « ils envoyèrent sur le soir du mesme jour un trompette pour

réclamer plusieurs prisonniers, auquel les nostres ayant fait bonne chère il leur confessa, entre deux vins, qu'ils avoient en leurs sorties et parties faites, plus tué de gens aux ennemis qu'ils n'en avoient perdu devant la Capelle, le Catelet et Corbie. »

Lorsque cet aveu fut connu des Montdidériens, leur amour-propre dut en être bien flatté ; toutefois, leur résistance eut pour effet d'écarter les ennemis au moins pour quelques jours, ce qui permit à la plupart des laboureurs des environs de terminer leur moisson, que l'arrivée des Espagnols avait interrompue.

M. de Beauvillé rapporte dans son *Histoire de Montdidier* plusieurs faits qui diffèrent de ceux qu'on vient de lire ; néanmoins, il complète ceux-ci en ajoutant des détails nouveaux ; nous lui ferons quelques emprunts à cet égard.

Il y avait chaque jour des escarmouches entre les assaillants et les assiégés ; ces derniers ayant fait une sortie de nuit ramenèrent 15 prisonniers, vingt chevaux et des bagages. Une troupe d'élite, composée de 200 à 300 hommes déterminés et d'un nombre égal de paysans réfugiés dans la ville, fut formée pour battre la campagne et harceler les Espagnols. A peine organisée, elle sortait de la ville, où elle ne rentrait que trois jours plus tard, amenant avec elle trente prisonniers, des chevaux et des bagages ; voici ce qui s'était passé.

En sortant de Montdidier, cette petite troupe avait rencontré un parti de soldats espagnols entre Cantigny et le Cardonnois ; un combat s'engagea, qui fut

assez meurtrier ; 150 ennemis restèrent sur le champ de bataille et les autres prirent la fuite.

Ce succès fit accueillir les vainqueurs, lors de leur rentrée, avec le plus grand enthousiasme ; il eut pour résultat d'aider à la prompte formation de deux compagnies de cavalerie de 100 hommes chacune, qui furent entièrement équipées en quatre jours; le commandement en fut donné à Jean Milon de la Morlière, ancien officier. Les chevaux que montaient ces deux compagnies appartenaient aux bourgeois ou aux paysans réfugiés dans la ville.

Informées que les Espagnols, au nombre de douze cents, occupaient les villages de Pérennes, Harissart, Plainville, Broyes, le Cardonnois, et que le bois de la Longuehaie, situé sur cette dernière commune, leur servait de retraite, infanterie et cavalerie battent l'estrade, et marchent à l'ennemi qu'elles joignent près du bois. La mêlée fut rude. Nos troupes chargèrent avec vigueur; les Espagnols se défendirent opiniâtrement; il fallut les déloger successivement de toutes les positions qu'ils occupaient.

Les habitants des villages voisins, opérant une heureuse diversion, vinrent prendre l'ennemi à dos et l'attaquèrent à propos au passage du bois ; deux cents Espagnols demeurèrent sur la place, et le reste chercha son salut dans la fuite: la cavalerie s'élança à leur poursuite, et fit un grand nombre de prisonniers ; presque tout le bagage et quantité de chevaux tombèrent en notre pouvoir. (*Hist. de Montdidier.*)

Irrité du mauvais résultat de son entreprise, l'enne-

mi envoya sommer une seconde fois Montdidier de se rendre, accompagnant cette injonction de ses menaces ordinaires. La décision de l'échevinage ne se fit pas longtemps attendre, et ce fut par de nouveaux succès qu'il répondit à cette insolente proposition.

Furieux de voir cette ville lui opposer une résistance à laquelle il ne s'attendait nullement, alors que tant d'autres places plus importantes et mieux fortifiées n'avaient pu tenir devant lui, Jean de Werth s'avança en personne devant Montdidier.

Il s'établit avec cinq à six mille hommes entre cette ville et la ferme de Defoy. Le baron de Neuvillette ayant voulu introduire soixante chevau-légers dans la place, tomba dans une embuscade, et ne put s'échapper qu'avec quatorze des siens, blessés pour la plupart. Jean de Werth attaqua ensuite Montdidier ; la garnison se défendit courageusement, et son artillerie lui fut très favorable ; « un canon, en batterie sur la plate-forme du moulin à vent, creva à force de tirer. » Les Espagnols n'étaient point habitués, depuis leur entrée en Picardie, à rencontrer autant de résistance ; aussi, après avoir perdu trois capitaines, deux cornettes et un grand nombre de cavaliers, Jean de Werth battit prudemment en retraite, aussi bien y aurait-il eu pour lui quelque danger à s'opiniâtrer davantage.

Les Montdidériens furent surtout secondés dans leur résistance par la noblesse des environs de Roye, qui, après la reddition de cette ville, s'était retirée à Montdidier ; ce qu'elle n'avait pu faire à Roye parce que la ville n'était pas tenable, elle le fit à Montdi-

dier ; « cette noblesse, dit D. Grenier, jointe aux secours que Richelieu envoya, força l'ennemi à lever le siège. »

Ce siège avait duré trente-quatre jours ; les assaillants perdirent de six à sept cents hommes et un plus grand nombre de prisonniers ; les assiégés ne comptèrent que quatre-vingts morts et autant de blessés. « Ainsi une armée nombreuse, aguerrie, commandée par des généraux habiles, avait échoué devant une ville qui ne paraissait guère susceptible d'une longue défense ; mais le courage supplée au nombre, et l'amour de la patrie surmonta tous les obstacles. » (*V. de Beauvillé.*)

Il faut envisager que si l'armée ennemie n'avait remporté jusqu'alors que des succès, elle n'en diminuait pas moins tous les jours ; la discipline s'était fort relâchée ; des soldats désertaient aussitôt qu'ils avaient fait quelque butin un peu considérable pour en aller dépenser la valeur dans la débauche ; les excès de toutes sortes qu'ils commettaient aigrirent les populations et les soldats français : c'était obliger ces derniers à se montrer braves.

Les soldats de Jean de Werth ne quittèrent Montdidier qu'en apprenant l'arrivée de Gaston d'Orléans en Picardie ; ils manifestèrent leur dépit en arrachant les vignes, en détruisant les moissons et en brûlant plus de soixante-dix bourgs ou villages qui se trouvaient sur leur passage.

CHAPITRE IV.

Louis XIII forme une armée pour entrer en Picardie. — Pontis à Abbeville. — Reprise de Roye. — Succès partiels des Français. — Courses des Espagnols aux environs d'Amiens. — Leur retraite en Artois.

La frayeur qui s'était emparée des esprits à Paris, dans l'Ile-de-France, en Picardie et ailleurs commençait à se calmer. Le cardinal écrivit alors à Louis XIII que les Parisiens étaient tout à fait raffermis. Le 27 août, on cessa de faire la garde aux portes de la capitale.

On lit dans une lettre de Chapelain à Balzac, datée de Paris du 7 septembre, à propos de la marche des ennemis : « Le malheur qui a esté sur le point d'arriver ou est passé ou du moins différé. La division des ennemis, le bonheur du Roy, la prudence de M. le Cardinal et la contribution volontaire des villes et du plat païs, mais plus que tout cela la Providence divine ont empesché pour cette heure le coup horrible qui dans la ruine de Paris attiroit ensuite celle de l'État »

Balzac avait offert, en termes fort gracieux, un asile à l'auteur de *la Pucelle* dans le cas où il ne se croirait pas en sûreté à Paris ; Chapelain ajoutait dans la lettre que nous venons de citer : « Quant à ma sortie de Paris, je ne suis pas bien résolu de le faire, et le cas mesme arrivant qu'il me fallut prendre ce parti, je ne say

si la despendance que j'ay des Princes que vous savés ne m'obligeroit point à chercher l'abry sous eux et dedans les places où ils sont les maistres. Mais, quoyque cela se fasse, je me souviendray toute ma vie, et d'un souvenir reconnaissant, que vous m'avés offert un azile assés délicieux pour estre aisément accepté par un misérable. »

Le roi ayant appris que le gouverneur de Saint-Quentin était malade, avait envoyé Fontenay-Mareuil dans cette ville, afin de la défendre, si elle venait à être attaquée. Mais, au bout de huit jours, le gouverneur étant en état de servir, le marquis de Fontenay reçut l'ordre de se rendre à Beauvais, « qui estoit fort menacé et qu'on craignoit extrêmement, parce que la place est très mauvaise, et qu'il y avoit de quoy faire subsister l'armée ennemie durant tout l'hiver. »

A Saint-Quentin, Fontenay-Mareuil avait trouvé les fortifications en très mauvais état ; il fit remarquer aux habitants « le péril où cela les mettoit s'ils n'y remédioient : ils y travaillèrent dès l'heure même avec grande affection. »

Ainsi, du côté de ces deux villes, il n'y avait aucune crainte. Quant à Abbeville, qui pouvait être menacée, le roi y avait envoyé Pontis avec le régiment de Brézé après la prise de Corbie. Mais la cité *toujours fidèle* n'avait pas attendu l'arrivée de ce brave officier dans ses murs pour prendre les mesures nécessaires à l'effet de parer à toute éventualité de la part des ennemis. La guerre était à peine déclarée que, pour obéir aux ordres du roi, l'échevinage avait fait dresser la liste de

tous les gentilshommes demeurant dans le Ponthieu ; tous les ponts qui se trouvaient sur la Somme en dehors de la ville furent rompus ; la municipalité fit plus : elle préposa six compagnies bourgeoises à la garde des portes et des remparts pendant le jour, tandis que la nuit des postes avancés et des patrouilles surveillaient les dehors de la place. Deux compagnies de Suisses envoyées en garnison à Abbeville furent employées à la garde des remparts, tandis que trois autres compagnies étaient cantonnées au faubourg Rouvroy.

Dans une lettre écrite au maïeur et aux échevins d'Abbeville le 19 novembre 1635, le coadjuteur de Paris les avertit que les ennemis ont quelque « mauvais dessein » sur leur ville, et qu'on l'a prévenu « qu'ils ont fait provision de fortes machines de guerre qui font assez voir leur mauvaise intention : j'espère qu'elle sera fort inutile, et que vous en empescherez l'effect par une vigilance que je vous prie de rendre esgale à l'attention que vous avez au service du Roy, que je sçais vous estre cher au dernier point. »

On trouve dans les *Mémoires* de Pontis, à propos de son séjour à Abbeville, des renseignements qui ne seront point déplacés ici. C'était après la reddition de Corbie ; le roi ayant fait venir Pontis en présence de Richelieu et de Chavigny, lui fit cacher par un valet de chambre seize cents pistoles dans une chemisette ; cet argent devait servir à payer la solde des Suisses. Pontis alla aussitôt rejoindre le régiment de Brézé pour s'enfermer avec lui dans Abbeville ; il était deux

heures du matin quand ils entrèrent. Les habitants et la garnison, qui s'attendaient chaque jour à une attaque et qui craignaient d'être obligés de se rendre, ou que la place ne fût emportée d'assaut, accueillirent les nouveaux arrivants avec le plus grand enthousiasme. « Aussi nous trouvâmes toute la ville comme en feu, raconte Pontis, à cause de la multitude des chandelles et des flambeaux que l'on avoit mis à toutes les fenêtres : et chacun se réjouissant, on n'entendoit qu'un seul cri d'une infinité de voix d'hommes, de femmes et d'enfans, qui tous ensemble faisoient retentir *Vive le Roi!* Ils avoient sans doute sujet de se réjouir; car, la garnison étant de beaucoup trop foible pour la défense de la ville, si nous fussions seulement arrivés une demi-journée plus tard, il n'y avoit guères d'espérance de sauver la place. »

Pontis savait tellement bien que les Abbevillois attendaient du secours avec la dernière impatience que dès qu'il eut reçu l'ordre de se rendre à Abbeville, il ne perdit pas un moment, faisant marcher ses gens aussi bien de nuit que de jour, car, comme il le dit lui-même, il était temps. En effet, le lendemain de son arrivée, cinquante-sept escadrons de soldats espagnols se présentaient auprès d'Abbeville vers dix heures du matin. Aussitôt le gouverneur, qui était le comte d'Alais, sortit à la tête d'un petit escadron ; Pontis le suivit avec son régiment pendant que le reste de la garnison se portait sur les remparts avec les bourgeois.

En sortant de la ville, Pontis divisa ses soldats en

plusieurs bataillons. Quelques volées de canon et des coups de mousquet furent tirés des remparts dans le but de « faire voir aux ennemis qu'on avoit de quoi les servir », et « dix ou douze trompettes de M. le comte d'Alais firent quantité de fanfares pour témoigner qu'on étoit en belle humeur de les recevoir s'ils s'avançoient. » En présence de cette attitude, les ennemis s'arrêtèrent; pendant deux heures, ils parurent délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Mais leur délibération eût été de plus courte durée s'ils eussent pu voir qu'à l'intérieur les soldats de la garnison, les milices, les bourgeois, tous les habitants enfin étaient à leur poste, résolus à se bien défendre.

Enfin les ennemis « jugeant qu'ils pourroient être arrêtés dans leurs conquêtes s'ils entreprenoient l'attaque d'une ville soutenue par une si forte garnison, s'en retournèrent porter ailleurs leurs armes victorieuses. »

Pontis resta pendant environ un an à Abbeville avec le régiment de Brézé, parce que l'on craignait toujours quelque entreprise de la part des Espagnols, qui tenaient garnison dans plusieurs villes des environs ; il raconte dans ses *Mémoires* que, s'étant un jour rendu à Paris auprès du roi pour l'entretenir de la garnison d'Abbeville, il put être témoin oculaire d'un mauvais service que voulait lui rendre le duc d'Angoulême, père du comte d'Alais ; il entendit le duc se plaindre au Roi des désordres que causait la garnison d'Abbeville.

« Alors le Roi, faisant l'étonné de ce qu'il disoit,

et voulant le faire donner de bonne foi dans le panneau, lui dit :

« Mais quoi ! Pontis n'est-il pas à Abbeville, et « n'empêche-t-il pas ces désordres ?

— « Sire, lui répondit M. d'Angoulême, il y est, « mais il fait comme les autres ; on dit néanmoins « qu'il y tient un peu la main.

— « Prenez garde, lui dit le Roi, comme vous par- « lez, il y a un homme ici qui vous écoute. »

Pontis, que Louis XIII avait vu entrer et à qui il avait fait signe de se cacher, se montra alors et dit en riant au duc d'Angoulême :

« Vraiment, Monsieur, je vous suis bien obligé du bon office que vous me rendez auprès de Sa Majesté. »

Le duc, surpris de voir là Pontis, voulut se rétracter :

« Ah ! Monsieur, Monsieur de Pontis, on m'avait bien dit cela de vous, mais je ne l'ai jamais cru. »

A cette réponse, le Roi et ses courtisans se mirent à rire ; Pontis répondit au duc avec infiniment d'esprit et d'à-propos :

« Vraiment, Monsieur, je vous en suis encore plus obligé, de ce que ne l'ayant pas cru vous l'avez voulu faire croire au Roi. » (1)

Pontis profita de son voyage à Paris pour se plaindre à son maître de ce qu'il ne recevait point

(1) Le duc d'Angoulême avait à se plaindre de Pontis parce que les officiers de la gabelle l'avaient informé que les soldats d'Abbeville faisaient le commerce de faux-sauniers ; le duc soutenait les officiers de la gabelle pour « quelque considération particulière. »

d'argent pour la paye de ses soldats. Le roi lui demanda de quelle manière il pourvoyait à leur subsistance : « Sire, lui dit-il, ils vont acheter du sel à bon marché, et en tirent quelque argent, en attendant que Votre Majesté puisse avoir pourvu à leur paiement. »

Le roi ne se fâcha point de cette réponse ; il en rit, au contraire, et répliqua à son fidèle serviteur : « Écoute, je ne les empêcherai pas d'être faux-sauniers ; mais s'ils sont pris par la justice, je ne les empêcherai pas aussi d'être pendus. »

« Comme je n'avois pas de quoi satisfaire et payer le régiment, ajoute Pontis, je les laissois agir, ne voyant pas grand mal à cela, et y trouvant même l'intérêt du Roi, qui trouvoit ainsi moyen de faire subsister les troupes sans rien débourser et sans charger ses sujets. Je ne leur commandois pas néanmoins de le faire, mais je souffrois qu'ils le fissent sans m'y opposer. »

A son retour à Abbeville, Pontis put s'apercevoir que le trafic que faisaient ses soldats prenait une plus grande extension. Un jour, soixante à quatre-vingts soldats bien armés allèrent à Saint-Valery pour acheter du sel. Les officiers de la gabelle en ayant été informés mirent sur pied un nombre égal d'archers, leur donnant l'ordre de charger les soldats et de les amener pieds et poings liés. Un combat meurtrier s'engagea à la rencontre de ces deux troupes ; plusieurs archers furent tués et quelques soldats furent blessés.

Les officiers de la gabelle portèrent leurs plaintes à

Pontis, qui leur promit tout son concours pour découvrir les coupables, et leur assura qu'il en ferait justice sur le champ. Mais les officiers de la gabelle, croyant à la feinte colère du capitaine et ennuyés, du reste, des luttes qu'ils avaient à soutenir contre les soldats faux-sauniers, proposèrent à Pontis de les laisser aller acheter du sel à Saint-Valery, et qu'au lieu de le vendre aux habitants d'Abbeville, ils le porteraient au grenier du Roi ; Pontis trouva cette offre avantageuse et l'accepta pour ses soldats.

Au mois de mai 1637, cet officier reçut l'ordre d'aller rejoindre les troupes du cardinal de la Valette qui se disposait à entrer dans les Pays-Bas ; son départ fut vivement regretté des Abbevillois, parmi lesquels il avait su se faire de nombreux amis.

Après la prise de Corbie, les Hispano-Impériaux semblaient n'avoir été occupés qu'à conserver soigneusement cette ville et à porter dans toute la Picardie le fer et la torche ; ils n'avaient pu s'emparer d'aucune autre place et semblaient être énervés par leurs succès.

Quant à l'armée que Louis XIII mettait sur pied, elle grossissait à vue d'œil. Partout, les levées se faisaient avec rapidité, mais, comme le fait justement remarquer Sismondi, « les régiments que les magistrats et les bourgeois de Paris avaient promis de lever, et les laquais qu'ils faisaient monter sur leurs chevaux de carrosse auraient probablement mal tenu tête aux vieilles bandes espagnoles ou aux carabiniers de Jean de Werth. »

Mais l'armée que faisait lever le roi de France, devait compter des soldats bien plus aguerris que ceux dont parle Sismondi.

De son côté, le duc de Longueville assemblait une armée en Normandie ; le 26 août, Chapelain lui écrivait : « Tant de places prises, tant de païs occupé, non par la valeur des ennemis, mais par la lascheté des nostres, estoient des choses qui ne vous pouvoient qu'affliger extrêmement, et que j'aymois mieulx que vous apprissiés d'un autre. Maintenant, quoiqu'il semble que l'effort des Espagnols s'allentisse et que nous nous mettions tous les jours de plus en plus en estat de leur résister, je ne vous escris pourtant, Monseigneur, pour vous resjouir de nos bons succès, puisque la levée du siège de Dôle et la prise de Verdun-sur-Saône ne sont pas des avantures fort heureuses pour nous, non plus que celles de Picardie, mais, pour vous dire que vous estes regardé par tous les gens de bien affligés de nos désordres comme le secours le plus puissant que le royaume attende en cette occasion. On n'espère qu'aux trouppes que doit fournir la Normandie et la nécessité que l'on en a ouvre les yeux à tout le monde et fait connoistre combien la France est heureuse d'y avoir pour gouverneur un prince comme vous si intéressé au bien de l'Estat, si affectionné au service du Roy et si adoré dans cette province... »

L'armée du prince de Condé avait levé le siège de Dôle le jour même où Corbie se rendait aux Espagnols avons-nous dit. Condé avait perdu 3,000 hommes

devant cette place dont il ne put se rendre maître. Une partie de son armée revenait sous la conduite de Lambert, lorsque ce dernier apprit que les ennemis s'étaient emparés de Verdun. Condé voulut faire retourner Lambert en Franche-Comté, mais Richelieu, qui en fut aussitôt prévenu, dépêcha un exprès à ce dernier pour l'engager à continuer sa route en toute diligence.

« Le remède à tous nos maux, écrivait le cardinal à Chavigny le 23 août, est d'amasser promptement l'armée de Picardie et aller aux ennemis. » Le 24 août, il écrivait au roi qu'il serait prudent de « faire passer l'armée de Bourgogne le plus loin de Paris qu'on pourra, parce qu'on auroit de la peine à en tirer les officiers, et il faut chaudement employer les forces de Vostre Majesté pour empescher le progrès de ses ennemis. »

Le premier septembre, Louis XIII quittait Paris pour aller rejoindre les troupes qu'il avait fait masser sur l'Oise. Le même jour, il écrivait à Molé l'informant qu'il venait de donner un pouvoir à la reine pour le gouvernement de l'État pendant son absence, et il ajoutait que, comme il voulait qu'elle fût assistée d'un bon Conseil, il l'informait qu'il l'avait désigné pour en faire partie. Le pouvoir donné par Louis XIII à la reine fut vérifié en Parlement le 6 septembre suivant.

Le roi fit donner l'ordre à tous les officiers de ses armées de rejoindre leurs régiments sous peine de la privation de leur charge, et à tous les soldats, sous

peine de la vie ; il se rendit à Senlis, où il séjourna pendant quelque temps pour être plus près de son armée ; elle était composée de 30,000 hommes d'infanterie, 12,000 hommes de cavalerie et disposait de trente canons.

Les ennemis ne tardèrent point à connaître les préparatifs que faisait Louis XIII ; ils surent aussi que le 6 septembre un nouveau traité avait été signé entre la France et les Provinces-Unies, et que les Hollandais, sur la prière de Richelieu, se disposaient à pénétrer en Belgique ; aussi le cardinal-infant fit prévenir le prince Thomas de ne pas trop s'avancer sur Paris.

D'un autre côté, les garnisons françaises remportaient chaque jour de petits succès, qui, en se répétant sans cesse, amoindrissaient l'armée ennemie. Dès lors, les Hispano-Impériaux semblèrent n'avoir plus qu'un seul objectif : fortifier Corbie et se retirer en Artois pour y prendre leurs quartiers d'hiver.

Les paysans des environs de Corbie avaient abandonné leurs villages par suite des mauvais traitements qu'ils avaient eus à subir, et croyant aussi échapper à la misère dans laquelle ils se trouvaient réduits après la ruine de leurs maisons et la perte de leurs biens.

Ces désertions ne tardèrent pas à être préjudiciables aux ennemis ; ils s'empressèrent de publier qu'ils prendraient sous leur protection ceux des paysans qui rentreraient dans leurs maisons ; « mais ceux qui s'y fièrent furent traités avec toute sorte de barbarie ; quelques-uns des soldats qui les maltraitoient disant être à Piccolomini si on leur montroit des sauvegardes du

prince Thomas, et les autres être au prince Thomas s'ils avoient des sauvegardes de Piccolomini, ce qui fit bientôt connoître au peuple qu'ils ne pouvoient non espérer d'eux que ruine et désolation. » (*Richelieu.*)

Les Espagnols prirent alors le parti de faire venir de Flandre nombre de paysans et les employèrent aux travaux de fortifications qu'ils faisaient élever autour de Corbie.

Richelieu, si l'on en croit Le Vassor, aurait bien voulu avoir le commandement de l'armée ; dans ce cas, le roi serait resté à Paris et le duc d'Orléans n'aurait point eu d'emploi, bien qu'il eût demandé au cardinal avant le 23 août à avoir le commandement si son frère restait dans la capitale, ou être nommé lieutenant général si le roi allait à l'armée.

Quand on fit connaître au comte de Soissons que le cardinal serait nommé généralissime, il s'écria : « J'aime mieux avoir M. le cardinal pour ennemi que de me rendre son esclave. »

Cette combinaison n'ayant pu réussir, Richelieu ne crut pouvoir mieux froisser le comte de Soissons que de faire accorder la lieutenance générale de l'armée au duc d'Orléans, afin de reléguer le comte au second rang. Le cardinal croyait aussi que ces deux princes étant mal ensemble, n'arriveraient point à s'entendre pour le desservir. « Mais il en arriva tout autrement, dit Fontenay-Mareuil, car ils ne furent pas longtemps sans se raccommoder, Monsieur estant toujours près de s'unir avec ceux qui se monstroient mal satisfaits du roy, et M. le comte aussy. »

Quoi qu'il en soit, si cette armée était nombreuse, elle n'avait point de général. Richelieu avait cru y suppléer en donnant aux deux princes pour officiers généraux des hommes éprouvés et fidèles. Les maréchaux de la Force et de Châtillon en étaient lieutenants-généraux; du Hallier, le marquis de la Force, Fontenay-Mareuil, Lambert et de Bellefonds servaient en qualité de maréchaux de camp.

Gaston d'Orléans avait fait preuve de bonne volonté en venant de Blois à Paris, dès le 19 août, avec huit cents maîtres de la noblesse qu'il avait convoqués par l'ordre du roi dans l'étendue de son apanage. L'armée qu'il allait commander traversait l'Oise le 13 septembre. Le lendemain, le comte de Soissons quittait Compiègne avec ses troupes, et le 15, Gaston prenait congé de son frère à Senlis pour aller commander l'armée en Picardie. Louis XIII en lui en confiant la lieutenance générale lui avait dit en présence du maréchal de la Force: « Je vous baille le commandement de mon armée, et le maréchal de la Force pour être auprès de vous, que je tiens le plus expérimenté et le plus capable de mon royaume, et le marquis de la Force, son fils, aussi. Ils m'ont toujours très bien servi. Je désire que vous croyiez à ses conseils et le laissiez conduire. »

Louis XIII avait recommandé à son frère de s'avancer d'abord sur Roye, qui se rendrait immédiatement à la vue d'une pareille armée, puis de marcher sur les ennemis avant qu'ils eussent repassé la Somme. Il comptait bien que les Hispano-Impériaux ne résiste-

raient point au choc, car ils ne devaient guère être plus de 18,000 combattants, infanterie et cavalerie. Enfin le roi recommanda à son frère que si les ennemis « avoient déjà repassé la Somme, il la falloit aussi faire passer à notre armée en diligence, et aller prendre un campement le plus proche des ennemis qu'il se pourroit, avec les avantages que les raisons de guerre devoient faire considérer en pareille occasion, étant certain que par ce moyen il seroit difficile qu'on n'emportât quelque notable avantage sur les ennemis, parce qu'ayant les vivres plus commodément qu'eux, ils seroient contraints de décamper les premiers, et qu'il leur seroit impossible de le faire devant une grande armée sans laisser de leurs plumes, si les ailes n'y demeuroient entièrement. Les ennemis étant, ou défaits ou retirés, ou chassés dans leur pays, ce qui apparemment devoit arriver à la fin de septembre, Monsieur les devoit pousser le plus avant qu'il pourroit dans leur pays, et venir prendre ses quartiers d'hiver, en sorte que Corbie en fût investi, laquelle place le roi vouloit faire tous les efforts imaginables pour la reprendre cette année. (*Richelieu*).

Ce plan était bien conçu et aurait donné le résultat qu'on en attendait s'il eût été suivi ; mais, hélas ! le mouvement se fit avec lenteur et n'aboutit point.

Le maréchal de la Force étant arrivé à Arson, où le rendez-vous avait été donné aux troupes, apprit par l'un de ses espions que Jean de Werth se trouvait encore sur la rive gauche de la Somme avec un grand nombre de chariots et les femmes de ses soldats, et

qu'il lui faudrait plus de deux jours pour repasser la rivière. La Force proposa au duc d'Orléans et au comte de Soissons de se porter sans délai sur l'armée de Jean de Werth, qui ne pourrait traverser la Somme assez vivement sans laisser une partie de ses bagages ; si cette proposition était acceptée et menée à bonne fin, elle aurait pour effet, suivant cet officier, de jeter l'effroi parmi les ennemis et de donner quelque gloire à l'armée française, qui en avait tant besoin.

Un conseil fut assemblé : le duc de la Force représenta que Roye, place peu importante, avait une garnison trop faible pour pouvoir résister à l'armée française lorsque celle-ci viendrait l'attaquer à la suite du coup de main qu'il avait d'abord proposé de tenter ; il ajouta qu'après que Jean de Werth se serait retiré sur la rive droite de la Somme, la garnison espagnole de Roye, se voyant isolée et dans l'impossibilité de recevoir aucun secours, ne tarderait pas à se rendre.

A ces raisons, pleines de sagesse, on objecta mille difficultés, et l'on décida qu'il serait préférable de reprendre Roye, sauf à se porter ensuite sur l'armée ennemie. C'était une faute que l'on ne devait point tarder à reconnaître sans qu'il fût possible de la réparer.

L'armée du duc d'Orléans aurait pu assiéger Roye et attaquer simultanément les ennemis, comme le voulait la Force. Il suffisait de détacher sept ou huit mille fantassins pour cerner Roye, et de passer outre avec le reste des troupes en envoyant quatre ou cinq mille cavaliers sur les derrières des Hispano-Impériaux au moment où ils repasseraient la Somme.

Mais on s'arrêta au parti qui devait être le moins avantageux. Richelieu explique ainsi le motif de cette funeste résolution : « La jalousie entre les chefs et l'ambition qui domine la jeunesse, empêchèrent le fruit que l'on pouvait tirer de cette occasion si on l'eût ménagée, car aussitôt qu'on proposait de faire un parti, M. le comte le vouloit commander, et Monsieur, ne voulant pas qu'il eût l'honneur de chasser les ennemis, y vouloit aller ; et, par conséquent, il falloit mener toute la cavalerie et quatre mille mousquetaires, qui eût été proprement ne rien faire du tout et harasser extrêmement les troupes. »

On put s'apercevoir alors des dangers que présentaient les commandements accordés à deux princes jaloux l'un de l'autre, bien que parfaitement d'accord entre eux par leur mauvaise volonté contre le gouvernement.

Le 18 septembre, l'armée royale arrivait dans les plaines de Roye, entre Amy et Verpillières. A la vue de ces troupes, la garnison espagnole de Roye commença par brûler les faubourgs de la ville pour qu'ils ne pussent servir aux assaillants ; mais ces derniers disposèrent leurs batteries et foudroyèrent sans relâche, de douze pièces de canon, les murailles de la place jusqu'à ce qu'une grande brèche y fût ouverte. Déjà quatre cents soldats français, sous les ordres de Roger Rabutin, se disposaient à franchir le fossé pour monter à l'assaut, quand les ennemis, qui n'étaient que 50 cavaliers et 300 fantassins, demandèrent à capituler, ce qui leur fut accordé aux conditions suivantes, telles que les rapporte Pagès :

« 1° Que le sieur Weslau, gouverneur, sortiroit avec sa garnison, la vie sauve, avec leurs armes et bagages qu'ils avoient lorsqu'ils entrèrent dans la ville, et qu'ils y laisseroient tout ce qui appartenoit aux habitants ;

« 2° Qu'il leur seroit donné une escorte suffisante pour être conduits seurement jusqu'à leur armée ;

« 3° Que le sieur Weslau, gouverneur, rendra la ville le lendemain à huit heures du matin à ceux que Son Altesse choisira pour la recevoir et pour la garder ;

« 4° Que, pour plus grande assurance de sa parole, il livrera dès aujourd'huy, une porte de la ville qui sera occupée par les gens de guerre que Son Altesse y envoyera, jusqu'à ce que la garnison en soit sortie.

« Donné au camp de Roye le 18e septembre 1636. Signé : Gaston. Et plus bas : Goulas. »

Les habitants de Roye accueillirent avec joie les soldats français lorsqu'ils entrèrent dans la ville. A ce sujet, l'abbé Arnauld parle de la rodomontade d'un Espagnol qui le fit bien rire : « Comme la garnison sortoit de la place, dit-il, nos soldats ayant vu ce misérable, qui n'était apparemment qu'un valet, grimpé sur le haut d'une charrette de bagage dans une posture aussi fière que s'il eût été sur un char de triomphe, s'écrièrent assez haut : « Ah ! voilà un « Espagnol ! » Alors cet homme, sans s'étonner, avec un branlement de tête, leur dit d'un ton grave et un peu moqueur : *Senores, yo era solo*, comme voulant

dire : S'il y en avoit eu beaucoup comme moi, vous ne seriez pas encore dans la place. »

Le 20 septembre, le maïeur nommé à Roye par les Espagnols fut pendu, et l'on arrêta plusieurs habitants accusés d'intelligence avec les ennemis.

On voulut alors exécuter le projet qu'avait eu le maréchal de la Force quand l'armée se trouvait à Arson, mais il était trop tard : les ennemis avaient repassé la Somme dès qu'ils eurent entendu le canon dans la direction de Roye, car on apprit plus tard par des prisonniers que Jean de Werth se trouvait alors avec toute sa cavalerie et celle de Piccolomini à Guillaucourt, « d'où ils partirent avec grand effroi et désordre au bruit du canon qu'ils entendirent. »

Louis XIII ne tarda pas à manifester son mécontement à propos des articles de la capitulation qu'il ne trouva point assez sévères. Richelieu écrivait en effet de l'abbaye de la Victoire à Chavigny, le 20 septembre: « Le roy eust bien désiré que ceux qui estoient dans Roye eussent receu un moins favorable traitement, ce qui sembloit nécessaire pour l'exemple, mais cependant il ne condamne pas les raisons que Monsieur a eues. »

Après la prise de Roye, le duc d'Orléans eut l'intention de se diriger sur Péronne afin de couper la retraite aux ennemis s'il en était temps encore. Le roi approuva ce dessein et envoya l'ordre à son frère, dès qu'il serait arrivé à Péronne, de se saisir du passage de Bray et de faire rompre celui de Cerisy ; il ajoutait « que si les ennemis avoient entièrement passé l'eau,

comme on disoit, peu de gens se saisiroient des dits passages par deçà, et, rompant le dernier, se mettroient sans difficulté en état de ne pouvoir être forcés en cette saison ; si aussi les ennemis n'avoient pas encore passé la Somme, et qu'il y en eût encore de deçà, la meilleure entreprise que Monsieur pût faire, seroit d'envoyer un corps puissant pour se saisir desdits passages, après quoi il seroit aisé de faire périr la cavalerie ennemie qui demeureroit deçà », et « qu'il eût soin d'envoyer des gens entendus de Péronne rompre les gués qui seroient sur la rivière, jusques à Bray et Cerisy, quand ils seroient maîtres des deux passages. »

Mais les ordres du roi ne furent point exécutés : l'armée mit trois jours pour aller à Péronne ; il est vrai que la distance est trop grande pour qu'elle ait pu faire le trajet en une traite ; en outre, les chemins étaient détrempés par suite de pluies abondantes et continuelles ; l'artillerie et les bagages tenaient à eux seuls trois lieues de terrain.

Fontenay-Mareuil rapporte que l'armée fut près de trois jours pour passer dans Péronne, « tant il y avoit de gens et de bagages, desquels en demeurant à toute heure quelqu'un,...il estoit aussytost pris par les ennemis, ceux qui commandoient les troupes laissées derrière pour leur seureté n'ayant pas voulu attendre que tout fust passé ; et il est certain que s'ils eussent eu plus de cavalerie dans Cambray, ils auroient fait un fort grand butin, tant l'ordre y estoit mauvais. »

Afin d'être mieux obéi, Louis XIII quittait Senlis le

22 septembre et arrivait à Roye le 24, pour être plus près du théâtre des opérations qu'il allait désormais diriger lui-même. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il reçut la visite du maréchal de Châtillon ; il apprit par ce dernier que l'armée était restée jour et demi sans pain, et que, pour ce prétexte, elle demeurait à Péronne depuis quatre jours sans oser rien entreprendre.

Châtillon dit à Louis XIII qu'il avait été envoyé vers lui par le duc d'Orléans et par le comte de Soissons; ces deux princes demandaient à être autorisés à faire revenir l'armée sur ses pas et à la diriger sur Amiens, attendu que la cavalerie manquerait de fourrages si l'on suivait les ennemis. « Sa Majesté et son Conseil estimèrent cette proposition si préjudiciable à ses affaires et à la réputation de ses armes, qu'elle commanda de passer outre, nonobstant toutes les incommodités qui furent représentées. Cet ordre donné par le roi fut trouvé fort mauvais ; M. le comte y fit beaucoup de difficultés, et dit à Monsieur qu'il ne devoit hasarder sa réputation, et qu'il devoit avoir auparavant un état signé de l'artillerie et des munitions qu'on disoit qui y étoient, comme s'il l'eût révoqué en doute ; cependant le grand maître ne fit point de difficulté d'en donner un signé de lui, qui portoit trente canons et cinquante milliers de poudre, dix mille outils et tout le reste à proportion. »

Cet ordre reçu, l'armée demeura encore deux jours à Péronne ; le roi en ayant été informé, envoyait un exprès à son frère le 27 septembre pour le prier de se diriger au plus tôt sur Corbie.

Mais avant de parler du siège de cette ville, il est indispensable de revenir quelque peu en arrière. Nous nous occuperons surtout des petits combats livrés durant le mois de septembre et des courses faites par les Espagnols pendant le même temps aux alentours d'Amiens.

Les Hispano-Impériaux n'osèrent jamais essayer d'attaquer la capitale de la Picardie, mais ils s'enhardissaient tellement tous les jours qu'ils allaient faire des réquisitions jusqu'aux portes de cette ville.

Le 1er septembre, des soldats ennemis venaient fourrager au-dessus de Longueau. Le lendemain, ils se présentaient près de Rivery, dans le milieu du jour, et faisaient des réquisitions ; ils avaient amené une forte cavalerie et de nombreux chariots. Le 4, ils s'avançaient jusqu'à la Fosse-Ferneuse, au faubourg Noyon; la garnison d'Amiens, en ayant eu connaissance, fit sortir une partie de l'infanterie et cent cavaliers, pendant que les bourgeois se mettaient sous les armes dans la ville ; les soldats de la garnison se dirigèrent sur la Neuville et se postèrent au pont de Longueau pour couper la retraite aux ennemis; en effet, ceux-ci venant pour repasser sur le pont durent livrer combat; dix des leurs furent tués et trois faits prisonniers ; mais comme ils étaient plus forts en nombre, ils purent repasser la Somme. Toutefois, ils ne s'aventurèrent plus aussi près d'Amiens à la suite de cette affaire.

Le même jour, le capitaine Pagès avait fait prisonnier le gouverneur d'Auxi-le-Château, qu'il conduisit aussitôt à Amiens.

Pendant huit jours, les ennemis évitèrent de se montrer aux alentours de cette ville; le 12 septembre, vingt-six Polacres, attirés par les raisins de Boves, arrivaient dans ce village qu'ils voulurent piller, mais les habitants s'étant armés à la hâte les massacrèrent tous.

Deux ou trois jours plus tard, quelques cavaliers de la garnison de Doullens firent une sortie et attaquèrent un parti ennemi qu'ils mirent en déroute et prirent les chiens de chasse, les oiseaux de proie, les épagneuls et le fauconnier du prince Thomas; après ce succès, les vainqueurs allèrent vendre à Amiens soixante-quinze chevaux pris dans cette course.

On trouve dans le *Mercure* un épisode assez intéressant que rapporte aussi Pagès, mais d'une manière un peu différente. Deux moulins à l'eau situés en dehors de Corbie servaient à moudre le blé nécessaire à la subsistance de la garnison et à celle des habitants renfermés dans cette ville. L'un de ces moulins, situé à la porte de Fouilloy, dite de l'*Image*, fut brûlé par des Français; l'autre, établi à quelque distance sur un des canaux formés par la Somme, contenait une grande quantité de blé et de farine; enfin il se trouvait un troisième moulin à l'intérieur de la ville, qu'il était très facile d'empêcher de fonctionner en détournant les eaux de la Somme, comme on le fit ensuite.

Après l'incendie du moulin de la porte de Fouilloy, les Espagnols, redoutant le même sort pour le second moulin, entreprirent un ouvrage à cornes pour le protéger. Des habitants de Corbie, servant dans l'armée

française, allèrent trouver le sieur de Beaufort, alors à Amiens, pour lui faire connaître qu'il était possible de détruire l'ouvrage à cornes que venait de construire la garnison de Corbie, et qu'il serait ensuite facile de brûler le moulin qu'il protégeait. M. de Beaufort approuva ce dessein, et fut chargé de l'exécuter ; il prit avec lui quelques-uns de ses amis et cent soixante soldats de la garnison d'Amiens. Ayant fait disposer six bateaux, il y fit monter ses hommes et prit place lui-même sur l'un des bateaux.

Cette petite troupe quittait Amiens le 16 septembre à neuf heures du soir et arrivait à Daours vers minuit, guidée par trois paysans qui connaissaient bien les lieux.

L'entreprise que conduisait M. de Beaufort était très périlleuse, car les deux rives de la Somme se trouvaient occupées par les Espagnols : cinq cents cavaliers étaient logés à Aubigny et un plus grand nombre de fantassins occupait la Neuville. Toutefois, M. de Beaufort put arriver sans encombre auprès de l'ouvrage à cornes qui lui avait été signalé ; il donna l'ordre aussitôt à ses hommes de quitter leurs bateaux ; ils se précipitèrent sur la rive de la Somme, mirent en pièces les soldats qui gardaient l'ouvrage à cornes et se portèrent ensuite sur le moulin, qu'ils incendièrent après avoir massacré les soixante soldats qui s'y trouvaient ; « après quoy, criant et faisant beaucoup de bruit, dit Pagès, d'après le *Mercure*, ils insultèrent les ennemis avec des injures pour les obliger d'en venir aux mains avec eux, les attendant avec fermeté et

avec une bonne résolution de les battre, mais aucun des ennemis n'osa paroître. C'est pourquoy nos troupes se retirèrent contentes d'avoir brûlé ce moulin, perte très grande et irréparable pour les ennemis. »

Cette action ne tarda point à recevoir sa récompense au moins pour deux paysans qui y avaient contribué pour une assez grande part. En effet, par lettres-patentes de Louis XIII données au camp de Démuin au mois d'octobre 1636, les nommés Philippe Carette et Michel Patou, d'Albert, pour s'être « employés aux entreprises de brûlement du moulin de Corbie, prez de la porte de l'*Image* de la dite ville », et pour être « allés sous la conduite du sieur de Beaufort et autres,... aux dittes entreprises, et s'y étant portés de leurs personnes vaillamment et industrieusement, et aiant d'ailleurs égard aux pertes qu'ils ont souffertes, tant par le feu mis dans leurs maisons et la dépouille de leurs terres faite par les ennemis à la campagne, que par la prise de leurs grains et autres biens meubles dans laditte ville de Corbie », furent exemptés par le roi, eux et leurs postérités « de touttes tailles, taillons, crues, impositions et autres levées quelconques », en quelque lieu du royaume qu'ils pussent se trouver.

La copie de ces lettres-patentes, publiée dans la *Picardie,* année 1859, pp. 475 et suiv., mérite d'être éclaircie sur un point, l'éditeur ne l'ayant point fait. Philippe Carette et Michel Patou sont désignés par ces lettres comme étant d'Ancre (Albert), et plus loin,

on lit qu'ils ont perdu leurs grains et leurs meubles « dans laditte ville de Corbie. » Ils habitaient donc cette ville lors de son investissement, ce qui serait d'accord avec un passage des *Manuscrits* de Pagès, où l'on voit que des habitants de Corbie proposèrent au sieur de Beaufort d'entreprendre l'expédition du 16 septembre. Il est très probable que ces deux braves Français s'étant échappés de Corbie après que cette ville eut été prise, allèrent se réfugier à Albert.

Richelieu rapporte que « le roi donna exemption de tailles à jamais à six paysans qui servirent » dans l'entreprise dont nous venons de parler. Les quatre autres paysans étaient de Thennes, de Hailles et de Castel, suivant le bourgeois Scellier de Montdidier, qui ajoute qu'en 1756 il restait encore à Amiens deux frères descendant de l'un de ces quatre paysans, Charles et Pierre Pie. Selon Dusevel, Jean Pie « qui se conduisit vaillamment » lors de l'incendie du moulin de Corbie, était Amiénois ; c'est une erreur. Quoiqu'il en soit, les descendants de ces six patriotes jouirent jusqu'à la Révolution des privilèges accordés à leurs ancêtres, en prenant la précaution toutefois de faire confirmer les lettres-patentes de Louis XIII par chaque intendant de Picardie. (1)

Le jeudi 18 septembre, le brave Saint-Preuil, parti d'Amiens à la tête de 1,500 hommes de la garnison de cette ville s'emparait du château de Moreuil, qui servait de retraite aux ennemis. De cet endroit, ils

(1) V. Registre aux délibérations de la ville d'Amiens. 1751, fol. 15.

ravageaient tout le pays situé entre Moreuil et Clermont et arrêtaient les convois qui devaient les approvisionner.

Saint-Preuil fit appliquer un pétard à la porte du château de Moreuil ; la garnison, composée de 150 hommes, se rendit aussitôt ; le capitaine fut fait prisonnier et emmené à Amiens ; 25 de ses soldats perdirent la vie et les autres s'enfuirent, d'après ce qu'en rapporte Pagès ; mais Richelieu, qui devait être mieux renseigné à cet égard, dit que 50 soldats ennemis furent passés au fil de l'épée et qu'on en fit 70 autres prisonniers, « nonobstant que les ennemis ne fissent point de quartier avec nous. »

On se rappelle que Saint-Preuil s'était jeté à la nage pour entrer dans Corbie afin d'exciter la garnison à se défendre, mais que ses efforts n'avaient pu aboutir. La prise du château de Moreuil le mit de nouveau en relief. Aussi Richelieu écrivait le 20 septembre à Chavigny que le roi avait résolu de pardonner à Saint-Preuil, coupable d'avoir tué en duel le fils du sieur de Fléchelles ; mais ce pardon n'empêcha point le courageux officier de périr sur l'échafaud quelques années plus tard.

La garnison espagnole d'Auxi-le-Château, dit M. Louandre, causait tant de désastres dans le Ponthieu, qu'on ne trouvait aucune terre labourée ni ensemencée à une ou deux lieues de Saint-Riquier. Le gouverneur de Doullens, Jean de Rambures, fils du *brave Rambures*, qui avait hérité du courage de son père, alla surprendre Auxi-le-Château le 20 septem-

bre ; il tailla en pièces les soldats qui s'y trouvaient et emporta quatre pièces de canon. Le surlendemain, il recevait de Richelieu une lettré ainsi conçue : « Le roy est très satisfait de vostre vigilance... Une des principales visées que vous devés avoir est de faire l'impossible pour traverser et empescher les raffraischissemens qu'ils voudront envoyer à Corbie... Faites voir en cette occasion que vous estes Rambures... » Et le même jour, le cardinal écrit à Louis XIII qu'il vient d'aviser Rambures « pour qu'il n'oublie rien de ce qu'il pourra pour traverser les convois qu'on voudroit faire à Corbie. »

Le prince Thomas et Jean de Werth, sachant que l'armée française approchait, laissèrent une forte garnison dans Corbie et levèrent leurs camps le 21 septembre pour se retirer vers l'Artois, car Jean de Werth surtout ne voulut point hasarder une bataille en Picardie ; il se contenta d'enlever un immense butin pris dans cette province.

On trouve dans le *Mémorial d'un Bourgeois de Domart* les détails les plus circonstanciés sur la retraite en Artois de l'armée ennemie ; nous y renverrons le lecteur.

Jean Pagès rapporte que les troupes de Thomas de Savoie, étant campées à Miraumont, furent passées en revue par ce général, qui reconnut avoir perdu 3,000 fantassins sur 10 à 12,000 qu'il avait avant le siège de Corbie, et que sa cavalerie, composée de 13,000 hommes, était réduite à 8,000. Le même auteur ajoute que cette armée, après avoir quitté Mirau-

mont, se dirigea sur Doullens et n'osa point en approcher à une distance moindre que la portée du canon.

Le 22 septembre, le prince Thomas alla coucher à Naours, et Jean de Werth, à Wargnies. Le 24, les ennemis attaquèrent Flesselles, où ils perdirent beaucoup de monde, tandis qu'il n'y eut que trois ou quatre paysans tués, mais ils brûlèrent une femme avec une botte de paille. Le 25, les Espagnols mettaient le feu à Vignacourt et à l'église ; le 26, ils quittèrent ce village pour se retirer à Bernaville.

Nous compléterons le récit de Pagès en rapportant celui d'un témoin oculaire : « Comme l'ennemi estoit campé à Zincourt (Gézaincourt), Baigneux et autres lieux proches de Doullens, où il étoit arrivé le jour S. Mathieu, 21 de septembre audit an 1636, il eut avis que l'armée du roy avançoit ; aussitôt il abandonna chariots, bagages et attirail dans les champs et s'en vint camper à Fienvillers, Bonneville, Monstrelet, Fieffes, Berneuil et Gorges, où étant vint fondre sur Domart quantité de cavalerie et d'infanterie le vendredi 26 (1) septembre et brûlèrent quarante-quatre maisons, entre autres la maison de monsieur le maréchal de Créquy, qui étoit dans le chasteau ». (*Mémorial d'un Bourgeois de Domart*).

Le lendemain, les soldats de Jean de Werth, en passant à Vauchelles-lès-Quesnoy, mirent le feu à ce village. Le P. Ignace raconte à ce sujet, avec les plus

(1) Il y a erreur ; c'était le mercredi 24 ou le vendredi 26 septembre ; le quantième a été ajouté postérieurement.

grands détails, que l'on trouva dans une maison qui avait été entièrement consumée un crucifix en bois au milieu du brasier. Il fut procédé à une information judiciaire, et ce crucifix miraculeux, que la flamme avait respecté, fut déposé dans l'église S. André d'Abbeville, où il opéra de nombreuses guérisons, au dire du P. Ignace.

CHAPITRE V.

Arrivée du roi en Picardie. — Il loge au château de Démuin. — L'armée française se dispose à investir Corbie. — Travaux de circonvallation autour de cette ville. — Opérations journalières des assiégeants. — Reddition de Corbie. — Sortie des assiégés. — Représailles.

Louis XIII, avons-nous vu, quittait Senlis le 22 septembre pour se diriger sur Roye ; il passa par Maignelay et logea au château du maréchal de Schomberg. A ce propos, M. de Beauvillé mentionne un fait assez piquant.

Le maïeur de Montdidier, les échevins et plus de deux cents habitants de cette ville, ayant appris que le roi était si près, « profitèrent de l'occasion pour aller lui offrir leurs hommages, rendre compte de leur conduite et présenter les clefs de la ville. Ils étaient revêtus des habits qu'ils portaient pendant le siège, couverts de poussière, souillés de sang et de fumée. Lorsqu'on annonça le maïeur et les habitants de Montdidier, le roi, qui était à table, se leva aussitôt, alla au-devant d'eux et les reçut avec toutes les marques d'une tendresse véritable. Il ne voulut pas qu'ils fléchissent le genou pour lui parler, et refusa de la manière la plus flatteuse les clefs de la cité : « Elles « sont bien chez vous, leur dit-il, conservez-les-moi « toujours et vos cœurs avec la même fidélité que vous

« avez témoignée à mon service dans la dernière oc-
« casion où vous avez acquis beaucoup de réputation.
« Voyez ce que vous voulez que je vous donne et ac-
« corde pour les recognoître, qui soit avantageux et
« utile au bien commun de vostre ville et de ses ha-
« bitans, je le ferai volontiers ; songez-y et me le faites
« savoir incessamment. »

Louis XIII arriva à Roye le mercredi 24 septembre, et non le 27, comme le dit M. É. Coët, qui se trompe encore lorsqu'il affirme que la reine l'accompagnait, car on a vu qu'elle avait été chargée des affaires de l'État pendant l'absence du roi ; nous tenons d'autant plus à relever cette double erreur qu'elle a été reproduite par un autre historien.

Louis XIII logea à l'*Hôtellerie du Chevalet*, et eut fort à se louer, paraît-il, de l'hospitalité qu'il y reçut, puisque, par lettres-patentes données à Saint-Germain le 27 décembre 1636 et registrées le 9 janvier suivant, il enjoignait au maïeur et aux échevins d'avoir « à ne loger et à souffrir ne loger aucun des gens de guerre en la maison où pendait pour enseigne l'*Hôtellerie du Chevalet,* appartenant à Ch. Letellier, ni en ses descendants, ni à prendre aucun cens, sans son consentement, et ce, en considération de ce que sa maison avait servi au logement de Sa Majesté. »

A l'entrée du roi dans la ville, l'échevinage s'était porté au-devant de lui pour lui offrir les vins de présent, ainsi qu'aux seigneurs de la cour, aux officiers de la garde et aux capitaines du régiment de Brézé.

Richelieu, qui n'avait pu s'attribuer le commande-

ment de l'armée, et fort mécontent du reste de la façon dont ses ordres étaient exécutés par le duc d'Orléans et par le comte de Soissons, n'avait eu d'autre objectif en amenant le roi sur le théâtre de la guerre que d'avoir sous lui un commandement aussi absolu que s'il eût été généralissime dans le cas où le roi serait resté à Paris.

L'entente était loin d'être parfaite entre le premier ministre et les deux princes. Le cardinal avait envoyé Chavigny auprès de Gaston pour qu'il lui servît d'espion et pour qu'il entretînt la division entre le frère du roi et le comte de Soissons; mais ceux-ci ne furent point dupes des menées de Richelieu et surent découvrir le rôle que devait jouer Chavigny ; « bien loin de le chagriner, on tâche de l'amuser en le comblant de caresses et de lui donner le change, pendant que les deux princes concertent les moyens de se défaire de Richelieu. »

Le cardinal, n'écoutant que le désir de pousser activement l'armée française pour chasser les ennemis, trouva à cet égard une certaine opposition de la part du roi, qui approuvait les sages conseils du maréchal de la Force, lequel prétendait qu'il y aurait de l'imprudence à lancer aussi vivement des troupes nouvellement levées : « Ce flegme, répondit le cardinal d'un air dédaigneux, n'est ni de saison ni de mon goût. Il faut marcher incessamment, et obliger l'ennemi fort affaibli à reculer. »

Mais il aspirait encore à de plus grands résultats. Dans un moment de bonne humeur, il disait à Gaston

d'Orléans : « Monsieur, je veux vous servir bientôt d'aumônier à Bruxelles. » — Il écrivait au cardinal de la Valette : « Les ennemis se retirent trop tôt pour nous. Il aurait été à souhaiter que ces Messieurs eussent voulu nous attendre. »

On pourrait prendre ces paroles de Richelieu pour des fanfaronnades, mais il était en droit de compter sur une armée aussi puissante que celle qui venait d'être levée en si peu de temps ; c'est parce qu'il se croyait tellement certain du succès qu'il aurait voulu commander l'armée royale ; aussi il parut vouloir faire entendre au roi que le duc d'Orléans et le comte de Soissons ne désiraient ni battre les Espagnols ni les chasser de Corbie ; son maître le crut et prit le commandement de son armée, ce qui convenait bien au premier ministre, puisqu'il allait ainsi avoir la faculté de commander sous le nom du roi.

On trouve dans la *Succincte Narration* de Richelieu une preuve des griefs qu'il fit valoir au roi en cette occasion contre les deux princes : « Vous mîtes en six semaines une si puissante armée sur pied, écrivait-il, qu'on se pouvoit promettre la défaite entière de vos ennemis, *si ceux à qui vous en commîtes le commandement l'avoient bien employée.* » Et dans une lettre particulière du cardinal, on lit : « Les ennemis se sont retirés trop tôt de la Picardie, ou *ceux qui avoient charge de les poursuivre ont marché trop lentement.* La multitude des généraux n'accommode jamais une affaire. »

Richelieu écrivait de Goussinville à Chavigny le 7

septembre : « Je vous prie de partir demain de Paris sans faillir, car, outre que vostre exemple donne lieu à beaucoup de gens d'y demeurer,on a besoin de conférer avec vous pour tout ce qu'il y aura à faire. Faites-en partir Monsieur mercredy matin au plus tard, et vous souvenés qu'un jour de délay est capable de ruiner les affaires. Tous les avis que nous avons font cognoistre que si on va promptement aux ennemis, on y prendra des avantages qu'on ne sçauroit concevoir ; si lentement, on leur donnera lieu de se retirer sains et saufs, et faire périr l'armée du roy à leur veue. Au nom de Dieu, hastés-vous. »

Le 21 septembre, le cardinal écrivait au même qu'il était important de se saisir des passages de Bray et de Cerisy ; il lui disait avoir appris que les ennemis étaient campés vers Albert ; « si cela est, je ne doute point que Monsieur ne prenne sa marche droit à eux, au quel cas ils lascheront asseurément le pied. » Il lui parlait enfin d'un projet que voulait faire exécuter le roi, projet dont il sera question plus loin, et il ajoutait que si les ennemis essayaient de revenir à Corbie pour en arrêter l'exécution, « Monsieur auroit beau lieu, y venant aussy tost avec son armée par delà la rivière, de leur tailler des croupières ; mais ils ne feront cela, à mon advis, tant à cause des vivres qu'ilz n'y pourroient avoir, que de la puissance de vos forces. Cependant ce sera à vous à y avoir l'œil pour ne perdre aucune occasion de prendre tous les avantages qu'on pourra sur les ennemis. » A la fin de sa lettre, il revenait sur le projet dont il lui avait parlé un

peu plus haut : « Je vous manderay au retour de ce porteur, le temps au quel Sa Majesté fera faire son exécution, et le jour qu'il la faudra communiquer, afin que nous ne manquions les uns et les autres à bien prendre nos mesures. »

Dans la même lettre, Richelieu faisait voir qu'il regrettait vivement l'occasion que l'on avait laissée échapper de défaire les ennemis lors de leur passage sur la Somme : « Je vous prie me mander s'il est vray, et faire en sorte que s'il s'en présente quelque autre elle ne se perde pas. »

Dans une lettre que Richelieu écrivait le lendemain de l'abbaye de la Victoire, à Chavigny, on voit que la garnison de Corbie, quoique ayant du blé en abondance, était obligée de le manger en bouillie parce que les moulins des faubourgs avaient été brûlés, et que ceux qui restaient ne pouvaient suffire à moudre le grain nécessaire à la consommation des habitants et des soldats. On donnait un setier de blé pour avoir un boisseau et demi de farine. Un moine, qui était sorti tout récemment de la place, affirmait qu'il n'y avait pas trente pièces de vin dans la ville, et que la peste y faisait de grands ravages.

Dans cette même lettre, Richelieu s'attachait à faire ressortir toute l'importance qu'il y avait à empêcher que les ennemis ne pussent ravitailler Corbie, soit de Bapaume, d'Arras ou de Cambrai ; d'après le cardinal, on y parviendrait facilement puisque l'armée du duc d'Orléans se trouvait sur le chemin que pouvaient suivre les ennemis. « Si cette place n'est point

raffraischie, disait-il, elle retombera, avec l'aide de Dieu, entre les mains du Roy plus tost qu'on ne le pense. »

Ayant appris que la garnison de Corbie attendait de Flandre un fort convoi de farine et trois grands moulins à bras, Richelieu suppliait Chavigny de ne point laisser passer ce convoi.

Deux jours avant son arrivée à Roye, Louis XIII dépêcha un courrier au duc d'Orléans, le priant de lui envoyer le surlendemain le marquis de la Force avec seize cornettes de cavalerie. Lorsque celui-ci fut arrivé, le roi lui dit : « Je vous ai envoyé chercher pour vous mettre en main une entreprise que l'on m'a proposée, laquelle je veux que vous exécutiez, m'assurant en votre bonne conduite, et que vous saurez très bien disposer toutes choses. C'est sur les forts que les ennemis ont faits sur les ponts de Corbie ; il y en a trois, mais il y a un gué où l'on peut passer et leur gagner le derrière ; examinez le tout et le faites reconnoître, et ajustez si bien toutes choses que l'exécution s'en ensuive. »

C'était là le dessein dont Richelieu avait parlé à Chavigny dans deux lettres qu'il lui écrivait quelques jours auparavant.

En quittant Louis XIII, le marquis de la Force se rendit à Corbie, et, après avoir reconnu les lieux, il fit préparer un certain nombre de bateaux qui devaient servir à son entreprise.

Le 26 septembre, par une nuit obscure, telle qu'on la pouvait souhaiter, les bateaux étaient chargés sur

des chariots pour être lancés dans la Somme. Des soldats, montés sur ces bateaux, s'approchèrent d'une demi-lune que les Espagnols avaient construite à cinquante pas des murailles et ils en commencèrent l'attaque. Comme cet ouvrage de fortification se trouvait entre deux canaux formés par la Somme, il devint facile aux soldats du marquis de la Force placés dans ces deux canaux d'attaquer la demi-lune des deux côtés à la fois. « Ils rompirent et brisèrent tout ce qu'ils trouvèrent de barricades et d'embarras sur les ponts, chassèrent ou tuèrent tous les ennemis qui étoient dans l'ouvrage à cornes, à la réserve de deux soldats que l'on conserva pour apprendre par eux l'estat de ceux qui estoient dans la ville. »

Le marquis de la Force, prévoyant qu'à la première attaque la garnison ne manquerait pas de se mettre de la partie, avait fait disposer une galerie en terre pour mettre ses soldats à couvert. Il avait prévu juste, car, dès que l'alarme fut donnée, les soldats de la garnison coururent aux murailles et firent feu sur les troupes du marquis de la Force, qui n'eurent aucunement à souffrir ni de leurs coups de canon ni de leurs coups de mousquet.

Après cette prise, la Force plaça ses soldats dans les retranchements qu'il avait fait établir aux portes de Corbie ; la ville se trouvait bloquée, puisqu'il n'y avait de ponts que du côté où se trouvaient les soldats français. Il aurait dès lors été facile à l'armée royale de se diriger sur la Flandre pour y poursuivre les ennemis, sans se préoccuper autrement de Corbie,

si Louis XIII n'avait pas mis son point d'honneur à reprendre cette petite place.

Le 29 septembre, le chancelier Séguier annonçait de Roye, où il se trouvait, cette bonne nouvelle au président Molé : « Je crois que vous aurez eu avis de l'entreprise heureusement exécutée par les armes du roi aux approches de Corbie : la demi-lune appelée de Rome a été prise, en sorte que par cette pièce l'on est proche du fossé, et la sortie de la ville, du côté de France, leur est coupée. L'armée commandée par Monsieur s'approchera de l'autre côté de la Somme et campera aujourd'hui à trois lieues d'Amiens. Les ennemis sont du côté de Montreuil, où ils font leurs désordres accoutumés; ils se retirent en désordre et perdent souvent leur bagage. »

En même temps qu'il apprenait la réussite de cette entreprise, Richelieu était informé par un courrier de Jean de Rambures que les Hispano-Impériaux venaient de battre en retraite avec tant de précipitation que la plupart d'entre eux avaient déjà passé l'Authie, laissant derrière eux plus de six cents chariots.

Le 27 septembre, l'armée française se trouvait encore à Péronne, où elle était retenue par le mauvais temps. Le roi envoya un exprès à son frère portant l'ordre de faire avancer l'armée au plus tôt et d'envoyer le comte de Soissons vers Corbie.

Après cet ordre reçu, les troupes se mirent immédiatement en marche. Le comte de Soissons commandait l'avant-garde, le duc d'Orléans conduisait la ba-

taille, et le maréchal de Châtillon, l'arrière-garde. Quant au maréchal de la Force, il traversa la Somme, qu'il suivit sur la rive gauche, ayant avec lui son fils, le marquis de la Force, et Lambert.

Fontenay-Mareuil raconte qu'au moment de séparer les quartiers, le comte de Soissons proposa au duc d'Orléans de faire une course dans les Pays-Bas pour se venger des désordres commis en France par les ennemis ; il fit observer au frère du roi que le moment était propice, puisque l'on n'était point encore pourvu de toutes les choses nécessaires pour entreprendre le siège de Corbie, et qu'au surplus on laisserait une partie des troupes autour de cette place afin d'arrêter tout ravitaillement. Le duc d'Orléans accepta cette proposition et partit avec du Hallier ; il trouva peu de résistance dans le pays ennemi et put laisser piller et commettre autant de désordres qu'il fut possible ; mais, au bout de cinq ou six jours, il « receut un ordre du roy, à qui ce voyage n'avoit pas semblé fort à propos, de revenir et commencer le siège.»

Pendant cette expédition, Fontenay-Mareuil, dont l'amitié avec le maréchal de Brézé portait ombrage au comte de Soissons, fut placé à dessein par ce dernier en un poste qui n'était pas sans péril. Il eut pour mission de s'établir près de Corbie avec 2,000 fantassins et 300 cavaliers ; il avait fort peu de munitions et ne disposait d'aucun retranchement, mais ce brave officier sut triompher de ces difficultés. Il commença par envoyer demander de la poudre et des pics à la Meilleraye ; dès qu'il eut obtenu les outils dont il avait

besoin, il fit exécuter des retranchements par ses soldats et à ses frais. Au bout de quatre jours, il pouvait y loger ses hommes en toute sécurité.

On voit par les *Mémoires* et par les *Lettres* de Richelieu que son intention était bien de faire poursuivre les ennemis avec une partie de l'armée, pendant que l'autre partie serait occupée au siège de Corbie, mais on ne trouve nulle trace de l'expédition dont parle Fontenay-Mareuil ; cependant il n'est pas possible de la révoquer en doute puisque cet officier se trouvait sur les lieux; toutefois, nous devons dire un mot de la version du cardinal.

Louis XIII avait appris que son armée venait de quitter Péronne ; il était sûr que, dans sa marche, elle couvrait Corbie, et que, par conséquent, il n'y avait aucun inconvénient à détacher le comte de Soissons avec un corps assez puissant et à l'envoyer contre les ennemis, car il estimait que 6,000 fantassins et 2,000 cavaliers suffiraient au blocus de Corbie. Il fit donner au comte de Soissons un ordre conforme à son dessein, mais cet ordre ne fut point exécuté. « On y trouva de grandes difficultés dans le conseil de Monsieur, lesquelles, encore qu'elles fussent imaginaires, ne laissèrent pas d'apporter un préjudice réel, nous faisant perdre tous les avantages que Dieu nous mettoit entre les mains ; notre armée seulement s'avança et vint en quatre jours se loger à deux lieues d'Amiens, pour ensuite prendre les postes d'alentour de Corbie. » (*Richelieu*).

Le cardinal était allé rejoindre Louis XIII à Roye ;

le 30 septembre, il écrivait de cette ville à Chavigny que son maître coucherait le soir à deux heures de Corbie : c'était au château de Démuin.

Richelieu quittait Roye le même jour ou le lendemain, et il se trouvait à Amiens le 1er octobre, où un conseil, présidé par le roi, avait été convoqué dans cette ville pour le 2 octobre. Les députés du Chapitre, dit le P. Daire, allèrent en manteaux longs saluer le cardinal à son entrée à Amiens et lui présentèrent le pain et le vin.

Le duc d'Orléans, le comte de Soissons, Richelieu, le duc d'Angoulême, les maréchaux de Châtillon et de la Force, les maréchaux de camp du Hallier et de la Force fils, formant le conseil du roi, étant assemblés à Amiens, reçurent communication d'un mémoire que le cardinal avait envoyé à Louis XIII le 27 ou le 28 septembre ; le roi approuva pleinement ce rapport, qui contient des détails assez curieux relativement au rôle que chacun des généraux et officiers devait jouer pour la reprise de Corbie. L'importance de ce rapport est telle que nous croyons devoir le reproduire en entier :

« On estime que la fin de Sa Majesté doit estre d'attacher Monsieur au blocus puisqu'il le désire ainsy, et d'y employer aussy M. le Comte puisqu'il trouve toujours des difficultez lorsqu'il faut employer l'armée à la campagne. Pour parvenir à cette fin, aussy tost que Sa Majesté sera arrivée et que Monsieur et M. le Comte seront auprès d'elle, elle dira, s'il luy plaist : Tenons promptement conseil pour voir ce qu'il faut

faire, car, à quelque prix que ce soit, je ne veux pas perdre l'armée que j'ay mise sur pied, et le vray moyen de la perdre est de perdre temps, et la tenir sans rien faire. Si les maréchaux de France sont là, elle les fera oppiner ; puis venant à M. le Comte, s'il dit bien, à la bonne heure ; s'il ne faict que des difficultez, Sa Majesté le pressera de dire quelque chose de déterminé, et dira qu'en toute affaire il y a des difficultez, mais qu'il faut agir en les surmontant. Le cardinal ne dira autre chose, sinon qu'il estime qu'il faut faire son principal du blocus de Corbie. Le roy, après avoir ouy tout le monde et M. d'Angoulesme, dira : Messieurs, j'ay eu pensée et de reprendre Corbie et d'incommoder le pays des ennemis. Il est certain qu'en ce pays icy toutes mes forces ne sçauroient subsister ; partant il les faut diviser par nécessité, et à cela je trouve que le bien de mes affaires s'y accomode. Je prétends retenir 8 mil hommes de pied et mil chevaux au blocus de Corbie de delà ; le reste l'envoyer vers le pays des ennemis. Si M. le Comte faict difficulté d'aller au pays des ennemis avec peu de gens, le roy le prendra au mot adroitement, disant : Ma pensée est que ce n'est pas un employ d'un homme de vostre qualité, c'est celuy d'un mareschal de France. On croit que le mareschal de la Force avec son fils, le Halier et Fontenay, doivent aller vers Montreuil pour par là brusler tout le pays des ennemis, et le mettre en estat qu'au printemps ils ne puissent s'en servir pour venir à nous et prendre des quartiers d'hyver depuis Montreuil jusqu'à Boulogne, tirant vers St-Paul ; s'ils trouvent le

pouvoir faire seurement. Si M. le Comte veut prendre cette commission on ne lui sçauroit denier.

« Pour le blocus.

« Le roy fera ce qu'il luy plaira en sa personne. Monsieur a dit à M. de Chavigny qu'il feroit merveille du costé de delà. Je croy qu'il faut mettre avec luy la Melleraie, dans la fonction de sa charge seule, et Bellefonds. Lambert travaillera de l'autre costé par les ordres qui luy seront donnez. Quoy qu'on résolve, il faut résoudre aujourd'huy. »

Dans le conseil du 2 octobre, le roi, trouvant de nouveau qu'il était nécessaire de diviser les forces, désigna son frère pour faire le blocus de Corbie, et donna mission au comte de Soissons de former un corps d'armée de 13,000 fantassins et de 7,000 cavaliers, « avec ordre d'aller trouver les ennemis, et, les poussant devant lui, mettre leur pays en même état qu'ils avoient mis notre frontière, faisant brûler et ruiner tous les bourgs et villages, pour leur ôter le moyen de ne plus user en ce royaume de pareilles inhumanités à celles qu'ils avoient pratiquées cet été, en l'exécution de quoi Sa Majesté désiroit que l'on apportât le meilleur ordre qu'il se pourroit pour faire que les lieux sacrés fussent exceptés, et qu'on s'abstînt de tous violemens et autres pareilles impiétés. Mais depuis, cet ordre fut changé, parce qu'on trouva qu'on n'avoit point assez de force pour empêcher absolument que les ennemis ne vinssent s'opposer au blocus de Corbie, et il fut résolu que toute l'armée y demeureroit jusqu'à ce

que les travaux dudit blocus fussent en bonne défense, et qu'il pût subsister par lui-même. »

La résolution ayant été prise dans le conseil d'investir Corbie sans retard, Fontenay-Mareuil s'établit dès le soir du 2 octobre sur la rive gauche de la Somme, dans un bois dont la position, très avantageuse au point de vue stratégique, le mettait hors de la portée du canon de la place ; il avait avec lui 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons campèrent avec le reste de l'armée sur l'autre rive de la Somme, entre Bussy et Allonville.

Les vivres nécessaires à la subsistance de l'armée assiégeante étaient tirés d'Abbeville, où le roi avait envoyé «Guitonneau, son secrétaire, en qualité de directeur des vivres et fourrages ; les gribannes de cette ville en portaient journellement à l'armée de si grandes provisions qu'à la fin du siège il s'en trouva assez pour rafraischir toutes les garnisons de la frontière. » (*Formentin*).

Pendant la nuit du 2 octobre, une alarme assez vive se produisit dans le camp de l'armée française, où, si l'on en croit Richelieu, régnait la plus grande confusion.

Le comte d'Egfeld, qui avait amené avec lui une troupe d'Allemands, s'était plaint à plusieurs reprises au comte de Soissons et au duc d'Orléans du peu d'ordre qu'il y avait dans les commandements ; c'était précisément d'Egfeld qui allait avoir à souffrir de ce défaut d'ordre.

Jean de Werth, logé à environ quatre heures de

marche de l'armée française, prenait tous les jours des fourrageurs dans les courses qu'il faisait ; il put être renseigné par eux sur les positions occupées par l'armée de Louis XIII. Le 2 octobre, à dix heures du soir, il quittait son quartier et faisait une halte à environ une lieue et demie de Montigny, sur l'Ancre, où campait le régiment de d'Egfeld ; Jean de Werth s'était fait accompagner de 43 cornettes et de 7 enseignes de dragons.

Les batteurs d'estrade aperçurent bientôt les ennemis. A trois reprises, ils en avertirent le lieutenant la Jeunesse, du régiment de Plancy, pour qu'il en informât le quartier, mais il n'en fit rien. Cette coupable négligence devait favoriser le dessein de Jean de Werth, qui pénétra à l'improviste dans le quartier de d'Egfeld, ouvert de tous côtés.

Les Espagnols mirent « le feu en quatre endroits, de sorte, dit Richelieu, qu'il n'y eut presque aucun cavalier qui pût monter à cheval, ni pas un qui pût joindre son officier ou l'étendard d'Aiguefeld, et le prier qu'il se trouvât auprès de lui ; ce qui fit qu'ils se sauvèrent par force l'épée à la main, au travers des ennemis. »

Le cardinal ajoute que cette perte fut insignifiante, mais il n'est point d'accord avec Montglat, qui dit au contraire que tout ce qui se trouvait dans le quartier du comte d'Egfeld « fut pris ou tué et tous les chevaux et bagages pillés. Egfeld, ajoute-t-il, se sauva dans le quartier du colonel Gassion, qui étoit le plus proche, lequel eût été aussi enlevé s'il ne se fût promptement retiré au gros de l'armée ; mais les plus mal

montés, et l'attirail, qui demeura le dernier, tomba entre les mains de Jean de Verth, dont le nom se rendit si redoutable que, dans Paris, quand on vouloit faire peur aux petits enfans, on les menaçoit de lui. L'arrivée du quartier de Gassion donna l'alarme dans le camp : si bien que toute la cavalerie monta à cheval pour suivre Jean de Verth ; et même le colonel Silar le poussa jusque près de Bapaume, mais inutilement, car il se retira dans son armée avec tout son butin ».

Le bourgeois Pagès, rapportant ce fait d'après l'auteur du *Mercure*, semble, comme ce dernier, fixer cette action vers le 20 septembre, ce qui nous paraît inexact. Mais nous voyons dans le *Mercure* que le combat fut sanglant et opiniâtre entre les Allemands de d'Egfeld et la cavalerie du colonel Gassion d'un côté, et les Croates et les Hongrois de Jean de Werth, de l'autre côté ; ces derniers, plus forts en cavalerie, firent replier les soldats de d'Egfeld, en tuèrent un certain nombre et en firent d'autres prisonniers, entre autres le duc Roderic de Wirtemberg. Les ennemis emmenèrent enfin une grande quantité de chevaux, mais ce fut l'unique effort tenté par eux contre l'armée française.

Le roi avait pris son quartier sur la rive gauche de la Somme, entre cette rivière et la Luce. Ses troupes, commandées sous lui par le marquis de la Force et par Lambert, formaient un effectif de 10,000 fantassins et de 1,500 cavaliers ; il aurait bien désiré prendre son quartier plus près de Corbie, mais tous les vil-

lages situés le long de la Somme, tels que Fouilloy, le Hamel, Aubigny, etc., avaient été brûlés. Quant à ceux qui se trouvaient sur le plateau séparant la vallée de la Somme de la vallée de la Luce, comme Villers-Bretonneux, Marcelcave, Lamotte, Wiencourt, etc., il était impossible d'y faire camper les soldats par suite de la peste qui y sévissait avec une violence extrême. Ce n'était à chaque pas que cadavres et charognes laissés sur la terre par les ennemis ; les puits étaient remplis de chevaux et d'animaux morts, ce qui avait obligé les habitants de quitter leurs maisons; « ils se huttaient dans les champs pour recueillir leurs blés et labourer leurs terres. »

Ces circonstances avaient forcé le roi à s'éloigner du champ d'action de son armée ; il choisit Démuin, distant de huit kilomètres de Corbie, pour y établir son quartier.

Le duc d'Orléans avait sous ses ordres les maréchaux de la Force et de Châtillon. Campé d'abord auprès d'Albert avec 10,000 fantassins et 1,500 cavaliers, le frère du roi reçut bientôt l'ordre de s'établir à une lieue de Corbie. Quant au comte de Soissons, il eut pour mission « de veiller au dehors sur les desseins des ennemis, et de tenir la campagne avec 14,000 hommes d'infanterie et 8,000 de cavalerie. »

Dans le conseil tenu le 2 octobre, on avait résolu de faire ouvrir des tranchées pour la circonvallation autour de Corbie. Le dimanche 5, le roi se rendait à Amiens pour s'entendre avec le comte de Soissons et Châtillon, relativement au reste des travaux à exécu-

ter sur la rivière d'Ancre, vers le quartier de Gaston d'Orléans.

La veille, Louis XIII, ayant visité les passages de Sailly et de Cerisy, traça les forts et les redoutes que l'on devait entreprendre pour s'opposer au retour des ennemis sur la rive gauche de la Somme.

Les travaux ne tardèrent pas à être entrepris. « On traite avec les soldats de l'armée à tant la toise ; chacun des chefs a sa tâche afin de faire plusieurs travaux à la fois ; les ingénieurs ayant tracé tout, chaque corps d'infanterie qui étoient la plupart campés sur les lieux, les quartiers étant donnés, fournissoit les hommes. Monsieur entreprit le premier fort, chacun faisoit à l'envi, il n'est pas croyable le grand ouvrage qui se fit en peu de temps. » (*Mémoires de la Force*).

Le 6 octobre, Richelieu se rendit au camp ; il visita les travaux en compagnie du duc d'Orléans, du comte de Soissons et des maréchaux de la Force et de Châtilllon. Dans un conseil qui fut tenu à cette occasion, on présenta une carte de Corbie et de ses environs ; le cardinal l'examina attentivement, « puis, avec ce coup d'œil de génie qui juge en un instant, il retrancha ce qui lui parut inutile, ajouta ce qui manquait, et ensuite ordonna, prépara tout. »

Le roi fit exécuter sur la rive gauche de la Somme deux forts et deux redoutes, pendant que, sur la rive droite, son frère faisait établir six forts et huit redoutes, « sçavoir : trois forts et quatre redoutes, et les lignes d'entre-deux, entre la rivière de Somme et celle d'Ancre, et quatre redoutes, dont le maréchal de Châtillon et M. du Hallier prennent soin. »

L'évêque de Chartres voulut rester dans le camp, et fit dresser des tentes dans le fort d'Orléans afin de pouvoir tout surveiller, de presser les ouvriers et de leur faire distribuer ce qui leur était nécessaire.

Louis XIII, qui ne passait jamais deux jours sans aller au camp, visitait les travaux le 7 octobre; il y trouva plus de cinq mille hommes occupés aux tranchées. Au moment où il arrivait, les assiégés firent sortir deux cents fantassins et cinquante cavaliers, qui s'avancèrent à une demi-portée du canon de la ville, dans le but d'attirer la cavalerie française, mais on n'envoya sur eux que trente mousquetaires et vingt cavaliers, « qui les menèrent battant jusques tout contre la ville, en tuèrent deux et trouvèrent un sac d'avoine qu'un de ceux qui furent tués avoit en croupe. On ne sçait que juger de ce qu'il en vouloit faire. Il n'y a eu des nôtres qu'un cheval blessé à la fesse d'un coup de mousquet. » (*Journal de Louis XIII.*)

Le roi encouragea les soldats à travailler activement; il parut satisfait de son frère, qui montrait beaucoup de bonne volonté en cette circonstance. Enfin il visita toute la circonvallation et put voir commencer la construction d'un pont sur la Somme, du côté d'Aubigny.

Le 8, d'après le *Journal de Louis XIII*, on fit neuf prisonniers, et l'on apprit par eux que le cardinal-infant était à Arras, que les ennemis avaient placé leurs canons dans cette ville, et que les soldats étaient logés dans les villages environnants. Pagès se trompe lorsqu'en parlant de ce fait, il dit que l'on fit huit pri-

sonniers « par lesquels on apprit que le cardinal étoit à Orgiac, (Orchies?) où les Espagnols faisoient un amas de canons et de soldats tirés des villages circonvoisins. »

Le même jour, les carabins de la garnison de Doullens s'emparèrent de deux cents bêtes à cornes, de vingt chevaux, et firent quelques prisonniers près de Saint-Pol.

Le 9, Louis XIII alla visiter le pays situé entre Corbie et Bapaume. Il s'avança même du côte d'Arras afin de savoir quel chemin pourraient suivre les ennemis s'ils voulaient secourir Corbie. Il était accompagné dans cette reconnaissance du duc d'Orléans, du comte de Soissons, des ducs d'Angoulême et de Beaufort, du maréchal de la Force, de du Hallier et du marquis de la Force. Le champ de bataille fut désigné dans le cas où les Espagnols reviendraient en Picardie, et on décida que le camp de Gaston d'Orléans serait porté de Bussy-les-Daours à Querrieu.

Le même jour, Richelieu disait dans une lettre au roi : « Puisque Sa Majesté va aujourd'hui aux travaux, je ne doute point qu'elle n'y fasse pourvoir à tout ce qui sera nécessaire. Il luy plaira ordonner les couverts les plus pressez dans les forts pour les soldats et les magasins et les faire, s'il luy plaist, entreprendre à prix faict à des Suisses, comme on faisoit à la Rochelle. J'ay faict achepter icy 4 mille planches, il nous en viendra encore dix mille ; il plaira à Sa Majesté en ordonner l'employ. Il est aussy temps, à mon advis, de faire hutter les régiments au dedans de la

circonvallation aux lieux où ils doibvent demeurer, afin qu'ils soient à couvert devant que le mauvais temps vienne. Les ordres du Roy les feront plus advancer en deux jours que les soins de quelque personne que ce soit en dix. Je croy qu'il est à propos que Sa Majesté estant au travail ordonne la revue de l'infanterie de l'armée et déclare que les prestz commenceront lundy, afin que tous les soldats luy en sçachent le gré qu'ils doibvent. Si elle approuve le pain à la cavalerie, c'est-à-dire une ration par cavalier, pour le temps qu'elle sera au lieu où elle est, elle doilt aussy le leur faire sçavoir pour la mesme raison que dessus. »

Dans cette lettre, le cardinal propose au roi de faire venir avant la mauvaise saison les petites pièces d'artillerie qui étaient à Paris, à Compiègne et ailleurs pour les placer dans les forts ; il lui fait connaître qu'il s'occupe du soin de trouver des maçons pour faire construire des fours dans la circonvallation, et que déjà la farine est prête pour la fabrication du pain ou du biscuit. Il l'informait aussi qu'il allait faire venir de Calais, de Dieppe et de Rouen, du fourrage, de l'avoine, de la chandelle, du beurre, de la morue, du riz, des pois et des fèves, ajoutant qu'on ne pourrait « réussir qu'avec un extraordinaire soin et beaucoup d'argent. »

Le cardinal pourvoyait à tout « avec une merveilleuse diligence ; il faisoit fournir toutes choses nécessaires, non seulement les pains de munition, mais même l'avoine et fourrages qu'il faisoit venir par mer,

et de tout le pays, les outils pour les travaux, les charpentiers avec tous les matériaux pour les huttes, jusqu'à mettre les corps de garde à cheval à couvert ; la saison obligeoit à tout cela, aussi était-ce une haute entreprise, ayant l'ennemi si près. »

Le 9, on fut informé par un prisonnier qu'avait fait le colonel Gassion, que Jean de Werth allait faire prendre les quartiers d'hiver à ses troupes dans les environs de Liège ; mais, de crainte que ce ne fût un faux bruit, l'armée se tint sur ses gardes pendant toute la nuit.

Les travaux de circonvallation entre la Somme et l'Ancre étaient terminés le 10 octobre, et Lous XIII en parut satisfait. On lui fit remarquer pendant qu'il visitait les travaux que, lorsque les Espagnols étaient de garde sur les remparts, ils tiraient bien plus de coups de canon que quand la garde était faite par les Italiens et les Wallons.

Le roi note dans son *Journal* que le 10 les assiégés tirèrent plus de deux cents volées de canon. De son côté, Pagès rapporte qu'un habitant compta jusqu'à huit cents coups le 11 octobre ; il ajoute que les ennemis, pour faire croire qu'ils n'avaient plus de boulets, employaient des morceaux de cloche.

Vers le même temps, on amena à Amiens vingt-huit pièces de canon que Richelieu avait fait demander à Paris et à Compiègne ; c'étaient des pièces de 33 et de 24 livres, mais on décida en conseil qu'on se servirait très peu de ces dernières, parce qu'elles étaient du même calibre que celles des ennemis ; ceux-ci ne

manqueraient pas d'employer les boulets qui seraient lancés contre eux.

Les troupes étaient si nombreuses à Amiens, des paysans et des étrangers s'y étaient réfugiés en si grande quantité, qu'on n'y trouvait plus de logements, et que le pain se payait très cher, lorsque l'on pouvait s'en procurer.

Le 10 octobre, le duc d'Orléans adressait à sa fille la lettre suivante, reproduite par M. de Beauvillé : « Ma fille, je suis bien aise d'avoir seu que vous vous portés bien ; je me porte bien aussi, Dieu merci. La peste n'est pas ici si forte comme on vous l'a dit, tellement que vous pouvés estre en repos pour ma santé. Demandés de ma part à la reine la grace d'un de ses musiciens qui a eu quelque différent avec un des miens et assurés vous de mon entière affection. Au camp devant Corbie, ce 10 octobre 1636. GASTON. »

Le grand fort d'Orléans était à peu près terminé le 11 octobre ; on y plaça aussitôt trois régiments : celui de Picardie, formé de 1,000 hommes, celui de la Marine ou du Cardinal-duc, de force égale, et celui de Brézé, composé de 800 hommes. Auprès de ce fort, on établit le parc d'artillerie, qui était protégé par une forte tranchée ; et, pour que rien ne manquât, l'évêque de Chartres eut le soin de créer un hôpital dont il prit l'inspection et la direction.

Le 12, à sept heures du matin, le roi quittait son quartier pour se rendre au camp et visiter le fort qu'il faisait construire sur le chemin de Sailly. Un espion venant reconnaître les passages de la Somme fut

pris à Bray et envoyé à Amiens. Le même jour, un tambour sorti de Corbie apprit à l'armée française que les assiégés n'ayant plus de moulins, pilaient leur blé dans des cloches et dans des marmites, ce qui fut confirmé par un habitant sorti quelques instants après.

Les assiégés voulurent rejeter de la place environ cent trente bouches inutiles, qui furent repoussées à coups de mousquet par les assaillants, sauf deux que l'on conduisit au roi.

Richelieu se trouva aussi devant Corbie le 12 octobre ; il était accompagné des maréchaux de la Force et de Châtillon. Le soir, on apprit par un second tambour sorti de la ville que le gouverneur était très malade et que son lieutenant avait eu le ventre emporté trois jours auparavant par une bombe qu'il voulait lancer dans le camp des assaillants ; que plus d'un quart des soldats étaient malades ; qu'il n'y avait plus ni viande fraîche ni viande salée ; que la nourriture consistait en la moitié d'un pain de munition dont le grain était fort imparfaitement moulu, que la boisson était une sorte de bière où du foin haché tenait lieu de houblon, et encore n'était-elle destinée qu'aux officiers, qui la buvaient chaude.

Les assiégés firent confectionner un moulin à vent en cuivre qu'ils devaient placer sur les murailles ; dès qu'on en vit les préparatifs dans le camp de l'armée française, on disposa quatre canons pour l'abattre au premier tour qu'il ferait, ce qui ne tarda point à être exécuté : les assiégés auraient bien dû le prévoir. En effet, le lendemain, Louis XIII revenait au camp ; il

s'arrêta avec son frère pour voir le moulin, qui tournait déjà depuis une heure ; on attendait l'arrivée du roi pour pointer les quatre pièces de canon. Quand cette opération fut faite, le roi vit renverser les toiles, les roues, la meule et le moulin, dont il ne resta plus rien après vingt coups de canon.

Aussitôt que ce moulin fut culbuté, le duc d'Orléans ordonna de rapprocher de la place le pont de bateaux établi à Vaire, parce qu'il était hors des retranchements. Les assiégés envoyèrent un tambour dans le camp de l'armée française chargé d'offrir pour douze rixdalers des chevaux qui seraient estimés valoir trois cents livres.

On apprit par un espion français que, la veille, le cardinal-infant, le prince Thomas et Piccolomini avaient dû se rencontrer au Mont-Saint-Éloy afin de s'entendre sur les mesures qu'ils devaient prendre relativement au sort des leurs dans Corbie, ou s'ils les secoureraient ou s'ils les abandonneraient.

Le bruit courut dans l'armée française que les assiégés attendaient un secours de trois mille hommes d'infanterie commandés par le colonel Goeutz, sergent de bataille de la Ligue.

Les maréchaux de camp du Hallier et la Force partirent le même jour à la tête de 1,200 cavaliers pour protéger les quatorze cents chariots que conduisaient les fourrageurs ; ils les menèrent « en des lieux que les ennemis avoient conservés pour eux en cas qu'ils voulussent se rapprocher de Corbie. » Les fourrageurs revinrent le lendemain sans avoir rencontré de troupes

ennemies ; ils ramenaient du fourrage pour quatre jours.

Louis XIII retournait au camp le 14, et faisait disposer trois ponts de bateaux près de celui que l'on avait déjà établi à Aubigny, dans le but de porter plus promptement secours au duc d'Orléans si son quartier venait à être attaqué. Il ordonna également que les forts et les retranchements fussent occupés par des soldats au fur et à mesure qu'ils seraient construits. Enfin, il « indiqua un lieu où devoient s'assembler les régiments et les compagnies, lorsqu'on viendroit à crier : *Aux armes !* ce qui se feroit par les sentinelles, afin qu'en cas de besoin on pût connoître les endroits où se mettroient les corps de garde. »

Un habitant de Corbie étant sorti de la ville rapporta dans le camp que, pendant quatre jours, on avait été sans pain, parce que les moulins à bras ne fonctionnaient plus, mais qu'on les avait raccommodés l'avant-veille, et que la veille on avait donné demi-ration aux soldats pour eux et pour leurs femmes, car ils étaient presque tous mariés. La nourriture ordinaire consistait en blé bouilli fricassé avec de l'huile de chènevis.

On apprit le soir du même jour que le cardinal-infant se trouvait à Cambrai, et ses trois généraux à Arras ; les troupes de ces derniers étaient logées autour de cette ville.

Le 14 octobre, Richelieu écrivait à Chavigny à propos du bruit qui courait relativement au congé que le duc d'Orléans avait donné à la noblesse qu'il avait

amenée de son apanage : « Je vous avoue, si cela est, que je ne sçay ce qu'il faut espérer des ordres de ce prince. Je luy ay ouy dire plusieurs fois, devant que de partir, qu'ils sçavoit bien que cette noblesse ne quitteroit point tant qu'il seroit à l'armée. Après cela voir que quinze jours après il leur donne congé, c'est un estrange changement bien à contre temps et contre raison. »

Richelieu parle aussi à son confident d'un autre bruit qu'on aurait répandu dans l'armée à propos de la solde qui ne sérait point payée pendant toute l'année : « Je crains bien qu'il y ayt de la malice ; je ne sçay pas de qui, mais asseurément il y a du mal entendu. Il est bon d'envoyer vers Monsieur pour arrester cette noblesse. »

Dans cette même lettre, le cardinal disait encore : « Il est certain que les mauvais esprits sont fort réveillez ; mais je me tiens très asseuré que Dieu les confondra. » Il terminait ainsi sa lettre : « Je sçay encore quelque chose qui me faict cognoistre qu'il y a quelques grands qui sont aux escoutes pour voir si l'estat présent des affaires pourra changer. »

Le lendemain, nouvelle lettre du premier ministre au secrétaire d'État pour lui faire connaître qu'à Paris on disait le cardinal *fort esbranlé*. « Je ne sçaurois assez m'estonner, ajoutait-il, de l'action de Monsieur d'avoir donné congé à sa noblesse. »

Nous ne trouvons plus nulle part qu'il soit question du départ de cette noblesse ; il est probable que ce n'était qu'un faux bruit, comme il en circulait tant et que les ennemis du cardinal répandaient à dessein.

L'alarme fut assez grande dans le quartier du roi le 14 octobre depuis six heures du soir jusqu'à minuit. Le feu prit en quatre endroits ; ce fut d'abord dans le corps de garde des Suisses, où se trouvait la compagnie de Chaufstein ; les armes, les bagagas et les habits furent brûlés.

Pendant que l'on cherchait à éteindre cet incendie, un autre était signalé au quartier de Guitault : la flamme consumait neuf maisons. Un troisième éclatait ensuite au quartier de la colonelle, mais on s'en rendit bientôt maître, et il n'y eut qu'une maison de brûlée. Le quatrième incendie prit « derrière la maison du roi, qui, suivant ses soins ordinaires, a donné lui-même les ordres nécessaires pour sauver le quartier, lequel couroit grand risque d'être entièrement brûlé, sans cette vigilance du roi ; qui ne se lasse point de produire tant de bons effets pour le bien et la conservation de ses peuples. On ne sçait encore d'où vient ce feu ; l'intervalle et suite du temps et la différence des lieux font croire qu'il y ait été mis exprès par personnes envoyées à cet effet. » (*Journal de Louis XIII.*)

A l'approche des ennemis, l'échevinage d'Amiens avait ordonné la réparation des fortifications de cette ville. Par un édit signé au camp de Démuin en date du 15 octobre, Louis XIII « enjoignit aux échevins de faire terminer les travaux, et les autorisa, pour fournir aux dépenses nécessaires, à emprunter soixante mille livres et même plus au besoin, leur abandonnant, pour le remboursement de cette somme, les recettes de la ferme du pied fourché, des bûches et des bières. »

Dans la nuit du 15 au 16, le bruit se répandit dans le camp que Jean de Werth s'avançait avec 4,000 cavaliers et 2,000 dragons pour tenter de jeter quatre moulins à bras dans Corbie. A cette nouvelle, le comte de Soissons se porta avec la cavalerie légère sur le champ de bataille que le roi avait choisi précédemment. Le duc d'Orléans resta dans son quartier et fit mettre toute son infanterie sous les armes; le canon fut attelé; la noblesse d'Amiens accourut au camp. Le roi monta à cheval, mais on ne tarda pas à savoir que les ennemis n'avaient point paru. Cependant ce n'était pas une fausse alarme, car on apprit quelques jours plus tard, par un prisonnier qui s'était échappé, que Jean de Werth avait essayé de jeter quatre moulins dans Corbie.

Toute l'armée était restée sous les armes jusqu'à la pointe du jour. Un prisonnier, arrivé le 16, déclara que le cardinal-infant avait fait donner environ 14,000 écus à Piccolomini et 6,000 à Jean de Werth, et qu'en même temps il avait fait distribuer de l'avoine pour trois jours à l'armée qui se trouvait à Aubigny, près d'Arras.

On rapporte qu'à cette occasion un officier français, Desroches-Baritault, ayant été fait prisonnier par Piccolomini, apprit que les Hispano-Impériaux devaient livrer bataille ; il manifesta avec tant de sincérité la douleur qu'il éprouvait de ne pouvoir servir le roi de France en cette circonstance, que Piccolomini en fut touché; il lui rendit la liberté sans autre condition que celle de reprendre sa captivité s'il n'y avait pas de ba-

taille. Or, Corbie s'étant rendu sans qu'il y ait eu combat, Desroches-Baritault retourna vers Piccolomini, suivant l'engagement qu'il en avait pris, mais le général ennemi fut tellement satisfait du procédé de ce loyal officier qu'il lui accorda la liberté définitive sans rançon.

Louis XIII, apprenant cet acte généreux, ne voulut point demeurer en frais de générosité envers Piccolomini : il lui renvoya six prisonniers espagnols, pris parmi les principaux officiers, sans exiger de rançon.

On apprit le 17 octobre que Jean de Werth tenait la campagne avec 3,000 cavaliers et 2,000 dragons (1).

Le cardinal, le comte de Soissons, le duc d'Angoulême et le marquis de la Force se trouvant au camp du roi tinrent conseil à ce sujet. L'ordre fut donné à toute l'armée de se tenir sous les armes. On sut par cinq Wallons sortis de la ville que les assiégés manquaient de graisse, de sel, de chandelle et de médicaments pour les malades et les blessés ; qu'ils marchaient pieds-nus parce qu'ils n'avaient plus de cuir ; qu'enfin le gouverneur était très malade depuis quinze jours.

Les assiégés avaient dû être avertis du dessein de Jean de Werth, mais, n'ayant reçu aucun avis officiel, ils firent une sortie dont le but était de jeter quelque trouble dans les lignes françaises. Six cents cavaliers s'avancèrent sur les vedettes de la compagnie de chevau-légers du Cardinal-duc, qui sortit de son poste et

(1) Ces dragons étaient des mousquetaires à pied que des cavaliers armés à la légère prenaient en croupe et qu'ils faisaient descendre pour combattre.

repoussa vigoureusement les ennemis jusque dans les contrescarpes de la place. Si les assiégés n'osaient pas s'avancer trop près des lignes françaises dans la crainte d'être attaqués corps à corps, les assiégeants ne sortaient guère de leurs retranchements pour ne point se mettre à la portée des canons de la ville, braqués sur eux. Dans cette petite escarmouche, les soldats français prirent quelques chevaux aux Espagnols, mais un capitaine du régiment de Navaille, qui se trouvait devant la hutte de son mestre de camp, fut atteint d'un boulet qui l'emporta.

Les soldats, en rentrant dans leurs quartiers, apprirent sur le soir que les huttes du régiment de la Marine étaient en feu. Malgré les secours qui arrivèrent de toutes parts, les tentes, les armes et les bagages devinrent la proie des flammes. Des soldats malades n'ayant pu fuir périrent au milieu du camp ; en outre, le feu se communiqua à un mortier chargé de bombes, qui, en éclatant, tuèrent quelques hommes et en blessèrent plusieurs autres, notamment le Buat, capitaine au régiment de Picardie ; il mourut le lendemain de la blessure qu'il reçut au ventre.

Dans une lettre écrite au roi le 19, Richelieu l'informait que la nouvelle de l'incendie du fort de Fontenay ne l'avait point surpris, parce que les huttes des soldats étaient trop serrées.

D'après une lettre du chancelier Séguier à Mathieu Molé, datée d'Amiens du 19 octobre, l'effectif des troupes françaises campées devant Corbie se trouvait être de 20,000 fantassins et de 9,000 cavaliers, mais la sai-

son était fort préjudiciable aux soldats. « Il faut bien espérer des affaires, disait Séguier; la cause est juste, le roi défend ses États et le domaine de sa couronne. Les ennemis sont toujours fort pressés de plusieurs incommodités à l'apparence, et devroient se rendre promptement ; mais les étrangers souffrent souvent jusques à de grandes extrémités. Le comte de Bossut est entré dans la ville ; quant à leur armée, elle est toujours vers Arras. »

Malgré la pluie, qui ne cessa de tomber pendant toute la journée du 19, les assiégés firent une sortie, dans le but d'attirer les Français près de la ville, suivant la tactique qu'ils semblaient avoir adoptée ; mais il n'y eut qu'une petite escarmouche.Quelques paysans qui faisaient paître leurs chevaux sur la rive des fossés de la ville furent pris par les ennemis.

En visitant le camp le 20 octobre, Louis XIII reçut la visite de son frère, qui devait aller coucher à Amiens pour se rendre à Paris le lendemain et, de là, à Blois. Ses tentes servirent provisoirement de corps de garde.

Déjà vingt-huit pièces de canon étaient placées dans les lignes de circonvallation ; douze autres devaient y être installées sous deux jours.

Dans cette journée du 20, les assiégés tirèrent plus de six cents coups de canon sans atteindre personne, et pendant la nuit ils lancèrent continuellement des grenades et des bombes sans plus de succès.

Le roi avait ordonné de faire le recensement général des troupes,ce qui permit de constater qu'il y man-

quait fort peu de soldats. Il passa la revue de l'infanterie, qu'il trouva en très bon état ; il lui assigna ensuite les campements qu'elle devait occuper dans les lignes, puis il donna différents ordres à la cavalerie.

La journée du 21 se passa sans incident, sauf un incendie qui se déclara au corps de garde du fort d'Orléans, mais on en eut bientôt raison.

Le 22 octobre, il restait encore plus de deux cents toises d'ouvrages à achever pour que la circonvallation fût terminée ; aussi Richelieu, dans une lettre qu'il écrivait à Chavigny le même jour, s'en plaignait-il d'autant plus vivement qu'il venait d'apprendre que les assiégés en profitaient pour sortir de la ville et passer en bateau entre Vaire et Fouilloy ; ils prirent même un jour les chevaux de l'artillerie, parce qu'il n'y avait aucune sentinelle.

Le cardinal se plaignait encore des sommes considérables que l'on avait employées pour les travaux de circonvallation, estimant le total déjà dépensé à plus de cent mille livres; enfin il trouvait exhorbitantes les quarante-deux mille rations de pain que l'on délivrait; il ajoutait que c'était « un abbus insupportable, non seulement pour la despense, mais parce que cela consomme tous les bleds du pays, où bientôt il n'y en aura plus, et il est certain que c'est tout s'il y a des gens pour la moitié. »

Un soldat de la compagnie de Miche, qui avait été fait prisonnier, s'étant évadé, revint au camp et déclara que les ennemis comptaient venir devant Corbie

sous six jours avec toute leur cavalerie et quatre mille dragons, dans le but de jeter des moulins dans la place et d'y faire entrer soixante hommes de métier que demandaient les assiégés. « Il assura de plus que les troupes de Piccolomini et de Jean de Wert n'avoient point voulu prendre d'argent, comme celle de Flandre, parce qu'on les vouloit par là obliger à vivre dans l'ordre, et elles n'y veulent pas vivre, aimant mieux voler que d'avoir de l'argent et vivre dans la discipline; elles traitent le pays où elles sont comme elles ont traité la Picardie. Aussi Jean de Wert voulant aller loger dans un village, les paysans se retirèrent dans l'église et tirèrent sur ses gens, desquels ils tuèrent jusques à quarante; ce que voyant, ledit Jean de Wert y fit mettre le feu et brûla tout le bourg. » (*Journal de Louis XIII.*)

Le 20 octobre, le roi écrivait de Démuin au comte de Soissons pour lui donner ses instructions relativement à la disposition et aux travaux des soldats ; il terminait sa lettre en lui disant qu'il ne croyait pas le moment opportun pour faire des recrues, qu'il fallait attendre que les travaux fussent terminés, « parce que les soldats s'amuseroient à ivrogner et les travaux n'iroient pas. »

Le 22, Louis XIII assignait Marcelcave pour quartier au comte de Soissons. Un mouvement de troupes eut lieu le même jour ; une partie de la cavalerie campée sur la rive droite de la Somme alla s'établir entre Démuin, Marcelcave, Corbie et Amiens; toute l'infanterie se logea dans les retranchements, à l'excep-

tion des gardes et des Suisses du quartier de la rive droite, qui allèrent rejoindre leurs corps au quartier du roi. Le maréchal de Châtillon commandait le quartier du duc d'Orléans ; il avait sous ses ordres, comme maréchaux de camp, du Hallier, Fontenay-Mareuil et Bellefonds. Quant au maréchal de la Force, il quitta la rive droite pour servir auprès du roi.

Le soir du 22 octobre, un homme étant sorti de Corbie assura que le gouverneur était mort, et que la garnison ne s'entendait point pour lui donner un successeur.

Dans la nuit du 22 au 23, l'armée française apprit par un exprès envoyé de Doullens qu'un corps ennemi de cavalerie assez puissant venait de traverser Pas en Artois ; les soldats restèrent sous les armes depuis deux heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. Le roi avait envoyé des batteurs d'estrade, qui ne découvrirent rien, sinon un espion que le commandant de Corbie dépêchait au prince Thomas ; il était porteur d'un livre d'heures qu'il devait remettre au prince en lui indiquant les points marqués à ce verset: *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te,* et à cet autre verset : *In te, Domine, speravi.* On sut aussi par cet envoyé que le gouverneur, mort l'avant-veille, avait été remplacé par le sergent-major.

Pour faire prendre du repos aux troupes, le roi fit venir 4,000 fantassins, qui arrivèrent le 23 ; il en attendait encore 2,000 vers le 27, outre les recrues des vieux régiments, qui étaient en marche.

Le 24, Louis XIII quittait Démuin pour se rendre à Amiens, où il coucha. Pendant son absence, le comte de Soissons eut la surveillance de tout le camp ; il en profita pour donner l'ordre à quelques troupes d'essayer l'attaque de la place par quatre côtés à la fois, ce qui se fit le soir. Les Espagnols en furent tellement effrayés qu'ils tirèrent le canon pendant toute la nuit sur les troupes françaises, qui les entendaient crier à chaque instant : « A moi ! à moi ! les voici ! » car ils se figuraient sans cesse voir les assiégeants monter à l'assaut de tous côtés.

Louis XIII tint un conseil de guerre qu'il présida à Amiens le 25 octobre, dans l'avant-midi ; le comte de Soyécourt y fut condamné par contumace.

Le roi apprit dans cette ville que Jean de Rambures venait de faire une incursion en Artois et qu'il avait brûlé huit villages dans les environs d'Arras. Il apprit également la défaite d'une compagnie de chevau-légers italiens par les soldats de la garnison de Guise. Ces derniers « étant partis pour ce faire, le vendredi 17 du présent mois, réussirent si heureusement, qu'ayant envoyé quelques coureurs afin d'attirer les ennemis à la campagne, comme ils firent, furent chargés si rudement et si à propos par les gens du roi, que cette compagnie italienne fut par eux mise en déroute, partie des ennemis tués sur la place, partie faits prisonniers. Le reste s'étant voulu sauver dans Vervins, y a été arrêté, de sorte que la dite compagnie a été entièrement défaite, et en même temps le bourg de leur logement forcé par les nôtres, l'épée à la main, d'où ils ont remporté quantité de vivres et de butin. »

Richelieu profita de l'arrivée du roi à Amiens pour l'engager à prendre quelque repos ; il lui fit observer que les travaux de circonvallation étaient terminés ou à peu près, et que la peste et la dyssenterie, qui régnaient à Démuin et aux alentours, décimaient les troupes de son quartier. Le cardinal insista fortement auprès de son maître pour qu'il allât passer quinze jours à Chantilly, mais Louis XIII ne voulait point quitter l'armée. Il fallut que les seigneurs de sa cour et les principaux officiers appuyassent les raisons que faisait valoir Richelieu, pour qu'il consentît enfin à partir. Son départ fut fixé au 27 octobre.

Louis XIII convoqua son conseil pour le 26 à l'effet d'aviser aux moyens à prendre pour activer le siège de Corbie, et quelle serait l'attitude que l'on tiendrait durant son absence. Deux courants d'opinion se firent jour dans ce conseil. Les uns, et parmi eux Richelieu en tête, étaient d'avis de prendre Corbie par la force, faisant valoir que l'hiver approchait, que les Français étaient délicats, qu'ils souffriraient beaucoup dans leurs campements, tandis que les Espagnols avaient encore d'importantes provisions de blé, de sel et de chevaux, et que par dessus tout ils étaient bien plus robustes et beaucoup plus aguerris que les soldats français. Ce dessein entrait d'autant plus dans le caractère énergique du cardinal que ce dernier savait que les grands, comme le peuple, étaient fort mécontents et s'en prenaient à lui seul pour l'accuser d'être l'auteur de la guerre qui avait amené les Espagnols presque jusqu'aux portes de Paris.

D'autres membres du conseil, pour combattre les raisons émises par Richelieu, représentèrent qu'en attaquant la place rien n'était moins certain qu'on pût s'en emparer, et que, dans ce cas, ce serait s'exposer inutilement à perdre une partie des troupes; que l'on devait laisser terminer les travaux de circonvallation ; au surplus, la saison était encore assez favorable pour attendre, et qu'alors le succès ne serait point douteux: si la place ne se rendait pas par famine, il serait toujours possible de procéder à une attaque en règle poussée vigoureusement.

Le roi partageait l'avis de Richelieu. Il fut décidé dans le conseil que l'on établirait trois batteries sur la rive droite de la Somme et une quatrième en face de Fouilloy; l'établissement de cette dernière était d'autant plus urgent que les ennemis en dressaient une de ce côté, en sorte que « celui des deux partis qui aura plus tôt achevé fera grand tort à l'autre. »

Le gouverneur de Doullens envoya un exprès au camp du roi dans la nuit du 26 au 27, pour prévenir les troupes françaises que les Espagnols venaient de quitter Arras au nombre de 6,000 cavaliers et autant de mousquetaires, menant à leur suite huit petites pièces, cent cinquante voitures chargées de farine, de médicaments, d'habits, de souliers, de lard, de beurre, d'huile, de chandelles, de moulins à bras, etc., qu'ils devaient essayer de jeter dans Corbie. A cet effet, ils s'étaient munis d'un certain nombre de petits bateaux afin de pouvoir traverser la Somme. Leur projet paraissait être celui-ci : pendant qu'une partie de leurs

troupes attaquerait les retranchements de l'armée française, une autre partie se dirigerait au-dessous de Corbie, au pont de Vaire, avec les barques, et traverserait la rivière pour pénétrer dans la ville.

Quoiqu'on estimât, dans l'armée française, que ce projet fût impossible à être mis à exécution, Louis XIII n'en donna pas moins l'ordre au comte de Soissons de se poster au pont de Vaire avec 2,000 fantassins et 600 cavaliers. Les troupes du maréchal de Châtillon furent prévenues de se tenir sous les armes et de se mettre en communication avec celles du comte de Soissons. Le reste de la cavalerie et les régiments des gardes et des Suisses eurent pour mission de se mettre à la tête du quartier royal ; ces dernières troupes reçurent enfin l'ordre de marcher sur Vaire dès que les ennemis seraient signalés.

Le comte de Soissons fit partir des éclaireurs, et, une heure plus tard, un carabin de la garnison de Béhencourt arrivait au camp pour signaler la présence, aux environs de ce village, de cinq escadrons ennemis. Cent soixante éclaireurs partirent dans la direction de Béhencourt, d'où ils ne tardaient pas à revenir déclarant n'avoir rien vu ni rien entendu. Quoi qu'il en soit, le roi put constater que ses soldats étaient animés d'un beau zèle, et qui si les Espagnols se présentaient pour essayer de ravitailler la place, le passage serait vivement défendu.

Louis XIII devait quitter Démuin le 27, mais il retarda son départ ; il craignait que les ennemis ne se présentassent en force la nuit suivante. Ce qui parut

lui faire croire à une tentative de cette nature, fut une sortie faite dans le jour par quatre cents fantassins et soixante cavaliers de la garnison de Corbie. La garde à cheval, un instant troublée, avait perdu contenance et se vit repousser jusqu'à plus de deux cents pas des lignes; mais, quand les assiégés aperçurent l'infanterie française venant au secours de la cavalerie, ils rentrèrent dans la ville; les Espagnols ne perdirent que deux cavaliers.

Le même jour, le roi visita attentivement les travaux de circonvallation et crut nécessaire de faire exécuter un nouveau travail vers l'église du Hamelet; il en confia le soin à Lambert.

Cédant alors aux désirs de ses officiers et des seigneurs de sa cour, qui lui représentaient le danger qu'il courait en continuant à demeurer au milieu des malades que la peste frappait dans son quartier, Louis XIII consentit enfin à quitter Démuin le 28 octobre; il couchait le même jour à Nointel. Le marquis de la Force l'accompagnait afin de ramener de Pontoise les recrues qui devaient renforcer l'armée du camp de Corbie.

M. de Beauvillé s'est trompé en rapportant qu'après la reddition de Corbie, le 14 novembre, Louis XIII retourna à Paris et qu'il voulut passer par Montdidier *pour voir*, disait-il, *cette ville qui lui avait été si fidèle et qu'il aimait particulièrement*. Le passage du roi à Montdidier dut avoir lieu quand il quitta Démuin pour se rendre à Chantilly, c'est-à-dire le 28 octobre.

Quoique la peste sévît toujours à Montdidier, le roi

n'en persista pas moins dans le dessein qu'il avait formé de passer dans cette ville. « Son entrée, dit M. de Beauvillé, ne donna lieu à aucune des cérémonies usitées en pareille occasion. Le maïeur et les habitants en petit nombre s'étaient rangés le long de l'hôtel-de-ville, sans oser aborder le roi, qui était dans son carrosse, au milieu de la place. Louis XIII les fit venir à la portière : « Approchez, leur dit-il, je ne crains rien. » Ceux-ci s'étant avancés : « Eh bien, mes bons et fidèles « sujets, ajouta-t-il, avez-vous pensé à ce que je vous « dis dernièrement? Sire, répondit le maïeur après « s'être incliné profondément, puisque vostre Majesté « s'intéresse si fort pour nous et les nostres, nous la « supplions très humblement de nous vouloir accorder « deux foires franches par an, avec aussi deux mar- « chés francs toutes les semaines à perpétuité. Je le « veux volontiers, reprit le roi, et aussi anoblis le « majeur et sa postérité ; je vous en ferai expédier « les patentes nécessaires. »

« Louis XIII tint fidèlement sa promesse, ajoute M. de Beauvillé. Par lettres-patentes du mois de décembre 1636, il reconnaît « que les mayeur, esche- « vins et habitans de Montdidier ont fait tout ce que « l'on pouvoit attendre de bons, vrais et loyaux ser- « viteurs et subjets en la conservation de la dite ville « contre les efforts et les courses des ennemis qui es- « toient entrés en la province de Picardie, et les es- « timant dignes de quelques grâces particulières, qui « puissent estre veues et connues à la postérité, il « crée et établit deux franches foires en la dite ville, « sçavoir, la première le quinziesme de may et la der-

« nière le premier mardy d'après la Nostre-Dame de « septembre, et deux marchés francs chaque semaine, « sçavoir, le mardy et le samedy. »

Comme le siège de Corbie « se faisoit avec assez de langueur », au gré de quelques officiers, Isaac Arnauld eut l'intention d'aller rendre visite à la marquise de Rambouillet, qui se trouvait alors avec sa famille à Rambouillet. Le lendemain du départ du roi, Arnauld quittait Harbonnières, où il campait. Cette absence lui était d'autant plus facile que ses carabins, logés à Feuquières et à Harbonnières, ne se rendaient au camp devant Corbie que tous les huit ou dix jours pour relever la garde de cavalerie.

Trois jours avant la Toussaint, Isaac Arnauld partait donc avec Antoine Arnauld et l'un des oncles de ce dernier. Le lendemain, ils arrivaient chez Madame de Rambouillet, où leur venue causa autant de surprise que de joie. « Il n'y a que messieurs Arnauld au monde qui soient capables de faire de ces tours-là pour leurs amis », s'écriait sans cesse le marquis de Pisani.

Comme ces officiers ne devaient rester que trois jours à Rambouillet, on voulut employer le temps le plus agréablement possible ; quelqu'un proposa de jouer une comédie. « Cette partie de plaisir, ajoute l'abbé Arnauld dans ses *Mémoires*, nous fit achever notre siège plus gaiement que nous n'eussions fait. »

Le même officier rapporte un autre incident qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses. Il devait se rendre de Feuquières au siège de Corbie avec Isaac Arnauld

pour y relever la garde. La nuit était noire et le temps pluvieux ; craignant de s'égarer, ils prirent pour guide le jardinier de Feuquières, qui connaissait bien le pays. Au bout de cinq heures de marche par des chemins affreux et par un temps détestable, leur guide, qui s'était perdu, les ramenait à Harbonnières, mais, en s'apercevant de son erreur, il eut la prudence de s'enfuir pour éviter les mauvais traitements qu'il devait redouter du mestre de camp.

Le lendemain du départ du roi, le comte de Soissons fit le tour du camp pour en visiter les travaux ; on vint lui dire que la nuit précédente des éclaireurs avaient trouvé sept moulins d'acier cachés dans des hottes au milieu du bois de Heilly (1).

Des soldats du régiment d'Egfeld, qui avaient été faits prisonniers, et qui s'étaient échappés, confirmèrent l'exactitude du rapport sur le mouvement de l'armée ennemie dont il avait été question précédemment; toutefois, ils ajoutèrent que l'intention de Jean de Werth n'avait point été de secourir Corbie, mais seulement de couvrir ses troupes pour « qu'elles fussent un peu avancées dans leur pays avant qu'on le pût sçavoir en notre armée, de peur que notre cavalerie ne fît quelques courses dans leur pays, et, trouvant des soldats écartés, ne leur donnât sur les oreilles. »

Dès que le comte de Soissons eut appris cette nouvelle, il envoya une partie de ses soldats dans plusieurs

(1) L'auteur du *Mercure* écrit Sally, et Pagès, son copiste, écrit Sailly ; nous préférons le texte du *Journal de Louis XIII*, qui écrit Heilly.

places fortes des environs pour qu'ils pussent prendre du repos ; il ne faisait, du reste, en cela, que se conformer aux instructions du roi.

Le 29 octobre, Richelieu écrivait à Chavigny : « Ceux de Corbie ne se veulent rendre que par force, la raison ne peut rien sur eux, et si devant que de se rendre ils pouvoient faire périr ceux qui les attaquent, ils le feroient asseurément. Mais la prudence et la puissance du roy nous garantira d'un sy mauvais événement. Sa Majesté sçaura mieux cognoistre que personne les desseins des espritz qui luy parleront, quoyque, à mon advis, ils seront bien couverts au commencement, et feront leur fusée bien longue. »

Le même jour, Richelieu écrivait au comte de Soissons pour lui donner quelques instructions et le féliciter sur la continuation des travaux qu'il espérait voir terminés pour la Toussaint ; il lui faisait observer que les cavaliers se montraient fort négligents dans la garde qu'ils avaient à monter, et priait ce général de faire preuve d'une grande sévérité en cet endroit.

Le cardinal quittait Amiens le 29 octobre ; il couchait à Picquigny le même jour, et arrivait à Abbeville le lendemain. Il s'était rendu dans la capitale du Ponthieu afin de pourvoir aux fortifications des places fortes situées entre cette ville et Calais. Il avait désiré conserver l'incognito pendant ce voyage, tant il avait horreur des longues harangues et des grands festins. Le comte d'Alais, gouverneur d'Abbeville, lui avait promis qu'il serait fait selon son désir, et le contraire eut lieu. « Je trouvay et garnison et toute la ville en armes, dit Ri-

chelieu, et, au lieu que d'ordinaire on n'a que deux ou trois harengues, le nombre en fut multiplié à tel point que le jour de mon arrivée n'y suffit pas, il en resta pour le lendemain.» Le canon fut tiré et la bourgeoisie se mit en armes.

A la vue d'une réception aussi splendide que celle qui lui était faite par les Abbevillois, Richelieu s'imagina que le comte d'Alais lui ferait faire bonne chère. Sur ce point, le cardinal fut encore trompé dans son attente, car, de son propre aveu, « il ne s'est pas veu une seule escuelle lavée! et autant qu'il a esté copieux en harengues, il a esté resserré en festins.»

Le surlendemain de son arrivée, Richelieu faisait le tour de la ville et en examinait les fortifications. Il demanda et obtint une somme de 75,000 livres pour réparer quelques bastions, augmenter le nombre des demi-lunes et construire des contrescarpes. L'exécution de ces travaux fut confiée à Claude Rivet de Montdevis, premier ingénieur de France. Pour le recouvrement de la somme nécessaire, Louis XIII établit un impôt de neuf livres dix-huit sous par tonneau de vin entrant en ville, et un sou par pot consommé dans la cité. Bassompierre se trompe lorsqu'il dit que cet argent fut employé pour élever une citadelle.

M. Louandre rapporte que, pendant que les ouvriers travaillaient aux fortifications, trois cents cavaliers sortirent de la garnison d'Hesdin, portant chacun un dragon en croupe; ils se cachèrent pendant la nuit dans le bois situé à la porte de ce nom, avec l'intention de tomber inopinément sur les ouvriers qui sortaient

de la ville de bonne heure pour se rendre aux ouvrages extérieurs. A la pointe du jour, les ennemis furent découverts; aussitôt, l'alarme en fut donnée et l'artillerie des remparts n'eut qu'à lancer quelques boulets sur le bois pour que les Espagnols prissent la fuite. Quatre cents cavaliers de la garnison d'Abbeville les poursuivirent vigoureusement, et, après en avoir mis soixante hors de combat, ils en ramenèrent quatre-vingts comme prisonniers.

Le 30 octobre, on apprit par un envoyé du colonel Gassion au roi que, dans la nuit du 26 au 27, cet officier était entré dans le Cambraisis à la tête de 1,200 cavaliers, qu'il s'était même présenté aux portes de Cambrai, sans que la garnison sortît, mais que cent paysans du village d'Artigny ayant tiré sur ses soldats il les fit cerner dans une maison assez forte où ils se réfugièrent ensuite. Cette maison ne tarda pas à être prise et tous les paysans passés au fil de l'épée. Dans cette course, quarante-deux villages du Cambraisis furent livrés à l'incendie par les ordres du colonel Gassion.

Le gouverneur du Catelet ayant appris que cet officier se retirait en Picardie, envoya cent quarante fantassins et cent cavaliers en embuscade dans un bois des environs de la place. Les éclaireurs français les ayant aperçus prévinrent aussitôt le colonel, qui chargea la cavalerie avec tant de vigueur jusqu'auprès de la ville que très peu y rentrèrent et que cinquante chevaux leur furent pris. Après cet exploit, Gassion revint vers le bois, où une partie de ses soldats blo-

quaient les cent quarante fantassins espagnols qui y étaient demeurés en embuscade. Leur défaite fut complète ; on n'en épargna que deux pour savoir des nouvelles de l'ennemi.

Cette petite victoire ne satisfit pas pleinement le colonel Gassion, qui plaça deux escadrons en embuscade dans un repli de terrain et se porta avec le reste de ses soldats auprès du Catelet, espérant que la garnison ferait une sortie. Mais, soupçonnant sans doute le piège, elle resta dans ses murs et eut raison de le faire, car elle aurait été prise entre deux feux et massacrée.

Ce brave officier demeura jusqu'au 29 octobre en pays ennemi, et continua de brûler autant de villages qu'il lui fut possible, mais en respectant les églises, où pas un de ses soldats n'avait le droit de mettre les pieds, afin de se conformer aux ordres du roi. Gassion se retira ensuite à Grugis, village des environs de Saint-Quentin.

Le 31, le comte de Soissons faisait ouvrir des tranchées jusqu'aux batteries. Quelques Espagnols sortirent de la place pour les reconnaître, mais ils n'osèrent en approcher à moins de deux cents pas ; ils se bornèrent pour ce jour à cette simple reconnaissance.

De son côté, le maréchal de Châtillon faisait activer sans relâche la continuation des travaux. Il fit établir des redoutes, dresser des batteries et ouvrit des tranchées pour y accéder. Mais ces différents travaux n'avançaient pas aussi vite que l'aurait désiré Châtillon,

quoiqu'il fît travailler le jour de la Toussaint. Des pluies continuelles incommodaient les travailleurs.

Pendant la nuit, le comte de Soissons fut informé par le gouverneur de Doullens que les Espagnols s'étaient avancés jusqu'à deux lieues d'Albert ; il donna l'ordre aux troupes de se tenir prêtes au premier signal, et envoya des batteurs d'estrade à la découverte; mais ces derniers revenaient bientôt et annonçaient n'avoir rien vu. C'était encore une fausse alerte, car les ennemis avaient souvent recours à ces faux bruits dans l'espoir que les assiégés pourraient en profiter pour faire une sortie.

Le 2 novembre, les travaux de circonvallation étaient entièrement terminés. Désormais le siège allait être poussé en règle et d'une façon vigoureuse. Toutes les batteries que faisait dresser Châtillon étaient en état de servir ; quant à celles du maréchal de la Force, qu'il avait établies du côté de Fouilloy, elles tirèrent pendant toute la journée.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est bon, croyons-nous, de donner une description des fortifications de Corbie ; nous l'emprunterons en grande partie au *Mercure* de 1636.

La ville était défendue au sud par la Somme, qui s'y divisait en trois bras. Profitant de cette défense naturelle, on avait fait des murs moins importants que sur les trois autres côtés. La porte de Fouilloy, qui se trouvait dans un angle, était flanquée de deux demi-lunes revêtues de gazon. Près de cette porte existait un boulevard pourvu de deux pièces de canon ; c'est au-

dessus de ce boulevard que les Espagnols avaient élevé leur moulin à vent.

Du côté de l'est, il y avait une autre porte défendue aussi par deux demi-lunes en terre ; un bastion en briques était flanqué de deux tours.

Du côté du nord, la ville se trouvait mieux fortifiée, à cause d'une haute colline qui la domine. Près du bastion, on avait établi une demi-lune, dont le sommet atteignait le niveau du sommet de la colline ; les assiégés y avaient placé deux canons. Les deux angles de ce côté formaient chacun une autre demi-lune.

Enfin, à l'ouest, où coulait l'Ancre, on remarquait « quatre demi-lunes, avec leurs fossez et chemins couverts comme les autres ; et davantage un autre fossé contre la contrescarpe, large de vingt pieds et plein d'eau ; de sorte que là sont trois fossez, puis des demi-lunes et la grande demi-lune, des murailles, le tout de terre et de gazons faites en rond, et au dehors elle est environnée d'un rempart, et au dedans d'un autre très grand avec ses parapets garnis d'artilleries. »

Comme on le voit, les moyens de défense de cette place permettaient à la garnison de soutenir un long siège.

Voyons maintenant en quoi consistaient les travaux exécutés par l'armée française.

La ville fut entourée d'un fossé large de dix-huit pieds et profond de neuf ; les terres qu'on en avait extraites étaient rejetées sur un côté, où elles formaient une masse dont le talus avait dix pieds et la

largeur vingt pieds à la base. A l'extérieur, elle était soutenue par des pieux. On pourra se faire une idée de ce que devait être cette masse, lorsque l'on saura qu'elle se composait de plus de quatorze mille mètres cubes.

Du côté de la rivière d'Ancre, à l'est, on avait d'abord fait un retranchement de six pieds de hauteur, entouré d'un fossé d'une profondeur de neuf pieds, mais les eaux du marais enlevèrent bientôt cet ouvrage, qui n'était point assez solide. C'est alors que Richelieu fit exécuter de ce côté une seconde ligne de circonvallation de dix-huit pieds de largeur et de neuf pieds de profondeur; elle commençait à la colline dont nous avons parlé et aboutissait à la rivière d'Ancre. En outre, le chevalier Deville fut chargé de tracer de ce côté deux forts qui devaient être entourés d'un fossé de vingt-quatre pieds de largeur et de neuf pieds de profondeur. Enfin, trois redoutes devaient être établies entre ces deux forts et les retranchements.

Huit forts avaient été construits autour de la place. Le fort d'*Orléans*, qui se trouvait au nord, sur la colline, était « fermé d'une palissade faite de pieux de huit pieds en terre et quatre hors de terre, et d'autres plantés en terre, aigus et pointus par les bouts, distants l'un de l'autre d'un demi-pied. » Du même côté se trouvait le fort de *Châtillon*. A l'ouest, il y avait le fort de *Chartres* ou de *Fontenay* et le fort de *Richelieu*. Les quatre autres forts, ceux du *Hallier*, d'*Aubigny*, de *Saint-Louis* et de *Tonnerre*, se trouvaient à l'est et au sud.

Le 3 novembre, tous les travaux de circonvallation étaient terminés. Il allait donc falloir prendre une détermination, ou se contenter de faire le blocus de Corbie pour réduire la place par la famine ou l'attaquer de vive force. Le maréchal de Châtillon voulait employer ce dernier moyen, qui était aussi celui que préférait Richelieu.

Il y a lieu de croire que le cardinal avait fait tous ses efforts auprès de Châtillon pour l'engager à attaquer la place. Le soin que mettait le premier ministre dans les lettres écrites par lui au roi et à Chavigny à désigner le maréchal comme auteur de ce projet, semblerait être une preuve du contraire; cependant il ne pouvait s'empêcher dans ses lettres d'approuver ce plan, ainsi qu'on va le voir.

Le 1er novembre, Richelieu écrivait à Louis XIII que, d'après ce qu'il avait appris, Corbie « iroit bien loing par la fain. Un soldat en est sorty qui dict qu'ils n'ont pas dans la ville de nécessitez qui les contraignent à se rendre. Le mesme adjouste, à ce qu'on me vient de mander du camp, qu'il croit qu'on en aura bonne raison par la force. » Le 3, il écrivait d'Abbeville à Chavigny : « Ce n'est pas l'appréhension de l'attaque de force qui a mis l'armée au point où elle est, au contraire, les soldatz s'en réjouissent, et le dépérissement des troupes est arrivé auparavant que l'on y eust pensé. La légèreté des François est seule cause de ce désordre. M. le mareschal de Chastillon est le seul autheur de la proposition d'attaquer la place de force, mais j'advoue que je la tiens raisonnable, et d'au-

tant plus nécessaire que les affaires du roy seroient en mauvais estat s'il failloit demeurer quatre ou cinq mois devant Corbie. Les Hollandois n'eurent pas plus tost circonvalé Sckink, qu'ils commencèrent l'hiver l'attaque de force. Au reste, je tiens bien plus difficile de faire subsister tout l'hiver une armée mal campée, avec des incommoditez indicibles, que de soustenir pendant un mois, que demande M. le mareschal de Chastillon, une attaque de force. »

Le 5, Richelieu écrivait au même de Picquigny : « Je ne sçay comme va le siège de Corbie ; je ne suis ny pour le blocus ny pour l'attaque de force. Lorsque M. le mareschal de Chastillon en fist la proposition au roy, je n'avois jamais ouy parler qu'il la deust faire. Bien estimay-je, ainsy que je vous ay desjà escrit, que s'il faut demeurer devant la place six mois par le blocus, comme apparemment on n'en aura pas meilleur marché, les affaires du roy iroient très mal. Si Galasse gagnoit un combat qu'on est à la veille de donner, on seroit en mauvais estat, si Corbie retenoit les forces du roy. Autresfois nos pères ont esté plus hardis que nous. Henry second assiégea Hedin en décembre et le prit. Pour conclusion, je seray simple soliciteur des diligences en quelque résolution qu'on prenne. »

Enfin le 7, Richelieu envoyait une nouvelle lettre à Chavigny dans laquelle il disait : « Dieu qui est au ciel sçait que lorsque M. le mareschal de Chastillon proposa au roy d'attaquer Corbie de force il ne m'en avoit parlé directement n'y indirectement, n'y moy à luy, et je ne sçavois en aucune façon son sentiment.

Après le partement du roi, je m'en allay à Abbeville ; durant mon voiage il a commencé ses approches et ses tranchées ; il faict deux redoutes avancées. Il asseure plus que jamais de l'effect de sa proposition. »

Il est aisé de s'apercevoir d'après ces citations que le cardinal avait le secret désir d'en finir au plus tôt avec Corbie, et que le seul moyen qu'il croyait devoir employer pour y arriver était une attaque de vive force. Pourquoi se montrait-il aussi réservé dans ses lettres? C'est d'abord parce qu'il voulait se ménager, en prévision du résultat incertain d'un siège en règle, et ensuite parce qu'il avait appris par la Meilleraye que Louis XIII préférait se borner à un blocus.

Cependant, le cardinal ajoutait dans sa lettre du 7 novembre à Chavigny en parlant de l'attaque de force : « Je l'ay faict sur la proposition qui en a esté faicte devant le roy, et, quoy que je n'en sois pas autheur, (1) j'y persiste encore pour les raisons que je vous en ay desjà mandées. Il semble qu'il vaut mieux hasarder trois cens soldats par une attaque courte contre peu de gens abbatus, que de s'exposer à une longueur de siège pendant la quelle je ne sçay si la puissance du roy pourra entretenir et faire subsister son armée dans les grandes incommoditez qu'elle souffriroit in-

(1) Ce fut Vignoles, « vieux maréchal de camp du roi Henri IV du temps de la Ligue », dit Monglat, qui parla le premier d'attaquer Corbie par la force, répondant sur sa tête que la place ne résisterait point quinze jours ; mais il ne vit pas le succès de sa proposition, car il mourut d'une dyssenterie avant la prise de Corbie.

dubitablement. C'est l'avis de toute l'armée comme je vous ay dict. »

On dépensa des sommes importantes pour faire le blocus de Corbie, et, le 1er novembre, Richelieu demandait encore au roi, outre le montant de la montre, deux cent mille livres, plus quatre-vingt mille livres que Châtillon réclamait pour des travaux qu'il voulait faire exécuter avant l'attaque. Ce dernier, qui disposait déjà de vingt pièces d'artillerie, en demandait encore dix. Richelieu lui en fit parvenir six de Calais et deux d'Abbeville ; il lui fit aussi expédier de Rouen, pour le 3 novembre, soixante-dix milliers de poudre avec la promesse de lui en faire envoyer une égale quantité sous très peu de jours.

Dès le 2 novembre, avons-nous vu, les assaillants attaquaient la place. Dans la nuit du 3 au 4, un lieutenant du régiment de Vaubecourt avait reçu mission de donner une fausse alerte aux assiégés. Il s'avança avec dix mousquetaires jusqu'à une demi-lune, où il pénétra ; il y tua les huit Espagnols qui la gardaient et rentra au camp avec ses dix hommes. A cette attaque, le cri : *Aux armes!* retentit bientôt dans toute la ville. Les soldats de la garnison et les habitants se précipitèrent sur les murailles ; ils restèrent sous les armes pendant toute la nuit, tirant continuellement sur les assiégeants.

Le 4 novembre, les Français recevaient des canons et des munitions de guerre, telles que poudre, boulets, balles et tout ce qui était nécessaire pour la continuation du siège. Les officiers recommandèrent à leurs

soldats de ne point perdre leur temps à peser et à charger, car il fallait avant tout empêcher les assiégés de réparer les brèches.

Le même jour, un Wallon sorti de Corbie apprit dans le camp des assiégeants que cette place n'était plus défendue que par huit à neuf cents soldats, le reste des assiégés étant ou mort ou malade.

Grâce à l'activité du maréchal de Châtillon, « on était déjà près de la contrescarpe, et, le 6 novembre, les travaux étaient tellement avancés, qu'on approchait des fossés de la ville. Les arrière-lignes se trouvaient à une distance de soixante pas au plus, ainsi que les autres ouvrages en terre, tous aussi élevés que solides, et qui de cent pas en cent pas, présentaient un flanc de quarante pieds. Des redoutes larges, hautes, assez vastes pour contenir 100 fantassins, protégeaient et couvraient ces ouvrages et défendaient les soldats contre les canons de la place. On avait aussi disposé du côté de Fouilloy quatre batteries de huit canons et une autre de dix vers le fort de Châtillon. D'autres batteries de huit canons avaient été dressées en différents endroits autour de la ville, principalement en face des demi-lunes et des portes. »

L'ordre avait été donné de ne se servir des batteries que lorsque toutes les tranchées seraient ouvertes.

Richelieu arriva le même jour à Aubigny, où Lambert avait son quartier ; il y fut tenu un conseil entre le cardinal, le comte de Soissons, les maréchaux de la Force et de Châtillon, et tous les maréchaux de camp. Les membres composant ce conseil décidèrent

que l'on ferait hâter les derniers travaux du siège, et, en conséquence de cette décision, des bombes, des mortiers, des grenades, des pontons, des échelles et autres instruments indispensables pour un assaut furent préparés avec la plus grande diligence.

Les officiers voulaient agir avec lenteur et affamer la place, mais Richelieu, dont l'avis l'emporta, fut pour les mesures énergiques : « Sachez, dit-il, une chose trop connue, que nous avons toujours prévalu sur l'ennemi par la force et lui sur nous par la patience. »

Suivant le cardinal, toute l'armée, officiers et soldats, était d'avis d'attaquer la place au plus tôt, reconnaissant qu'il n'y avait que ce moyen d'en avoir raison. Le comte de Soissons seul se garda de faire connaître son sentiment.

Dans une lettre du 7, Richelieu paraissait presque certain du succès ; aussi estimait-il que la présence du roi était nécessaire au camp cinq ou six jours avant la reddition de la place, qu'il ne croyait assurément pas aussi prochaine. En effet, le lendemain, il écrivait à Chavigny qu'il fallait attendre jusqu'au 15 avant de formuler une opinion, mais il espérait que Corbie serait au roi à la fin du mois.

On lit dans le *Journal de Louis XIII* sous la date du 7 novembre : « Un petit garçon sortit de la ville, qui dit qu'ils étoient fort étonnés de ce qu'on les attaquoit de force, et dit qu'ils ne croyoient pas pouvoir longtemps résister, faute de gens, pour ce qu'ils n'étoient plus que huit cents hommes sains, et qu'encore

en tomboit tous les jours grand nombre de malades de flux de sang et dysenterie, dont il mouroit du moins quinze ou vingt par jour, faute de médicaments, pour ce qu'ils n'en ont point; qu'ils avoient mangé tous les chiens et chats, et la plus grande partie de leurs chevaux. Et ce qui fait croire ce rapport véritable est que, depuis leur dernière sortie qu'ils firent, on n'a vu paroître que sept ou huit chevaux au plus ; il ajoutoit qu'ils ont assez de pain, mais moulu comme sçavez déjà. Ce qui fait croire aussi leur foiblesse est que les nôtres ayant souvent envoyé la nuit dans leurs dehors, l'on n'y a jamais trouvé plus de sept à huit hommes dans chaque demi-lune, et ce petit garçon assure qu'ils n'y en mettent pas davantage. »

Le même jour, un Wallon sorti de la place confirma le dire de l'enfant, ajoutant qu'un marché de viande de cheval se tenait dans la ville, « que les soldats s'assembloient par troupes, se plaignant et protestant ne vouloir plus souffrir tant d'incommodités, que c'estoit une chose bien dure et cruelle de voir mourir tant d'enfans, languir un si grand nombre de femmes, et se perdre enfin eux-mêmes sans aucune espérance de secours. Ces raisons et autres semblables leur firent prendre la résolution de se rendre, ce qui causa une telle division entre le gouverneur et sa garnison, qu'ils se virent sur le point d'en venir aux extrémités les plus dangereuses. »

On sut encore par ce Wallon que, quinze jours auparavant, le gouverneur de la place avait envoyé au prince Thomas la revue des troupes qu'il commandait.

Le nombre des soldats valides de la garnison s'élevait de treize à quatorze cents, mais depuis il en mourait de vingt à vingt-cinq par jour, ce qui réduisait ce nombre à neuf cents environ.

Richelieu fut alors informé que Piccolomini allait prendre ses quartiers d'hiver à Liège avec son armée ; que le cardinal-infant et le prince Thomas étaient à Arras, et que Jean de Werth avait établi son quartier dans le Hainaut et le Cambraisis pour s'opposer à Gassion, qui, de Vervins, où il était établi, faisait des courses fréquentes en Artois.

Les tranchées que le maréchal de Châtillon faisait ouvrir par ses troupes allaient atteindre la contrescarpe. « Les canons ne cessaient pas de tirer ; déjà les murs de la ville étaient endommagés, et les pièces des ennemis renversées. Eux-mêmes, exténués par les veilles, les fatigues, la faim, la misère et les maladies, ripostaient faiblement au feu continuel des batteries françaises. »

En effet, aucun mousquetaire ne tirait, aucun assiégé ne paraissait sur les murailles, mais en revanche les canons de la place lançaient constamment des boulets dans le camp des assiégeants. Comme les pièces étaient pointées au hasard, les boulets portaient tous à faux, de sorte que le but des assiégés consistait seulement, ainsi qu'on le remarqua, à consommer leurs munitions pour qu'il en restât le moins possible dans la ville si elle venait à être rendue.

Le 9 novembre au soir, un tambour sortit de la place et se rendit au quartier de Fontenay-Mareuil.

Lorsqu'il fut en présence de Fontenay, il l'informa qu'il était envoyé par le gouverneur, lequel demandait à capituler, si on ne lui faisait point de conditions trop dures.

Fontenay fit conduire cet envoyé au maréchal de Châtillon, parce que le quartier du comte de Soissons était trop éloigné, mais il fit aussitôt partir des exprès pour en informer Richelieu, le duc d'Orléans et le comte de Soissons.

Châtillon répondit au tambour que le gouverneur pouvait, en toute sécurité, lui envoyer des députés pour traiter. Le tambour fit observer qu'il était trop tard pour qu'ils vinssent le même jour, et demanda la cessation de tout acte d'hostilité jusqu'au lendemain, ce qui lui fut accordé.

Le 10, un officier espagnol, accompagné d'un autre officier, sortait de la ville et se rendait à la tente de Châtillon. Après qu'il eut montré ses pouvoirs, l'officier espagnol demanda à ce qu'il fût permis au gouverneur de Corbie de faire connaître au cardinal-infant l'état dans lequel se trouvait la ville, et que, si, dans un délai de huit jours, il ne lui était envoyé aucuns secours, il rendrait la place, posant pour dernières conditions que la garnison sortirait tambour battant, enseignes déployées et mèches allumées. Ces deux officiers réclamèrent enfin le droit d'emmener deux canons et des chariots en quantité suffisante pour transporter leurs malades et leurs bagages à Arras, où ils comptaient se retirer.

Après ces conditions posées, les deux officiers sorti-

rent de la tente du maréchal, chez lequel se trouvaient le comte de Soissons, l'abbé de Cinq-Mars, envoyé par Richelieu, les maréchaux de France et les maréchaux de camp.

La majorité du conseil fut d'avis de n'accorder ni les deux canons ni les huit jours de trêve que demandaient les assiégés. Le marquis de Fontenay en informa aussitôt les deux députés ; ceux-ci répondirent qu'avant de formuler leur proposition, ils avaient bien mûri les conditions qu'ils devaient faire pour sortir avec honneur et que, par conséquent, ils ne cèderaient rien sur ce point, d'autant plus qu'ils ne pouvaient rendre la ville sans avoir le consentement du cardinal-infant et sans savoir s'ils ne pourraient être secourus.

Quant aux deux canons que les ennemis demandaient à emporter, il y aurait eu mauvaise grâce à les leur refuser, puisque les Espagnols, comme le rappelèrent les officiers de la garnison de Corbie, avaient accordé pareille satisfaction à toutes les garnisons des villes dont ils s'étaient emparés.

Fontenay-Mareuil retourna à la tente de Châtillon pour rendre compte au conseil du résultat négatif de sa mission. Le comte de Soissons et l'abbé de Cinq-Mars persistèrent à ne vouloir accorder ni trêve ni canons, quoique tous les autres membres du conseil fussent d'un avis contraire. Du Hallier, envoyé alors vers les députés espagnols, ne fut pas plus heureux que Fontenay.

Les maréchaux de la Force et de Châtillon insis-

tèrent auprès du comte de Soissons pour qu'il consentît à accorder les deux canons et une trêve de trois ou quatre jours ; mais les raisons qu'ils purent faire valoir ne suffirent pas « pour M. le comte, qui, ayant d'autres desseins, ne cherchoit qu'à rompre le traité et renvoyer les deputés sans conclusion, sous le prétexte toutefois de ce qu'avoit mandé le cardinal de Richelieu, dont il disoit ne se pouvoir despartir ; il fallust que les deux mareschaux luy donnassent par escrit que ce qu'il en faisoit estoit à leur supplication, et qu'ils se chargeoient de tout ce que le roy et le cardinal de Richelieu en pourroient dire, consentant qu'on s'en prist à eux. » (*Fontenay-Mareuil.*)

On chargea alors le marquis de Fontenay d'aller annoncer aux députés qu'on leur accordait tout ce qu'ils avaient demandé, sauf la trêve de huit jours, que l'on avait réduite à trois jours, ce qui fut enfin accepté non sans discussion de part et d'autre. On accorda encore aux ennemis, « pour leur honneur, un couple de petites pièces. »

Les députés, voulant faire partir leurs exprès dès le soir, demandèrent et obtinrent que le délai de trois jours ne compterait que du lendemain matin. Après cette entente, les assiégés livrèrent trois otages, Joseph Bellegarde, Gabriel Léon, Espagnols, et un capitaine de la légion du comte de Frezin. Les Français ne livrèrent point d'otages, quoique Richelieu l'ait annoncé dans une lettre du 11 novembre.

Voici les divers articles de la capitulation tels qu'on les trouve dans le *Mercure :*

« Premièrement, que toute la milice de leurs Majestez impériale et catholique, tant de pied que de cheval, sortira de Corbie et des lieux circonvoisins, avec leurs armes et bagage, tambour battant, enseignes déployées, mèche allumée aux deux bouts, et balle en bouche, qui sera conduite avec bonne escorte jusques à Orgiac (Orchies) ;

II. Que si, dans le temps de trois jours à eux accordé, le secours ne se présente, force et rompe nos retranchemens, les ostages seront delivrez, que si non, la milice sortira vendredy prochain de bon matin ;

III. Ils emmèneront avec eux deux canons de 12 livres de balles pesans, leur seront fournis des chevaux et tout appareil nécessaire, avec dix caques de pouldre et de balles à proportion ;

IV. Seront aussi donnez cent dix chariots avec leurs harnois et chevaux pour porter les malades, les blessez et le bagage jusques à Orgiac ;

V. Que si quelques soldats, femmes ou autres sujets de leurs Majestez impériale et catholique soient tellement faibles qu'ils ne puissent estre transportez, il leur sera donné tout secours, jusques à ce qu'estans fortifiez et en bonne santé, ils puissent retourner aux lieux du domaine de sa Majesté catholique;

VI. Sa Majesté très chrestienne donnera aussi tout convoy libre et escorte asseurée à toute ceste milice, leurs gens et attirail susdits jusques à Orgiac ;

VII. Le gouverneur de la garnison de Corbie donnera deux capitaines pour ostages dudit convoy des

chariots et des chevaux, qui leur auront servy jusques à leur retour.

« Faict au camp devant Corbie le 10 novembre 1636.

« *Signé*, Louys de Bourbon. »

Durant les trois jours de trêve, la moitié des troupes de Fontenay-Mareuil resta sous les armes nuit et jour, parce que si des secours arrivaient aux assiégés, ils devaient passer par son quartier. Le même officier envoya en outre des batteurs d'estrade dans toutes les directions, et même jusqu'à Arras, afin que l'on pût être averti longtemps à l'avance de la marche des troupes qui pourraient venir au secours de Corbie.

« Les travaux et les actes d'hostilité ayant cessé de part et d'autre, dit Pagès d'après le *Mercure*, les soldats des deux partis s'entrevirent et se parlèrent ; ceux de la garnison de Corbie étoient honteux de demander aux François du pain, du vin et d'autres vivres nécessaires, ne voulant pas paroître affamés, et dans la nécessité ; ils se contentèrent de demander par grâce ou pour de l'argent un peu de tabac ; les nôtres leur donnèrent volontiers ce qu'ils désiroient. »

Mais les entretiens des assaillants et des assiégés ne purent être de longue durée, parce qu'ils furent souvent interrompus par le mauvais temps.

Richelieu, écrivant au roi le 14 novembre, commençait ainsi sa lettre : « Par la grâce de Dieu, Vostre Majesté est dans Corbie », et il ajoutait : « Aussy tost que la capitulation a esté faicte, le temps s'est

rendu sy mauvais, que Dieu paroist visiblement en cette occasion. »

Les assiégés devaient rendre la place le vendredi 14 novembre au lever du soleil, s'ils n'étaient point secourus. Au jour convenu, à dix heures du matin, le comte de Soissons envoya un aide-de-camp pour rappeler aux Espagnols qu'ils devaient remplir leurs promesses et exécuter les conventions : ils répondirent qu'ils étaient prêts. Le grand-maître de l'artillerie fit alors avancer les cent dix chariots qui leur avaient été promis.

Le comte de Soissons avait reçu l'ordre du roi de faire observer scrupuleusement tous les articles de la capitulation, de procéder à l'arrestation des habitants ou des soldats français qui se déguiseraient pour sortir, et de ne laisser enlever aucun meuble appartenant aux bourgeois et aux églises ; il devait enfin veiller à ce qu'il ne se commît « aucuns excès dans la ville, ni de ruiner aucunes des fortifications, fraises, palissades et barrières tant du dedans que du dehors de la place. »

Les assiégés n'employèrent pas moins de quatre heures pour charger leurs chariots. Enfin, à deux heures de l'après-midi, ils annoncèrent être prêts à partir. Aussitôt le comte de Soissons fit avancer le régiment des gardes jusqu'à la porte d'Ancre, par laquelle devaient sortir les Espagnols ; c'était également par cette porte que, trois mois auparavant, les ennemis avaient fait leur entrée dans la place. Toute l'armée française fut disposée en bataille auprès des retranchements, et l'artillerie occupait les chemins.

Tout à coup s'ouvrit la porte d'Ancre ; elle livra d'abord passage à trois compagnies de cavalerie comptant ensemble quatre-vingt-dix maîtres plus les valets. Puis venaient les chariots contenant les bagages, les malades, au nombre de cinq à six cents, et quatre cents femmes. Une centaine de soldats servaient d'escorte à ces chariots, dont la sortie s'opérait lentement parce qu'on ne les laissait point passer deux de front. En outre, les chemins étaient détrempés par les pluies des derniers jours, et les chevaux avançaient difficilement.

On vit sortir ensuite les deux canons qu'avaient réclamés les Espagnols, puis trois charrettes chargées de poudre et de boulets. Aussitôt après commença le défilé dans l'ordre suivant : les Wallons, les Allemands, les Italiens et enfin les Espagnols, mais on ne remarqua aucun officier italien parce qu'ils n'avaient point voulu consentir à la capitulation. Le sergent-major qui avait rempli les fonctions de gouverneur sur la fin du siège, Charles de Brimeu (?), sortit le dernier, et, en allant saluer le comte de Soissons, il lui dit orgueilleusement qu'il *rendait la place plus forte qu'il ne l'avait trouvée*. C'était avouer qu'elle lui avait été plus facile à prendre qu'à l'armée française.

Tous les soldats espagnols, raconte Fontenay-Mareuil, tenaient à la main un morceau de pain et un morceau de beurre ; c'était une espèce de fanfaronnade particulière à leur nation. Mais, s'ils avaient encore des vivres en grande quantité, il faut bien reconnaître que la qualité laissait à désirer.

Le même Fontenay rapporte qu'il avait été chargé

d'entrer dans Corbie pour y rester avec les otages jusqu'à ce que l'escorte qui accompagnait les Espagnols fût revenue. Il voulut savoir d'eux la cause qui les avait déterminés à se rendre si tôt ; ils lui répondirent « ingénuement » avoir été avertis qu'ils ne pouvaient être secourus, et, d'un autre côté, ils avaient appris que les quartiers d'hiver allaient être distribués. Or, craignant avoir les plus mauvais quartiers s'ils arrivaient après leur distribution, les officiers représentèrent au sergent-major, faisant fonctions de gouverneur, « que ce seroit peu d'avantage au roy d'Espagne quand ils tiendroient encore huit ou dix jours de plus, et à eux une ruine totale. » En conséquence, ils supplièrent le sergent-major de rendre la place dans le plus bref délai. On demanda l'avis du capitaine espagnol, « lequel ayant respondu que, puisque c'estoit celui de tous les autres, c'estoit aussy le sien ; le tambour avoit à l'heure mesme esté envoyé. Ce qui doit apprendre aux princes à bien regarder quels gens ils mettent dans leurs places, afin qu'elles soient toujours deffendues jusques au bout, peu de temps faisant quelquefois grand bien, comme le roy d'Espagne l'auroit vraysemblablement esprouvé sy ces gens ne se fussent pas sy tost rendus, car il n'y a guères d'apparence que le roy l'eust prise, ou de longtemps : ce qui luy eust fait avoir beaucoup d'autres affaires fort dangereuses, ausquelles ceste sy prompte reddition donna moyen de remédier. »

Mais ce qui avait surtout contribué à faire rendre la place si promptement furent les plaintes de quel-

ques soldats séditieux, qui s'assemblèrent par troupes pour demander la capitulation. « Il est monstrueux, disaient-ils, de nous laisser mourir de faim sans avoir l'espoir d'être secourus. Nous serons massacrés si la place est emportée d'assaut, tandis que nos chefs auront la vie sauve et acquerront de la gloire. Nous sommes aussi faibles que les assaillants sont robustes, et nous ne pourrons jamais résister à leurs attaques. Nous serions bien imprudents d'exposer notre existence pour ceux qui n'en ont nul souci, et, puisque nous devons succomber, qu'on n'attende point l'assaut. »

Voyant la disposition des esprits, le gouverneur se résigna à capituler : il en était temps. Les plus mutins prêchaient la désobéissance aux officiers, et une émeute était toute préparée.

Si les assiégés eussent montré plus de courage, les soldats français, loin d'être aussi robustes que se l'imaginaient les ennemis, seraient encore restés bien longtemps devant la place avant de s'en rendre maîtres, car les nouvelles troupes d'investissement se composaient « en grande partie de Parisiens, peu accoutumés à la fatigue, très délicats et très difficiles pour la nourriture » ; ils ne pouvaient plus tenir la campagne. « L'hôpital de Saint-Acheul était rempli de blessés ; toutes les routes d'Amiens à Paris étaient encombrées de morts et de mourants. »

Au début du siège de Corbie, la garnison qu'y avaient laissée les Espagnols se composait de trois escadrons de cavalerie de chacun cinquante hommes et de tren-

te-quatre régiments d'infanterie de cent hommes, qui se répartissaient ainsi : quatre d'Espagnols des légions de Zapata et de Fuensaldagne ; quatre d'Italiens de la légion de l'Antelme ; neuf du Hainaut ; dix de la légion de Wesemal ; trois d'Allemands de la cohorte de Piccolomini; deux de Lorraine de la cohorte de Brons; un de la cohorte du baron de Leyde, et un d'Irlandais.

En quittant Corbie, les ennemis laissèrent neuf canons marqués aux armes d'Espagne et quantité de blé et de munitions de guerre; ils allèrent coucher le même jour à Béhencourt. Le lendemain, ils suivirent le chemin de Bapaume pour se rendre à Arras ; ils furent accompagnés jusque dans cette ville par des soldats de l'armée française. Deux capitaines espagnols étaient restés à Corbie, d'où ils ne partirent qu'après le retour de cette escorte.

Ainsi cette belle garnison se trouvait bien réduite au bout de trois mois ; des 250 cavaliers, il en restait un cent à peine ; des 3,400 fantassins, il ne s'en trouvait plus que 1,200 qui fussent valides, 600 étaient malades, le reste était mort.

Aussitôt après le départ des Espagnols, la Meilleraye, maréchal de camp, fit son entrée dans Corbie, monté à cheval, à la tête du régiment des gardes. Il « se saisit de la porte d'Ancre,... puis mena à la place et aux autres deux portes ceux qui étoient destinés pour leur garde. »

Le comte de Soissons entra ensuite dans la ville, suivi de tous les autres officiers de l'armée, dont

les uns voulaient « satisfaire leur curiosité, et les autres, pour obéir aux ordres qu'ils en avaient reçus » ; mais l'aspect de cette malheureuse ville était désolant.

Ch. Bernard, s'inspirant d'un passage de l'ouvrage du chevalier Antoine Deville, ou plutôt le traduisant, rapporte qu'après la reddition de Corbie, les maisons de cette ville n'avaient plus ni portes, ni fenêtres, ni planchers ; les toits restés debout ne portaient plus de tuiles ; les murs étaient percés, les édifices publics tombaient en ruine. Dans les rues et dans les chemins, on rencontrait à chaque pas des meubles, de vieux habits, des haillons; « toutes choses étoient difformes et pleines d'ordure et de mauvaise odeur ; il y avoit peu d'habitans : ceux qui étoient restés étoient estropiés, pâles et maigres pour les coups qu'ils avoient reçus, pour leurs misères et pour la faim. Ils avoient favorisé le parti de l'ennemi et avoient manqué à ce qu'ils devoient à leur roi ; ils avoient souhaité la domination espagnole, mais ils éprouvèrent combien elle leur étoit funeste. »

En entrant dans Corbie, l'évêque de Chartres fit chanter le *Te Deum* dans les églises, et Richelieu écrivait au roi le même jour en le priant d'ordonner de semblables actions de grâces à Paris et dans tout le royaume.

Le dimanche 16 novembre, un *Te Deum* était chanté dans l'église Saint-Vulfran d'Abbeville, des feux de joie allumés sur la place du marché, et l'on tirait le canon pour célébrer la reddition de Corbie, en confor-

mité d'une délibération prise la veille par l'échevinage de cette ville.

Trois jours plus tard, l'évêque d'Amiens faisait chanter un *Te Deum* à Notre-Dame. « Dans le chœur de la splendide basilique se pressait une noble assistance où figuraient, au premier rang, le cardinal de Richelieu, l'évêque de Chartres, le chancelier, l'intendant le Maistre de Bellejamme et le maître des requêtes d'Orgeval, qui occupaient, en robe de cérémonie, les chaires du côté droit faisant face au duc d'Angoulême, au duc de Chaulnes, à Phélippeaux et Suchet, secrétaires d'État. »

Si la joie fut grande dans Paris à la nouvelle de la reprise de Corbie, il en était tout autrement à la cour du cardinal-infant. Les soldats de l'armée française qui avaient servi d'escorte aux Espagnols rapportèrent en effet que les Flamands « avoient fait arrester tous les officiers pour leur faire leur procès, que tout le pays y étoit tellement soulevé contre leurs propres troupes qu'elles ne pouvoient plus rien avoir qu'en le prenant de force, et commettoient pour cela toutes sortes d'excès, de désordre et de violence comme dans un pays ennemi. »

Le comte de Soissons avait reçu l'ordre du roi de ne retirer les troupes des travaux de circonvallation qu'après la démolition de tous ces ouvrages. Aussi, dès le lendemain de la reddition, les soldats, s'armant du pic et de la pelle, abattaient les levées, remplissaient les fossés, démolissaient les forts et les redoutes. L'activité des travailleurs était si grande que le 20 novem-

bre il ne restait presque plus traces de ces immenses travaux. Dans ces dernières années, on remarquait cependant encore auprès de Corbie, du côté de Bonnay, de faibles vestiges de ces ouvrages.

Dès le 10 novembre, on s'était occupé du gouverneur qui pourrait être placé dans Corbie. A cette date, des Noyers écrivait à Chavigny : « Qui S. M. veut-elle que l'on mette dans Corbie ? Ce ne sera pas un bénéfice sans cure ; il y faut mettre un homme de grande action, de santé valide et de bonne bourse. On estimeroit que S. M. pourroit considérer M. Lambert, mais il sert bien à la campagne, est pauvre et pas jeune. Nantheul y seroit plus propre, estant jeune, agissant, intelligent et homme de moyens, et qui, ayant de l'ambition, les employera volontiers à acquérir de l'honneur. »

Le lendemain, Richelieu écrivait de son côté à Chavigny : « Après y avoir pensé et repensé, nous ne voyons point d'homme plus propre pour estre mis dans cette place que Nanteuil, parce qu'il est jeune, chaud, capable et riche, ce qui est du tout nécessaire. » Cette nomination fut tenue secrète jusqu'après la reddition de la ville.

Le comte de Soissons attachait une grande importance à mettre lui-même les troupes dans leurs garnisons ; mais cette prétention déplut au roi, qui lui fit cette réponse : « Cela n'est pas digne de vous. » Or, afin de ne point trop froisser ce général, Richelieu écrivait à Chavigny le 16 novembre en le priant de dire au roi que quand ce dernier verrait Soissons il lui dît:

« J'ay pensé qu'un des meilleurs hommes que je pouvois mettre dans Corbie estoit Nanteuil, à cause qu'il est jeune, courageux et qu'il peut faire de la despense. »

Le cardinal quitta Amiens le 19 novembre pour se rendre à Corbie, où il arriva le même jour. Il visita l'extérieur de la place, ordonna quelques réparations et différentes constructions, puis fit mettre dans la place toutes les provisions et toutes les munitions de guerre qui avaient été envoyées aux troupes que l'on croyait devoir être retenues au blocus de la ville pendant une partie de l'hiver. Quant à l'artillerie qui y avait été employée, Richelieu la fit retourner à Amiens, de sorte que cette ville, outre sa citadelle, qui était bien défendue, possédait près de quarante pièces de canon et cent quarante milliers de poudre.

En quittant Corbie, le cardinal se rendit chez M. de Gouffier, au château de Bouillancourt, où il se trouvait le 21 novembre. Il quitta la Picardie à petites journées, et arriva au Plessis-Saint-Just le 22, puis à Merlou. Il était à Presle le 23 et à Ruel le 24.

Après être resté quatre jours à Corbie, le comte de Soissons se rendit à Paris le 18 novembre; le duc d'Orléans y arriva en poste le lendemain. Mais bientôt la peur prit à ces deux princes; ils craignirent d'être jetés en prison, parce que le cardinal avait fait répandre le bruit que le roi voulait les faire arrêter, pour les punir du dessein qu'ils avaient formé d'assassiner son premier ministre.

Le maréchal de la Force s'étant présenté le 21 no-

vembre chez le comte de Soissons ne put le voir ; on lui répondit qu'il était parti trouver le roi à Versailles. La Force alla ensuite à l'hôtel de Guise, où était descendu le duc d'Orléans, afin de voir ce dernier ; mais il apprit que le prince n'y avait pas couché la nuit précédente, et qu'il ne rentrerait que vers le soir.

A midi, la nouvelle se répandit dans Paris que les deux princes s'étaient enfuis. Les serviteurs de Gaston d'Orléans furent aussitôt enfermés à la Bastille. Richelieu fut informé de cette double fuite le jour même ; il écrivit immédiatement à Chavigny : « Il estoit impossible de prévoir la résolution de Monsieur, après tant d'honneurs, tant de grâces et de bons traitemens receus du roy. Quant à M. le comte, il est maintenant aysé à juger qu'il méditoit quelque chose il y a longtemps. La façon avec laquelle il s'est gouverné au siège de Corbie, dont visiblement, sur la fin, il retardoit l'avancement, n'en est pas un petit argument. »

Le cardinal craignait qu'ils ne fussent partis en Guyenne ou qu'ils eussent quitté le royaume pour se réfugier soit en Angleterre soit en Piémont. Mais, le 23, il apprit qu'ils s'étaient séparés en quittant Paris, que Gaston d'Orléans avait pris la route de Blois et le comte celle de Sedan. Aussi le premier ministre engageait Chavigny à « accommoder cette affaire avec douceur. »

Dans une autre lettre qu'il envoyait le 24 au cardinal de la Valette, Richelieu marquait tout le contentement qu'il éprouvait en voyant la bonne tournure que prenait cette équipée, et il ajoutait en façon de

post-scriptum : « Je ne juge pas qu'elle change l'ordre des affaires et le repos de l'estat. »

Les désastres de la guerre et la punition qui avait frappé les habitants de Corbie contribuèrent à la décroissance de cette ville, presque déserte dix-huit mois après sa reddition. Cette situation préoccupa vivement le roi, qui, pour contribuer au relèvement de cette petite cité, « et convier plusieurs personnes à y aller faire leur demeure », leur concéda par lettres du 11 mars 1638 « toutes les exemptions, franchises à eux ci-devant accordées et desquelles ils jouissoient lors de la prise d'icelle. »

Par arrêt du Conseil en date du 26 mars 1643, les habitants de Corbie obtenaient de nouveaux privilèges, tels que franchise du marché hebdomadaire, exemptions de droits, etc., privilèges confirmés par Louis XIV au mois de juillet 1643. Le nouveau roi accorda en outre aux habitants de Corbie, « l'établissement des manufactures de draps et serges, passemens et toilles, sans payer autres droits que ceux qui se payent à Amiens et Beauvais. » D'autres dispositions avantageuses leur furent aussi concédées, de même que la promesse leur était faite d'ériger la ville en chef-lieu d'élection « quand Dieu aura donné la paix à son peuple. »

Au mois d'août de la même année, Louis XIV confirmait les avantages qu'il avait octroyés aux Corbiois par ses lettres du mois précédent.

Enfin, à la suite d'une requête présentée par les habitants, intervint un arrêt du Parlement en date du

13 octobre 1649 par lequel ils furent exemptés pendant « six ans de toute taille, taillon, solde du prévôt des maréchaux, etc. » Le Parlement les autorisa à continuer la perception, précédemment accordée au profit de la ville, des droits sur les vins, la bière, le gros bois, les fagots, etc. (1).

(1) V. Augustin Thierry. *Recueil des monuments inédits...* T. III, pp. 617 et suiv.

CHAPITRE VI.

Misères des villes et des campagnes. — L'année de Corbie. — Procès et condamnation des gouverneurs de la Capelle, du Catelet et de Corbie. — Exécutions capitales. — Accusations portées contre les religieux de Corbie. — Conspiration contre la vie de Richelieu.

Comme à chaque invasion de la France, ce furent les provinces du Nord qui eurent seules à souffrir de l'entrée des ennemis dans le royaume. Cette guerre de dévastation rappelle par ses horribles excès l'envahissement du flot destructeur des peuples barbares dans l'empire romain du IVe au VIIe siècle.

La guerre franco-allemande est encore trop près de nous pour que l'on ait pu oublier les procédés employés par les vainqueurs dans le but de produire la ruine de notre pays. Trois moyens étaient largement pratiqués : pillages, dévastations, incendies. Mais, quoi qu'il doive nous en coûter pour l'avouer, les Germains de 1870 étaient bien dégénérés : leurs ancêtres de 1636 s'entendaient mieux qu'eux à ruiner un pays ennemi.

A la suite d'une aussi longue invasion, la famine ne pouvait manquer de se produire ; elle fut suivie d'un troisième fléau, la peste noire. Suivant le P. Daire, cette épidémie se serait d'abord déclarée à la campagne, où le peuple, n'ayant pas de pain, mangeait des fruits à

peine mûrs. Mais ce fléau fit surtout des ravages effrayants dans les villes. A Amiens, dit Pagès, « outre une grande quantité de maisons de particuliers qui en furent attaqués, plusieurs communautés régulières en sentirent les funestes atteintes. » La peste se déclarait le 14 août 1636 dans le couvent des Augustins, le 3 septembre dans celui des Capucins, le 22 dans celui des Minimes et dans celui des Clarisses, le 9 octobre dans celui des Jésuites. Les Célestins, les Carmélites et les pères de l'Oratoire n'en furent point exempts.

La moyenne des victimes était à Amiens de cinquante par jour ; dans une semaine du mois de décembre 1636, il y eut même quatorze cents décès.

Pour faire cesser les ravages occasionnés par ce fléau, « l'échevinage fit vœu d'offrir à N.-D. de Liesse une image de la Vierge, en argent, qui, par suite du péril des chemins, ne fut transmise à sa destination que vers l'année 1659 ; mais l'intendant, esprit positif, obtint très difficilement de l'échevinage des mesures d'hygiène et de salubrité pour assainir les quartiers infectés. Il dut rendre lui-même une ordonnance à ce sujet. » (*De Boyer de Sainte-Suzanne*).

Le 29 octobre, Richelieu écrivait à Chavigny : « La peste n'est icy et ailleurs qu'à cause du peu de soin qu'on a de jetter les ordures au loing. Les moindres sont importunes, et, quand on en laisse trop amasser, il est difficile par après de s'en délivrer sans que l'air se corrompe en les remuant. »

Aussitôt après la déclaration de guerre, bon nombre de paysans des frontières d'Artois se réfugièrent à Ab-

beville, en même temps que tous les religieux et les religieuses dont les monastères étaient à la campagne. Ce n'étaient dans les rues que charrettes et chevaux chargés de bagages; il en était ainsi du reste dans toutes les villes fortifiées de la Picardie. La peste ne tarda point à se déclarer au milieu de cet amoncellement. Près de six mille personnes furent enlevées à Abbeville dans un espace de dix-sept mois ; la plupart des habitants quittaient la ville pour aller s'abriter sous des tentes établies en dehors des fortifications, près de la porte du Bois, ou bien encore au milieu des champs.

On lisait dans un manuscrit servant de cérémonial aux Chartreux d'Abbeville : « Aujourd'huy 2 aoust (1636), moy, dom Jean-François Descaules, sacristain, assisté de dom François, sous-sacristain, ay exposé le chef de saint Honoré sur le maître-autel de notre chœur pendant matines, et tost après l'ay porté en la chapelle des Templiers pour estre révéré des fidèles et femmes dévotes afin d'implorer le Ciel pour faire cesser son fléau de peste, ayant perdu en mon particulier mon grand, ma grande, mon père, ma mère, trois frères et deux sœurs depuis le 22 juillet de cette présente année. »

A Montdidier, le fléau ne causa pas moins de ravages ; il produisit un effroi plus grand que celui qu'avait occasionné l'arrivée des ennemis auprès de la ville. En effet, de nombreux habitants s'enfuirent qui étaient restés pour défendre courageusement leur cité contre les hordes de Jean de Werth. L'échevinage eut recours

à des mesures répressives pour faire rentrer ceux qui s'étaient enfuis, aussi bien que pour prévenir de nouvelles désertions ; une amende de cent livres frapperait à l'avenir les habitants qui abandonneraient la ville.

La peste apparut à Montdidier avec les Espagnols ; elle sévit surtout pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre. Lorsque les médecins constataient les symptômes de cette épidémie sur les habitants, ils en avertissaient les officiers municipaux, qui faisaient aussitôt transporter les malades dans un local en dehors de la ville. De nombreuses mesures sanitaires, prises par la municipalité, avaient tout simplement pour résultat, selon M. de Beauvillé, de développer la contagion.

Les clefs de la ville étaient déposées chaque soir entre les mains du gouverneur et du plus ancien maïeur; or, celui-ci s'étant enfui, l'échevinage, par délibération du 18 octobre, confia le dépôt des clefs au lieutenant du roi et au dernier maïeur en charge. Quand l'ancien maïeur rentra, il n'eut point honte de demander à ce qu'elles lui fussent remises comme par le passé; sa demande, loin d'être prise en considération, fut rejetée avec indignation.

Si Péronne évita d'être assiégée, elle ne fut point exempte des ravages qu'y occasionna la peste. Le fléau « attaqua surtout le faubourg St-Pierre de Sobotécluse ; et c'est dans cette circonstance que s'éteignit la famille de Marie Fourré, et, avec elle, le privilège dont avait été récompensé son courage. » (*M. P. de Cagny.*)

A Doullens, la contagion fit de nombreuses victimes. On lit dans le *Mémorial* d'un bourgeois de cette ville, sous l'année 1636 : « En ceste année, Dieu nous affligea d'une grande calamité. La maladie contagieuse quy survint étoit telle que Nicolas Marchant, receveur de ceste ville, fut obligé de remonstrer au procureur du roy de l'eslection de Doullens, qu'à cause de la grande mortalité quy ruinoit toutes les maisons, il couroit risque de perdre ses meubles et ses pappiers, n'estant asseuré de sa vye, quy étoit en péril de jour en jour; pourquoy les officiers royaulx qui souloient demeurer en ceste ville s'en estoient retirez et allé demeurer en lieu de seuretté, pour éviter la mort; n'estant resté audit Doullens que nous d'officier royal. En conséquence, ledit Marchant demanda au sieur Procureur du roy voulloir permettre qu'il présentât et rendît son compte par devant les sieurs maire et eschevins de laditte ville, ce quy luy fut accordé, attendu la malice du temps. » (*La Picardie*, 1866, p. 443).

A Roye, malgré les mesures sanitaires que prit l'échevinage, la peste y causa de grands ravages. Pendant les mois d'octobre et de novembre, il y eut jusqu'à onze enterrements par jour dans la seule paroisse de Saint-Pierre. Cette épidémie, qui frappait surtout les enfants et les adultes, enleva cinq cent douze personnes tant dans la ville que dans les faubourgs; le faubourg Saint-Georges compta cinquante victimes. Les Espagnols établirent des tentes de pestiférés au haut du faubourg Saint-Médard; un certain nombre des leurs moururent de la peste.

Si les habitants des villes furent cruellement éprouvés par ce terrible fléau, les habitants des campagnes n'en furent point à l'abri ; ils subirent, de plus que les premiers, les horreurs du pillage et de la dévastation, avec toutes les conséquences d'une occupation ennemie.

Le bourgeois Pagès, traduisant et complétant un passage de l'ouvrage d'Antoine Deville, dit en parlant des ennemis : « Ils firent, dans leurs courses, par le fer et par le feu, tout ce qu'ils purent s'imaginer de plus cruel, de plus inhumain et de plus barbare. Ils coururent comme des furieux dans la Picardie, ruinant tout ce qu'ils rencontroient, réduisant en cendres villages, hameaux, mestairies, maisons, démolissant les édifices jusques aux fondements, et ne se contentant pas de tuer les hommes, ils croyoient n'avoir pas assouvi leur rage, s'ils ne les eussent déchirés et mis en pièces, par une infinité de coups et de nouveaux genres de tourments, sans avoir égard à l'âge, au sexe, ni à aucune sorte de condition, violant les femmes et les filles, brisant les corps tendres des petits enfants, dont ils battoient les murailles, arrachant les religieuses des cloîtres, les violant et les tuant, et massacrant ensuite, ne pardonnant ny aux églises, ny aux autres lieux sacrés, qu'ils brûloient, ruinoient et saccageoient, bruslant enfin tout ce qu'ils ne pouvoient pas détruire, parce qu'il n'y avoit pas alors en Picardie de forces suffisantes pour leur résister. »

Il est resté de nombreux témoignages de l'épouvantable misère à laquelle ont été réduits les habitants de

la Picardie. Les sources les plus fécondes à cet égard sont les anciennes archives du bailliage d'Amiens. Elles contiennent les procès-verbaux d'informations dressés à la requête des députés du clergé du diocèse, à celle de l'évêque d'Amiens, de l'abbé de Clairfay et d'autres personnes. Quelques-uns de ces procès-verbaux ont déjà été publiés par M. Bouthors, dans son travail sur les cryptes de Picardie ; nous y ferons de larges emprunts, mais nous nous servirons aussi de divers documents inédits que nous avons entre les mains ou que nous avons compulsés dans différents dépôts.

Pendant que la division du comte de Frezin, cantonnée à Auxi-le-Château, livrait tout à feu et à sang dans les environs d'Abbeville, celle des comtes de Bucquoy et de Balançon, établie à Authie et à Hébuterne, commettait les mêmes désordres entre Doullens et Acheux aux mois d'août et de septembre 1635. Parmi les villages dévastés, citons : Vauchelles, Arquèves, Authie, Bus, Marieux, la Vicogne, Thièvres, Louvencourt, Varennes, Harponville, Beauquesne, Courcelles-au-Bois, Lucheux, Bonneville, Gueschart, le Candas, Bernaville, Mirvaux, Outrebois, etc., les fermes du Rosel, de Val de Maison, de Valheureux, de Valvion, de Septenville, etc.

Le 10 septembre, les ennemis étaient signalés aux environs de Beauquesne. Aussitôt un certain nombre d'habitants de ce bourg prenaient la fuite pour se réfugier à Amiens. Le lendemain, les Croates arrivaient en effet à Beauquesne, où ils tuèrent les habitants,

hommes, femmes, vieillards, enfants ; puis ils mirent le feu au bourg, et quatre-vingt-dix maisons parmi les plus importantes furent brûlées. Le curé s'enfuit à Amiens; un certain nombre d'habitants d'entre les plus riches furent pris comme otages et emmenés en Artois avec leurs chevaux et leurs bestiaux.

A Courcelles-au-Bois, où les ennemis s'étaient présentés à la fin du mois d'août, quelques habitants, notamment le curé, s'échappèrent pour se soustraire à leurs mauvais traitements, mais deux ou trois d'entre eux furent pris comme otages.

A Bus, un laboureur se vit enlever cinq mille gerbes de blé, deux mille gerbes d'avoine et le reste de ses grains et de ses fourrages. L'église de ce village fut incendiée, et la perte évaluée à quatre mille livres.

Quand ils n'étaient pas mis à mort, les paysans étaient maltraités avec la dernière brutalité, les femmes et les filles violées, les maisons dévalisées, les granges vidées, puis incendiées, les chevaux et les bestiaux enlevés. Sans asile et réduits à la dernière extrémité, ils se réfugiaient dans les villes, lorsqu'ils pouvaient y arriver, car la plupart périssaient en chemin quand les ennemis les rencontraient. Les otages étaient soumis aux plus cruels traitements et n'obtenaient leur mise en liberté qu'après avoir payé de fortes rançons. Un laboureur de Maison-Roland était taxé à neuf cents livres. Les curés et les ecclésiastiques n'étaient pas plus épargnés que les autres.

De Moreuil, on voyait presque chaque jour des incendies allumés dans les villages situés sur le plateau

dominant la rive droite de la Luce, petite rivière prenant autrefois sa source à Caix et se jetant dans l'Avre auprès de Thésy.

Presque tous les villages situés entre la rive droite de la Somme et la frontière de l'Artois avaient été brûlés et abandonnés au début de l'invasion. Cette plaine fertile, offrant au mois de juillet 1635 la plus belle apparence de moisson, ne présentait plus, deux mois après, qu'un champ de dévastation et de carnage; ce n'étaient que ruines fumantes et débris de toutes sortes. La plus grande partie des récoltes était restée sur le sol, où elle avait été piétinée par la nombreuse cavalerie de Jean de Werth.

Les laboureurs de Maison-Roland, croyant se soustraire aux mauvais traitements et à la violence des Croates, creusèrent à grands frais des carrières sous leur village; mais le remède était pire que le mal. Ces malheureux y périrent en grand nombre, ainsi que les chevaux qu'ils y avaient fait entrer. Le manque de vivres et le défaut d'air causèrent la mort du plus grand nombre des gens et des animaux.

Quelques cultivateurs de Beauquesne n'ayant point voulu quitter leur village, essayèrent de labourer leurs champs et de les ensemencer à l'automne, mais ils furent surpris par les ennemis, qui les enlevèrent comme otages ou les tuèrent après s'être emparés de leurs chevaux. Des fermes importantes, situées dans les environs de ce village, où on labourait à douze charrues, avaient été ruinées puis abandonnées.

Le curé de Gapennes, Charles Cacheleu, était tué au

bout des haies de son village, au mois de janvier 1636; celui du Mesnil, près de Maison-Roland, fut enlevé par les Croates, qui le taxèrent à une forte rançon; comme il ne pouvait la payer, ils le maltraitèrent tellement, malgré ses soixante-dix-sept ans, qu'il mourut peu de jours après.

L'incendie de Noyelles-en-Chauseée, d'Yvrench, de Gueschart, de Berneuil et autres villages aux alentours de Maison-Roland, causa un tel effroi aux habitants des environs de Saint-Riquier, que plusieurs en moururent et les autres se réfugièrent dans les bois, notamment le fermier de la Motte, qui se retira dans la forêt de Crécy. Quelques habitants des frontières de l'Artois allèrent se réfugier jusqu'à Gollencourt et à Dommartin.

Exposés pendant un an à ces horribles dévastations, les villages situés au nord de la Somme n'offraient plus au mois d'août 1636 que l'image d'un véritable désert. Les ennemis souffrirent bientôt de la solitude qu'ils avaient créée autour d'eux. Les vivres leur manquaient en Artois et leurs fourrageurs ne trouvaient plus rien à butiner; ils ne pouvaient se tirer de ce mauvais pas qu'en étendant le champ de leurs courses et de leurs dévastations; c'est ce qu'ils firent.

L'année 1635 avait vu la destruction d'une grande partie des villages du Ponthieu. L'année 1636 allait voir les ennemis ravager le Santerre et l'Amiénois avec d'épouvantables raffinements de cruauté. C'est l'année aux douloureuses épreuves, que les contemporains affolés ont appelée *l'année de Corbie*. Ce seul

mot, ratifié par l'histoire, résumait dans l'esprit des rares survivants le plus pénible et le plus cruel souvenir.

Après qu'ils eurent traversé la Somme à Cerisy, les Hispano-Impériaux se répandirent comme un flot dévastateur dans la riche plaine du Santerre, portant avec eux le fer et la flamme ; ils s'avancèrent jusqu'aux portes de Beauvais. Tout le pays situé entre Aumale, Poix, Conty, Clermont, Noyon, Saint-Quentin, Ham et Péronne vit passer cet ouragan humain, qui ne laissait derrière lui, comme les hordes d'Attila, que ruines ensanglantées.

S'il était possible aujourd'hui de reconstituer la liste des villages incendiés pendant cette année funeste, l'on serait effrayé du résultat. Bornons-nous à citer ceux d'entre eux qui ont eu le plus à souffrir et dont il n'a point été parlé précédemment. Marcelcave, la Motte-en-Santerre, Wiencourt et l'Équipée, Cayeux-en-Santerre, Caix, Ignaucourt, Aubercourt, Démuin, Mézières-en-Santerre, etc., furent brûlés en partie ; Happeglenne et Saint-Marc-en-Chaussée furent entièrement détruits et n'ont jamais été relevés depuis ; il n'y a plus aujourd'hui qu'une maison dans le premier de ces deux villages, et, l'unique habitation de Saint-Marc, aura bientôt disparu sans qu'il en reste aucune trace.

Le bourg de Moreuil et son église abbatiale, qui servait en même temps d'église paroissiale, devinrent la proie des flammes, ainsi que les villages environnant ce bourg. Le procureur d'office de Moreuil fut tué au

moment où il capitulait. Les ennemis livrèrent également à l'incendie la Faloise, Sourdon et autres pays des alentours.

Quoique au service de Sa Majesté très catholique, les soldats espagnols ne respectaient pas plus les églises qu'ils n'avaient d'égards pour les ecclésiastiques. Ils enlevaient les ornements sacerdotaux, les cloches, les calices, les ciboires et autres objets du culte ayant quelque prix ; quant aux objets d'église de moindre valeur, ils étaient brisés. « Les églises, dit Deville, ne sont pas à l'abri de leurs fureurs ; ils pillent les autels, ils portent leurs mains teintes de sang sur les vases sacrés, emportent les ornements, ouvrent les châsses, jettent les saintes reliques ; ils égorgent sur l'autel les ministres occupés au sacrifice ; enfin leur barbarie n'épargne ni le sacré ni le profane. »

Ce passage se rapporte bien à la déposition faite à l'enquête par un bourgeois d'Amiens : « Les gens de guerre avoient commis tant de crimes et sacrilèges, tué, pillé, violé, bruslé et exercé tant de cruaultez, dit-il, qu'ils n'avoient pas mesme espargné les églises, emporté les cloches, ornemens, vaisseaux sacrez, saint ciboire et les fonts baptismaux, de sorte que, tant les ecclésiastiques que personnes laïques, ayant été forcez de quitter et habandonner les champs pour n'y trouver plus de couvert, la pluspart sont mortz de doulleurs de se veoir réduitz dans l'extresme nécessité, ayans perdu chevaux, charrues, biens et maisons, et voyans touttes leurs terres en friche, leurs bois dégradez. »

Les ennemis tuèrent quatorze habitants à Mailly-

Raineval, et, dans quatre villages de la châtellenie de ce lieu, il mourut « jusques à six cents personnes de misère et pour avoir esté contrainctz d'habiter les bois. »

On se rappelle qu'après le passage de la Somme par les ennemis, l'armée du comte de Soissons battit en retraite sur Noyon puis sur Compiègne. Les Espagnols voulurent essayer d'inquiéter cette retraite, et suivirent l'armée française jusqu'aux faubourgs de Noyon.

Une épouvante générale précédait toujours l'arrivée des ennemis dans les villages qu'ils devaient traverser pour suivre les troupes françaises, car ils mettaient « à feu et à sang tout ce qui s'est rencontré et opposé à eux. » Les plus riches laboureurs n'attendaient point leur présence pour s'enfuir avec leurs femmes, leurs enfants, leurs chevaux, leurs bestiaux et leurs meubles. Ils se retiraient avec le gros de l'armée française, et un témoin oculaire évalue à plus de six mille le nombre des paysans qui suivirent les soldats du comte de Soissons. Ils s'arrêtèrent dans les environs de Verberie et de Crespy-en-Valois et s'y croyaient en sûreté, mais leur espoir devait être, hélas! de courte durée.

L'armée française, manquant de vivres, s'empara des bestiaux appartenant à ceux qui s'étaient mis sous leur protection, et la cavalerie prit leurs meilleurs chevaux, « en sorte que lesdits païsans auroient esté privez de ce qu'ils espéroient mesnager et sauver de la rigueur des ennemis. »

Ceux des paysans picards qui n'avaient point suivi l'armée française lors de sa retraite sur Noyon n'en avaient pas moins quitté leur pays pour se réfugier dans d'autres provinces, soit en Normandie, soit dans l'Ile-de-France ou ailleurs. D'autres cherchèrent un abri en s'enfermant dans Amiens ; le nombre en était si considérable dans cette ville que les maisons des bourgeois se trouvaient insuffisantes pour leur donner l'hospitalité de nuit. Les cours, les jardins, les principales rues, les portails des églises, les cloîtres des cimetières et ceux des monastères « estoient, de l'aveu d'un témoin oculaire, tous remplys de personnes couchans sur le pavé, sans aultre couverture que le ciel, réduitz à tant de misère et pauvreté que le dit Castelet a veu plusieurs fois transporter les corps mortz qui se trouvoient estendus. »

On apprend encore, d'après le même témoin, Vincent Castelet, conseiller du roi, ancien échevin d'Amiens, que chaque jour la Somme charriait des cadavres n'ayant eu d'autre sépulture que le lit de la rivière, parce que les rares habitants qui se trouvaient dans les bois ne pouvaient enterrer ceux qui mouraient et dont ils ne voulaient point être incommodés.

Pagès rapporte avoir lu dans un manuscrit que, pendant le séjour de Richelieu à Amiens, on fit « acomoder la maladrerie de la Magdeleine pour y retirer une partie des pauvres, qui tous les jours mouroient de nécessité et de misère dans les rues de cette ville, où la peste continuoit de faire d'étranges ravages. »

La campagne offrait l'image de la plus grande désolation. Les paysans n'osaient quitter leur retraite pour retourner dans leur village ; ils n'ignoraient pas le sort qui les y attendait : une mort inévitable, car les ennemis battaient constamment le pays. Au surplus, à quoi bon retourner chez eux ? Leurs maisons avaient été rasées, leurs villages n'existaient plus ; quelques rares cheminées restées debout servaient de poteaux indicateurs ; là, pouvait-on se dire, s'élevait hier un village.

Il était toujours très dangereux de s'aventurer dans la campagne : les ennemis mettaient « à sang touttes les personnes qu'ils rencontroient. »

Des paysans, s'étant réfugiés à Amiens, voulurent retourner dans leurs villages pour en savoir des nouvelles, mais ils ne purent arriver jusque chez eux ; ils furent impitoyablement mis à mort par des bandes de soldats ennemis, rôdant jusqu'à une demi-lieue d'Amiens. Les cadavres de ces malheureux restèrent « sur terre trois à quatre jours, pour le péril qu'il y avoit d'aller leur donner la sépulture. »

Lorsqu'il y eut possibilité de sortir des villes, on put constater avec horreur que d'Amiens à Ham, à Beauvais, à Saint-Quentin, c'est-à-dire dans toute la Haute-Picardie, la terre était jonchée de cadavres, d'ossements humains et de carcasses d'animaux. Les chiens s'étaient réfugiés dans les bois, et, la faim comme la solitude, « les avait rendus féroces à tel point qu'ils se jetaient sur les passants qui n'avaient pas d'armes pour se défendre. »

On lit dans les *Mémoires* de Nicolas Goulas : « Les ennemis avoient tant fait de désordre partout, bruslé les maisons, assommé les paysans et leurs bestiaux, gasté les puits, laissé de leurs morts et de leurs malades, que l'air en étoit extrêmement infecté, si bien que les maladies contagieuses se mirent incontinent dans l'armée ; la noblesse volontaire, voyant cela, demanda congé ; les nouveaux soldats désertèrent, et le Roy, craignant que les troupes ne s'affaiblissent trop et que les ennemis ne fissent un effort pour jeter des vivres et des rafraischissements dans la place, jugea à propos de faire garder les ponts et les passages de la rivière, avec d'étroites défenses de laisser passer qui que ce fust sans passeport. »

Au mois de février et même au mois d'avril 1637, la terre n'avait pas encore pu être labourée. Sur un rayon de plus de vingt lieues, les grains de l'année précédente étaient restés attachés au sol ou sciés en javelles ; ils avaient germé puis s'étaient pourris au milieu des champs.

Les paysans qui avaient survécu à tant de désastres étaient accourus dans leurs villages aussitôt que les ennemis s'éloignèrent de ce champ de carnage. Mais, sans ressources d'aucune sorte, sans habitations, sans chevaux, sans bestiaux, sans instruments de culture, sans grains pour la semence, que pouvaient-ils faire? Mourir... Aussi les décès prirent des proportions effrayantes.

D'après une déposition en date du 12 juillet 1638 faite par le fermier de Renoval, on apprend qu'il n'a-

vait pu labourer ses terres depuis l'invasion de la Picardie. Il déclarait en outre « que ceux du village de Bertangle, voisins de la ferme de Renoval, ni le fermier mesme des terres du domaine de Bertangle n'ont labouré ni dépouillé aucunes choses deppuis deux ans ; comme aussy est vray que le fermier du fief de Monchy, appartenant à monseigneur le duc de Chaulnes, n'a labouré les terres dudit fief en l'année 1636, et a seullement commencé à labourer quelque petit nombre de terres, pour ensemencer au mois d'aoust prochain ; et pour l'y obliger, on lui auroit promis du blé pour semer et de l'avoine pour ses chevaux. »

Un docteur en médecine d'Amiens ayant été appelé à Moreuil, à Mézières, à Saint-Marc-en-Chaussée et dans quelques autres localités du Santerre pour soigner plusieurs gentilshommes malades, constatait qu'il ne restait que « fort peu de gens » dans quelques villages, « et voire en aucuns villages, pas du tout, ce quy a duré assez longtems. »

Les curés avaient quitté leurs églises, et, au mois d'avril 1637, ils n'osaient point encore retourner dans leurs paroisses. La frayeur était encore plus grande pour ceux qui avaient habité la rive droite de la Somme. Le curé de Marcelcave disait dans sa déposition du mois d'août 1637 que « la plus part des laboureurs et habitants sont morts de pauvreté et maladie, et en est resté à peine un quart » dans sa paroisse.

L'une des parties de la Picardie qui paraît avoir horriblement souffert de cette invasion est le Santerre. Mais, il faut bien l'avouer, les soldats français achevè-

rent très souvent de détruire ce que les ennemis avaient épargné, de même qu'ils s'emparèrent de ce que ceux-ci avaient laissé.

Il est aisé de comprendre que, surtout lors du siège de Corbie, les soldats de l'armée de Louis XIII se trouvant au milieu d'un pays presque entièrement ruiné prenaient de force ce que les paysans ne voulaient point leur accorder de bonne volonté; en outre, les nombreux échecs qu'ils avaient essuyés, les privations de toutes sortes qu'ils subissaient ne contribuaient pas peu à augmenter leur mauvaise humeur.

Pagès rapporte que, pendant le siège de Corbie, des soldats suédois, au service de la France, ayant leurs quartiers aux environs de cette ville, « tuoient, violoient, pilloient, brûloient, sans épargner les lieux saints, les églises et les ecclésiastiques. Ils achevèrent de ruiner le village de Vignacourt. Les curés de Bertaucourt et de Saint-Vast furent dépouillés par ces trouppes pendant le tems qu'ils officioient, et qu'ils enterroient les morts. Le curé du village de Saint-Sauveur vit piller son église, forcer sa maison et enlever le manteau qu'il avoit sur ses épaules, s'étant sauvé lui-même avec peine. »

Les malheureux paysans redoutaient autant les soldats qui devaient les protéger que les plus forcenés des Croates ou des Espagnols.

Durant cette terrible invasion, il mourut tant de prêtres et d'ecclésiastiques « de douleur et pauvreté, que le nombre en est infiny. » Aussi la plupart des bénéfices se trouvant vacants, l'évêque d'Amiens per-

mit à un seul prêtre de desservir plusieurs cures pour y assister le peu de personnes y restant »; on fut aussi obligé « d'avoir recours aux relligieux, lesquelz sont dispersez en plusieurs villages, pour assister, consoller et administrer les sacremens à ceulx qui sont restez et retournez esdits lieux. »

Comme on vient de le voir par le sombre tableau que nous venons d'esquisser à grands traits, la guerre de Trente ans a été pour la Picardie une ère d'horribles souffrances dont les traces ont disparu entièrement des mémoires Nos histoires locales sont à peu près muettes sur les ruines et les misères de notre province en ces temps si troublés.

Les soldats conduits par Jean de Werth commirent tant de forfaits que le peuple en rendit ce chef militaire responsable. C'est avec cette chanson ou complainte du temps qu'on berçait les petits enfants méchants et criards :

Petits enfants, qui pleurera ?
Voilà Jean de Vert qui s'avance !
Aucun marmot ne bougera,
Ou Jean de Vert le mangera.

Jean de Vert était un soudard
De fière et riche famille ;
Jean de Vert était un trichard,
Moitié prince et moitié bâtard.

Petits enfants, qui pleurera ? etc.

Jean de Vert était un brutal
Qui fit pleurer le roi de France.
Jean de Vert étant général
A fait trembler le cardinal.

Petits enfants, qui pleurera ? etc.

Après la capitulation de la Capelle et celle du Catelet, on accusa hautement Richelieu d'avoir laissé les places frontières dans un mauvais état. Le Vassor nous semble avoir raison lorsqu'il dit que le cardinal, pour couvrir sa négligence, fit entendre à Louis XIII qu'il devait faire juger les gouverneurs de ces deux villes. Aussi quand ces derniers apprirent que leur procès devait être fait, ils s'enfuirent, grâce à la complicité de leurs amis, ou peut-être même à celle du premier ministre, qui aurait facilité secrètement leur évasion, dans le but de les faire juger par contumace, « de peur qu'en les mettant dans la nécessité de parler à leurs juges, et de se justifier, ils ne montrassent que la perte de leurs places lui devoit être uniquement imputée. Richelieu et ses créatures faisoient grand bruit à la cour... Le cardinal et ses gens étoient d'autant plus animez que les soldats des deux garnisons de la Capelle et du Catelet, mécontens de ce qu'ils n'avoient rien reçu de leur solde depuis longtemps, dirent sans façon, au rapport du savant Grotius, qu'ils ne vouloient pas donner leur vie pour soutenir une querelle où le roi n'avoit aucune part, et qu'il étoit seulement question de maintenir la fortune du premier ministre. » (*Michel le Vassor*).

Fontenay-Mareuil disculpe le gouverneur de la Capelle qui dut se rendre, dit-il, parce que ses soldats et même ses officiers éprouvèrent une telle frayeur qu'ils allèrent le trouver pour le forcer de capituler; il voulut résister, mais ses efforts furent inutiles. « Sa seule faute fut d'avoir signé la capitulation, n'ayant pas

considéré, comme jeune et inexpérimenté qu'il estoit, qu'en ne la signant point il faisoit voir qu'il n'y avoit point consenty, et se mettoit à couvert de toutes choses, et qu'en le faisant il sembloit, quoyqu'il ne fust pas vray, qu'il eust participé à la lascheté des autres. »

Quelques jours après la reddition du Catelet, le roi, en sortant du Conseil, dit à Saint-Simon, son premier écuyer, qu'il avait résolu de faire arrêter Saint-Léger. Aussitôt Saint-Simon, neveu de ce dernier, dépêcha un courrier à son oncle pour l'informer de la mesure qui allait être prise à son égard ; il en était temps, car le courrier envoyé par ordre du roi pour se saisir de Saint-Léger arriva à Ham le 28 juillet, deux heures après le courrier de Saint-Simon, ainsi qu'on en eut plus tard la certitude par une information qui fut faite à cette occasion. Le roi soupçonna aussitôt son premier écuyer d'avoir fait prévenir Saint-Léger, aussi voulut-il le faire juger en même temps que celui-ci, mais Richelieu l'en détourna. Saint-Simon fut envoyé à Blaye, dont il était gouverneur, ce qui équivalait à une disgrâce.

Un procès s'instruisit contre le baron du Bec et contre Saint-Léger. Des Noyers écrivait à le Maistre de Bellejamme et à Choisy, nommés commissaires : « N'épargnez ni gouverneurs, ni lieutenants, ni capitaines, ni officiers, ni soldats. »

Le baron du Bec fut condamné à mort, tous ses biens confisqués, ses bois et ses maisons rasés, mais il parvint ensuite à se justifier du crime dont on l'avait

accusé et fut envoyé en Allemagne, où il servit sous le maréchal de Guébriant, son beau-frère. Quant au gouverneur du Catelet, il fut condamné à être écartelé, peine qui n'était infligée qu'aux criminels de lèse-majesté au premier chef.

Le samedi 16 août, le comte de Soyécourt arrivait à Amiens vers quatre heures de l'après-midi ; il s'y croyait peut-être en sûreté, quand l'ordre arriva dans cette ville quelques jours plus tard de le faire arrêter au nom du roi.

Un nommé Gobelin avait été chargé par Louis XIII d'informer contre Soyécourt ; les amis de celui-ci le firent évader et répandirent le bruit qu'il se rendait à Calais. Le 19, il passait à Abbeville, et le lendemain « les messagers qui étoient envoyez exprès pour l'appréhender au corps arrivèrent à Abbeville mais trop tard, car il en étoit parti secrètement et subtilement. »

Le mécompte qu'éprouva Richelieu après avoir chaudement loué Soyécourt, fait remarquer M. Avenel, contribua à l'irriter davantage contre cet officier. Le lendemain de la reddition de Corbie, le cardinal écrivait de Paris, à onze heures du soir, à Louis XIII pour le prier d'envoyer l'ordre de faire arrêter Soyécourt, Mailly et autres officiers accusés de trahison. Le 19 août, il écrivait aussi à Chavigny pour lui donner de nouvelles instructions relativement à l'arrestation de Soyécourt, qui comptait sur sa parenté avec la duchesse de Chaulnes « pour en obtenir protection. » Le lendemain, il écrivait au même : « M. de Chaulnes a

laissé évader Saucourt, nonobstant l'advis que Saint-Preuil luy avoit donné de l'arrester. Sans rigueur l'on perdra l'Estat. »

Le 21 août, Richelieu se plaignait au roi de la faiblesse qu'avait montrée le duc de Chaulnes en ne voulant point faire arrêter Soyécourt. Cinq jours plus tard, Louis XIII, écrivant à M. de Matignon, lui disait : « La lascheté et le crime de Saucourt sont assez cogneus à tout le monde par l'infâme reddition qu'il a faicte de ma ville de Corbie... Il doit se retirer en Angleterre... Prenez soigneusement garde à la coste dans l'étendue de vostre gouvernement, afin de l'arrester s'il se présente... Vous ne manquerés d'exécuter le commandement très exprès que je vous faicts, qui est un des plus grands services que vous me puissiés rendre et à mon Estat dans les occasions présentes. »

Le comte de Soyécourt était effectivement passé en Angleterre ; son procès ne tarda pas à être instruit. Par suite d'une erreur que nous ne nous expliquons point, Pagès rapporte que le 20 septembre « on publia à Amiens l'arrêt du Conseil de guerre donné contre le comte de Soyécourt. » Il est avéré que Louis XIII présida à Amiens le 25 octobre le Conseil qui condamna Soyécourt par contumace.

Les membres composant ce Conseil, qui fut tenu à l'hôtel du duc de Chaulnes, étaient : Richelieu, le chancelier, le duc d'Angoulême, le duc de Chaulnes, Châtillon, la Meilleraye, Jean de Rambures, de Mouy, lieutenant du gouverneur de Normandie, Boutelier, surintendant des finances, et les secrétaires d'État

Chavigny, de la Vrillière et Sublet des Noyers.

L'intendant de Picardie, appelé au sein du Conseil pour donner lecture de son rapport, rendit compte de ce qui s'était passé au siège de Corbie. Il fit connaître : « 1° l'état de la place au point de vue des fortifications et des munitions qu'elle renfermait lorsqu'elle avait été rendue à l'ennemi ; 2° les fautes et les négligences commises par Soyécourt à l'occasion de la défense ; 3° les ordres donnés par le roi de tenir ferme, ordres transmis à deux reprises différentes par le sergent-major du régiment de Périgord et par le sieur de Saint-Preuil. »

Le chancelier donna ensuite lecture de l'information et des différentes pièces de la procédure, et l'intendant, prié par le roi de faire connaître son avis, compara la conduite du gouverneur de Corbie à celle des gouverneurs de la Capelle et du Catelet ; il conclut à ce que la même peine lui fût infligée. Tous les membres du Conseil adoptèrent cette conclusion ; toutefois la Meilleraye fit observer que l'on s'était toujours borné jusque-là à trancher la tête aux seigneurs et aux gentilshommes, mais l'un de ses collègues répondit que, d'après le procès, Soyécourt avait fait preuve de trahison en même temps que de lâcheté, puisqu'il avait livré la ville aux ennemis malgré les ordres du roi, et qu'enfin, pendant la trêve, il avait diminué la défense de la place au lieu de l'augmenter.

En conséquence, le comte de Soyécourt fut reconnu coupable du crime de lèse-majesté et, comme tel, condamné à être décapité, son corps tiré à quatre che-

vaux et sa tête mise sur une lance au-dessus de la porte Saint-Denis à Paris. Ses biens furent confisqués au profit du roi, qui en fit don à l'hôtel de Saint-Louis à Paris, ses bois coupés à trois pieds de hauteur, ses maisons rasées et son écusson effacé (1). « On l'a traité fort bénignement, écrivait Richelieu le lendemain, n'aiant été condamné qu'aux mesmes [peines] de Saint-Léger et du Bec, et sa lascheté estant beaucoup plus grande. »

Le 29 octobre, lit-on dans le *Mémorial* d'un bourgeois de Domart, le comte de Soyécourt fut exécuté en effigie à Amiens. « On fit faire un Saucourt d'osier bien proprement ; l'exécuteur l'amène dans le marché d'Amiens et lui coupe la tête ; cela fait, on attache à ses quatre membres un cheval, savoir, à ses deux bras et à ses deux cuisses, et, en les fouettant, ils emportèrent chacun les membres de cette effigie. » Semblable exécution fut faite à Paris.

Le 10 novembre, Chavigny écrivait au cardinal que le comte d'Avaux avait supplié le roi de ne point faire abattre le château de Tilloloy-lès-Roye, parce que sa sœur, M^me^ de Soyécourt, y avait son douaire, mais que, comme son beau-frère avait quatre autres châteaux en Picardie, il était loisible de prendre celui « qu'on voudra pour la justice publique. » Richelieu répondit à la lettre du secrétaire d'État : « Nous ne jugeons point qu'il faille apporter aucun changement

(1) *V. Tilloloy, ses seigneurs, son château, son église*, par É. Coët, pour le dispositif de l'arrêt, pp. 18 et suiv.

en la résolution qui a esté prise de razer la maison de Tilloloy. »

Le 22 novembre, le roi ordonna l'exécution de la sentence frappant le comte de Soyécourt dans ses biens. Son château de Tilloloy fut démoli, et les bois qu'il possédait dans ce village, ainsi qu'à Guerbigny, à Carrépuits, à Conchy-les-Pots, etc., furent coupés à trois pieds de terre. Il semble, d'après les dispositifs sévères du jugement, dit M. Coët, que jamais une réhabilitation fût possible. C'est cependant ce qui arriva.

En 1643, le comte de Soyécourt rentra en France, et, comme il avait laissé écouler un espace de plus de cinq ans avant son retour, il fut « reçu à ester à droit sans estre tenu de consigner ni payer aucun denier, amende ni réparation. » (*Mercure*, t. XXV).

On procéda à une nouvelle information, et le comte de Soyécourt fut « envoyé quitte et absous de l'accusation contre luy faite, et ordonné par la cour qu'il seroit élargi par un arrêt en date du 13 septembre 1643. »

Après la réhabilitation de Soyécourt, Louis XIV lui donna de l'argent pour relever son château, dont la première pierre fut posée le 26 avril 1645. Mais, après son retour en France, cet officier ne prit plus part aux affaires publiques ; il se retira dans le couvent des Jacobins, à Paris, où il mourut le 22 mars 1649. Il reçut sa sépulture dans ce couvent, et son cœur reposa dans l'église de Tilloloy ; des ouvriers l'ont retrouvé en 1863. (É. Coët. *Tilloloy*...).

Trois jours après la reddition de Corbie, c'est-à-dire le 17 août, le marquis de Mailly écrivait d'Amiens à Richelieu : « Monseigneur, j'ai cru que vostre Eminance n'aura point désagréable que je luy envoie ce gentilhomme avec ces lignes pour lui faire entendre ce quy s'est passé à mon esgard au siège de Corbie, pour prévenir ceus qui en pourroient dire quelque chose à vostre Eminance à mon désavantage, et lui faire cognoistre que tout ce que j'i ai fait ça estay de rendre une aveugle obéissansse à celuy au quel Sa Majesté en avoit donné tout le comandement, avec lestre particulière de respondre de la place ; aussi n'ai-je eu aucune comunication des conseils ni des ordres qui y ont esté donné non plus que de la capitulation qui a esté faite. Par conséquent s'il i a quelque chose qui puisse déplaire à vostre Eminance, je ne crois pas quel m'en veulle imputer aucun blâme ; c'est de quoy je la suplie très humblement, et n'estoit que le sentiment qui me reste de me vanger des ennemis de Sa Majesté, qui se vantent de venir attaquer quelque place, je serois allé moi même rendre le tesmoignage à vostre Eminance de ceste vérité... » (M. DE BEAUVILLÉ. *Doc. inédits*. T. IV. p. 527).

Le lendemain lundi 18 août, le marquis de Mailly arrivait à Abbeville sous la conduite d'un soldat du prince Thomas, superbement vêtu, portant « une trompette toute d'argent richement étoffée, avec les armoiries dudit prince Thomas, mais ledit Mailly n'y tarda guère, car on cherchoit après lui, et comme il pensoit retourner à Amiens le même jour, il fut arrêté dans cette ville et fait prisonnier. »

L'information fut faite le 20 août et le 1er septembre par Gobelin, maître des requêtes. Bien que n'étant point responsable de la capitulation de Corbie, puisque le comte de Soyécourt en avait pris le commandement dès son entrée, le marquis de Mailly n'en était pas moins accusé d'avoir fait preuve de faiblesse pour n'avoir point combattu les desseins de Soyécourt ; on lui reprochait encore d'avoir signé « un certificat que ce dernier avait réclamé pour sa justification. »

Le lendemain de la condamnation de Soyécourt, d'autres disent le même jour, il fut procédé au jugement du marquis de Mailly. Louis XIII ordonna qu'il fût amené de la citadelle d'Amiens, où il était toujours enfermé, afin qu'il pût faire entendre sa défense, mais le duc d'Angoulême rappela au roi que les monarques « ne voyaient les criminels que pour leur faire grâce. Le chancelier ayant insisté pour faire comparaître Mailly, il fut décidé que ce dernier serait appelé et interrogé, et que, pendant son interrogatoire, le roi se retirerait dans son cabinet, ce qui fut fait. Amené de la citadelle sous l'escorte de Launay, lieutenant des gardes, et mis en présence de ses juges, Mailly reconnut ses torts, cherchant cependant à décliner la responsabilité de la reddition de la ville, qui, avouait-il, pouvait être mieux défendue et plus longtemps gardée. Après l'interrogatoire, et Mailly reconduit à la citadelle, le roi reprit immédiatement la présidence du Conseil, qui condamna Mailly à s'absenter de la cour pendant trois ans, avec défense de se trouver dans aucun lieu où serait Sa Majesté ; lui enleva

la charge de gouverneur de Corbie, et le déclara incapable de tenir aucune charge pendant dix ans, l'interdiction devant être maintenue même après cette époque, à moins qu'il n'eût rendu au roi un signalé service. » (*De Boyer de Sainte-Suzanne*).

On voit reparaître le marquis de Mailly en 1640 au siège d'Arras, et à la bataille de Sedan en 1641. Trois ans plus tard, il obtint un arrêt de réhabilitation.

Les capitulations successives des villes qui ouvrirent leurs portes aux Espagnols avaient jeté une telle épouvante en France que partout on ne voyait que trahisons. Le cardinal, accusé d'avoir négligé la défense des places frontières, tenta de se justifier en punissant ceux que l'on soupçonnait d'avoir prêté la main à l'ennemi.

Dans son ardeur à poursuivre le châtiment des traîtres qui avaient entretenu des intelligences avec les Espagnols, Richelieu ne pouvait manquer de frapper les habitants de Corbie.

Aussitôt que cette ville fut rendue, de justes représailles ne tardèrent point à atteindre les mauvais patriotes. En effet, on lit dans une déclaration du roi écrite à Chantilly le 14 novembre, et enregistrée au Parlement le 27 du même mois : « Tous les bourgeois et habitans de nostre dite ville de Corbie, de quelque qualité et condition qu'ils soient, qui se trouveront avoir adhéré à nos ennemis et les avoir favorisez directement ou indirectement en la prise de ladite ville ou depuis en la résistance qu'ils ont faite à nos armes »,

sont réputés « criminels de lèze-majesté au premier chef et comme tels leurs biens à nous acquis et confisquez... »

Par la même déclaration, la ville de Corbie était « privée et déchue de tous privilèges, octrois, immunités, franchises de la mairie, etc. » Enfin le roi exigeait que le procès fût fait à ceux des religieux qui, « au lieu de donner exemple aux autres de leur devoir, comme leur profession et conscience les y obligéoient, se sont tellement oubliés, qu'ils ont été les premiers à nous désobéir,... et n'ont voulu donner l'absolution aux soldats françois s'ils ne leur promettoient de se rendre aux ennemis... »

En enregistrant la déclaration du roi, le Parlement avait émis le vœu que le procès serait instruit par les juges ordinaires. Mais Louis XIII passa outre à cette restriction, et chargea l'intendant de Picardie de poursuivre l'affaire.

Le 20 novembre, deux habitants de Corbie, qui se trouvaient le plus compromis, étaient pendus à Amiens; c'était le nommé Dacheux, concierge des prisons de la ville, et le nommé Gallus, commis au grenier à sel; leurs biens, ainsi que ceux de quelques autres de leurs compatriotes qui avaient voulu assassiner Saint-Preuil quand il s'était opposé à la capitulation, furent donnés à ceux qui avaient fait preuve de plus grande fidélité au roi, notamment aux paysans qui contribuèrent à la prise du faubourg de Fouilloy.

Enfin des recherches furent prescrites à l'effet de découvrir d'autres traîtres, dont on confisqua les biens,

pour le produit être employé aux fortifications de la ville. Ceux des échevins qui avaient conservé leur charge sous les Espagnols furent arrêtés et condamnés à de fortes amendes. (*Arch. de la Somme*, B, 23).

La première enquête que fit le Maistre de Bellejamme, intendant de Picardie, parut lui prouver la culpabilité des moines de Corbie.

A cette occasion, « le prieur de Saint-Denis proposait le renouvellement des religieux par des religieux du même ordre ; l'intendant s'opposa à cette permutation et demanda le renvoi de la communauté en raison des relations journalières qu'elle entretenait avec l'évêque de Verdun, sous les yeux duquel se tramaient tous les complots contre le roi et le cardinal. Les religieux furent internés dans la maison des Minimes et l'abbaye gardée par les prêtres séculiers choisis parmi les curés des villages pillés et brûlés qui n'avaient aucun moyen de subsistance. On prit des mesures pour mettre à l'abri le trésor inventorié par l'évêque de Chartres et la bibliothèque de l'abbaye, dont les livres et les manuscrits vinrent grossir la bibliothèque de l'Oratoire, que le père Tarisse organisait dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; les reliques avaient déjà été tranférées à Paris.» (*De Boyer de Sainte-Suzanne*).

Parmi les moines de Corbie, il en était deux surtout que l'on accusait plus particulièrement de trahison. C'était le frère Laurent Fery, prieur, et le frère Colomban Delesdos, procureur.

Au mois de février 1637, le P. Grégoire Tarisse,

supérieur général, procéda à leur interrogatoire dans le but de faire la lumière sur une accusation qui lui paraissait mal fondée. Le procès-verbal qu'il fit rédiger à cet effet, et que l'on trouvera plus loin aux *Annexes*, fut communiqué à l'intendant de Picardie. Celui-ci n'hésita point à faire un complément d'enquête; il interrogea plusieurs officiers français de la garnison de Corbie, qui déposèrent de la fidélité des religieux et de leur zèle à défendre la ville.

A la suite de cette nouvelle information, le Maistre de Bellejamme absout les religieux de Corbie par jugement en date du 30 octobre 1637, et, par ordonnance donnée à Saint-Germain au mois d'octobre de l'année suivante, Louis XIII reconnaissait que plusieurs personnes, sur la fidélité desquelles il croyait pouvoir compter, l'avaient trompé en accusant les religieux d'avoir abusé de l'administration des sacrements pour obliger les soldats français à abandonner leur devoir. En conséquence, les Bénédictins étaient réhabilités. (*Arch. de la Somme. B.* 23, et Fonds de Corbie, arm. I^re^, liasse 24, pièce 16).

Nous ne pouvons passer sous silence le complot tramé contre Richelieu par le duc d'Orléans et par le comte de Soissons. Les auteurs de *Mémoires* de cette époque en ont presque tous parlé; Montrésor, qui devait y jouer un des rôles principaux, Montglat, Fontenay-Mareuil, même le cardinal de Retz et plusieurs autres sont entrés à ce sujet dans les plus grands détails.

Le comte de Soissons était haï du cardinal parce qu'il avait refusé d'épouser la nièce de ce prélat, mariée depuis au duc d'Aiguillon ; en outre, Richelieu ne voyait pas sans jalousie l'affection que toute l'armée portait au comte de Soissons. C'était dans le but de battre en brèche le crédit que ce prince avait sur ses officiers et sur ses soldats que le cardinal fit nommer le duc d'Orléans généralissime pour que Soissons ne pût recueillir l'honneur d'avoir chassé les ennemis.

Outre ces griefs, il y avait aussi de ces mille petits froissements de cour que nous n'avons point à rapporter. Mais, d'un autre côté, l'élévation de Richelieu était le principal motif des haines amassées contre lui.

La conduite du comte de Soissons en Picardie avait toujours été très correcte ; il fit tous ses efforts pour résister avec sa petite armée contre les forces supérieures en nombre des Espagnols, et cependant Richelieu ne cessa de le desservir auprès du roi en l'accusant d'être l'auteur des désastres qui s'étaient produits en Picardie. De son côté, le duc d'Orléans avait de nombreux griefs contre le cardinal ; aussi les deux princes ne devaient point tarder à s'unir dans une haine commune pour se défaire, par un crime, de leur ennemi, ou tout au moins de le faire tomber en disgrâce ; le premier moyen fut adopté.

Les deux conjurés avaient à leur service deux gentilshommes sur le dévouement desquels ils pouvaient compter, Montrésor, favori du duc d'Orléans, et Saint-Ibald, favori du comte de Soissons. Il fut alors arrêté entre eux que l'assassinat du cardinal aurait lieu à

Amiens, lorsque le roi s'y rendrait pour présider le conseil. Les séances se tenaient non pas au logis du cardinal, comme Dusevel l'a avancé, mais au logis du roi, à l'hôtel des Trésoriers, rue Saint-Denis ; ce détail a son importance, car si le conseil s'était tenu chez le cardinal, les conjurés auraient reconnu l'impossibilité de le faire assassiner au milieu de ses gardes, tandis qu'en se rendant chez le roi, le premier ministre ne pouvait être accompagné de sa garde (1).

Le jour fixé pour l'exécution, Gaston d'Orléans et le comte de Soissons se rendirent à Amiens, ayant à leur suite plus de cinq cents gentilshommes et presque tous les officiers de l'armée ; voici le plan qui devait être suivi. Aussitôt que le roi aurait levé la séance et serait monté dans son carrosse pour retourner à Démuin, les conjurés feraient assassiner le cardinal. Le crime accompli, ils devaient dire que Richelieu ayant manqué de respect à Gaston d'Orléans, celui-ci l'avait fait tuer, et que le comte de Soissons n'avait pas cru devoir empêcher ce meurtre.

Tout se passa ainsi que l'avaient prévu les conjurés. Déjà le roi était parti ; Richelieu se trouvait dans la cour de l'hôtel entre les deux princes. « Aussitôt Varicarville, qui savoit le secret, se mit derrière le cardinal en attendant le signal que devoit donner Monsieur, durant que Saint-Ibald et Bardouville le prenoient, l'un à droite et l'autre à gauche : mais, au lieu de faire le commandement d'achever ce qui étoit

(1) D'après la Rochefoucauld, qui se trompe évidemment, le conseil aurait été tenu dans un petit château à une lieue d'Amiens.

projeté, la peur prit à Monsieur, qui remonta le degré sans rien dire ; et Montrésor, surpris de ce changement, le suivit, lui disant que son ennemi étoit en son pouvoir, et qu'il n'avoit qu'à parler. Mais il se trouva si étonné, et tellement hors de lui-même, qu'à peine lui put-il répondre ; et sur ce qu'il fut encore pressé, il dit qu'il falloit remettre à une autre fois, et n'eut jamais la force d'achever ce qu'il avoit prémédité, tant il étoit éperdu. Le cardinal, qui n'étoit demeuré dans la cour qu'à cause de Monsieur, le voyant monté en haut, s'en alla chez lui, et laissa le comte de Soissons dans la dernière confusion de voir ce coup manqué. » (*Montglat*).

Ce complot, a-t-on dit, n'échoua que par le scrupule du duc d'Orléans, qui eut horreur de faire tuer un prêtre. Cette particularité lui était connue d'avance ; il faut plutôt en attribuer la cause à son irrésolution.

La relation que l'on trouve dans les *Mémoires* de Montrésor est moins détaillée que celle qui nous en a été conservée par Montglat ; mais le premier se laisse deviner pour l'homme dont la main était prête, et, en racontant ce fait, « il semble s'y complaire comme dans une de ces actions dont un homme d'honneur peut se charger au lieu de s'avilir par de basses intrigues de cour. »

L'exécution de ce complot ne fut qu'ajournée ; les conjurés projetèrent de se défaire du cardinal lorsqu'il se rendrait au camp. Montglat rapporte que, trois jours plus tard, Richelieu arrivait dans la tente de Fontenay-Mareuil, et, comme le roi ne s'y trouvait

point, le premier ministre était accompagné de ses gardes, « et il avoit tant de créatures dans l'armée qui n'avoient eu d'emploi que par son moyen, que l'exécution fut jugée impossible. »

Fontenay-Mareuil, qui eut connaissance du complot d'Amiens, rapporte aussi que les conjurés avaient eu l'intention de faire tuer le cardinal lorsqu'il alla dîner dans la tente de cet officier, mais le meurtre ne put être commis parce que Richelieu avait « eu, tant qu'il y demeura, tous ses gentilshommes autour de luy, et beaucoup d'officiers du quartier de M. de Fontenay qui ne l'eussent pas souffert. »

Le cardinal, si l'on en croit Montglat, aurait été informé peu de temps après du plus grand péril qu'il eût couru de toute sa vie, mais il n'en parut point ému, et il parla même « fort hautement, et comme par réprimande, au comte de Soissons, pour lui faire voir qu'il ne le craignoit point. »

Puységur raconte un autre fait qui se serait passé à l'armée royale après la reddition de Corbie. Le cardinal s'étant rendu au camp, l'armée, pour lui faire honneur, fut mise en ordre de bataille. Sa compagnie de gens d'armes voulut prendre la droite sur celle du comte de Soissons, « ce qui causa une grande dispute jusques à mettre la main au pistolet », mais le comte de Soissons détourna Saint-Ibald, « qui voulait mal à Monsieur le cardinal. » Puységur ajoute qu'à cette occasion Louis XIII aurait dit : « Voilà une dispute qui pourrait coûter bon à Monsieur le Cardinal. »

Nous ne nous arrêterons pas plus longuement à cet

incident, qui est apocryphe ou qui se serait passé antérieurement à la reprise de Corbie, et même avant le 28 octobre, puisque Puységur rapporte que le roi se trouvait encore au camp.

Par les *Mémoires* du cardinal de Retz, on voit que ce prélat eut connaissance de la conjuration d'Amiens. Retz cite même les noms des gentilshommes qui excitèrent les deux princes à se défaire du cardinal ; ces gentilshommes étaient : l'Espinay, Montrésor, la Rochepot, Saint-Ibald, Varicarville, Bardouville et Beauregard. (1)

Les conjurés parlèrent souvent de ce complot au cardinal de Retz et s'accusaient mutuellement de l'avoir fait avorter, mais ils étaient tous d'accord pour reconnaître que le comte de Soissons s'était montré le plus ferme.

Les différents auteurs de mémoires qui ont parlé du complot d'Amiens n'ont pu préciser le jour fixé pour son exécution. M. Avenel (2) s'est efforcé de trouver une date approximative. Campion, l'un des acteurs de la scène, la place avant le 25 septembre ; Fontenay-Mareuil la met après la prise de Corbie. M. Avenel n'adopte aucune de ces deux dates, et il a raison.

Le premier conseil tenu à Amiens par le roi eut lieu le 2 octobre, comme nous l'avons dit; d'un autre côté, on se rappelle que Gaston d'Orléans avait quitté le camp le 20 octobre, c'est donc entre ces deux dates, du 5 au

(1) La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, nomme les mêmes conjurés, sauf Beauregard qu'il remplace par Campion.

(2) *Lettres du card. de Richelieu*, t VII, pp. 760 et suiv.

20, que M. Avenel propose de fixer le jour choisi pour l'exécution du complot.

M. de Boyer de Sainte-Suzanne a donné antérieurement une date précise, qui est le 20 octobre; mais cet auteur n'apporte aucune preuve à l'appui de ce qu'il avance. Il paraît ressortir, d'après le *Journal* de Louis XIII, que le roi ne se rendit point à Amiens le 20 octobre ; il est tout au plus permis de conjecturer que le crime devait être commis dans la séance qui précéda cette date et que sa non-réussite dut contribuer à précipiter le départ de Gaston d'Orléans.

ANNEXES.

I.

État auquel la fortification de Corbie s'est trouvée après le siège.

A Corbie, ce 20e novembre 1636.

Depuis la porte à l'Image jusques à celle de Buyre, il y a une fort bonne contrescarpe, avec son corridor, fortifiée de parapet et banquettes, et d'un fossé au-devant plein d'eau. Elle est deffendue de deux demy lunes revestues de gazon, petites néanmoins, mais le tout est entièrement achevé, hors le vieulx fossé, qui a besoing d'estre nettoyé.

L'enceinte de la place, en cet endroit, est fortifiée de rempart moyennement bon, revestu de muraille et d'un simple parapet de brique, et lad. muraille fondée par l'escarpe.

Quant à la porte à l'Image, le pont levys en a esté ruyné et la massonnerie aussy ; reste le pont dormant, qui est tout neuf. Les hergnes et la porte du dedans ont besoing de réparations, comme aussy les barrières. Il y a une demy lune qui la couvre, qui est aussy petite et a besoing d'estre réparée.

La porte de Buyre est fermée d'une porte en dedans, d'une herse et d'un pont levys. Elle est couverte de la demy lune de

St-Chamont, qui est plus grande que toutes les autres cy dessus, mais son rempart et parapet sont trop bas et par trop faibles ; elle a besoing encore d'estre fermée d'un pont levys, sa contrescarpe est pareille à celle cy dessus et partant fort bonne, mais pour le fossé de la ville il a besoing d'être creusé.

Ensuite il y a une petite demy lune et un ouvrage à corne ; la dite demy lune est imparfaite et la corne aussy ; elle ne s'éloigne point du corps de la place, ny ayant entre les deux fossés que la place du rempart de la courtine. Elle est sujette à deux commandemens venant, l'un de la montaigne, et l'autre du costé de l'église saint Thomas ; mais ce n'est que les bras, car pour le front elle est à couvert ; à cela, il y sera facilement pourveu, ainsy qu'il est porté par le mémoire des réparations.

L'enceinte de la ville, en cest endroit, forme presqu'un bastion très bien remparé, et revestu de muraille dès le front du fossé, et c'est le seul endroit de la ville où le rempart exède le parapet de brique. Le fossé en est quasy comblé depuis l'entrée du canal de Hely jusques à la porte de Buyre et par delà. Quant à la contrescarpe, elle est toute pareille à la précédente et vient finir contre le susdit canal.

Depuis ledit canal passant par devant le bastion d'Ancre et continuant jusques à la demy lune de Saucour, ou de la Barrette, où passe le canal de Somme, la contrescarpe est fortifiée d'un corridor, parapet et banquettes, mais non pas de fossé comme la précédente ; elle est de plus bordée quasy partout d'une palissade.

Le fossé de la courtine, entre le susdit bastion où passe le canal de Hely et celui d'Ancre, est fort bon et le rempart aussy ; il est revestu de muraille fondée sur l'escarpe, avec un parapet de brique tout au long. Il y a un cavalier proche la porte d'Ancre. Quant au bastion d'Ancre, il est fort beau et bien revestu de muraille des le fond du fossé. Sa hauteur est d'environ 36 pieds,

mais il est avec tout cela par trop bas, eu esgard à la campagne, qui le domine ; son fossé n'a esté entièrement achevé de vuyder.

La porte qui passe au travers a esté murée et le pont dormant rompu ; ce sera très bien fait de la laisser ainsy.

Depuis le susdit bastion d'Ancre jusques à la Barette, le rempart est assez bon et de bonne haulteur, resvestu de muraille fondée sur l'escarpe avec un parapet de brique comme ailleurs. Son fossé est assez bon et il y a esté fait un contre fossé qui est plein d'eau.

Au bout de ceste courtine, il y a la demy lune de Saucour, qui est fort bonne, moyennant quelques petites réparations.

Depuis la susdite demy lune jusques à l'ouvrage à corne, cy devant mentionné, où entre le canal de Hely, il n'y a aucune pièce dettachée pour deffendre la contrescarpe, ce qui est un grand manquement, car il n'est possible de donner seureté à ceux qui sont à la garde du dehors, ny deffendre la place comme il fault ; à quoy il sera pourveu suivant qu'il est porté par le mémoire et plan donnés.

Toutte ceste estendue est sujette au commandement, bien est vray qu'il est de front au corps de la place, et quant à ce que il y poeut avoir quelqu'endroit d'enfilé par courtine, et soit en corridor ou ailleurs, il est facile de se couvrir avec des tranchées.

Le plus grand mal est qu'on peut approcher d'assez près à couvert par les costés de la montaigne, ce qui abrège l'attaque de quelques jours, mais finalement il se fault exposer et assujettir à la place.

Le remède seroit, s'il estoit possible, de pousser des dehors comme des ouvrages à corne, assez avant pour descouvrir ses cavains ; mais on tombe en des faultes, car, en ce faisant, on approche le commandement, en sorte qu'il est comme impossible de s'y couvrir, et partant j'estime qu'il se faudra contenter de ce que dessus. J'ay pourtant donné l'instruction sur ce sujet au sr

chevalier de la Valière, et de prendre toutes les haulteurs et les moyens qu'on y pourra pratiquer afin d'y apporter tous les remèdes possibles, suivant quoy il y sera pourveu ; cependant il y sera faict deux demy lunes notées sur le plan.

Reste le costé de la rivière de Somme où partie d'icelle passe dans le fossé.

Le rempart depuis la Barrette jusques à la porte à l'Image est estroit et bas ; il est revestu environ la moitié avec un parapet de brique, mais il n'est entièrement achevé à l'autre partie ; la muraille excède le rempart et en beaucoup d'endroits elle menace de ruine, particulièrement depuis le cavallier où estoit le moulin et où l'ennemy avoit assis une batterie, jusques à la porte à l'Image.

Le fossé où passe une partie de la rivière de Somme est estroit, de plus tout ce front est mal flanqué ; à tous ces manquemens il sera pourveu ainsy qu'il est amplement parlé par le mémoire des réparations et par le plan.

Voilà, en somme, l'estat de la place ; j'avois omis de dire qu'il n'y a point de parapet à l'épreuve en toute l'enceinte de la ville.

Au dos de la pièce : Estat de la fortification de Corbie, ainsi qu'elle s'est trouvée après le siège.

Pour son Eminence.

(Extrait d'un Ms. intitulé : *Cartes et plans de touttes les places fortes de la Picardie.* Deseigné par le sr Maupin, ingénieur de monseigneur le cardinal de Richelieu).

II.

Procès-verbal d'un interrogatoire subi par des religieux de Corbie.

Du huitiesme febvrier mil six cens trente sept.

Nous, frère Grégoire Tarisse, humble supérieur général de la congrégation de Sainct-Benoist, autrement dicte de Cluny et de Sainct-Maur, assisté de dom Joseph Baudichon, nostre secrétaire, ayant égard au réquisitoire de R. P. dom Philippe d'Eu, promoteur en ceste cause, avons de rechef mandé et faict venir devant nous ledict dom Cyprian le Clerc, prieur de Sainct-Denis en France, et, après que luy avons faict mettre la main *ad pectus* et faict prester le serment en tel cas requis et accoustumé, a juré et promis de nous dire et déposer vérité sur ce qu'il sera par nous enquis.

Lecture à luy faicte du résultat des informations, interrogatoires et confrontations faictes auxditz Fery et de Lesdos par devant ledict Sr le Maistre les vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre novembre mil six cens trente-six et neufiesme janvier ensuivant touchant ce qui s'est passé en ladicte abbaye de Corbye pendant le siège de ladicte ville et depuis qu'elle fut rendue aux Espagnols;

Enquis des déportemens des religieux qui estoient en ladicte ville et particulièrement desdicts Fery et de Lesdos, et si devant ou pendant ou depuis le voiage qu'il a faict à leur conduite de ladicte ville de Corbye jusqu'à Paris, il a recongneu en eux, en leurs discours, quelque marque ou conjecture de tépidité ou

manque d'affection au service de Sa Majesté, qu'il aye à nous le déclarer sans aucune retenue ou dissimulation;

Après que luy avons remonstré qu'oultre la grande et naturelle obligation que nous avons tous à bien et fidèlement servir le Roy et ne poinct souffrir aucun préjudice estre faict au bien de son Estat, puisque nous sommes nez subjects de Sa Majesté très chrestienne, il y estoit obligé par serment qu'il venoit de faire et par l'obéissance à ses supérieurs qui désirent cela de luy.

Lequel dom Cyprian le Clerc, prieur dudict Sainct-Denis, sur ledict serment cy-dessus, a faict sa déclaration et déposition. Laquelle nous avons faict rédiger par escrit par nostre dict secrétaire, ainsy qu'il s'ensuit.

A dict, de ce enquis, estre prestre, religieux profès dudict ordre et congrégation, aagé de cinquante ans, de présent prieur dudit Sainct-Denis, n'avoir poinct esté en ladicte ville et abbaye de Corbye pendant ledict siège. C'est pourquoy il ne sçait rien et ne peut déposer de ce qui s'est passé pendant iceluy. Que depuis que ladicte ville a esté reprise par Sa Majesté très victorieuse, il y fut envoyé par notre ordre pour veoir l'estat de ladicte abbaye, où estant, il auroit apris que l'on faisoit quelques plainctes à l'encontre desdicts Fery et de Lesdos, qui estoient du nombre des religieux d'icelle qui y estoient pendant ledict siège.

C'est pourquoy, ayant eu advis que mondict Sr le Maistre, lors à Amiens, informoit de tout ce qui se seroit passé pendant ledict siège, pour rendre tesmoignage de ses devoirs et des resentimens d'obligation qu'il a comme estant né humble subject et fidelle serviteur de Sa Majesté, il se seroit acheminé en ladicte ville d'Amyens avec ledict Fery sans estre requis de personne, ains de son propre mouvement et volonté, et depuis ledict de Lesdos, et se seroient tous présentez par devant ledict sieur le

Maistre, par devant lequel ils auroient estez ouys et interrogez, et luy auroient rendu compte de leurs actions, et après toutes les procédures qui auroient esté faictes très exactement pour enquérir de la vérité et de leurs déportemens mesme par confrontation de tesmoings. Enfin ledict sieur le Maistre les lui auroit rendus à la charge d'eux représenter au moys à sa conduicte par devant nous et estre retenus en un de nos monastères jusqu'à ce que nous ayons informé Sa Majesté de leurs debvoirs et fidélité envers elle, ainsi qu'il se peut veoir par la sentence dudict sieur le Maistre du XIIIJe janvier MVJCtrente sept.

Qu'ensuitte il est retourné les conduisant en ceste ville de Paris pour obéir et satisfaire à ladicte sentence, obtempérant à laquelle il en a faict la représentation par devant nous et remise en nos mains, tant de leurs personnes que procédures faictes à leur égard par devant ledict sieur le Maistre.

Mais, en effect, soit pendant le séjour que luy déposant a faict audict Corbye, soit pendant le voyage dudict Corbye à Amiens et son retour en ceste ville avec eux, il n'a recogneu aucuns mauvais propos ny aucuns marques, signes ou conjectures de peu d'affection ou deffault de bonne volonté au service du Roy, et ne leur a rien ouy dire qui aye esté faict pendant ledict siège ou depuis au préjudice d'iceluy, et que si luy desposant en eust veu, sceu ou recongneu la moindre apparence, il n'eust pas manqué d'en advertir le sieur le Maistre et mesme de nous en donner advis, affin que de nostre office nous pussions en des affaires de si grande importance pour le service de Sa Majesté et bien de son Estat faire ce qui eust esté de nostre debvoir et pouvoir en cet égard ; mais qu'au contraire ils luy en ont tesmoigné tant audict Corbye que par les chemins un grand et extresme regret du soubçon qu'on avoit eu d'eux qu'ils eussent manqué au debvoir de leur naissance, condition et profession, de leur fidélité au service du Roy et bonne affection aux intérestz de sa Majesté,

mesme leur a ouy dire qu'ils aimeroient mieux mourir ou jamais n'avoir esté nez que de luy manquer d'affection, debvoir et fidélité.

Lecture à luy faicte de sa déposition cy dessus escrite, a dict qu'elle contient vérité, et a signé :

Signé : Fe Cyprian le Clerc.
Grégoire Tarisse.

Du neufiesme jour de febvrier mvjcxxxvij.

Avons mandé et faict venir ledict dom Laurent Fery, cy devant prieur dudict Corbye, pour être interrogé sur les faicts résultans des susdictes informations.

A quoy avons vacqué en présence de nostre dict secrétaire, par lequel avons faict rédiger par escrit ses réponses ainsi qu'il s'ensuit.

Après que luy avons faict mettre la main *ad pectus*, avons de luy pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé de nous dire et reconnoistre la vérité sur ce dont il sera par nous enquis, luy ayans faict entendre que cela importe grandement de ne rien celer, dissimuler, ne déguisser, s'agissant du service du Roy et de son Estat, et estant besoin d'esclaicir nettement ce qui s'est passé en l'abbaye de Corbye pendant et depuis le siège.

Ce qu'il a juré et promis déclarer en ce qui peut estre de sa science et cognoissance.

Interrogé pourquoy luy respondant qui estoit prieur audict monastère et en ceste qualité avoit toute direction et administration, il a souffert aucuns religieux lorrains aller et venir en ladicte abbaye pendant ou devant ledict siège conférer avec ledict Sieur de Saucourt et qui estoient ces religieux;

A dict que tous les religieux qui estoient en ladicte abbaye estoient françois et qu'il n'y en avoit pas un qui fust estranger et n'en a oncques receu, admis ne souffert aucun aller ne venir en ladicte abbaye autres que ceux destinez pour le service de ladicte abbaye, tous naturels subjectz et fidèles serviteurs du Roy, en ce qu'il en peut avoir congneu, entre lesquels seullement, lui respondant, dom Hilarion Lefebure, supprieur, Colomban de Lesdos, procureur, et dom Benoist Dardel, prédicateur, ont parlé quelquefois avec ledict Sieur de Saucourt.

Pourquoy il a receu dans le monastère le nommé Palam, autrement dict le commissaire;

A dict que ledict Palam fut receu par pure charité et compassion, à cause qu'il estoit malade et ne sçavoit où se retirer, et toutesfois après beaucoup de refus.

Pourquoy lui respondant, puisqu'il parloit parfois audict de Saucourt, ne l'a il pas conseillé de maintenir la ville, la bien deffendre, et garder la place pour le secours de Sa Majesté, ce que luy respondant pouvoit bien prendre l'occasion de faire et l'exhorter puissamment dans la familiarité qu'il avoit de parler à lui librement, et au contraire il a esté si mal advisé que de luy conseiller de la rendre aux ennemys, et luy a incité par des discours émouvans à pitié, luy disant qu'il ne laissast poinct mourir misérablement les habitans en les faisant prendre d'assault;

A dict qu'il eust mieux aimé cent fois mourir que d'avoir donné un si malheureux conseil audict de Saucourt de l'inciter à rendre ladicte place aux ennemys, et ne l'auroit jamais conseillé de le faire, au contraire, l'ayant souvent encouragé selon son pouvoir de la bien maintenir et deffendre, ledict de Saucourt luy auroit faict response qu'il sçavoit bien ce qui estoit de sa charge et de son debvoir. Qu'il est bien vray que luy respondant, sur ce que le peuple le prioit instamment et avec importunité de dire audict de Saucourt qu'il eust pitié d'eux et ne les fist pas mourir,

iceluy respondant auroit dict audict de Saucourt que le peuple l'avoit prié de cela, mais adjoustoit que ledict sieur de Saucourt sçavoit bien son debvoir et ce qu'il avoit à faire pour le service du Roy.

Luy avons remonstré qu'il se fust bien passé et eust mieux faict de ne poinct porter ceste parolle audict de Saucourt parce que tousjours c'est l'avoir incité à pitié que de luy avoir dict qu'il eust pitié des habitans et ne les laissast pas mourir, et que tousjours en cela il a eu grand tort de s'estre mis comme entremetteur entre le peuple et ledict de Saucourt pour la reddition de ladicte place;

A dict que ce qu'il en dict audict sieur de Saucourt a esté par une vraye simplicité, pour lui donner advis de ce que luy respondant avoit entendu dire au peuple, et qu'il a creu estre important pour le bien du service du Roy et intérests de ses affaires de le rapporter audict sieur de Saucourt, et croioit estre obligé de luy faire affin que iceluy sieur de Saucourt redoublast son courage contre les terreurs paniques d'un peuple effrayé comme il estoit lors, et ce qui tesmoigne en cela sa bonne volonté, affection et fidélité au service de Sa Majesté est que faisant audict sieur de Saucourt le rapport de ce que le peuple disoit, il luy en adjousta (comme il a dict cy devant) que ledict sieur de Saucourt sçavoit bien son debvoir, ce qu'il luy auroit dict à dessein qu'il redoublast son courage pour mieux deffendre la place; et, en effect, ledict sieur de Saucourt le prit ainsi, luy respondant qu'il estoit bien aise de le sçavoir, et qu'il sçavoit bien aussi son debvoir.

Interrogé du jour que ledict sieur de Saucourt luy avoit dict qu'il vouloit rendre la place,

A dict que ledict de Saucourt ne luy en avoit poinct parlé, et n'a rien ledict respondant sceu du traicté de la ville et de la capitulation, sinon comme tous les autres l'auroient sceu le mercredy ou jeudy.

S'il n'a pas assisté à la délibération et assemblée faicte en la dicte abbaye et conférence entre ledict sieur de Saucourt et les habitans pour rendre ladicte place,

A dict qu'il ne sçayt pas si aucunes délibérations ont esté faictes en ladicte abbaye, parce qu'elle estoit publique et ouverte à tout le monde, mais qu'il n'y auroit jamais assisté. Qu'il est bien vray qu'il a veu des eschevins et habitans venir en ladicte abbaye présenter une requeste audit sieur de Saucourt pour se rendre (comme on disoit), et que, avant la capitulation, il a veu ledict sieur de Saucourt conférer avec ledict Palam et escrire ensemble, se disposant (ainsi qu'il a apris depuis) à la reddition de la place, à quoy assistèrent les eschevins. Qu'ayant représenté audict sieur de Saucourt de maintenir la place, il luy auroit faict response qu'il sçavoit bien son debvoir.

S'il n'est pas véritable qu'il a esté plusieurs fois au camp des ennemys,

A dict y avoir esté trois ou quatre fois après la reddition de ladicte place, mais que ça esté pour parler au comte de la Moterie pour empescher l'emport des cloches de l'abbaye, et qu'on ne fist des fours dans le grand réfectoire, et afin de luy faire entendre que luy ny les religieux de ladicte abbaye ne pouvoient pas prester le serment qu'il vouloit qu'ils fyssent de fidélité au Roy d'Espagne, et qu'ils aymeroient mieux tout quitter que de manquer de fidélité à leur prince naturel, et qu'en effect pas un des dicts religieux n'eust eu garde de commettre un si grand crime.

Luy avons demandé qui estoient les religieux qui avoient parlé à l'évesque de Verdun,

A respondu que c'estoit dom Constant Caty et frère Joseph du Chastel, qui estoient allez pour acheter des provisions au camp, auxquels ledict évesque de Verdun dist que l'armée iroit jusqu'à Paris.

Luy avons de rechef enjoint de nous déclarer si pendant ou depuis ledict siège il n'a poinct veu aucuns religieux ou habitans de ladicte ville avoir intelligence avec les ennemys,

A dict que non, sinon qu'il a ouy dire que Gallus, qui a esté exécuté à mort, avoit promis aux Espagnols de faire la gabelle pour eux, et que le deffunct bailly avoit demandé aux ennemys la prévosté de Fouloy pour le joindre au bailliage. Et quant aux religieux de ladicte abbaye, qu'ils ont tousjours esté fort esloignez de faire ny dire aucune chose contre et au préjudice de l'obligation naturelle et obéissance qu'ils doibvent à sa majesté ; qu'au contraire, il se trouve qu'ils ont faict en ladicte abbaye les prières de quarante heures durant le siège des ennemys, affin que Dieu fist la grace aux soldats de si bien deffendre la place que les armes de Sa Majesté en restassent victorieuses ; que le prédicateur de leur monastère les a publiquement et patétiquement exhortés en ses prédications de bien faire leur debvoir, d'affermir et asseurer leur courage, et qu'ils ne pouvoient emploier leur vye en plus belle occasion qu'au service de Sa Majesté en telles actions de générosité ; que iceux religieux ont assisté les soldats de tout ce qu'ils ont peu, leur faisant porter des plains cuviers et sceaux de vin pendant le siège ; que mesme ils ont retardé l'horloge de l'abbaye pour alonger l'heure dans le temps de laquelle ceux qui commandoient à la garnison avoient prise pour rompre ou exécuter la capitulation, affin qu'en l'entretemps du bransle des esprits et mouvement de rompre les soldats eussent loisir de prendre leurs armes et bien continuer en leurs deffenses ; que, depuis la reddition, lesdicts religieux, et par le ministère de luy respondant, ont tousjours vertueusement résisté et constamment refusé de faire le serment qu'on désiroit d'eux de fidélité au Roy d'Espagne, et de faire aucunes prières publiques pour luy, et de procéder à aucune nomination d'échevins, dont le droit leur appartient à cause de ladicte abbaye, n'y d'agréer et confirmer ceux

nommez par lesdicts Espagnols ; que lesdicts religieux ont mieux aimé quitter et s'aller respandre ainsy qu'ils ont faict en divers monastères, n'en estant resté que trois, lesquels, à cause du mal contagieux dont ils estoient atteints, n'auroient peu se retirer, et quelqu'autres qui estoient nécessaires pour les assister, lesquels toutesfois ont aussi constamment persévéré en leur saincte résolution de mourir plustost dans les peines dont on les menaçoit s'ils ne fléchissoient à ce qui estoit désiré d'eux par les dicts Espagnols.

Et nous a ledict respondant supplié de croire qu'en son particulier il a tousjours les mesmes sentimens imprimés si avant en son esprit en ce qui concerne le service et intérests de Sa Majesté qu'il seroit bien marry d'avoir donné l'occasion du moindre soubçon du contraire, et qu'il a tousjours esté et sera son très humble subject et fidèle serviteur, et continuera tousjours ses vœux et prières pour la prospérité, santé, longue et heureuse vie [du roi de France].

Et lecture à lui faicte de son dict interrogatoire, y a persisté et signé, disant qu'il contient vérité.

Ce faict, l'avons renvoié en la chambre.

Signé : Fe Laurens Fery.
Grégoire Tarisse.
F. Joseph Baudichon.

Du onziesme jour de febvrier MVjcXXXVij.

Avons mandé et faict venir devant nous ledict dom Colomban de Lesdos, prestre, religieux profès dudict ordre et congrégation de Sainct-Benoist, et iceluy semblablement interrogé après pareil serment la main *ad pectus*, et qu'il a promis de dire et reconnoistre la vérité, l'aiant exhorté de ce faire, attendu qu'il y va

des intérests et service du Roy, ausquelz la nature et la condition de nostre naissance et les grandes graces et faveurs que nostre congrégation a receus de Sa Majesté nous obligent très étroitement.

Enquis pourquoy luy estant religieux, et à cause de ceste qualité aiant à vivre cloistré, il s'est tellement oblié de son debvoir que de sortir du monastère indifféremment à toutes heures pendant le siège de la ville de Corbye pour aller parler à des séculiers, et en un temps qu'il sçavoit que les habitans de la ville conféroient de rendre la place aux ennemys ;

A dict qu'il estoit procureur des religieux de ladicte abbaye, laquelle qualité l'obligeoit de sortir plus souvent qu'il n'eust désiré pour les affaires de sa charge, comme pour parler aux fermiers de ladicte abbaye, mais n'a sceu que iceux habitans fissent ou eussent faict aucune assemblée ou conférence pour la reddition de ladicte place, et s'il en eust sceu quelque chose, il n'auroit pas manqué à son debvoir d'en advertir ceux qui pouvoient s'y opposer pour le service du Roy.

Nous lui avons remonstré qu'il y a de la malice et dissimulation en sa response cy dessus, d'autant que luy mesme est demeuré d'accord par l'interrogatoire à lui faict par Monsieur le Maistre, intendant de la justice et pollice en la province de Picardie, et recongneu avoir luy mésme escrit la requeste des habitans de ladicte ville de Corbye qu'ils avoient présentée audit sieur de Saucourt ;

A dict qu'il [a] recongneu simplement et pour ne rien taire de la vérité qu'il avoit escrit une coppie de requeste des habitans de Corbye à Monsieur de Saucourt, mais qu'il avoit aussi faict entendre audict sieur le Maistre que cela estoit arrivé innocemment de sa part, et qu'en effet l'on avoit usé en son endroict de la plus grande surprise du monde, sy toutesfois ceux qui l'ont surpris avoient intention de le faire ; de quoy il ne peut pas juger parce

qu'un mercredi treiziesme aoust, ne pensant à rien moins, il trouva en passant près de son officine plusieurs habitans qui luy dirent qu'ils n'avoient encre ny papier, et le prièrent de leur en prester, ce que leur a accordé, et présenté du papier, une plume et de l'encre ; ilz le prièrent de rechef de transcrire un papier qu'ils tenoient parce qu'ils ne sçavoient pas bien ; ce qu'il fist à l'instant sans s'en informer davantage et par pure déférence à leur prière.

S'il n'est pas vray que ladicte requeste fut concertée et résolue en sa présence, et si dès lors qu'il escrivit ladicte requeste la capitulation n'estoit pas déjà faicte ;

A dict que ladicte requeste ne fut point concertée ny résolue en sa présence, et n'en avoit aucune connoissance,et ne sçayt pas si aucune capitulation en estoit desjà faicte.

Enquis de ce que contenoit ladicte requeste, ayant veu en la transcrivant ce qu'elle contenoit et s'il ne vit pas bien que c'estoit un escrit tendant à ce que ledict de Saucourt rendist la place aux ennemys ;

A dict que ledict escrit ou requeste ne tendoit et contenoit autre chose sinon que lesdicts habitants supplioient ledict de Saucourt de ne poinct les exposer au pillage, mais quand à luy respondant ne pénétroit pas si avant que de sçavoir l'intention pour laquelle ilz le supplioient de ceste sorte.

Luy avons remonstré que luy respondant estoit assez advisé pour juger que, puisque les habitans estoient libres de parler audict de Saucourt quant il leur plaisoit, il faloit qu'ilz eussent quelque autre mauvais dessein puisqu'ilz bailloient leur requeste par escrit, car autrement ilz n'eussent eu qu'à luy dire de vive voix la prière qu'ilz luy vouloient faire, et mesme iceluy exhorté de nous dire quelle résolution fut prise ensuitte de la dicte requeste;

A dict qu'il n'a en effect pénétré plus avant ce qui pouvoit

estre de la dicte requeste, et ne pensa, soubçonna et ne préjuga poinct que cela se fist pour tendre à la rédition de la dicte place, et n'a aucune connoissance de ce que les habitans auroient faict ensuitte, parce que quand à luy il n'a faict que transcrire la dicte requeste.

Enquis si les habitans ont signé la coppie que luy desposant a escrite en une autre,

A respondu qu'il n'en sçait rien.

Interrogé si aucuns n'ont pas signé en sa présence,

A dict que non,

Enquis si le père prieur estoit pas présent lorsqu'il escrivit la dicte requeste,

A dict que non.

Interrogé si c'estoit pas de son consentement ou permission qu'il l'escrivit,

A respondu qu'il ne luy en avoit point parlé parce que cela se fit à l'improviste, incontinant qu'il en fut prié par les habitans.

Enquis pourquoy le jour que la ville fut rendue il sorty du matin dudict monastère et alla se rendre avec le père prieur d'iceluy en la grande place pour se joindre avec lesdicts habitans qui vouloient rendre la ville nonobstant l'arrivée du sieur de Saint-Preuil, qui les encourageoit à n'en rien faire sur l'assurance du secours qui en bref leur venoit de la part du Roy, et sur l'émotion qui sur ce fut faicte, et pourquoy luy respondant fut avec ledict père prieur parler audict de Saucourt de maintenir la capitulation et l'empescher de deffendre davantage la ville, et cria avec ledict père prieur dans le milieu de la place à tous les habitans assemblés que la capitulation tiendroit et que l'ennemy entroit dans la ville, de quoy il doit franchement demeurer d'accord parce que cela s'estant faict publiquement il est à la connoissance de tout le monde qui l'a veu et ouy ;

A dict que le contenu audit article n'est pas véritable, et tant s'en fault, qu'au contraire, il ne sorty poinct ledit jour au matin dudit monastère.

S'il n'a pas regret d'avoir eu communication et intelligence avec les ennemys, ayant souvent esté en leur camp, et qui sont ceux des autres religieux de la dite abbaye qui en ont faict autant que luy ;

A dict qu'il seroit bien marry d'avoir jamais eu la pensée de telle chose et qu'il n'y a jamais songé ; que sa naissance, condition et profession luy donnent trop avant dans l'esprit et impriment les resentimens qu'il doit avoir d'une entière affection avec fidélité au service du Roy, et n'a point recongneu qu'aucun desdits religieux se soit départy de son debvoir et obéissance : au contraire, pendant ledit siège et depuis ont témoigné une singulière et particulière dévotion à son service, ayant faict tousjours prières à Dieu pour la prospérité de ses armées et conservation de sa personne sacrée, mesmement tant en leurs prédications qu'autrement encouragé les soldats de leur debvoir et vaillamment deffendu la place et la maintenir ainsi qu'ils estoient obligés : demeure toutesfois d'accord qu'après la reddition de la ville il a esté une fois seullement au camp des ennemys, mais ce n'a poinct esté pour avoir aucune communication avec eux, ny par aucune intelligence, ains à cause de son office de procureur de ladite abbaye pour aller chercher des vivres pour les religieux d'icelle.

S'il n'a pas veu le nommé Palam en ladite abbaye et communiqué avec luy, pour quoy et à quel dessein ledit Palam a esté emploié par ledit de Saucourt envers les Espagnols pour la capitulation ;

A dict ne connoistre poinct ledit Palam sinon qu'il l'a veu malade en ladicte abbaye, et luy a seullement parlé une fois lors de

sadite maladie de se confesser. Ne sçayt à quel subject le dit de Saucourt s'est servy dudit Palam.

Lecture à luy faicte de sa déposition cy dessus escrite, a dict qu'elle contient vérité et a signé.

Signé : Colombain Delesdos.
Grégoire Tarisse.
F. Joseph Baudichon.

Orig. en papier. (Archives de la Somme. Fonds de Corbie. Armoire 1re. Liasse 24. Pièce 16)

APPENDICE

Principaux événements militaires relatifs à la Picardie d'après un témoin oculaire (1638-1652).

En commençant nos recherches pour ces *Deux années d'invasion*, nous avions le dessein d'entreprendre l'histoire de la dernière période de la guerre de Trente ans en Picardie ; mais, à partir de l'année 1637, les faits historiques et militaires ayant rapport à notre province sont peu importants et n'offrent qu'un intérêt médiocre.

Les succès croissants des armées de Louis XIII et de Louis XIV transportent successivement en Artois et en Flandre le théâtre de la guerre. Dès lors, la Picardie ne voit plus que quelques coureurs ennemis à de rares intervalles, et les soldats français ne font qu'y prendre leurs quartiers d'hiver. Nous n'aurions eu à relever que des logements de troupes et à noter les excès dont ils furent souvent l'occasion, mais, heureusement, aucun des faits n'eut la gravité de ceux qui se produisirent pendant l'*Année de Corbie.*

Un bourgeois de Domart-en-Ponthieu a noté presque jour par jour les principaux événements qui se passaient sous ses yeux en Picardie et surtout dans le Ponthieu. Nous avons cru

utile d'extraire de son journal (1) quelques-uns des faits les plus saillants relevés par lui pendant quinze ans.

1638.

Mars. Le gouverneur de Doullens, désireux de prendre la Bassée, fut autorisé à lever les garnisons d'Abbeville, d'Amiens et de Doullens. Cette petite troupe quitta Doullens le 12 mars et arriva le lendemain de grand matin devant la Bassée, mais un soldat ayant lâché son mousquet par mégarde fit manquer l'entreprise. Au retour, la garnison d'Abbeville, composée de sept compagnies de chevau-légers allemands, passa la nuit du 16 au 17 à Domart et y fit un grand dégât.

Mai. Grands mouvements de troupes en Picardie. Les soldats de l'armée française, que commandait le maréchal de Châtillon, traversent la Somme à Amiens, à Picquigny, à Pont-Remy et à Abbeville. Le jeudi 20 mai, toutes les troupes se réunissent à Bouquemaison ; le lendemain, elles entrent en Artois, où doit se porter tout l'effort de la campagne.

26 mai. Il arrive cinq grosses cloches à Doullens volées aux environs de Pernes par les soldats français ; elles sont conduites à Amiens pour y être mieux vendues.

6 juillet. Un sergent d'une compagnie de gens de pied est dégradé à Doullens pour avoir manqué de courage. Après qu'on lui eut rasé la tête et le menton comme un vilain, il fut exposé sur l'estrapade ayant sur la poitrine un écriteau où se lisait en grosses lettres « poltron ». On le bannit ensuite de la ville, et défense lui fut faite de porter les armes à l'avenir dans l'armée française.

(1) Ce journal, dont nous avons fait l'acquisition en 1884, pour le compte de la Bibliothèque communale d'Abbeville, porte le n° 96 du Catalogue des Mss. de cet établissement.

16 juillet. On pend un espion à Abbeville. Le même jour, on arrête un autre espion à Surcamps.

21 juillet. Le roi arrive à Amiens vers cinq heures du soir; il loge chez le duc de Chaulnes. L'échevinage fait tirer quarante coups de canon. Richelieu y arrive le même jour à dix heures du soir ; il loge aux *Trois-Cailloux*.

26 juillet. Le roi quitte Amiens ; il couche à Airaines.

27 juillet. Le roi arrive à Abbeville ; il descend à l'abbaye de Saint-Pierre. Richelieu l'y rejoint le même jour avec le duc de Chaulnes.

29 juillet. Les régiments de Rambures, de Bussy-Lameth et de Bellefonds, détachés de l'armée de Châtillon, passent à Saint-Ouen pour se rendre dans le Vermandois dans le but de s'opposer aux ravages qu'y exercent les Espagnols.

4 août. On prend un gentilhomme qui écrivait à Marie de Médicis tout ce qui se passait à la Cour à Abbeville.

15 août. Le roi assiste à une procession générale; il voue sa personne et son royaume à la Ste-Vierge.

16 août. Louis XIII quitte Abbeville à cinq heures du matin pour se rendre à Paris afin d'assister à la naissance du dauphin.

17 août. Richelieu part d'Abbeville et s'arrête à Pont-Remy, où ses cuisiniers mirent le feu au château en préparant le dîner. Le château fut entièrement détruit ; un tonneau de poudre ayant pris feu dans l'une des tours occasionna l'incendie de huit maisons.

11 septembre. Le marquis de Heucourt, seigneur de Wargnies, arrêté le 9 juin précédent par le duc de Chaulnes, est décapité dans la plaine entre la citadelle d'Amiens et la ville, près de la demi-lune.

17 septembre. Jean de Rambures, gouverneur de Doullens, a le bras gauche fracassé au siège du Catelet ; il meurt le dimanche 4 octobre.

4 novembre. Des soldats espagnols enlèvent plusieurs vaches à Beaumetz ; ils se saisissent de deux bouchers de Bernaville pour se faire guider par eux dans les environs.

7 novembre. 30 cavaliers espagnols font des réquisitions de chevaux et de vaches à Saint-Hilaire.

15 novembre. Défaite à Fienvillers de 300 cavaliers et de 200 fantassins espagnols des garnisons d'Aire, d'Arras, d'Hesdin et de Fullièvres.

4 décembre. 50 cavaliers et 50 fantassins espagnols pillent Coquerel ; ils enlèvent cent vingt moutons, quinze chevaux et seize vaches.

1639.

Mars. Les troupes françaises qui ont hiverné en Picardie se rassemblent sur la rive gauche de la Somme. Les soldats se livrent aux plus graves excès : ils pillent, tuent, violent et démontent les fers des moulins à blé.

4 mai. Rendez-vous des troupes à Domart-en-Ponthieu. Les villages de Franqueville et de Houdencourt sont livrés au pillage par l'infanterie. La cavalerie cause de grands dégâts à Saint-Ouen, et à Béthencourt, où elle fauche les blés. Berneuil, Saint-Léger, Berteaucourt et Halloy sont dévastés. L'artillerie arrive le même jour à Naours et à Talmas.

8 mai. La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, placé à la tête de l'armée qui doit opérer en Artois, arrive à Domart.

9 mai. Les soldats français décampent de Domart et des environs ; ils vont camper à Doullens, à Bretel et aux alentours ; le lendemain, ils arrivent à l'abbaye de Cercamp.

22 mai. Saint-Preuil, gouverneur de Doullens, ordonne aux paysans de son gouvernement de se rendre à Hesdin pour travailler aux lignes de circonvallation de cette place ; ils sont invi-

tés à se munir de vivres pour trois jours et à emporter les outils nécessaires, tels que pics, pelles, bêches, cognées et serpes.

26 mai. Les gouverneurs d'Abbeville, de Rue, de Montreuil, de Calais et d'Ardres publient une ordonnance semblable.

30 mai. Richelieu arrive à Abbeville.

31 mai. Le roi revient dans la même ville.

3 juin. Louis XIII se rend à Hesdin pour visiter les travaux du siège ; il rentre à Abbeville le lendemain. Au lieu de suivre le chemin de Dompierre, il passa par Montreuil, parce que la route offrait moins de dangers.

30 juin. L'avant-garde de l'armée de Châtillon, commandée pour se rendre au siège d'Hesdin, passe à Pont-Remy et arrive à Domart.

1er juillet. Les soldats de Châtillon quittent Domart à dix heures du matin et suivent le chemin de Gorenflos en ordre de bataille. Arrivés à Noyelles-en-Chaussée, un ordre du roi les fait revenir sur leurs pas, car Hesdin venait de se rendre.

6 juillet. Louis XIII quitte Abbeville ; il va coucher à Airaines et rentre à Amiens le lendemain.

10 juillet. Le roi et Richelieu arrivent à Corbie ; le bruit courait que cette place était insuffisamment garnie d'hommes et de munitions par la faute du gouverneur.

12 juillet. Louis XIII et son ministre quittent Corbie pour se rendre à Péronne.

13 juillet. Ordonnance du roi enjoignant aux maçons de la Picardie d'aller travailler à la réparation des murs d'Hesdin.

19 août. Plus de quatre-vingt-dix cloches volées en Artois et en Picardie avaient été conduites à Hesdin par les Espagnols. Après la prise de cette ville, on en amène soixante-dix à Abbeville.

3 octobre. L'armée française ayant quitté Cercamp vient camper aux environs de Doullens.

4 octobre. La Meilleraye fait lever le camp ; le régiment d'Épagny et le régiment de Langeron s'établissent à Domart. Le quartier du roi, où se trouve la Meilleraye, campe à Flesselles ; la cavalerie et l'infanterie logent à Halloy, à Berteaucourt où l'abbaye est pillée, à Saint-Léger, à Fransu, à Brucamps, à Villers-sous-Ailly, à Béthencourt-Saint-Ouen, à Ailly, à Saint-Ouen, où le château est livré au pillage, à Ville-Saint-Ouen, à Naours, à Talmas, à Mouflers, à Vauchelles, à Long, à Coquerel, à Ergnies, à Famechon, à Alliel et dans plusieurs autres villages ou hameaux.

5 octobre. Deux cavaliers déposent quatre étendards dans le château de Domart afin de les mettre en sûreté.

11 octobre. Revue des troupes passée dans la plaine d'Yzeux en l'honneur de Mesdames de la Meilleraye et de Chaulnes, qui se trouvaient alors au château de Picquigny.

15 octobre. L'armée quitte le Ponthieu ; elle campe à Corbie le 16, et aux environs de Péronne le 17.

11 novembre. L'armée revient du Vermandois et campe près de Corbie ; elle reçoit l'ordre de prendre ses quartiers d'hiver ; une partie des troupes va se loger à Amiens et dans les villages voisins.

12 novembre. Les cavaliers de Gassion, formant dix-huit compagnies, arrivent près de Domart, mais n'entrent point dans ce bourg ; ils vont s'établir à Brucamps, Gorenflos, Ergnies, Ailly, Bouchon, Épagne, Bellancourt, Coulonvillers et Bussu ; ils se font traiter à discrétion ; les paysans n'osent se rendre d'un village à l'autre dans la crainte d'être dépouillés par ces pillards.

1640

9 avril. Les soldats en garnison à Amiens, à Abbeville, à Corbie, à Péronne et dans d'autres villes quittent leurs quartiers,

malgré le mauvais temps. La pluie, la neige, le vent rendirent la marche de l'armée fort difficile jusqu'à la mi-mai.

3 mai. L'armée quitte la Picardie et entre dans le Luxembourg. Personne en Picardie et en Artois ne connaît l'intention des chefs de cette armée.

28 mai. Cinquante-deux charrettes chargées de pain et de biscuit sont envoyées d'Amiens à Doullens.

4 juin. Arrivée du quartier du roi à Domart. Passage dans ce bourg de quarante charrettes chargées chacune de six tonneaux de poudre, de six fauconneaux, de cinq grosses pièces de batterie tirées chacune par dix-huit ou dix-neuf chevaux, de quarante charrettes chargées de boulets, de vingt charrettes chargées de mèches, de quatre charrettes chargées d'habits militaires, de quatre charrettes chargées de lits de camp, de quatre charrettes chargées de tables et d'escabeaux ; puis M. de la Ferté fait son entrée, suivi d'un carrosse où sont quatre jésuites, et de trois cordeliers montés à cheval ; six mulets chargés de bagages se rendent au logis du maréchal de Châtillon et cinq autres mulets au logis du duc de Chaulnes ; ces deux officiers font ensuite leur entrée dans Domart.

5 juin. Les soldats quittent Domart et passent par Ribeaucourt, Domléger, Maison-Ponthieu et Gueschard.

18 juin. Arrivée du roi à Corbie.

19 juin. Huit cents charrettes chargées de vivres sont envoyées de Doullens, d'Amiens et d'Abbeville au camp de l'armée française devant Arras.

21 juin. Arrivée du roi à Amiens ; il loge à l'hôtel du duc de Chaulnes.

21-27 juin. Passage à Domart de nombreuses charrettes chargées de munitions de guerre.

1er juillet. Passage à Domart de deux cents chars et charrettes chargés de vivres.

2 juillet. Passage au même lieu de trois cent quarante-deux charrettes chargées de vivres et de munitions de guerre.

3 juillet. Un convoi de trois mille charrettes quitte Doullens et prend le chemin d'Arras.

5 juillet. Arrivée du duc d'Orléans à Amiens.

17 juillet. Perte d'un convoi de quatre cents charrettes chargées de vivres, et défaite des 900 cavaliers et des 600 fantassins qui l'escortaient sous le commandement de M. d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne ; la cavalerie lâcha pied et l'infanterie fut massacrée.

Le même jour, les régiments de Bellefonds et de la Feuillade arrivent à Domart ; six compagnies de la garnison du Havre logent à Brucamps.

20 juillet. Saint-Preuil, gouverneur de Doullens, conduit un convoi de quatre cents charrettes au camp des assiégeants devant Arras.

23 juillet. Arrivée à Amiens de M. de la Ferté-Imbault avec 3,000 hommes de troupe ; Louis XIII désigne les quartiers.

24 juillet. Arrivée à Pernois de 2,000 hommes d'infanterie et de cavalerie commandés par le prince de Richemont.

23 juillet. Ces soldats vont camper à Saint-Léger ; ils fauchent les blés quoiqu'ils ne soient pas encore mûrs.

1er août. Arrivée de M. du Hallier à Amiens avec son camp volant, composé de 18,000 hommes. Il avait été rappelé de la Lorraine pour escorter les convois que l'on devait envoyer à l'armée française au siège d'Arras, où un pain de munition valait trois livres et un pot de vin, dix livres ; la viande y était si rare que les soldats faisaient leur potage avec du suif de chandelle ; la chair du cheval et celle de l'âne remplaçaient celle du bœuf et du mouton.

12 août. Après la réduction d'Arras, l'armée de du Hallier vient loger à Domart, Lanches, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Fransu, Plouy, Domqueur, Villers-sous-Ailly, Bouchon, Long et Berteaucourt ; les soldats fauchent les blés, et, après avoir battu le grain, vont le vendre dans les villages voisins.

30 août. Louis XIII quitte Amiens pour se rendre à Paris.

31 août. Du Hallier lève son camp établi à Domart et aux environs.

27 septembre. Feux de joie à Amiens pour l'accouchement de la reine.

28 septembre. Feux de joie dans la même ville pour la prise de Turin.

25 novembre. Logement du régiment de Nettancourt à Domart.

1641

15 février. Arrivée du duc de Longueville à Abbeville.

9 avril. Attentat sur la ville de Péronne.

2 mai. Arrivée de la Meilleraye à Amiens.

5 mai. Vingt-six pièces de canon arrivent à Amiens.

9 mai. Arrivée à Domart du régiment de Valmont ; les soldats enlèvent le chaume des toits pour faire leur litière ; ils démontent les granges, les étables et les maisons, et font du feu avec le bois composant la charpente.

12 mai. Arrivée à Domart de cinq compagnies de chevau-légers du régiment de Gassion ; le reste du régiment loge à Franqueville et à Saint-Léger.

15 mai. La Meilleraye arrive à Doullens.

30 mai. Louis XIII et Richelieu arrivent à Abbeville ; le roi, venant d'Aumale, où il avait couché, entre par la porte d'Hocquet ; il descend chez M. de Valines, près du quai.

1-8 juin. Nombreux passages de troupes à Abbeville.— Le roi, souffrant de la goutte, ne peut quitter sa chambre.

13 juin. Le comte de Grancey, mandé pour le siège d'Aire, arrive au Pont-de-Metz avec 10,000 hommes ; il reçoit ensuite l'ordre de demeurer aux environs d'Amiens, puis il est envoyé à Sedan, où il arrive trop tard, ayant mis quinze jours à faire le chemin.

Pendant leur séjour au Pont-de-Metz, à Salouël et à Bacouël, ses soldats commirent les plus grands dégâts.

25 juin. Le roi se rend d'Abbeville à la ville d'Eu, où il avait envoyé ses chiens de chasse et ses oiseaux le 17 juin. Cette ville appartenait au cardinal de Guise, retiré à Sedan avec les mécontents. Louis XIII change les principaux officiers et le gouverneur d'Eu.

27 juin. Les troupes du comte de Grancey quittent le Pont-de-Metz et passent par Corbie. — Le même jour, le roi arrive à Amiens.

29 juin. Le roi arrive à Corbie.

3 juillet. Louis XIII se rend à Péronne.

21 juillet. Le corps du marquis de Coislin traverse Flixecourt ; il venait d'Abbeville, où un service solennel lui fut fait dans l'église des Minimes de cette ville.

18 août. Arrivée du roi à Amiens ; il venait de Chaulnes.

10 septembre. Louis XIII quitte Amiens et se rend à Péronne en passant par Corbie.

27 septembre. Le roi arrive à Amiens ; il en repart le 4 octobre pour aller à Picquigny, où il reste jusqu'au 10 ; il se rend alors à Corbie en passant par Amiens, mais sans s'y arrêter.

25 octobre. L'armée française quitte l'Artois et vient prendre ses quartiers d'hiver en Picardie. La Ferté-Senneterre loge à

Flesselles, où se trouve le quartier du roi, Gassion loge à Gapennes, et le marquis de Douglas, à Domart.

9 novembre. Exécution de Saint-Preuil à Amiens.

1642

Avril. Passages de troupes françaises par Amiens, Picquigny, Pont-Remy et Abbeville ; elles se rendent à Péronne pour entrer en Artois.

19 mai. Les soldats de la garnison espagnole d'Hesdin vont faire des réquisitions à Buigny, Domqueur, le Plouy et Neufmoulin.

27 mai. L'armée française quitte le Boulonnais et vient camper à Dompierre.

28 mai. L'armée française quitte Dompierre pour venir camper à Saint-Riquier.

30 mai. L'armée vient camper à Domart.

2 juin. Les Espagnols veulent traverser la Somme à Bray, mais 15,000 paysans bien armés s'opposent à leur passage.

23 juin. Les soldats du régiment de la Marine passent à Pont-Remy et se portent sur Roye ; ils forcent la ville et se rendent coupables de tous les excès, surtout envers les femmes et les filles.

29 juin. Logement du régiment de Valmont à Domart ; il déloge le lendemain.

6 juillet. Logement à Domart du régiment du Vidame.

18 juillet. Logement à Domart du régiment de Bourdonné venant d'Ardres.

2-12 août. L'armée du comte d'Harcourt quitte les environs de Notre-Dame de Liesse, où elle était campée, traverse le Santerre et arrive à Longueau le 10 ; elle en repart le 12 pour aller camper à Domart.

13 août. Le comte d'Harcourt quitte Domart pour se rendre en

toute hâte dans le Boulonnais, où les Espagnols causaient les plus grands ravages.

30 septembre. Le comte d'Harcourt revient à Doullens avec ses troupes.

2 octobre. Les soldats du comte d'Harcourt quittent Doullens et retournent par le Santerre à,Notre-Dame de Liesse.

12 novembre. L'armée prend ses quartiers d'hiver en Picardie, en Normandie et dans le Vimeu.

1643

Mars. Mouvements de troupes entre Amiens et Abbeville.

23 mars. Revue des troupes à la Hotoie en présence de Gassion et de M. de Bellejamme, intendant de Picardie; il se trouvait 5,000 hommes de chevaux et 2,000 fantassins. De nouvelles troupes entrent journellement dans Amiens ; la ville est bientôt pleine de gens de guerre, qui se livrent à tous les excès.

1er avril. Le gouverneur de Doullens fait préparer des pieux et ordonne aux sujets de son gouvernement de garder l'Authie.

18 avril. Le duc d'Enghien, nommé général de l'armée de Picardie, arrive à Amiens ; on tire vingt coups de canon.

8 mai. Les cavaliers logés à Amiens et à Abbeville se rendent à Albert.

8 mai. Le régiment de Coislin passe à Domart et à Fieffes pour se rendre aussi à Albert.

28 mai. Le régiment de la Marine, venant du Boulonnais, loge à Franqueville ; ce village est livré au pillage ainsi que l'église ; les soldats mettent le feu au portail et brisent les vitres.

26-28 juillet. Manicamp, commandant un détachement de 700 hommes, traverse l'Artois et vient loger à Bouquemaison le 26, passe à Dompierre le 28 et s'arrête à Saint-Riquier.

3 août. 120 cavaliers espagnols sortis de Douai arrivent à Bouquemaison, où ils dressent une embuscade ; dix d'entre eux sont

envoyés en avant ; ils prennent quelques paysans qu'ils relâchent ensuite et font semblant d'avoir peur. Les paysans informent la garnison de Doullens de ce qui vient de leur arriver ; 22 cavaliers sortent de Doullens et tombent dans le piège tendu par les ennemis ; peu s'en fallut que le gouverneur, M. de Monteclair, ne fût pris lui-même.

20 août. Le duc de Chaulnes fait rentrer à Amiens tous les officiers de son régiment, alors à Thionville ; sur son ordre, des vivres et des munitions de guerre sont déposés dans la citadelle d'Amiens ; il y fait aussi conduire les canons qui se trouvaient dans le magasin.

4 décembre. 200 cavaliers de la garnison de Douai, accompagnés de 50 paysans armés de haches et de cognées pour enfoncer les portes, s'avancent jusqu'à Puchevillers, où ils arrivent la nuit ; ils mettent le village au pillage, enlèvent des vaches et des charrues, tuent un homme et en blessent plusieurs autres.

20 décembre. Les Espagnols envoient des lettres de sommation aux habitants de Beauval, de Beauquesne et de Puchevillers, les menaçant de mort s'ils se refusent à payer une contribution de guerre.

28 décembre. Le duc d'Elbeuf, nommé gouverneur de la Picardie en remplacement du duc de Chaulnes, fait son entrée à Amiens.

28 décembre. Le nouveau gouverneur arrive à Abbeville ; il se rend à Rue le 31 décembre.

1644

22 janvier. Les Espagnols arrivent la nuit à Beauval et à Bretel et pillent ces deux localités.

29 avril. Il entre à Amiens un grand nombre de gens de guerre.

Mai. Des gens de guerre continuent d'arriver à Amiens et à Abbeville.

9 mai. Logements de troupes dans le Vimeu, à Saint-Riquier, à Vauchelles et à Domart.

12 mai. Arrivée de la Meilleraye à Amiens; il est tiré vingt coups de canon dans la citadelle.

17 mai. Les soldats quittent Amiens et Abbeville et prennent leur direction par Domart et Doullens pour entrer dans l'Artois, pendant que le duc d'Orléans, nommé généralissime de l'armée de Picardie, quittait Roye, où il se trouvait avec 10,000 hommes pour se rendre à Péronne et entrer dans l'Artois par la Thiérache.

16 juillet. Arrivée à Abbeville de 600 soldats espagnols faits prisonniers à Gravelines; ils sont échangés trois jours plus tard.

19 août. Arrivée à Domart de l'armée du duc d'Elbeuf, composée de 4,000 hommes.

30 août. Un détachement de 8,000 hommes, sous le commandement de Magaloty, maréchal de camp, est envoyé sur les frontières de l'Artois pour s'opposer à l'armée du duc de Lorraine. En quittant Gravelines, ce détachement passe près de Doullens, par Beauval, et se rend à Albert, où il demeure pendant neuf jours.

29 septembre. A l'occasion de la prise de Philipsbourg, on tire vingt coups de canon à Amiens; un *Te Deum* est chanté à la cathédrale.

30 septembre. On fabrique à Abbeville une grande quantité de pics, de hoyaux, de serpes et de cognées pour servir aux manœuvres que l'on compte employer à relever les fortifications des forts pris aux environs de Saint-Omer; huit mille brouettes sont confectionnées à Amiens pour le même objet.

3-5 décembre. Des soldats français logent à Domart, à Talmas, à Franqueville et à Bonneville ; ils commettent toutes sortes de dégâts.

9 décembre. Une querelle émue entre le duc d'Elbeuf et Gassion allait être vidée par un duel ; les deux adversaires se rendirent à la Madeleine, près d'Amiens, mais leurs témoins empêchèrent le combat.

Décembre. Nombreux logements de troupes à Domart.

1645

Janvier. Les bourgeois de Domart ont encore à loger un grand nombre de soldats.

22 avril. Logement du régiment de Rambures à Saint-Riquier.

2-3 mai. Les soldats de Gassion quittent Arras et viennent loger à Doullens, puis à Saint-Ouen et à Bettencourt, et enfin à Halloy et à Pernois.

Mai. Les villages de Franqueville, Gorenflos, Ergnies, Fransu, Domqueur, Plouy, Mesnil, Bernaville, Canaples, Lanches-Saint-Hilaire, Flenvillers, Berneuil, Flixecourt, Ouville, Hautvillers, Brucamps, Surcamps, Bourseville, Berteaucourt, etc., souffrent cruellement du logement des gens de guerre.

11 mai. Les habitants de Saint-Hilaire, qui venaient de creuser une carrière pour se mettre en sûreté, sont découverts par les soldats, qui mettent le feu à l'entrée du souterrain ; les malheureux paysans sont obligés de sortir de leur galerie pour éviter d'être asphyxiés, et se défendent à coups de pierre ; plusieurs d'entre eux sont blessés ; les soldats s'emparent de leurs bestiaux et les obligent à racheter leurs vaches moyennant une pistole par tête.

27-28 mai. Tous les soldats cantonnés en Picardie reçoivent l'ordre de se mettre en marche ; ils traversent l'Authie en quatre endroits pour entrer en Artois.

29 mai. Le duc d'Orléans arrive à Amiens ; il va rejoindre l'armée dont il est généralissime.

5 juin. M. de la Ferté-Imbault, commandant du corps de réserve, composé de 8,000 hommes, établit son camp à Domart et aux environs.

10 juin. Il est publié à son de trompe que personne « n'ait à danser, ni faire bal, ni banquet superflu avec joueurs de violon, hautbois ou autres instruments, ni même de chanter dans les cabarets et tavernes. »

19 juillet. *Te Deum* chanté à Amiens avec feux de joie à l'occasion de la reddition de la ville de la Motte, en Lorraine, de deux grandes victoires en Catalogne et de l'accouchement de la duchesse d'Orléans.

8 septembre. Passage du duc d'Orléans à Doullens ; il retourne à la Cour.

4 octobre. Incendie du château de Wargnies.

17 octobre. Incendie du château, de l'église et du prieuré de Domart.

22 octobre. Les soldats composant l'armée du duc d'Orléans ayant quitté la Flandre reviennent en Picardie et logent à Bernaville, Fienvillers, Zoteux, Prouville, Beaumetz, Ribeaucourt, Barlette et Cramont.

En l'année 1645, les eaux et les sources furent si basses que les puits et les fontaines étaient presque taris. La moisson fut très abondante et le blé pur froment se vendit 24 sous le quartier.

1646.

Mai. Logements de troupes à Famechon, Beauquesne, Épécamps, Franqueville, Boisbergues, Berteaucourt, Neuvillette, Ergnies, Ville-Saint-Ouen, Surcamps, à l'abbaye de Moreaucourt,

etc.; les habitants ont fort à souffrir des déprédations commises par les soldats.

24 mai. Le duc d'Orléans, nommé généralissime de l'armée qui va entrer en Artois, arrive à Amiens.

27 mai. Arrivée de Gaston d'Orléans à Doullens.

29 mai. Le roi et sa mère arrivent à Amiens.

2-3 septembre. Passage à Abbeville et à Longpré-les-Corps-Saints des soldats espagnols faits prisonniers aux forts Mardick ; ils arrivent à Amiens le 3 septembre et sont logés dans les halles.

6 octobre. Le cœur de M. de Monchy (1) mort l'avant-veille est apporté dans l'église de Fransu par M. de Caveron (2), son beau-père.

28 octobre. Les soldats français ayant quitté la Flandre viennent prendre leurs quartiers en Picardie ; les soldats logés à Domart vident presque entièrement les granges.

24-25 novembre. Les garnisons d'Amiens, de Corbie, d'Abbeville, de Montreuil et de Rue quittent leurs villes pour aller secourir le fort de Lannoy, défendu par 100 hommes; mais, à Doullens, on leur apprend que ce fort s'est rendu. Les soldats de ces garnisons commettent toutes sortes de dégâts sur leur passage.

12 décembre, Arrivée à Amiens d'un régiment de Polonais, appelés les *Bleus bonnets* ; ils dérobèrent tout ce qu'ils purent saisir sur leur passage.

Le blé se vendit bon marché en 1646 ; le pur froment valait 4 livres 10 sous le setier ; jusqu'au mois de juillet, il y eut une

(1) Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, gouverneur de Monthulin, de Boulogne et de Péronne, capitaine de chevau-légers, épousa sa cousine, Marie-Claude de Monchy, quoique celle-ci eût d'abord été fiancée à M. de Marcatel, capitaine de chevau-légers.

(2) Charles de Monchy, seigneur de Caveron.

fort belle apparence de récolte, mais les blés devinrent noirs et le prix s'en éleva à 7 livres le setier.

1647.

Mai. Logements à Saint-Hilaire, Fieffes, Canaples, Naours, Talmas, Berteaucourt, Beauval.

16 mai. Arrivée du roi, de la reine et de Mazarin à Amiens.

17 mai. Le cardinal Mazarin se rend à Doullens.

30 mai. Un corps d'armée de 4,000 hommes quitte Doullens pour se rendre à Hautbourdin.

6 juin. Le duc d'Orléans et Mazarin, alors à Amiens, passent en revue près de Corbie les troupes de la Ferté-Senneterre, composées de 10,000 hommes. — Le même jour, le maréchal de Rantzau arrive à Doullens avec son armée, comptant 7,000 hommes ; il venait du Boulonnais.

8 juin. Le prince Thomas vient rejoindre le roi à Amiens. — Les soldats pillent les villages entre Flesselles et Mézerolles.

25 juin. Conseil de guerre tenu à Doullens, entre le duc d'Orléans, Gassion, Rantzau et Villeroy.

27-31 juillet. Arrivée du roi à Abbeville ; il se rend ensuite à la ville d'Eu.

6 août. La princesse Marie (1), fille de M. de Nevers, autrement dit duc de Mantoue, avait fait don au roi de France de 10,000 soldats polonais ; une partie d'entre eux débarqua à Dieppe et on en envoya 160 loger à Domart.

23 août. Logement de 100 Polonais à Domart ; ces soldats n'ont point de mousquet mais seulement un sabre ; ils sont vêtus

(1) Marie-Louise de Gonzague, fille de Charles, duc de Nevers puis de Mantoue ; elle fut mariée en premières noces, en 1645, à Ladislas Sigismond, roi de Pologne ; trois ans plus tard, Jean-Casimir succéda à son frère et épousa sa belle-sœur.

d'un justaucorps gris, de hauts-de-chausses rouges et portent des bas blancs et des souliers ; ces habits leur furent donnés par l'ordre du roi à leur débarquement à Dieppe. Ces soldats portaient des bonnets bleus, verts ou rouges ; ils avaient la tête rasée, hormis une touffe de longs cheveux qui leur tombait sur les yeux. Ces Polonais étaient stupides et grossiers, mais faciles à contenter ; ils ne portaient point d'épée, mais un sabre fort large et recourbé, attaché par une étroite lanière disposée en bandoulière.

25 août. Logements de troupes à Berneuil, Bernaville et Gorges.

28 août. Les soldats français logés aux environs de Doullens quittent leurs cantonnements pour se rendre en Flandre.

10-11 septembre. Arrivée à Amiens de 1,500 hommes de chevaux de l'armée de Turenne ; le lendemain ils font des réquisitions de vaches à Talmas et aux environs de Domart.

2-3 novembre. Logements de troupes à Gorenflos, Condé-Folie, Longpré, Fienvillers, Agenville, Hiermont, Maison-Ponthieu, Conteville, Yvrench et Yvrencheux.

7 novembre. Logements à Domqueur et Plouy.

10 novembre. Les soldats logés à Domléger pénètrent dans les souterrains creusés par les habitants, les mettent au pillage, établissent un corps de garde à l'entrée et vont vendre à Abbeville et à Auxi le blé qu'ils ont volé dans la carrière.

11-22 novembre. Logements de troupes à Prouville, Beaumetz, Talmas, Équancourt, Conteville, Ribeaucourt, Oneux, Fransu, Villers-Bocage. Les habitants ont fort à souffrir de la part des soldats français, qui se livrent à tous les excès ; ils brûlent toutes les dépendances du château de Prouville, dont il ne reste que le corps de logis ; ils pillent les moulins d'Arondel et de Saint-Léger, le village de Saint-Ouen, où ils brûlent deux maisons ; ils incendient aussi deux maisons à Domart.

22-23 novembre. Le régiment de Mazarin, gens de chevaux, passe la nuit à Domart.

9 décembre. Arrivée à Saint-Valery sur Somme de nombreux navires chargés de blé.

12-13 décembre. Le régiment de Mazarin quitte Hesdin, où il tenait garnison, loge une nuit à Franqueville et repart le lendemain pour se rendre à Amiens.

« Des bleds en 1647. — Les bleds estoient de belle monstre et en grande quantité ; chacun se resjouissoit, mais Dieu retira sa bénédiction. La veille de S. Arnoul et le jour suivant (17 et 18 juillet), il fit un brouillard sy espais et sy puant que tous les bleds noircirent, et au lieu de voir la moisson dorée, elle étoit noire, notamment les bleds blancs ; les épis demeurèrent tout droits ; il n'y avoit que de petits et maigres grains qui n'estoient que de l'écorce, de façon que les gerbes ne rendirent pas demy quarte. Il y avoit des gerbes en abondance mais fort peu de grains, ce qui fut cause que le bled valut cent dix sous le quartier, et n'eut esté les orges, les pamelles et autres menus grains, nous eussions eu la famine par toute la France, car l'accident fut général. »

1648.

13 février. Convoi de Harponville défait par les ennemis.

29 février. Un maître d'école d'Amiens, convaincu d'avoir abusé de l'une de ses écolières, est condamné à mort ; il interjette appel à Paris.

Mars. Fréquents logements à Domart.

1er avril. La Meilleraye arrive à Amiens ; il en repart le 14 pour se rendre à Doullens.

15 avril. Arrivée du prince de Condé à Amiens ; il quitte cette

ville le 21 et se rend à Doullens ; il est escorté de 3,500 cavaliers qui logent à Naours, à Talmas et aux environs.

1er mai. Vingt pièces de canon sont envoyées d'Amiens à l'armée du prince de Condé.

22 mai. M. de Vaubecourt entre en Artois par Péronne avec un détachement de 4,000 hommes.

24 mai. Le comte de Guiche entre aussi en Artois par Péronne avec une armée de 5,000 hommes.

15 juin. Un détachement de l'armée ennemie, fort de 8,000 hommes, quitte les environs d'Estaires, passe près d'Arras et s'avance jusqu'auprès de Péronne. Les paysans effrayés quittent leurs villages avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux et leurs meubles et se réfugient à Amiens ; le nombre en est si grand dans cette ville que le passage dans les rues devient fort difficile. Peu de jours après, le gros de l'armée ennemie vient rejoindre l'avant-garde.

16 juin. M. de Vaubecourt est envoyé à Albert avec cinq régiments de cavalerie et trois régiments d'infanterie à l'effet d'observer la marche des Espagnols.

19-20 juin. Quelques coureurs de l'armée ennemie tuent un homme à Fransu et volent des vaches aux portes de Doullens.

14 août. Passage à Harponville de tout l'attirail de l'armée française.

15 août. Quinze bateaux sont pris à Moreuil pour être conduits à Arras.

27 août. Arrivée à Amiens des 5,000 prisonniers faits à Lens par le prince de Condé ; ils sont escortés par 2,000 hommes de chevaux.

6 septembre. *Te Deum* chanté à Amiens en réjouissance de la bataille de Lens.

8 septembre. *Te Deum* chanté à Abbeville pour le même sujet.

17 septembre. En quittant l'armée de Flandre pour se rendre

à Paris, le prince de Condé s'arrête à Abbeville, où il est tiré plus de cinquante coups de canon.

21 septembre. Le général Erlach arrive à Yvrench avec son armée, forte de 7,000 hommes ; ses soldats prennent leurs logements à Cramont, Saint-Riquier, Pernois, Flesselles, Gorenflos, Berneuil, Franqueville, etc.

26 septembre. Arrivée à Doullens du maréchal de Grammont avec 4,000 soldats.

1-4 octobre. Siège du château de Domart par le colonel Erlach, neveu du général de ce nom, parce que les habitants avaient refusé d'acquitter la contribution à laquelle il les avait taxés.

29 octobre. Logement à Saint-Hilaire.

2 novembre. Logement à Ribeaucourt.

11-14 novembre. Logement de trois régiments à Berneuil.

Novembre. Les soldats de l'armée française ayant quitté la Flandre pour prendre leurs quartiers d'hiver entrent dans le Ponthieu et logent à Maison-Ponthieu, Ergnies, Vauchelles, Ailly, Saint-Ouen, Bettencourt, Fransu, Bernaville, Surcamps, Montrelet ; ils pillent Ergnies, Saint-Ouen et Vignacourt. Les cinq compagnies de gens de chevaux du régiment de Fabry, logées à Montrelet, s'établirent successivement à Saint-Hilaire, Saint-Léger et Bernaville.

« Le printemps de l'année 1648 fut assez mauvais et pluvieux jusqu'au mois de mai ; les quinze derniers jours de ce mois furent beaux, mais il commença à pleuvoir le 31 mai ; jusqu'au mois d'août, il ne fit pas quatre jours de beau temps, de sorte que tous les bleds ont germé. La moisson passée, la pluie continua jusqu'à la Toussaint, de sorte qu'on ne pouvoit semer les bleds tant la terre étoit couverte d'eau et battue comme l'aire d'une grange, ce qui fut la cause que les bleds furent tardifs à

semer ; on en semoit encore plus de huit jours après la saint Martin, de façon qu'on ne voioit pas de bled sur terre au mois de janvier. La gelée commença le premier jour de febvrier et continua jusqu'au premier jour de mars, et, à la fin du mois de mars, il neigea pendant neuf jours ; la neige fondue, on commença à voir la pointe des bleds au 6 avril ; après, il plut continuellement jusqu'au mois de mai ; il fit ensuite cinq jours de beau temps et la pluie tomba plus fort que jamais. Les 26 et 27 juillet s'éleva un brouillard puant qui gasta les bleds. »

1649.

10 janvier. Le curé de Domart lit au prône un ordre du gouverneur de Doullens qui autorise à tuer et à assommer « les perturbateurs de l'ordre public », qu'ils soient ou non du régiment du gouverneur.

12 janvier. Sept pièces de canon sont envoyées de Doullens à Amiens.

13 janvier. Logement à Saint-Léger de 200 cavaliers du régiment de Ravenel, sortis d'Hesdin.

23 janvier. Logements à Fransu et à Bussus.

28 février. Les curés de l'évêché d'Amiens et les maïeurs et les échevins de la Picardie sont assignés « à comparoir devant le bailli d'Amiens pour porter les plaintes et souffrances » de leurs localités.

1er mars. Il est tiré six volées de canon à Doullens suivant le signal convenu pour avertir les paysans des environs qu'une armée ennemie, forte de 10,000 hommes, se trouvait près d'Arras ; c'était celle de l'archiduc Léopold, qui s'avança ensuite sur Cambrai.

15 mars. Les députés des trois ordres se réunissent à Amiens pour recevoir « les plaintes et doléances » des habitants de la Picardie depuis le commencement de la guerre. Ces trois dépu-

tés sont, pour le clergé, l'évêque d'Amiens ; pour la noblesse, M. de Wailly ; pour le tiers-état, M. Jumel.

29 mars. Logements à Fransu, Flesselles et Bernaville.

21-30 avril. Logements à Saint-Ouen, Bettencourt, l'Étoile, Pernois et Berteaucourt.

2-3 mai. Logements à Buigny-l'Abbé et à la Vicogne.

Mai. Passages et logements de troupes à Beauquesne, Saint-Riquier, Ailly-le-Haut-Clocher, Alliel, Famechon, Saint-Léger, Berteaucourt, Bouchon, Bernaville, Hiermont, Canaples, Fieffes, Pernois, Ergnies, Franqueville, Berneuil ; les soldats tuent un homme dans ce dernier village et en blessent deux autres.

24 mai. L'armée française, conduite en Artois le 4 mai par le marquis d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, rentre en Picardie sous le commandement de M. de Villequier ; le quartier du roi est établi à Albert, et l'armée campe aux environs de cette ville.

28 mai. Incendie du château d'Heilly.—Le même jour, l'armée du comte d'Harcourt arrive aux environs d'Amiens.

1er juin. Passage à Abbeville du prince de Galles qui va trouver le roi à Compiègne ; il laisse ses gardes à Longpré-les-Corps-Saints.

3 juin. L'armée du comte d'Harcourt campe auprès de Talmas ; 800 chevaux du régiment de la Villette logent à Naours ; la nuit suivante, ces cavaliers vont piller le village de Saint-Léger.

6-9 juin. Le régiment de Rantzau arrive à Franqueville pour y loger ; les habitants s'étaient enfuis et les soldats n'y trouvèrent plus personne et manquèrent de vivres ; trois jours plus tard, ils vont loger à Saint-Ouen et à Bettencourt.

11 juin. Le régiment de Rantzau quitte ces deux villages pour aller loger à Bourdon et à Yzeux.

16 juin. Arrivée du roi à Amiens.

18 juin. Le cardinal Mazarin vient rejoindre le roi.

22 juin. Des soldats logés à Rubempré viennent loger à Domart. — Le même jour, les soldats du régiment de Ravenel logent à Lanches et à Saint-Hilaire ; ils ne maltraitent pas les paysans, mais ils fauchent les blés pour nourrir leurs chevaux.

17 juillet. Logement du régiment de Gamaches à Fieffes, du régiment du Vidame à Bonneville, du régiment de la Meilleraye à Talmas et du régiment de Monteclair à Berteaucourt.

25 juillet. Le régiment de la Meilleraye quitte Talmas pour se rendre à Long ; les habitants, armés, attendent les soldats aux barrières de leur village et les empêchent d'entrer.

26 juillet? Défaite du régiment de Hautwer à Béhen, attaqué par les habitants de plusieurs villages des environs ; ils noient cent soldats.

29 juillet. Toute la cavalerie du camp volant commandé par le vidame d'Amiens quitte le Ponthieu et se rend à Auxi-le-Château.

11-30 août. Les bagages de ce camp arrivent à Argœuvres et y restent près de trois semaines.

26 septembre. Le camp volant du Vidame arrive dans la vallée de Contay.

5 octobre. Le régiment de Monteclair loge à Bourdon et à Yzeux. — Le même jour, le régiment de la Meilleraye loge à Berteaucourt.

19 octobre. Les villages de Gorges et d'Épécamps sont pillés.

21 octobre. L'armée du comte d'Harcourt campe à Lucheux.

27 octobre. Mort à Paris du duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie. Il souffrait de la pierre ; un empirique se fit fort de le tailler adroitement et répondit de sa vie ; le duc y consentit, mais l'opération ne réussit point ; son corps fut transporté à Chaulnes.

16 novembre. Le clocher de Long est battu à coups de canon.

Décembre. Les fantassins, logés pendant trois semaines dans le faubourg Saint-Gilles d'Abbeville, détroussent tous les passants.

18 mars. Charles Stuart, fils de Charles Ier, roi d'Angleterre, passe à Doullens pour se rendre à Bruxelles.

8 mai. Logement de troupes à Lucheux.

14 mai. Logement à Domart du régiment de Picardie, comprenant plus de 1400 hommes.

Mai. Logements à Rainneville, Berteaucourt, Pernois, Ailly-le-Haut-Clocher, Bellancourt, Bourdon.

2 juin. La ferme du Bois-Riquier, près Saint-Ouen, est pillée et le fermier assassiné.

9 juin. Le régiment de Picardie pille en passant Ribeaucourt, Barlette et Gencourt, puis va loger à Berteaucourt.

7 octobre. Mort de M. de Monteclair, gouverneur de Doullens, blessé l'avant-veille (dans un combat livré près d'Aubenton).

16 décembre. Entrée à Doullens de M. de Bar, nommé gouverneur de cette place en remplacement de M. du Bois d'Amour, qui avait succédé à M. de Monteclair.

« Grande cherté de vivres en France et dans les royaumes voisins en 1650, car la récolte fut insuffisante ; il y auroit eu famine en France s'il ne fût venu du bled de l'étranger. Les pauvres ont souffert grand faim et disette et il en est mort grand nombre. En Picardie, le bled y fut vendu huit livres le quartier. Le pauvre peuple étoit tout terni et tout défiguré de disette. »

1651

Janvier. Logements de troupes à Ailly-le-Haut-Clocher, Long,

le Mesnil, Franqueville, Buigny-l'Abbé, la Vacquerie, Vauchelles, Halloy et Mouflers.

20-26 février. Arrivée du cardinal Mazarin à Doullens ; il en repart le 21 pour se rendre à Péronne.

12 mars. Les soldats des garnisons d'Amiens et de Corbie sont envoyés dans le Boulonnais pour s'opposer à la marche des ennemis ; ils logent à Berteaucourt puis à Yvrench.

3 avril. Une partie de la garnison d'Abbeville est envoyée à Ailly-le-Haut-Clocher parce que les habitants ont refusé de payer la taille.

25 avril. Logement à Yvrencheux ; les soldats « étouffent » la carrière, tuent un homme et commettent d'étranges cruautés.

1-13 mai. Le régiment de Rambures loge successivement à Berteaucourt, Montrelet, Bonneville et Ailly-le-Haut-Clocher. — Le régiment de Poitou, composé de 400 hommes, loge à Fransu puis à Coisy.

Les soldats logés à Argœuvres traversaient la Somme à la nage pour aller voler dans les villages de l'autre rive; les paysans n'osaient plus se rendre au marché d'Amiens.

14-16 mai. Le régiment de Rantzau loge à Naours, puis à Long et à Belloy ; 120 cavaliers de ce régiment pillent Bettencourt et Saint-Ouen.

1er juin. Trois cents volontaires du régiment de Rambures logé à Fransu vont attaquer la carrière de Franqueville, où s'étaient réfugiés les habitants ; mais ceux-ci, craignant d'être étouffés, se rendent et laissent piller leur souterrain.

3 juin. Logement à Ribeaucourt ; les habitants de ce village et ceux des environs avaient mis leurs meubles en sûreté dans le château de M. de Wargemont, et avaient conduit leurs bestiaux dans la cour du château ; les paysans évitèrent le pillage en donnant treute grands setiers de blé aux soldats.

9 septembre. Un détachement de l'armée française, fort de 2,000 hommes, est envoyé au secours de Furnes. — Berneuil est livré au pillage.

5 octobre. L'armée française quitte l'Artois et passe près de Corbie.

Novembre. L'armée française vient prendre ses quartiers d'hiver en Picardie ; des soldats logent à Agenville, Long, Longuet, Ailly-le-Haut-Clocher, Buigny-Saint-Macloud, Saint-Léger.

Décembre. Logement de troupes à Berteaucourt, Bernaville, Saint-Ouen, Bettencourt, Lanches-Saint-Hilaire, Franqueville, Surcamps et à Bellancourt.

23 décembre. Le quartier du roi quitte Talmas et les environs, où il était logé, pour se rendre à Halloy et à Pernois. — Le régiment de Ravenel loge à Agenville.

3-5 janvier. Logement du régiment de Rantzau à Bernaville ; il se rend ensuite à Ailly-le-Haut-Clocher.

22 février. Logement à Saint-Ouen du régiment de Rambures.

11-15 juin. Un détachement de 4,000 hommes de l'armée ennemie s'avance entre Arras et Doullens ; le gouverneur de cette dernière ville fait une levée de paysans dans son gouvernement. Domart fournit cinquante hommes qui sont renvoyés le 15 juin.

17 juin. M. de Bar fait disposer des pieux par les habitants de son gouvernement.

17 juillet. Le duc d'Elbeuf, gouverneur de la Picardie, se trouvait aux environs de Chauny avec une armée de 4,000 hommes ; les ennemis, supérieurs en nombre, le forcèrent à se jeter dans cette place, qui fut aussitôt investie et rudement assaillie. Désespérant d'être secouru, le duc d'Elbeuf se rend à composition.

TABLE DES NOMS PROPRES.

A

ABBEVILLE, 266 271 272 278 347 359 à 363 365 366 402 432 434 439 441 442 457 466 470 485 490 521 522 524 526 528 529 530 à 533 536 à 538 540 541 543 545 546.

ACHEUX, 470.

ACQUET, annexe de Neuilly-le-Dien, 269.

AGENVILLE, 538 547.

AGENVILLERS, 269.

AIGUEFELD ou AIGUENFELD, (colonel d'), 402 à 404.

— (régiment d'), 403 431.

AIGUILLON (Antoine du Roure de Combalet, duc d'), 496.

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, 525 541 543 545 à 547.

AIRAINES, 522 524.

AIRE (Pas-de-Calais), 523 529.

ALAIS (Louis-Emmanuel de Valois, comte d'), gouverneur d'Abbeville, 301 347 362 364 432 433.

ALBERT, 264 285 287 382 383 392 405 436 531 533 540 543.

ALLIEL, annexe d'Ailly-le-Haut-Clocher, 525 543.

ALLONVILLE, 402.

AMIENS, 263 264 272 275 277 293 294 322 323 326 341 342 345 à 348 351 359 378 à 381 383 384 396 398 399 405 410 à 412 416 417 419 420 422 424 425 432 455 460 462 465 470 471 473 475 477 478 480 485 486 488 490 491 493 497 499 à 501 507 508 521 522 524 à 533 535 à 543 546.

AMY (Oise), 374.

— (le seigneur d'), 334.

ANGOULÊME (Charles de Valois, duc d'), père du comte d'Alais, 363 364 399 400 408 418 458 486 491.

ARDRES (Pas-de-Calais), 524 530.

ARGŒUVRES, 544 546.

ARGOULES, 272.

ARNAULD (Antoine, dit l'abbé), 300 332 375 430.

ARNAULD (Isaac), seigneur de Corbeville, 300 332 430.
ARONDEL, annexe de Berteaucourt-lès-Dames, 598.
ARQUÈVES, 470.
ARRAS (Pas-de-Calais), 286 287 344 393 407 414 417 420 424 426 446 447 451 456 492 528 526 à 528 534 540 547.
ARSON, aujourd'hui HIRSON (Aisne), 372 376.
AUBENTON (Aisne), 545.
AUBERCOURT, 474.
AUBETERRE (régiment d'), 323.
AUBIGNY (Pas-de-Calais), 286 417.
AUBIGNY (Somme), 381 405 407 414 443.
AUMALE (Seine-Inférieure), 474 528.
AUNAC (compagnie d'), 285.
AUTHIES, 470.
AUXI LE-CHATEAU (Pas-de-Calais), 273 278 286 379 384 470 538 544.
AVAUX (Claude de Mesmes, comte d'), 488.
AVENEL (M), 275 280 485 500 501.
AVESNES (Nord), 287.

B

BACOUEL, 529.
BAIGNEUX, aujourd'hui BAGNEUX annexe de Gézaincourt, 386.
BALANCE, ferme, dépendance de Vron, 269.
BALANÇON (le comte de), 276 470.
BALATRE, 335.
BALZAC (Jean-Louis Guez, seig. de), 359.
BAPAUME (Pas-de-Calais), 274 284 285 393 404 408 456.
BAR (Guy de), seigneur de Puy-Marest, gouverneur de Doullens, 545 547.
BARDOUVILLE, gentilhomme normand, ami du poète Desbarreaux, 497 500.
BARLETTE, annexe de Franqueville, 535 545.
BASSÉE (la), (Nord), 521.
BASSOMPIERRE (François, baron de), maréchal de France, auteur de *Mémoires*, 291 433.
BAUDICHON (Joseph), secrétaire du P. Tarisse, 506 514 519.
BEAUFORT (François de Vendôme, duc de), 326 408.
BEAUFORT-CANILLAC-MONTBOISSIER (Philippe de), 324 325 381 à 383.
BEAUMETZ, 523 535 538.
BEAUMONT-SUR-OISE (Seine-et-Oise), 340.
BEAUQUESNE, 273 470 472 532 535 543.
BEAUREGARD, capitaine des gardes du comte de Soissons, 500.

Beauvais (Oise), 326 360 462 474 478.
Beauval, 532 533 537.
Beauvillé (M. V. de), 355 358 388 411 428 429 467 490.
Beauvoir-Rivière, 269.
Bec-Crespin (le baron du), gouverneur de la Capelle, 298 299 311 484 488.
Béhen, 544.
Béhencourt, 427 456.
Bellancourt, 525 545 547.
Bellefons ou Bellefonds, (le sieur de), maréchal de camp, 321 371 401 423.
— (rég de), 327 522 527.
Bellejamme (Louis le Maistre de), intendant de Picardie, 312 458 484 494 495 506 à 508 515 531.
Bellinval, aujourd'hui Bellenval, annexe de Brailly-Cornehotte, 269.
Belloy-sur-Somme, 546.
Belzunce (Jacques de), 301.
Bernard Charles, 457.
Bernatre, 269.
Bernaville, 386 470 523 534 535 538 541 543 547.
Berneuil, 386 473 523 534 538 541 543 547.
Bertangle, 480.
Berteaucourt-lès-Dames, 481 523 525 528 534 535 537 543 à 547.
Bertrancourt, capitaine, 287.
Bettencourt-Saint-Ouen, 278 523 525 534 541 543 546 547.
Beuvraignes, 335.
Bezancourt, annexe de Brailly-Cornehotte, 269.
Biarre, 335.
Bidet Pierre, 273.
Bienvillers-au-Bois (Pas-de-Calais), 287.
Billancourt, 335.
Biron (rég. de), 323.
Blaye (Gironde), 484.
Blois (Loir-et-Cher), 346 371 420 461.
Blondel François, 303.
Bohain (Aisne), 304.
Boisbergues, 535.
Bois d'Amour (le sieur du), ou plutôt de Bordamons, gouverneur de Doullens, 545.
Boisle (le), 265 269.
Bois-Riquir, ferme dép. de Ville-Saint-Ouen, 545.
Bonnay, 459.
Bonneville, 386 470 534 544 546.
Bosquillon Jean, sieur de Sainte-Hélène, 351.
Bossuet (le comte de), 420.
Bouchon, 351 525 528 543.
Boufflers, 269.
— (François de), 326.
Bouillancourt, 337 353 460.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 279 400.

Boulonnais, 531 537 546.
Bouquemaison, 521 531.
Bourbon-Soissons (Marie de), 295.
Bourdon, 543 à 545.
Bourdonné (rég. de), 530.
Bourseville, 534.
Boutard (le sieur), 282.
Boutelier, lisez Claude le Bouthilier, surintendant des finances, 486.
Bouthors, 470.
Boves, 343 380.
Boyer de Sainte-Suzanne (de), 465.
Brailly-Cornehotte, 269.
Branlicourt, annexe d'Estrées-lès-Crécy, 269.
Braquemont (Florent de), seig. de Damery, 352 à 354.
Bray-sur-Somme, 314 315 317 à 322 376 377 392 412 530.
Bretel, annexe de Gézaincourt, 523 532.
Brézé (Urbain de Maillé, marquis de), maréchal de France, 275 282 283 290 296 301 304 à 308 311 314 à 320 327 339 347 397.
— (rég. de), 360 à 363 389 411.
Brie, 314.
Brigueil (Louis de Crevent, vicomte de), 301.
Brimeu (?) (Charles de), 453.
Brissac ou plutôt Brisach, (Grand-Duché de Bade), 281.
Broye (la), 265.
Broyes (Oise), 356.
— (Charles de), 334 336.
Brucamps, 525 527 534.
Bruxelles (Belgique), 545.
Buat (le sieur le), capitaine au rég. de Picardie, 419.
Bucquet Claude, curé de Saint-Pierre de Roye, 324.
Bucquoy (Charles-Albert de Longueval, comte de), 276 279 470.
Buigny-l'Abbé, 530 543 546.
Buigny-Saint-Macloud, 547.
Buisson (le sieur du), gouverneur de Ham, 351.
Bullion (Claude de), surintendant des finances, 349.
Buquoy, lisez Bucquoy (Pas-de-Calais), 265.
Bus (le seigneur de), canton de Montdidier, 334.
Bus-lès-Artois, 470 471.
Bussus-Bussuel, 525 542.
Bussy-Lameth (rég. de), 522.
Bussy-lès-Daours, 402 408.
Bussy du Plessier (le sieur de), 334.

C

Cacheleu Charles, 472.
Cagny (M. P. de), 467.
Caix, 472 474.
Calais (Pas-de-Calais), 307 347 409 432 442 485 524.

Calonge (rég. de), 307.
Cambrai (Nord), 377 393 414 434 542.
Camon, 351.
Campion (Henri de), 500.
Canaples, 534 537 548.
Canchy, 269.
Candas (le), 470.
Cantigny, 355.
Capelle (la), (Aisne), 284 290 296 à 298 300 306 311 312 331 348 355 483 487.
Cardinal-Duc (rég. du). Voy. Marine.
Cardonnois (le), 354 à 356.
Carette Philippe, 382.
Caron (Charles le), 342.
Carrépuits, 489.
— (le curé de), 334.
Castel, 383,
Castelet Vincent, 477.
Cateau-Cambrésis (le), (Nord), 265.
Catelet (le), (Aisne), 284 285 290 304 à 312 331 343 355 434 435 483 à 487 522.
Caty (dom Constant), 512.
Caumesnil (le sieur de), 272.
Caveron (Charles de Monchy, seigneur de). 536.
Cayeux-en-Santerre, 474.
Cercamp (Pas-de-Calais), 523 524.
Cerisy-Gailly, 284 318 376 377 392 406 474.
Chambert (rég. de), 323.
Champagne (rég. de), 308 321 325.
Champien, 335.
Chantilly (Oise), 339 348 425 428 492.
Chapelain Jean, 328 359 367.
Charmolue Gilles, 336.
Charost (Louis de Béthune, comte de), 321 347.
Chartres (Eure-et-Loir), 331.
— (Léonor d'Estampes de Valençay, évêque de), 407 411 457 458 494.
Chastel (fr. Joseph du), 512.
Chateau-Salins (Meurthe), 280.
Chatillon (Gaspard de Coligny, maréchal de), 275 277 à 279 338 à 340 371 378 397 399 405 406 412 423 427 435 436 439 à 448 486 521 524 526.
Chaulnes, 294 544.
— (Honoré d'Albert duc de), gouverneur de Picardie, 263 à 265 273 à 279 283 à 286 290 293 294 296 298 301 311 314 323 341 347 458 480 485 486 522 526 529 532 544.
— (Charlotte-Eugénie d'Ailly, duchesse de), 485 525.
Chauny (Aisne), 275 327 547.
Chavigny (Léon Bouthillier, comte de), 280 307 351 361 368 376 384 390 391 393 394 399 401 414 421 432 439 440 441 459 461 465 485 487 488.

Chevresis-le-Meldeux (Aisne), 303.
Chipilly, 317 320.
Chocquet, chirurgien à Roye, 334.
Choisy (le sieur de), maître des requêtes, 312 484.
Cinq-Mars (l'abbé de), 448.
Clairfay (l'abbé de), 342.
Clerc (Dom Cyprien le), prieur de Saint-Denis, 506 507 509.
Clermont (Oise), 313 384 474.
Cocquerel, 523 525.
Coet (M. É.), 334 336 337 389 489.
Coislin (le marquis de), 529.
— (rég. de), 531 546.
Compiègne (Oise), 301 326 327 338 339 347 371 409 410 476 543.
Conchy-les-Pots (Oise), 489.
Condé (Henri de Bourbon, prince de), 289 291 347 367 368 539 541.
Condé-Folie, 538.
Contay, 288 544.
Conteville, 263 285 538.
Conty, 474.
Corbie, 264 290 304 313 314 317 322 323 326 331 341 à 547
Cornehotte, annexe de Brailly, 269.
Coulonvillers, 525.
Courcelles-au-Bois, 470 471.
Cramont, 535 541.
Crécy, 265 à 270 473.
Creil (Oise), 340.
Créquy (François de), maréchal de France, 386.
Crépy-en-Valois (Oise), 476.
Cressy-Omancourt, 335.
Creuse, 351.
Cumont, annexe de Gueschart, 269.

D

Dacheux, concierge des prisons de Corbie, 493.
Daire (le P.), 335 399 464.
Damery, 335 352 à 354.
— (le seigneur de), 334.
Daours, 317 381.
Dardel (Dom Benoît), prédicateur, 510.
Darsy (M. F.-I.), 265 à 270.
Defoy, ferme dép. de Rubescourt, 357.
Delesdos (fr. Colomban), procureur de l'abbaye de Corbie, 494 506 507 510 514 519.
Démuin, 382 388 399 405 416 422 424 425 427 428 474 497.
Descaules Jean-François, 466
Deville Antoine, ingénieur, 438 457 469 475.
Dieppe (Seine-Inférieure), 346 409 538.
Dole (Jura), 289 291 304 347 367.

DOMART-EN-PONTHIEU, 521 523 à 547.
DOMINOIS, 269.
DOMLÉGER, 526 538.
DOMMARTIN, 473.
DOMPIERRE, 269 270 524 530 531.
DOMQUEUR, 528 530 534 538.
DOMVAST, 269.
DOUAI (Nord), 531 532.
DOUGLAS (le marquis de), 530
DOULLENS, 264 274 275 278 286 à 288 304 307 313 380 384 386 408 423 426 468 470 521 523 524 526 à 528 531 à 542 545 à 547.
DOURIER (Pas-de-Calais), 266.
DUSEVEL (H.), 383 497.

E

EGFELD, Voy. AIGUEFELD
ELBEUF (le duc d'), gouverneur de Picardie, 532 à 534 547.
ENGHIEN (Louis de Bourbon, duc d'), 531.
ÉPAGNE, 525.
ÉPAGNY (rég. d'), 525.
ÉPÉCAMPS, 535 544.
ÉQUANCOURT, 538.
ÉQUIPÉE (l'), dépend. de Wiencourt, 474.
ERGNIES, 525 534 535 541 543.
ERLACH (le général), 541.
— (le colonel), neveu du précédent, 541.
ESCHELLE (le sieur de l'), maréchal de camp, gouv. de Guise, 301.
ESPINAY (le sieur de l'), gentilhomme du duc d'Orléans, 500.
ESTAIRES (Pas-de-Calais), 540.
ESTRÉES (François-Annibal II, marquis de Cœuvres, plus tard maréchal d'), 275.
ESTRÉES-LÈS-CRÉCY, 265 269 296.
ESTRUVAL, annexe de Ponches, 269.
ÉTOILE (l'), 543.
EU (Seine-Inférieure), 529 537,
— (le R. P. dom Philippe d'), 506.

F

FABRY (rég. de), 541.
FALOISE (la), 475.
FAMECHON, annexe d'Ailly-le-Haut-Clocher, 525 535 543.
FAY (M. du), 288.
FERDINAND, empereur d'Allemagne, 292.
FÈRE (la), (Aisne), 296 304 306 326.
FERTÉ-SUR-PERRON (la), ou CHEVRESIS (Aisne), 303.
FERTÉ-IMBAULT (Jacques d'Estampes, marquis de la), 526 527 535.
FERTÉ-SENNETERRE (Henri, duc

de la), maréchal de France, 529 537.
FERVACQUES, dép. de Fonsommes (Aisne), 304.
FERY Laurent, prieur de l'abbaye de Corbie, 494 506 507 509 514.
FEUILLADE (rég. de la), 527.
FEUQUIÈRES, dépend. d'Harbonnières, 430.
FIEFFES, 386 531 537 543 544.
FIENVILLERS, 386 523 534 535 538.
FILLIÈVRES (Pas-de-Calais), 524.
FLÉCHELLES (le sieur de), 384.
FLESSELLES, 386 525 539 537 541 543.
FLIXECOURT, 529 534.
FONCQUEVILLERS (Pas-de-Calais), 287.
FONSOMMES (Aisne), 304 305.
FONTAINE-SUR-MAYE, 265 269.
FONTENAY-MAREUIL (François Duval, marquis de), auteur de *Mémoires*, 309 312 314 315 318 319 321 325 à 327 360 370 371 377 397 398 400 402 423 446 à 453 483 495 498 à 500.
FORCE (Jacques Nompar de Caumont, maréchal de la), 350 371 à 373 376 390 397 399 406 408 412 436 443 448 460 461.
— (Armand de Caumont, marquis de la), fils aîné du précédent, 301 371 394 395 397 399 404 408 413 418 428.
FOREST-L'ABBAYE, 269.
FORGAZI, 273 280.
FORMENTIN, 287.
FOSSE-FERNEUSE (la), banlieue d'Amiens, 379.
FOSSEUSE (François de Montmorency, marquis de), 326.
FOUILLOY, 380 405 421 426 436 443.
— capitaine, 285.
FOURDRINOY, 351.
FOURRÉ Marie, 467.
FRAMICOURT, 352.
FRANQUEVILLE, 523 528 531 534 535 539 541 543 546 547.
FRANSU, 525 528 534 538 540 à 543 546.
FRÉVENT (Pas-de-Calais), 280.
FREZIN (Pierre-Ernest de Gavre, comte de), 266 267 270 273 278 286 449 470.
FRISE, 313.
FROYELLES, 269.
FURNES (Belgique), 547.

G

GALAS Mathias, général allemand, 289 440.
GALLES (le prince de), 543.
GALLUS, commis au grenier à sel de Corbie, 493 513.
GAMACHES (rég. de), 544.
GAPENNES, 269 472 530.

Gassion (Jean, comte et maréchal), 403 404 410 434 435 446 525 530 531 534 537.
— (rég. de), 528.
Gencourt, annexe de Domart-en-Ponthieu, 545.
Gézaincourt, 386.
Gobelin (le sieur), maître des requêtes de l'hôtel, 485 491.
Gœutz, colonel allemand, 413.
Gollencourt, 473.
Gomart (M. Ch.), 303.
Gonzague (Marie-Louise de), reine de Pologne, 537.
Gorenflos, 524 525 534 538 541.
Gorges, 386 538 544.
Gouffier (M. de), seigneur de Bouillancourt, 460.
Goulas Nicolas, 375 479.
Goussinville (Seine-et-Oise), 391.
Grammont, Voy. Guiche.
Grancey (Pierre Rouxel, baron de Médavy, comte de), 529.
Grange (Charles-Étienne de la), maréchal de camp, 321.
Gravelines (Nord), 533.
Grenier (Dom), 266 272 336 358.
Grotius (Hugues), 312 488.
Grugis (Aisne), 435.
Gruny, 335.
Guébriant (Jean-Baptiste Budes, maréchal de), 296 301 à 303 349 485.
Guerbigny, 489.
Gueschart, 269 470 473 526.
Guiche (Antoine de Grammont, comte de), 540 541.
Guignemicourt, 351.
Guillaucourt, 376.
Guise (Aisne), 296 297 301 302 304 à 308 326 424.
— (le cardinal de), 529.
Guitonneau, directeur des vivres et fourrages, 402.
Gustave-Adolphe, roi de Suède, 262.

H

Hailles, 383.
Hallier (François, marquis du), plus tard maréchal de l'Hôpital, 371 397 399 400 406 408 413 423 448 527 528.
Halloy, 523 525 534 546 547.
Ham, 305 312 327 351 474 478 484.
Hamelet (le), 428.
Hanapes (Alexandre de Robles, comte d'), baron de Billy, gouverneur d'Hesdin pour les Espagnols, 265 267.
Happeglenne, annexe d'Ignaucourt, 474.
Harbonnières, 430 431.
Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), 530 531 543 544.
Harponville, 470 539 540.

HAUT-AVESNES, près Montdidier, 334.

HAUTBOURDIN, aujourd'hui HAUBOURDIN (Nord), 537.

HAUTVILLERS, 534.

HAUTWER (rég. d'), 544.

HAVRE (le), (Seine-Inférieure), 527.

HÉBUTERNE (Pas-de-Calais), 284 287 288 470.

HECQUET Pierre, 267.

HEILLY, 431 543.

HERLY, 335.

HESDIN (Pas-de-Calais), 265 278 433 440 523 524 530 539 542.

HESMONT, lisez AIMONT, ferme dép. de Conteville, 269.

HEUCOURT (Robert de Saint-Delis, marquis d'), 522.

HIERMONT, 269 538 543.

HOCQUINCOURT (Georges de Monchy, marquis d'), gouv. de Péronne, Montdidier et Roye, 527 543.

HOUDENCOURT, annexe de Fransu, 523.

HOUDINIÈRE (le sieur de), 311.

HUMIÈRES (M. de), 339.

I

IGNAUCOURT, 474.

ISLE ADAM (l'), (Oise), 340.

J

JEUNESSE (la), lieutenant du rég. de Plancy, 403.

JOSEPH (François Leclerc du Tremblay, dit le P), 349 350,

JOSSE (M. H.), 319.

JUMEL (M.), député pour le tiers-état, 543.

L

LAFFEMAS (Isaac de), intendant de Picardie, 271.

LAMBERT (Jean de), marquis de Saint-Bris, maréchal de camp, 273 368 371 397 401 404 428 443 459.

LAMIRÉ (Adrien de), sieur de Vercourt, 270 à 273.

— (André de), seigneur de Nouvion, 272.

LAMOTTE-EN-SANTERRE, 405.

LANCHES-SAINT-HILAIRE, 528 534 544 547.

LANEUVILLE-LÈS-BRAY, 319.

LANGERON (rég. de), 301 525.

LANNOY, annexe de Rue, 269.

LAON (Aisne), 301.

LAUNAY (le sieur de), lieutenant des gardes du roi, 491.

LEFEBURE (dom Hilarion), sous-prieur de l'abbaye de Corbie, 510.

LENS (Pas-de-Calais), 540.

LÉOPOLD (l'archiduc), 542.

Leroux Jean, 342.
Letellier Charles. 389.
Lesdos, Voy. Delesdos.
Liancourt (Oise), 339.
— (M. de), 339.
Liège (Belgique), 289 290 446.
Ligescourt, 269.
Lignières (le sieur de), 326.
— (compagnie de), 285.
Long, 525 528 544 à 547.
Longpré-les-Corps-Saints, 536 538 543.
Longueau, 341 379 530.
Longuet, annexe de Cocquerel, 547.
Longueville (Henri II d'Orléans, duc de), 304 313 347 367 528.
— (Louise de Bourbon, duchesse de), sœur du comte de Soissons, première femme du précédent, 328.
Lorraine (le duc de), 533.
Louandre (F.-C.), 384 433.
Louvencourt, 470.
Louis XIII, *passim*, 272 à 529.
Louis XIV, 489 520.
Lucheux, 470 544 545.
Lusignan (rég. de), 307.
Luynes (Charles, marquis d'Albert, duc de), connétable de France, 276.

M

Machiel, 269.
Machy, 269.
Magaloty, maréchal de camp, 533.
Magny (Oise), 325.
Maignelay (Oise), 337 353 388.
Mailly (René, marquis de), gouverneur de Corbie, 263 343 347 485 490 à 492.
Mailly-Maillet, 287 288.
Mailly-Raineval, 475.
Maison-Ponthieu, 269 526 538 541.
Maison-Roland, 471 à 473.
Manicamp (Achille de Longueval, seigneur de), 531.
Mantoue (le duc de), 263.
Marcatel (M. de), 536.
Marchant Nicolas, 468.
Marcelcave, 405 422 474 480.
Marché-Allouarde, 335.
Mardick (Nord), 536.
Marieux, 470.
Marine (rég. de la), ou du Cardinal-duc, 316 321 411 419 530 531.
Matha (le comte de), capitaine, 315.
Matignon (le sieur de), 486.
Maupin (le sieur), ingénieur, 505.
Maurepas (Jacques de), gouv. de Montdidier, 352.
Mazarin (le cardinal), 349 537 544 546.
— (rég. de), 539.
Médicis (Marie de), 293 522.

MEILLERAYE (Charles de la Porte, marquis puis duc de la), maréchal de France, 289 321 397 401 441 456 486 487 523 525 528 533 539.
— (rég. de la), 544.
— (Marie de Cossé-Brissac, duchesse de la), seconde femme du précédent, 525.
MENNEVILLE (le marquis de), 315 321.
MÉRICOURT-SUR-SOMME, 317.
MERLOU, aujourd'hui MELLO (Oise), 460.
MESNIL-DOMQUEUR (le), 473 534 546.
MESOUTRE, annexe de Vironchaux, 266 269.
MEULART (rég. de), 298.
MÉZEROLLES, 537.
MÉZIÈRES-EN-SANTERRE, 474 480.
MILLANCOURT-EN-PONTHIEU, et non MILLENCOURT, 269.
MILON DE LA MORLIÈRE (Jean), 356.
MIRAUMONT, 265 385.
MIRVAUX, 470.
MOISMONT, annexe du Boisle, 269.
MOLÉ (Mathieu), procureur général, 332 368 396 419.
MONCHY, fief dépendant de Vaux-en-Amiénois, 480.
— (Georges de), Voy. HOCQUINCOURT.
— (Marie-Claude de), femme du seigneur d'Hocquincourt, 536.
MONS-EN-HAINAUT (Belgique), 290 291.
MONSOLENS (le sieur de), lieutenant-colonel, 321.
MONSTRELET, aujourd'hui MONTRELET, 386 541 546.
MONTATÈRE (le sieur de), 339 340.
MONTAULT (Philippe de), duc de Navailles, 265.
MONTBAZON (Louis de Rohan, duc de), 301 327.
MONTDEVIS (Claude Rivet de), ingénieur du roi, 433.
MONTDIDIER, 331 337 338 352 à 358 388 428 429 466 467.
MONTECLAIR (le chevalier de), capitaine de vaisseau, gouverneur de Doullens, 316 532 545.
— (régiment de), 544.
MONTEL (le), annexe de Roiglise, 335.
MONTGLAT (François de Paule de Clermont, marquis de), auteur de *Mémoires*, 331 333 339 348 403 441 495 498 499.
MONTIGNY, canton de Villers-Bocage, 403.
— AUX-JONGLEURS, 269.
MONTMIRAIL (le sieur de), capitaine, 285.

Mont-Moulin ou Mont-a-Moulin, annexe de Chipilly, 317.
Montrésor (Claude de Bourdeille, comte de), auteur de *Mémoires*, 291 495 496 498 500.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), 278 313 396 400 524 536.
Mont-Saint-Éloy (Pas-de-Calais), 413.
Moreaucourt, 535.
Moreuil, 337 383 384 471 474 480 540.
Mortemer (Oise), 337.
Moterie (le comte de la), 512.
Motte (la), ou La Mothe (Haute-Marne), 535.
— Buleux (la), 269.
— en-Santerre, 474.
Mouflers, 525 546.
Moulinet (le sieur de), munitionnaire, 317.
Mouy (le marquis de), lieutenant du gouverneur de Normandie, officier des gardes de Richelieu, 486.

N

Nampont-Saint-Martin, 269.
Nanteuil (le comte de), gouverneur de Corbie, 459 460.
Naours, 386 528 525 537 540 543 546.
Nargonne, capitaine au régiment de Champagne, 308 309.
Navailles (régiment de), 419.
Nesle, 323 324.
— (le doyen de), 334.
Nettancourt (régiment de), 528.
Neufmoulin, 530.
Neuilly-l'Hopital, 269.
— le-Dien, 269.
Neuville-lès-Amiens (la), 270.
— sous-Corbie, 381.
— (le sieur de), gouverneur de Corbie, 313.
— (le sieur de la), capitaine, 317.
Neuvillette, 535.
— (le baron de), 357.
Nevers (Charles, duc de), puis duc de Mantoue, 537.
Nointel (Oise), 428.
Nordlingen, ville de Bavière, 262 295.
Notre-Dame-de-Liesse (Aisne), 530 531.
Nouvion-en-Ponthieu, 271.
Noyelles-en-Chaussée, 269 473 524.
Noyers (François Sublet, seigneur des), secrétaire d'État, 290 294 297 310 312 343 459 484 487.
Noyon (Oise), 301 323 325 à 327 333 474 476 477.

O

Oissy, 351.
Omencourt, annexe de Cressy, 335.
Oneux, 538.
Orange (Frédéric-Henri de Nassau, prince d'), stathouder de Hollande, 277 283 297.
Orgeval (le sieur d'), maître des requêtes, 458.
Orgiac, (Orchies ?) (Nord), 408 450.
Origny-Ste-Benoite (Aisne), 303.
Orléans (Loiret), 331 346.
— (Jean-Baptiste-Gaston, duc d'), frère de Louis XIII, *passim*, 340 à 537.
— (Marguerite de Lorraine, duchesse d'), seconde femme du précédent, 535.
Outrebois, 278 470.
Ouville, annexe de Hautvillers, 269 534.
Ozonville (le sieur d'), 325.

P

Pagès (Antoine), capitaine de carabins, 285 287 288 379.
— (Jehan), bourgeois d'Amiens, 264 273 287 316 343 à 345 374 380 à 386 404 407 410 451 465 469 477 486.
Palam, dit *le Commissaire*, 510 512 518 519.
Paris, *passim*, 276 à 544.
Parme (le duc de), 263.
Pas (Pas-de-Calais), 265 273 423.
Passage (M. du), 327.
Patou (Michel), 382.
Pature (le sieur de la), 273.
Pérennes, annexe de Welles (Oise), 354 356.
Périgord (régiment de), 487.
Pernes (Pas-de-Calais), 521.
Pernois, 527 534 541 543 545 547.
Péronne, 284 à 288 313 314 323 376 à 378 396 398 467 474 524 à 530 533 540 543 546.
Petit-Chemin, annexe de Dominois, 269.
Phelypeaux Paul, seigneur de Pontchartrain, secrétaire d'État, 458.
Philippe III, roi d'Espagne, 292 295.
Philipsbourg (Allemagne), 533
Picardie (régiment de), 411 419 545.
Piccolomini (Octave), général allemand, 289 295 331 337 339 347 369 370 376 413 417 418 422 446.
Picquigny 432 440 521 525 529 530.

Pie (Charles), 383.
— (Jean), 383.
— (Pierre), 383.
Piémont (régiment de), 318 à 320 341.
Piennes, 337.
Pisani (Léon-Pompée d'Angennes, marquis de), 430.
Plainville (Oise), 337 356.
Plancy (le baron de), 354.
— (régiment de), 403.
Plessis-Saint-Just (Oise), 460.
Plouy (le), annexe de Domqueur, 528 530 534 538.
Poitou (régiment de), 546.
Poix, 474.
Ponches-Estruval, 269.
Pont-de-Metz, 529.
Ponthieu (le), 272 361 384 473 520 525 544.
Pontis (Louis de), auteur de *Mémoires*, 308 324 359 à 366.
Pontoise (Seine-et-Oise), 428.
Pont-Remy, 521 522 524 530.
Pradel (le sieur de), 321.
Prarond (M. E.), 266.
Presle (Seine-et-Oise), 460.
Prouville, 535 538.
Puchevillers, 532.
Puységur (Jacques de Chastenet, vicomte de), maréchal de camp, auteur de *Mémoires* 308 318 319 321 323 326 499 500.

Q

Quélin (le colonel), 303.
Quentin (Louis), 319.
Querrieu, 408.
Quesnoy (le), annexe de Gapennes, 269.
Quincé (le sieur de), ou Quinci, colonel d'un régiment de dragons, 296.

R

Rabutin (Roger), 374.
Rainneville, 545.
Rambouillet (Catherine de Vivonne, marquise de), femme de Charles d'Angennes, 430
Rambures (Jean de), mestre de camp du régiment de son nom, 274 280 284 286 287 381 385 396 424 486 522.
— (régiment de), 522 534 546 547.
Rantzau (Josias, comte de), maréchal de France, 538 537.
— (régiment de), 543 546 547.
Ratisbonne (Bavière), 293.
Ravenel (régiment de), 542 544 547.
Raye, procureur à Roye, 334.
Regnières-Écluse, 266.
Reims (Marne), 301.
Renaudot Théophraste, rédacteur de la *Gazette*, 383.

Renoval, dépendance de Vaux-en-Amiénois, 479 480.
Rethel (Ardennes). 306.
Rethonvillers, 335.
Retz (Pierre de Gondi, cardinal de), 266 495 500.
Ribeaucourt, 526 535 538 541 545 546.
— (Jean de), échevin d'Amiens, 342.
Richelieu (Armand du Plessis, cardinal de), *passim*, 262 à 528.
Richemont (le prince de), 527.
Riencourt, 351.
Rivery, 351 379.
Rochefoucauld (François, prince de Marsillac, duc de la), 497.
Rochegiffard (le sieur de la), capitaine, 351 352.
— (régiment de la), 321 327.
Rochelle (la), (Charente-Inférieure), 408.
Rochepot (le sieur de la), 500.
Roches-Baritaud (Gabriel de Châteaubriand, seigneur des) 417 418.
Rocroy (Ardennes), 290.
Roquencourt (Oise), 352
Rosel, ferme dépendant de la Vicogne, 470.
Rossignol, annexe de Machiel, 269.
Rotterdam (Hollande), 297.
Rouen (Seine-Inférieure), 346 409 442.
Rouvroy, faubourg d'Abbeville, 361.
Rouy-le-Grand, 323 324.
— le-Petit, 323.
Roye, 331 334 à 337 353 357 359 371 373 374 à 378 388 389 394 396 399 468 530 533.
Rubempré, 544.
Rue, 266 270 à 273 313 524 532 536.

S

Sabatier (le sieur), trésorier des parties casuelles, 321 322.
Sabost (le sieur de), 321.
Sailly-Lorette, 318 320 406 411.
Saint-Christ-Briost, 314.
Saint-Christophe (le chevalier de), 288.
Sainte-Suzanne (de Boyer de), 492 501.
Saint-Germain en Laye (Seine et-Oise), 281 338 495.
Saint-Hilaire, annexe de Lanches, 523 528 534 537 541 544.
Saint-Ibald (Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de), 306 496 497 499 500.
Saint-Jean-lès-Amiens, 341.
Saint-Lau, ou Saint-Lot, an-

nexe de Maison-Ponthieu, 269.
SAINT-LÉGER (le sieur de), gouverneur du Catelet, 307 311 484 488.
— LÈS-AUTHIES, 523 525 527 528 538 541 à 543 547.
SAINT-LUC (régiment de), 301.
SAINT-MARC-EN-CHAUSSÉE, 474 480.
SAINT-MARD-LÈS-ROYE, 335.
SAINT-NICOLAS-DES-ESSARTS, ferme dépendant de Buigny-Saint-Macloud, 269.
SAINT-OMER (Pas-de-Calais), 533.
SAINTONGE (régiment de), 318 321 323 341.
SAINT-OUEN, 522 523 525 534 538 541 543 545 546 547.
SAINT-POL (Pas-de-Calais), 287 400 408.
SAINT-PREUIL (François de Jussac d'Ambleville, sieur de) maréchal de camp, gouverneur de Doullens, puis d'Arras, 344 347 383 384 487 493 517 523 530.
SAINT-QUENTIN (Aisne), 300 309 360 435 474 478.
SAINT-RIQUIER, 384 473 530 531 533 534 541 543.
SAINT-ROCH-LÈS-AMIENS, 341.
SAINT-SAUVEUR, 481.
SAINT-SIMON (Claude de Rouvroy, duc de), 308 484.
— capitaine de Chantilly, 339.
SAINT-VALERY-SUR SOMME, 365 366 539.
SAINT-VAST, 481.
SAISSEVAL (M. de), 297.
SALEUX, 341.
SALOUEL, 341 529.
SANTERRE (le), 346 473 474 480 530 531.
SAUCOURT, V. SOYÉCOURT.
— (régiment de), 323.
SAVERNE (Alsace-Lorraine), 281 289 310.
SAVEUSE, 351.
SAVOIE (Charles-Emmanuel, duc de), 263 295.
— (Thomas de), fils du précédent, 295 299 302 308 314 320 321 341 369 370 380 385 386 413 423 446 490 537.
SCELLIER (le bourgeois), de Montdidier, 335 383.
SCHOMBERG (le maréchal de), 388.
SEDAN (Ardennes), 461 492 529,
SÉGUIER Pierre, chancelier de France, 396 419 430.
SENLIS (Oise), 340 369 371 377 388.
SEPTENVILLE, ferme dépendant de Rubempré, 470.
SERVIEN (Abel), secrétaire d'État, 277.
SILAR (le colonel), 404.
SISMONDI, 366.

Skenk (le fort de), près de Clèves, 291.
Soissons (Aisne), 301.
— (Louis de Bourbon, comte de), *passim*, 284 à 499.
Solente (Oise), 335.
Sourdon, 475.
Soyécourt (Maximilien de Belleforière, sieur de), 263 343 344 346 347 424 485 à 491 509 à 518.
— (Judith de Mesmes, marquise de), femme du précédent, 488.
Stuart Charles, 545.
Sueur (Julien le), sieur de la Pâture, 272.
Surcamps, 522 534 535 541 547.
Surfontaine (Aisne), 303.
Suzanne, 314 315.

T

Tallemant des Réaux Gédéon, 339 350.
Talmas, 523 525 534 537 538 540 543 544 547.
Tamizey de Larroque (M.), 323.
Tarisse (le P. Grégoire), supérieur général de l'abbaye de Saint-Denis, 494 506 509 514 519.
Thennes, 388.
Thézy, 472.
Thiérache (la), 533.
Thièvres, 470.
Thionville, 532.
Thoix (le sieur de), 328.
Tilloloy-lès-Roye, 488 489.
— (le seigneur de) 334.
Tonnerre (le comte de), 318.
Toutencourt, 273.
Tracy (M. de), 329.
Triquerie, annexe de Neuilly-l'Hôpital, 269.

V

Vacquerie (la), 546.
Vaire-sous-Corbie, 413 421 427
Val-de-Maison, ferme dépendant de Talmas, 470.
Valenciennes (Nord), 290.
Valette (Louis de Nogaret, cardinal de la), 280 288 307 366 461.
Valheureux, ferme dépendant du Candas, 470.
Valines (M. de), 528.
Valmont (régiment de), 528 530.
Valvion, ferme dépendant de Beauquesne, 470.
Varennes, 470.
Varicarville, gentilhomme normand attaché au duc de Longueville, 497 500.

VASSET Antoine, prévôt royal de Roye, 394 336.
VASSOR (Michel le), 312 370 483.
VAUBECOURT (Jean de Nettancourt, baron d'Orne, comte de), 313 540.
-- (régiment de), 318 442.
VAUCHELLES-LÈS-AUTHIES, 470 525.
— LÈS-DOMART, 533 541 546.
— LÈS-QUESNOY, 386.
VENVES, lisez VENNES (M. de), 301 327.
VERBERIE (Oise), 476.
VERCOURT, 270.
VERDUN (Meuse), 313 368.
— (Charles de Lorrraine-Chaligny, évêque de), 494 512.
— SUR-SAONE (Saône-et-Loire), 367.
VERJOLAY, annexe du Boisle, 269.
VERMANDOIS (le), 284 346 522 525.
VERNINCOURT (régiment de), 323.
VERPILLIÈRES, 335 374.
VERSAILLES(Seine-et-Oise),461.
VERVINS (Aisne), 303 424 446.
— (régiment de), 301.
VICOGNE (la), annexe de Doullens, 470 543.
VIDAME (régiment du), 530 544.
VIGAN (régiment du), 323.
VIGNACOURT, 386 481 541.
VIGNOLES (Bertrand de), maréchal de camp, 278 301 441.
VILLEQUIER (Antoine d'Aumont marquis de), gouverneur de Boulogne-sur-Mer, 279 543.
VILLEROY, annexe de Vitz, 269 537.
VILLERS-BOCAGE, 538.
— BRETONNEUX, 343 405.
— LE-SEC, 303.
— SOUS-AILLY, 525 528.
VILLE-SAINT-OUEN, 525 535.
VILLETTE (régiment de la), 543.
VIMEU (le), 531 533.
VIRONCHAUX, 266 269 270.
VITZ-VILLEROY, 269.
VRILLIÈRE (Louis Phelypeaux, sieur de la), surintendant des finances, 487.

W

WACOURT, annexe de Mschiel, 269.
WAILLY, annexe de Cressy-Omencourt, 335.
— (M. de), député pour la noblesse, 543.
WARGEMONT(Aymar le Fournier de),seigneur de Ribeaucourt, 546.
WARGNIÈS, 386 522 535.
WERTH (Jean, baron de), général allemand, *passim*, 262 à 482.

Weslau, Voy. Woislausky.
Weymar (Bernard, duc de), 288 295.
Wiencourt - l'Équipée, 405 474.
Wirtemberg (Roderic de), 404.
Woislausky Albert, gouverneur de Roye, 284 375.
Wurdenbourg (régiment de), 298.

Y

Yvrench, 269 478 538 541 546.
Yvrencheux, 269 538 546.
Yzeux, 525 543 544.

Z

Zoteux, annexe d'Achèux-en-Ponthieu, 535.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Avant-propos 255

Index bibliographique 257

CHAPITRE Ier. — Causes de la guerre de Trente ans. — Première campagne en Picardie. — Les ennemis ruinent Crécy et d'autres localités du Ponthieu. — Condamnation de cinq traîtres. — Le duc de Chaulnes tient la campagne. — Le maréchal de Châtillon est envoyé en Picardie. — Tentative pour attirer Jean de Werth au service de la France 261

CHAPITRE II. — Exploits du duc de Chaulnes et de Jean de Rambures sur les frontières de l'Artois. — Prise d'Hébuterne. — Entrée des ennemis en Picardie. — Manifeste du cardinal-infant. — Siège et prise de la Capelle et du Catelet. — Les Hispano-Impériaux quittent le Vermandois et traversent la Somme à Cerisy-Gailly. — Retraite du comte de Soissons 284

CHAPITRE III. — Louis XIII demande des secours d'hommes et d'argent. — Jean de Werth prend Roye. — Piccolomini se présente devant Montdidier. — Prise de Corbie. — Consternation générale. — Défense des Montdidériens 331

CHAPITRE IV. — Louis XIII forme une armée pour entrer en Picardie. — Pontis à Abbeville. — Reprise de Roye.

— Succès partiels des Français. — Courses des Espagnols aux environs d'Amiens. — Leur retraite en Artois . . 359

CHAPITRE V. — Arrivée du roi en Picardie. — Il loge au château de Démuin. — L'armée française se dispose à investir Corbie. — Travaux de circonvallation autour de cette ville. — Opérations journalières des assiégeants. — Reddition de Corbie. — Sortie des assiégés. — Représailles 388

CHAPITRE VI. — Misères des villes et des campagnes. — L'année de Corbie. — Procès et condamnation des gouverneurs de la Capelle, du Catelet et de Corbie. — Exécutions capitales. — Accusations portées contre les religieux de Corbie. — Conspiration contre la vie de Richelieu . 464

ANNEXES. - I. État auquel la fortification de Corbie s'est trouvée après le siège. — II. Procès-verbal d'un interrogatoire subi par des religieux de Corbie. 502

APPENDICE. — Principaux événements militaires relatifs à la Picardie d'après un témoin oculaire (1638-1652) . 520

Table des noms propres. 549

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE DOULLENS

(Somme)

Par M. Georges DURAND,

Dessins par M. Joseph ANTOINE.

Des trois paroisses que renfermait la ville de Doullens avant la Révolution, une seule, St Martin, a été conservée au culte sous le nouveau vocable de Notre-Dame. Il ne reste que peu de chose de l'ancienne Notre-Dame. La nef de la troisième, dédiée à St-Pierre, subsiste presque entière, mais dans un état de délabrement tel qu'on peut à peine y découvrir les restes d'un charmant édifice des premières années du XIII^e^ siècle. Elle sert aujourd'hui d'atelier à un menuisier. C'est sous un amas de planches, d'échelles, de saleté, de poussière qu'il faut retrouver et rétablir par la pensée des proportions coupées par de mauvais planchers, des parties à jamais disparues : et pourtant cette église qui est une des moins connues du département de la Somme en est peut être une des plus jolies et des plus curieuses. Elle a été signalée pour la première fois en 1838 par M. Garnier à l'Académie d'Amiens (1) dans

(1) *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 1838, p. 462.

un mémoire sur les monuments religieux et historiques du département, en réponse à une circulaire du ministre de la justice et des cultes. Elle était déjà alors à peu près dans le même état qu'aujourd'hui. Dusevel qui en dit un mot dans ses *Lettres sur le département de la Somme* (1) en a donné plus tard une notice dans la *Picardie* (2). Cette notice, assez complète pour l'historique du monument est insuffisante au point de vue descriptif Il y a aussi un dessin de l'intérieur de St-Pierre dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* du baron Taylor. Au reste les recueils qui renferment la description des principaux monuments de la Picardie en parlent à peine.

Les origines de la paroisse St-Pierre aussi bien que celles des deux autres de la même ville sont assez obscures, et Dusevel (3) a raison de dire que « tout ce qu'ont dit à cet égard les historiens du pays est fort équivoque et ne s'appuie guère que sur des conjectures ». A en croire le P. Daire, (4) la paroisse St-Pierre serait « connue dans un titre du XII^e^ siècle sous le vocable de St-Sauveur ». Après lui les historiens de Doullens l'ont répété (5). Il n'y a pourtant aucun doute

(1) Amiens, 1840, in-8°, p 76.

(2) *La Picardie*, tome XI, (1865) p. 529 et suiv. Cet article a été publié également dans le journal l'*Authie* du 28 janvier 1866.

(3) *Picardie*, loc. cit.

(4) *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Doullens*, 1784, in-12, p. 83.

(5) Delgove. *Histoire de la ville de Doullens*, 1865, in-4°, p. 11 et 262. — Warmé, *Histoire de Doullens et des localités voisines*, 1863, in-8°, p. 79 et 80.

à avoir : le P. Daire a fait confusion, et M. Darsy l'a fort bien fait remarquer, (1) le St-Sauveur dont il est question non seulement dans un mais encore dans plusieurs titres de la fin du XII[e] siècle et du commencement du XIII[e] (2) n'est autre que le prieuré de St-Sulpice lès Doullens, dépendant alors de l'abbaye d'Anchin et plus tard de celle de Corbie, et qui, comme beaucoup d'établissements religieux a pour un temps porté deux noms.

S'il est à peu près impossible de connaître d'une manière précise par les textes l'époque de la création de la paroisse St-Pierre et celle de la construction de l'édifice qui nous occupe, voici pourtant quelques faits qui pourront servir à éclairer son histoire.

Au commencement du XIII[e] siècle une dame de Bailleul aurait fait une offrande à l'église vers le temps de sa construction et aurait essayé d'y créer un chapitre. Son nom était perpétué par les vitraux du sanctuaire. Il m'a été impossible de vérifier ce fait qui est rapporté par Warmé (3) et l'abbé Delgove (4).

1220. Robert Marquelle donne à l'église St-Pierre de Doullens sept journaux de terre « à condition de sonner la cloche soir et matin pour émuvoir le peuple à dévotion (5). »

(1) *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens.* Amiens, 2 vol. in-4°, t. I, p. 208, note 1.

(2) Archives de la Somme, série H, fonds Corbie, armoire III, liasses 98. 104, 107, 110, 111, etc.

(3) Loc. cit., p. 80.

(4) Loc. cit., p. 263.

(5) Déclaration par les marguilliers de S. Pierre de Doullens des

1456, 13 novembre. Fondation faite dans l'église St-Pierre pour 36 sols de cens, d'une messe solennelle et de deux basses messes par *Colart Roussel*, natif de Maizerolles, peintre à Doullens (1).

1522. La ville de Doullens est incendiée par les Anglais alliés aux Impériaux qui emportent les cloches des églises (2).

1544, 16 juillet. On enlève de chez Martin Vignier, curé de St-Pierre de Doullens 1046 livres de métal de cloches pour servir à l'artillerie de la ville d'Amiens. L'année suivante pareille quantité de métal, provenant d'une pièce d'artillerie nommée Saint-Jean est rendue en échange (3) par l'entremise de Jehan de Bruyères, fondeur à Amiens,

1561. Doullens tombe au pouvoir des protestants (4).

1573, 20 août. Testament d'Hector Deflesselle qui donne à l'église St-Pierre une verrière devant laquelle il désire être inhumé (5).

1595. Prise et incendie de la ville par les Espagnols.

1613. Incendie de la ville de Doullens, dans lequel

biens et rentes acquis par la fabrique de ladite église avec les charges et fondations qu'elle est obligée d'acquitter (1693). Archives de la fabrique de Doullens — *Cf.* Dusevel, *Picardie*, loc. cit p 529.

(1) Archives de la Somme, titres de provenance inconnue.

(2) Daire, loc. cit., p. 44, d'après les registres du bailliage d'Amiens (aujourd'hui perdus).

(3) Archives de la ville d'Amiens. Registres de l'Échevinage. Échevinage du 23 avril 1545. — *Cf.* Delgove, loc. cit., p. 106.

(4) Daire, loc. cit., p. 45.

(5) Dusevel, (*Picardie*, loc. cit. p. 53), qui cite ce texte, n'en indique pas la provenance.

l'église St-Pierre eut considérablement à souffrir (1).

1619. Suivant un texte cité par Dusevel sans en indiquer l'origine, les marguilliers de St.-Pierre auraient demandé à l'évêque d'Amiens l'autorisation de prendre de l'argent à intérêt « pour estre employé au rétablissement de ladite église qui avoit esté entièrement bruslée par ung feu de meschef advenu en icelle ville le 23e jour de juillet l'an mil six-cent treize, outre le bruslement qui avoit eu lieu d'icelle église à la prise et sacq de laditte ville (2) ». La somme nécessaire aurait été avancée par dom Antoine Fouache, prieur de St-Sulpice (3).

Vers **1692.** « Réparations : il y en a à faire aux murailles et à la couverture. Le clocher menace ruine (4) ».

1692, 15 mai (5). Les curé et marguilliers décident « pour éviter aux grands dommages qui pourroient arriver.... de faire entièrement démonter ledit clocher estant gaté et ruiné et insuffisant de porter le fardeau des cloches qui y sont dedans, et pour ce avons donné

(1) Delgove, loc. cit., p. 285. — M. Darsy (*Répertoire et appendice*) pense que cet incendie n'est autre que le suivant et que la source où a puisé M Delgove aura confondu les dates, mais le texte qui suit semble lui donner tort. C'est peut-être même celui où M. Delgove aura pris ce renseignement. — Voy. également M. Cocheris. *Revue des Sociétés savantes*. 4e série, t. IV, 1866, p. 129, et aussi le *Journal d'un Bourgeois de Doullens* publié dans la *Picardie*, t. XII p. 385.

(2) En 1595.

(3) *Picardie* (loc. cit. p. 534).

(4) Registre de visites à la Bibliothèque d'Amiens, ms. 513, fol. 55.

(5) Et non 15 mars comme l'a lu Dusevel qui a d'ailleurs donné ce texte incomplètement. *Picardie*, (loc. cit. p. 530).

et donnons par ces présentes pouvoir auxdits marguilliers en charge de faire restablir ledit clocher aux despens d'icelle et les autres travaux quy se trouveront nécessaires de faire suivant et conformément au dessein qui a esté présentement présenté et d'en faire le marché avec les ouvriers (1) ».

1792. Mise en vente des églises St-Pierre et Notre-Dame comme biens nationaux, la ville ne devant plus avoir qu'une seule paroisse : mais ce ne fut que le 28 thermidor an VIII que l'ancien St-Pierre fut vendu pour la somme de 8,125 fr. (2).

L'état dans lequel se trouve aujourd'hui le monument qui nous occupe répond assez bien à l'histoire lamentable qui précède et qui est celle de presque tous ceux de cette partie de la Picardie sans cesse ravagée par les guerres depuis le commencement du XIV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVII^e^.

A défaut de textes positifs, l'examen de la construction, de la structure générale, de la sculpture, des moulures et des profils dont les tores sont déjà taillés en amande, permettent de faire remonter ce monument au début du XIII^e^ siècle, bien qu'il se distingue des édifices de la même époque et de la même région par plusieurs particularités.

J'ai dit que la nef subsistait à peu près en entier : elle est flanquée de deux bas-côtés et se compose de cinq travées barlongues recouvertes jadis de voutes sur

(1) Délibération des curé et marguilliers du 15 mai 1692. Archives de la fabrique de Doullens.

(2) Archives de la Somme. Série Q. Ventes des biens nationaux.

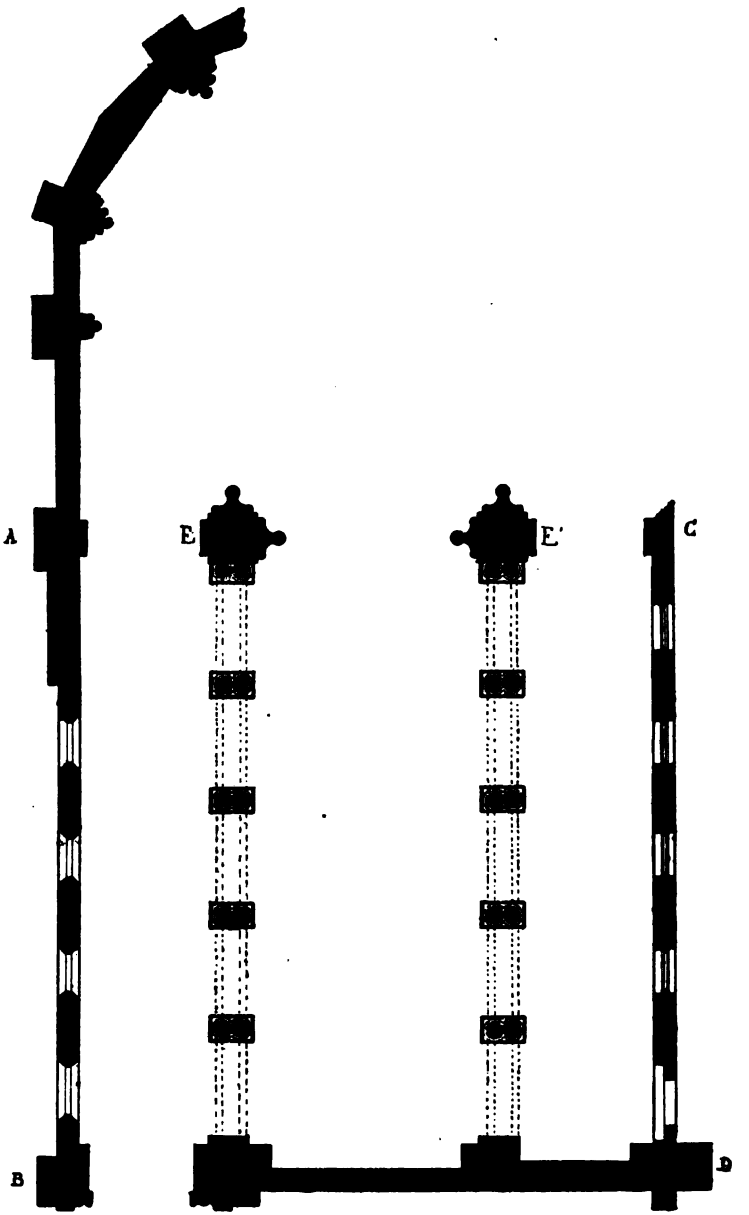

Fig. 1.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE DOULLENS.

croisées d'ogives simples, mais qui depuis longtemps sont tombées, peut être lors de l'incendie de la ville par les Anglais et les Impériaux en 1522, ou bien lors de la prise de celle-ci en 1595.

Cette nef mesure dans œuvre 16 m. 50 de long, de C en D du plan (fig. 1), sur 15 m. de large (1).

Il ne reste du transept et du chœur que quelques pans de murs dérasés à environ 3 m. du sol, à la hauteur de l'appui des fenêtres. Le transept ne dépassait pas l'alignement des collatéraux : il était un peu plus étroit que la nef. D'après un texte que, suivant son habitude Dusevel (2) cite sans en indiquer la provenance, ce chœur « se terminait en cul de lampe (3), et était vouté en branches d'ogives ». La disposition devait en être fort curieuse, et il est tout à fait regrettable qu'il ait été détruit. Avec ce qui reste on peut pourtant rétablir le périmètre extérieur qui était à six pans, c'est-à-dire qu'au lieu d'une surface plane, il y avait à l'extrémité un angle sortant, disposition assez rare surtout au XIIIe siècle. Si l'on place les symétriques des piliers E et E' (fig. 1) du transept, on voit pourtant que l'abside suivait immédiatement celui-ci, et qu'elle devait être entourée d'un déambulatoire sans chapelles ; mais c'est tout ce qu'il est permis

(1) Suivant un procès-verbal de visite des paroisses de l'archidiaconé d'Amiens, par Sébastien-Fidèle de Douay de Baisnes, archidiacre, en 1782, et cité par M. Darsy (*Répertoire et appendice*, t. I, p. 112), elle aurait mesuré à cette époque 60 pieds de long sur, 38 de large.

(2) *Picardie*, loc. cit. p. 529.

(3) C'est-à-dire en abside polygonale.

de conjecturer. L'abside de la petite église de Deuil-sous-Montmorency (1) à peu près contemporaine de la nôtre, et qui présente avec elle une grande analogie, peut donner une idée de ce que devait être celle de St-Pierre de Doullens. Elle est à huit pans et présente la même particularité d'un angle sortant à l'extrémité : entourée d'un déambulatoire sans chapelles dont les voutes retombent du côté du mur extérieur sur des faisceaux de trois colonnettes, et de l'autre, comme à la nef de St-Pierre, sur des colonnes monocylindriques géminées dans le sens perpendiculaire à l'axe de la nef et normal à l'abside. Malheureusement la partie supérieure de l'abside de Deuil ayant été détruite jusqu'à la hauteur du sol du triforium, il ne subsiste plus que les voutes du déambulatoire, et il est impossible de pousser plus loin la comparaison.

D'après l'état actuel de ce qui reste de l'abside de St-Pierre, il semblerait que le mur du déambulatoire ait eu, à l'extérieur, un nombre de pans double de celui de l'intérieur, mais l'état de degradation où se trouve ce mur ne permet pas de se prononcer sur une disposition qui d'ailleurs ne saurait s'expliquer.

Le clocher détruit, comme nous l'avons vu et rebati en 1692, s'élevait très probablement sur la croisée du transept dont les piliers puissants semblent avoir été construits pour le soutenir. Remarquons en passant la forme toute particulière de ces piliers: les piédroits des quatre arcs triomphaux sont composés de trois colonnettes cylindriques réunies entre elles

(1) Seine-et-Oise, canton de Montmorency.

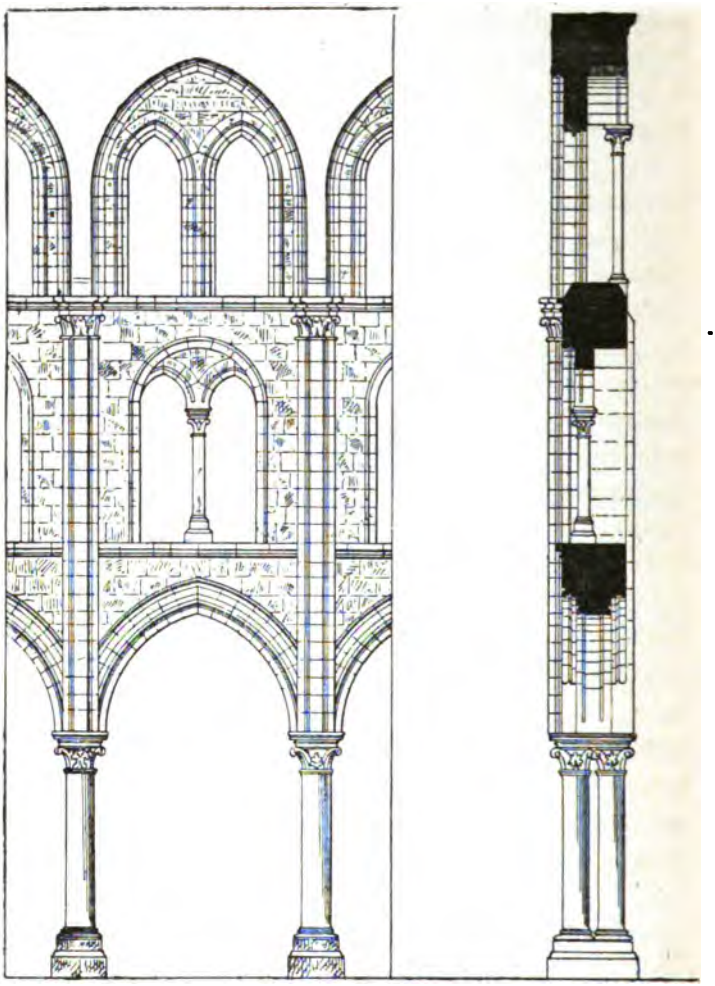

Fig. 2 Fig. 3.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE DOULLENS.

par une gorge très prononcée et qui porte la colonnette médiane assez fort en avant. Disposition curieuse et qui permettait de donner aux arcs triomphaux une plus grande épaisseur.

L'élévation intérieure de la nef dont la partie de droite seule (côté de l'évangile) subsiste en entier, est fort belle, heureusement conçue et proportionnée en raïson des dimensions restreintes de l'édifice.

Trois étages la divisent (fig. 2) nettement tranchés par deux cordons moulurés : arcades, triforium, fenêtres hautes. Les grandes arcades, en tiers point, reposent sur des colonnes monolithes géminées perpendiculairement à l'axe de la nef. Le triforium se compose pour chaque travée d'une seule baie en plein cintre (1), encadrée d'un gros tore et subdivisée par deux cintres brisés sortant à pénétration de la baie principale et retombant sur une colonnette médiane. Enfin sous chaque formeret en tiers-point surhaussé, deux fenêtres étroites accouplées et amorties en cintre brisé. Les nervures des voûtes retombaient sur un faisceau de trois colonnettes qui descendent sans interruption et sans bases jusque sur les tailloirs des colonnes supports des grandes arcades, en passant pardessus le cordon inférieur du triforium.

(1) Il ne faut pas s'étonner de voir encore du plein cintre au XIIIe siècle. Les églises de la Somme antérieures à la cathédrale d'Amiens sont généralement assez en retard. Je citerai entre autres les portails des églises de Falvy (canton de Nesle) et de Ham, le triforium de l'église de Gamaches, etc. D'ailleurs il y a déjà longtemps qu'on a démontré que l'usage du cintre plein ou brisé est un très mauvais critérium pour dater les monuments.

Faut-il voir ici un reste des traditions romanes ou bien un effet de l'esprit chercheur et hardi des architectes du commencement du XIII[e] siècle ? peut-être l'un et l'autre, bien que la destruction des voutes et des murs extérieurs des bas côtés, ne permette pas de se prononcer d'une manière certaine. Toutefois dans l'état actuel on peut constater une chose, c'est qu'on ne voit pas trace d'arcs-boutants ni de rien qui ait pu contre-buter les voutes de la nef. Les petits contreforts qui, (fig. 3) des sommiers des grandes arcades montent jusqu'à la corniche sont parfaitement parementés du haut en bas et on n'y aperçoit pas le moindre arrachement.

Etroitement limité dans son terrain, notre architecte aura sans doute voulu économiser la place et laisser le plus de superficie possible pour les fidèles qui devaient remplir l'église. Il avait aussi à ménager la pierre dans un pays où elle est rare et d'une nature peu résistante. Au lieu de perdre un espace précieux en rejetant les piliers buttants à l'extérieur des bas côtés, il aura essayé de contre-buter les voutes de la nef directement par des contreforts. Les dimensions restreintes de l'édifice lui permettaient cette hardiesse tout en faisant à l'intérieur des piliers d'une grande légèreté.

La coupe (fig. 3) fera comprendre le système suivi. Sur deux colonnes monolithes d'un calcaire dur et scellées au plomb, on a obtenu un tailloir de 1 m. 10 de long sur 0,75 de large. C'est ce tailloir qui a servi de base au contrefort (1). A l'étage du triforium l'épais-

(1) C'est vraisemblablement pour perdre le moins de place possible

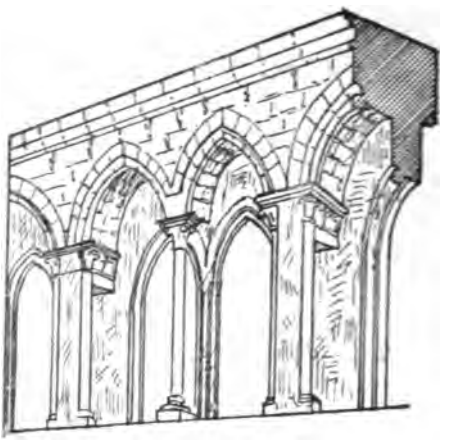

Fig. 4.

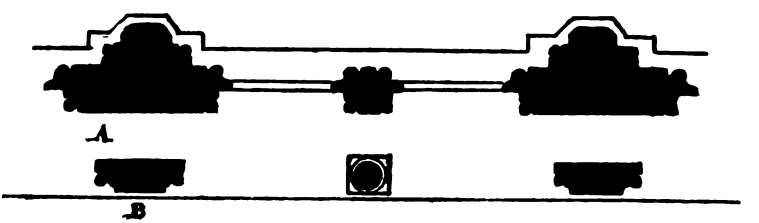

Fig. 5.

ÈGLISE SAINT-PIERRE DE DOULLENS.

seur du contrefort est dissimulée par les combles des bas côtés; à celui des fenêtres elle a été utilisée pour une galerie ou passage couvert donnant sur l'extérieur par une élégante arcature dont voici (fig. 4 et 5) une vue perspective et le plan d'une travée à la hauteur de l'appui des fenêtres. Cette galerie permettait de circuler autour de l'église pour l'entretien des toitures et de la vitrerie. Des passages étroits ont été ménagés en A (fig. 4) à travers les contreforts dont la partie antérieure B, du plan, est formée d'une seule dalle posée en délit. L'arcature se compose pour chaque travée de deux arcs ou plutôt de deux petits berceaux brisés reposant sur une colonnette centrale monolithe, d'une part, et de l'autre sur les contreforts Par ce procédé qui fait tas de charge et réunit puissamment tous les contreforts à leurs sommets, toute la construction se trouve maintenue dans un plan vertical. Ici encore le maître de l'œuvre a su profiter d'une nécessité de construction pour en faire un élément décoratif: cette arcature extérieure est d'un effet original et d'une extrême légèreté. On trouve assez fréquemment en Angleterre, en Normandie et en Bourgogne des arcatures à l'étage des fenêtres, mais ordinairement à l'intérieur. Je ne connais guère que la cathédrale de Limbourg sur la Lahn, en Allemagne, qui en possède une à l'extérieur et qu'on puisse comparer à celle qui nous occupe.

Telle est la conception qui semble ressortir de

sur le tailloir que le maître de l'œuvre a supprimé les bases des trois colonnes dosserets qui supportent la grande voûte, le pied de la colonne médiane dépassant même légèrement le tailloir.

l'examen de la construction : c'est léger, hardi, trop sans doute, et cette hardiesse n'a-t-elle pas pu contribuer à la chûte des voûtes aussi bien que les Anglais ou les Espagnols? Aussi ne faut-il accepter cette explication que sous toutes réserves. L'abside de l'église de Deuil-sous-Montmorency que j'ai déjà citée, ne paraît pas avoir eu non plus d'arcs boutants, ce qui tendrait à confirmer le lien de parenté entre ces deux monuments.

On peut rapprocher ce système de construction de celui des cathédrales de Sens et de Cantorbéry (2e transept et abside) qui ont d'ailleurs entre elles une assez grande affinité. Dans l'une comme dans l'autre on trouve les colonnes géminées perpendiculairement à l'axe de la nef, mais ces deux édifices sont d'une époque un peu antérieure, le premier suivant Viollet-le-Duc (1) datant de 1140 environ et l'autre de 1174 à 1180 (2), tandis que nous avons vu que par ses caractères architectoniques notre église s'écarte singulièrement des deux cathédrales précitées et ne peut remonter au-delà des premières années du XIIIe siècle.

On voyait également des colonnes accouplées dans l'ancienne cathédrale d'Arras, malheureusement aujourd'hui détruite (3).

Le pignon de la façade principale est fort simple, uniquement percé de deux longues fenêtres en plein cintre que subdivisent deux baies en cintre brisé

(1) *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, t. IX, p. 506.

(2) *Descriptive account of the cathedral church of Canterbury*. Canterb., 1850, in-8°.

(3) *Annales archéologiques* de Didron, t. VIII, p. 181, pl.

séparées par un meneau central, et qu'un linteau horizontal vient couper dans la moitié de leur hauteur. Le mur du pignon porte tout entier sur un grand arc de décharge qui est apparent à l'intérieur. Il y a un arc de décharge semblable au mur antérieur du bas-côté gauche (côté de l'épître). Sous ces deux arcs de décharge, il n'y a pas trace de portail. Toute cette façade dont la nudité contraste avec l'élégante galerie qui décore les faces latérales, est accolée à une maison particulière, et il a toujours dû en être ainsi. La seule porte qui donne accès dans l'église est percée à la partie antérieure du bas-côté de droite. Elle date du XVIII^e^ siècle, flanquée de deux pilastres doriques et surmontée d'une petite niche avec fronton. Le portail du XIII^e^ siècle était sans doute au même endroit.

Au point de vue de la décoration il y a peu de chose à dire, l'édifice étant fort simple, tout son intérêt réside principalement dans la construction et dans l'harmonie des proportions. Toutefois je ne puis passer sous silence la beauté des moulures : elles ont été tracées avec un soin, une sûreté de main et une entente de l'effet des ombres et des lumières qu'on ne saurait trop admirer. C'est du reste une des qualités éminentes des architectes des bords de la Somme au XIII^e^ siècle. On pourrait citer maintes petites églises dans cette région qui sont de véritables chefs-d'œuvre à ce point de vue (1).

On ne saurait en dire autant de la sculpture qui se réduit d'ailleurs aux chapiteaux. Si en effet ils ont le

(1) Falvy, — Athies, — Ham (arrondissement de Péronne).

galbe élégant des chapiteaux du commencement du XIII^e^ siècle, il faut convenir que l'exécution des feuillages et des crochets qui les décorent est fort médiocre. Il faut croire que le maître de l'œuvre qui venait sans doute du dehors n'a eu à sa disposition qu'un sculpteur de la localité et peu habile.

Une jolie arcature aveugle, en tiers point, reposant sur des colonnettes simples, décorait le soubassement du transept et de l'abside. Il n'en reste malheureusement plus que des débris informes et rongés par un fumier qui est appuyé contre elle.

Toute la construction du XIII^e^ siècle est d'une pierre calcaire assez tendre sauf pour les parties en délit, et maçonnée avec un mortier très dur. J'ai dit que les colonnes de la nef étaient scellées au plomb.

Nous avons vu que le coté droit de la nef était seul intact. Sans doute par suite de l'effondrement des voûtes, il fallut au XVI^e^ siècle refaire complètement tout le mur goutterot de gauche (côté de l'épître) à partir du sommet des grandes arcades, en supprimant le triforium, et reconstruire également tout le mur extérieur du collatéral de ce côté. Des fenêtres à remplages flamboyants dans le style du XVI^e^ siècle, les moulures prismatiques et une différence d'appareil très caractéristique ne laissent point de doute à cet égard. Le mur extérieur de l'autre bas-côté fut lui-même refait en 1772, ainsi que l'indique une date gravée à l'extérieur d'une des fenêtres. Il est percé de modernes et vulgaires fenêtres en plein cintre, et à sa partie antérieure du portail dont j'ai déjà parlé.

A en croire Dusevel (1), les fenêtres de l'église St-Pierre auraient encore été dans les derniers temps garnies de vitraux peints représentant l'histoire du patron de la paroisse. Ils auraient été donnés par les paroissiens et par les seigneurs voisins dont ils portaient les armoiries. Mais comme Dusevel ne dit pas où il a puisé ces renseignements on ne doit les considérer que comme de simples conjectures. Suivant le même auteur, il y aurait eu également des peintures murales où l'on voyait entre autres choses la délivrance de St-Pierre par un ange. Cette église aurait aussi possédé une fort belle statue de St-Adrien faite par un imagier d'Amiens. Au siècle dernier, il y avait une table de communion et une grille en fer : les deux grilles qui entouraient le chœur étaient peintes lilas, celles des deux petits autels, en vert. L'autel était peint en marbre, moulures et sculptures dorées (2).

Il reste encore deux des monuments funèbres dont cette église et le cimetière qui l'avoisinait étaient garnis. Le premier se voit à l'extérieur du bas-côté de gauche (côté de l'épître). C'est un petit bas relief en pierre sculptée de 1 m. de hauteur sur 0,60 centim. de largeur, encastré dans le mur à 3 m. 15 du sol. Il représente la Résurrection de N. S., mais très fruste. En avant, les portraits d'Antoine de Lansal, et de sa femme, à genoux, accompagnés de leurs patrons St-Antoine et St-Jean-Baptiste, derrière eux, leurs trois enfants également agenouillés, le tout sous un édicule

(1) *Picardie*, loc. cit. p. 530.

(2) Procès-verbal de visite de 1782. Darsy, *Répertoire et appendice*, p. 112.

trilobé porté par deux colonnettes. Dans le trilobe on peut lire ces mots :

HIEROSME 1593 CAROVD

sans doute le nom du sculpteur. Au bas, on voit cette inscription en caractères romains :

CI. DEVANT. GIST. LE. CORPS. DE. ANTHOINE.
DE. LANSAL. QVI. DESCEDA. L'AN. Vc OCTANT. ET.
SEPT. ET SA. FEME. JEHANE. BARBIER. LAQVELLE.
DESCEDA. L'AN 1578. CEST. ESPITAPHE. A. ESTÉ.
FAICT. DES. BIENS. DE. SIRE. ANTHOINE. DE. LANSAL.

Cette épitaphe a été lue d'une façon peu exacte par Warmé (1) et par Dusevel (2) qui a reproduit la lecture du premier.

L'autre tombe se trouve dans une pièce de la maison du propriétaire de l'église, bâtie sur l'emplacement de l'abside. C'est une grande table en pierre noire, gravée, et portant au-dessous d'une tête de mort et de deux tibias en sautoir l'inscription suivante :

CY. GIST. LE CORPS. DE.
DEFFVNT. HONNORABLE.
HOMME. ANTHOINE. CAVEROIS.
ANCIEN. ESCHEVIN. DE. LA.
VILLE. DE. DOVLLENS. QVI. A.
DÉCÉDÉ. LE. DIX-HVICT. AOVST.
1700. ET. A. FONDÉ. EN. CETTE.
EGLISE. L'OFFICE. DE. SAINCT.
ANTOINE. A. PERPETVITÉ.

(1) Loc. cit., p. 81.
(2) *Picardie*, loc. cit. p. 532.

Autour de l'inscription règne une guirlande de feuillage formant bordure.

J'arrête ici la description de ce petit édifice à la fois si joli et si original et qui est malheureusement destiné à périr un jour ou l'autre. J'ai voulu qu'il ne tombât pas éternellement dans l'oubli. Il est regrettable que, malgré les vœux souvent exprimés par la Société des Antiquaires de Picardie, notamment dans sa séance du 22 novembre 1864 (3), la municipalité de Doullens n'ait pas pris plus à cœur sa conservation qui n'aurait pas été bien onéreuse pour elle. Quoiqu'il en soit, il est à désirer qu'il reste encore longtemps dans l'état où il se trouve, et qu'il ne passe pas entre les mains d'un propriétaire qui le détruirait pour bâtir à sa place, l'action du temps étant moins destructive que celle des hommes.

(3) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. VIII, 1864, p. 475.

DONS ET LEGS

FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR D'ANCIENS MEMBRES.

I. **M. Rigollot**, par codicille du 31 mai 1849, a légué à la Société : 1° une plaque d'ivoire représentant le baptême de Clovis. — 2° Une figurine en bronze de Silène couché. — 3° Deux planches de médailles renfermant les monnaies d'Amiens et des villes de Picardie. — 4° La collection des monnaies de plomb des Évêques des Innocents.

II. **M. Le Prince**, par son testament, en date du 4 août 1851, a légué : 1° divers objets mobiliers, savoir : une pendule, les vases et les flambeaux, ouvrages de son frère. — 2° un meuble avec les antiquités qui y sont contenues. — 3° une somme de 10,000 fr.

Dans sa séance du 27 juillet 1885, la Société a décidé que le produit de cette somme, placée en rente sur l'Etat, serait affecté à la fondation d'un prix annuel à distribuer au nom de M. Le Prince.

Un décret impérial du 17 mars 1856, autorise l'acceptation.

III. **M. Guerard**, par son testament du 15 décembre 1856, lègue une somme de 2,000 fr.

Acceptation autorisée par décret impérial du 31 juillet 1857.

IV. En mémoire de **M. Ledieu**, l'un des fondateurs de la Société, et de Madame Marie-Thérèse-Joséphine **Maret**, sa veuve, leurs enfants ont, le 25 octobre 1861, conformément aux intentions de leur mère, donné à la Société une somme

de 10,000 fr. pour, les intérêts de ladite somme placée en rente 4 1/2 sur l'Etat, servir à la fondation d'une ou plusieurs médailles qui seront décernées annuellement au nom de M. Ledieu.

V. **M. Siffait de Moncourt** (Aimé-Marie-Jules), membre titulaire non résidant, né à Abbeville, décédé à Bayonne, a, par son testament du 15 décembre 1870, légué une somme de 100 fr.

Un arrêté du Préfet de la Somme du 8 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VI. Madame veuve **Bouthors**, née **Deslavier**, décédée le 12 avril 1874, en souvenir de son mari, ancien président de la Société, a légué, par son testament en date du 7 avril 1869, le portrait de son mari et une rente annuelle et perpétuelle sur l'Etat de 150 fr. 3 %, à la charge par la Société d'entretenir la tombe de M. Bouthors et la sienne au cimetière de la Madeleine.

Un décret du Président de la République du 23 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VII. **M. Menneohet**, décédé le 9 juin 1875, a légué à la Société une somme de 1,000 fr.

VIII. **M. Victor Cauvel de Beauvillé**, par ses testaments et codicille olographes des 27, 29 juin et 20 décembre 1883, a légué une somme de 20,000 fr. pour être placée au gré de la Société et pour les intérêts en être affectés à l'achat de manuscrits, plans et dessins originaux et d'autographes.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 29 mars 1887.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS EN EXERCICE.

Date du Décès.	MM.
12 février 1837.	**Caron** (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.
16 mai 1839.	**Cocquerel** (Firmin-Joseph) ❋, né à Amiens, le 9 décembre 1774.
12 août 1842.	**Ledieu** (Jean-Baptiste-Alexandre), ancien trésorier, né à Amiens, le 26 juillet 1774.
15 août 1844.	**Lavernier** (Jean-François-Charles-Mathurin), ancien secrétaire annuel, né à Abbeville, le 4 janvier 1791.
27 juin 1847.	**Janvier** (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.
5 octob. 1850.	**Dorbis** (Victor-Théophile-Benoni-Galtat), trésorier de la Société, né à Doullens, le 12 décembre 1803.
7 mai 1853.	**Le Merchier** (Charles-Gabriel) ❋, ancien président, né à Péronne, le 13 août 1769.
29 déc. 1854.	**Rigollot** (Marcel-Jérôme) ❋, ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.

21 juillet 1855. **Le Prince** (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.

15 mai 1856. **Bisson de la Roque** (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville, c.^{on} d'Ault (Somme), le 22 juin 1803.

20 févr. 1857. **Guerard** (François), ancien président, né à Amiens, le 29 octobre 1795.

21 octob. 1859. **Magdelaine** (Augustin) ✻, né à Dôle (Jura), le 6 décembre 1788.

9 déc. 1863. **De Betz** (Alexandre-Eugène-Gustave, comte) ✻, ancien président, né au château de Beauchemin, commune de Chemin (Jura), le 22 mai 1799.

6 août 1865. **Breuil** (Guillain-Joseph-Auguste), ancien président, né à Amiens, le 2 mars 1811.

26 août 1874. **Bazot** (Adolphe-Pierre-Marie), ancien président, né à Paris, le 22 octobre 1805.

14 avril 1875. **Rembault** (Marie-André-Gabriel), ancien secrétaire annuel, né à Amiens, le 6 novembre 1817.

9 juin 1875. **Mennechet** (Eugène-Alexandre) ✻, né à Saint-Quentin (Aisne), le 29 juin 1821.

3 nov. 1882. **Noyelle** (Marie-Joseph-Honoré-Ernest), né à Amiens, le 8 avril 1842.

30 janv. 1886. **De Forceville** (Gédéon-Adolphe-Casimir), né à Saint-Maulvis (Somme), le 28 février 1800.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

AU 1er MAI 1887.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Dates d'admission.	MM.
1838. 11 avril.	GARNIER ✻, ✪ I., conservateur honoraire de la Bibliothèque communale, membre de l'Académie d'Amiens.
1843. 11 janv.	DUVAL (l'abbé Antoine-Théophile), chanoine-titulaire, vicaire général du diocèse.
»	JOURDAIN (l'abbé Édouard), chanoine-titulaire.
1849. 18 avril.	ANTOINE ✻, architecte, capitaine honoraire des sapeurs-pompiers, ancien membre du Conseil municipal.
» 12 déc.	HECQUET DE ROQUEMONT ✻ O. ✻, docteur en droit, président honoraire de la Cour d'appel.
1853. 5 juillet.	VION (Michel), ✪ I., licencié ès-lettres, ancien chef d'institution, membre de l'Académie d'Amiens.
1856. 9 déc.	DARSY (Irénée), licencié en droit, ancien notaire.
1857 12 mai.	SALMON (Charles ✻), ancien directeur du Dimanche, ancien secrétaire du Comice agricole.
1863. 14 juil.	DUVETTE (Alcide), banquier.
1864. 10 janv.	POUY (Louis-Eugène-Ferdinand), anc. commissaire-priseur.
1865. 11 avril.	LELEU (Maurice-Alexis), ✻, ✪ I., proviseur du Lycée, membre de l'Académie d'Amiens.
1865. 11 juil.	HESSE (Alexandre) ✻, ancien membre du Conseil général de la Somme.

1865. 9 août. Hénocque (l'abbé Jules), doyen du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, vicaire général.

1869. 9 nov. Cramon (l'abbé Th.-Joseph-Auguste), chanoine titulaire d'Amiens et honoraire de Perpignan, membre de l'Académie d'Amiens.

» Dubois (Alexis-Auguste-Florent), ancien chef de bureau à la Mairie.

1872. 20 févr. Janvier (Auguste), ✠ A., vice-président de la Commission du Musée, membre de l'Académie d'Amiens.

» 11 juin. Duthoit (Edmond) ✠, architecte, attaché à la Commission des monuments historiques près le Ministère des Beaux-Arts.

» 9 juill. Masseknot, architecte diocésain.

1873. 11 févr. De Cagny (l'abbé Paul-Urbain), ✠ A., chanoine honoraire, prêtre habitué de l'église St-Martin.

» Soyez (Edmond), propriétaire.

1875. 11 mai. De Calonne (le Baron Albéric), licencié en droit, ancien membre de l'Académie d'Amiens.

1877. 9 janv. Josse (Hector), propriétaire.

1878. 12 mars. Pinsard (Charles), architecte.

1879. 13 mai. Poujol de Fréchencourt (Fernand), maire de Fréchencourt.

» 10 juin. Oudin (Ernest), conseiller à la Cour d'Appel.

1881. 11 janv. Duhamel-Décéjean (Charles), propriétaire.

1884. 8 janv. Letemple (l'abbé), prêtre habitué de l'église St-Martin

1885. 14 avril. Durand (Georges), archiviste du département.

1885. 15 juill. Du Crocquet de Guyencourt (Robert).

1886. 13 avril. Roux (Joseph), avocat, docteur en droit.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

9 févr. 1886. ANTOINE (George), architecte, à Amiens.

7 août 1883. ANTOINE (Joseph), élève architecte à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris.

10 nov. 1847. BARTHÉLEMY (Charles), homme de lettres, à Versailles.

15 juin 1886. BELLARD (l'abbé Paul), curé de Mouflers, c^on^ d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

12 juill. 1881. BERGIER (Dom Eusèbe), prieur de la Chartreuse de Notre-Dame-des-Près, à Neuville-sous-Montreuil-sur-Mer.

14 avril 1868. BLANCHARD (l'abbé), curé de Varennes (Somme).

28 déc. 1836. BOISTEL (Amédée), juge honoraire, à St-Omer.

15 juill. 1885. CACHELEU (l'abbé), professeur à l'Ecole St-Martin, Amiens.

11 déc. 1883. CAGÉ (Carlos), avocat, archiviste paléographe, à Paris.

12 janv. 1886. CAPPE (Godefroy), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, à Frévent (Pas-de-Calais).

10 nov. 1874. CARMICHAEL (William), filateur, à Ailly-sur-Somme (Somme).

9 août 1881. CARON (Laurent), avocat, membre de l'Académie d'Amiens, à Amiens et à Cerisy-Gailly (Somme).

8 déc. 1863. CHARTIER DU RAINCY (F.-A.-A), propriétaire, à Cauvigny, par Noailles (Oise).

10 mai 1881. COSSERAT (Oscar), négociant, à Amiens.

14 août 1866. D'ABLAINCOURT (Adolphe), propriétaire, à Ablaincourt (Somme).

8 août 1849. D'Acy (Ernest Cadeau), licencié en droit, à Paris.

10 mai 1864. Danicourt (Alfred), licencié en droit, ancien maire, à Péronne.

14 mars 1882. Danicourt (l'abbé), curé, à Naours (Somme).

12 août 1840. De Beauvillé (Félix Cauvel) ✱, ancien magistrat, ancien membre du Conseil général de la Somme et ancien député, à Montdidier et à Paris.

8 févr. 1887. De Berny (Pierre), propriétaire, à Ribeaucourt (Somme).

12 avril 1881. De Bonnault d'Houet (le vicomte Léon), conseiller général, à Abbeville et à Mérélessart (Somme).

9 févr. 1886. De Boutray (baron René), à Amiens.

11 juin 1872. De Bracquemont (Léopold), membre de la Société d'Emulation d'Abbeville, à la Folie-Guerard, annexe de Grivesnes (Somme).

10 mai 1881. De Brandt (le vicomte Charles), conseiller d'arrond., à Havernas (Somme).

11 août 1874. Debray (Henri), conducteur des Ponts-et-Chaussées, membre de la Société géologique du Nord, à Lille.

12 avril 1881. De Canettemont (Octave), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, à Arras.

11 févr. 1862. De Cardevacque (Adolphe), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais et de l'Académie, à Arras

9 déc. 1862. De Corberon (le vicomte), propriétaire, à Troissereux (Oise).

12 déc. 1854. Decrept, ✱ A, suppléant de juge de paix, conseiller d'arrondissement, à Poix (Somme).

12 mai 1874. De Forceville (le comte) ✱, ancien conseiller général de la Somme, à Forceville, canton d'Oisemont (Somme).

10 mai 1881. De Francqueville (Amédée), docteur en droit, à Remiencourt (Somme).

14 déc. 1852. De Frohen (le comte Hibon, duc de Villars), propriétaire, à Paris.

13 mai 1862. DELADREUE (l'abbé L.-E.), membre de la Société académique de l'Oise, à Saint-Paul (Oise).

8 avril 1856. DELAHERCHE, manufacturier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Beauvais (Oise).

13 juill. 1886. DELATTRE (Victor), receveur municipal, à Cambrai (Nord).

11 janv. 1881. DELHOMEL (Georges), licencié en droit, à Paris et à Montreuil (Pas-de-Calais).

12 févr. 1867. DELIGNIÈRES (Emile), avocat, membre de la Société d'Emulation, à Abbeville.

8 déc. 1863. DE LUCAY (le comte) ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à St-Agnan (Houdainville) Oise, et à Paris.

9 nov. 1880. DE MAILLY-NESLE (le marquis Arnould), prince d'Orange, à la Roche-Mailly, commune de Pont-Vallain (Sarthe).

12 août 1862. DE MARSY (le comte Arthur) ✱, ancien élève de l'Ecole des Chartes, conservateur du Musée, président de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

8 août 1865. DE MERCEY (Napoléon), membre de la Société géologique de France, à La Faloise (Somme).

8 juill. 1879. DE PUISIEUX (Alfred), propriétaire, à Amiens.

8 mars 1887. DE RAGNAU (Monseigneur Hugues), prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire de la signature papale, à Moreuil (Somme).

9 août 1864. DE RIENCOURT (le comte Hugues), ancien conseiller général, à Beaucourt, canton de Moreuil (Somme).

14 avril 1874. DE ROUGÉ (le comte Hervé), propriétaire, à Dinteville (Haute-Marne).

8 mars 1887. DE ROUGÉ (Mme la comtesse), marquise de PLESSIS-BELLIÈRE, château de Moreuil (Somme).

12 déc. 1876. DE SANCHEZ DE BAENA (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lisbonne (Portugal).

10 nov. 1847. DESCHAMPS DE PAS ✱, ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, correspondanf de l'Institut, à St-Omer.

13 mai 1879. DESCHAMPS (l'abbé Léon), chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché, à Amiens.

10 mai 1864. DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT DE MUNCK (le chevalier), conseiller provincial, etc., à St-Nicolas (Belgique).

11 avril 1865. DESMAZE (Charles) O. ✱, conseiller honoraire de la Cour d'appel, à Paris.

14 avril 1874. DES VARENNES, propriétaire, à Avelesges (Somme).

10 août 1836. DE THIEULLOY (Julien), maire, à Bacouel (Somme).

10 avril 1883. DE THIEULLOY (le comte Fernand), ancien élève de l'Ecole centrale, à Amiens.

8 avril 1884. DE VALICOURT (le comte Léon), inspecteur des forêts, à Troyes (Aube).

12 août 1884. DE VISME (Armand), avocat, à Paris.

11 févr. 1879. DE WITASSE (Gaëtan), propriétaire, à Paris.

8 avril 1879. D'HEILLY (le marquis Léonce) ✱, commandant du 14me bataillon de chasseurs à pied, à Grenoble (Isère).

11 déc 1883. D'HERBINGHEM (Amédée DE POUCQUES) ✱, conseiller honoraire de la Cour d'Amiens, ancien titulaire résidant, à Guisne (Pas-de-Calais).

13 déc. 1877. D'HINNISDAL (le comte), à Tilloloy-lès-Roye (Somme).

9 déc. 1884. DODEUIL (Timoléon), docteur en médecine, à Ham (Somme).

11 mars 1879. DOURNEL (Jules), licencié en droit, à Amiens et à Forest-montiers (Somme).

13 juill. 1880. DU BOIS DE JANCIGNY ✱, ancien directeur des contributions indirectes, ancien titulaire résidant, à Paris.

12 mai 1857. DU FRESNE DE BEAUCOURT (Gaston), à Morainville, par Blangy (Calvados) et à Paris.

13 nov. 1860. DU LAC (Jules PERRIN), juge honoraire du Tribunal civil, membre de la Société historique, à Compiègne (Oise).

9 juill. 1851. DU MAISNIEL DE LIERCOURT (le vicomte Anatole), propriétaire, à Villemont (Puy-de-Dôme).

11 févr. 1847. FÉRET (Édouard), ✱, ◐ I, bibliothécaire honoraire, ancien adjoint au maire, à Clermont (Oise).

13 juill. 1880. FRICOT (l'abbé), curé d'Ablaincourt (Somme).

10 avril 1877. FROMENTIN (l'abbé), curé de Fressin, par Anchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais).

10 mai 1881. GALLET (Émile), juge honoraire au Tribunal civil, à Amiens.

11 août 1863. GOSSELIN (l'abbé), doyen du canton de Nouvion (Somme).

12 mai 1863. GOSSELLIN, propriétaire, à Marieux (Somme).

13 juill. 1880. GRAIRE (Auguste), licencié en droit, ancien notaire, à Amiens.

10 avril 1883. GUERLIN (Robert), à Amiens.

10 juin 1879. HAREUX (l'abbé Paul), vicaire de St-Jacques, à Amiens.

8 juill. 1879. HERBET (Félix), docteur en droit, archiviste paléographe, avocat, à Paris.

11 mars 1879. HESSE (Henri), ancien procureur de la République, à Feuquières (Somme).

14 déc. 1858. HIDÉ (Charles), avocat, membre de la Société académique, à Bruyères-sous-Laon (Aisne).

8 déc. 1885. HODENT (Léopold), agent-voyer cantonal, à Villers-Bocage (Somme).

3 mars 1886. JUMEL (Albert), avocat, à Amiens.

12 juin 1866. LABITTE (Auguste) ✱, directeur de la maison de santé, à Clermont (Oise).

12 juill. 1881. LAURENT (l'abbé Joseph), curé de Brimeux (Pas-de-Calais).

16 févr. 1875. LEBLAN, géomètre, à Caix-en-Santerre (Somme).

9 nov. 1875. LEDIEU (Alcius), ✱ A., conservateur de la Bibliothèque, membre de la Société d'émulation, à Abbeville.

10 mai 1881. LEDIEU (Léon), ancien banquier, à Amiens.

13 mars 1883. LEDIEU (Maurice), ancien banquier, à Amiens.

14 déc. 1858. LEFEBVRE (l'abbé), curé d'Halinghem (Pas-de-Calais).

11 nov. 1856. LEFEBVRE (Alph.), directeur de l'Octroi, membre de la Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

14 août 1866. LEFÈVRE-MARCHAND, ancien maire, à Chaulnes (Somme).

9 nov. 1869. LEFEVRE (l'abbé Théodose), aumônier du Refuge, à Doullens (Somme).

13 déc 1864. LEROY (l'abbé Chrysostome-Célestin), curé doyen, chanoine honoraire, à Molliens-Vidame (Somme).

10 août 1886. LE ROY (Eugène), chef d'institution secondaire, à Nesle (Somme).

9 juill. 1860. LION (Jules), ✠ A, conducteur des ponts-et-chaussées, inspecteur de promenades, à Paris.

9 mai 1882. MACQUERON (Henri), licencié en droit, membre de la Société d'émulation, à Abbeville (Somme).

11 août 1874. MACQUET (Gustave), ancien notaire, à Domart-en-Ponthieu (Somme).

11 nov. 1851. MARTIN (l'abbé), curé du Pont-de-Metz (Somme).

11 mai 1886. MARTINVAL (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Boulogne-la-Grasse (Oise).

13 févr. 1849. MAZIÈRES (Léon), notaire, membre du Comité archéologique de Noyon, à Ribécourt (Oise).

8 juill. 1879. MELIN DE VADICOURT (Henri), propriétaire, à Occoches (Somme).

13 déc. 1853. MESSIO (l'abbé), curé-doyen, chanoine honoraire, à Sains (Somme).

10 mars 1885. MIANNAY (l'abbé Eugène), curé de Dommartin, canton de Boves (Somme).

11 déc. 1883. MOLLET (Jules), à Roye (Somme).

8 août 1882. MOREL (Remy), licencié en droit, ancien chef d'institution, à Nesle (Somme).

18 avril 1887. MOURET (l'abbé Émile), curé de Mirvaux, canton de Villers-Bocage (Somme).

11 nov. 1851. NORMAND (l'abbé), curé de Sainte-Segrée (Somme).

9 janv. 1877. ODON (l'abbé Apollinaire), curé de Tilloloy-les-Roye (Somme).

9 févr. 1886. PERCHEVAL (Adrien), licencié en droit, à Amiens.

13 nov. 1866. PICART, ancien percepteur, à Roiglise (Somme).

15 juin 1886. PIHAN (l'abbé Louis), chanoine, secrétaire de l'évêché, à Beauvais (Oise).

13 mai 1877. POIRÉ (Emile), propriétaire, à Lihons-en-Santerre (Somme).

8 janv. 1884. POUJOL DE FRÉCHENCOURT (Raoul), attaché à l'administration du chemin de fer de l'Ouest, à Paris.

9 juill. 1851. PRAROND (Ernest), ancien conseiller général, président honoraire de la Société d'émulation, ancien maire, à Abbeville.

14 avril 1863. QUENTIN (Eugène), imprimeur, à Péronne.

11 juin 1878. RAMON (Gustave), licencié en droit, à Athies-les-Arras (Pas-de-Calais).

11 nov. 1879. RENDU (Armand), ancien archiviste de la Somme, à Maignelay (Oise) et à Paris.

12 déc. 1871. RIQUIER, conducteur principal des ponts-et-chaussées, au Pont-de-Metz (Somme).

9 mars 1880. RIS-PAQUOT, ✱, artiste peintre, à Abbeville.

11 mai 1886. ROUSSEAU (Jacques-Adrien), à Amiens.

13 mars 1844. ROZE (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Tilloy-les-Conty (Somme).

8 mai 1883. SIFFAIT DE MONCOURT (Henri), peintre. Paris et Moncourt, par Rue (Somme).

11 juill. 1876. SOREL (Alexandre) ✱, président du Tribunal civil, membre de la Société historique, à Compiègne (Oise).

10 nov 1885. SUEUR (l'abbé), curé d'Erondelle (Somme).

8 déc. 1885. THIERRY (l'abbé), curé de Longpré-les-Corps-Saints.

12 avril 1881. TRAULLÉ (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Thieulloy-la-Ville (Somme).

10 févr. 1863. VALLOIS ✱, Georges, ancien secrétaire général de préfecture, membre de la Société des Antiquaires du centre, à Bourges (Cher).

14 mai 1872. VAN ROBAIS (Armand), membre de la Société d'émulation, à Abbeville (Somme).

13 janv. 1857. VAST (Jules), membre du Conseil municipal, à Albert.

14 juin 1881. VIELLARD (Ferdinand), ancien receveur de l'enregistrement et des domaines, à Amiens.

9 mars 1880. VILLERELLE (l'abbé Louis), curé de La Boissière, canton de Montdidier (Somme).

9 juin 1885. VITASSE (l'abbé Henri), missionnaire apostolique, vicaire de la cathédrale, à Amiens.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

9 nov. 1886. DE LONGPERIER-GRIMOARD (le comte), président du Comité archéologique de Senlis, correspondant de la Société des Antiquaires de France, de la Société héraldique d'Italie, à Lagny-le-Sec (Oise).

11 déce. 1866. FLEURY ✱, recteur honoraire de l'académie, à Douai (Nord).

8 mars 1887. HARDOUIN (Henri) ✱, conseiller honoraire de la Cour de Douai, ancien titulaire résidant, à Quimper (Finistère).

13 janv. 1880. LE TELLIER, ancien membre titulaire résidant, professeur honoraire de l'école de dessin, à Amiens.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

10 déc. 1861. BÉNARD (Louis), secrétaire de la Mairie, à Boulogne-sur-Mer.

8 déc. 1874. BORÉLY (Edmond), ancien professeur d'histoire, au Hâvre.

10 juin 1862. BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, archiviste de l'Etat de Liège, secrétaire général de l'Institut archéologique liégeois, à Liège (Belgique).

21 mai 1847. CHALON (Renier), ✱, membre de l'Académie royale de Belgique, Président honoraire de la Société royale de numismatique, à Bruxelles.

14 déc. 1836. DANCOISNE, ancien notaire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

11 mai 1875. De Chennevières (le marquis Philippe), ✻, ancien directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut, à Paris.

7 mai 1851. Decorde (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont (Seine-Inférieure).

4 juill. 1845. De Kayser, ✻, peintre, directeur du Musée, à Anvers (Belgique).

8 mai 1866. Desnoyers (Jules) ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire du Museum, à Paris.

12 févr. 1851. De Vitte, ✻, correspondant de l'Académie des inscriptions (Institut de France), à Paris.

8 mars 1887. Lefebvre (Jules), membre honoraire de la Société d'émulation d'Abbeville, à Abbeville (Somme).

12 nov. 1867. Lucas (Charles) ✻, architecte, à Paris.

12 fév. 1851. Maury (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, à Paris.

11 août 1842. Paris (Louis) ✻, bibliothécaire, à Epernay (Marne).

11 juin 1872. Revoil (Henri) ✻, architecte diocésain, correspondant de l'Institut, à Nîmes (Gard).

12 juin 1844. Roach Smith, secrétaire honoraire de la Société de numismatique et de la Société des Antiquaires de Londres, à Strood (Kent).

14 nov. 1838. Terninck, membre de la Commission des Antiquités, à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aisne.	Société académique de sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
—	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons
—	Société académique de Laon.
—	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
—	Société archéologique de Vervins.
—	Société académique de Chauny.
Algérie.	Société archéologique du département de Constantine.
—	Académie d'Hippone, à Bone.
Allier	Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Alpes-Maritimes. .	Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimation de Nice et des Alpes-Maritimes, à Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche	Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.
—	Société d'agriculture, industrie, sciences

	arts et lettres du dép. de l'Ardèche, à à Privas.
AUBE	Société académique d'agriculfure, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.
AUDE	Commission archéologique et littéraire de Narbonne.
AVEYRON	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
BASSES-PYRÉNÉES. .	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
—	Société des sciences et des arts, à Bayonne.
BELFORT.	Société Belfortaine, à Belfort.
BOUCHES-DU-RHONE.	Société de statistique de Marseille.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
—	Académie des siences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
CALVADOS	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
—	Société d'agriculture, d'industrie, des sciences et des arts de l'arrondissement de Falaise.
CHARENTE	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
CHARENTE-INFÉRIEURE.	Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angely.
—	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
CHER	Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
—	Société historique, littéraire, artistique et scientifiqne du Cher, à Bourges.

CORRÈZE.	Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
CÔTE-D'OR.	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon, à Dijon.
CÔTES DU-NORD . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
CREUSE	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
DEUX-SÈVRES . . .	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
DORDOGNE.	Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
DOUBS.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
—	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbéliard.
DROME	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
EURE	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
EURE-ET-LOIRE. . .	Société dunoise (Archéologie, Histoire, Sciences et Arts), à Châteaudun.
FINISTÈRE	Société académique de Brest.
GARD	Académie du Gard, à Nîmes.
GIRONDE.	Société archéologique de Bordeaux.

HAUTE-GARONNE . .	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
HAUTE-LOIRE. . . .	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
HAUTE-MARNE . . .	Société historique et archéologique de Langres.
HAUTE-SAÔNE . . .	Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
HAUTE-SAVOIE . . .	Société florimontane, à Annecy.
HAUTE-VIENNE. . .	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
HÉRAULT.	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
ILLE-ET-VILAINE . .	Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
INDRE-ET-LOIRE . .	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
—	Société archéologique de Touraine, à Tours.
ISÈRE.	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.
JURA	Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
LANDES	Société de Borda, à Dax.
LOIR-ET-CHER . . .	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.
LOIRE-INFÉRIEURE .	Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.
—	Société archéologique de Nantes et du départ. de la Loire-Inférieure, à Nantes.

LOIRET	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
LOT.	Société des études littéraires, historiques et scientifiques du Lot, à Cahors.
MAINE-ET-LOIRE . .	Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
—	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société agricole et industrielle d'Angers et du départ. de Maine-et-Loire, à Angers.
MANCHE. . . .	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	Société nationale académique de Cherbourg.
—	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St-Lô.
MARNE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dép, de la Marne, à Châlons.
—	Académie nationale de Reims.
—	Société des sciences et des arts de Vitry-le-François.
MAYENNE . . .	Société d'archéologie, sciences, arts et belles lettres de la Mayenne, à Mayenne.
MEURTHE	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Société philotechnique, à Pont-à-Mousson.
MEUSE.	Société philomathique de Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
MORBIHAN.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
—	Commission historique du département du Nord, à Lille.
—	Société d'émulation de Cambrai.

NORD.	Société centrale d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai.
—	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
—	Comité flamand de France, à Dunkerque.
—	Société d'émulation de Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du dép. de l'Oise, à Beauvais.
—	Société française d'archéologie pour la description et la conservation des monuments historiques, à Compiègne.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
—	Société historique de Compiègne.
—	Comité archéologique et historique de Noyon.
—	Comité archéologique de Senlis.
PAS-DE-CALAIS. . .	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
PUY-DE-DÔME . . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

RHÔNE	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
—	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
—	Société académique d'architecture de Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE . .	Académie des sciences, belles-lettres et agriculture de Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
—	Société éduenne, à Autun.
SARTHE.	Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
—	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
SAVOIE	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
SEINE.	Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris.
—	Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
—	Société de l'histoire de France, à Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société des études historiques (ancien Institut historique), à Paris.
—	Société de l'Ecole des chartes, à Paris.
—	Musée Guimet, à Paris.
—	Société de l'histoire de Paris et l'Ile de France, à Paris.
SEINE-ET-MARNE . .	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du dép. de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE . .	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Commission des antiquités et des arts du département, à Versailles.
—	Société archéologique de Rambouillet.
—	Société historique et archéologique de l'arrond. de Pontoise et du Vexin, à Pontoise.
SEINE-INFÉRIEURE. .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
—	Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
—	Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
—	Société industrielle d'Elbeuf.
SOMME	Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
—	Société médicale d'Amiens.
—	Société industrielle d'Amiens.
—	Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens.
—	Société d'émulation d'Abbeville.
—	Comice agricole d'Abbeville.
TARN	Société littéraire et scientifique de Castres.
TARN-ET-GARONNE .	Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
VAR.	Académie du Var, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
—	Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE.	Académie de Vaucluse, à Avignon.
VIENNE.	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
VOSGES	Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.
YONNE.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
—	Société archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

AUGSBOURG . . .	Historischen Verein für Schwaben und Neuburg.
BONN.	Verein für Alterthumsfreunden in Rheinlande.
DARMSTADT	Historischen Verein für das Grossherzogthum Hessen.
GOTTINGUE, ...	Koniglichen Gesellschaft der Wissenschaften,
GRATZ.	Historischen Verein für Steiermark.
HANOVRE	Historischen Verein für Niedersachsen.
IENA	Verein für Thuringische Geschishte und Alterthumskunde.
MAYENCE	Verein für Erforschung der Reinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz.
MUNICH.	Koniglichen Bayerischen Akademie der Wissenschaften zu München.
NUREMBERG	Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, Organ des Germanischen Museums.
STUTTGART.	Würtembergische Verein für Landesgeschicte.

ULM . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben.
VIENNE . . . . . Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.
— Kaiserlichen und Koniglichen geographischen Gesellschaft in Wien.
WIESBADEN . . . . Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Académie des sciences, lettres et arts de Metz.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

ANGLETERRE.

Society of Antiquaries of London.
Numismatic Society of London.
Kent archaeological Society.
Historic Society of Lancashire and Cheshire.

BELGIQUE.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Institut archéologique de la province de Luxembourg, à Arlon.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société royale de numismatique, à Bruxelles.
Commissions royales d'art et d'archéologie, à Bruxelles.
Société archéologique de Charleroy.
Cercle archéologique d'Enghien (Hainaut).
Commission des inscriptions de la Flandre, à Gand.
Société libre d'émulation pour les lettres, les sciences et les arts, à Liège.
Institut archéologique liégeois, à Liège.
Société liégeoise de littérature wallonne, à Liège.
Société de l'Union des artistes, cercle international des beaux-arts, à Liège.

Société littéraire de l'Université Catholique de Louvain.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.
Cercle archéologique de Mons.
Société archéologique de Namur.
Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
Cercle archéologique du pays de Waàs, à St-Nicolas.
Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.
Société historique et littéraire de Tournay.

DANEMARCK.

Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

ESPAGNE.

Académie royale des sciences, à Madrid.

HOLLANDE.

Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden.
Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid en Taalkunde te Leeuwarden.
Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunste en Wetenschappen te Utrecht.

ITALIE.

Reale Instituto Lombardo di scienze e lettere, in Milano.
Regia Accademia di scienze, lettere ed arti, in Modena.
Reale Accademia dei Lincei, in Roma.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Institut royal grand ducal du Luxembourg (section historique).

NORWÈGE.

Université royale de Christiania.
Videnskabs-Selskabet i Christiania. (Société des sciences de Christiania.

RUSSIE.

Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
Commission impériale d'archéologie à St-Pétersbourg.
Société impériale archéologique russe, à St-Pétersbourg.

SUISSE.

Historischen Verein des Kantons Bern.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.
Société des Antiquaires de Zurich. (Antiquarischen Gesellschaft in Zurich).

AMÉRIQUE.

The numismatic and antiquarian Society of Montreal (Canada).
Academy of natural sciences of Philadelphia.
American philosophical Society. Philadelphia.
Smithsonian Institution. Washington.

REVUES CORRESPONDANTES

Messager des sciences historiques et littéraires ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Publié à Gand.
Journal des Beaux-Arts et de la littérature. Publié par M. A. Siret, à Louvain.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIX

Girart de Roussillon, chanson de geste, par M. le chanoine A. Crampon, président. Lu dans la séance publique du 19 juillet 1885 . 1

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1884-1885, par M. J. Garnier, secrétaire perpétuel. Lu dans la séance publique du 19 juillet 1885 27

Souvenirs du temps passé. — Mœurs villageoises, par M. le baron A. de Calonne. Lu dans la séance publique du 19 juillet 1885 45

Histoire des communes rurales du canton de Doullens, par l'abbé Théodose Lefèvre, membre titulaire non résidant. Mémoire couronné par la Société en 1879 59

Deux années d'invasion espagnole en Picardie, 1635-1636, par M. Alcius Ledieu, membre titulaire non résidant. Mémoire couronné par la Société en 1884 253

Eglise Saint-Pierre de Doullens (Somme), par M. Georges DURAND. Dessins par M. Joseph ANTOINE 571
Dons et legs faits à la Société 589
Liste des membres résidants décédés en exercice 591
Composition de la Société au 1er mai 1887 . . 593
Liste des Sociétés correspondantes. 605
Table des matières. 617

Amiens. — Imp A. DOUILLET et Cie, rue du Logis-du-Roi, 18.